



Le jardinier et le citadin. Ethnologie d'un espace agricole urbain dans la vallée de l'Oronte en Syrie

Thierry Boissière

► To cite this version:

Thierry Boissière. Le jardinier et le citadin. Ethnologie d'un espace agricole urbain dans la vallée de l'Oronte en Syrie. 2005, 10.4000/books.ifpo.6284 . hal-01925472

HAL Id: hal-01925472

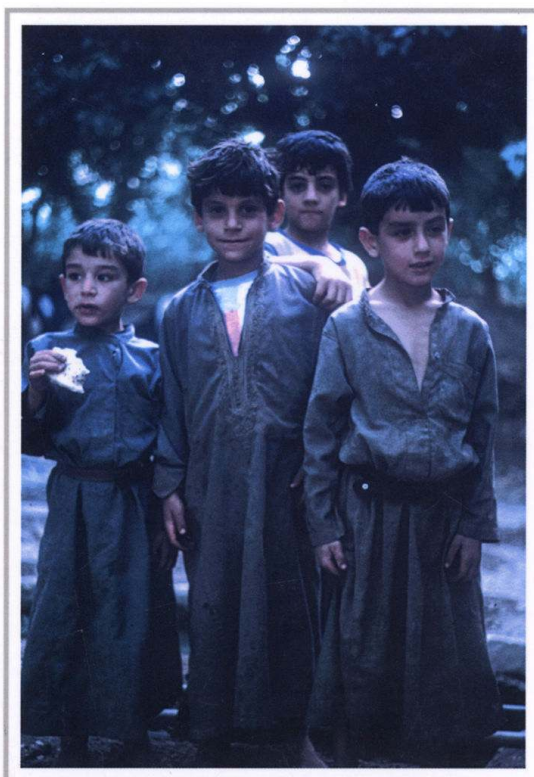
<https://hal.science/hal-01925472>

Submitted on 16 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THIERRY BOISSIÈRE



LE JARDINIER ET LE CITADIN

Ethnologie d'un espace agricole urbain
dans la vallée de l'Oronte en Syrie



Institut français du Proche-Orient : DGCI (MAE) - CNRS (FRE 2895)



Direction scientifique des études médiévales, modernes et arabes

Ouvrage publié avec le concours du GREMMO/CNRS (UMR 5195)

Le jardinier et le citadin

Ethnologie d'un espace agricole urbain dans la vallée de l'Oronte en Syrie

Thierry Boissière

DOI : 10.4000/books.ifpo.6284

Éditeur : Presses de l'Ifpo

Lieu d'édition : Damas

Année d'édition : 2005

Date de mise en ligne : 20 mars 2015

Collection : Études arabes, médiévales et modernes

ISBN électronique : 9782351594278



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

ISBN : 9782351590027

Nombre de pages : 479

Ce document vous est offert par Université Lumière Lyon 2



Référence électronique

BOISSIÈRE, Thierry. *Le jardinier et le citadin : Ethnologie d'un espace agricole urbain dans la vallée de l'Oronte en Syrie*. Nouvelle édition [en ligne]. Damas : Presses de l'Ifpo, 2005 (généré le 16 novembre 2018). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/ifpo/6284>>. ISBN : 9782351594278. DOI : 10.4000/books.ifpo.6284.

Ce document a été généré automatiquement le 16 novembre 2018. Il est issu d'une numérisation par reconnaissance optique de caractères.

© Presses de l'Ifpo, 2005

Conditions d'utilisation :

<http://www.openedition.org/6540>

Thierry Boissière étudie le monde social des jardins urbains de l'Oronte, dont il nous restitue les systèmes techniques, la structure et l'organisation socioprofessionnelles, les liens étroits avec la ville ainsi que l'évolution depuis une cinquantaine d'années.

Il illustre les différentes facettes des relations entre jardiniers et notables propriétaires, éclaire leurs mutations, à Homs et à Hama, met en évidence les transformations qui ont abouti au renversement des rapports de pouvoir sous l'effet de la réforme agraire, et notamment des lois sur les contrats agricoles et les coopératives. Au « temps des notables » a succédé un « temps des jardiniers », et peut être aujourd'hui « un temps des urbanistes », soucieux de développer dans des villes en pleine expansion des espaces verts pour tous.

Dans un va-et-vient entre les deux villes, dans les variations d'échelle entre le local et le global qu'opèrent les récits et l'analyse, l'ethnologue éclaire ainsi tout un pan de l'histoire socio-économique de la Syrie.

THIERRY BOISSIÈRE

Anthropologue, maître de conférences à l'université Lumière Lyon 2 et chercheur au groupe de recherche et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient (GREMMO, Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux, Lyon / CNRS).

SOMMAIRE

Remerciements

Transcription

Préface

Françoise Métral

Introduction générale

1 – LE TERRAIN

2 MÉTHODES ET PROBLÉMATIQUE

Première partie. Le temps des notables, les années 1930-1940

Introduction à la première partie

Chapitre I. Autorité et organisations professionnelles dans les jardins

1 - LES JARDINS DANS LEUR CONTEXTE URBAIN

2 – À QUI APPARTENAIENT LES JARDINS ?

3 – LES RAPPORTS D'EXPLOITATION ET DE PRODUCTION MARQUAIENT-ILS LA DÉPENDANCE DES JARDINIERS ?

Chapitre II. Systèmes et structures traditionnels d'irrigation

1 – À HOMS, UN SYSTÈME EN RÉSEAUX

2 – À HAMA, UN SYSTÈME CONSTITUÉ DE COMMUNAUTÉS AUTONOMES

Chapitre III. Des jardiniers dans la ville, marginalisation ou intégration ?

1 – PRÉSENTATION DE SOI ET IMAGE SOCIALE DES JARDINIERS

2 – LES JARDINIERS DANS LES SOUKS URBAINS

3 – LE JARDINIER EN SON QUARTIER

4 – HOMS ET HAMA, DEUX MODES D'INTÉGRATION DES JARDINIERS À LA SOCIÉTÉ CITADINE

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Deuxième partie. Le temps des jardiniers des années 1950 à nos jours

Introduction à la deuxième partie

Chapitre I. Évolutions et transformations du foncier agricole des années 1950 à nos jours

1 – EXPANSION URBAINE ET ZONES AGRICOLES : VERS UNE MARGINALISATION DE CES ESPACES TRADITIONNELS DE PRODUCTIONS AGRICOLES ?

2 – LA STRUCTURE FONCIÈRE À L'ÉPREUVE DU TEMPS

Chapitre II. Transformations des rapports de production et d'exploitation dans les jardins depuis la fin des années 1940

1 – DE L'INDÉPENDANCE À LA RÉFORME AGRAIRE, LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

2 – LES LOIS SUR LE MÉTAYAGE ET SUR LA PERMANENCE DES CONTRATS AGRICOLES

3 – DISPARITION DE L'ANCIENNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE

Chapitre III. Fin du système traditionnel d'irrigation dans les jardins

- 1 – INTÉGRATION DU SYSTÈME TRADITIONNEL HOMSIOTE AU NOUVEAU SYSTÈME RÉGIONAL D'IRRIGATION
- 2 – HAMA, L'INDIVIDUEL PREND LE PAS SUR LE COMMUNAUTAIRE
- CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Troisième partie. Techniques agricoles et pratiques sociales

Introduction à la troisième partie

Chapitre I.- Techniques, cultures et activités complémentaires dans les jardins

- 1 - UNITÉS DE SURFACE ET CONTINUITÉ DE LA STRUCTURE AGRAIRE
- 2 - LES TECHNIQUES
- 3 L'ÉLEVAGE
- 4 - UNE PRODUCTION ADAPTÉE À LA DEMANDE URBAINE

Chapitre II.- Pratiques de l'espace des jardins à travers deux monographies

- 1 UNE EXPLOITATION HOMSIOTE
- 2 UNE EXPLOITATION HAMIOTE
- 3 APPROCHE ET ANALYSE DE L'ESPACE DES JARDINS
- CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

Quatrième partie. Temps et espaces de la ville, le destin urbain des jardins

Introduction à la quatrième partie

Chapitre I. Jardins et stratégies familiales, redéfinition d'un espace traditionnel de production agricole

- 1 – UNE BRÈVE APPROCHE DES ORIGINES PROFESSIONNELLES : POURQUOI ET COMMENT DEVIENT-ON JARDINIER ?
- 2 – QUE DEVIENNENT LES JARDINIERS LORSQU'ILS QUITTENT LES JARDINS ? LES OPPORTUNITÉS DE L'ÉCONOMIE URBAINE
- 3 – TRANSFORMATIONS ET ADAPTATIONS DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE
- 4 – PLACE DES EXPLOITATIONS DANS LES FAMILLES DE JARDINIERS
- 5 – PLACE DES JARDINIERS DANS LA VILLE

Chapitre II. Les jardins face à la ville, évolution et résistance d'un espace traditionnel de production agricole

- 1 – JARDINS URBAINS ET ACTIONS PUBLIQUES
- 2 – DES CITADINS DANS LES JARDINS : PRATIQUES URBAINES D'UN ESPACE AGRICOLE TRADITIONNEL
- 3 – DÉVALORISATION DES JARDINS
- 4 – JARDINS ET ESPACES VERTS PARTICIPENT-ILS D'UNE NOUVELLE CONCEPTION DE L'ESPACE URBAIN ?
- CONCLUSION DE LA QUATRIÈME PARTIE

Conclusion générale

- LES GRANDES LIGNES DE L'ANALYSE
- LES JARDINS, ÉLÉMENTS D'UNE RÉSISTANCE CITADINE ?

Annexe 1. Plantes cultivées dans les jardins

Annexe 2. Récit de vie d'un fils de jardinier hamiole

Annexe 3. Constitution d'une exploitation à Homs

Bibliographie

Liste des figures, des tableaux et des photos

Index

NOTE DE L'ÉDITEUR

Ouvrage publié avec le concours du GREMMO / CNRS.

Remerciements

- 1 Ma reconnaissance et mes pensées les plus affectueuses vont d'abord à Jean Métrai qui a suivi et soutenu cette recherche depuis ses débuts, qui a jugé le travail abouti mais n'aura pas connu cette ultime version. L'attention, l'écoute généreuse, l'exigence et la disponibilité dont il a toujours fait preuve à mon égard durant ces années de terrain et de rédaction, son humanisme, sa grande érudition et sa connaissance des sociétés moyen-orientales m'ont permis de mener à bien ce travail mais aussi de me réaliser en tant qu'anthropologue. Ma dette à son égard est immense.
- 2 Je voudrais ensuite adresser mes remerciements les plus chaleureux à Françoise Métrai qui m'a aidé et encouragé, dont la présence bienveillante n'a jamais fait défaut et qui a accepté de relire ce texte et d'en assurer la préface. Mes remerciements vont aussi au professeur Bernard Vernier qui a dirigé ce travail et l'a accompagné jusqu'à sa soutenance. Ma reconnaissance va également au Groupe de recherche et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient (GREMMO, Maison de l'Orient et de la Méditerranée, Lyon) qui a rendu possible la réalisation de cet ouvrage et en a facilité la publication. Je remercie mon frère, Manuel Boissière, dont les conseils et les remarques m'ont été précieux et Jean-Baptiste Rigot, sans l'aide duquel il ne m'aurait pas été possible de mettre au point la cartographie de cet ouvrage.
- 3 Je voudrais remercier l'Institut français du Proche-Orient (IFPO) à Damas (ex-IFEAD) et à Amman et Beyrouth (ex-CERMOC) sans l'appui duquel il ne m'aurait pas été possible de séjourner aussi longtemps et de mener cette recherche en Syrie. Qu'il me soit permis d'exprimer ici mes remerciements les plus vifs au service des publications de l'IFPO à Damas et particulièrement à Lina Khanmé et Mohamed Zahabi pour la qualité du travail réalisé.
- 4 À Homs, tous mes remerciements vont à M. Yāser Lāšīn qui a accompagné mes premiers pas dans les jardins. À Hama, ma reconnaissance va au professeur 'Adnān Darwīš et à MM. al-Aṣṣfār et al-'Umarī qui m'ont apporté les connaissances et les conseils des fins connaisseurs de leur ville qu'ils sont.
- 5 Ma gratitude la plus profonde va enfin aux jardiniers de Homs et de Hama qui ont eu la patience et la gentillesse de m'accueillir dans leurs exploitations, de prendre le temps de répondre à mes questions et de m'aider durant ces longues années d'enquêtes et de découvertes.

Transcription

- 1 Pour la transcription des mots arabes, je me suis globalement conformé au système de translittération de la revue *Arabica* :
- 2 ' , b, t, ṭ, ḡ, ḥ, ḥ, d, ḍ, r, z, š, š, ḍ, ṭ, ṣ, ' , ḡ, f, q, k, m, n, w, y.
- 3 *tā marbūṭa* : a, eh (prononciation dialectale).
- 4 Voyelles : a, i, u ; ā, ī, ū. Diphtongues : aw, ay.
- 5 J'ai utilisé la forme consacrée par l'usage pour les noms de villes (ex. : Homs, Alep, Damas) et de villages (ex. : Salamié). En revanche, j'ai utilisé le système de translittération parfois adapté à la prononciation locale pour les noms de rues (ex. : rue Abū al-Ḥūl), les noms de quartiers (ex. : 'Alilīyāt), le nom des secteurs de jardins (ex. : zūr al-Šarqī), les noms de norias (ex. : al-Muḥammadiyyah) et les noms de personnes (ex. : 'Abd al-Karīm).
- 6 Je précise que j'ai systématiquement modifié prénom et nom des personnes citées, mais que j'ai en revanche conservé le nom des collectifs (familles, lignages, associations, quartiers...).

Préface

Françoise Métral

- 1 « Depuis le XIX^e siècle (fin de l'Empire ottoman, colonisation, indépendance), la formation des États nations dans l'aire arabo-musulmane s'est accompagnée de politiques d'aménagement et de développement qui transforment espaces, économies, sociétés et cultures traditionnelles¹ ». C'est dans le cadre général de cette problématique que l'équipe de la Maison de l'Orient méditerranéen à Lyon travaillant sur le monde arabe contemporain² s'était donné pour objet d'étude, dans les années 1980, « la transformation et l'articulation des trois grands types d'écosystèmes, la ville, mdina, domaine des citadins, la campagne, maamura, domaine des agriculteurs sédentaires et la badia, le domaine steppique du pastoralisme nomade, avec une application prioritaire à la Syrie³ ». Les chercheurs, géographes, sociologues et ethnologues, impliqués dans ce programme, ont abordé les changements de la société, tantôt à partir de la ville, tantôt à partir des campagnes. Leurs études portaient ainsi sur les activités économiques, les structures et les cultures urbaines, les espaces publics, la question de la citoyenneté, ou encore sur les aménagements hydrauliques et les politiques agraires ; enfin sur les mouvements sociaux et idéologiques.
- 2 Le géographe syrien Anouar Naaman remarquait en 1951 que le pays de Homs « possède les systèmes hydrauliques à la fois les plus anciens et les plus modernes et, sans conteste, les plus importants de Syrie⁴ ». L'Oronte, quelques décennies plus tôt que l'Euphrate, avait fait l'objet des premiers grands projets hydrauliques syriens⁵. L'approche comparative de ces périmètres irrigués que nous avons menée avec Jean Métral en 1980 soulignait la diversité des systèmes d'irrigation et des modes de gestion, ainsi que la complexité juridique des droits de l'eau sur le cours du fleuve. Les jardins irrigués de Homs et de Hama apparaissaient dans cet ensemble comme des espaces agricoles spécifiques, indissociables des deux villes et pourtant désormais intégrés dans le système modernisé du bassin du moyen Oronte. Comment s'était effectuée cette intégration ? Comment avait été négocié le passage d'une gestion communautaire à une gestion étatique bureaucratique ?
- 3 Lors d'un colloque organisé à Damas en 1987⁶, où archéologues et historiens avaient mis en évidence la trace de nombreux aménagements hydrauliques abandonnés, une question

nous avait interpellés : la pérennité du barrage de Qatine et du grand canal alimentant les jardins de Homs et, d'une autre manière, celle du système des norias de Hama, n'étaient-elles pas dues au fait qu'il s'agissait de systèmes d'irrigation liés, non à un pouvoir central, à l'action ou la résidence d'un Prince, mais à une ville et dont la gestion était sous contrôle de la société urbaine ? Dans son état ancien, le grand canal de Qatine à Homs traversait en effet la campagne desséchée sur des kilomètres, sans une seule prise d'eau ; les jardins de la ville de Homs en étaient les bénéficiaires exclusifs. Les projets modernes d'aménagement du Moyen-Oronte lancés par le ministère des Travaux publics avaient au contraire essentiellement pour objectif d'étendre l'irrigation à des terres agricoles pour développer des cultures commerciales et industrielles. Mis en place peu avant la réforme agraire, ils devaient bénéficier en priorité aux paysans et à la population rurale. Pourtant, les jardins périurbains préexistants intégrés dans le nouveau projet conservaient, au nom des droits acquis, un régime particulier privilégié. Les situations actuelles contrastées et complexes des différents périmètres irrigués ne pouvaient se comprendre sans un recours à l'histoire, et notamment sans une étude approfondie du système urbain des jardins, de leurs liens avec la ville et de leurs transformations.

- 4 S'il paraissait indispensable de recourir à l'histoire rurale (qui était à faire), pour démêler l'écheveau juridique de situations relevant des héritages et des mutations récentes, l'étude des jardins demandait aussi de suivre les changements dus à la croissance démographique rapide des deux villes de l'Oronte, sans parler des bouleversements de l'urbanisme consécutifs aux événements politiques dramatiques dont Hama avait été le théâtre (1982). Dans le contexte actuel, les jardins ici, les norias là, semblaient être pour l'une et l'autre ville, des éléments identitaires fortement emblématiques et pourtant menacés de disparition par la spéculation foncière et l'évolution des techniques.
- 5 La tâche était considérable, complexe et urgente. Jean Métraï l'a proposée en 1990 à Thierry Boissière, qui avait déjà manifesté son intérêt pour les jardins urbains et périurbains dans une étude sur Sanaa au Yémen et qui cherchait un sujet de thèse sur la Syrie. Le présent ouvrage, résultat d'une recherche menée avec patience et passion pendant plusieurs années sur les deux villes de l'Oronte, Homs et Hama, vient avec bonheur combler ce manque.
- 6 Le sous-titre de l'ouvrage « Ethnologie d'un espace agricole urbain » traduit l'ambiguïté et l'originalité de l'objet que T. Boissière choisit d'étudier, celui de l'« entre-deux » que constitue le monde clos des jardins périurbains qui s'interpose entre campagne ouverte et quartiers urbains ; un espace agricole intermédiaire qu'il a longuement observé et dont il nous décrit, avec la précision d'un entomologiste, structures, organisation, cultures et techniques. Un terrain où il approche en ethnologue un groupe professionnel, les jardiniers, que les tâches agricoles rattachent au monde rural mais qui n'est pas paysan ; car les jardiniers résident en ville avec leur famille, dans les quartiers où ils côtoient artisans et commerçants et où ils se fondent parmi les petites gens. Le système d'irrigation, l'entretien des réseaux, le partage de l'eau, celui des productions et même de l'espace des jardins associaient, dans des structures hiérarchiques sur des modes complexes, jardiniers et propriétaires citadins. A travers les récits recueillis et l'histoire recomposée des lignages et des lignées de jardiniers, T. Boissière illustre les différentes facettes des relations du groupe des jardiniers avec les familles de notables propriétaires ; il retrace leur évolution, distincte à Homs et à Hama, au cours des cinquante dernières années. On suit ainsi pas à pas les transformations des situations, voire le renversement des rapports de pouvoir externes et internes au groupe de jardiniers qui se produisent

sous l'action de la réforme agraire, notamment des lois sur les contrats de métayage et l'organisation des coopératives. Au « temps des notables », succède le « temps des jardiniers » et peut-être aujourd'hui celui des urbanistes. Dans un va-et-vient constant entre les deux villes, dans les variations d'échelle entre le lignager, le local et le global qu'opèrent les récits et l'analyse, l'ethnologue éclaire tout un pan de l'histoire socio-économique, rurale et urbaine, de la Syrie.

- 7 En se situant dans l'entre-deux rural et urbain, en abordant la ville, en l'occurrence les villes de Homs et Hama, à partir de la périphérie, des jardins, plutôt qu'à partir du souk, des activités artisanales ou industrielles ou des institutions centrales, T. Boissière nous dévoile une des composantes essentielles de la ville orientale et des villes de la Syrie intérieure. Les villes et particulièrement celles de l'Oronte sont indissociables des jardins qui les entourent. Par cette approche périphérique inhabituelle de la ville, il met en relief certains aspects de la vie citadine, de ses loisirs et de ses rythmes, trop souvent négligés. Le partage de caractères communs à la vie citadine et d'une citadinité hautement revendiquée face au monde rural paysan ou bédouin environnant, est loin d'avoir empêché l'affirmation d'une identité spécifique ; il semble au contraire l'avoir exacerbée. La comparaison entre Homs et Hama insiste sur les spécificités de chacune des deux villes voisines l'une de l'autre, dessine des caractères opposés forgés au cours de leur histoire ; l'une apparaissant plus ouverte, l'autre plus hautaine.
- 8 Toutes deux sont confrontées aujourd'hui à une forte croissance urbaine, à l'arrivée massive de populations rurales, étrangères aux formes de sociabilité des vieux citadins et à l'offensive de projets urbanistiques modelés par les conceptions occidentales de la modernité. La ville des urbanistes modernes et démocrates se conçoit avec des « espaces verts », parcs publics ouverts à tous. Quel sort sera réservé aux mondes clos des jardins auquel on n'accède qu'à travers l'entrelacs des relations tissées au fil des générations ?
- 9 Lyon, juin 2004

NOTES

1. « Rapport IRMAC » in *Rapport Scientifique de la Maison de l'Orient Méditerranéen*, 1986.
2. Sous la direction de Jean Métral dans le cadre de l'Institut de Recherche sur le Monde arabe contemporain (IRMAC) et de l'équipe CNRS UA 913 « De la mer au désert, gestion et occupation de l'espace au Proche-Orient » dirigée par Paul Sanlaville et devenue par la suite le Groupe d'Études et de Recherche sur la Méditerranée et le Moyen Orient (GREMMO).
3. *Rapport scientifique de la Maison de l'Orient Méditerranéen*, 1988. Le soutien de l'Institut français d'études arabes de Damas a été déterminante pour l'accès au terrain syrien.
4. Anouar Naaman, *Le pays de Homs, Syrie centrale. Étude de régime agraire et d'économie rurale*, Paris, Sorbonne, 1951, 548 p.
5. Jacques Weulersse, avait fait une étude hydromorphologique du fleuve au début des premiers travaux d'aménagement : *L'Oronte, étude d'un fleuve*, Tours, Arrault & Cie, 1940, 88 p.

6. Bernard Geyer (ed.), *Techniques et pratiques hydro-agricoles traditionnelles en domaine irrigué. Approche pluridisciplinaire des modes de culture avant la motorisation en Syrie*, Paris, Geuthner. 1990, 521 p.

Introduction générale

*Cette plaine est poudreuse, n'a pas d'eau, pas d'arbre,
pas d'ombre, pas de fruit. Elle souffre de la soif et va
s'approvisionner en eau très loin ; en effet elle va
chercher son eau au petit fleuve al- 'Āṣī, à près d'un
mille. Ce cours d'eau a des rives bordées de jardins dont
la verdure charme l'œil et dont la grâce est étonnante...*

Ibn Jubayr, « Relation des péripéties qui
surviennent pendant les
voyages », in *Voyageurs arabes*, Paris, Gallimard,
Bibliothèque
de la Pléiade, 1995, p. 281-282.

- 1 Lorsque la terre semble avoir été définitivement consumée par le souffle brûlant de la steppe, le fleuve Oronte offre encore le spectacle miraculeux d'un ruban de verdure, d'un étroit couloir de fraîcheur qui, du sud au nord, traverse toute la Syrie centrale. L'opposition entre le paysage figé et minéral des plateaux et le vert soutenu des berges irriguées est saisissante et l'envie de descendre vers le fleuve pour trouver refuge dans l'ombre des arbres, irrésistible. On pénètre alors dans un monde clos, ordonné et économe où rien ne semble laissé au hasard : ramification des canaux d'irrigation, parcelles soigneusement entretenues, cultures disposées en rangs serrés... tout témoigne de la méticulosité des gestes de générations de jardiniers, d'un travail qui ne souffre d'aucun relâchement ou interruption...
- 2 À travers la gestion de l'eau et des cultures, mais aussi des rapports sociaux et de la relation avec la ville, c'est bien toute une société qui s'est organisée ici de longue date et dont cette étude a pour ambition de reconstituer l'évolution récente et de présenter les principaux traits.
- 3 Dans un premier temps, je voudrais préciser les circonstances qui ont présidé à l'élaboration de ce travail ethnographique, revenir sur le déroulement des enquêtes de terrain avant de présenter plus précisément les questions auxquelles mon étude tente de répondre.

1 – LE TERRAIN

- 4 Ce travail est le résultat d'enquêtes effectuées à Homs et à Hama de mars 1990 à septembre 1995. Ma recherche, qui prit pour cadre les jardins urbains et périurbains de ces deux villes de Syrie centrale, fut consacrée à l'étude du milieu socioprofessionnel des jardiniers, tant du point de vue de son histoire récente que de la place qu'il occupe dans le contexte citadin.

LES JARDINS DE SANAA

- 5 Mon intérêt pour les jardins urbains remonte à 1989 lorsque, dans le cadre d'un D.E.A., je me proposais d'étudier ceux de Sanaa au Yémen. Occupant un cinquième de la vieille ville, protégés par de hauts murs ou par le rempart continu des maisons-tours, ils étaient essentiellement consacrés à la culture du radis blanc, du poireau, du persil et de la luzerne. Leur statut de biens de mainmorte (*waqf/awqāf*)¹, leur étroite association avec les mosquées de quartier, leur influence ancienne sur l'architecture des maisons-tours, la position sociale des jardiniers au sein de la société citadine, la pratique d'une agriculture de proximité... appelaient une analyse dépassant la simple monographie technique et qui rendrait plus largement compte d'un type d'économie urbaine traditionnelle, mais aussi de ses transformations sous l'effet du développement spectaculaire de la ville et de l'arrivée massive et perturbatrice de ruraux. Les jardins, en raison de leur poids économique et culturel, de leur statut, de l'espace important qu'ils occupent encore au cœur même de la ville malgré la pression foncière, me semblaient être de bons indicateurs de l'évolution récente d'un centre urbain historique menacé et, au-delà, de la société citadine sanaani.
- 6 L'enquête que j'ai menée à Sanaa en juillet 1989 (Boissière, 1995a), limitée à un relevé cartographique de ces jardins et à l'étude de leur fonctionnement technique, devait donc servir de préambule à une étude plus longue. Si celle-ci n'a pu être menée comme espéré, cette première approche m'aura cependant sensibilisé à la question de la ville moyen-orientale comme « centre de productions agricoles », question à laquelle j'allais me consacrer pendant plusieurs années en Syrie.

TERRAIN ET ÉTAT DES RECHERCHES

- 7 En janvier 1990, Jean Métral me suggérait de travailler sur les zones agricoles urbaines de la partie du bassin de l'Oronte située dans les *muḥāfaẓa*² de Homs et de Hama (fig. 1). D'une superficie de 12 000 km², cette région (Syrie centrale) est très anciennement agricole, riche en eau, en terres et en hommes et occupe une place importante dans l'agriculture syrienne³. Il s'y pratique une agriculture sèche extensive sur les plateaux et une agriculture irriguée intensive sur les berges du fleuve, les paysans combinant souvent ces deux types de cultures. En périphérie des deux grandes villes de la région, Homs et Hama, cette agriculture irriguée prend la forme plus spécialisée de jardins économiquement et socialement liés à la ville.

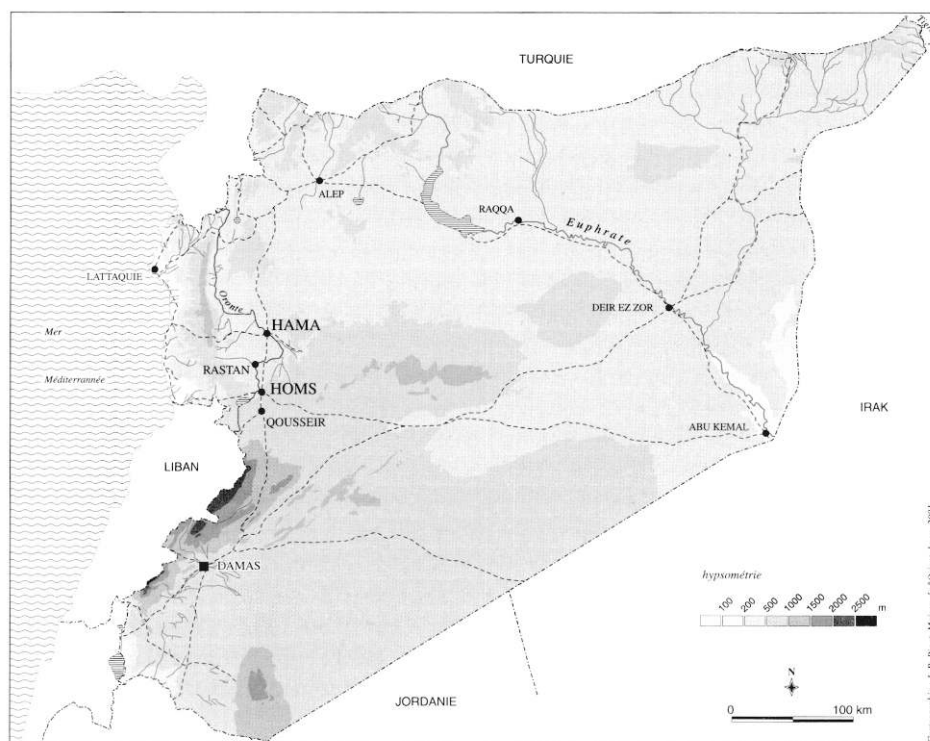


Figure 1 — Carte générale de la Syrie.

- 8 Mon terrain devait également englober deux petites agglomérations agricoles : Qousseir, située à une vingtaine de kilomètres au sud de Homs, et Rastan, localisée à mi-chemin entre Homs et Hama.
- 9 Bien que marquant fortement le paysage urbain, les jardins de Homs et de Hama n'avaient encore fait l'objet d'aucune étude spécifique et approfondie, contrairement à la ghouta damascène⁴, celle-ci occupant il est vrai une surface plus grande et étant économiquement plus importante que les jardins de l'Oronte.
- 10 La littérature concernant les jardins urbains de la vallée de l'Oronte est très modeste. Les chercheurs français⁵ qui ont travaillé pendant la période mandataire sur l'agriculture syrienne 'y font que très brièvement allusion, se contentant de les citer en exemple dans leurs descriptions de l'agriculture irriguée aux côtés des jardins d'Alep, de Tripoli et de Damas. Ces quelques rares références portent sur les types de cultures, le système agraire et le statut juridique de ces espaces agricoles urbains.
- 11 Il faut attendre le début des années 1950 pour trouver une description des seuls jardins homsiotes dans la thèse qu'Anouar Naaman (1951 : 192-201), géographe syrien, consacra à l'économie rurale du pays de Homs. Il nous donne ainsi de précieux renseignements sur la structure agraire et le régime foncier, les contrats de location, le mode de vie des jardiniers et leurs activités dans les jardins, l'assolement et les cultures maraîchères. Cette dizaine de pages constitue un précieux document sur l'état des jardins de Homs avant les grandes mutations techniques, économiques et politiques qui allaient intervenir en Syrie à partir des années 1950 et profondément transformer le monde agricole.
- 12 Les études s'intéressant par la suite aux jardins se limitent à une courte référence dans un mémoire de géographie urbaine consacré à Homs (Homs, 1977 : 124-126) et à quelques pages dans un article de Françoise et Jean Métral (1990 : 396-418) portant sur l'irrigation

dans la vallée de l'Oronte à la veille de la motorisation (années 1950). Le canal et les jardins de Homs y sont replacés dans leur contexte régional et présentés comme l'un des quatre systèmes hydro-agricoles traditionnels fonctionnant alors dans le bassin central de l'Oronte.

- 13 L'étude des jardins urbains de la vallée de l'Oronte restait donc à faire. Le cheminement qui m'amena à progressivement construire mon objet présente sur le terrain cinq grandes étapes : Homs, de mars à juin 1990, puis de mai à septembre 1992 ; Qousseir en novembre 1991 puis en février 1992 ; Hama, d'avril à octobre 1993 ; enfin, Homs et Hama, de juin à septembre 1994 ; intercalés entre ces périodes, de courts séjours me permirent d'étudier les jardins de Homs et de Hama pendant leur phase hivernale⁶.

HOMS 1990, PRISE DE CONTACT

- 14 Lors de mes premières démarches à Homs, je limitais mes incursions dans les jardins aux voies les plus accessibles : grands chemins et routes fréquentées parcourant la zone des jardins. J'évitais les allées menant aux maisons d'exploitation, désirant davantage dans un premier temps découvrir les limites, l'étendue et les caractéristiques géographiques de ce terroir agricole que rencontrer des jardiniers. Chemins creux bordés de haies arbustives ou de ronces, champs fraîchement labourés, canaux d'irrigation, bas-côtés couverts d'herbes hautes et d'orties, amandiers en fleurs, odeurs de feux et de terre retournée... Cette ruralité contrastait singulièrement avec la ville si proche et dont les immeubles et les minarets se profilaient à travers les arbres.
- 15 La rencontre d'un habitué des jardins, un enseignant francophone, me permit de dépasser cette étape de simple découverte. Il m'introduisit en effet au cours des semaines qui suivirent auprès d'une dizaine de jardiniers éparpillés sur l'ensemble de la zone agricole. Il s'agissait d'anciens camarades de classe, de collègues de lycée et de jardiniers vendant du lait ou des légumes dans son quartier. Je pus ainsi établir la monographie de leurs exploitations, sans toutefois suivre une problématique précise. Je me contentais de dresser des fiches techniques prenant en compte la surface et le statut du jardin, le cycle annuel des cultures, l'outillage, le calendrier des travaux, les tours d'eau...
- 16 Je désirais surtout me familiariser avec ces jardins si différents de ceux de Sanaa et constituer un petit réseau d'informateurs auquel j'espérais pouvoir recourir plus tard.

VILLAGE ET JARDINS POTAGERS, UN HIVER À QOUSSEIR

- 17 Je passais deux mois de l'hiver 1991-92 à Qousseir, bourgade de 30 000 habitants sise au cœur d'une riche plaine agricole, prolongement syrien de la Bekaa libanaise.
- 18 Je pensais aussi trouver à Qousseir l'équivalent villageois des jardins urbains et aborder alors les questions de la place des cultures maraîchères dans la société rurale, de l'usage qu'il en était fait dans une société essentiellement céréalière, de la présence ou de l'absence d'un groupe professionnel de jardiniers distinct de celui des agriculteurs. En fait il est apparu que de tels jardins, ayant effectivement existé à Qousseir, avaient pratiquement disparu depuis une vingtaine d'années, laissant la place à de vastes ensembles maraîchers en plein champ, éloignés de plusieurs kilomètres de la localité. Toutefois, les quelques données que je pus alors recueillir sur ce que furent ces jardins traditionnels, appelés *ḥākūra* (pl. : *ḥawākīr*), sur leur situation passée dans l'économie

villageoise et sur leurs liens avec les nouvelles zones agricoles irriguées, m'incitèrent à en poursuivre l'étude.

- 19 La neige, tombée en abondance cet hiver-là, paralysait l'activité villageoise, rendant les rues boueuses et difficilement praticables. Les gens passaient leurs journées autour des poêles à mazout, enveloppés dans de grands manteaux doublés de laine de mouton. Les anciens propriétaires ou exploitants de *ḥākura* me recevaient dans des pièces sans fenêtre et faiblement éclairées par une lampe à gaz ou une bougie. Nos entretiens portaient alors aussi bien sur le récit de la création du village, la conscription ottomane, l'arrivée des réfugiés arméniens en 1917, les rapports étroits qu'entretenaient les chrétiens de Qousseir avec les chiïtes de la Bekaa, la chasse à la gazelle qui se pratiqua dans la région jusque dans les années 1930... que sur les *ḥawākīr* elles-mêmes.
- 20 Il s'agissait de jardins potagers qui longtemps participèrent d'une économie strictement domestique et féminine basée sur le don, l'échange et la prestation de services. Cependant, à la fin du XIX^e siècle, de nouveaux jardins furent aménagés et exploités par des jardiniers professionnels venus de Homs. On assista alors à une diversification des cultures maraîchères et à leur intégration au circuit économique global. Grâce au rôle innovateur de ces jardiniers homsiotes, les paysans de Qousseir se familiarisèrent peu à peu avec des cultures maraîchères à forte valeur marchande. C'est ainsi que, dès les années 1930-1940, ils les développèrent sur de grandes surfaces à l'extérieur du village et délaissèrent peu à peu les *ḥawākīr* devenues dès lors trop étroites (Boissière, 1995b).

LES JARDINS DE HOMS, ENQUÊTES DE 1992

- 21 Au printemps 1992, j'étais de nouveau à Homs. Mon objectif était de comprendre le fonctionnement de l'organisation professionnelle ancienne et actuelle des jardiniers, d'identifier les pôles d'autorité passés et présents et enfin d'esquisser une étude des diverses relations existant entre les jardins et la société citadine.
- 22 Il ne pouvait bien sûr être question d'accéder à l'ensemble des réseaux de la zone de cultures. Cependant, une identification de certains d'entre eux était possible par la fréquentation quotidienne de quelques jardiniers. Cela pouvait aussi permettre d'isoler un modèle d'organisation et de fonctionnement du milieu professionnel.
- 23 Accompagné de nouveau par mon guide qui devait rester à mes côtés toute cette saison, je repris contact avec certains des jardiniers qu'il m'avait présentés en 1990. Je souhaitais établir, à partir d'enquêtes directes, une typologie des lignages⁷ de jardiniers, en prenant en compte plusieurs critères : l'ancienneté, l'importance numérique du lignage et le nombre d'exploitants, leur statut, la surface moyenne des exploitations, les activités professionnelles hors jardins, la résidence, l'appartenance ou non à une coopérative. Cette typologie devait faciliter la sélection d'une dizaine de lignages de tailles différentes. Il ne s'agissait cependant pas d'entreprendre une enquête quantitative sur grande échelle, mais plutôt de procéder à un sondage auprès d'un petit nombre d'informateurs. J'interrogeais donc quelques jardiniers de secteurs différents au sujet des lignages qu'ils fréquentaient régulièrement.
- 24 Ce sondage, intéressant une soixantaine de lignages, révéla que quelques-uns avaient eu un fort ascendant sur la zone des jardins, notamment par le contrôle de l'eau. L'implication de cette dizaine de lignages influents dans l'organisation professionnelle des jardiniers rendait donc leur étude nécessaire. Quelles étaient la nature et la base de

l'autorité de ces lignages ? Que révélaient-ils du fonctionnement de l'organisation professionnelle ? En quoi se différenciaient-ils des autres lignages de jardiniers ? Par quel processus avaient-ils acquis cette position dominante dans les jardins ? Comment celle-ci avait-elle évolué ? Quels étaient leurs liens avec les propriétaires de jardins ? Quelle était leur place dans la société citadine ?... Autant de questions auxquelles on pouvait en partie répondre par le relevé des généalogies et l'histoire familiale.

- 25 Cette étude des grands lignages fut accompagnée par celle de cinq « petits lignages » plus représentatifs de la grande majorité des jardiniers homsiotes. Je tentais, toujours à partir de relevés généalogiques et de l'histoire familiale, de rendre compte des transformations économiques et sociales ayant depuis une cinquantaine d'années affecté, dans les jardins et la société citadine, ces lignages plus modestes.
- 26 Au début de ces enquêtes, mes informateurs privilégiés me servirent d'intermédiaires et de cautions auprès des jardiniers qu'ils connaissaient au sein des grands lignages. À leur tour, ceux-ci me permirent de circuler d'une lignée à l'autre à l'intérieur de leur propre groupe de parenté. Ce procédé faisant intervenir un garant pour chaque entretien m'évita un long travail de reconnaissance et me permit d'aborder assez rapidement des questions plus personnelles (mariages, patrimoine, nouvelles activités familiales...). Les entretiens avaient lieu dans les jardins tôt le matin ou en fin d'après-midi, périodes de relative vacance, et ont parfois réuni jusqu'à une dizaine de jardiniers d'un même groupe de parenté. Mais la plupart du temps, je n'avais affaire qu'à un seul jardinier qui m'indiquait à la fin de son entretien celui qui serait le plus à même de compléter la généalogie de sa propre lignée.
- 27 De même, c'est à mes informateurs de la première heure que j'eus recours pour l'étude des cinq petits lignages, étude facilitée par leur taille restreinte : un entretien suffisait généralement pour obtenir la totalité des quelques lignées les constituant.
- 28 Ce travail d'investigations, de relevés et de recoupements, qui dura tout l'été, me fit parcourir l'ensemble de la zone agricole et entrer dans des dizaines de jardins. Il fut aussi l'occasion de discussions et d'observations qui dépassèrent largement le cadre du relevé des généalogies pour prendre en compte des données variées, comme les histoires individuelles, les modes de sociabilité ou encore les rapports de production.
- 29 Mais c'est surtout par la fréquentation assidue de certains jardiniers, informateurs privilégiés, que ces derniers domaines furent explorés. Mes visites quotidiennes dans les jardins, mon intérêt pour les travaux en cours, ma participation à certaines activités, comme le chargement des camionnettes ou l'arrachage des fèves, ma présence aux discussions de l'après-midi entre voisins, moments riches en interactions sociales, me familiarisèrent avec les techniques agricoles et les pratiques de sociabilité. Je me contentais souvent d'observer et d'écouter ce qui se disait : un propos saisi au hasard, une soudaine dispute, une histoire destinée à amuser l'auditoire, un problème d'eau ou de bornage évoqué dans la conversation m'éclairaient alors davantage que ne l'aurait fait un questionnaire en règle.
- 30 J'eus cependant recours à des entretiens semi-directifs et ouverts pour étudier les institutions traditionnelles ou modernes, formelles ou informelles fonctionnant dans les jardins : groupes de conciliation, coopérative agricole, groupes d'entraide ... ou encore pour identifier les réseaux alimentés par la production des jardins dans le marché de gros de fruits et légumes.

BABA AMR ET RASTAN, ÉTUDES INACHEVÉES EN MILIEU RURAL OU SEMI-RURAL

- 31 En décembre 1992, parallèlement à quelques brèves enquêtes effectuées dans les jardins de Homs sur les activités hivernales (techniques, cultures et travaux), je m'aventurais au sud de la route de Tripoli, dans les jardins de Baba Amr.
- 32 Ancien village de paysans rattaché depuis une trentaine d'années aux quartiers sud-ouest de Homs, Baba Amr ne possède une zone de cultures irriguées (quelques 400 hectares) que depuis les années 1940, époque de l'ouverture du nouveau grand canal. Avant cette date, seules les berges basses avaient accès à l'eau du fleuve, l'ancien canal étant à l'époque réservé aux seuls jardins de Homs. Les entretiens que je fis cet hiver-là, notamment auprès du *muḥtār*⁸ de ce « village quartier », portèrent sur cette extension des terres irriguées et ses conséquences les plus visibles (appel d'une importante main-d'œuvre rurale, croissance urbaine...). J'esquissais aussi une étude de la structure agraire⁹, d'exploitation et du foncier.
- 33 Ce même mois, je me rendis à Rastan, agglomération de 15 000 habitants située, à égale distance entre Homs et Hama, en bordure de l'Oronte. Là aussi, l'extension de la zone d'agriculture irriguée avait un lien direct avec la réalisation d'un projet d'irrigation, la construction d'un barrage dans les années cinquante. Les entretiens que j'obtins me permirent d'entrevoir également un rapport entre cette extension agricole et le développement des activités de transports routiers dans de nombreuses familles de Rastan.
- 34 L'étude de Baba Amr et de Rastan ne fut toutefois pas poursuivie. En effet, le champ d'étude ouvert par ces quelques entretiens en milieu rural ou semi-rural m'est apparu trop éloigné d'un questionnement que je souhaitais désormais davantage recentrer sur la « grande ville », dont les principales caractéristiques étaient d'être un chef-lieu de région, le siège du pouvoir, la résidence des grands propriétaires terriens et une agglomération ayant une très forte emprise sur son environnement rural et possédant une tradition citadine beaucoup plus ancienne que Rastan et Qousseir.

LES JARDINS DE HAMA, ENQUÊTES DE 1993

- 35 D'avril à octobre 1993, j'entrepris l'étude des jardins de Hama. Il s'agissait là aussi de comprendre le fonctionnement et l'évolution de l'organisation professionnelle des jardiniers, de leurs institutions et d'identifier les différents pôles d'autorité. Déjà familiarisé avec les jardiniers homsiotes, je pensais progresser plus vite dans l'étude de ces domaines et aborder rapidement les questions essentielles. Il me fallut cependant tenir compte des difficultés inhérentes à une ville réputée conservatrice et fermée et des particularités propres aux jardins de Hama.
- 36 Ceux-ci présentent une géographie bien différente de ceux de Homs. La vallée de l'Oronte étant ici plus étroite et profonde qu'en amont, les jardins sont disposés en terrasses assez exiguës. Traversant la ville d'est en ouest, ils sont divisés en une demi-douzaine de secteurs arfois séparés par des quartiers. Traditionnellement irrigués par des norias, davantage vergers que maraîchers, plus anciennement en contact avec la ville, ils sont entourés de haies denses et, lorsqu'ils sont proches des quartiers d'habitation, de hauts

murs de terre ou de béton. Ils semblaient donc plus divisés, cloisonnés et enchâssés dans le tissu urbain que ceux de Homs et donc plus difficiles d'accès pour un étranger.

- 37 Il apparut assez vite que chaque secteur de jardins avait une certaine autonomie et n'entretenait que peu de rapports avec les autres secteurs. Ma démarche ne pouvait donc être unitaire comme à Homs, mais devait s'adapter à cette absence de cohésion territoriale. Le secteur (zūr) s'imposa comme l'unité territoriale à l'intérieur de laquelle se produisait la majorité des interactions entre jardiniers (groupes d'irrigants, groupes lignagers, associations d'intérêts, relations de voisinage, entraide...).
- 38 Les entretiens portaient dans un premier temps sur la surface de la propriété, les cultures, le système d'irrigation et le statut du jardinier. J'abordais ensuite des questions plus personnelles, comme l'origine supposée du lignage, son lieu de résidence ancien et actuel, l'importance de son implantation dans le zūr. J'essayais d'établir une brève généalogie de manière à pouvoir repérer les activités non agricoles que le lignage avait pu investir. Venait ensuite la constitution d'une liste des jardiniers accompagnée de renseignements concernant leur exploitation et sa surface, l'implantation régionale de leur lignage, leur lieu de résidence... J'interrogeais enfin mon informateur sur le groupe d'irrigants auquel il appartenait, son fonctionnement, les types de conflits et la façon dont ceux-ci étaient réglés.
- 39 Dans le zūr Bāb al-Nahr et son extension vers le village de Dahrié, j'ai bénéficié de l'aide de deux fils de jardiniers devenus fonctionnaires et qui m'avaient été présentés par un hamite rencontré à Damas. Ils me permirent de rencontrer et d'interroger cinq de leurs parents exploitant des jardins dans ce secteur. Chaque jardin étant entouré d'un haut mur de béton et son accès gardé par une porte de fer, leur aide me fut précieuse. Cependant, parlant français, ils avaient tendance à s'imposer comme interprètes incontournables, si bien qu'il m'était difficile de parler directement à leurs parents jardiniers. De plus, il leur arrivait de se substituer aux jardiniers en répondant directement à mes questions. Je devais alors insister pour que la question fût effectivement posée. Les difficultés ordinaires de prise de contact étaient donc remplacées par un autre type de difficulté, à laquelle je n'avais pas été confronté avec mon guide homsiote, celle de « l'intermédiaire-interprète-écran » avec lequel je devais négocier régulièrement mon accès à l'information.
- 40 Les inconvénients de cette approche m'apparurent avec d'autant plus d'acuité que partout ailleurs mon abord des jardiniers était solitaire, direct, parfois difficile, mais me permettait de mieux contrôler le déroulement des entretiens. En voici quelques exemples :
- 41 J'empruntais un jour un chemin étroit et poussiéreux du zūr al-Šarqī, secteur situé à l'est de Hama sur la rive droite de l'Oronte. Bordé de hautes claies de roseaux et de ronces sèches, ce chemin s'enfonçait profondément dans le zūr sur un ou deux kilomètres et finissait en cul-de-sac. Retournant sur mes pas, je m'adressais à un jeune jardinier travaillant en limite de son jardin, derrière une haie clairsemée. Après avoir écouté mes explications, il me fit visiter son exploitation ainsi que celle de l'un de ses voisins. Il devint par la suite un informateur régulier et m'introduisit auprès d'autres jardiniers du même secteur.
- 42 Dans le zūr al-Qiblī sur la rive opposée, je n'eus pas la chance de créer de tels liens. Les jardiniers que je rencontrais se révélèrent peu disposés à me recevoir régulièrement et à me servir d'intermédiaires auprès de leurs voisins. Cela m'obligea à multiplier les

contacts, ce qui ne se fit pas sans certaines difficultés, comme le montre l'exemple suivant.

- 43 Il s'agissait de quatre frères issus d'un lignage important dans le *zūr* et exploitant collectivement un jardin de 2 hectares, aidés de leurs femmes et d'une trentaine de vigoureux gamins. Résidant l'hiver dans le quartier 'Alilīyāt, ils passaient l'été dans leur jardin. Ils établirent d'emblée avec moi des « relations de plaisanterie », manière pour eux de se protéger et de rendre difficile tout entretien sérieux. Les hommes avaient pour habitude de déjeuner au pied d'un gros mûrier. À la fin des repas, ils organisaient entre leurs jeunes fils des tournois de luttes qui pouvaient durer une heure et qui donnaient lieu à d'interminables discussions sur les mérites comparés des jeunes lutteurs. Puis, gagnés par le sommeil, ils s'allongeaient et s'endormaient une ou deux heures. Dans un tel contexte mes questions étaient systématiquement éludées ou reprises sous forme de plaisanteries ou tout simplement ignorées. Je ne pouvais venir à d'autres moments, ayant été clairement averti que je risquais de gêner les hommes dans leur travail. Il me fallut donc partager quelques repas plantureux et gagner la confiance de mes hôtes avant d'obtenir, petit à petit, les renseignements convoités.
- 44 Dans le même secteur, je suivis un jour le lit d'un petit canal de terre progressant entre les jardins en direction du fleuve. Avant de l'avoir atteint, je fus violemment interpellé par un vieux jardinier qui me barrait le passage, une houe à la main : je ne pouvais continuer, des femmes se baignaient plus loin... Nous nous assîmes à l'ombre d'un mûrier et l'altercation se transforma en discussion puis en véritable entretien, un des plus riches qu'il m'a été donné de réaliser dans ce *zūr*.
- 45 Je pourrais multiplier ainsi les exemples de prises de contact réussies ou négociées... une vingtaine au total pour l'ensemble des secteurs. Seules deux rencontres se soldèrent par un échec. L'une parce que j'avais involontairement touché un point hautement sensible : faire le relevé généalogique d'un lignage dont la moitié des membres avait été tuée lors de l'insurrection de 1982¹⁰ posa quelques problèmes auxquels je ne m'étais pas préparé. L'autre, parce que la perception que le jardinier avait de moi n'était pas claire, ma fonction, ma position par rapport aux autorités et mes buts mal explicités. J'avais bâclé mon travail d'approche et de présentation. Dans l'un et l'autre cas, l'informateur s'est raidi, est devenu méfiant puis franchement hostile. J'ai dû interrompre l'entretien et quitter le jardin.

QUARTIERS DE JARDINIERS ET MARCHÉS DE FRUITS ET LÉGUMES À HOMS ET À HAMA, 1994

- 46 Durant l'été 1994, j'ai travaillé à la fois sur Homs et sur Hama, m'intéressant aux quartiers où vivaient les jardiniers et aux marchés de fruits et de légumes. J'ai cherché à déterminer la place et le statut qu'occupaient et qu'occupent actuellement les jardiniers et leurs lignages dans la société citadine de ces deux villes ainsi que leur rôle dans les réseaux urbains de commercialisation des fruits et légumes.

LES QUARTIERS

- 47 Pour l'enquêteur, le problème de l'accessibilité et de la perméabilité des quartiers se pose autant que pour les jardins, si ce n'est davantage. Les chemins de terre bordés de murs ou de haies sont en quelque sorte remplacés par des ruelles et des impasses bordées de

maisons dans lesquelles il est bien plus difficile de pénétrer que dans un jardin. À Homs comme à Hama, l'étranger au quartier, à plus forte raison un Occidental, est vite repéré. Alors que dans les jardins le prétexte d'une recherche sur les techniques agricoles peut fournir une explication acceptable à une présence jugée incongrue dans un premier temps, dans un quartier, il devient plus difficile de prétendre faire une étude sur les jardins ou plus précisément sur les jardiniers habitant le quartier... S'intéresser de trop près aux gens sans le prétexte acceptable d'une observation des pratiques techniques provoque méfiances et craintes¹¹.

- 48 Les quartiers où se concentre le plus grand nombre de jardiniers sont assez nombreux. Les précédentes enquêtes sur les jardins de Homs et de Hama m'avaient permis de les identifier : Bāb al-Hūd, Ġoret al-Šiyaḥ à Homs, Bāb al-Ġisr, 'Alilīyāt, Šarqiyyeh et Ḥamīdiyyeh à Hama.
- 49 Je n'avais ni l'intention, ni le temps d'entreprendre de vastes enquêtes exhaustives. Mon projet initial était plus modeste : comprendre comment les jardiniers et leurs familles s'insèrent dans la société citadine. Où vivent-ils et à côté de qui ? Quelle est leur place dans leur quartier ? Qu'en est-il de leur statut économique ? etc. Pour répondre à ces questions et à quelques autres, j'ai choisi d'utiliser ce que l'on pourrait appeler des « signes urbains » et, bien sûr, de mettre l'accent sur l'environnement immédiat de la famille du jardinier.
- 50 Par « signes urbains » j'entends un ensemble disparate d'indices, de détails permettant de cerner de façon plus ou moins informelle le « caractère » du quartier que l'on étudie. Sa situation géographique par rapport aux jardins mais aussi au centre ville, l'état des immeubles, en particulier à Hama où les traces de l'insurrection de 1982 sont encore visibles et trahissent l'implication du quartier dans les événements, le type d'immeubles (villas ou habitations collectives), la présence ou l'absence dans le quartier d'anciennes maisons de notables identifiables par leur allure de maisons-fortes, les types de commerces et d'artisanats... étaient autant de signes permettant de savoir si j'avais affaire à un quartier ancien ou plus récent, résidentiel ou commerçant, riche ou populaire... Tout cela relevait de la simple observation et participait donc à la phase d'approche et d'initiation au quartier, celle d'une flânerie attentive.
- 51 Pour la suite, le recours à des informateurs est devenu indispensable.
- 52 Mon premier réflexe a été d'interroger le *muḥtār* du quartier. Toujours présent dans son bureau ou chez lui, il avait l'avantage d'être disponible et de bien connaître le quartier dont il avait la charge. Il était toutefois tenté de ne donner qu'une vision officielle des choses et d'omettre ce qui pouvait être gênant, ce qui pouvait ternir l'image qu'il essayait de me donner de son quartier.
- 53 L'épicier, en contact quotidien avec de nombreuses familles du quartier, présentait les mêmes avantages que le *muḥtār*, sans les inconvénients. Son activité d'épicier en faisait un bon connaisseur du quartier et le rendait très accessible : entrer dans une épicerie pour boire un soda sur place pouvait fournir l'occasion d'une discussion sur le quartier et son discours n'était pas parasité par une fonction officielle.
- 54 Quant aux jardiniers, ils pouvaient bien sûr difficilement être ignorés comme informateurs. La difficulté était que, passant une grande partie de leur journée dans les jardins, il était malaisé de les rencontrer dans leur quartier. Il me fallut donc parfois aller chercher dans la zone agricole des renseignements sur les quartiers...

- 55 Les données obtenues auprès de ces informateurs étaient assez variées : liste des lignages de jardiniers, liste des professions les plus exercées dans le quartier, identification des principaux lieux de réunions et de leurs propriétaires, identification des notables, des anciens responsables et des membres du conseil de quartier (*mağlis al-ḥāra*), des hommes d'honneur à qui l'on fait appel pour les conciliations... Ces données devaient me permettre de dégager la structure sociale du quartier et d'apprécier la place des jardiniers dans cette structure et leur degré d'implication dans les institutions traditionnelles.
- 56 Une enquête plus précise auprès de quelques jardiniers du quartier fournissait l'occasion de situer géographiquement un lignage de jardiniers, avec ses maisons, ses lieux de réunions... et de préciser le nom et l'activité professionnelle de leurs voisins immédiats.
- 57 Cette démarche à plusieurs niveaux me permettait de situer le jardinier dans son quartier, mais aussi sur l'échelle sociale citadine. Sa présence dans l'ancien conseil de quartier, son voisinage immédiat, le degré d'implantation de son lignage dans d'autres secteurs de l'activité citadine (commerce, artisanat)... autant de points qui avaient leur importance et pouvaient m'éclairer sur ce qu'était et sur ce qu'est devenu le jardinier au sein de la société citadine.

LES MARCHÉS

- 58 Parallèlement à cette étude sur les quartiers de jardiniers, j'enquêtais dans les marchés de fruits et légumes, prolongements directs du jardin. Il s'agissait de suivre, du producteur au consommateur, les filières de commercialisation alimentées par les jardins urbains et de mesurer l'importance de leur production sur les marchés homsiotes et hamiotes. Se posait aussi la question de savoir s'il existait des jardiniers vendant eux-mêmes leur production dans les souks ou pratiquant également le commerce de gros de fruits et légumes, autrement dit si le souk a pu représenter à un moment ou à un autre une alternative aux jardins.
- 59 À Homs, il existe un marché de gros, le souk al-Hāl et deux marchés de vente au détail : le souk al-Ḥuḍār et le souk al-Ġindī. J'avais déjà travaillé en juin 1990 sur le premier souk, identifiant les commerçants en relation avec les jardins et mesurant ainsi la part de la production de ces derniers dans les transactions effectuées sur ce marché. Afin de compléter cette première approche, j'enquêtais dans l'un des deux marchés de détail, le souk al-Ḥuḍār situé dans le nord de la vieille ville. Jusqu'au début des années 1970, de nombreux jardiniers y venaient vendre leurs productions, aux côtés des commerçants qui se fournissaient au marché de gros. Il était donc intéressant de savoir comment et pourquoi ces jardiniers avaient pratiqué la vente directe et dans quelles circonstances cette pratique avait cessé.
- 60 À Hama, le commerce de fruits et légumes est beaucoup plus dispersé. Il existe ici aussi un marché de gros, le souk al-Hāl, et plusieurs autres marchés pratiquant, bien qu'en plus faible proportion, la vente de gros en même temps que celle au détail : le souk al-Ḥāder al-Kabīr, le souk al-Ḥāder al-Ṣaġīr et le souk Tamāniya Aḍār. La foule des petits commerçants y avoisine un ou deux gros négociants et les jardiniers viennent parfois y vendre leurs petites productions aux côtés de paysans de la campagne proche. Ici, comme à Homs, j'essayais de repérer les principaux réseaux de vente alimentés par les jardins, les commerçants liés à cette production et les anciens jardiniers convertis à la revente.

- 61 Le problème de l'accessibilité auquel j'avais été confronté dans le cas des jardins hamiotés et des quartiers résidentiels homsiotes et hamiotés ne se posait pas vraiment dans celui des marchés de fruits et légumes, ceux-ci étant des espaces publics, donc largement accessibles¹².
- 62 Les marchés de gros, tout en étant des lieux de travail intensif et de maximisation des profits, sont aussi des lieux de « sociabilité assise ». Il existe en effet un temps pour le travail et un temps pour recevoir, écouter et parler. Le moment de grande activité d'un marché est le matin. Il est alors inutile d'espérer le moindre entretien. C'est par contre l'occasion d'observer ce qui s'y passe et d'essayer de dénouer le complexe écheveau des relations existant entre vendeurs, revendeurs, acheteurs... J'ai souvent accompagné un jardinier au marché de gros, restant près de lui tout au long de ses transactions, l'interrogeant sur ses clients, assistant aux marchandages au sujet de bottes de persil ou de cageots de tomates. Tous les après-midi et un jour entier par semaine, le marché de gros se vide, les activités sont pratiquement au point mort. Certains commerçants utilisent alors leurs boutiques comme lieux de réunions où sont reçus, autour de verres de thé, des clients, des collègues, des jardiniers, des amis... Ce sont les heures les plus propices aux entretiens.
- 63 Les petits marchés de détail sont également très actifs le matin sans cependant offrir les mêmes occasions de sociabilité informelle : dès que les volets de fer sont baissés, les commerçants se dispersent. Ceux-ci ne sont donc accessibles qu'en fin de matinée lorsque, leurs étals presque vides, ils s'apprêtent à ranger et à quitter le marché. Les entretiens sont alors brefs et souvent incomplets, le commerçant épuisé par toute une matinée de travail étant pressé de rentrer chez lui.
- 64 Enfin, en amont de la production, j'interrogeais les jardiniers sur les souks où ils avaient l'habitude de se rendre, sur les commerçants à qui ils s'adressaient, sur les éventuelles ventes directes pratiquées auprès des habitants de leur quartier et, pour certains, sur le processus qui les avait conduits de la production à la vente de fruits et légumes.

2 MÉTHODES ET PROBLÉMATIQUE

- 65 J'ai eu le souci de choisir comme objet d'étude en milieu urbain une de ces unités sociales de faible ampleur à partir desquelles « *on peut tenter d'élaborer une analyse de portée plus générale, appréhendant d'un certain point de vue la totalité de la société où ces unités s'insèrent*¹³ ». Le groupe professionnel que forment les jardiniers me paraissait constituer une telle unité sociale. Ce groupe semblait facile à distinguer du reste de la population citadine et pouvait être en quelque sorte isolé dans les limites précises de ses jardins et par des pratiques se différenciant nettement de celles considérées comme étant plus explicitement urbaines et davantage liées au souk, je veux bien sûr parler de l'artisanat et du commerce.
- 66 Mon étude porte ainsi sur les dynamiques sociales et culturelles du groupe professionnel des jardiniers. Il s'agit de comprendre les processus de transformation et d'adaptation qu'a pu connaître ce groupe à la suite des changements socio-économiques et politiques intervenus dans les villes de Homs et de Hama et plus généralement en Syrie au cours des cinquante dernières années.

- 67 Ainsi analysés, le groupe des jardiniers et leurs jardins peuvent devenir à leur tour les analyseurs partiels de ces villes syriennes, de la composition et de l'articulation de leurs espaces et de leurs territoires, de leur économie et de leur société.

LA POPULATION CONCERNÉE PAR L'ANALYSE

- 68 Il est nécessaire, dans un premier temps, de délimiter la population directement impliquée par mon étude et d'en préciser les composantes sociologiques.
- 69 Il s'agit principalement du *groupe professionnel* des jardiniers. Celui-ci peut être défini comme l'ensemble organisé ou non des exploitants, qu'ils soient locataires, associés ou propriétaires de leur exploitation. Les membres de ce groupe partagent la maîtrise d'un savoir-faire technique, évoluent dans une relative inter-connaissance et ont en commun des intérêts et un mode de vie lié à la pratique quotidienne d'activités agricoles plus ou moins extérieures à la ville. Nous aurons cependant l'occasion de nous interroger sur la plus ou moins grande hétérogénéité sociale de ce groupe professionnel ainsi que sur son identité, à la lumière notamment des transformations socio-économiques observées tant dans les jardins qu'en ville.
- 70 Le *groupe de parenté* auquel appartient chaque jardinier est également concerné par l'analyse dans la mesure où il permet de situer ce dernier dans la perspective des itinéraires socioprofessionnels familiaux. Correspondant au lignage agnatique, ce groupe peut contribuer en totalité ou en partie à l'exploitation de jardins et se confondre alors, en permanence ou occasionnellement, au groupe professionnel, ou au contraire avoir investi d'autres champs d'activités, participant alors à d'autres domaines professionnels.
- 71 Enfin, le troisième élément à prendre en compte est la *sphère professionnelle* des jardiniers. En font partie les propriétaires des jardins bien sûr, mais aussi les ouvriers agricoles et les journaliers, les entrepreneurs en maraîchage, les intermédiaires et les marchands de légumes du marché de gros... c'est-à-dire tous ceux avec lesquels les jardiniers entretiennent, en dehors des limites de leur groupe professionnel et à des niveaux différents, des rapports fréquents pour des motifs professionnels directement liés à l'activité agricole.
- 72 Le groupe professionnel demeure cependant le point de départ de mon analyse, les deux autres éléments lui restant d'une certaine manière subordonnés. Nous l'avons vu, les jardiniers se sont naturellement trouvés au centre de mon dispositif d'enquête pour la raison essentielle que, contribuant à la permanence de la structure du terroir et du paysage agricole, ils sont au cœur du processus de reproduction de l'espace des jardins auquel ils s'identifient. Une analyse de cet espace agricole passe logiquement par celle du groupe professionnel qui le produit et l'entretient. C'est donc essentiellement à partir de ce dernier que prennent sens et que doivent être appréhendés et questionnés groupe familial et filière professionnelle, ces éléments constituant à différents niveaux le -
« milieu socioprofessionnel » d'un jardinier.

LES DIFFICULTÉS DE L'ENQUÊTE ORALE

- 73 Il m'a semblé nécessaire de donner à mon étude une certaine dimension historique. Il aurait en effet été difficile de comprendre la situation dans laquelle se trouvent actuellement les zones agricoles urbaines et leurs jardiniers sans avoir recours au passé et

sans tenter de répondre à cette question : comment étaient les jardins de Homs et de Hama lorsqu'ils constituaient des zones de productions agricoles centrales dans l'approvisionnement urbain ?

- 74 Mais mon mode d'investigation ethnographique, essentiellement basé sur l'entretien oral, a limité la précision des exposés d'événements déjà anciens : les informateurs ont en effet souvent eu de la difficulté à les dater de manière sûre. Cette imprécision¹⁴ de la « mémoire orale » ne me permet donc de reconstituer qu'avec difficulté une grille chronologique. Même les événements qui entrent pourtant dans un processus de mémorisation collective, comme l'ouverture du nouveau grand canal de Homs, l'abolition de la fonction de chef des jardiniers, la création de la première coopérative ou même la naissance et la mort d'un parent proche... et qui devraient être autant de repères dont la mémoire familiale et celle commune au groupe professionnel pourraient rendre compte avec exactitude, même ces événements clefs ont parfois été rapportés avec hésitation. Je n'ai donc souvent obtenu que des approximations qu'ont réduit mais n'ont pas supprimé les vérifications faites auprès de différents informateurs. Seuls les événements rejoignant l'histoire de la ville, de la région et parfois du pays ont pu finalement être situés et datés avec exactitude.
- 75 Dans ces conditions, il s'agira davantage de donner à comprendre, en ayant recours à une certaine périodicité, la dynamique générale d'un groupe professionnel particulier que d'en faire l'histoire détaillée et rigoureuse.
- 76 J'ai choisi les années 1930-40 comme point de départ de cette étude parce que c'est à partir de ces deux décennies que se réalisent certains grands projets d'irrigation sur l'Oronte, que sont créées les premières coopératives agricoles, que se développe la motorisation de l'agriculture... C'est aussi l'amorce des bouleversements politiques, économiques, sociaux et même démographiques qui vont, au fil des décennies suivantes, transformer les villes syriennes et construire la Syrie indépendante. Les jardins, nous le verrons, ne sont pas restés imperméables à ces transformations de la société globale. Au contraire, malgré le peu de changements constatés dans la physionomie du terroir agricole depuis le premier cadastre des années 1920, les jardins ont changé par bien des aspects.

ÉVOLUTION SOCIALE D'UN GROUPE PROFESSIONNEL : LES JARDINIERS COMME OBJETS D'ANALYSE

- 77 L'axe premier de ma problématique consistera à rendre compte des processus d'évolution et d'adaptation qu'a connus le groupe professionnel des jardiniers de Homs et de Hama à la suite des changements socio-économiques qui se sont produits au cours des cinquante dernières années.
- 78 Aux yeux de beaucoup de citoyens, les jardiniers font actuellement presque figure de privilégiés parce qu'associant dans leurs activités professionnelles les avantages de la ville (approvisionnement, confort, accès rapide à divers services...) à ceux d'une vie rurale réputée saine. Ils ont la chance de disposer de l'agrément d'une terre agricole très proche de la ville dont ils tirent un revenu supérieur au salaire d'un simple fonctionnaire. Pourtant, il n'en a pas toujours été ainsi. Il suffit de retourner quelques décennies en arrière pour trouver l'image de jardiniers gagnant à peine de quoi survivre, dépendant souvent de l'arbitraire des propriétaires et se situant au bas de l'échelle sociale citadine.

- 79 Il paraît donc s'être produit une transformation radicale de la situation du groupe professionnel des jardiniers. Ce groupe s'est en effet émancipé du rapport de dépendance qui le liait aux propriétaires et a fini par s'approprier son espace de travail, les jardins. Son statut social au sein de la société citadine paraît du même coup avoir été sensiblement revalorisé. C'est de cette évolution socioprofessionnelle dont je voudrais rendre compte en premier lieu. Par quels processus une telle évolution a-t-elle pu se produire ? En quoi le statut des jardiniers a-t-il été modifié ? Comment ce groupe professionnel a-t-il vécu le passage d'une société citadine traditionnellement dominée par de grands lignages de commerçants et de propriétaires terriens à une société marquée par l'industrialisation, la croissance urbaine, l'éclatement des structures sociales traditionnelles et la « modernité » ?
- 80 Les jardins ont eux-mêmes connu une évolution de leur situation en tant qu'espaces de production. En effet, jusqu'au XIX^e siècle, ils ont occupé une place centrale dans le paysage, l'économie et l'alimentation de Homs et de Hama. La population de ces villes ne dépassait pas 15 ou 20 000 habitants et une grande partie de celle-ci participait activement à l'exploitation des jardins. Les villes semblent avoir été en ces temps-là de véritables centres urbains de productions agricoles, assurant ainsi leur autonomie alimentaire. Mais cette situation s'est peu à peu transformée au cours du XX^e siècle. Ainsi, au lendemain de la seconde guerre mondiale, les jardins perdent leur place prédominante et sont, du fait du développement des villes, de plus en plus confrontés et intégrés à la croissance urbaine.
- 81 De nos jours, la présence des jardins dans le paysage urbain est certes encore marquante, mais leur poids économique n'est plus aussi déterminant. Le maraîchage lié à ces jardins apparaît désormais comme l'un des nombreux secteurs minoritaires de l'économie urbaine. Mais les jardins sont-ils pour autant devenus de simples zones résiduelles cernées par la ville et plus ou moins vidées de leur dimension économique, sociale et culturelle ? De quelle manière participent-ils à l'actuelle économie urbaine ? Quelle place occupent-ils dans l'économie domestique et familiale des jardiniers ?
- 82 Je voudrais répondre à ces questions en saisissant la façon dont s'articulent deux niveaux d'analyse assez généraux, néanmoins étroitement liés l'un à l'autre et cela bien entendu dans une perspective à la fois dynamique et comparative : a) L'évolution du mode d'organisation socioprofessionnelle des jardiniers et b) L'évolution de la place, du statut et du mode d'intégration des jardiniers au sein de la société citadine.
- 83 Il est possible dès maintenant de préciser quelles sont les principales orientations que j'entends donner à cette analyse.
- 84 a) L'évolution du mode d'organisation socioprofessionnelle des jardiniers.
- 85 Les jardiniers formaient et forment encore un groupe professionnel et non une simple collection d'individus isolés. Cela signifie qu'ils se reconnaissent comme participant collectivement d'un même territoire, d'une même activité professionnelle et entretiennent entre eux et avec l'extérieur des rapports particuliers. Ces rapports, comme dans tout milieu socioprofessionnel, sont nombreux, complexes et variés : rapports d'autorité, de dépendance, de solidarité, d'opposition parfois violente, de voisinage, de simple sociabilité, etc. Ils procèdent tous plus ou moins directement de l'activité agricole et doivent être analysés dans le contexte plus large d'un mode d'organisation socioprofessionnelle ayant une logique particulière de fonctionnement, de production et d'évolution.

- 86 Ce mode d'organisation peut se réaliser dans une structure professionnelle « observable », avec ses institutions, sa hiérarchie, ses règles de fonctionnement, ses contraintes techniques et juridiques, nous le verrons à Homs ; ou au contraire présenter, comme à Hama, une réalité plus informelle, laissant alors la place à d'autres types de régulations des rapports sociaux et de production. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit de comprendre un fonctionnement et une évolution d'ensemble ; une logique qui permettra de saisir une dynamique et pas seulement les traces de quelques transformations partielles considérées dans leur seule finalité.
- 87 Cela suppose de rendre d'abord compte d'une situation de départ considérée comme « traditionnelle », comme antérieure aux changements, les jardins des années 1930-40. Il faudra alors repérer et analyser les éléments qui structuraient le mode d'organisation socioprofessionnelle à cette époque : le *régime de propriété*, le *régime d'exploitation*, le *système d'irrigation* et le *rapport à la ville*. C'est à partir de ces éléments que semblent en effet se décliner la plupart des rapports sociaux auxquels il a été fait allusion et qui concernent en premier lieu le groupe professionnel des jardiniers et les propriétaires de jardins.
- 88 Il faudra ensuite repérer les événements qui ont déclenché une émancipation sociale des jardiniers : lois et réglementations nouvelles, mutations techniques, réformes agraires, création de nouveaux champs d'activités urbaines... événements suivis parfois de changements d'activités au sein des lignages de jardiniers, d'une re-définition du travail agricole et plus précisément de la profession de jardinier, d'un renversement de certains rapports de force dans les jardins mais aussi d'une complexification des rapports entre les jardiniers et leur filière professionnelle et entre le groupe des jardiniers et la société citadine dans son ensemble.
- 89 L'analyse des effets de ces « événements déclenchants » sur les « événements structurant » et plus généralement sur le mode d'organisation socioprofessionnelle des jardiniers devrait permettre de saisir une logique du changement, de comprendre comment les jardiniers se sont adaptés, sont arrivés à plus ou moins prendre le contrôle de leurs exploitations et de la production agricole urbaine. Elle devrait aussi permettre de souligner les limites de cette appropriation, de déterminer la place assignée aux exploitations dans les processus de diversification des activités professionnelles et aux espaces agricoles dans le nouveau contexte urbain... et finalement d'aboutir à une meilleure appréhension de la situation actuelle des jardiniers et de leur identité en tant que groupe professionnel.
- 90 b) L'évolution de la place, du statut et du mode d'intégration des jardiniers au sein de la société citadine.
- 91 Dans l'examen du processus d'émancipation sociale des jardiniers et de compréhension de leur situation actuelle, nous devons considérer leurs diverses formes de participation à la société citadine comme des facteurs d'analyse aussi déterminants que leur appartenance à un groupe professionnel spécifique.
- 92 En tant qu'individus, les jardiniers ne se réduisent pas à leurs seules activités professionnelles et à leur seule appartenance à la zone des jardins : ils sont aussi avec leurs familles les résidents de certains quartiers de la ville, ils y fréquentent des mosquées, des hammams, participent à divers réseaux de relations, à des associations économiques, fournissent en produits agricoles plusieurs souks...

- 93 Soulignons toutefois un paradoxe dont je devrai tenir compte dans l'analyse : la pleine appartenance des jardiniers à la société citadine semble malgré tout contredite par leur appartenance professionnelle. Alors que l'espace professionnel et l'espace résidentiel des artisans et des commerçants se trouvent, bien que souvent en des zones différentes, à l'intérieur du même périmètre urbain, l'espace professionnel des jardiniers se situe à l'extérieur de la ville : ceux-ci quittent l'agglomération pour aller travailler sur leurs parcelles. De par la nature même de leurs activités liées au travail de la terre, les jardiniers peuvent être assimilés au monde rural, à l'agriculture, bref à une campagne qui, même très proche, n'en est pas moins géographiquement extérieure à la ville et à ses composantes les plus habituellement étudiées.
- 94 Les jardins sont en effet extérieurs aux villes auxquelles ils sont associés. À Homs, les plus proches sont éloignés de un à deux kilomètres du centre ancien et ne sont en contact avec les nouveaux quartiers résidentiels que depuis une vingtaine d'années. À Hama, si à une certaine époque ils ont bien occupé les berges du centre ville ancien, depuis un demi-siècle ils ne s'étendent plus pour l'essentiel qu'en amont et en aval de l'agglomération et n'ont de contact direct qu'avec des quartiers périphériques. Dans les deux cas, leur intégration à la ville n'a pas cette évidence géographique que j'avais pu constater avec les jardins de Sanaa et qui établissait *de facto* leurs jardiniers au cœur de la vie citadine. En Syrie centrale, il s'agit de jardins périurbains et cette « périurbanité » n'est pas sans poser quelques questions sur le rapport de ces jardins à leur ville : s'agit-il de territoires urbains ? Ou d'espaces ruraux simplement associés à la ville au même titre que n'importe quelle terre arable proche ? Comment les situer par rapport à la ville et à la campagne ?
- 95 La nature ambiguë de la situation des jardiniers partagés entre ville et campagne et le caractère aussi incertain de leurs jardins influent bien entendu sur le rapport de ces jardiniers à leur ville, mais aussi sur la place et le statut qui leur sont réservés au sein de la société citadine. En fin de compte, que sont les jardiniers ? Des citoyens ? Des semi-citoyens ? Des paysans des villes ? D'où tirent-ils leur éventuelle légitimité citadine ? De quelle manière sont-ils perçus par les gens du souk et autres tenants de la société citadine traditionnelle ? Mais aussi par les néo-citoyens, ceux dont l'accès ou l'intégration à la ville est encore récent ?...
- 96 Nous voudrions comprendre, dans le prolongement de l'étude des changements d'activités et par l'analyse de l'environnement social urbain des jardiniers, quelle place ces derniers ont occupé dans la société citadine homsiote et hamiote depuis les années 1940. Autrement dit, de quelle manière la place des jardiniers a évolué tant du point de vue du statut citoyen, de leur situation sociale, de leur participation aux réseaux urbains et à l'organisation sociale citadine que de leur rôle dans les quartiers où ils résident et dans les souks de fruits et légumes qu'ils alimentent.
- 97 Nous nous demanderons également quelles sont les corrélations existant entre les processus d'évolution de la place des jardiniers en ville et les processus d'évolution de leur situation dans les jardins. Comment ces deux évolutions — dans les jardins et dans la ville — s'articulent-elles, se répondent-elles, interagissent-elles ? Mon analyse portera donc sur le degré d'intégration des jardiniers à leur société citadine mais aussi sur la manière dont les jardiniers vivent et investissent l'urbain à partir des jardins et réinvestissent les jardins à partir de la ville, cela depuis plus d'un demi-siècle.
- 98 Pour traiter de toutes ces questions, nous partirons du passé pour aboutir au présent et des jardins pour finalement parler de la ville. Nous prendrons acte d'une situation

traditionnelle – il s'agira d'une sorte de photographie ou d'état des lieux d'avant les transformations – pour peu à peu découvrir ce qui a pu se transformer dans ce paysage social et urbain et analyser comment ces changements se sont effectivement produits et quelles en ont été les conséquences.

- 99 Mon plan se présente donc en quatre parties.
- 100 Dans une première partie, je reconstituerais à la fois le mode d'organisation professionnelle des jardiniers et leur mode d'insertion à la société citadine dans les années 1930-40, à travers l'étude du régime foncier, de la structure agraire, des rapports d'exploitation et enfin du système d'irrigation.
- 101 Une deuxième partie prendra en compte les changements intervenus tant dans le système foncier que dans l'organisation professionnelle des jardiniers et les rapports d'exploitation au regard des grandes transformations qu'a connues la Syrie à partir des années 1950.
- 102 Une troisième partie, concernant la période actuelle, permettra de présenter un système technique particulier, celui d'une agriculture périurbaine, mais aussi la façon dont l'espace agricole est quotidiennement géré par ceux qui en vivent et surtout qui y vivent.
- 103 Enfin, la quatrième et dernière partie permettra de présenter un tableau de l'évolution professionnelle des lignages de jardiniers et plus généralement de l'activité agricole, tout en prenant en compte la place que les jardins occupent désormais dans des villes en pleine croissance.
-

NOTES

1. « Les principes généraux du waqf (appelé "habous" en Afrique du Nord) sont bien connus : intention pieuse manifestée en faveur d'une œuvre religieuse ou charitable, sous forme de la constitution, perpétuelle et inaliénable, d'un fonds dont les revenus sont affectés à l'œuvre destinataire, soit en totalité et immédiatement (waqf khairi, de "bienfaisance"), soit partiellement, la totalité de la fondation ne devant revenir à l'œuvre qu'à l'extinction de la série des bénéficiaires désignés par le fondateur (waqf ahli, "de famille") » (Raymond, 1985 : 221-222).

2. La Syrie est administrativement divisée en treize grandes régions appelées *muḥāfaẓa*, lesquelles sont subdivisées en *manṭiqa*, elles-mêmes subdivisées en *nāḥia*. Chaque division et subdivision a son chef-lieu. Homs et Hama sont des chefs-lieux de *muḥāfaẓa*.

3. Représentant 12 % de la superficie agricole nationale et 22 % des terres irriguées ; cf. Métral (1990 : 397).

4. Une ghouta (*ḡūṭa*) est une oasis ou une vallée fertile et irriguée. La ghouta la plus connue en Syrie est celle qui entoure la ville de Damas et qui a fait l'objet de nombreuses études ; voir notamment Tresse (1929), Tower (1935), Dalati (1939), Khayr (1966) et Bianquis (1989).

5. Cf. Latron (1936 : 74, 218), Thoumin (1939 : 211) et Weulersse (1946 : 112, 120, 163-164). J'y ferai référence tout au long de ce travail.

6. Quelques enquêtes seront ensuite menées en août et septembre 1995. Enfin, un court séjour sur le terrain en juillet 2000 me permettra de retrouver jardins et jardiniers et de percevoir certains des changements survenus depuis cinq ans dans la région.

7. Rappelons que la famille syrienne, comme la famille arabe en général, est patrilignagère et patriarcale. C'est la filiation par les hommes qui ne cesse de reproduire l'idéal patrilinéaire au sein de chaque lignage. Comme le soulignait Daghestani (1931 : 171), « *chez tous les musulmans syriens, la parenté familiale, c'est-à-dire la parenté par laquelle s'accroît et se développe la famille est unilatérale et purement agnatique. Tous les individus, hommes et femmes, qui appartiennent à n'importe quel groupe familial, se lient entre eux par une parenté masculine, de telle sorte que la véritable famille, aux yeux d'un Syrien, n'est que l'ensemble des personnes parentes par les mâles* ». Tout au long de ce travail, j'emploierai de préférence le mot « lignage » pour traduire *bayt* (littéralement « maison »), terme qui fait référence à un groupe agnatique dont les membres se réclament d'un ancêtre commun et par le nom duquel ils sont désignés. Précisons que ce lignage peut être composé d'une ou de plusieurs lignées. J'utiliserai le terme de « famille élargie » lorsque nous aurons affaire à la cohabitation sous un même toit de plusieurs ménages de collatéraux (structure horizontale). J'emploierai le terme de « famille étendue » lorsque cette cohabitation concernera plusieurs ménages appartenant à plusieurs générations (structure verticale). Enfin, j'emploierai le terme de « famille » pour désigner la seule famille nucléaire (un couple et ses jeunes enfants).

8. Le *muḥtār* (pl : *maḥātīr*) est à l'origine une sorte de maire de village établi par la loi ottomane de 1864. Par extension, les citadins utilisent parfois le terme de *muḥtār* à la place du terme consacré (*ṣayḥ al-ḥāra*) pour désigner un chef de quartier.

9. Un certain nombre de traits différencient nettement les « jardins » de Baba Amr de ceux de Homs : les exploitants sont davantage des paysans que des jardiniers et leurs exploitations plus des champs de légumes que des jardins, certaines exploitations dépassant les 30 hectares ; l'*openfield* domine et l'unité de surface utilisée est le *feddān*, unité agricole dont l'étendue calculée le plus souvent en hectares peut varier d'une région à l'autre, et non le *dunum* utilisé par les jardiniers citadins et qui correspond à un peu moins de 0,1 hectare...

10. Une insurrection des Frères musulmans, déclenchée au printemps 1982, a été très durement réprimée par les unités spéciales de l'armée syrienne, provoquant la mort de plusieurs milliers de hamiotes et la destruction d'une grande partie de la vieille ville.

11. A. Morel (1987 : 154-53) évoque ainsi les difficultés auxquelles est confronté l'ethnologue en milieu urbain : « *Si, comme l'affirme M. Segalen, au fond, l'ethnologue s'y prend toujours de la même façon, qu'il travaille en milieu urbain ou rural, on ne peut pas ignorer qu'en ville il se heurte à des résistances difficiles à contourner. Les gens y sont peu accessibles : il est malaisé sinon impossible de partager leur vie et tout simplement de prétendre pénétrer chez eux. De plus, ne pouvant plus être identifié, le chercheur est lui-même renvoyé à l'anonymat ; il lui faut à chaque fois se faire connaître et accepter, et donc payer de sa personne, pour établir la relation de confiance indispensable avec les enquêtés.* »

12. Notons cependant que cette accessibilité peut changer sensiblement de nature lorsque l'on a affaire à un souk de gros et à un souk de détail : dans le premier, les clients sont des hommes, en majorité des professionnels (petits commerçants) alors que, dans le second, on trouve une clientèle nettement féminisée.

13. M. Augé, 1979 : 197-198.

14. Sur les limites de l'histoire orale, voir notamment F. Raphaël (1980 : 127-145). Celui-ci précise que cette histoire « *doit nécessairement tenir compte du travail incessant de la mémoire, qui opère un tri dans le passé en fonction des exigences du présent, et qui, en même temps, inscrit dans les paysages et les corps des mythes et des attitudes qui renvoient aux valeurs normatives du groupe* » (p. 135). On peut aussi citer, sur les imprécisions de la mémoire paysanne en Syrie, ces quelques remarques de l'écrivain kurde de Syrie Salim Barakat (1993 : 85) : « *Leur récit commençait par une tempête de neige, plus forte que celles que nous avons connues et qu'ils appelaient "la grande neige". À partir de là, les faits s'emmêlaient. Ceux qui aiment chez les gens simples une certaine forme d'authenticité, parfaitement éculée, prétendent que les villageois gardent en tête la mémoire de chaque événement passé. Ce qui est sûr c'est qu'ils en connaissent parfaitement une partie. Ils connaissent les rythmes du jour et de la nuit, et leur*

durée. Ils connaissent aussi le temps des pluies et de la levée du vent, de même que le cycle des céréales. Ils savent lire le défilé des jours. Mais quand ils essaient de se remémorer le passé et de retrouver une date ou un événement, ils mélangent ce qui s'est déroulé et ce qui n'a pas eu lieu, le passé et le futur. Ils font du présent l'aboutissement imaginaire de la moisson des souvenirs. Pour toutes ces raisons, "la grande neige" était le port où aboutissaient tous les événements qui s'étaient produits bien avant cela, ou encore bien plus tard. »

Première partie. Le temps des notables, les années 1930-1940

Introduction à la première partie

- 1 Dans son *Discours sur l'histoire universelle* (al-Muqaddima), Ibn Khaldoun a présenté les grands principes qui, selon lui, devaient présider à la fondation d'une ville (Ibn Khaldoun, 1997 : 550-553) : celle-ci devait être protégée par une enceinte et située en un lieu difficile d'accès, sur une colline ou au bord d'un fleuve par exemple. On aura veillé également à la tenir éloignée des eaux mortes et putrides afin d'éviter à ses habitants les fièvres, les infections et les épidémies. Toute ville devait enfin pouvoir disposer d'une rivière ou de sources pour se procurer de l'eau potable, mais aussi de pâturages pour ses troupeaux et enfin de terres cultivables à proximité pour se nourrir. On retrouve quelques-uns de ces grands principes dans la disposition des villes de Homs et de Hama, même si elles ont été fondées bien avant l'époque d'Ibn Khaldoun. Cités fortifiées construites sur une colline (Homs) ou au bord du fleuve (Hama), elles ont longtemps su préserver, à proximité de leurs murs, les champs, les vignobles, les pâturages et les jardins nécessaires à leur approvisionnement quotidien, maintenant sur ce riche terroir périurbain leur contrôle exclusif : les villes étaient propriétaires de ces terres, elles les cultivaient et s'en nourrissaient.
- 2 Dans ce dispositif agricole citadin, les jardins ont toujours eu une place centrale. Occupant les berges du fleuve, bénéficiant de systèmes d'irrigation anciens et efficaces et d'une terre riche et constamment amendée, ils assuraient la plus grande partie des besoins en fruits et légumes de la population citadine. Ils étaient donc étroitement associés à une économie urbaine, par ailleurs largement commerçante et artisanale, mais bénéficiant d'une certaine autonomie alimentaire : les jardins avaient donc pour la ville autant une valeur économique qu'une valeur stratégique.
- 3 Leur exploitation quotidienne était assurée par des jardiniers résidant le plus souvent dans la ville et qui ont longtemps constitué un groupe ayant son caractère propre, son mode de vie et ses quartiers résidentiels. Se structurant très différemment d'une ville à l'autre, ils n'ont connu de véritables changements dans leur situation sociale et professionnelle qu'à partir des années 1950, au lendemain de l'indépendance de la Syrie.
- 4 Dans cette première partie j'analyserai la situation de ces jardiniers et de leurs jardins telle qu'elle se présentait dans les années 1930-40, époque encore largement dominée par les notables citadins, grands propriétaires terriens et grands commerçants. Il s'agira de donner une « photographie » aussi précise que possible de ce monde agricole et urbain

avant qu'il n'ait été profondément altéré par les bouleversements des années 1950 et 1960.

- 5 Je me pencherai, dans un premier temps, sur le mode d'organisation professionnelle des jardiniers en prenant pour principaux axes l'étude du régime foncier et celle du mode d'exploitation. Dans un deuxième temps, j'aborderai plus précisément l'étude du fonctionnement du système d'irrigation traditionnel. Je situerai ensuite la place que les jardiniers occupaient dans la société citadine de l'époque, en prenant bien sûr en compte les différences qui existaient entre Homs et Hama.

Chapitre I. Autorité et organisations professionnelles dans les jardins

- 1 Les jardins de Homs et de Hama ont de tous temps appartenu à des citadins et été cultivés par des jardiniers résidant dans la ville¹. Leur importance économique dans l'alimentation quotidienne de la population urbaine a longtemps rendu nécessaire le contrôle de ce terroir par la société citadine.
- 2 Dans ce chapitre, j'identifierai plus précisément qui était en mesure d'exercer ce contrôle, ce qui reviendra à définir les différentes catégories de propriétaires de jardins à travers l'étude de la structure agraire. Je présenterai ensuite les modalités de ce contrôle, en étudiant le régime d'exploitation et les rapports de production qui étaient encore en cours dans les années 1930-1940.
- 3 Enfin, après avoir considéré les formes et les facteurs d'instabilité et de stabilité des lignages de jardiniers à l'intérieur des zones agricoles et leur capacité de résistance à la pression des propriétaires fonciers, j'aborderai la question des structures de l'autorité dans les jardins et du mode d'organisation du groupe professionnel des jardiniers.

1 - LES JARDINS DANS LEUR CONTEXTE URBAIN

- 4 Rappelons tout d'abord brièvement quelle était la situation de la zone agricole de Homs et de Hama² dans les années 1930-1940 et quelles en étaient les principales composantes topographiques, agricoles et économiques.

À HOMS, UN RICHE ET VASTE TERROIR PÉRIURBAIN

- 5 Lorsque l'on regarde une carte (fig. 2) représentant Homs et ses environs dans les années 1930-1940, on ne peut que constater l'importance de la surface des jardins par rapport à celle de la ville. La superficie totale de la ville était alors de 430 hectares pour une population estimée à 100 000 habitants. Ayant dépassé ses remparts au cours des deux précédentes décennies, elle s'étendait alors essentiellement le long de la route de Hama au nord et de celle de Damas au sud. L'extension de la ville vers l'ouest, bien qu'amorcée, avait été provisoirement stoppée par la voie de chemin de fer Alep-Tripoli³, laissant donc

les jardins à bonne distance. Entre la ville et la vallée de l'Oronte on trouvait des terres non irriguées, essentiellement céréalières et quelques vignobles⁴, espace agricole occupé ça et là par de petites fermes en pierres noires.

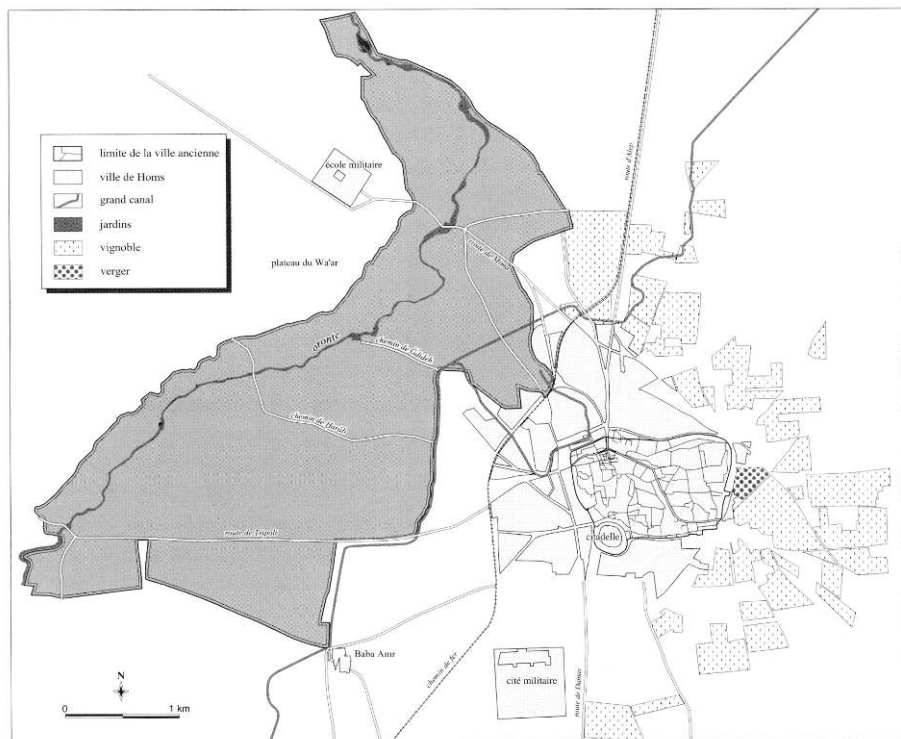


Figure 2 – Homs et ses environs dans les années 1930-40.

- 6 Les jardins s'étendaient plus à l'ouest sur les deux berges de l'Oronte à environ deux kilomètres de la vieille ville. Seule une large coulée de jardins orientée nord-ouest / sud-est, entrant en contact avec la ville au nord-ouest de l'avenue du Sérail (actuelle avenue Quwatli). Quelques 16 hectares de ces jardins ont été lotis dès la fin des années 1930 pour constituer une partie du quartier al-Buġtassiyyeh.
- 7 Ensemble alors homogène et continu⁵, occupant sur quelques 1 000 hectares une vallée de l'Oronte très étendue à cet endroit, la zone des jardins était limitée au sud, dans sa partie la plus large (3,5 km), par les terres du village de Baba Amr et au nord, dans sa partie la plus étroite (quelques 200 m), par les terres du village de Doueir. Sa limite est a toujours été le canal principal d'irrigation venant du lac de Qattiné. A l'ouest, c'est la remontée du plateau basaltique du Wa'ar qui formait et forme encore sa frontière naturelle. La berge est est la plus vaste (600 hectares). Irriguée en grande partie par le canal principal qui la domine, elle descend en pente douce jusqu'au fleuve. La berge ouest, plus étroite (400 hectares), est aussi plus basse et plate, ce qui lui permet d'être irriguée par des canaux en prise directe sur l'Oronte. Cet ensemble se présente comme un bocage, les arbres fruitiers et ceux destinés à la coupe poussant à la limite de parcelles où l'on a toujours pratiqué des cultures maraîchères, été comme hiver. La zone est quadrillée par un dense réseau de chemins, de sentiers et de canaux et divisée en douze secteurs ou berges irriguées (zūr/

azwār) correspondant en fait à autant de canaux secondaires partant du canal principal ou de canaux primaires partant directement de l'Oronte (fig. 3).

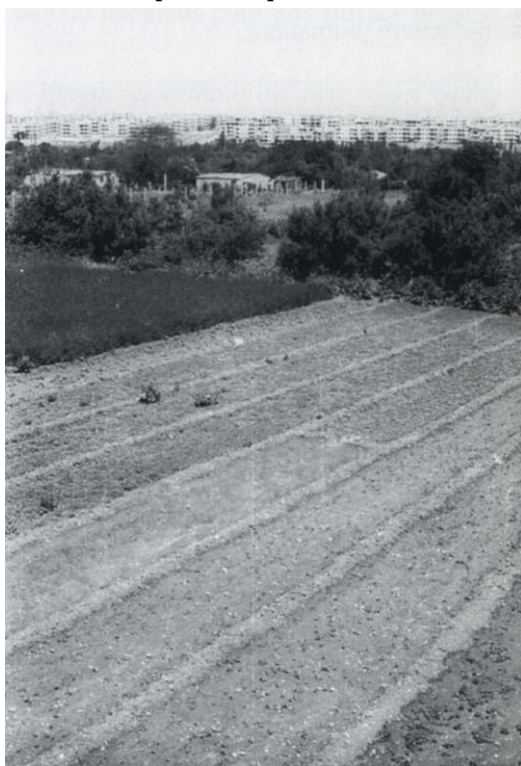


Photo 1 – Jardins de Homs. Vue du zūr al-Ḥarāb en été. Au premier plan, des planches de diverses plantes : pourpier, oignons, persil, aubergines... Les plus hautes sont des plants de persil que le jardinier a laissé monter en graines. Sur le bord, on devine la rangée d'artichauts que surplombent des grenadiers. A l'horizon se découpent les hauts immeubles du nouveau quartier du Wa'ar.

- 8 Les jardins occupaient alors une place importante dans l'approvisionnement de Homs : d'après des commerçants du marché de gros ayant connu cette époque, près de 90 % des transactions effectuées dans ce qui était alors le principal marché de légumes du centre-ville concernaient la production des jardins, ceux-ci offrant donc à la ville une réelle autonomie alimentaire. Cette importante production agricole était assurée par le travail de quelques cinq cents jardiniers⁶ aidés par leurs femmes et enfants mais aussi par une abondante et fluctuante main-d'œuvre journalière.

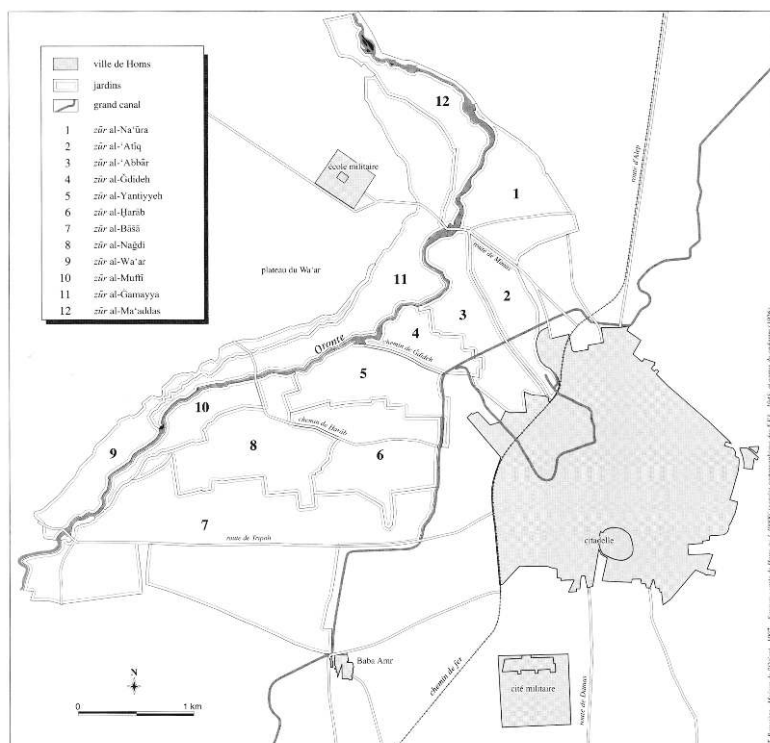


Figure 3 – Les secteurs (zūr-s) de la zone des jardins de Homs.

À HAMA, LES JARDINS OCCUPAIENT LE CENTRE-VILLE

- 9 À Hama, l'Oronte et les jardins traversent le centre-ville selon un axe sud-est / nord-ouest, coupant la ville en deux (fig. 4). Hama s'est longtemps développée à mi-pente de la vallée fluviale d'un côté et de l'autre du fleuve, constituant ainsi les quartiers plutôt citadins du Souk (rive gauche) et ceux plus tournés vers la steppe du Ḥāder (rive droite). En 1940, la population de Hama était estimée à quelques 64 000 habitants pour une surface urbaine de 260 hectares.
- 10 Les jardins occupaient alors l'essentiel des berges au centre-ville mais aussi quelques petits terrains plus éloignés du fleuve, bien insérés dans le tissu urbain, sans doute les restes d'une présence agricole plus ancienne et plus étendue. Pendant la période mandataire les jardins ont été peu menacés, la croissance démographique ayant été trop faible pour provoquer une véritable expansion urbaine et la zone agricole représentant encore une importante source d'approvisionnement et de revenus qu'il convenait de sauvegarder. Ce paysage encore très verdoyant devait pourtant commencer à se transformer au cours des années 1940, la majorité des jardins du centre-ville étant alors peu à peu remplacée par des bâtiments municipaux, des rues et des quartiers résidentiels plus ou moins spontanés.

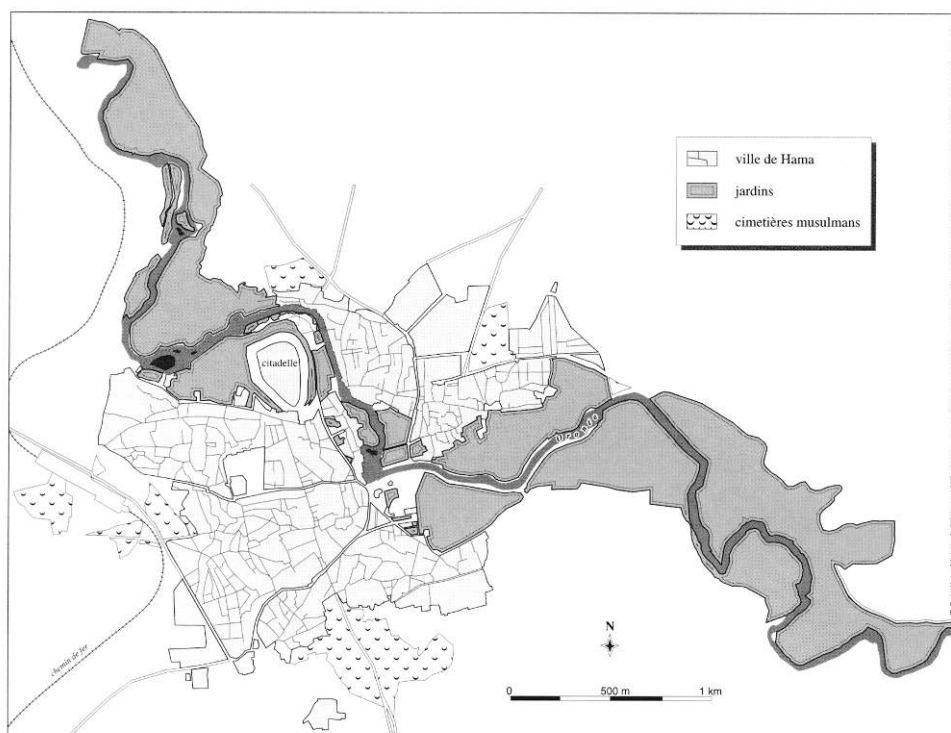


Figure 4 – Hama et ses environs dans les années 1930-40.

- 11 La ville se développa dès lors sur un mode tentaculaire, au sud le long de la route du village de Kafr Buhum et de celle de Homs et au nord le long de la route d'Alep. Elle s'étendit aussi vers l'est, sur la rive gauche de l'Oronte avec l'extension du vieux quartier de 'Alīlīyāt et la création du quartier de Šrī'ā qui domine désormais les jardins du zūr al-Qiblī.
- 12 Mais au début des années 1940, les jardins dépendant directement de Hama occupaient encore quelques 200 hectares et étaient toujours présents dans son centre, à la jonction des deux grands quartiers du Ḥāder et du Souk et autour de la citadelle.

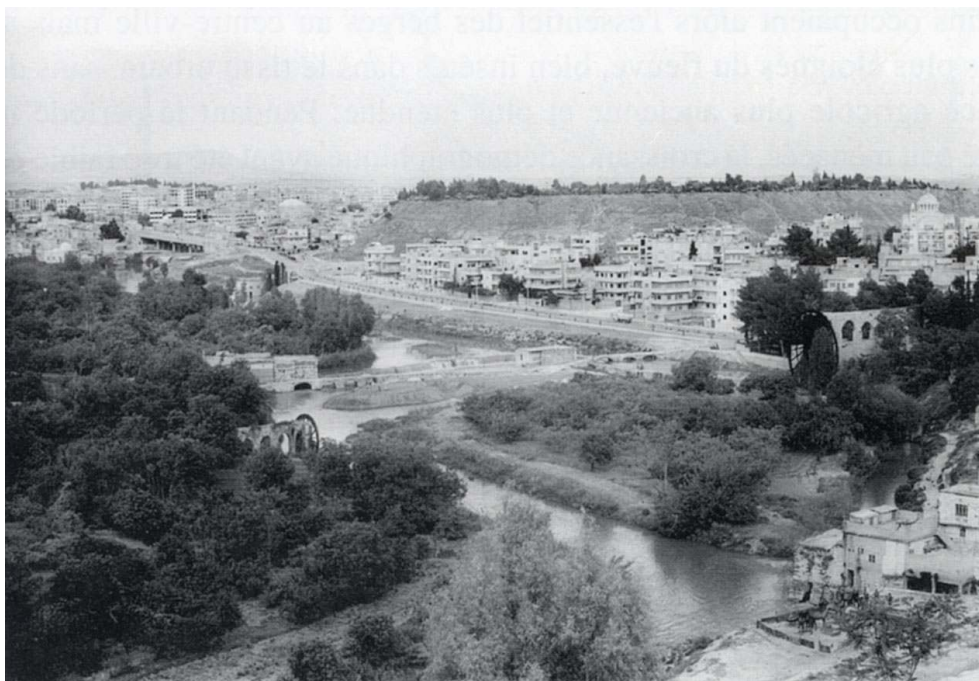


Photo 2 – Jardins de Hama. Vue du *zūr* Bāb al-Nahr et de Hama. Une partie du *zūr* est visible sur la gauche. On y voit également la noria al-Maqṣaf. Le jardin qui se trouve sur la droite a été aménagé sur une petite île. De l'autre côté, se dresse la grande noria al-Muḥammadiyyah. Le pont avec deux moulins qui traverse l'Oronte est celui de Bāb al-Nahr. On distingue plus loin les arches de l'aqueduc des norias al-Ḥuḍura et al-Dawālīk, maintenant disparues. Le tell de la citadelle domine l'ensemble avec son parc public. À ses pieds se trouve une partie du quartier qui s'est construit sur les jardins de Ḥuḍura. Plus loin sur la gauche, on distingue une partie de ce qui reste du quartier Bāb al-Ġisr.

- 13 Occupant une vallée fluviale étroite et profonde, limités à l'est par les terres du village de Srehin⁷ et au nord-ouest par celles de Dahrié, les jardins appartenant à Hama descendaient en terrasses jusqu'à l'Oronte en un dénivelé d'une quarantaine de mètres⁸ et étaient alors majoritairement consacrés aux cultures maraîchères⁹. Ils formaient un chapelet de secteurs dont la surface variait de un à une soixantaine d'hectares et qui étaient séparés les uns des autres par les méandres du fleuve ou, en ville, par des quartiers d'habitation (fig. 5). Ces secteurs, appelés *bustān* pour les plus petits et *zūr* pour les plus grands, étaient irrigués par des norias et exploités par quelques deux cents jardiniers. Ici aussi, la production des jardins représentait la plupart des échanges effectués sur les marchés de fruits et légumes de la ville et suffisait aux besoins d'une population citadine encore réduite.
- 14 À Hama comme à Homs, les années 1940 ont ainsi été la dernière décennie durant laquelle les jardins urbains occupaient encore une place prépondérante dans l'économie urbaine, permettant ainsi aux deux villes de disposer d'une réelle autonomie alimentaire et d'une certaine indépendance dans la gestion de leur approvisionnement quotidien. Par la suite, la croissance urbaine et démographique, l'exode rural (surtout à Homs), l'augmentation de la demande alimentaire et le développement industriel mais aussi agricole de la région, avec la création de grands périmètres irrigués, contribuèrent à marginaliser économiquement et socialement ces traditionnels lieux de productions agricoles.

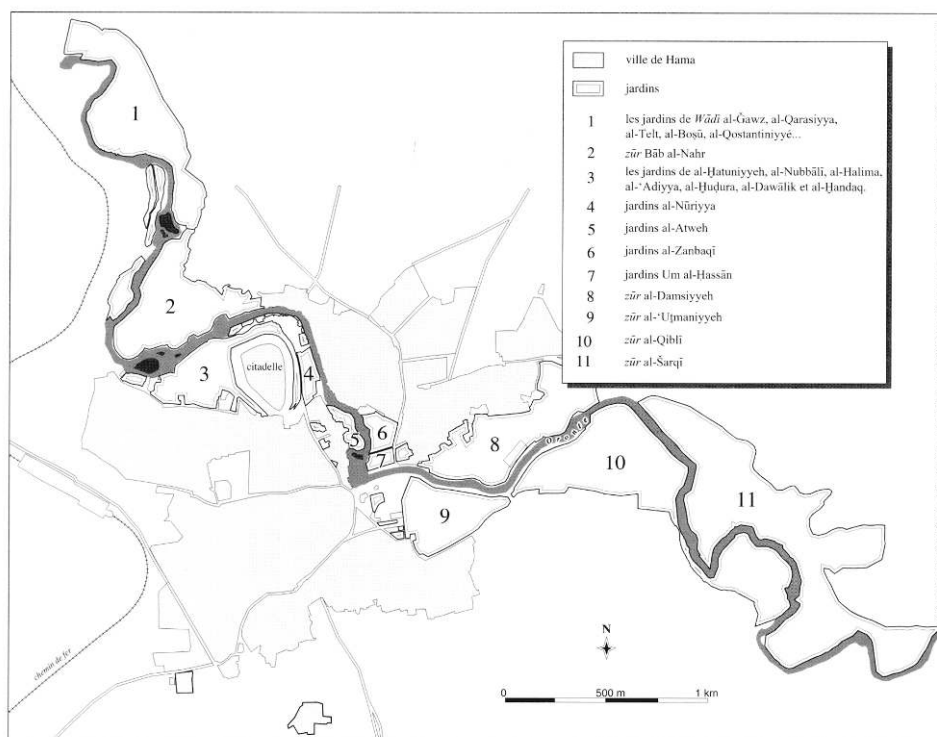


Figure 5 – Secteurs (zūr-s) de la zone des jardins de Hama.

2 – À QUI APPARTENAIENT LES JARDINS¹⁰ ?

- 15 Dans les années 1940, les jardins constituaient encore des espaces stratégiques pour la société citadine. Il était donc important que celle-ci ait la possibilité d'assurer le bon fonctionnement de ses jardins, c'est-à-dire qu'elle puisse agir sur ceux-là mêmes qui les entretenaient et les exploitaient quotidiennement : il lui fallait contrôler et encadrer autant que possible les jardiniers.
- 16 Les propriétaires de jardins étaient dans la société citadine les premiers concernés et les mieux placés pour contrôler cette main-d'œuvre spécialisée, la maîtrise du foncier venant en préalable au contrôle des rapports de production. Il est donc nécessaire, dans un premier temps, d'identifier ces propriétaires de façon plus précise à travers une approche du régime foncier des zones agricoles.

STATUT DE LA TERRE ET CATÉGORIES DE PROPRIÉTAIRES

- 17 Comme tous les jardins urbains et périurbains de Syrie, ceux de Homs et de Hama faisaient partie de la catégorie des terres *mamluké* ou *mulk*. Cette catégorie, retenue par la loi foncière ottomane de 1858 puis par le code de la propriété immobilière du 12 novembre 1930, concernait en fait les espaces bâtis et les terres agricoles situées dans les limites d'une agglomération (ville, village ou hameau). Cet ensemble faisait ainsi l'objet d'une pleine propriété¹¹, associant le droit d'usufruit à celui de fonder des biens de mainmorte (*waqf/awqāf*).
- 18 Ces zones de jardins étaient réputées pour offrir les mêmes assurances et les mêmes facilités de gestion que les immeubles urbains bâtis (Latron, 1936 : 218). Bien que ne

représentant pas des surfaces considérables, elles ont cependant constitué l'une des destinations privilégiées de l'investissement citadin, à la fois comme investissement utile¹², comme espaces de productions agricoles et comme lieux de villégiature estivale. Dans son ouvrage sur les paysans de Syrie, Weulersse (1946 : 108) remarque que « *là ou apparaissent plantations ou cultures en jardins, le mouchaa cesse* ». Autrement dit, le système foncier des villes rendait possible le développement d'une petite propriété individuelle, dont le jardin était l'archétype, alors que sur une partie des campagnes de Syrie centrale a été longtemps pratiqué un système de propriété collective avec redistribution régulière des terres par quote-part (*mušā'*)¹³. Seules quelques petites parcelles situées à l'intérieur ou aux abords immédiats des villages – les jardins potagers et les vignobles – pouvaient avoir le statut de propriétés individuelles, mais sans jamais représenter des surfaces suffisamment grandes pour constituer de véritables espaces de productions agricoles. Les jardins urbains résultaient donc d'un droit individuel de propriété, celui-ci trouvant finalement son affirmation la plus nette dans le paysage de bocage de la zone agricole, où les propriétés sont souvent closes de murs ou de haies, constituant en quelque sorte l'opposé de l'*openfield* villageois.

- 19 Weulersse remarque également (1946 : 164) que seule la ville était en mesure de fournir à l'économie des jardins les capitaux dont elle ne pouvait se passer. L'agriculture urbaine, intensive et diversifiée, était donc financée, directement ou indirectement, par les propriétaires de jardins, mais aussi par les commerçants du souk, les petits commerçants de quartier... bref tous ceux qui en ville souhaitaient investir dans un jardin ou qui avaient la possibilité d'avancer de l'argent aux jardiniers. L'économie des jardins était en quelque sorte branchée sur l'économie urbaine, bénéficiant d'une masse monétaire plus importante que celle disponible dans les campagnes. L'absence, jusque dans les années 1950, de banques agricoles de crédit a sans doute joué contre le développement des cultures maraîchères en milieu rural.
- 20 Trois grandes catégories de propriétaires se partageaient ces jardins urbains dans les années 1930-40 : les grands notables, minorité connue représentant l'élite traditionnelle dominant la société citadine à cette époque ; les citadins aisés, notables de second rang et grands commerçants ; les « gens du souk », petits commerçants et artisans, constituant la grande majorité des propriétaires. Il convient de rajouter une quatrième catégorie, mais

concernant Homs seulement, formée par quelques lignages de jardiniers, propriétaires d'une partie de leurs exploitations.

Catégories de propriétés		Surfaces (en ha)	Nombre de lignages par catégorie de propriétés
Petites propriétés	< 1 ha	28	51
	De 1 à 5 ha	115	54
	De 5 à 10 ha	120	17
Moyennes propriétés	De 10 à 20 ha	160	11
	De 20 à 30 ha	105	4
	De 30 à 50 ha	43	1
Grandes propriétés	De 50 à 100 ha	56	1
	> 100 ha	166	1
Total		793	140

Tableau 1 – Jardins de Homs : distribution de la propriété dans les années 1930-40 en fonction des surfaces.

Source : Archives du Service du Cadastre, Homs.

- 21 Enfin, un certain nombre d'établissements religieux possédaient également des jardins sous forme de *waqf*.

Surface jardins waqf (ha)	Nombre de mosquées bénéficiaires
94	6

Tableau 2 – Jardins de Homs : les jardins dépendant de mosquées dans les années 1930-40.

Source : Archives du Service du Cadastre, Homs.

LES LIGNAGES DE NOTABLES

- 22 Il s'agit de « familles » musulmanes, certaines d'origine étrangère¹⁴, qui ont eu à différentes époques une position sociale, politique et économique dominante dans leur ville et en Syrie¹⁵ : les Sibā'ī, Atāssī, Durūbī, Ğindī, Zahrāwī, Raslān et Ḥussaynī à Homs ; les Kīlānī, 'Azem et Barūdī à Hama¹⁶. Certains de ces grands lignages monopolisèrent ainsi tout au long du XIX^e siècle et jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale les fonctions traditionnelles de *mufti* (Atāssī, Ğindī et Kīlānī) et de chef de la corporation des « nobles » de la ville, autrement dit de *naqīb al-ašrāf*¹⁷ (Zahrāwī et Kīlānī), ou occupèrent des postes clefs dans l'administration¹⁸, ou encore jouèrent à un moment ou à un autre un rôle politique au niveau national, en tant que députés ou ministres¹⁹.
- 23 L'indépendance de la Syrie en 1946 devait pour un temps renforcer la situation de ces grands lignages. Ces positions de pouvoir, ils les devaient en grande partie à leur histoire et à leurs stratégies propres, aux relations privilégiées qu'ils entretenaient avec les autorités ottomanes²⁰ puis mandataires, mais aussi à l'autonomie économique que leur permettaient leurs *waqf* et surtout les grandes propriétés foncières qu'ils avaient réussi à acquérir à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle. Ces propriétés avaient en effet pour principale origine la loi ottomane du 14 décembre 1858 qui, destinée à rationaliser et

classifier les terres agricoles et la propriété foncière, permit surtout la constitution de grands domaines en Syrie, autour de Homs et de Hama notamment²¹.

- 24 Les notables obtinrent aussi du Sultan ottoman des terres en récompense de services rendus, en achetèrent à bas prix aux chefs de tribus nomades, en annexèrent par la force ou encore confisquèrent celles des paysans qui s'étaient endettés auprès d'eux, contraignant ces derniers à devenir métayers sur leurs propres terres. Ainsi, au début du siècle, les propriétés des notables homsiotes et hamiotes dépassaient presque en importance les autres types de propriétés existant dans la région, comme le montre ce tableau présenté par Hanna (1985 : 33) :

Nature des propriétés	Nombre de villages		
	Homs	Hama	Salamié
Propriétés des féodaux	117	100	75
Terres domaniales	121	106	40
Propriétés de l'État et des paysans	28	20	-
Propriétés paysannes	-	-	18

Tableau 3 – Structure de la propriété foncière de Syrie centrale au début du xx^e siècle.
Source : A. Hanna, 1985 : 33.

- 25 Le mandat français et ses nouvelles lois foncières ne changèrent pas grand-chose à cette situation quasi féodale, caractérisée par une domination croissante des grands propriétaires sur les campagnes syriennes. En Syrie centrale comme ailleurs, la propriété latifundiaire continua au contraire à sensiblement se développer, même si une classe de propriétaires moyens commença à s'affirmer pendant cette même période²² : la clef du système restait, d'après Hinnebusch (1979 : 6), le contrôle urbain de la propriété de la terre et du marché agricole.
- 26 À l'échelle de ces grands domaines ruraux dépassant plusieurs centaines d'hectares²³, les propriétés agricoles urbaines et périurbaines des notables pouvaient paraître bien modestes et négligeables, leur surface moyenne à Homs étant d'une cinquantaine d'hectares²⁴ par lignage. La proximité des jardins et la riche nature de leurs terres irriguées, où se pratiquait une polyculture intensive, les avaient toutefois rendu attractives : ainsi à Homs, les grands lignages de notables, représentant seulement 5 % du total des lignages propriétaires de jardins, possédaient 45 % de la zone des jardins.

Catégories de propriétés	Surfaces des propriétés (ha)	Nombre de lignages propriétaires
Moyennes propriétés	135	5
Grandes propriétés	221	2
Total	356	7

Tableau 4 – Jardins de Homs : propriétés des grands lignages de notables dans les années 1930-40.
Source : archives du service du cadastre, Homs.

- 27 La carte (fig. 6) sur laquelle ont été portées leurs propriétés révèle qu'elles se répartissaient globalement sur l'ensemble de la zone agricole, évitant toutefois certains secteurs centraux, où se trouvaient les plus petites parcelles : on les retrouvait aussi bien sur la bordure est des jardins à proximité de la ville que le long du fleuve, ou encore au

sud de la route de Tripoli, en limite des terres paysannes de Baba Amr. Elles étaient également présentes dans le nord de la zone, avoisinant les terres du village de Doueir. Elles étaient par contre moins nombreuses sur l'étroite rive gauche, entre le plateau du Wa'ar et l'Oronte. Elles occupaient donc surtout les secteurs dans lesquels le prix de la terre était le plus élevé en raison soit de la proximité de la ville, soit de la proximité du fleuve.

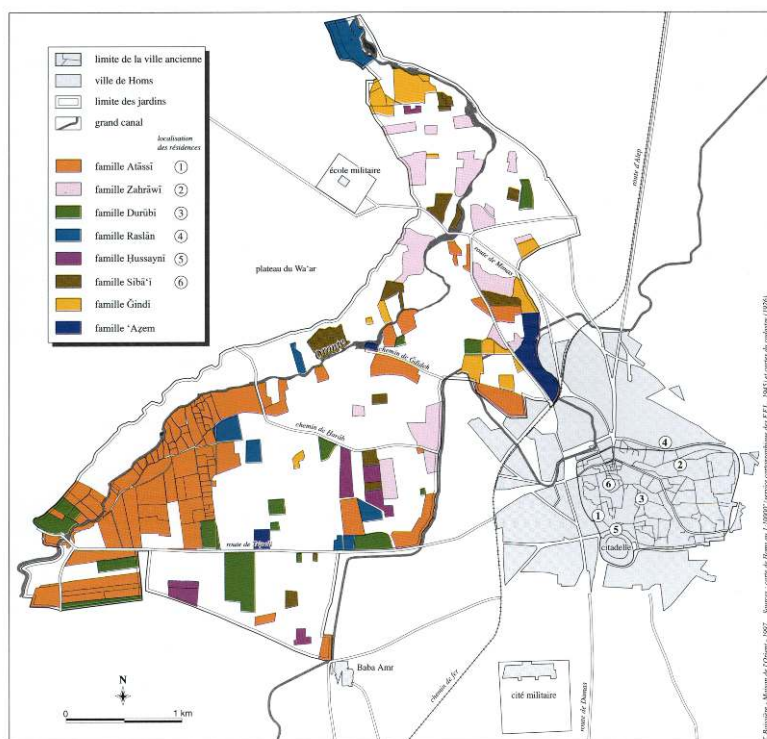


Figure 6 – Propriétés agricoles et quartiers de résidence des notables homsiotes dans les années 1930-40.

- 28 Il est possible, en considérant les lignages eux-mêmes, de très grossièrement distinguer deux grandes zones d'influence dans les années 1930-40 : celle s'étendant au sud et au sud-ouest du chemin de Ġdideh et qui était dominée par les Atāssī, mais que se partageaient aussi les lignages Durūbī, Ḥussaynī et Raslān et celle se trouvant au nord de ce même chemin et que dominait le lignage Zahrāwī, voisin des Ġindī et des Sibā'ī.
- 29 Deux grands groupes de propriétés dominaient donc tout particulièrement cet ensemble. Il s'agissait de ceux des lignages Atāssī et Zahrāwī. Leurs propriétés présentaient des caractères inversés. Les cartes montrent en effet que le premier lignage s'était concentré dans le sud-ouest de la zone, y regroupant la plus grande partie de ses propriétés et constituant ainsi un vaste domaine particulièrement homogène. À l'inverse, les propriétés du lignage Zahrāwī, si elles étaient surtout présentes dans le nord de la zone agricole, restaient assez dispersées, couvrant en revanche un plus vaste périmètre.
- 30 Une part assez importante des jardins de cette catégorie de propriétaires avait par ailleurs été constituée en *waqf ahlī* ou *ḍurrī*, c'est-à-dire en biens de main-morte familiaux ou privés, constituant donc un patrimoine indivisible et inaliénable, dont on héritait collectivement d'une génération à l'autre²⁵ sous forme de quote-part.

Lignages de propriétaires	Surface <i>waqf</i> (ha)	Surface <i>mulk</i> (ha)	Total (ha)
Atāssī	51	115	166
Zahrāwī	35	20	55
Durūbī	9	34	43
Ġindī	12	17	29
Sibā'ī	12	13	25
Raslān	0	23	23
Ḥussaynī	1	14	15
Total (ha)	120	236	356

Tableau 5 – Jardins de Homs : propriétés (*waqf* et *mulk*) des lignages de notables dans les années 1930-40.

Source : Archives du service du cadastre, Homs.

- 31 Tous statuts confondus, ces propriétés de notables étaient formées de lots assez grands, d'une surface de 3 hectares en moyenne. Le fait qu'il n'y avait que peu de petites parcelles isolées venait sans doute de la possibilité qu'avaient eue ces propriétaires de constituer des unités de production rentables, sur lesquelles pouvait travailler un nombre plus limité de jardiniers.
- 32 En ce qui concerne la propriété des notables hamiotes, il est possible d'en présenter une image générale (fig. 7). J'ai déjà souligné qu'à Hama des jardins étaient présents au cœur même de la ville et qu'ils étaient associés à certains quartiers d'habitation, phénomène qui semble avoir déterminé l'attribution des propriétés agricoles au centre-ville.
- 33 Les principaux lignages de propriétaires possédaient en effet les jardins se trouvant à proximité immédiate de leur quartier ou de leurs demeures : ainsi les 'Azem étaient propriétaires du *bustān* Atweh se trouvant au pied de leur palais et d'un jardin plus petit situé à l'intérieur de leur quartier de Bašūra (rive droite) ; les Kīlānī possédaient les *bustān* Zanbaqī et Um al-Ḥassan prolongeant au sud leur quartier de Kīlānīyyeh (rive gauche) ; les Barūdī étaient propriétaires d'une large majorité des jardins du *zūr* al-Damsiyyeh, limitant au sud-est le quartier Barūdīyyeh (rive gauche).

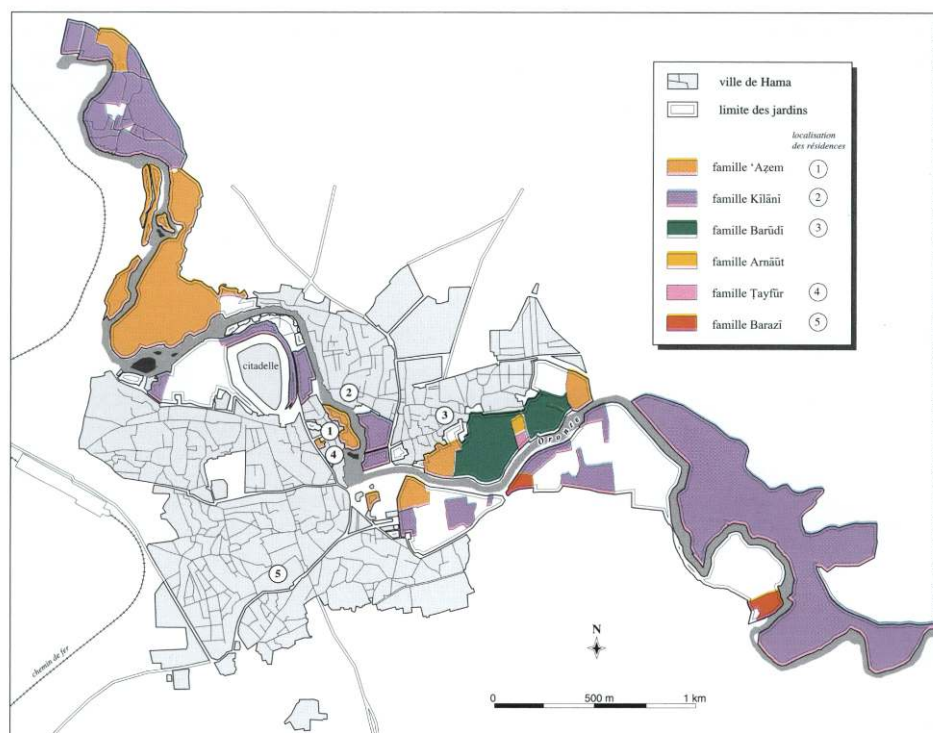


Figure 7 – Propriétés agricoles et quartiers de résidence des notables hamiotes dans les années 1930-40.

- 34 Les Kīlānī et les 'Azem avaient par ailleurs des parcelles dans tous les autres *zūr* et jardins du centre-ville (Damsiyyeh, Ḥandaq et Ḥuḍura). Mais leur présence était plus particulièrement massive dans deux grands secteurs périphériques. Les 'Azem possédaient en effet la presque totalité des jardins du *zūr* Bāb al-Nahr, situé à l'ouest de la ville, et la majorité de ceux qui s'étendaient ensuite vers le nord jusqu'aux terres du village de Dahrié. Quant aux Kīlānī, ils dominaient le foncier du *zūr* al-Šarqī, à l'est de Hama²⁶.
- 35 Ces propriétés étaient constituées de grands lots homogènes de plusieurs hectares pouvant occuper, nous venons de le voir, un secteur entier (*zūr* Bāb al-Nahr pour les 'Azem).
- 36 Ajoutons enfin que certains lignages homsiotes possédaient des jardins à Hama. Les Ġindī, par exemple, avaient fait l'acquisition de quelques parcelles dans le *zūr* al-Qiblī. De même, certains notables de Hama avaient des propriétés à Homs. C'était le cas des Kīlānī mais surtout des 'Azem qui disposaient depuis longtemps, sous forme de *waqf*, d'une dizaine d'hectares dans la zone maraîchère, en particulier dans le *zūr* al-'Atīq. Ces terres furent peu à peu rachetées par des Homsites au cours des années 1930.
- 37 Jusqu'en 1958, année de la première réforme agraire et de l'imposition d'une propriété individuelle plafonnée, la majeure partie des propriétés de notables homsiotes et hamiotes était dans l'indivision²⁷ – *a fortiori* lorsqu'il s'agissait de *waqf* – et était gérée par des régisseurs (*mutawwalī* ou *wakīl*) le plus souvent choisis au sein même des lignages de propriétaires. Ceux-ci se chargeaient de relever, contre un pourcentage, les loyers auprès des jardiniers et de les redistribuer aux différents ayants droit, bénéficiaires des *waqf* et propriétaires. Il arrivait également que les créanciers de propriétaires de jardins acceptent de se faire rembourser en captant directement à leur profit les revenus d'un

jardin aussi longtemps que les créances n'étaient pas ainsi recouvrées. Le créancier se chargeait alors lui-même de la gestion du jardin, de la vente de ses produits, sans autre souci que le recouvrement rapide de la dette, ce qui rendait la situation du jardinier particulièrement difficile.

« À cette époque, le jardin était placé sous la responsabilité d'un *wakīl* à qui mon père devait verser la totalité du loyer. Il s'agissait d'un Ḥumayda. Il avait prêté de l'argent au propriétaire du jardin, Samīr al-ʿAẓem, et lui avait demandé, pour remboursement, que celui-ci lui "donne" le jardin pendant quatre ans. Il était dur et ajoutait un certain pourcentage sur le loyer. Je me souviens d'une fois. Ḥumayda est venu voir mon père et lui a parlé durement : "Alors ! pourquoi ne payes-tu pas ?" Mon père lui a répondu : "Mais je t'ai déjà envoyé de l'argent avec des fruits et des légumes !" – Il reste 50 L. à payer, tu crois que je vais te faire l'aumône de 50 L. ?" J'ai vu des larmes dans les yeux de mon père. » (A.R., *zūr Bāb al-Nahr*, Hama, 1993).

- 38 Ces formes de gestion indirecte, qui dispensaient donc les propriétaires des contraintes d'une surveillance régulière de leurs jardins, allaient dans le sens d'une certaine tendance à l'absentéisme, moins prononcée cependant que dans le cas de leurs grands domaines ruraux. La majorité des grands propriétaires ne s'intéressait que de loin à ses jardins et, en dehors bien sûr des séjours d'agrément effectués par les familles pendant l'été, ne s'y rendait qu'assez peu. Il existait cependant des exceptions obligeant à nuancer cette tendance à l'absentéisme.
- 39 À Homs, certains notables ont rassemblé pendant quelques saisons sous leur seule autorité plusieurs jardins contigus qui appartenaient à leur lignage, constituant ainsi une seule et grande exploitation provisoire. Utilisant une main-d'œuvre d'autant plus abondante qu'elle était à l'époque peu coûteuse, ils y investissaient du temps et de l'argent afin d'y pratiquer une agriculture intensive et essentiellement spéculative, attentive aux besoins du marché national et parfois international. Le cas de Šawkāt al-Atāssī est à cet égard intéressant et mérite d'être présenté.

« Né en 1913, il était le frère cadet du chef des jardiniers et du grand mufti de Homs. Il a d'abord vécu de ses rentes foncières et des revenus d'un magasin de verroteries dont il était propriétaire dans le souk. Trouvant cette dernière occupation peu rentable, il finit par abandonner son commerce à un gérant pour se consacrer dès 1934 à un des jardins (40 *dunum*) que son lignage possédait dans le *zūr al-Ḥarāb*. Celui-ci était alors occupé par un métayer que Šawkāt n'expulsa pas tout de suite, travaillant à ses côtés pendant deux ans afin d'acquérir le savoir-faire nécessaire. Puis il reprit seul le jardin et loua quelques mois plus tard plusieurs autres jardins contigus au sien et appartenant aux Atāssī. Il disposa ainsi d'un ensemble unifié de quelques 160 *dunum*. Il fit venir de la terre fertile par camions entiers qu'il déversa sur ses parcelles, engageant une vingtaine de journaliers permanents et, selon la saison et les besoins, jusqu'à une quarantaine de filles de la campagne. Utilisant massivement de l'engrais naturel (fumier de mouton) qu'il faisait venir de la région de Palmyre et qu'il obtenait gratuitement, il instaura une organisation du travail basée sur la division et la spécialisation des tâches et le travail intensif de la terre. Il développa ainsi la culture du coton, de la betterave sucrière, des fruits et des légumes. Il éleva également une vingtaine de vaches.

Son exploitation produisit ainsi suffisamment pour qu'il puisse exporter, avec ses propres camions, une partie de ses produits vers le Liban, la Jordanie et Damas, réservant seulement 30 % de sa production aux souks de Homs. Il n'hésita pas à acheter un tracteur dans les années 1950, à se faire installer le téléphone dans le jardin pour rester en contact avec ses correspondants de Beyrouth, Amman et Damas et ainsi jouer sur les différences de prix entre ces marchés. Lorsqu'il envoyait ses camions de fruits et de légumes à Beyrouth, ceux-ci revenaient à Homs chargés d'engrais chimiques, engrais que Šawkāt revendait ensuite aux jardiniers

homsiotés.

À la mort du chef des jardiniers en 1956, il contribua à la création d'une coopérative dont il fut un certain temps le président avant d'être évincé de ce poste en 1958 par les jardiniers. Il en resta membre mais finit par se retirer de la zone maraîchère en 1960, laissant son exploitation à des métayers, l'importante main-d'œuvre à laquelle il devait une grande partie de sa productivité étant devenue trop chère. Il est mort en 1975. » (Manzūl des Atāssī, Homs, 16 juin 1993).

- 40 On avait donc ici affaire à un notable actif et entreprenant qui, réunissant sous sa coupe plusieurs jardins familiaux, parvint à investir et à créer sur le mode capitaliste l'une des plus importantes exploitations maraîchères de Homs dans les années 1940-50, réalisant ainsi dans le maraîchage un type de production spéculative très présente à cette époque dans les exploitations agricoles syriennes.
- 41 À Hama, certains grands notables furent à l'origine d'innovations diverses, comme par exemple l'introduction dans les années 1930 d'une variété de pêches plates, appelées « père du nombril » (*abū surrah*) et, dès les années 1940, de motopompes.
- 42 À Hama encore, la proximité des jardins du centre-ville et des quartiers d'habitation des grands notables facilitait les visites quotidiennes des propriétaires et une surveillance plus efficace de leurs jardiniers. Ces jardins participaient d'ailleurs d'un mode de vie particulier associant étroitement le jardin à la maison et au quartier de leurs propriétaires, pour qui l'agrément d'un si proche lieu de détente, où ils pouvaient profiter de la verdure et de la fraîcheur, comptait sans doute autant que son apport quotidien en fruits et légumes.
- 43 En l'absence d'archives familiales accessibles concernant notre période²⁸, il n'est pourtant pas facile de pré-ciser la place qu'ont pu occuper les revenus provenant des jardins dans l'économie familiale des grands lignages bénéficiaires. Pour les quelques lignages disposant des plus grandes propriétés (plus de 50 hectares), ils devaient constituer un secteur non négligeable de leur économie. Ainsi, les Atāssī interrogés sur cette question estiment que les jardins représentaient 20 à 30 % du revenu global du lignage dans les années 1940... cette estimation doit bien sûr être considérée avec prudence, cinquante ans après la période concernée²⁹.
- 44 Il s'agissait de toutes façons de revenus venant compléter ceux, toujours plus importants, provenant des grandes propriétés rurales. Aux différents revenus agricoles (jardins, vignobles, grands domaines), il fallait également ajouter ceux provenant de magasins et de khans mais aussi de moulins que certains notables possédaient sur l'Oronte. Les Zahrāwī, par exemple, étaient propriétaires d'une centaine d'hectares de terres non irriguées entre Homs et Hama, de plusieurs cafés, d'au moins deux khans et de seize magasins à Homs ainsi que de trois moulins (Dank, Dankiyyeh et celui de Rastan)³⁰. Les magasins étaient loués à l'année, tout comme les moulins³¹, qui ont fonctionné jusque dans les années 1960, moulant les céréales³² de nombreux villages. Ces établissements (magasins, khans, moulins) avaient été pour la plupart érigés en *waqf* familiaux.

LES CITADINS AISÉS

- 45 Dans cette catégorie sont regroupés indistinctement de riches commerçants musulmans mais aussi chrétiens et des notables religieux ou des dignitaires civils de second rang issus de « familles » musulmanes anciennes et respectées mais n'ayant pas la stature politique et sociale des grands notables. Leurs noms reviennent fréquemment dans les entretiens et

dans certains ouvrages consacrés à l'histoire de Homs et de Hama³³, mais les uns comme les autres n'avaient qu'une influence très locale, limitée à leur ville, parfois même à leur seul quartier et l'essentiel de leurs revenus provenait de leurs activités commerciales et non de grandes propriétés agricoles. Représentant presque 13 % des lignages de propriétaires, ils regroupent quelques 28 % des propriétés dans les jardins.

- 46 À Homs, la surface moyenne des propriétés de ces lignages était de 13 hectares³⁴. Ces propriétés, parfois nouvellement acquises, étaient elles aussi disséminées sur l'ensemble de la zone des jardins sans qu'il soit vraiment possible de distinguer un ordre de disposition bien clair, si ce n'est qu'elles étaient absentes, comme la grande propriété, de certains secteurs centraux (fig. 8). Quelques-unes constituaient des exploitations d'un seul tenant d'une dizaine d'hectares en moyenne (lignages Zayn al-Dīn, Ma'āz et Sama'ān), d'autres étaient formées de parcelles de 2 hectares environ, éparpillées dans plusieurs secteurs de la zone maraîchère (lignages Nağğār, Kalālīb, Ṭulaymāt, Sayyid Sulaymān...).
- 47 Une partie de ces jardins avait ici aussi le statut de *waqf ḍurrī* et pour certains lignages dans des proportions bien supérieures à celles que j'ai observées chez les grands notables. Ces jardins-là constituaient donc, comme pour la première catégorie, un fonds patrimonial inaliénable dont l'usufruit était hérité de génération en génération. Le tableau 6 présente les principaux lignages disposant de jardins *waqf*.

Propriétaires	Surface waqf (ha)	Surface mulk (ha)	Total (ha)
Nağğār	2	26	28
Kalālīb	15	5	20
‘Ağamé	14	-	14
Ṭulaymāt	2	10	12
Zayn al-Dīn	9,5	1,5	11
Ma'āz	8	3	11
Rifā'ī	11	-	11
Ğindalī	1	9,5	10, 5
Šamsī Bāšā	2	6	8
Total	64,5	61	125,5

Tableau 6 – Jardins de Homs : propriétés des principaux lignages de citoyens aisés dans les années 1930-40.

Source : Archives du service du cadastre. Homs

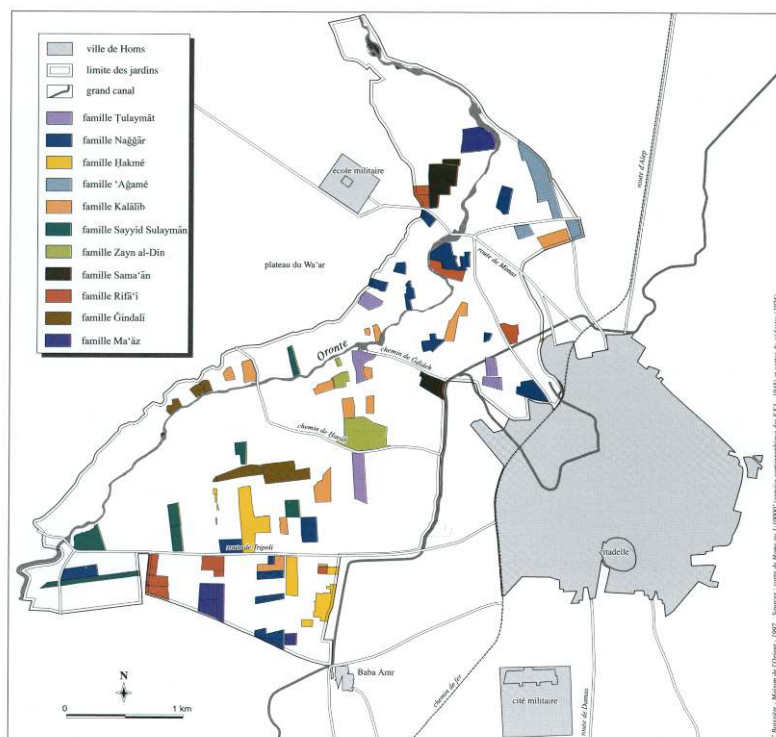


Figure 8 – Propriétés agricoles des citadins aisés homsiotes dans les années 1930-40.

- 48 Quant à Hama, il semble que la catégorie des citadins aisés propriétaires de jardins fut moins importante. Ici se posait bien sûr le problème d'une zone de jardins aux surfaces plus modestes que celles de Homs, mais aussi celui de l'accaparement d'une majorité de ces jardins du centre-ville par quelques grands lignages de notables, ce qui laissait peu de possibilités aux lignages plus modestes d'acquérir de la terre dans cette région centrale et stratégique.
- 49 Cependant, bien que les principaux propriétaires de jardins, les 'Aẓem et les Kīlānī, aient été présents à peu près partout, deux secteurs semblent avoir échappé à leur emprise (fig. 9) : certains des jardins situés à l'est de la citadelle (*bustān Ḥudūra* et *bustān Nubbālī*), qui appartenaient respectivement aux lignages Murād Ağā et Ḥāfez ; le *zūr al-Qiblī*, secteur d'une centaine d'hectares situé à l'est de Hama (rive gauche) et qui était dominé par les 'Alwānī, de grands commerçants du Souk, mais où d'autres propriétaires moyens, tels que les Amīr ou encore les Arnāūt, avaient également leurs jardins.

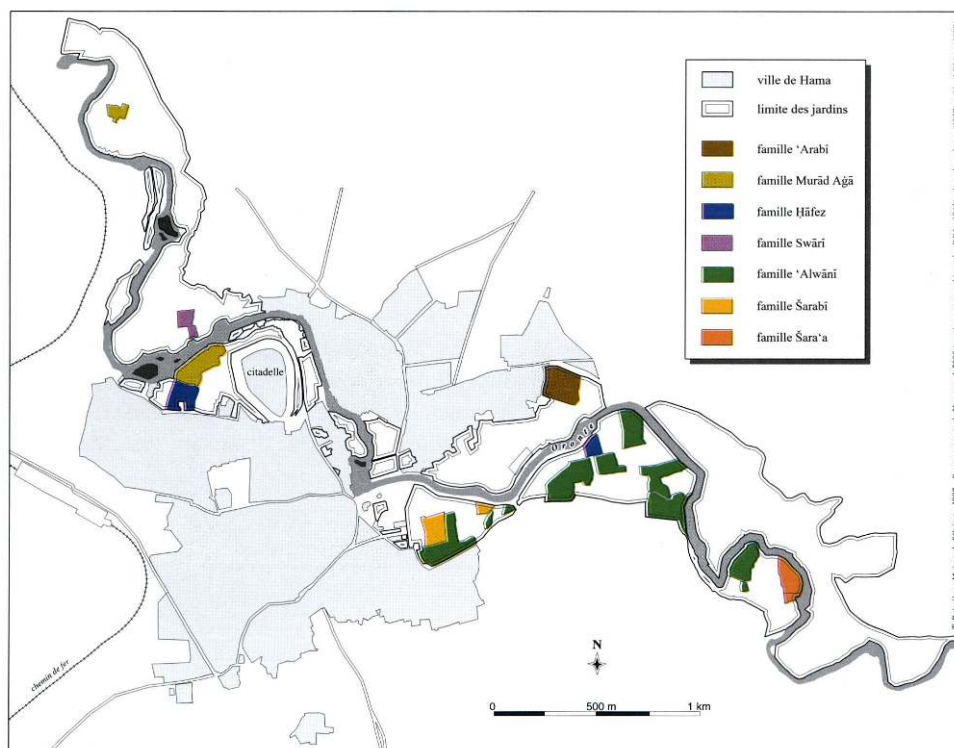


Figure 9 – Propriétés agricoles des citadins aisés hamiotes dans les années 1930-40.

- 50 J'ai montré que la proportion de jardins waqf dans cette catégorie de propriétaires était importante à Homs et constituait, comme pour les notables, une base foncière dont on héritait de père en fils.
- 51 Cependant, un certain nombre de lignages avait fait plus récemment l'acquisition de jardins, ceux-ci relevant alors d'un choix d'investissement comparable aux autres investissements immobiliers urbains que ces citadins aisés pouvaient être amenés à faire (Latron, 1936 : 218).
- 52 Était alors présent le souci de rentabiliser des exploitations dont la taille permettait de dégager une certaine plus-value, même si ces jardins ne constituaient pas la principale source de revenus de ces lignages commerçants. Ainsi, de la simple surveillance des jardiniers à un intérêt plus poussé pour les pratiques agricoles, pouvant aller ici aussi jusqu'à un encouragement à l'innovation technique et à leur participation directe à l'exploitation, ces propriétaires étaient généralement amenés à s'impliquer dans la gestion de leurs jardins.

LES « GENS DU SOUK »

- 53 Les enquêtes effectuées dans la zone des jardins et dans les quartiers de la vieille ville³⁵ ont révélé que les « gens du souk » propriétaires de jardins exerçaient des activités très diverses : détaillants de fruits et légumes, grainetiers, commissionnaires en fruits et légumes, tisserands, drapiers, tailleurs, propriétaires de fours à pain, fromagers et laitiers, restaurateurs, menuisiers spécialisés dans la fabrication de chaises ou de portes ou dans celle de charrettes, bouchers, teinturiers, meuniers, ferblantiers... bref, on retrouvait dans cette catégorie de propriétaires une grande partie des activités traditionnelles d'un souk citadin, avec ses boutiquiers et ses artisans.

- 54 À Homs, seule ville pour laquelle je dispose de données fiables à son sujet, cette catégorie était celle qui comptait le plus grand nombre de propriétaires de jardins (64 %), regroupant ainsi plus de quatre-vingt-dix lignages. Cependant, le total de leurs propriétés ne représentait guère plus de 21 % de la zone des jardins, leur taille moyenne ne dépassant pas 2 hectares³⁶.

Catégories de propriétés	Surfaces des propriétés (ha)	Nombre de lignages propriétaires
< 1ha	21, 28	39
de 1-5 ha	95,5	43
de 5-10 ha	51,5	8
Total	168,28	90

Tableau 7 – Jardins de Homs : structure des propriétés des « gens du souk » dans les années 1930-40.

Source : Archives du service du cadastre, Homs.

- 55 Pratiquement absentes de la bordure est, occupée par la grande et moyenne propriété et où se trouvaient les terres les plus chères, les propriétés de petits commerçants et d'artisans étaient surtout présentes dans la partie centrale de la zone (fig. 10). Les plus petites propriétés (moins de 5 hectares) se retrouvaient dans leur majorité entre le chemin de al-Ḥarāb et celui de Mimas, c'est-à-dire dans un secteur où les parcelles éloignées à la fois du fleuve et de la ville sont les plus étroites, les plus morcelées et le prix de la terre le plus bas.
- 56 Une grande majorité de ces jardins, toutes tailles confondues, était des propriétés individuelles, appartenant donc à des personnes clairement désignées et non à l'ensemble du groupe de parenté. Toutefois, signe de leur ancienneté dans la zone maraîchère, certains de ces lignages (25 %) possédaient quelques jardins *waqf*.

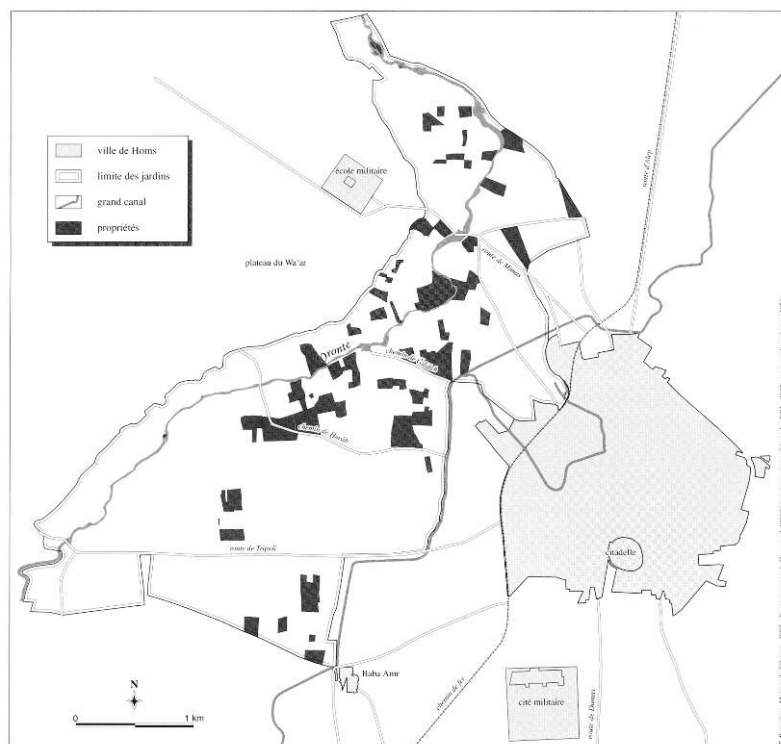


Figure 10 – Propriétés agricoles des « gens du souk » (Homs) dans les années 1930-40.

- 57 Pour ces petits commerçants et artisans du souk, les jardins représentaient alors les seules terres agricoles qu'ils avaient la possibilité d'acquérir. Comme le faisait remarquer Weulersse (1946 : 120), si la grande propriété « s'affirmait avec l'éloignement des villes, celles-ci projetaient autour d'elles une sorte de zone policed où l'ordre et la loi permettaient aux petits de tenter leur chance et de défendre leurs droits » et d'investir ainsi leurs quelques disponibilités dans l'achat d'un jardin. Le fait que les jardins étaient souvent de petite taille avait sans doute moins d'importance que le statut de propriétaire terrien auquel son acquisition permettait finalement d'accéder : pour un citoyen, ce statut était effectivement à l'époque le seul à réellement confirmer une réussite sociale³⁷, même si celle-ci était parfois toute relative.
- 58 En effet, les jardins constituaient aussi, pour ces petits propriétaires, une importante réserve alimentaire, réserve dont dépendait parfois la survie de la famille, notamment en cette période de crises et de stagnation économiques que furent les années 1920-40. Les plus petites surfaces (moins de 0,5 hectare), représentant un quart de l'ensemble des propriétés de cette catégorie, étaient d'ailleurs exploitées en faire-valoir direct, les propriétaires ne sollicitant qu'occasionnellement l'aide d'un ou deux journaliers. L'autoconsommation des produits de ces jardins était dans ce cas la règle, assurant la base de la nourriture familiale et permettant de constituer de précieuses réserves alimentaires (*mūnē*)³⁸ pour l'hiver.
- 59 D'une manière générale, les petits propriétaires paraissent s'être davantage investis dans l'exploitation directe de leur jardin que les deux précédentes catégories : il semblerait en effet qu'en règle générale plus la surface des jardins était petite et moins on rencontrait d'absentéisme de la part de leurs propriétaires.
- 60 La frontière statutaire qui séparait les petits propriétaires des jardiniers était assez mince. A Homs, il est arrivé ainsi que certains, contraints d'abandonner pour des causes

économiques leur activité principale dans les souks, « basculent » dans le maraîchage professionnel, devenant des jardiniers à part entière, alors que le reste de leur lignage restait travailler en ville. Nous verrons, dans la quatrième partie de ce travail, que de nombreux jardiniers homsiotes sont ainsi des descendants de menuisiers, de tisserands... ce qui peut contribuer à éclairer la nature des liens qui unissent les jardins à la société citadine.

LES JARDINIERS HOMSIOTES

- 61 Quasiment absents à Hama, les lignages de jardiniers propriétaires d'une partie ou de la totalité de leurs exploitations étaient relativement nombreux à Homs³⁹. Ils y représentaient en effet 17,8 % de l'ensemble des lignages de propriétaires de jardins, mais ne possédaient en revanche que 6 % de la zone agricole. De plus, ils ne représentaient qu'une petite partie (5 %) du groupe professionnel des jardiniers homsiotes, dont la très grande majorité ne possédait donc pas la moindre parcelle de terres. Nous verrons toutefois plus loin que certains lignages de jardiniers homsiotes ont continué à acquérir ou se sont mis à acheter des terres tout au long de ces cinquante dernières années et que de nombreux jardiniers de Hama ont eux-mêmes commencé à en acheter à partir des années 1960.

Catégories de propriétés	Surfaces totales par catégorie (ha)	Nombre de lignages propriétaires
< 1 ha	6, 25	12
1-5 ha	19	10
5-10 ha	21,8	3
Total	47	25

Tableau 8 – Jardins de Homs : structure des propriétés des lignages de jardiniers dans les années 1930-40.

Source : Archives du service du cadastre, Homs.

- 62 Dans les années 1930-40, les propriétés des lignages de jardiniers homsiotes se répartissaient elles aussi sur l'ensemble de la zone maraîchère (fig. 11), à l'exclusion des abords immédiats de la ville, occupés, nous l'avons vu, par la grande et la moyenne propriété. Elles se retrouvaient donc dans les mêmes secteurs centraux que ceux où se retrouvaient les propriétés des « gens du souk ».
- 63 Si la majorité de ces propriétés de jardiniers ne dépassait pas un hectare, la moitié des jardiniers propriétaires ne possédait en réalité guère plus d'un demi-hectare, quelques lignages étaient toutefois parvenus à acquérir des surfaces relativement homogènes et importantes (6 ha en moyenne). C'était, par exemple, le cas des Ġiniyāt qui avaient acquis un grand ensemble dans le zūr al-Yantiyyeh, ou encore des Za'arūr, qui possédaient depuis la seconde moitié du XIX^e siècle ce que l'on appelle encore « le triangle des Za'arūr » (*mutallaṭ al-Za'arūr*), lot de parcelles d'un seul tenant de forme effectivement triangulaire situé en bordure de la route de Mimas. Nous verrons plus loin que l'on pouvait, à propos de ces trois ou quatre lignages et de quelques autres, définir des aires d'influence à l'intérieur de certains zūr, leurs propriétés d'un seul tenant formant

l'épicentre, le noyau dur d'une forte implantation régionale ou encore la base de légitimité d'une certaine autorité exercée sur les autres jardiniers.

- 64 Il s'agissait de propriétés individuelles, l'unité d'exploitation correspondant donc à la famille étendue ou élargie ou encore à la seule famille nucléaire : s'il existait une forte solidarité lignagère, la propriété restait toutefois l'affaire des seules familles. Ces propriétés avaient été acquises de diverses façons, le plus souvent par achat, mais aussi selon le principe du contrat *mūğarsa*⁴⁰. Celui-ci concernait surtout des secteurs éloignés de la ville, non desservis par le grand canal et dans lesquels certaines parcelles avaient été abandonnées ou n'avaient tout simplement jamais été aménagées, constituant donc des terres en friche.

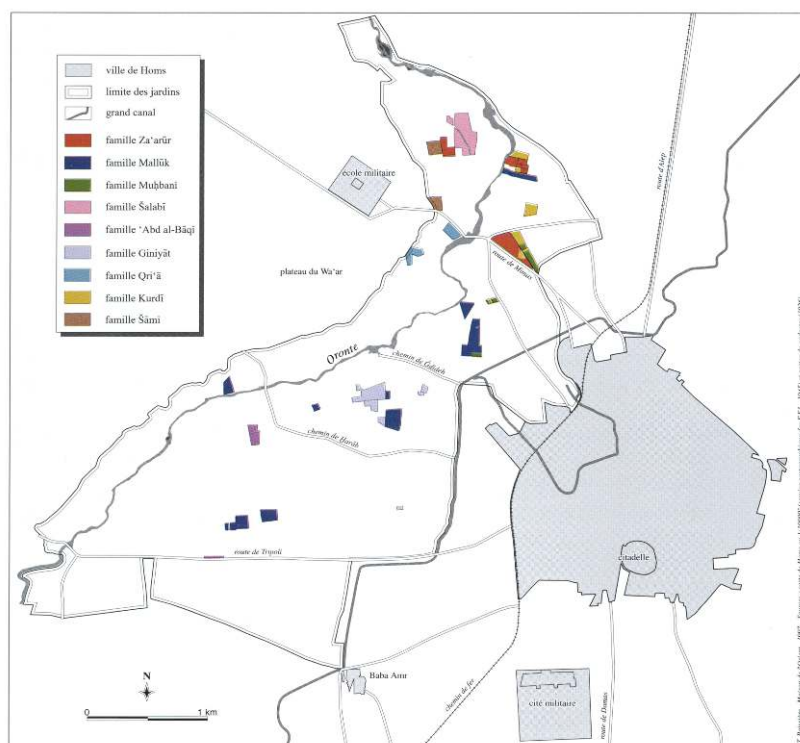


Figure 11 – Propriétés de jardiniers homsiotes dans les années 1930-40.

« Les Šalabī, menuisiers à Hama, sont arrivés à Homs au tout début du XIX^e avec l'intention de travailler dans les jardins. Ils ont alors passé un contrat de type *mūğarsa* avec les Sibā'ī pour l'aménagement (terrassement, creusement de canaux, plantation de haies, amendement de la terre, construction d'étables...) d'une dizaine d'hectares situé dans le *zūr al-Ma'addas*, au nord de la zone maraîchère et sont ainsi devenus en quelques années propriétaires d'une partie de leur exploitation » (A.Ah., *zūr al-Ma'addas*, Homs, mai 1990).

- 65 Cependant, quelle que soit la taille de leur propriété, les jardiniers homsiotes ne possédaient jamais assez de surface pour pouvoir en vivre exclusivement. Ils étaient donc contraints de prendre en location des parcelles supplémentaires, si possible voisines ou proches de leur propriété. Celle-ci formait alors le fonds stable d'une exploitation à géométrie variable, majoritairement constituée de parcelles louées et donc susceptibles de changer d'une année à l'autre.
- 66 Ces quelques lignages de jardiniers propriétaires étaient relativement privilégiés dans un milieu où dominait une forte précarité dans les rapports d'exploitation. De fait, leurs propriétés, même de petite taille, leur permettaient une relative stabilité et surtout une

certaine indépendance économique ; le jardinier propriétaire pouvait en effet toujours compter sur ses parcelles, celles-ci lui assurant le minimum vital.

LES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX

- ⁶⁷ De nombreux établissements religieux de Homs et de Hama bénéficiaient de revenus provenant de jardins qui leur avaient été rattachés, au fil des siècles, sous forme de fondations *waqf*. La mise en location de ces jardins a fait, jusque dans les années 1960, l'objet d'une enchère publique annuelle.

Mosquées bénéficiaires	Surfaces jardins waqf (ha)
Grande Mosquée	2
Bāzīr Bāšā	37
Bukrasī	38
Sidī Ḥalīd	9
Banī al-Qasīr	4
Naḥla	4
Total	94 ha

Tableau 9 – Jardins de Homs : waqf rattachés aux mosquées dans les années 1930-40.
Source : Archives du service du cadastre, Homs.

- ⁶⁸ À Homs, six mosquées disposaient ainsi de quelques 94 hectares de jardins, ce qui représentait 11 % de l'ensemble de la zone des jardins. Une large majorité (90 %) de ces jardins fondés en biens inaliénables se trouvait réunie en quelques groupements assez vastes de parcelles (6 hectares en moyenne) au sud du chemin de Ġdīdeh (*zūr al-Ḥarāb* et *al-Bāšā*) et sur la rive gauche de l'Oronte (*zūr al-Wa'ar*), en bordure ouest de la zone (fig. 12).

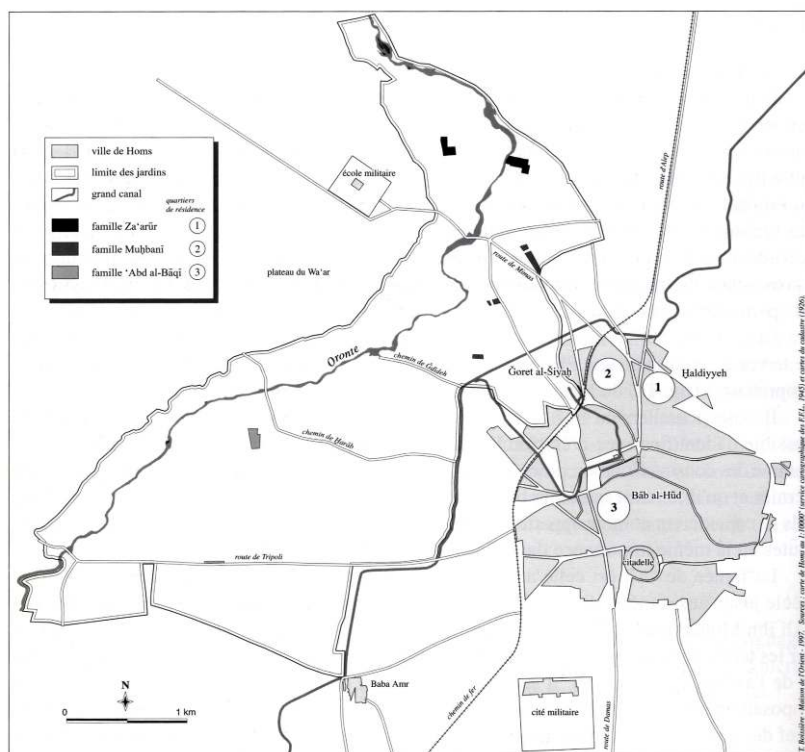


Figure 12 – Les jardins *waqf* rattachés à des mosquées homsiotes dans les années 1930-40.

- 69 À Hama, les jardins rattachés en tant que fondations *waqf* à des établissements religieux semblaient être moins nombreux qu'à Homs, l'ensemble ne représentant à ma connaissance guère plus de 5 hectares au centre-ville et dans sa périphérie immédiate (fig. 13). Les établissements religieux se trouvaient en contact immédiat avec les jardins qu'ils contrôlaient. Ainsi, la mosquée Nūr al-Dīn sise dans le quartier al-Bašūra possédait le jardin adjacent (0,5 hectare), le *bustān* Nūrīyya Šamāliyyeh ; la mosquée Abū al-Fidā', située à l'extrémité ouest du vieux quartier de Bāb al-Ġisr, était prolongée par son jardin *waqf* d'un peu plus d'un hectare ; la Grande Mosquée possédait de petits jardins avoisinants et l'église orthodoxe disposait quant à elle, toujours sous forme de *waqf*, du *bustān* 'Adīyyeh, parcelle de 2 hectares s'étendant au nord de l'édifice.

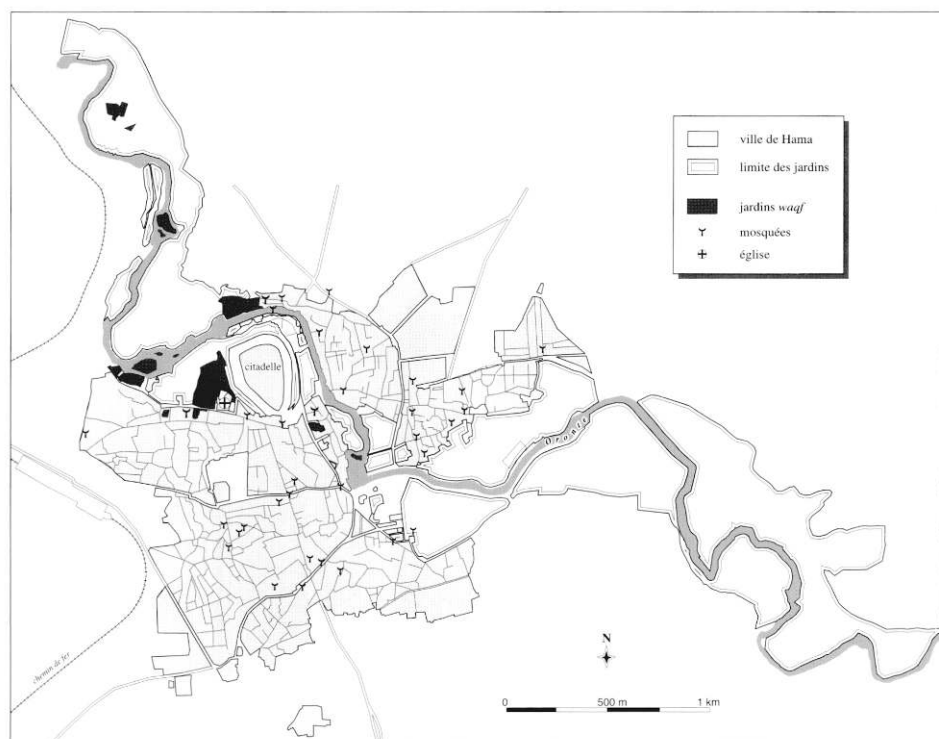


Figure 13 – Les jardins waqf rattachés à des bâtiments religieux hamiotes dans les années 1930-40.

- 70 À Homs comme à Hama les propriétaires de jardins étaient loin de former un groupe homogène, tant par la variété de leurs situations socio-économiques au sein de la société citadine et de la taille même de leurs propriétés que par l'usage qu'ils pouvaient eux-mêmes faire de ces propriétés. De plus, ce groupe ne représentait qu'une petite minorité de la société citadine, quelques milliers de personnes à Homs sur une population de 100 000 habitants en 1940, et sans doute encore moins à Hama en raison de la taille plus modeste de la zone des jardins dans cette ville et du quasi-monopole que quelques grands lignages de notables exerçaient sur les jardins de son centre.
- 71 Au sein même de cette petite minorité citadine, qui possédait la presque⁴¹ totalité d'un territoire agricole alors plus vaste que la surface de leur ville⁴², les grands notables occupaient une situation prédominante : s'ils ne représentaient qu'une minorité des propriétaires de jardins, ils n'en possédaient pas moins les plus importants domaines et finalement une grande partie de la zone des jardins.
- 72 Ajoutons que si chacune des autres catégories de propriétaires ne représentait elle-même qu'une minorité de son groupe socioprofessionnel d'origine – ainsi les commerçants et les artisans non-propriétaires de jardins étaient de loin beaucoup plus nombreux que ceux qui en possédaient – c'était par contre la quasi-totalité des grands lignages de notables des deux villes, à quelques exceptions près à Hama, qui possédait des propriétés agricoles urbaines. A Homs comme à Hama, les grands notables semblaient ainsi être la catégorie de propriétaires la plus impliquée dans la zone agricole urbaine et celle qui pouvait le plus efficacement en assurer le contrôle.

3 – LES RAPPORTS D'EXPLOITATION ET DE PRODUCTION MARQUAIENT-ILS LA DÉPENDANCE DES JARDINIERS ?

- 73 Seule une petite partie des citadins avait donc, à divers degrés, la maîtrise du foncier agricole de leur ville et cette maîtrise s'accompagnait d'un régime particulier d'exploitation. Les contrats de location ou d'association, les devoirs plus ou moins formels de l'exploitant à l'égard de son « patron »... tout cela constituait en effet autant de moyens directs ou indirects permettant aux propriétaires de jardins d'imposer à leurs jardiniers certaines contraintes et obligations.
- 74 Les rapports d'exploitation dans les jardins urbains se caractérisaient en effet par la précarité des conditions de travail des jardiniers, dont témoigne leur importante instabilité géographique, et par leur dépendance structurelle à l'égard des propriétaires. Mais, dans le même temps, des jardiniers semblent avoir bénéficié d'une certaine marge de manœuvre assouplissant les contraintes du régime foncier et les rigidités de la structure agraire et ayant eux-mêmes leurs propres obligés et dépendants.

MAIN-D'ŒUVRE FAMILIALE. *AGĪR* ET JOURNALIERS

LA FAMILLE AU TRAVAIL

- 75 La première source de main-d'œuvre et la plus rentable pour un jardinier a bien sûr toujours été celle fournie par sa famille, c'est-à-dire par son épouse (ou ses épouses), ses fils, ses petits-fils, ses belles-filles et éventuellement ses sœurs et ses filles non mariées. Cette main-d'œuvre familiale n'était cependant pas sollicitée tout le temps et pour tous les travaux.
- 76 Les fils et les petits-fils étaient mobilisés hiver comme été, du moins tant que l'école n'a pas été rendue obligatoire. Les plus jeunes étaient utilisés pour les petits travaux d'irrigation et de nettoyage des légumes. Lorsqu'ils grandissaient, on les employait dans les travaux plus lourds comme l'épandage, les récoltes de fruits et légumes et les soins aux bêtes... ils apprenaient ainsi peu à peu le métier de jardinier.
- 77 La main-d'œuvre féminine familiale était surtout présente au printemps et en été, lorsque la famille du jardinier résidait dans le jardin. En hiver, le jardinier avait plutôt recours aux journaliers et journalières. Les femmes (épouse, mère, belles-filles et sœurs non mariées) du jardinier, passant donc l'été dans le jardin, étaient chargées d'un certain nombre de tâches, la nature de celles-ci dépendant souvent de leur origine sociale. On ne

pouvait en effet exiger le même travail d'une personne issue d'une famille de « citadins » (commerçants, artisans) et d'une personne issue d'une famille de jardiniers.



Photo 3 – Jardins de Hama. Fils de jardinier.

- 78 À la première, il était demandé le travail habituel d'une femme d'intérieur : préparation quotidienne des repas, fabrication du pain, nettoyage, entretien de la maison de jardin et préparation des conserves pour l'hiver à partir des produits du jardin (tomates, noix, amandes, haricots, fèves, cornes grecques...). Ce n'est qu'exceptionnellement qu'elle participait à des travaux agricoles (récolte des fèves par exemple) ; lorsqu'elle le faisait, c'était davantage sur le mode festif de la réunion familiale que sur celui de la contrainte laborieuse : les journaliers ayant effectué toute la récolte, elle se contentait, avec les autres femmes de la famille, de trier, d'écosser, d'effeuiller...
- 79 Une femme issue d'une famille de jardiniers, habituée donc aux travaux des champs, était par contre sollicitée à la fois pour ce travail domestique féminin et pour celui accompli dans les parcelles. S'occupant de l'organisation de la vie quotidienne dans la maison de jardin, elle accomplissait aussi un certain nombre de tâches agricoles : désherbage et sarclage des planches, élevage des poules, récolte quotidienne des légumes à pousse rapide (persil, menthe), récolte des tomates, aubergines, fèves... elle aidait aussi à la cueillette de certains fruits comme les mûres. Lorsque venait le temps de gauler les noix, travail effectué par le jardinier, c'est elle qui les ramassait lorsqu'elles tombaient sur un drap étendu au pied du noyer et qui les déposait dans des paniers d'osier. Elle était également chargée de séparer les semences (*bdār*) des plants secs en les battant avec un bâton.
- 80 Il faut toutefois signaler que les jardiniers de Hama avaient quelques réticences à employer régulièrement leurs femmes pour les travaux dans la mesure où cela constituait à leurs yeux un critère de ruralité : « seuls les paysans font ça... » ils préféreraient donc, dans la mesure du possible, avoir recours aux hommes de la famille ou à une main-

d'œuvre masculine extérieure. Certains secteurs de jardins étaient ainsi désignés comme moins « citadins » que d'autres parce que leurs jardiniers avaient la réputation de faire travailler leurs femmes sur leurs exploitations... le *zūr al-Qiblī* semble avoir appartenu à cette catégorie.

- 81 Citadine comme jardinière, homsiote ou hamiote, une femme de jardinier ne manquait cependant pas de se constituer un revenu grâce à certaines petites productions annexes, marginales, généralement négligées par le jardinier. Elle ramassait ainsi certaines fleurs (roses, violettes, fleurs de grenadier) ou plantes (mélisse) pour en faire des tisanes, elle faisait sécher les écorces de grenadiers qui étaient ensuite utilisées sous forme de teinture (noire et beige), elle ramassait les feuilles de vigne, le safran, les roseaux à balais (*muknus*). Elle faisait sécher des herbes pour les bains, récupérait les bouses de vaches qu'elle transformait en galettes (*ḡilla*) utilisées comme combustibles. Une partie de ces cueillettes était vendue sur le trottoir des souks ou à des citadins qui venaient dans les jardins. Les petites sommes ainsi obtenues servaient à habiller et chausser les enfants.
- 82 Mais sur des exploitations avoisinant généralement les deux hectares, il était indispensable que les jardiniers puissent avoir recours à une aide extérieure, complémentaire de cette main-d'œuvre familiale, souvent insuffisante, saisonnière et limitée. Cette aide pouvait être permanente ou occasionnelle et pouvait peu à peu contribuer à former, autour de certains jardiniers, un petit cercle d'obligés ou de subordonnés.

L'AḠĪR OU L'APPRENTI DÉGUISÉ

- 83 Littéralement le terme *aḡīr* (pl. : *uḡarā'*) signifie aussi bien « employé » que « serviteur », mais il était surtout utilisé dans le sens de « valet de ferme ». La fonction était d'ailleurs très répandue dans les campagnes syriennes jusqu'au début des années 1960 et permettait aux familles de travailleurs saisonniers ou de paysans sans terre (*bāṭūlīn*) de placer pour quelques années un ou plusieurs de leurs enfants chez un paysan plus aisé. Les filles pouvaient aussi devenir *aḡīra*, servantes employées aux tâches ménagères.
- 84 On trouvait donc des *aḡīr* dans les jardins. Âgés de 10 à 20 ans tout au plus, ils constituaient pour le jardinier une main-d'œuvre peu coûteuse, disponible en permanence et que le jeune âge rendait plus facile à diriger et à former.
- 85 À Homs, ils étaient fils de familles citadines pour qui les jardins représentaient une réserve de travail en période difficile, mais aussi de familles rurales qui voyaient dans cette activité agricole un moyen d'accéder au monde urbain.
- 86 À Hama en revanche, la catégorie des *aḡīr* était exclusivement constituée d'habitants du quartier et de fils de jardiniers. Les jardiniers ayant de nombreux enfants essayaient en effet de placer leurs fils auprès d'autres jardiniers du même secteur. Ceux-ci pouvaient également accueillir des jeunes de leur propre lignage. Les ruraux étaient donc absents des jardins hamiotes :

« Tous les *aḡīr* étaient de la ville. De notre quartier [Bāb al-Ḡisr]. De manière générale, des quartiers proches des jardins. Il pouvait s'agīr de fils de meuniers, de fils de porteurs, de fils de journaliers, de fils de jardiniers morts alors qu'ils étaient encore enfants [ils n'avaient alors plus de jardin], de parents, de cousins orphelins. Tous des gens très pauvres, mais personne de la campagne et en grande majorité du même quartier que nous...

Je me souviens de Sa'adū. Il est encore vivant, vieux. Ses enfants sont ingénieurs maintenant. Son père était aussi *aḡīr* chez mon grand-père. Je me souviens aussi de

Ḥassan 'A. Il était aussi du quartier. Il y avait aussi Rašīd, qui est maintenant au Sud-Liban. Il était de Bāb al-Ġisr. Son père était un peu fou, il était vendeur ambulant de livres. Rašīd était parent des M. du côté de sa mère. Maḥmūd est mort maintenant. Il était du quartier. Son père était jardinier mais est mort alors que Maḥmūd était encore jeune. Il est alors devenu *aḡīr*. Il y avait aussi un *aḡīr* de la famille M., le frère de celui qui travaillait au souk al-Ḥāder. Il s'appelait 'Abdū et travaillait chez mon père. Son père était jardinier et est lui aussi mort très tôt. » (A.R., *zūr Bāb al-Nahr*, Hama, juillet 1993).

87 Au moment de son embauche, l'*aḡīr* recevait du jardinier, homsiote comme hamiotte, une '*abāyeh* – grand manteau doublé de fourrure de mouton –, deux paires de souliers et des vêtements neufs⁴³. Il logeait dans le jardin été comme hiver dans une pièce séparée de celle où séjournait la famille du jardinier, mais prenait ses repas avec son patron. Certains jardiniers ajoutaient à cela une petite somme d'argent que l'*aḡīr* mettait de côté ou faisait parvenir à sa famille.

88 La journée d'un *aḡīr* commençait vers 4 heures du matin par le ramassage des ordures ménagères urbaines destinées à fumer le jardin. De retour au jardin avec son chargement, l'*aḡīr* devait aider le jardinier dans tous les travaux qui se présentaient : épandage, récoltes, irrigation, sarclage, désherbage, soins des bêtes... la nuit, il protégeait le jardin contre d'éventuels maraudeurs et assurait l'irrigation nocturne. Il s'agissait donc d'un travail de toutes les heures, cumulant souvent des tâches ingrates que le jardinier souhaitait s'éviter⁴⁴.

89 Cependant, on ne restait pas *aḡīr* toute sa vie. Beaucoup quittaient ce travail au bout d'une année ou deux, trouvaient une autre activité en ville ou retournaient dans leur village. Ceux qui restaient auprès des jardiniers, les suivant alors d'un jardin à l'autre, finissaient par assimiler les techniques, mais aussi tout un ensemble de pratiques sociales liées à la vie dans les jardins, s'insérant ainsi peu à peu au réseau professionnel de leurs patrons, tout en devenant en même temps leurs obligés :

« Mon père a employé beaucoup d'*aḡīr*, il en changeait tous les ans, parfois tous les deux ou trois ans. Il y avait toujours un *aḡīr* dans notre jardin, pour amener les ordures de la ville et pour toutes sortes d'autres travaux. La plupart sont morts maintenant. Nous vivions avec eux tous les jours de l'année. Nous étions pour eux comme des frères, ils étaient pour nous comme des oncles (sic !). On ne leur disait pas "*aḡīr*", mais eux disaient "maître, maîtresse". Quand j'en rencontrais un dans la rue, il me disait toujours "saluez mon maître", en parlant de mon père. » (A.R., *zūr Bāb al-Nahr*, Hama, juillet 1993).

90 Au terme de cet apprentissage ils se mettaient, quand ils le pouvaient, à leur compte, exploitant alors leur propre jardin, tout en gardant des liens, parfois très étroits, avec leurs anciens patrons, liens se concrétisant par une certaine entraide à l'occasion des grands travaux ou encore par un soutien mutuel lors des discussions ou des disputes intervenant parfois au sein des groupes d'irrigants au sujet de l'eau. Certains *aḡīr* finissaient par être assimilés par le mariage au groupe de parenté de leur maître :

« Le mariage de la fille de 'Abd al-Qader – jardinier dans le *zūr al-Bāšā* – avec Karīm, l'*aḡīr* de son père, est à cet égard un bon exemple. Appartenant à une famille de paysans du village de Balluza dans la région de Qousseir, Karīm a d'abord travaillé dans les années 1940 comme *aḡīr* chez 'Abd al-Qader avant d'épouser, en 1959, la fille de ce dernier et de se voir offrir deux parcelles (8 *dunum*) du jardin de son patron. On peut considérer que marier ainsi sa fille à son ancien *aḡīr* et lui confier une terre c'était, pour 'Abd al-Qader, l'associer à ses intérêts, le traiter presque en égal même si leurs relations devaient rester des relations de dépendance, aucun acte légal ne garantissant le droit de Karīm sur la terre qui lui a été confiée. Par

cette « captation de gendre », 'Abd al-Qader s'est ainsi attaché un allié dévoué, voisin par la terre, l'habitat et les liens familiaux et sur lequel il sait pouvoir compter : rien d'étonnant donc à ce que cet attachement se renforce d'une génération à l'autre et qu'une fille du fils de 'Abd al-Qader ait été mariée avec le fils de Karīm, perpétuant ainsi des liens triplement consacrés par l'apprentissage d'un savoir-faire, le don de la terre et celui des femmes. » (A.Q., *zūr al-Bāšā*, Homs, mai 1992).

- 91 L'*ağır* pouvait aussi se retouğrner contre son propre maître, récupérant peu à peu le jardin de celui qui l'avait accueilli et formé au métier de jardinier. Faisant prévaloir sa force, sa jeunesse et sa bonne connaissance de l'exploitation auprès du propriétaire, il pouvait ainsi doubler un jardinier vieillissant et un peu isolé :

« On se souvient tous de l'histoire de Abu Samīr qui n'était qu'un simple *ağır* au début mais qui a pu louer une partie du jardin de son maître en provoquant une enchère auprès du propriétaire puis qui a fini par tout "manger". Maintenant il a toute l'exploitation. Le propriétaire n'avait que des filles. Après sa mort, elles lui ont donné la moitié du jardin, 10 à 12 *dunum*. » (A.A., *zūr al-Bāšā*, Homs, 29 mai 1992).

- 92 Mais en général, les liens unissant le jardinier à son *ağır* se caractérisaient par une confiance qui pouvait finalement contribuer à la création d'un environnement professionnel favorable au jardinier, celui-ci gagnant un allié dans la zone des jardins. Quant à l'*ağır*, il acquérait, en même temps qu'un savoir-faire, une place dans le milieu professionnel des jardiniers, son apprentissage – surtout lorsque l'*ağır* était d'origine rurale – se doublant d'un processus de socialisation qui induisait l'acquisition d'une identité sociale liée au monde des jardins et parfois aussi à la société citadine : en devenant *ağır*, le fils de paysan accédait à la ville.

LES TRAVAILLEURS À LA JOURNÉE

- 93 Assez différentes étaient les relations existant entre jardiniers et journaliers. Il existait en ville, dans les années 1930-40, une abondante main-d'œuvre parmi laquelle les jardiniers recrutaient, pour les récoltes d'été comme pour celles d'hiver, des travailleurs agricoles payés à la journée. Constituée d'adultes des deux sexes, cette main-d'œuvre se différenciait toutefois sensiblement d'une ville à l'autre : d'origine indifféremment citadine et rurale à Homs, elle était par contre exclusivement citadine à Hama.
- 94 Dans les deux villes pourtant, les journaliers d'origine citadine étaient souvent d'anciens artisans et ouvriers, population qui avait été durement éprouvée par la baisse continue depuis les années 1920 du nombre des métiers à tisser. Activité artisanale majoritaire à Hama et à Homs au début du siècle⁴⁵, le secteur textile (filature et tissage) subit de plein fouet, dès les débuts du Mandat, la forte concurrence des productions occidentales et la fermeture de marchés traditionnels comme celui de l'Anatolie. Avec la réduction continue des ateliers, le nombre des chômeurs augmenta donc considérablement dans les deux villes, pour atteindre dans les années 1930 quelques 5 200 chômeurs à Homs et 9 400 à Hama (al-Dbiyat, 1995 : 152). Certains ont pu ainsi trouver dans les jardins un travail occasionnel. Leur situation ne s'améliora cependant guère durant la décennie suivante, l'économie et plus particulièrement l'artisanat continuant à stagner : la politique mandataire se souciait en effet davantage de l'exploitation massive de cultures spéculatives comme le coton que d'un développement industriel durable. Les seuls investissements observés dans la région pendant cette période ont concerné des minoteries et de petites entreprises d'égrenage du coton (al-Dbiyat, 1995 : 153).

- 95 À Homs, les journaliers venaient également de l'extérieur, c'est-à-dire de la campagne, des montagnes de l'ouest et de la steppe. Des paysans sans terre originaires de la région de Qousseir, de Baba Amr⁴⁶, des villages du Wa'ar et de l'Est, venaient tenter leur chance en ville. Il y avait aussi des alaouites qui venaient de leurs villages de l'ouest ou qui descendaient de la montagne côtière dès le printemps et campaient aux abords de la ville jusqu'en novembre, travaillant aussi bien dans les jardins urbains que sur des exploitations agricoles alentours. Enfin, un grand nombre de bédouines, principalement de la tribu des 'Agedāt, travaillait cinq à six mois par an dans les jardins homsiotes, cette activité complétant l'élevage de moutons pratiqué dans la même région par les hommes de leur tribu, l'hiver les ramenant tous dans les steppes de l'est.
- 96 Le jardinier avait donc l'embarras du choix. A Homs, il lui suffisait de se rendre dès l'aube devant Bāb al-Hūd ou aux abords de la grande mosquée, pour trouver, hiver comme été, un grand nombre de travailleurs en attente d'embauché. En période de gros travaux agricoles, certains jardiniers pouvaient ainsi engager pour quelques jours ou seulement quelques heures une demi-douzaine de journaliers. Il s'agissait donc là de rapports saisonniers inégaux, basés sur l'exploitation d'une main-d'œuvre mixte non spécialisée, faiblement rémunérée⁴⁷ et extrêmement mobile.
- 97 À Hama, les choses semblaient se passer un peu différemment, du moins concernant le recrutement des journaliers. La tendance était en effet de favoriser, comme c'était le cas avec les jeunes *ağīr*, une main-d'œuvre masculine de quartier, connue et parfois voisine du jardinier, appartenant en tous les cas à son propre réseau de relations domestiques ou professionnelles. Les rapports entre le jardinier et ces journaliers n'étaient donc pas ici basés sur l'anonymat et le hasard d'un marché de la main-d'œuvre mobile, mais s'inscrivaient le plus souvent dans le cadre particulièrement stable de relations quotidiennes de voisinage et d'une certaine solidarité de quartier. On ne trouvait par contre aucun journalier d'origine rurale.

MODES DE FAIRE-VALOIR ET CONTRATS D'EXPLOITATION

- 98 Le mode de faire-valoir indirect était de loin le plus répandu dans les jardins de Homs et de Hama, les propriétaires qui exploitaient eux-mêmes leurs jardins ne formant à cette époque qu'une minorité.
- 99 Dans les deux villes c'est le fermage qui dominait⁴⁸. Ce mode d'exploitation permettait en principe aux jardiniers de disposer d'une certaine latitude dans la gestion quotidienne de leurs parcelles, puisque les propriétaires n'étaient supposés exiger d'eux que le paiement régulier d'un loyer fixe. Cette prédominance du système locatif sur le système associatif était semble-t-il due à l'impossibilité matérielle dans laquelle se trouvaient les lignages propriétaires de jardins de surveiller de façon réellement efficace la production quotidienne de leurs jardins, surtout lorsque ceux-ci étaient nombreux et dispersés dans plusieurs secteurs de la zone des jardins⁴⁹.
- 100 Quant au métayage, minoritaire à Homs et à Hama, il rendait les jardiniers dépendants de leurs propriétaires puisque la surveillance qu'exerçaient ceux-ci sur leurs jardins était plus pesante que dans le cadre du fermage. Le partage des récoltes se faisait alors selon deux procédés : soit le jardinier n'apportait que sa force de travail, contribuant pour moitié à l'achat des bêtes de trait et des outils et dans ce cas le propriétaire recevait la moitié des récoltes ; soit le jardinier fournissait le cheptel et les outils et il gardait alors les deux tiers des récoltes, le propriétaire n'en recevant qu'un tiers.

- 101 Le contrôle effectif de ce partage pouvait s'effectuer au niveau du jardin, dans un rapport direct du propriétaire à son jardinier, mais aussi au niveau du souk : le commerçant de fruits et légumes était alors chargé de faire lui-même la répartition des bénéfices issus des diverses ventes hebdomadaires entre le propriétaire du jardin et son jardinier. La dépendance financière dans laquelle se trouvait souvent ce dernier à l'égard de son commerçant, celui-ci lui accordant facilement des prêts en contrepartie de quoi le jardinier lui réservait ses récoltes, facilitait bien sûr le bon fonctionnement de ce système triangulaire. Une troisième solution consistait à effectuer le partage à partir de la facture dressée par le commerçant et que le jardinier présentait alors lui-même à son propriétaire.
- 102 Les baux à ferme ou à métayage étaient généralement établis autour du 27 septembre de chaque année, jour de la fête de la Croix (*'aīd al-Ṣalīb*), par enchères publiques ou plus couramment par contact direct avec les propriétaires de jardins. Naaman (1951 : 194) donne le détail de la procédure d'établissement du contrat. Il s'agissait en général d'un acte sous seing privé établi en présence de deux témoins et, lorsqu'il s'agissait d'une location, d'un garant fourni par le jardinier, le plus souvent un commerçant de son quartier, qui répondait du bon paiement du loyer. Celui-ci était généralement payé en trois versements : lors de l'établissement du contrat en septembre puis en mai, c'est-à-dire à la fin de la saison des fèves et des laitues, et de nouveau en septembre, à la fin du contrat et avant la mise en route des cultures d'hiver. Mais le jardinier pouvait également s'acquitter de son loyer en deux versements, lors de la signature du contrat en septembre et un mois avant sa fin, en août. Ajoutons que dans le cas où existaient des relations de confiance entre le jardinier et le propriétaire, le contrat pouvait être établi et prolongé oralement, sans témoin.
- 103 Le prix des loyers variait selon la surface, la qualité et la nature des sols, les installations déjà présentes dans le jardin (puits, bassin, maison en dur, étables), ses avantages naturels et de situation (unité de niveau, proximité du fleuve ou du grand canal d'irrigation, proximité d'une route) et enfin selon sa situation par rapport à la ville. Un jardin proche de celle-ci permettait en effet un accès plus rapide au marché urbain et une surveillance quotidienne plus efficace des cultures d'hiver. Son loyer pouvait donc être assez élevé. À Homs, les jardins aux loyers les plus bas étaient donc les plus éloignés de la ville, au sud de la route de Tripoli (*zūr al-Bāṣā*) et sur la berge gauche de l'Oronte et présentaient généralement des parcelles sensiblement plus grandes que celles se trouvant à proximité immédiate de l'agglomération⁵⁰. À Hama, les jardins les moins chers à la location étaient ceux des *zūr* extérieurs (*al-Qiblī*, *al-Šarqī*, *Wadī al-Čawz...*), les plus chers étant bien sûr ceux qui se trouvaient au centre-ville et à *Bāb al-Nahr*.

SERVICES ET OBLIGATIONS : RELATIONS DE DÉPENDANCE À L'ÉGARD DU PROPRIÉTAIRE

- 104 En plus du loyer annuel ou du partage hebdomadaire des revenus, les propriétaires de jardins recevaient régulièrement, tout au long de l'année, des fruits et des légumes de la part de leurs jardiniers.
- 105 Les modalités de cette pratique pouvaient être dans certains cas fixées lors de l'établissement du bail et procédaient alors d'un accord explicite entre les deux parties, équivalant en quelque sorte à un complément en nature du loyer.

« Dans les années 1940, 'Alī payait pour un jardin de 15 *dunum* situé dans le *zūr al-Wa'ar* la somme annuelle de 300 LS et devait remettre très précisément au propriétaire 20 *rāṭl* (60 kilos) de tomates par an. Le non-versement de ces 20 *rāṭl* une certaine année, à la suite d'une mauvaise récolte, provoqua la rupture du contrat par le propriétaire et l'expulsion du jardinier. » (M., *zūr al-Wa'ar*, Homs, juillet 1992).

- 106 Toutefois, cette pratique restait la plupart du temps informelle et très imprécise. L'importance des « cadeaux » variait alors selon les capacités agricoles du jardin, les saisons et l'importance des récoltes, mais aussi selon la nature des relations existant entre le propriétaire et son jardinier, selon les exigences et les besoins de ce premier, et était en fait subordonnée à certains rapports de force et de dépendance, théoriquement à l'avantage du propriétaire.
- 107 Il était ainsi de coutume que les propriétaires soient entretenus par le jardinier lorsqu'ils venaient passer quelques heures ou quelques jours dans le jardin : le jardinier fournissait et servait alors du thé, des fruits et des légumes « à croquer » (côtes de laitues, concombres).

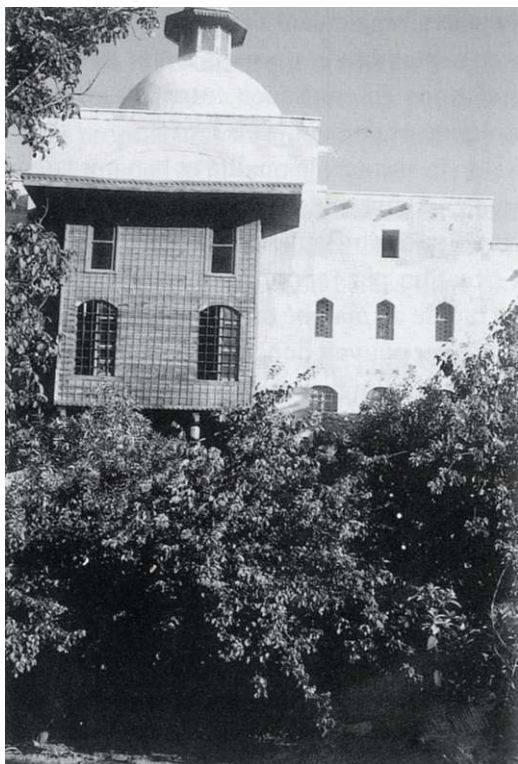


Photo 4 – Ville de Hama. Le palais 'Azem vu du jardin al-Atweh.

- 108 Ce type de rapport prenait même une dimension particulière dans le cas des jardins du centre de Hama étroitement associés aux quartiers résidentiels des grands notables, les rapports de subordination devenant alors beaucoup plus stables et étroits, tendant presque à assimiler le jardinier à un membre domestique de la maison du propriétaire.

« La famille de Marwān travaille, depuis la fin du siècle dernier, dans un jardin situé au pied du palais 'Azem. Le grand-père (1899-1969) et le père (1929-1982) de l'actuel jardinier y sont nés et y ont travaillé toute leur vie. Ils louaient le jardin aux 'Azem et vivaient de la vente de leurs productions aux seuls habitants du quartier al-Bašūra (ils se déplaçaient d'une maison à l'autre avec une charrette à bras). Les 'Azem recevaient parents, amis, voisins et clients dans ce jardin pendant l'été, se faisant donc servir par leurs jardiniers et obtenaient également d'eux fruits et

légumes, livrés à domicile tout au long de l'année. En contrepartie, ils offraient aux jardiniers leur protection, une stabilité et quelques plats cuisinés lors des principales fêtes religieuses. Leur emprise sur ces jardiniers était d'autant plus forte que les fenêtres de leur palais donnaient directement sur le jardin et rendaient donc possible une surveillance immédiate du travail agricole.» (M., *bustān Aṭwé*, Hama, 30 juin 1993).

- 109 Outre le fait que ces fréquents cadeaux de fruits et de légumes participaient d'une économie familiale, répondant aux besoins ordinaires des propriétaires, ils permettaient aussi à ceux-ci de maintenir un contact régulier avec leurs jardins et leurs jardiniers. En effet, alors que le paiement du loyer en deux ou trois échéances laissait aux jardiniers locataires une relative autonomie, cette pratique des cadeaux réguliers, encouragée par les propriétaires, avait pour effet de réaffirmer périodiquement le lien contractuel. Que ce type de relations plus ou moins formelles s'interrompe et le contrat d'exploitation pouvait être à son tour remis en cause par les propriétaires. Cependant, ces cadeaux n'étaient pas également sans engager en retour ces derniers dans une relation de confiance avec leurs jardiniers, ceux-ci cherchant à obtenir une certaine stabilisation de leur situation de locataires, il est vrai toujours relative.

PRÉCARITÉ DES JARDINIERS

- 110 Effectivement, bien que le jardinier ait alors bénéficié d'une meilleure situation que celle du simple paysan (*fellaḥ*)⁵¹, en raison de sa spécialisation qui rendait son remplacement plus délicat⁵², des rendements de l'agriculture irriguée, de l'existence d'un groupe professionnel structuré (à Homs) et parce que la proximité de la ville permettait d'accéder rapidement à certains recours légaux (tribunaux) en cas d'abus manifeste de la part du propriétaire, il n'en restait pas moins dépendant de ce dernier, qui avait toujours la possibilité légale de ne pas reconduire le bail annuel. A l'époque, le risque d'être contraint de quitter son exploitation constituait donc une menace qui façonnait l'existence de la grande majorité des jardiniers : ceux-ci n'étaient que de passage, jamais chez eux. Même s'il leur arrivait de rester plusieurs années de suite dans le même jardin, rien ne leur garantissait qu'ils pourraient le conserver d'une année à l'autre.
- 111 L'expulsion du jardinier en cours de contrat était possible, soit parce qu'il était jugé incompétent ou accusé d'avoir commis une faute professionnelle, comme ce jardinier homsiote qui refusait de s'occuper des haies d'arbres fruitiers prétextant qu'elles ne lui rapportaient rien, soit pour des raisons plus saugrenues, voire arbitraires, comme par exemple l'oubli d'un jardinier homsiote de céder son tabouret à son propriétaire lors d'une visite de celui-ci ou encore le cas de cet autre jardinier sommé de quitter son exploitation sur le seul motif qu'il interdisait au fils de son propriétaire de se baigner nu dans l'Oronte.
- 112 Mais il arrivait plus fréquemment qu'un jardinier soit mis en concurrence en fin de bail avec un autre jardinier, celui-ci proposant au propriétaire de reprendre le jardin pour un loyer plus élevé ou à des conditions d'association plus avantageuses. Il s'agissait alors d'une sorte d'enchère privée ou restreinte, le jardinier en place ayant toutefois l'avantage de connaître le jardin convoité et ses propres capacités et de pouvoir ainsi estimer s'il valait la peine d'accepter les nouvelles conditions d'exploitation ou de laisser la place.
- 113 Les jardiniers étaient donc soumis à une certaine instabilité au cours de leur vie professionnelle, dont le parcours de ce jardinier hamiote offre un exemple.

« Né en 1906 dans le vieux quartier de Bāb al-Ğisr, il a d'abord travaillé pour ses deux oncles dans un jardin de Bāb al-Nahr, y apprenant le métier de jardinier comme « valet de jardin » (*ağır*). À l'âge de 20 ans, il se mit à son compte et loua une dizaine de *dunum* dans le *zūr* al-'Ašīq, à quelques kilomètres de Rastan.

De retour à Hama en 1927, il prend en location une partie du jardin de *Ḥuḍurah*, propriété des Murād Ağā. Contraint de le quitter en 1929, il loua un jardin appartenant aux Kīlānī près du village de Dahrié, puis retourna à Bāb al-Nahr en 1931 où il devint locataire d'un autre jardin. De 1932 à 1935, il loua de nouveau une partie du jardin de *Ḥuḍurah*, puis de 1935 à 1938 celui de Naḥīla (*zūr* Bāb al-Nahr), propriété des 'Aẓem. Se trouvant sans jardin au début de la seconde guerre mondiale, il travailla comme simple journalier dans les jardins des Misrī (notables religieux), mais aussi chez d'autres propriétaires à Wadī al-Ğawz et Ğuhariyyeh, jardins situés entre Bāb al-Nahr et Dahrié. En 1940, il parvint à louer le jardin al-Boṣū, toujours au nord du *zūr* Bāb al-Nahr et appartenant aux 'Aẓem. En 1945, il retourna pour la troisième fois à *Ḥuḍura* dont il loua deux grandes parcelles jusqu'en 1955, année de son départ définitif des jardins de Hama. Il se rendit alors dans la Jéziré puis dans le Ghab pour y cultiver du coton avant de revenir finir pauvrement ses jours à Hama. » ('A.R.A.. *zūr* al-Ḥarāb, Hama, août 1993).

- 114 Ainsi, en quelques vingt-neuf années, ce jardinier aura changé d'exploitation à huit reprises en tant que locataire et travaillé dans au moins trois autres jardins en tant que simple journalier. Les autres biographies que j'ai pu recueillir à Hama comme à Homs confirment qu'il ne s'agissait pas là d'un cas isolé, mais bien d'un type d'instabilité courante chez les jardiniers de cette génération qui passaient ainsi en moyenne trois ans dans chaque jardin. Actuellement, seuls les jardiniers âgés de plus de 60 ans connaissent avec précision la configuration, les qualités, les propriétaires de la plupart des jardins de leur *zūr*... les ayant souvent eux-mêmes exploités au cours de leur existence, alors que les jardiniers trop jeunes pour avoir vécu cette époque de précarité, ne connaissent guère plus que leur propre jardin.

INSTABILITÉ ET IMPLANTATION DES LIGNAGES DE JARDINIERS

- 115 L'amplitude géographique de cette mobilité semble cependant avoir varié d'un jardinier à l'autre, à Homs comme à Hama. Elle pouvait en effet s'exercer sur l'ensemble de la zone des jardins et même au-delà. Elle pouvait se limiter à deux ou trois *zūr* ou à un seul, ou encore à quelques jardins d'un même secteur. Certains jardiniers restaient dans le même jardin pendant plusieurs années, parfois même toute leur existence. L'explication de cette variété de situations doit être recherchée, en partie du moins, dans le degré d'insertion lignagère dont pouvaient bénéficier les jardiniers.
- 116 En effet, le jardinier le plus instable semble avoir été celui dont le groupe de parenté se réduisait à la seule famille et n'avait qu'une faible attache locale, ce que les jardiniers appellent encore une « petite famille » (*ahl ṣağır*). Cette situation d'isolement relatif – qui n'excluait pas qu'il participe à certains réseaux socioprofessionnels – contraignait le jardinier à saisir les occasions qui se présentaient, dans une instabilité dictée généralement par sa seule survie quotidienne. Les difficultés rencontrées pour trouver une nouvelle exploitation l'amenaient parfois à travailler comme simple journalier au service d'autres jardiniers, comme gardien des eaux (*šawī*), comme gardien de jardins (*ḥāras*) en hiver ou encore à quitter la zone des jardins pour aller travailler sur des terres irriguées plus éloignées de la ville et donc plus faciles à louer. Plusieurs jardiniers homsiotes ont ainsi exploité, dans les années 1930, des jardins potagers villageois de la

région de Qousseir et de Rablé, à 15 km au sud de Homs (Boissière, 1995b). Certains de ces jardiniers ont même fini par s'installer dans la région, s'insérant au milieu rural.

- 117 Un jardinier appartenant à un groupe lignager étendu et bien implanté dans la zone agricole disposait d'une plus grande stabilité. Ce groupe fonctionnait alors comme un groupe primaire d'entraide, permettant de compenser la précarité inhérente à l'activité agricole. C'était en priorité à l'intérieur de son lignage que le jardinier recherchait de l'aide lors des travaux agricoles, qu'il s'associait pour l'achat de semences, de bêtes de trait ou de petit matériel ou, à Homs, pour l'achat de parcelles...
- 118 Le groupe lignager constituait également le principal point d'ancrage dans le *zūr*, celui à partir duquel pouvaient se développer les réseaux professionnels et était rendue réalisable une certaine stratégie d'implantation sectorielle. Négocier ou tenter de faire prolonger un bail d'exploitation pour l'un des jardiniers du lignage participait d'une volonté de ce groupe lignager de se fixer davantage sur un terroir en se concentrant autour du contrôle de certaines parcelles aux qualités reconnues et recherchées. Les moyens utilisés pouvaient être alors assez variés : sollicitation discrète du propriétaire du jardin, par exemple par l'envoi de « cadeaux » ou par des visites ; interventions à Homs auprès du chef des jardiniers ou de l'un de ses assesseurs ; intimidation des éventuels concurrents ; surenchères collectives pour la reprise d'un bail arrivant à terme...
- 119 Plus un groupe lignager était étendu et son réseau d'alliés et de dépendants nombreux, plus la position de ses membres dans le secteur se trouvait stabilisée, leur capacité à mobiliser des hommes étant décisive dans les différents rapports de force qui pouvaient les opposer aux autres jardiniers. A Homs comme à Hama, ce réseau pouvait être constitué par quelques subordonnés au lignage, comme les anciens « valets de jardins » devenus jardiniers souvent grâce à lui, par d'autres lignages de jardiniers avec lesquels avaient pu se nouer des relations matrimoniales ou associatives... autant de liens qui, formant un tissu complexe et dense autour du lignage, contribuaient à l'insérer dans son secteur et à limiter d'autant pour ses membres la fréquence et l'amplitude des changements d'exploitations. Il semble cependant qu'à Hama, davantage qu'à Homs le rattachement des jardiniers à leurs quartiers résidentiels ait en partie déterminé leur stabilité ; nous verrons cela plus en détail dans le troisième chapitre.
- 120 En s'appuyant sur ces relations variées et parfois anciennes et sur la capacité du groupe lignager à s'accaparer un *zūr* à son profit, certains lignages de jardiniers ont ainsi pu pendant des années se réserver l'accès à de nombreux jardins. Un cousin, un frère ou un oncle prenait souvent la place du jardinier partant, même lorsque ce départ se produisait dans une situation de crise avec le propriétaire. Ainsi, pour reprendre l'exemple évoqué plus haut du jardinier expulsé de son exploitation parce qu'il n'avait pas cédé sa chaise à son propriétaire, c'est l'un de ses cousins paternels qui reprit le jardin et qui l'a d'ailleurs conservé jusqu'à nos jours.
- 121 À Homs, enfin, quelques lignages de jardiniers constituaient de véritables pôles de stabilité à l'intérieur de leur secteur grâce à leur statut de propriétaires de jardins. J'ai en effet déjà souligné que leur propriété, même réduite à quelques dizaines de *dunum*, permettait à ces lignages d'organiser leur exploitation autour de cette base foncière, véritable noyau dur qui les attachait de manière stable à un secteur. Ils formaient ainsi ce que les jardiniers homsiotes appellent les « grands lignages » (*buyūt kébīra*) dont les noms, s'identifiant fortement à leur *zūr*, étaient connus dans l'ensemble de la zone des jardins et jusque dans les souks de la ville.

- 122 Pour tributaires qu'aient pu être les jardiniers de Homs et de Hama à l'égard de leurs propriétaires, ce terme se trouve donc un peu nuancé par la capacité de cohésion et de résistance dont pouvaient faire preuve, à divers degrés, les groupes lignagers dans leur rapport au terroir agricole et par leur capacité à développer leur propre stratégie. L'existence à Homs de jardiniers propriétaires de jardins ne pouvait que renforcer cette objection à la seule domination des propriétaires citadins.
- 123 C'est finalement une sorte d'ordre intérieur qui semble se profiler derrière cette « instabilité maîtrisée », les jardiniers disposant d'une marge de manœuvre plus ou moins étroite leur permettant de maintenir la précarité imposée par les rapports de production dans des limites acceptables et viables. Et c'est peut-être précisément dans cette marge, dans cette autonomie très relative, dans cette petite distance existant entre le formalisme de l'ordre foncier et agraire et la complexité du fonctionnement effectif de la zone des jardins comme lieu de productions agricoles et de vie sociale, que les jardiniers se constituaient ou non en tant que groupe professionnel.

LES STRUCTURES ÉLÉMENTAIRES DE L'AUTORITÉ

- 124 Nous allons voir que cette capacité des jardiniers à agir et à se comporter en tant que groupe prenait cependant une forme différente à Homs et à Hama, tant dans la manière dont les jardiniers s'organisaient effectivement que dans la façon dont les propriétaires de jardins intervenaient dans cette organisation.

À HOMS, UNE STRUCTURE CENTRALISÉE ET MÉDIANE

- 125 Il s'agissait ici d'une structure relativement centralisée, au sein de laquelle un conseil, issu des grands lignages de jardiniers de la zone agricole, jouait un rôle important. Aussi, après avoir présenté dans le détail cette structure, je m'intéresserai plus particulièrement à ces grands lignages de jardiniers.

Chef et conseil des jardiniers

- 126 À Homs, les jardiniers avaient à leur tête un chef (*šayḥ al-basātneh*) secondé par un conseil (*maǧlīs*). Si ce chef était reconnu à la fois des autorités municipales, de la société citadine et des jardiniers eux-mêmes, ces derniers n'avaient toutefois aucune part dans son mode de désignation. Le chef des jardiniers n'était d'ailleurs pas lui-même un jardinier mais appartenait à l'une des grandes « familles » de notables homsiotes, les Atāssī. Ceux-ci ont en effet monopolisé la fonction depuis la fin du XIX^e siècle, se la transmettant de père en fils ; le dernier à l'avoir occupée est le *šayḥ* Zuḥūrī ibn Maḥmūd (1885-1956), frère du mufti de Homs à la même époque⁵³. La fonction a disparu à sa mort.
- 127 Ce monopole héréditaire, confirmé par les autorités municipales, devait beaucoup à la domination que cette « famille » de notables exerçait alors sur la société citadine homsiote et à l'importance de leurs propriétés maraîchères ; les Atāssī possédaient en effet quelques 166 hectares de jardins, représentant donc presque 20 % de la zone cultivée, ce qui faisait d'eux les principaux propriétaires de jardins.
- 128 Le chef des jardiniers représentait donc davantage les propriétaires et plus particulièrement les grands notables, que les jardiniers eux-mêmes. De plus, en tant que *madanī* – terme qui désignait, dans le vocabulaire des jardiniers, le « citadin » non-

jardinier – il était étranger au milieu qu'il devait pourtant contrôler et dont il était le responsable officiel. Il s'appuyait donc sur un conseil par l'intermédiaire duquel il lui était possible d'intervenir avec une relative efficacité à l'intérieur même de la zone des jardins. Ce conseil était constitué d'une demi-douzaine de membres (*'aḍal 'aḍawāt*), des jardiniers issus de quelques-uns des grands lignages que j'ai mentionnés plus haut et dans lesquels ils occupaient eux-mêmes des positions dominantes.

- 129 Le chef des jardiniers et le conseil, se situant à la charnière de la société citadine et du monde des jardins, fonctionnaient plus ou moins sur deux niveaux interdépendants de responsabilités et de compétences.
- 130 Chef et conseil se réunissaient régulièrement dans les jardins ou dans la maison du chef à Bāb al-Masūd et s'occupaient, en dehors de la gestion du système d'irrigation que je laisserai pour l'instant de côté, de toutes les questions ayant trait au foncier et aux relations entre propriétaires et jardiniers. Intervenant dans les délicats problèmes de bornage ou de limites de parcelles, ils pouvaient être également amenés à estimer la valeur d'une terre, notamment lors de ventes de parcelles ou de divisions d'héritage. Ils se rendaient alors dans le jardin pour expertiser, fixer leur prix et partager les lots. Leur parole faisait loi.
- 131 Ils étaient aussi sollicités comme arbitres dans les nombreux conflits opposant des propriétaires à leurs jardiniers, le chef des jardiniers pouvant être amené à prononcer une mesure d'expulsion à l'encontre d'un jardinier. Dans ce cas, lui et son conseil s'occupaient d'expertiser l'exploitation concernée de manière à permettre au jardinier expulsé de récupérer la valeur relative des récoltes qui se trouvaient alors en terre, mais aussi de l'engrais qu'il avait utilisé et des aménagements (clôtures, constructions ...) qu'il avait pu effectuer durant son séjour.
- 132 Toutes ces interventions constituaient une source de revenus pour le chef des jardiniers, celui-ci faisant payer chacun de ses services et recevant régulièrement des fruits et des légumes de la part de jardiniers solliciteurs. Le conseil en revanche ne recevait aucun dédommagement pour le travail accompli.
- 133 Le chef des jardiniers n'intervenait cependant que rarement dans les conflits qui n'impliquaient que des jardiniers et qui portaient notamment sur des questions relevant du domaine privé (dots, héritages, répudiations...). Ce n'est en fait que lorsque l'affaire devenait grave, autrement dit s'il y avait actes de violence, que le chef des jardiniers pouvait s'imposer en arbitre, étant alors le dernier recours avant l'intervention des autorités citadines et des institutions judiciaires, intervention que l'on préférait éviter.
- 134 Les membres du conseil pouvaient par contre jouer un rôle actif dans leur secteur respectif, s'interposant entre les antagonistes, imposant leurs décisions ou étant sollicités pour diriger des groupes de conciliation (*ṣulḥ*), du moins lorsque eux-mêmes et leur lignage n'étaient pas directement partie prenante dans l'affaire.
- 135 Mais cette capacité d'intervention, ils la devaient moins à leur appartenance au conseil qu'à leur position de chef d'un groupe lignager⁵⁴ étendu et dominant. S'il ne faisait pas de doute que leur statut de membres du conseil renforçait cette situation familiale et régionale et même la légitimait, il ne l'avait toutefois pas créée. C'est en effet parce que ces jardiniers et leur lignage avaient déjà une certaine influence dans leur secteur que les premiers avaient été choisis pour former le conseil et non l'inverse : leur accession au conseil n'était que la reconnaissance officielle d'une situation préexistante. L'action des « membres » dans leur secteur s'appuyait donc surtout sur des rapports de force locaux,

sur des liens anciens unissant leur lignage aux autres lignages de jardiniers, et que nourrissaient finalement leurs rivalités et leurs conflits, les obligations qu'ils avaient contractés les uns envers les autres, leurs intérêts personnels, leurs haines ou leurs amitiés.

Les grands lignages de jardiniers

- 136 Qu'est-ce qui, en dehors de leur statut de petits propriétaires, différenciait ces lignages des autres lignages de jardiniers ? Qu'est-ce qu'était en définitive un grand lignage de jardiniers ? Sur quoi s'appuyait sa « grandeur » et son autorité au sein de son groupe professionnel ?

Les cas de trois grands lignages

- 137 J'ai montré que les grands lignages de jardiniers homsiotes se caractérisaient par leur stabilité et que cette stabilité était rendue possible par la propriété de parcelles constituant une sorte de noyau dur autour duquel s'organisaient leurs exploitations : les grands lignages de jardiniers étaient donc ceux qui héritaient de terres.
- 138 La participation directe de ces grands lignages au conseil du chef des jardiniers constitue un autre indice de leur « grandeur ». Cette participation leur permettait notamment d'influer sur les décisions du chef des jardiniers et de servir d'intermédiaire entre ce chef et les jardiniers, entre la société citadine et le milieu agricole.
- 139 Ces faits ayant été établis plus haut, ne peut-on chercher les causes de leur « grandeur » dans l'histoire même de ces lignages ? Je voudrais ainsi présenter le cas de trois grands lignages de jardiniers homsiotes et dégager ce qui semble les avoir caractérisés.

A - Les za'arūr

- 140 L'un de leurs ancêtres serait mort sous un buisson d'aubépines (zu'arūr), mais une autre version fait remonter l'origine de leur nom au fait que leurs plus anciens jardins étaient entourés autrefois par une haute haie d'aubépines. Les Za'arūr seraient en fait la branche cadette d'un autre lignage, celui des Sabsabī qui prétendaient descendre de Ḥussayn ibn 'Alī, le petit-fils du Prophète. Les Za'arūr auraient d'ailleurs fait valoir cette descendance prestigieuse auprès des Ottomans pour être dispensés d'impôts et de servir dans l'armée, ce qui leur aurait été accordé. Les Ottomans leur auraient également donné l'exploitation de terres *waqf* rattachées à la mosquée al-Ḥaled et de terres domaniales, dont celles sur lesquelles a été plus tard construite une partie de la zone industrielle et du quartier Ḥaldiyyeh où réside actuellement la majorité des Za'arūr. Au ^{xix}e et au début ^{xx}e, ils exploitaient donc en location quelques 30 hectares de terres à céréales et une dizaine d'hectares de vignes, en plus des jardins dont ils étaient propriétaires (fig. 14) ou locataires dans le zūr al-Na'ūra (nord de la zone)⁵⁵.
- 141 Il existe actuellement six à sept lignées de Za'arūr dans les jardins, sans qu'il soit toutefois possible d'identifier avec précision les liens de parenté les unissant. Ils se considèrent tous comme des cousins éloignés, précisant qu'ils étaient déjà dans un rapport de cousinage au siècle dernier et qu'il faudrait remonter bien plus loin pour leur trouver un ancêtre commun. Même s'ils se considèrent comme appartenant tous au même groupe de parenté, ces lignées n'ont pas toutes eu la même importance dans l'histoire récente des jardins.

- 142 La lignée de ‘Alī est celle autour de laquelle s’est faite, de la seconde moitié du XIX^e siècle jusqu’aux années 1930, l’unité du lignage. Personnage autoritaire et respecté, le Ḥaǧǧ ‘Alī ibn Muḥammad (1820-1893) exploitait 40 *dunum* dans le *zūr* al-‘Atīq, était agriculteur sur les terres agricoles du nord de la ville et enfin chamelier, convoyant régulièrement du blé et de l’avoine vers le Liban. Il exerçait une autorité certaine sur l’ensemble du lignage, lui imposant même vers 1860 un tribut dont il fut le principal bénéficiaire. Membre du conseil du chef des jardiniers, il domina jusqu’à sa mort tout le nord de la zone des jardins au-delà de la route de Mimas.
- 143 Il eut cinq fils qui devinrent jardiniers, agriculteurs et chameliers. L’aîné, Aḥmad (1860-1945), devint membre du conseil à la mort de son père. Dans les années 1920, il ouvrit, avec ses frères, un *manzūl* à Ḥaldiyyeh, ce qui contribua à renforcer la position et l’influence de la lignée au sein du lignage, mais aussi dans le quartier et dans les jardins.

« Le *manzūl* se trouvait dans le *wadī* al-Sa‘īq. La maison existe toujours, mais elle est fermée maintenant. Elle a été construite par Muṣṭafa, l’un des fils de ‘Alī. Les gens qui venaient étaient nombreux : il y avait des gens du quartier, des voisins, des amis du *bayt*, des proches du *bayt*, mais aussi des jardiniers et des propriétaires de jardins, comme *bayt* Zahrāwī ou certains Atāssī. Lorsqu’il y avait un problème ou un conflit entre un propriétaire et un jardinier du *bayt*, ça se réglait parfois au *manzūl*. Ils s’y retrouvaient là le soir et discutaient. Les parents du propriétaire et du locataire s’entretenaient alors, on racontait l’histoire et on essayait de faire baisser les enjeux, de détendre les rapports. Il s’y passait beaucoup de choses. Il arrivait même que des terres soient vendues ou louées dans le *manzūl*. Mais ceux qui venaient étaient surtout des jardiniers de notre *bayt*. Les autres jardiniers savaient ainsi où nous trouver pour faire affaire ou régler un problème. Lors des élections, les gens venaient aussi dans le *manzūl* pour trouver des voix et organiser des réunions. » (A.M.Z., *zūr* al-Faḥam, Homs, 3 août 1992).

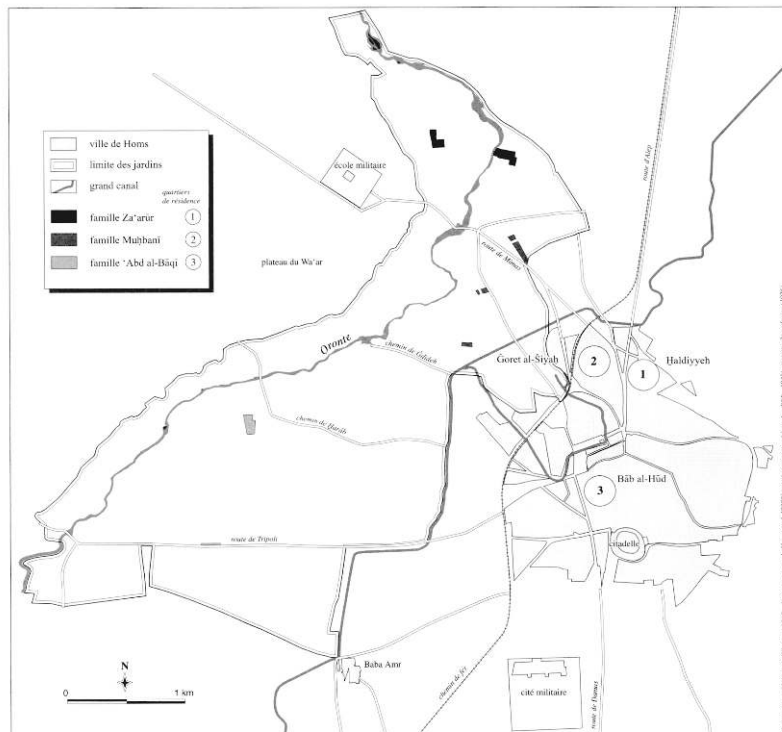


Figure 14 – Propriétés agricoles et quartier de résidence des lignages Za’arūr, Muḥbanī et ‘Abd al-Bāqī dans les années 1930-40.

- 144 Une association de bienfaisance de la famille Za'arūr (*Ġam'iyyeh Ḥayriyyeh li-bayt al-Za'arūr*) fut également créée dans les années 1930 par les descendants de 'Alī. Elle disposait d'un président, d'un secrétaire et de trois membres élus et concernait l'ensemble des lignées. Rassemblant dons et contributions de tous les hommes actifs du lignage, elle octroyait des aides à ceux qui, dans le lignage, rencontraient des difficultés économiques, atténuant ainsi les inégalités de conditions qui pouvaient exister d'une lignée à l'autre. Les réunions se tenaient le plus souvent dans le *manzūl* du *wadī* al-Sa'īq. Constituant peu à peu le seul lien existant entre les membres du lignage travaillant dans les jardins et ceux qui, de plus en plus nombreux, pratiquaient des activités plus urbaines, elle a fonctionné jusque dans les années 1960.
- 145 La génération née au début du siècle, plus nombreuse que la précédente, a été témoin du déclin de l'influence familiale dans les jardins. De fait, après la mort d'Aḥmad en 1945, le lignage n'est plus représenté au conseil. Leurs terres agricoles ont disparu du fait de l'urbanisation du nord de la ville entamée au lendemain de la première guerre mondiale et le développement des transports motorisés, dans les années 1920-1930, mit fin à leur activité de chameliers, ces évolutions les privant d'une part importante de leurs revenus extra-agricoles. Ainsi, de nombreux Za'arūr ont commencé à diversifier leurs activités dès les années 1940 en devenant commerçants (vente de beurre bédouin, de légumes...), artisans (menuisiers...) ou ouvriers dans les nouvelles installations industrielles. La fragmentation des propriétés agricoles de ce lignage a également entraîné une réduction de son activité agricole.

B - Les Muḥbanī

- 146 Le lignage Muḥbanī est présent à la fois dans le souk et dans le nord de la zone maraîchère. Le lignage est actuellement constitué de trois lignées : celle de Ḥūrī, longtemps spécialisée dans le travail de la soie, celles de 'Akāš et de Muḥammad, ayant de tout temps travaillé dans les jardins. Les liens de parenté entre ces trois lignées sont ici aussi imprécis : pour certains, Ḥūrī serait le cousin des frères 'Akāš et Muḥammad ; pour d'autres, c'est le père de Ḥūrī qui aurait été le cousin du père de 'Akāš et de Muḥammad. Ces deux dernières lignées semblent bien être les deux branches d'une même lignée dont le fondateur reste inconnu en dehors du fait qu'il s'appelait Muṣṭafa et qu'il aurait été le descendant d'un bédouin 'agedāt fixé à Homs dans la seconde partie du XVIII^e siècle.
- 147 C'est la lignée de 'Akāš ibn Muṣṭafa qui domina le *zūr* al-Na'ūra, secteur dans lequel se trouvait l'essentiel des jardins du lignage, et cela dans le cadre d'une forte concurrence avec les Za'arūr. 'Akāš (1820-1900) exploitait un jardin d'une trentaine de *dunum* dont il était en partie propriétaire et était associé à des bédouins pour l'élevage du mouton. Il a aussi été membre du conseil du chef des jardiniers à partir des années 1880. Sa personnalité a suffisamment marqué les jardiniers pour que sa lignée soit appelée « 'Akāš » après sa mort. Des portraits photographiques du *Ḥağğ* 'Akāš et de ses fils sont encore accrochés aux murs de la maison de jardin qui, en bordure de la route de Mimas, sert actuellement de *manzūl* familial : sa mémoire est toujours honorée par ses descendants qui puisent dans sa fréquente évocation un sentiment de fierté familiale.
- 148 Les quatre fils de 'Akāš étaient tous jardiniers. Ils louaient également des terres au nord de la ville sur lesquelles ils employaient des journaliers pour cultiver des céréales (orge, blé), mais aussi des fèves, des concombres, des melons et des pastèques. Ils alimentaient le souk de Homs et vendaient dans leurs jardins les graines de ces différents légumes.

Enfin, ils ont pu racheter une partie de ces terres agricoles (12 *dunum*) qu'ils ont transformée en marché à bestiaux (bovins et ovins).

- 149 C'est Sa'īd l'aîné (?-1960) qui devint membre du *mağlīs* après son père. C'est logiquement autour de sa lignée que s'est constituée la cohésion familiale. Lui aussi homme de caractère, il exploitait 30 à 40 *dunum* dans le *zūr* al-Wa'ar et entretenait un *manzūl* d'été en bordure de son jardin, *manzūl* ouvert aussi bien aux jardiniers du secteur qu'aux habitants de son quartier (Ġoret al-Šiyah). Les quatre fils de Sa'īd, nés autour de 1900, sont tous devenus jardiniers et l'aîné prit à son tour place au conseil des jardiniers et la responsabilité du *manzūl*. Mais à partir des années 1950, le lignage devait connaître, comme les Za'arūr, un émiettement de ses propriétés dans la zone des jardins, l'expropriation de ses terres agricoles situées au nord de la ville et une diversification de ses activités, s'orientant plus particulièrement vers l'artisanat moderne (carrosserie, mécanique auto...).

C - Les 'abd al-bāqī

- 150 Jusque dans les années 1930, les 'Abd al-Bāqī constituaient l'un des grands lignages de jardiniers du centre de la zone des jardins. Ils étaient propriétaires de plusieurs hectares dans le *zūr* al-Ḥarāb et étaient responsables d'un canal secondaire. Leur participation au conseil des jardiniers et leurs relations privilégiées avec certains grands propriétaires – notamment les Atāssī dont ils louaient des jardins dans le *zūr* al-Ḥarāb mais aussi quelques maisons dans le quartier Bāb al-Hūd – ainsi qu'avec les autorités ottomanes, ont constitué la base sociale et politique de leur autorité. Ils gardent encore la réputation d'avoir été un *bayt* autoritaire qui n'hésitait pas à user de la force lorsque ses propres intérêts se trouvaient concernés.
- 151 Le plus ancien membre connu de ce lignage s'appelait Nūrī. Il est mort juste après la première guerre mondiale. Jardinier, il était propriétaire d'une centaine de *dunum* dans le *zūr* al-Ḥarāb. Il a eu six fils, mais seule la lignée de Amīn s'est maintenue jusqu'à nos jours dans les jardins.
- 152 Amīn ibn Nūrī (1860-1933) a été la figure la plus charismatique du lignage 'Abd al-Bāqī, celle qui a le plus marqué la mémoire des jardiniers au point que ceux-ci le confondent encore avec le chef des jardiniers, l'appelant donc *šayḥ al-basātneh*⁵⁶. Ḥağğ Amīn n'a bien sûr jamais occupé cette fonction, mais il se comportait parfois comme s'il était le chef. Il avait hérité de 16 *dunūm* et louait dans le même secteur des parcelles appartenant aux Atāssī. Les jardiniers les plus âgés se souviennent encore d'un vieillard irascible et autoritaire, portant une barbe blanche et le *ṭarbūš*⁵⁷. Monté sur son âne et armé d'un bâton, il faisait des tournées régulières dans les jardins afin de veiller au bon fonctionnement des canaux d'irrigation et empêcher les détournements d'eau, ceux du moins qui ne se faisaient pas à son profit, ironisent les jardiniers.
- 153 Il appuyait son autorité sur la crainte que son lignage inspirait et sur ses bonnes relations avec certains notables, notamment avec les Atāssī dont il était le voisin dans le quartier de Bāb al-Hūd. Tout comme les Za'arūr et Sa'īd Muḥbanī, il entretenait un *manzūl* dans son quartier dans lequel se rendaient voisins, alliés, clients et parfois propriétaires de jardins.
- 154 Amīn a eu cinq fils qui ont travaillé avec lui jusqu'à son décès en 1933, décès qui fut rapidement suivi par celui de deux de ses fils ainsi que d'un certain nombre d'animaux de l'exploitation, sans doute à la suite d'une épidémie. Cette mort collective touchant à la

fois les hommes et les bêtes a frappé les esprits et a été interprétée comme une punition divine. Le *Ḥağğ* Amīn ne fut d'ailleurs pas remplacé au conseil des jardiniers. Des trois fils restant, deux quittèrent les jardins dès 1934 pour travailler en ville comme menuisier et épicier, vendant leur part de jardin au troisième frère, Muḥammad al-'Umār (1889-1950), qui est resté jardinier. Mais la mort qui avait si soudainement frappé Amīn et deux de ses fils constitua une rupture mettant fin à la domination de ce grand lignage et entraînant son affaiblissement définitif et sa presque disparition des jardins.

Les principales caractéristiques d'un grand lignage de jardiniers

- 155 Il est maintenant possible de dégager, à partir de ces trois exemples, certains des traits communs aux grands lignages de jardiniers, traits correspondant plus ou moins à trois niveaux d'action et d'intervention : l'individu, le lignage et le quartier.
- 156 Il y a bien sûr l'apparition, à un moment ou à un autre de l'histoire de ces lignages, d'une personnalité qui, parvenant à unifier autour de lui et à s'appuyer sur les lignées, a pu exercer une influence directe sur les jardiniers de son secteur et parfois jouer un certain rôle dans son quartier. Autoritaire ou consensuelle, respectée ou crainte, cette personnalité marque en tous les cas une époque, un lignage et un secteur. Sa disparition peut donner lieu à succession au sein de sa propre lignée ou provoquer une baisse d'influence et un déclin du lignage tout entier.
- 157 Mais l'action et la position de cette personnalité n'auraient sans doute pu être aussi efficaces sans ce lignage qui représentait une force numérique mais aussi économique et sociale. Les lignages les plus étendus, ceux qui possédaient ou contrôlaient le plus grand nombre de jardins, qui disposaient également du plus grand nombre d'actifs, étaient les plus respectés. Encore fallait-il que cette force puisse se concrétiser dans un ensemble solidaire et relativement unifié. Le cas des Za'arūr est de ce point de vue exceptionnel : leur association d'entraide familiale reste en effet à ma connaissance un cas unique, du moins dans son aspect institutionnalisé et structuré. Mais d'autres formes de solidarité pouvaient se manifester quotidiennement au sein d'un lignage, que ce soit dans le cadre d'une entraide familiale lors de grands travaux, d'une volonté de maintien de certaines exploitations sous le contrôle d'un même lignage ou à l'occasion de conflits avec d'autres lignages de jardiniers... cette solidarité avait pour ciment le sentiment d'appartenance à un même nom, à un même lignage, quel que soit d'ailleurs le degré de parenté supposé entre les différentes lignées le constituant.
- 158 Se reposant sur cette position de force à l'intérieur de leurs secteurs respectifs, ces lignages ont également pu bénéficier de rapports privilégiés avec les propriétaires de jardins et en particulier avec les notables. Le fait qu'ils aient eux-mêmes le statut de petits propriétaires semble les avoir en effet différenciés, aux yeux des propriétaires citadins, de la masse des jardiniers non-propriétaires, même si leurs propriétés restaient de taille très modeste. Cette commune condition supposait en effet des intérêts communs ou à tout le moins convergents (bon fonctionnement de la production, du système d'irrigation, des rapports d'exploitation...), faisant donc de ces lignages de jardiniers les alliés objectifs des propriétaires citadins dans la zone des jardins : les jardiniers disaient d'ailleurs d'eux qu'ils étaient « l'épée de l'éfendi » (*sayfal-afendi*). Mais ces relations plus ou moins privilégiées entre jardiniers et propriétaires pouvaient tout aussi bien se développer dans le cadre plus étroit des quartiers où résidaient jardiniers et propriétaires de jardins, ceux-ci se côtoyant et fréquentant les mêmes lieux, comme par exemple

certaines *manzūl* ou mosquées. Le partage de l'espace résidentiel prenait bien sûr une importance toute particulière lorsqu'elle permettait le contact quotidien avec des notables. Je reviendrai plus en détail sur cette question dans le troisième chapitre.



Photo 5 – Jardins de Homs. Portraits photographiques d'un chef (à droite) de grand lignage de jardiniers et de ses fils surplombés par une représentation de La Mecque et par les calligraphies « Allah » et « Muḥammad ». Le lieu est un grand *manzūl* familial situé dans les jardins.

- 159 La place, le rôle et le degré d'implication des grands lignages dans leur quartier résidentiel pouvaient également déterminer la considération dont ils bénéficiaient au sein de leur groupe professionnel. Ainsi le *manzūl*, dont la plupart des grands lignages de jardiniers semble avoir disposé⁵⁸, constituait un élément important du rayonnement local du groupe lignager, accueillant à la fois les gens du quartier et des visiteurs extérieurs au quartier. Lieu de rencontres, de sociabilité, de relais de l'information, lieu aussi d'une certaine représentation sociale, fortement marqué par l'environnement professionnel du lignage hôte, le *manzūl* semble avoir constitué une sorte d'extension du conseil des jardiniers au sein même du quartier : les membres de ce conseil pouvaient en effet s'en servir pour exercer leur influence sur certains jardiniers et constituer ainsi leur propre clientèle à l'intérieur du groupe professionnel. Mais le *manzūl* était aussi le point de rencontre de réseaux à la fois urbains et agricoles, mettant en rapport des jardiniers et des propriétaires de jardins, mais aussi des jardiniers et des commerçants ou des artisans... et contribuant ainsi à la création de liens qui transcendaient les rapports de classe et dépassaient parfois largement l'horizon du quartier. Se rendre dans un *manzūl* n'était d'ailleurs pas un acte gratuit et sans conséquences. Ce geste avait sa logique sociale, participait parfois d'une stratégie d'approche qui appelait une réponse de la part de celui qui recevait la visite :

« Les B. avaient un *manzūl* à *sūq al-Niswān*. On y est allé deux fois, mais eux ne sont pas venus dans le nôtre. Il n'y avait pas de réponse. On a donc cessé tout contact avec ce *bayt*. » (A.M.Z., *zūr al-Faḥām*, Homs, le 3 août 1993).

- 160 L'implication d'un grand lignage de jardiniers dans son quartier passait aussi par l'approvisionnement de ce dernier en fruits et légumes. Cet approvisionnement se faisait bien sûr par le biais des dépôts-ventes auprès des épiciers et des ventes directes auprès de particuliers, ce qu'effectuaient quotidiennement la plupart des jardiniers. Mais ce qui distinguait un grand lignage des jardiniers ordinaires, c'était la capacité qu'il avait à faire des dons charitables, à redistribuer sans contrepartie apparente certains des produits de ses jardins et à alimenter ainsi tout un réseau d'obligés et de dépendants : les *Za'arūr* et

les Muḥbanī ont ainsi, pendant des décennies, distribué chaque samedi matin du lait et des légumes aux plus pauvres de leur quartier.

- 161 Mais les quelques grands lignages de jardiniers résidant dans des quartiers périphériques et populaires (Ḥaldiyyeh, Ḥamīdiyyeh, Ğoret al-Šiyah) avaient davantage de chance d'y jouer un rôle prédominant que ceux qui résidaient dans les quartiers du centre, socialement plus riches, où la considération dont ils pouvaient bénéficier dans les jardins était effacée par la présence de commerçants et surtout de notables. Le quartier périphérique constituait donc un milieu plus protecteur et surtout plus solidaire sur lequel les grands lignages de jardiniers qui y résidaient pouvaient s'appuyer : tout dépendait de l'étendue de leurs relations et surtout de leur capacité à les mobiliser ou à les activer. Ainsi voit-on, dans l'exemple qui suit, que les liens existant entre un quartier et un grand lignage de jardiniers pouvaient parfois être manipulés de manière à impliquer tout un quartier dans des affaires ne concernant en principe que des jardiniers :

« Il existait un conflit entre *bayt* 'Akāš et *bayt* Za'arūr. Celui-ci était toujours battu par le premier qui était le plus fort. 'Akāš lui interdisait l'accès à l'eau d'un canal. Un jour [années 1930], *bayt* Za'arūr a décidé de se venger. Il a invité tous les gens du quartier Ḥaldiyyeh à venir dans ses jardins. Ils ont égorgé des moutons dans les jardins. Ils étaient nombreux. Les Za'arūr sont alors allés provoquer les 'Akāš : ils sont entrés dans l'un de leurs jardins et ont détruit un *heir* de salades. C'était le printemps. Ils les ont piétinées et arrachées. Les 'Akāš sont arrivés en courant et se sont alors heurtés à tous le quartier Ḥaldiyyeh. Les gens se battaient à coup de bâtons et de bèches. Il n'y a pas eu de morts, mais tout *bayt* 'Akāš s'est réveillé à l'hôpital ! Ils y étaient tous, allongés côté à côté dans leurs lits ! » (A.S., *zūr al-Ḥarāb*, Homs, 15 août 1992).

- 162 Mais le lignage 'Akāš-Muḥbanī devait lui aussi pouvoir compter sur son quartier (Ğoret al-Šiyah) puisque certains de ses membres participaient à cette même époque au conseil du quartier (*maġlīs al-ḥāra* ou *al-ḥay*) et l'accueillaient pendant l'été dans leur *manzīl* de jardin.
- 163 Le dernier point qui me semble important de souligner au sujet de ces grands lignages de jardiniers, c'est l'existence d'une pluri-activité. En effet, nous avons vu que le maraîchage ne constituait pas, pour deux de nos grands lignages, l'unique source de revenus. On trouvait également les cultures céréalières, le transport chamelier ou l'élevage de moutons. Cette pluri-activité assurait à ces lignages une certaine aisance financière et une indépendance à l'égard des propriétaires de jardins. Elle les plaçait en tous les cas sur un autre rang que le petit métayer qui n'avait pas d'autre source de revenus que sa force de travail et son exploitation. Cela signifiait aussi que ces lignages avaient accès à des réseaux socio-économiques plus étendus que ceux des jardins, réseaux pouvant s'étendre bien au-delà de Homs, comme c'était par exemple le cas pour le transport de céréales vers le Liban. Cette pluri-activité participait d'une économie familiale globale, sans qu'il y ait apparemment rupture entre les activités agricoles et non agricoles : on était à la fois jardinier et chamelier, jardinier et agriculteur, jardinier et entrepreneur en élevage de moutons. Le déclin de l'influence de ces lignages au sein de la zone des jardins ne serait-il pas, quelque part, lié à la disparition de cette complémentarité et de cette polyvalence ? Ou plutôt à l'absence de complémentarité existant entre les activités agricoles et les nouvelles activités urbaines que vont peu à peu adopter ces lignages ?

À HAMA, UNE STRUCTURE EN ARCHIPEL ET ACÉPHALE

- 164 La situation dans les jardins de Hama apparaît bien différente et sans doute un peu plus difficile à décrire si l'on se limite au seul contexte de la zone de cultures. Il est en effet plus difficile de reconstituer le mode d'organisation sans prendre en compte à la fois le système d'irrigation de la noria et les quartiers résidentiels des jardiniers, deux domaines pesant fortement sur le mode de fonctionnement des jardiniers hamiotes. Je ne proposerai donc ici qu'un très rapide aperçu, qui sera complété dans les deux prochains chapitres.
- 165 Il n'existait pas à Hama d'instance professionnelle fonctionnant à un niveau global. Le contrôle des jardiniers ne dépendait pas d'une autorité bien définie et institutionnalisée qui aurait pu agir, comme à Homs, de façon coercitive sur l'ensemble de la zone de cultures et des jardiniers : ni chef des jardiniers, ni conseil de sages, mais une succession de petits groupes (ou de communautés) de jardiniers rattachés à leur *zūr* respectif et n'ayant que peu de contacts entre eux. L'impression d'ensemble est donc celle d'un morcellement du groupe professionnel des jardiniers sur un territoire agricole lui-même géographiquement très fragmenté.
- 166 De même, l'absence de jardiniers propriétaires de jardins signifiait aussi l'absence d'un groupe social intermédiaire entre la masse des jardiniers et leurs propriétaires. S'il existait ici aussi des lignages stables, relativement bien implantés dans leur *zūr*, cela n'était donc pas le fait d'un statut de jardinier-propriétaire, mais découlait à la fois d'une stratégie de résistance de certains groupes lignagers et de leur implantation urbaine particulière. Les jardiniers hamiotes représentaient en fait une masse de travailleurs socialement homogène et démunie sur laquelle les propriétaires de jardins, ou leurs représentants (*wakīl*, *mutawwālī*), semblaient pouvoir exercer leur autorité de façon beaucoup plus directe qu'à Homs.
- 167 C'est à l'échelle des petites communautés de jardiniers et des *zūr* que semblait se produire l'essentiel de ces interactions entre propriétaires et jardiniers et se régler les problèmes qui pouvaient alors se poser tant par rapport au foncier que par rapport à l'irrigation. Ce qui caractérisait ce type de rapport, c'était l'absence d'alternative au pouvoir des propriétaires et la dépendance dans laquelle se trouvaient les jardiniers à l'égard de ces derniers, dépendance certainement plus grande que celle que subissaient les jardiniers homsiotes.
- 168 Ainsi, les problèmes qui pouvaient se poser entre un jardinier et son propriétaire se réglaient dans le cadre étroit de leurs relations, d'un face à face dans lequel le jardinier était bien sûr en position de faiblesse. La décision que pouvait prendre un propriétaire d'expulser un jardinier ou de changer en cours de bail le mode de faire-valoir – passer par exemple du fermage au métayage, cas de figure rencontré plusieurs fois dans mes enquêtes – ne semblait souffrir à l'époque d'aucune limite. Le jardinier hamiote se retrouvait très désarmé face à l'arbitraire des propriétaires.
- 169 En ce qui concernait les conflits (sur l'eau ou la terre⁵⁹) pouvant éclater entre jardiniers, ils provoquaient ici aussi la constitution de groupes de conciliation dans le cadre de chaque *zūr*, mobilisant les jardiniers les plus âgés, les plus respectés, appartenant aux lignages les mieux intégrés et les plus anciens. Lorsque le conflit menaçait de dégénérer, l'affaire pouvait se régler dans le cadre même du quartier. Intervenaient alors des

personnalités étrangères au groupe professionnel des jardiniers, parfois le chef de quartier lui-même.

- 170 Pour résumer, on peut dire qu'il existait à Homs une structure professionnelle relativement centralisée et hiérarchisée alors qu'à Hama il s'agissait d'un mode d'organisation plutôt décentralisé, morcelé et apparemment sans hiérarchisation affirmée. Il semble que, dans l'un et l'autre cas, le système d'irrigation ait eu un important effet structurant. Constitué en réseaux (canaux) à Homs, en unités particulières (norias) à Hama, il paraît avoir déterminé, du moins jusqu'à un certain point – en fait jusqu'au moment où l'innovation permet de s'en affranchir – une morphologie particulière d'organisation du travail : centralisée ou décentralisée, hiérarchisée ou non... C'est cette hypothèse que je vérifierai dans le chapitre suivant.

NOTES

1. Issawi (1969 : 105-106) rappelle ainsi que du temps de Volney (xviii^e), « *an appreciable proportion of the habitants of most cities consisted of farmers who cultivated adjacent lands, but who lived within the city walls for protection - a practice that was continued to this day in some places, for instance, in Damascus* ».
2. Pour tout ce qui concerne la croissance urbaine de ces deux villes, j'ai utilisé les éléments présentés dans la thèse de M. al-Dbiyat (1995 : 165-201).
3. La construction du chemin de fer Homs-Tripoli a été achevée en mai 1911, celui-ci parcourant alors quelques 102 km (Ḥūrī et As'ad, 1984 : 421).
4. La plupart des vignobles se trouvaient toutefois sur le plateau du Wa'ar et à l'est de la ville. L'*Encyclopédie de l'Islam* (1971 : 413) rappelle ainsi que « *plantée à l'est de Hims en dehors de la zone maraîchère et dans la région basaltique de Wa'ar sur la rive gauche de l'Oronte, la vigne est une des principales ressources du pays depuis l'antiquité* ».
5. Du moins jusqu'au début des années 1980, époque de la construction à travers les jardins des premières larges voies de communication entre la ville et ses nouveaux quartiers de l'ouest, sur le plateau du Wa'ar.
6. Dans sa thèse, Naaman (1951 : 196) avançait le chiffre de cinq mille jardiniers, ce qui paraît avoir été très exagéré. En effet, le nombre des jardiniers homsiotes n'a pu être à cette époque supérieur à cinq cents, compte tenu de la surface globale et intangible de la zone des jardins (1 000 ha) et de la surface moyenne des unités d'exploitations dans les années 1940 (2 à 2,5 ha). Naaman prenait peut-être en compte les journaliers et les aides-jardiniers ou « valets de jardins » (*ağır*) alors nombreux dans les jardins.
7. Limite est, correspondant actuellement à l'autoroute Homs-Alep.
8. On passe en effet d'une altitude de 310-320 mètres au niveau des plateaux à 270 mètres au niveau des berges.
9. Comme nous le verrons plus loin, ce n'est qu'à partir des années 1960 que la pratique de l'arboriculture est devenue majoritaire dans les jardins de Hama, au détriment des cultures maraîchères.
10. L'essentiel de l'information concernant la propriété foncière provient des registres conservés au service des archives du cadastre des villes de Homs et de Hama, dans lesquels se trouvent les numéros des parcelles, des précisions concernant leur superficie et leur statut juridique (*mulk* ou

waqf) et enfin les noms des propriétaires qui se sont succédé depuis l'ouverture de ces registres, au début des années 1930.

Ces registres et leur accès se présentent toutefois assez différemment d'une ville à l'autre.

À Homs, les jardins sont enregistrés dans une dizaine de registres qui leur sont de fait exclusivement réservés. Leur consultation n'offre aucune difficulté particulière, les parcelles se présentant, d'un registre à l'autre, dans l'ordre de leur situation géographique, suivant un axe nord-sud.

À Hama en revanche, les jardins ne sont pas séparés dans les registres des quartiers d'habitation : leurs numéros d'enregistrement sont en effet mêlés à ceux des immeubles bâtis. C'est donc plusieurs dizaines de registres disséminés dans l'ensemble des archives qu'il fallait consulter pour retrouver la totalité des jardins enregistrés de façon éparse. Une enquête entreprise à mon sujet par les services de renseignements militaires auprès de l'administration du cadastre a cependant rendu extrêmement réticents les fonctionnaires jusqu'alors disposés à m'aider. Les visites que certains d'entre eux reçurent chez eux et la méfiance et la gêne qu'ils me témoignèrent dès lors, malgré mes autorisations officielles, ont contribué à écourter mes recherches dans cette administration, ne me permettant de relever qu'une centaine de parcelles, soit un cinquième de l'ensemble de la zone agricole urbaine et périurbaine.

Cette approche partielle a été complétée par des enquêtes auprès de propriétaires et de jardiniers, mais celles-ci ne peuvent remplacer la précision d'un relevé de cadastre. Même si on parvient, par recoupements de ces diverses sources, à couvrir la presque totalité des jardins situés au centre-ville concernant le foncier, ma documentation sur les jardins de Hama n'est donc pas aussi exhaustive que celle obtenue à Homs et ne pourra donc être traitée de manière aussi systématique. Pour cette raison, mon analyse sera un peu asymétrique, se concentrant essentiellement sur les jardins homsiotes, ceux de Hama n'intervenant qu'à titre comparatif et indicatif lorsque les données disponibles le permettront.

11. Pour plus de précisions sur le statut foncier des terres en Syrie, voir notamment Mounayer (1929 : 90-93), Chaoui (1928 : 37-40 & 41-49), Weulersse (1946 : 92) et Lewis (1979 : 116).

12. Ibn Khaldoun (1997 : 582) soulignait déjà, à propos du Maghreb, que « ... l'acquisition des propriétés et des fermes est surtout une assurance sur l'avenir des orphelins sans ressources qu'on pourrait laisser après soi. Le revenu de ces immeubles sert à payer pour leur éducation, tant qu'ils sont incapables de gagner eux-mêmes leur vie. De plus, certains enfants sont trop faibles pour s'en tirer, soit de corps, soit d'esprit. Ils vivent donc sur la propriété. Et c'est pourquoi l'on dépense tant d'argent pour acheter ces immeubles ». On peut imaginer qu'une telle pratique ait également eu cours au Moyen-Orient et que nombre de ces petites propriétés homsiotes et hamiotes relevait de ce type d'investissement.

13. Latron (1936 : 187-190) et Weulersse (1946 : 99-109) font une description détaillée de ce système fonctionnant au niveau des communautés villageoises. Les derniers *mušā'* ont disparu en Syrie dans les années 1950.

14. J. Gaulmier (*Asie française*, 1933 : 130-137), précise ainsi l'origine des différents grands lignages de notables hamiotes : « Toutes ces familles sont d'origine étrangère. La famille Barazi, originaire de Sarroudj, est venue à Hama vers 1780, tandis que la branche principale demeurait à Djerablous et que d'autres membres allaient se fixer à Damas, à Homs, à Salamieh et en Egypte. Les Kilani, lointainement originaires de Perse, sont peut-être apparentés à Mohammad par Hassan et Hossein, fils de Ali et de Fatma. Le tombeau d'un de leurs ancêtres, Abdel Kader el-Kilani, saint vénéré de tout le monde musulman, se trouve à Bagdad, d'où la famille est venue à Hama vers la fin du ^{xv}^e siècle. La famille Azem est d'origine turque : elle est venue de Koniah à Damas d'abord, puis à Hama sous la conduite d'Ibrahim bey al-Azem, au milieu du ^{xvii}^e siècle. La famille Teyfour, originaire de Bagdad, est venue à Hama dans les dernières années du ^{xviii}^e siècle. Elle a laissé des branches importantes à Mardine et à Deir ez.-Zor. D'autres familles de notables, moins importantes, sont également d'origine étrangère, par exemple la famille Baroudi, venue du pays alaouite, et les Chichakli, venus de Turquie à Maarat en No'man d'abord, puis à Hama vers 1800. En leur joignant la famille chrétienne Merheg, venue de Choueir, dans le Liban, à Homs, puis à Hama, au début

du XIX^e, on aura la liste de ceux qui se partagent la quasi-totalité des terres du district de Hama et à propos de qui on est bien obligé d'employer le mot de "féodalité" ».

15. Pour la rédaction de ce court paragraphe, je me suis notamment appuyé sur les travaux de Roded (1984 et 1986 : 146-171).

16. Il existait à Hama d'autres lignages aussi importants (Tayfūr et Barazī notamment) ayant eux aussi de grandes propriétés foncières mais qui possédaient trop peu de jardins urbains et périurbains pour que l'on en tienne compte ici. Les raisons de leur quasi-absence dans la zone des jardins est à chercher dans les conditions historiques d'appropriation du foncier urbain, ce qui dépasse largement le cadre de mon étude.

17. Sont désignés comme *ašraf* (sing. : *šarīf*) les descendants supposés de la famille du Prophète de l'islam.

18. Pour certains lignages, ces fonctions officielles furent même à l'origine de leur ascension socio-politique, comme ce fut le cas au XIX^e pour les Durūbī, marchands originaires d'Irak, qui obtinrent les postes de directeur des terres d'État à Homs et de gouverneur de Syrie (Roded, 1984 : 279 et 1986 : 160).

19. Il s'agissait surtout de notables homsiotes : Ḥaled bey al-Atāssī (1834-1908), député du premier parlement ottoman, Ala al-Dīn al-Durūbī (1869- ?), membre du gouvernement Fayṣal, Mazhar Bāšā al-Raslān (1887- ?) premier ministre en Transjordanie puis représentant de Homs au Parlement syrien, Hanī al-Sibā'ī (1898- ?), ministre de l'Éducation, etc. (Roded, 1984).

20. Sur l'importance de l'ottomanisation d'une partie de ces élites urbaines par le biais du système éducatif ottoman, voir Roded, 1986.

21. Ainsi que le rappelle Dbīyat (1995 : 115) : « *Les paysans, hostiles à toute autorité, ont été convaincus que la réforme foncière n'avait d'autre but qu'un alourdissement des impôts. Les notables et les chefs de tribus ont profité de cette situation et ont inscrit les terres à leur nom, avec l'accord des paysans et de l'autorité centrale. (...) C'est ainsi que les notables de Homs et de Hama se sont appropriés une importante partie des terres agricoles de la Syrie centrale. Ils ont abusé de l'ignorance des paysans et ont utilisé tous les moyens pour parvenir à leur but : fraude, corruption et violences. Tout cela a été justifié par la raison du plus fort avec l'accord tacite des autorités ottomanes et au moment (début XX^e siècle) où l'agriculture commençait à se transformer, passant de la spéculation à l'exportation des matières premières agricoles (coton, tabac, soie...) vers les marchés occidentaux.* » Sur les conséquences de la loi ottomane de 1858 au Moyen-Orient, voir Gerber (1987 : 67-90).

22. Comme le souligne Hannoyer (1980 : 288), « *le trait le plus remarquable pour cette période dans le domaine de la propriété foncière est sans doute la progression de la moyenne propriété. Elle se renforce surtout aux dépens de la petite propriété (première victime de l'extension du phénomène de l'usure et des rapports monétaires à cette époque) et annonce la montée d'une classe qui se distinguera de celle des grands propriétaires par un souci de mise en valeur des terres et d'investissements plus importants. La montée de cette "classe moyenne" devait mener à des conflits parfois violents autour de la terre et surtout de l'eau avec les riches notables (certains de ces moyens propriétaires travaillaient eux-mêmes sur leurs exploitations)* ».

23. À la veille de la réforme agraire de 1958, on comptait en moyenne 700 hectares par propriétaire (al-Dbīyat, 1995 : 116).

24. Étant précisé qu'elles évoluaient entre 15 et 166 hectares, voir tableau 4.

25. Jusqu'à la suppression des *waqf* familiaux en 1949.

26. Ces deux lignages étaient par ailleurs propriétaires de très importants domaines agricoles dans la région de Hama. D'après Gaulmier (*Asie française*, 1933 : 132), les 'Aẓem possédaient 25 villages dont 4 à Massyaf et 2 à Ma'arat et les Kilānī possédaient 24 villages dont 5 à Masyaf, 1 dans la région de Homs et 1 à Ma'arat.

27. Weulersse précise (1946 : 218) que ces lignages de notables constituaient autant de "maisons" (*bayt*) comprises ici dans le « *sens quasi princier du terme* », qui possédaient ainsi collectivement « *de vastes domaines, dont le partage serait la ruine ; nombre et cohésion des membres de la famille, richesse*

foncière, clientèle urbaine et paysanne, rôle politique et mainmise sur le gouvernement local se renforcent mutuellement. Ainsi s'est constituée cette puissante aristocratie citadine qui a régi jusqu'ici le pays et qui continue à le mener ».

28. Les informateurs homsiotes comme hamiotes m'ont souvent signalé l'existence de cahiers de comptes qu'auraient tenus leur père ou leur grand-père mais, perdus ou opportunément « oubliés », je n'ai jamais pu y avoir accès malgré mon insistance, en dehors de celui de Abū T. Zahrāwī qui commence en 1960 et auquel je me référerai plus loin.

29. Entretien au manzūl de bayt Atāssī en juin 1993.

30. Entretien avec A.T. Zahrāwī, Homs, juillet 1994.

31. Loués à des meuniers citadins.

32. On mesurait le blé en *maṣḥa*, ce qui correspondait à un bassin en pierre ayant une contenance de 6 raṭl (18 kilos). On éliminait le surplus de blé en balayant (*masaḥa*) l'ouverture du bassin avec une barre de fer. Pour chaque *maṣḥa* moulu, le paysan payait 10 sous (A.S., zūr al-Ḥarāb, Homs, septembre 1992).

33. Sibā'ī et Zahrāwī (1993) et Ṣābūnī (1956).

34. Elles évoluent entre 8 et 28 hectares.

35. Ces enquêtes ont surtout concerné Homs. La démarche consistait à relever les patronymes dans les registres du cadastre agricole et à soumettre ces listes à plusieurs informateurs dans la vieille ville, pour ensuite procéder au recoupement des données ainsi obtenues. À Hama, les lacunes dont souffraient mes relevés cadastraux ne m'ont permis d'effectuer que des enquêtes de portée très limitée.

36. Pour une fourchette allant de 0,1 à 8 hectares.

37. En effet, comme le souligne Drain (1993 : 21), « *capital physique de nature complexe, la terre est à la fois un moyen de production, un placement et même une sorte de valeur refuge. Mais elle est également une valeur sûre qui relève du capital symbolique, celle qui confère le prestige vis-à-vis de la société et qui atteste de la réussite individuelle et lignagère* ».

38. Kanafani-Zahar (1994 : 223) donne une indication détaillée de ce que représentent ces réserves alimentaires dans la campagne libanaise : « *La mūné est un processus de conservation alimentaire. Elle désigne aussi le mawsam [saison] qui commence au début des moissons et des récoltes et se termine par l'abattage du mouton pour la fabrication de la awarma. La mūné relie ainsi deux pôles : l'intérieur et l'extérieur. Elle est préparée en été dans les jardins, autour des aires de battage, autour des points d'eau et sur les toits. La préparation de la mūné est ainsi une période d'activité intense. Les femmes sont occupées à nettoyer les grains, à cueillir les fruits et les légumes puis à les faire sécher, à réduire le kišk en poudre, à broyer les céréales, etc. Elles montent et descendent des toits, parcourent le village, les jardins, les champs et les aires de battage, les bras chargés de provende, affairées mais heureuses (...). La mūné est aussi un système alimentaire équilibré. Les protéines sont fournies par la awarma, les produits laitiers, le kišk, le pain, les légumineuses ; les glucides par le pain, les légumineuses, les confitures, les raisinés, les fruits séchés ; les graisses par l'huile d'olive, le beurre clarifié, les olives.* »

39. Leur absence à Hama est unanimement soulignée par l'ensemble de mes informateurs, jardiniers comme propriétaires de jardins. D'après eux, un seul lignage de jardiniers était propriétaire de son jardin dans les années d'après-guerre et il se trouvait à Bāb al-Nahr. Ces affirmations ont été confirmées par la centaine de relevés effectués dans les registres cadastraux (où aucun jardinier n'apparaît avant les années 1960) et par les enquêtes sur le foncier que j'ai menées auprès d'une dizaine de lignages de jardiniers.

40. Type de contrat agricole ainsi décrit par Weulersse (1946 : 130) : « *Le principe est simple : le propriétaire concède au métayer un terrain nu, à charge pour lui de le complanter en telle ou telle espèce. Quand la plantation commence à entrer en rapport, elle est partagée entre les deux parties contractantes, chacune tenant désormais sa part en pleine propriété ; le partage met fin du même coup à l'association. On comprend qu'ainsi conçue elle intéresse l'un et l'autre, le propriétaire dont la part plantée vaudra infiniment plus que la totalité non plantée, et le métayer qui, sans débours, deviendra propriétaire* ».

41. En excluant donc les *waqf* des établissements religieux.
42. Deux fois et demi la surface de Homs et deux fois la surface de Hama en 1940.
43. Un informateur hamiole précise que l'*aġir* avait également droit à deux fagots de bois et à mille noix par an.
44. Un observateur a donné dans les années 1920 certaines précisions sur les conditions de travail de ce type d'ouvrier agricole dans les campagnes de la région d'Alep : « L'ouvrier payé à l'année et nourri (...) reçoit 3 000 à 4 000 piastres syriennes et, en plus, une paire de bottes de paysans "khaff" et une blouse rustique "bacht". Il se met au travail à partir du mois de septembre. Sa tâche consiste en labours, semailles, labours pour les récoltes suivantes. Il doit, en outre, aider aux travaux de fauchage, à la rentrée de la récolte, au battage du blé et son transport et à celui de la paille aux greniers du patron. Ce n'est qu'alors que l'ouvrier est censé avoir accompli sa tâche annuelle, rétribuée par les salaires précités. Il y a deux procédés pour nourrir l'ouvrier : A) En lui servant à manger dans la maison du patron et pendant toute la durée de son service. Ces repas consistent, outre le pain, en lait caillé, beurre, mélasse, bourghoul ou quoi que ce soit de la maison du patron. B) En fournissant à l'ouvrier des provisions déterminées : par exemple 435 kgs 200 d'orge ou bien encore 326 kgs 70 de blé ou 89 kgs d'orge, suivant les conventions. Outre ceci, il reçoit 3 kgs 300 d'huile, 3 kgs 300 de sel, 3 kgs 300 d'oignons et 1 kg 65 de savon. Ainsi alimenté, l'ouvrier prend ses repas chez lui avec les siens. » (Pavie, 1924).
45. À Homs, il y aurait alors eu quelques 30 000 ouvriers travaillant dans le tissage et le filage, soit la moitié de la population. On comptait à cette époque 4 000 métiers à tisser (Le Boulanger, 1922 : 139). En 1950, le nombre des métiers à tisser fonctionnant dans cette même ville était réduit à 750 (Moussly, 1981 : 294, cité par al-Dbiyat, 1995 : 152).
46. En fait, à partir des années 1940, ce village était devenu un véritable sas entre le monde rural et le monde urbain pour les paysans venant travailler en ville et les bédouins en voie de sédentarisation. L'extension des terres irriguées à la suite de la construction d'un nouveau canal permit d'ailleurs à beaucoup de ces nouveaux venus de s'installer définitivement au village en louant ou même en achetant une terre.
47. Pavie (1924 : 7) précise cependant que « le journalier touche 20 à 25 piastres par jour s'il est nourri par le patron, et le double, s'il doit pourvoir lui-même à sa nourriture ». Il était donc mieux payé que l'*aġir* (8 piastres par jour en moyenne).
48. Situation donc bien différente de celle qui prévalait dans la ghouta de Damas où c'est le métayage qui dominait (Bianquis, 1989 : 53-54).
49. « Autour des villes, les terrains maraîchers produisent des récoltes échelonnées sur l'année entière ; dans ces conditions, le contrôle d'une association de métayage est très difficile et le propriétaire préfère souvent se décharger sur le paysan de tous les soucis de la surveillance ; il lui laisse toute liberté, moyennant le paiement d'une redevance fixe en numéraire. » (Latron, 1936 : 74).
50. Jusqu'à 2 000 livres syriennes (LS) après guerre pour des jardins proches de la ville de Homs (Naaman, 1951 : 195) contre 300 LS à 500 LS pour des parcelles situées de l'autre côté de l'Oronte.
51. Ainsi que le soulignent Naaman (1951 : 200) « Les jardiniers, sans être aisés, mènent une vie décente comparée à celle du paysan de certaines régions » et Hinnebusch (1979 : 7) « In garden culture, which required a bond of interest between owner and cultivator, contracts were more favorable, and, in the other extreme, if labor was excessively plentiful, peasant shares might be reduced to as little as 16 % ». Sur la situation difficile du monde rural avant les réformes des années 1950-60, voir Hannoyer (1980 : 273-295). Cette situation plus favorable au jardinier qu'au paysan semble d'ailleurs avoir perduré au-delà des années 1950 puisque Abouhamad (1969 : 58) constate « un faible revenu de la famille dans le secteur agricole, qui est de l'ordre de 720 livres syriennes par an pour une famille composée d'une moyenne de 4 personnes », alors que l'on peut estimer qu'à cette même époque un jardinier exploitant une vingtaine de *dunum* pouvait compter sur un revenu annuel de 3 000 livres.
52. Weulersse (1946 : 129) soulignait l'importance de la spécialisation au sujet des agriculteurs des exploitations du littoral : « Dès qu'il y a plantation la condition du métayer s'améliore ; le maître en effet ne peut plus se passer d'un minimum de collaboration consentie de sa part. Pour la culture

traditionnelle du blé ou de l'orge, que le fellah soit bon ou mauvais, peu importe. Dans les plantations, au contraire, que ce soit l'olivier, la vigne ou l'oranger, le paysan tient en ses mains la richesse de son maître ; suivant les soins qu'il y apporte, la valeur d'une plantation peut être à chaque année, à chaque saison, améliorée, entretenue ou compromise. »

53. Et frère également de Šawkāt Atāssī, dont j'ai présenté plus haut les initiatives d'entrepreneur agricole.

54. Les jardiniers parlent alors de la « tête » (ra's) de lignage.

55. Des procès verbaux qui m'ont été présentés par les Za'arūr et qui précisaient les dégâts occasionnés par l'aménagement de canaux secondaires dans cette région en 1936 font effectivement référence à ces types de cultures.

56. Les jardiniers disent qu'à une époque (les années 1920) il y avait en fait trois chefs des jardiniers : Zuhūrī al-Atāssī (le chef officiel), Sa'īd al-Muḥbanī et Amīn 'Abd al-Bāqī...

57. Ou chéchia, bonnet rouge cylindrique portant un gland et longtemps signe distinctif de la bourgeoisie.

58. Même si concrètement l'entretien du lieu était assuré par une seule lignée ou même une seule famille.

59. Dans le cas d'un jardinier expulsé, l'indemnisation des récoltes encore en terre et des travaux effectués dans le jardin était assurée par le jardinier repreneur. Cette opération était source de fréquentes mésententes, le jardinier repreneur refusant parfois de payer quoi que ce soit au jardinier partant.

Chapitre II. Systèmes et structures traditionnels d'irrigation

- 1 Notre attention va donc maintenant se porter sur les systèmes traditionnels d'irrigation, bien différents à Homs et à Hama. Je passerai ainsi de la description d'un système centralisé, structuré par la présence d'un grand canal (Homs), à celle d'un système éclaté, fonctionnant dans le cadre restreint de la noria et de son aqueduc (Hama). Je présenterai ces structures traditionnelles d'irrigation tant du point de vue des dispositifs techniques que du système de contrôle et des différents niveaux de responsabilité qui ont permis leur bon fonctionnement jusque dans les années 1940-50. Je montrerai comment ces systèmes d'irrigation ont pu influencer sur les modes d'organisation et de contrôle des jardiniers.

1 – À HOMS, UN SYSTÈME EN RÉSEAUX

- 2 Les jardins de Homs étaient irrigués par deux réseaux distincts : la presque totalité des jardins de la rive droite de l'Oronte, représentant quelques 600 hectares, était alimentée par un canal principal prolongé par des canaux secondaires et tertiaires. Ceux de la rive gauche, représentant un peu moins de 400 hectares, bénéficiaient de canaux en prises directes sur l'Oronte ayant chacun leurs propres subdivisions.

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE TRADITIONNELLE D'IRRIGATION

- 3 À une dizaine de kilomètres en amont de Homs, au niveau du village de Qattiné, un barrage très ancien avait permis la formation d'un lac d'une surface de quelques 3 400 hectares, représentant une réserve de 90 millions de m³ d'eau. Cette construction en pierres basaltiques, qui remonterait à l'antiquité égyptienne, avait plus de 850 mètres de long sur 5 mètres de haut. Trois canaux en terre en portaient. Deux d'entre eux irriguaient des terres de villages situés à quelques kilomètres de là, alors qu'un troisième canal, le plus important, conduisait l'eau jusqu'à Homs et cela sans la moindre prise intermédiaire, les localités paysannes se trouvant sur le parcours du canal n'ayant sur lui aucun droit d'usage¹. Ce grand canal, d'une vingtaine de kilomètres de long, offrait alors un débit de 1800 l/s (Naaman, 1951 : 140-141). Il alimentait une grande partie des jardins

avant de desservir quelques cafés, hammams et mosquées situés dans les quartiers de l'ouest de Homs, évitant donc la médina². Il formait enfin une boucle en remontant vers le nord pour arroser la langue de jardins située au sud de la route de Mimas (zūr al-'Abbār)³.

- 4 La répartition de l'eau dans les jardins se faisait à partir d'une quinzaine de prises⁴ établies sur le grand canal. Elles étaient sculptées dans des blocs de calcaire ou simplement maçonnées et étaient obstruées à l'aide d'une pierre conique en basalte. Chacune de ces prises avait son débit propre, réglé non pas sur la quantité d'eau disponible, mais selon d'anciens droits acquis (*ḥuqūq muktasaba*). Ces droits n'étaient pas écrits, mais directement exprimés par le calibrage même des prises : chacune d'elles avait donc son droit propre (« *kull ma ḥaḍ lahu ḥaqquh* »)⁵. Le canal restait alors en eau toute l'année, avec un débit plus faible pendant l'hiver, aucune irrigation n'étant pratiquée dans les jardins de novembre à mars. Les seuls bénéficiaires du canal durant cette période étaient alors les quartiers ouest de la ville de Homs.
- 5 Au niveau des différents terroirs, la distribution de l'eau se faisait au sein de groupes d'irrigants solidaires dans l'utilisation et l'entretien d'un canal secondaire et de canaux tertiaires qui servaient aussi de canaux de drainage, ramenant alors l'eau rejetée jusqu'à l'Oronte. En théorie, un tour d'eau (*'addān*) ordinaire, calculé en heures d'arrosage, était fixé à 7 jours et devait concerner une vingtaine d'hectares, ce qui représentait plus d'une demi-douzaine d'unités d'exploitation (*ṣaifiyeh*). Chaque unité d'exploitation disposait alors de 24 heures d'eau en moyenne, la demi-unité de 12 heures et le quart d'unité de 6 heures (Naaman, 1951 : 143). La quantité d'eau variant d'une prise à l'autre (de 0,60 l/s/ha à 2 l/s/ha), certaines prises n'offraient cependant qu'un débit trop faible pour une surface à irriguer pouvant parfois se révéler supérieure à 20 hectares. D'autres unités d'irrigation profitaient au contraire d'un débit bien supérieur à leurs besoins réels (Naaman, 1951 : 143). En période de sécheresse, ces inégalités dans la répartition de l'eau pouvaient donner lieu à des arrangements, à des ententes que facilitait, nous le verrons, la relative autonomie de gestion des canaux secondaires, mais aussi provoquer de violents conflits au sein même des groupes d'irrigants.
- 6 Quelques exploitations de cette rive droite profitaient enfin d'un accès plus direct à l'eau en utilisant des instruments élévateurs. Ainsi, une partie du zūr al-Na'ūra était, comme son nom l'indique, irriguée par une noria et cela jusqu'au début des années 1950 et certains jardins riverains du fleuve, mais aussi du grand canal, disposaient de petites roues (*mağraf/mağārif*) en bois ou en fer, appartenant au propriétaire du jardin, et qui permettaient de puiser directement l'eau sans passer par le réseau des canaux secondaires et tertiaires.
- 7 Quant aux jardins de la rive gauche, ils étaient alimentés par trois canaux en prises directes sur le fleuve (fig. 15). Le canal al-Wa'ariyyeh commençait au sud de la route de Tartous et s'achevait au niveau du moulin al-Ḥarāb. Il desservait le zūr al-Wa'ar. Le canal al-Ġamayya, dont la prise se trouvait à une centaine de mètres au sud du moulin al-Ḥarāb, se prolongeait jusqu'au village de Doueir et desservait les zūr al-Ġamayya et al-Faḥām. Enfin, le canal al-Ma'addas, dont la prise était située au sud de la route de Mimas, passait sous cette même route et se prolongeait plus au nord jusqu'au moulin al-Ḥassuwiyyeh en irrigant le zūr al-Ma'addas.

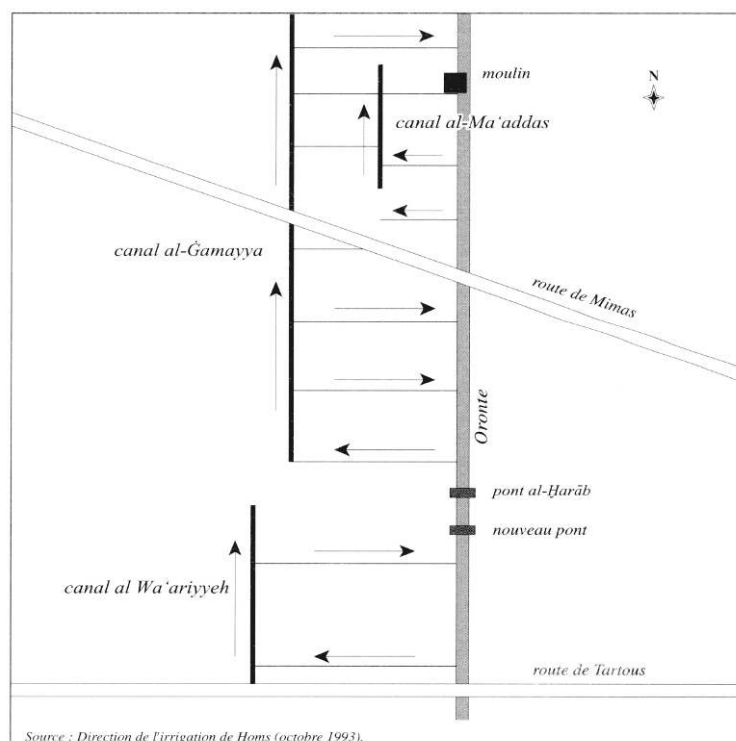


Figure 15 – Rive gauche : les trois canaux en prise directe sur l'Oronte.

- 8 La distribution des eaux s'opérait ici aussi à partir de prises calibrées desservant, au départ d'un canal principal, des canaux secondaires puis tertiaires et était également régulée par des tours d'eau hebdomadaires⁶. La principale difficulté venait ici de ce que ces jardins dépendaient davantage du niveau saisonnier de l'Oronte que ceux qui, alimentés par le grand canal et le barrage, pouvaient compter sur la réserve du lac. En cas d'un fort étiage, l'accès de chacun à l'eau pouvait donc être dramatiquement réduit dans ces jardins de la rive gauche.
- 9 Enfin, comme sur la rive opposée, certaines exploitations situées sur la berge même du fleuve utilisaient des *maqārīf* qui leur permettaient de pratiquer là aussi une irrigation directe, individuelle et indépendante du système collectif.

LE SYSTÈME TRADITIONNEL DE CONTRÔLE ET DE DISTRIBUTION DES EAUX

- 10 Ces deux réseaux nécessitaient une surveillance constante en période sèche (été, automne) et un nettoyage annuel. Il fallait, en effet, veiller au respect des tours d'eau, ouvrir et fermer les nombreuses prises, mais aussi empêcher les resquilles et organiser une fois l'an le nettoyage des canaux de l'ensemble du réseau des deux rives. L'organisation traditionnelle distinguait, pour toutes ces opérations, plusieurs degrés d'autorité et de responsabilité se répartissant sur les deux principaux niveaux de fonctionnement du système d'irrigation : le grand canal d'une part, les canaux secondaires et tertiaires d'autre part.

LE CHEF DES JARDINIERS ET LE GRAND CANAL EN TERRE

- 11 Le chef des jardiniers était responsable du bon fonctionnement du grand canal dont une partie de Homs dépendait pour son approvisionnement quotidien en eau potable. Aussi devait-il s'assurer que le débit réservé à la ville, fixé à 300 l/s (Weulersse, 1940 : 50), soit bien respecté, ce qui dépendait en partie du contrôle des prises alimentant la zone des jardins et du strict respect des droits d'eau. Il devait également veiller au bon état du canal, organiser son nettoyage annuel et enfin prendre garde à ce que les villages se trouvant en amont de Homs n'utilisent pas son eau. Il représentait donc, ici aussi, les intérêts des propriétaires de jardins et, plus généralement, ceux de la « *cité, première bénéficiaire et maîtresse des ouvrages, qui domine et règle l'association comme y étant la principale intéressée ; il n'y a pas simple partage amiable des eaux, mais concession pour l'agriculture, par la ville ou par l'Etat, d'un certain droit d'usage* » (Latron 1936 : 145).
- 12 Pour l'aider à mener à bien l'ensemble de ces tâches, le chef des jardiniers employait trois à quatre « gardiens des eaux » (*šawī / šawāya*) qu'il recrutait et payait lui-même. Comme tous les autres *sawī* de la zone des jardins, ils appartenaient à la population pauvre des journaliers dont la grande majorité était d'origine rurale ou bédouine⁷. Certains étaient des jardiniers n'ayant pas trouvé d'exploitation ou dont le jardin, trop modeste, ne suffisait pas à assurer la survie et qui avaient donc recours à cette activité complémentaire, même si elle était faiblement rémunérée.
- 13 Les *šawī* directement rattachés au chef des jardiniers se partageaient la surveillance du grand canal, du barrage à la ville même. Ils ouvraient et fermaient quotidiennement les prises selon les droits établis et faisaient une fois l'an, au nom du chef des jardiniers, la tournée des groupes d'irrigants de la rive droite pour mobiliser la main-d'œuvre nécessaire aux travaux d'entretien du grand canal. Ces travaux intervenaient, après autorisation préalable de la municipalité, en mars ou en avril, de manière à coïncider avec la fin des dernières pluies, et duraient une vingtaine de jours. Chaque unité d'exploitation devait en principe fournir un homme, le jardinier, son fils ou son *ağır*. Mais elle pouvait aussi payer un ouvrier que recrutaient alors les *šawī*. Ces derniers fermaient le canal, répartissaient les tâches et surveillaient l'ensemble des travaux sur les quinze kilomètres du parcours, cela bien sûr sous la direction du chef des jardiniers.

LES CANAUX SECONDAIRES ET TERTIAIRES, DOMAINE DES GROUPES D'IRRIGANTS

- 14 Les canaux secondaires et tertiaires n'étaient pas placés sous la responsabilité directe du chef des jardiniers. Chaque canal secondaire et ses subdivisions formaient en effet une unité d'irrigation correspondant plus ou moins à un secteur (*zūr*) et étaient généralement contrôlés par un grand lignage de jardiniers, le seul ayant suffisamment d'autorité et d'influence pour s'imposer au reste du groupe d'irrigants.
- 15 Mais seuls les chefs de ces lignages dominants s'impliquaient dans la gestion des unités d'irrigation. Âgés, expérimentés, ayant une bonne connaissance des jardins, membres du conseil des jardiniers, ils exerçaient une autorité certaine sur les irrigants, faisant ainsi office de « chef de canal » (*šayḥ al-nahr*), bien que cette dénomination, couramment utilisée à l'époque dans la ghouta de Damas, ne le fut guère à Homs.
- 16 Tout comme le chef des jardiniers, ils s'appuyaient sur des *šawī* pour la surveillance des canaux et des tours d'eau. Chaque canal secondaire ou en prise directe avait le sien, soit

un total de dix-huit *šawī* pour l'ensemble de la zone des jardins en période sèche. Ils étaient recrutés au printemps par les chefs des lignages dominants qui se chargeaient de prélever auprès des jardiniers l'argent destiné à les payer et complétaient ce maigre salaire en leur assurant un repas quotidien :

« Le *šawī* de *bayt* Za'arūr passait sa journée entre les canaux de *zūr al-'Atiq* et de *zūr al-Na'ūra* et à midi il se reposait et cherchait à manger. Il passait donc chez un Za'arūr quelconque, le plus proche, et y mangeait aux frais de ce *bayt*. C'était également ce même *bayt* qui regroupait l'argent pour le payer mais aussi pour payer l'entretien des canaux. Il avait de l'influence sur les autres jardiniers et obtenait facilement l'argent. » (R., *zūr al-Na'ūra*, Homs, 22 septembre 1992).

- 17 Les *šawī* n'exerçaient ces activités que pendant l'été et l'automne, redevenant ensuite jardiniers à plein temps ou simples journaliers.

« Le plus ancien dont je me souviens est Slaymān. Il y avait aussi Abū Ḥassan qui fut *šawī* pendant quinze ans, puis Abū Ḥālīd, pendant dix ans. Le dernier s'appelait Sa'īd, il est resté vingt ans. La fonction a disparu ici il y a sept à huit ans, quand on a commencé à creuser des puits. Sa'īd ne travaillait sur le canal que l'été. L'hiver, il labourait pour quelqu'un... » (R., *zūr al-Na'ūra*, Homs, 22 septembre 1992).

- 18 Les *šawī* étaient généralement ceux qui connaissaient le mieux les canaux, le cheminement de l'eau, le détail des tours et la configuration des parcelles à irriguer. En effet, alors que la majorité des jardiniers étaient amenés à changer d'exploitation et parfois de secteur, beaucoup de *šawī* demeuraient dans l'unité d'irrigation, certains y travaillant pendant vingt ans ou vingt-cinq ans. Ils n'exerçaient cependant aucune autorité sur les jardiniers : en cas d'infraction, ils n'avaient d'autre recours que d'en référer aux chefs des lignages dominants, aux membres du conseil, le chef des jardiniers n'intervenant comme d'habitude que si le problème impliquait directement un propriétaire de jardin ou prenait trop d'ampleur.

- 19 Si la présence et l'expérience du *šawī* étaient nécessaires au bon fonctionnement du réseau en période sèche, son impartialité et son intégrité pouvaient parfois être mises à l'épreuve. Censé servir l'ensemble de la petite communauté hydraulique, sa dépendance à l'égard du lignage contrôlant l'unité d'irrigation le poussait parfois à se livrer à certains passe-droits en faveur de ce dernier. Dans un système de distribution relativement souple, avoir ainsi prise sur le gardien des eaux permettait d'obtenir plus facilement le surcroît d'eau qui, en période de pénurie, pouvait faire la différence d'un jardin à l'autre sur la qualité et la quantité des récoltes.

- 20 Les chefs de grands lignages organisaient eux-mêmes le nettoyage et le curage annuels des canaux secondaires et tertiaires. Ils possédaient l'autorité suffisante pour réunir la main-d'œuvre (un homme par *šaiḥiyeh*) ou pour recueillir les fonds nécessaires auprès de jardiniers parfois récalcitrants et recrutaient eux-mêmes les ouvriers de remplacement. Ils se chargeaient aussi de répartir les équipes de travail, appelées *rukbeh*, assignant à chacune une portion de canal (200 à 300 mètres). Ils surveillaient l'avancée des travaux, se déplaçant à cheval ou à dos d'âne d'une équipe à l'autre.

- 21 Ils étaient donc activement impliqués dans la gestion de leur unité d'irrigation. En tant qu'exploitants agricoles, ils étaient en effet directement intéressés par le bon fonctionnement du système de distribution de l'eau dont dépendaient leurs récoltes. Propriétaires d'une partie ou de la totalité des jardins qu'ils exploitaient, ils étaient davantage liés à leur *zūr* que ne l'était un jardinier ordinaire, moins certain de pouvoir rester sur la même exploitation plusieurs années de suite. Ils constituaient donc bien,

avec leur lignage, l'élément autour duquel le *zūr*, son histoire, sa vie sociale et même son identité pouvaient s'organiser au fil des années et finir par se confondre.

- 22 Les travaux de nettoyage des canaux secondaires, comme bien sûr ceux effectués sur le grand canal, étaient des occasions de rencontres et de sociabilité au sein des groupes d'irrigants.
- 23 Les jeunes jardiniers travaillaient, maniaient la bêche, déjeunaient, plaisantaient ensemble, se jaugeaient, apprenaient à se connaître et rivalisaient de vigueur pendant les dix jours que durait le nettoyage d'un canal. Les plus âgés venaient les encourager, assis par petits groupes à l'ombre d'une haie, buvant du thé, échangeant nouvelles et plaisanteries et observant l'avancée des travaux qu'ils encourageaient de leurs invectives. Ces travaux constituaient sans doute le seul moment de l'année où une grande partie du groupe d'irrigants était réunie et travaillait solidairement dans un but collectif. Chaque année étant marquée par l'arrivée de nouveaux jardiniers dans le *zūr*, le nettoyage du canal était aussi l'occasion de faire connaissance avec ces nouveaux venus. Des liens se créaient alors et pouvaient déterminer d'autres formes d'entraides (échanges de semences, aides lors de grands travaux...) et faciliter les relations entre utilisateurs d'un même canal pendant la saison sèche.
- 24 L'évocation de ces journées de travail en commun est toujours empreinte, chez les jardiniers, de réelle nostalgie, celle d'une époque où les irrigants travaillaient au coude à coude pour le bien commun. Nous verrons, dans un autre chapitre, à quel point l'introduction généralisée, dans les années 1980, de la motopompe et, par conséquent d'une irrigation individuelle, a profondément modifié cette forme de « sociabilité obligée » qui contribuait à façonner chaque année le groupe d'irrigants.
- 25 Après un hiver pluvieux, le principe des tours d'eau n'était qu'approximativement appliqué, chacun auto-limitant sa consommation. Le système était alors relativement souple, les besoins particuliers de chacun étant pris en compte⁸. Les tours d'eau se succédaient naturellement, de jour comme de nuit, suivant le sens d'écoulement de l'eau. On disait alors que « l'eau ne dépasse pas celui qui a soif » (« *al-may mā bitmorr 'ala 'atšān* ») : chacun pouvait arrêter cette eau pour le temps et la quantité qui lui étaient nécessaires, la norme étant alors que l'inondation d'un champ ne dépasse pas la hauteur de la cheville.
- 26 Par contre, lorsque certaines années le débit s'affaiblissait à la suite d'un hiver trop peu arrosé, une réglementation plus stricte, plus nerveuse se mettait en place dès le printemps sous la surveillance quotidienne des *šawī*. Les jardiniers devenaient alors plus intransigeants : « J'ai soif et je veux irriguer⁹ ! » (« *Ana 'atšān ū bedī isqī !* »). La négociation et l'indulgence qui prévalaient en période d'abondance laissaient place à une surveillance réciproque et à une rigueur qui pouvaient mener à des conflits ouverts, tant il était difficile de tolérer désormais les écarts à la règle... bien qu'il fût tentant de s'y soustraire.
- 27 La plupart des incidents étaient provoqués par des dépassements d'horaire dans les tours d'eau, tel jardinier continuant à irriguer au-delà de son tour, ou encore par des détournements d'eau, essentiellement nocturnes. Les positions de chacun se radicalisaient, les divisions et les antagonismes au sein du groupe d'irrigants ainsi que les partis pris se révélaient alors plus franchement :

« Un été, Ḥalid avait pris son *'addān* mais avait continué d'irriguer au-delà de son tour. Les voisins lui ont sauté dessus et l'ont rossé. Ils ont bien sûr eu le dessus et l'ont à moitié tué. Moi, j'étais de leur côté bien que Halid, lui, aurait pu réunir au moins soixante hommes derrière lui. » (A.S., *zūr al-Ḥarāb*, Homs, juin 1992).

- 28 La nécessité absolue et vitale d'irriguer semblait alors effacer d'un trait ce que la négociation, le compromis et les rencontres avaient instauré en saison plus généreuse. La chicane, le qui-vive et les démonstrations de force prenaient peu à peu le dessus dans les relations entre utilisateurs d'un même canal, des prises d'eau, symboles du droit, étaient détruites pendant la nuit, des hommes étaient blessés, parfois tués d'un coup de tranchant de bêche, des représailles suivaient... dans cette petite guerre de l'eau, chacun s'organisait et se repliait sur son exploitation, sur sa famille, son lignage, faisant davantage appel aux solidarités agnatiques. Ainsi, on n'irriguait jamais seul, deux personnes armées de bêches surveillaient la prise et le canal le temps du tour d'eau afin de prévenir les détournements et l'on veillait la nuit à tour de rôle sur le jardin afin de décourager tout acte malveillant ou de vengeance. Le groupe d'irrigants semblait alors sur le point de se morceler, de s'éparpiller sous l'effet centrifuge des intérêts particuliers ou lignagers.
- 29 Dans ce contexte de pénurie d'eau, la force avait tendance à prévaloir sur le droit. Les grands lignages disposant généralement d'hommes en nombre important et d'une réelle autorité, étaient eux-mêmes tentés d'utiliser cette force pour obtenir plus d'eau et pouvaient donc être eux aussi à l'origine d'incidents, comme en témoigne ce jardinier :
- « Je me souviens que Sa'īd 'Abd al-Bāqī avait alors un *ağīr* appelé Zalaq. Un jour Sa'īd l'a envoyé ouvrir le canal pendant le tour de l'un de ses voisins, un colosse appelé Ğamāl. Celui-ci, voyant ce que Zalaq était en train de faire, l'a jeté à l'eau. Zalaq est allé se plaindre à Sa'īd qui lui a donné un fusil. Zalaq est retourné au canal et a tué Ğamāl d'un coup en pleine tête, puis a fui au Liban. Il y est resté plus de vingt ans. Quant à Sa'īd, il n'a pas été ennuyé grâce à l'influence de son père [Amin] auprès des autorités de la ville. » (A.A., *zūr al-Ġdideh*, Homs, août 1992).
- 30 Face à ces situations de conflits prévisibles et au danger de son émiettement, le groupe d'irrigants réagissait par la prévention et par l'arbitrage.
- 31 Des réunions étaient ainsi organisées au sein de chaque unité d'irrigation, souvent à l'initiative d'un chef de grand lignage, au cours desquelles les problèmes d'eau faisaient l'objet de discussions et d'ententes préalables entre irrigants d'un même canal secondaire. Ces séances annuelles se tenaient alors au printemps, avant ou juste après le nettoyage des canaux, généralement dans l'un des jardins du lignage dominant l'unité d'irrigation. Leur aspect solennel et public devait aider à sceller et à garantir les accords qui se concluaient alors oralement et de gré à gré entre utilisateurs d'un même canal.
- 32 Ces accords fixaient le droit de chacun pour la saison – opérant ainsi un réaménagement conjoncturel du tour d'eau – et autorisaient des échanges de parts d'eau contre des parts de récoltes pour permettre à certains jardiniers de disposer ainsi du surplus d'irrigation qui leur faisait parfois défaut¹⁰. Ces arrangements à l'amiable n'étaient cependant que provisoires, l'eau ne faisant pas l'objet d'un droit individuel de propriété, mais restant liée à la terre. Ils permettaient cependant de corriger, dans le cadre général du droit acquis, les inégalités résultant de la disposition particulière de certains terrains par rapport au canal : une parcelle en pente forte par exemple nécessitait davantage d'eau en période difficile qu'une parcelle parfaitement plate, de même qu'une parcelle un peu élevée par rapport à une autre plus basse.
- 33 C'était aussi l'occasion, pour les chefs des lignages dominants, d'imposer ou de confirmer leur autorité sur l'assemblée des utilisateurs du canal, de jauger les rapports de force et d'opposition en présence et, enfin, d'introduire ou de confirmer les petits privilèges sur

l'eau auxquels leur donnaient accès leur statut de jardiniers propriétaires et de membres du conseil du chef des jardiniers.

- 34 Ces dispositions formelles et conjoncturelles, ces ajustements de circonstance et ces petites manipulations ne permettaient pas, bien sûr, d'éviter tous les conflits mais offraient une base commune aux revendications et aux négociations futures, base sur laquelle pouvaient s'appuyer les groupes de conciliation.
- 35 La composition de ces derniers dépendait de l'identité des antagonistes. Lorsque l'affaire n'opposait que des jardiniers, le groupe de conciliation, se formant et réagissant au cas par cas, était constitué par des personnalités locales respectées et surtout acceptées en tant que telles par les deux parties opposées. Il s'agissait de jardiniers, appartenant ou non aux lignages dominants, issus ou non du groupe d'irrigants concerné, mais reconnus dans la zone agricole pour leurs qualités humaines et religieuses et n'étant bien sûr pas directement impliqués dans la discorde. Ces petits groupes de conciliation devaient éviter que la dispute ne dégénère en crise plus grave et que ne s'installe une logique de vendetta. Par contre, lorsque le problème, dépassant les limites du groupe d'irrigants, opposait directement un jardinier à son propriétaire, c'était au chef des jardiniers et aux membres de son conseil que revenait le rôle de conciliateurs.
- 36 L'irrigation rythmait donc une grande partie des relations entre jardiniers, comme élément central d'une sociabilité « pacifiée » ou au contraire de rapports exacerbés et violents¹¹. Malgré sa relative abondance on ne pouvait en effet comparer la situation de ces jardins urbains bénéficiant d'une eau relativement pérenne à celle d'une oasis du désert – l'eau était bien au centre d'enjeux souvent vitaux pour les jardiniers homsiotes.

UN SYSTÈME CENTRALISÉ OU SEGMENTAIRE ?

- 37 Il s'agissait donc d'un système autogéré dans lequel il y avait bien sûr subordination des réseaux secondaires à un grand canal et des groupes d'irrigants au chef des jardiniers, mais qui fonctionnait aussi sur un certain partage des responsabilités, une délimitation assez nette des domaines d'intervention de chacun.
- 38 Ainsi, l'application des droits acquis au niveau des prises principales, l'entretien et la surveillance du grand canal et de l'accès à l'eau, le partage des eaux entre la ville et sa zone agricole... tout cela constituait la base du pouvoir de contrôle dont disposait le chef des jardiniers. Il occupait donc là une position stratégique, celle de garant des droits de la société citadine sur un canal que l'on pouvait finalement qualifier de « municipal ». Les possibilités d'intervention directe du chef sur le reste du système restaient cependant assez limitées, ne serait-ce qu'en raison de l'étendue même du réseau.
- 39 Le réseau des canaux secondaires disposait de fait d'une certaine autonomie de gestion, celui-ci étant contrôlé par les chefs des grands lignages, le plus souvent membres du conseil des jardiniers. Leurs interventions répondaient au minimum de surveillance technique nécessaire au bon fonctionnement du réseau secondaire, mais coïncidaient aussi avec leurs intérêts de membres permanents d'une unité d'irrigation. Si par le biais du conseil, institution-relais entre ces deux grands domaines de responsabilités, le chef des jardiniers pouvait s'informer et exercer sur les chefs de grands lignages une certaine influence, ceux-ci disposaient cependant d'une marge de manœuvre suffisante pour leur permettre d'élaborer au niveau des unités d'irrigation leur stratégie propre, le chef des

jardiniers n'intervenant que lorsque le problème impliquait des personnes étrangères au groupe professionnel des jardiniers.

- 40 Quant aux petits irrigants, ils étaient les simples utilisateurs d'un système sur lequel ils pouvaient cependant avoir une certaine influence en période de crise, lorsque ce système se révélait trop rigide et que devenait nécessaire un réaménagement local des conditions de distribution de l'eau, mais sans que soit bien sûr modifié le cadre prédéfini des droits acquis que contrôlait « d'en haut » le chef des jardiniers. Les jardiniers disposaient donc d'une certaine marge de manœuvre à l'intérieur même du cadre rigide d'un système d'irrigation en réseau, mais celle-ci restait étroite et limitée. Les pratiques d'irrigation intégraient une certaine forme de bricolage permettant de s'adapter aux conditions climatiques et aux contraintes du terrain mais se trouvaient aussi conditionnées par les rapports de forces en présence au niveau même des canaux secondaires.

2 – À HAMA, UN SYSTÈME CONSTITUÉ DE COMMUNAUTÉS AUTONOMES

- 41 À partir de la profonde faille de Rastan, la différence de niveau entre le fleuve et les terres à arroser devient trop importante¹² pour rendre possible une irrigation de type gravitaire. Avec cet enfoncement de la vallée fluviale dans le plateau de la Syrie intérieure, on entrainait dans le domaine traditionnel des norias (*na'ūra/nawā'ir*), ces antiques roues élévatrices qui ont longtemps permis d'irriguer les hautes berges du moyen Oronte, jusqu'à l'apparition des premières motopompes dans les années 1930 et leur généralisation dans les années 1950.

LA NORIA, TECHNIQUE D'IRRIGATION MULTI-SÉCULAIRE

- 42 Estimées par Weulersse (1940 : 56) à quelques quatre-vingts en 1940 entre Rastan et Acharné (fig. 16), les norias desservaient alors approximativement 2 000 ha de terres dans cette région. On en comptait seize dans la ville même de Hama¹³, alimentant les jardins et, pour certaines, des hammams, des khans, des habitations, des fontaines publiques et des mosquées, constituant ainsi de véritables « chaînes d'eau » reliant des domaines d'activités aussi différents que la production agricole, les services publics, les activités religieuses et domestiques¹⁴. Les jardins extérieurs à la ville, situés donc immédiatement en amont et en aval de Hama, étaient eux-mêmes desservis par une dizaine de norias qui leur étaient exclusivement consacrées, alimentant ainsi autant de petites communautés hydrauliques constituées chacune en moyenne d'une vingtaine de jardiniers (25 ha).

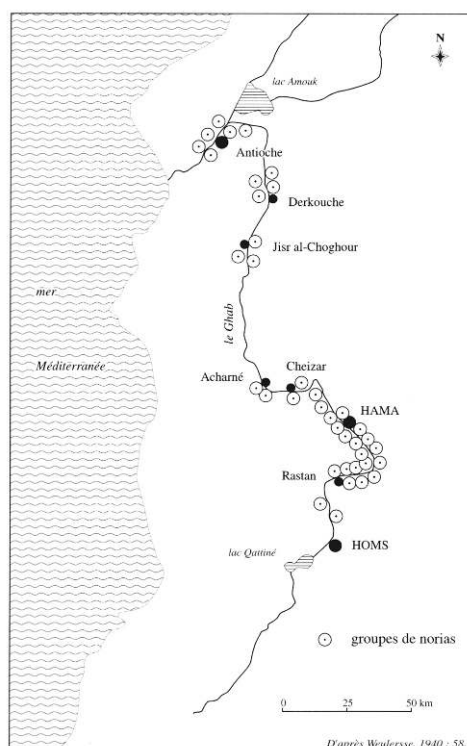


Figure 16 – Les norias de l'Oronte.

- 43 Tournant avec la force du courant du fleuve où elle puisait, la noria est pourvue d'un mécanisme assez sophistiqué¹⁵ qui a été décrit par Weulersse (1940 : 55) : « La noria de l'Oronte est une grande et large roue de bois parfaitement équilibrée et dressée sur la rive du fleuve ; son cercle extérieur est garni d'une série de godets ou d'auges de bois qui se remplissent d'eau dans leur course inférieure, pour la déverser au sommet de leur rotation dans une rigole qui la conduit vers les terres à irriguer. De larges palettes de bois plongeant dans le courant du fleuve maintiennent l'appareil dans un mouvement perpétuel, qui ne s'arrête ni jour ni nuit sans exiger ni travail ni surveillance. Pour accélérer ce mouvement, le fleuve est le plus souvent barré en oblique un peu en amont de la noria, de façon à diriger sur elle la force maximum du courant. Les dimensions des norias sont variables ; la moyenne est de 10 à 12 m de diamètre (...). L'installation de pareils monuments réclame la construction de véritables ouvrages d'art en maçonnerie ; d'abord pour soutenir une masse de cette ampleur et de ce poids, ensuite pour évacuer l'eau avec le minimum de perte de niveau : certains aqueducs d'écoulement atteignent ainsi plusieurs centaines de mètres de longueur. Le débit est également variable ; il dépend des dimensions mêmes de la noria, du volume de ses compartiments à eau, et de sa vitesse de rotation. La moyenne, contrôlée par des jaugeages effectués en août 1930, atteint 45 litres seconde, ce qui permet l'irrigation de 25 ha environ de jardins ; mais il s'élève parfois jusqu'à 150 et 180 litres seconde pouvant arroser 50 à 75 ha. » L'aqueduc, appelé *hağriyyeh* (ou *qanāt*) parce que construit en pierres¹⁶ (basalte), accédait à un point suffisamment haut du secteur (*zūr*) à irriguer pour que l'eau déversée dans le réseau des canaux et des rigoles puisse atteindre, en suivant naturellement la pente jusqu'au fleuve, le plus large éventail possible de parcelles. Celles qui étaient les plus proches de la noria pouvaient toutefois être irriguées plus directement grâce à des ouvertures aménagées en déversoirs dans la maçonnerie de l'aqueduc – l'eau tombait alors en cascade dans un bassin – ou à des répartiteurs situés à son extrémité.



Photo 6 – Jardins de Hama. Déversoir d'un aqueduc de noria.

- 44 Certaines norias fonctionnaient par paire de manière à alimenter le même secteur sur deux niveaux différents, une petite servant à l'irrigation des jardins situés sur les berges, une plus grande à celle des parcelles supérieures, comme c'était le cas à l'est de Hama dans le *zūr* al-'Uṭmaniyyeh, où les hautes terres étaient desservies par la noria 'Awaḡiyyeh et les basses par la noria Bišriyyeh ou encore dans le *zūr* al-Qiblī avec les norias 'Arnasiyyeh et Ćediyyeh.
- 45 Les parcelles trop hautes ne pouvaient cependant être irriguées directement par une noria et son aqueduc. Les jardiniers utilisaient alors cette petite roue à traction animale appelée *maḡraf* dont j'ai déjà signalé la présence à Homs. Un canal d'amenée conduisait l'eau de l'aqueduc à un bassin, la petite roue permettant alors d'élever cette eau jusqu'à la parcelle supérieure. Notons enfin que ces roues d'appoint n'étaient pas utilisées, contrairement à Homs, pour puiser directement l'eau du fleuve : les norias avaient ici le monopole de cette opération.
- 46 En période estivale, ce système restait ouvert en permanence puisque, comme le précisait Weulersse, la noria tournait jour et nuit sans nécessiter d'intervention humaine. Chaque noria avait toutefois un tour d'eau qui se déroulait sur six à huit jours selon sa taille et auquel se soumettaient aussi bien les jardins que les immeubles qui pouvaient leur être associés¹⁷.
- 47 La noria al-Daḡšé, noria de taille moyenne qui appartenait aux 'Aẓem et alimentait les 18,5 hectares du *zūr* al-Daḡšé, terrain situé au nord-ouest de Hama à la lisière du *zūr* Bāb al-Nahr et également propriété des 'Aẓem¹⁸, constitue un bon exemple de l'organisation hebdomadaire du partage de l'eau¹⁹ :

Jardins	Nombre des jardiniers	Superficie (en <i>dunum</i>)	Jour	Période (appels à la prière)	Nombre d'heures
1. Al-Ġāmi'	1	20	Samedi	De <i>fağr</i> à <i>zohor</i>	8 h
2. Al-Dahšé	1	13	Samedi	De <i>zohor</i> à ' <i>aşr</i>	3 h 45
3. Al-'Utūn	3	28	Samedi	De ' <i>aşr</i> à <i>mağrib</i>	2 h 30
4. Naḥīla	2	24	Samedi	De <i>mağrib</i> à <i>zohor</i>	17 h 45
5. Al-Muraba'a al-Ġarbiyyeh	2	24	Dimanche	De <i>zohor</i> à <i>mağrib</i>	6 h 15
6. Al-Rubi'a	3	28	Dimanche	De <i>mağrib</i> à <i>zohor</i>	17 h 45
7. Dahr al-Ḥağarayn	3	24	Lundi	De <i>zohor</i> à <i>mağrib</i>	6 h 15
8. Al-Muraba'a al-Šarqiyyeh	1	24	Lundi	De <i>mağrib</i> à <i>zohor</i>	17 h 45
Deuxième tour					
3. Al-'Utūn	-	-	Mardi	De <i>zohor</i> à ' <i>aşr</i>	3 h
1. Al-Ġāmi'	-	-	Mardi	De ' <i>aşr</i> à <i>fağr</i>	12 h
3. Al-'Utūn	-	-	Mercredi	De <i>fağr</i> à 9 h (à mi-chemin de <i>fağr</i> et <i>zohor</i>)	4 h 30
2. Al-Dahšé	-	-	Mercredi	De 9 h à <i>zohor</i>	3 h 45
4. Naḥīla	-	-	Mercredi	De <i>zohor</i> à <i>mağrib</i>	6 h 15
5. Al-Muraba'a al-Ġarbiyyeh	-	-	Mercredi	De <i>mağrib</i> à <i>fağr</i>	7 h 30
6. Al-Rubi'a	-	-	Jeudi	De <i>fağr</i> à <i>zohor</i>	8 h 15
7. Dahr al-Ḥağarayn	-	-	Jeudi	De <i>zohor</i> à <i>fağr</i>	15 h 45
5. Al-Muraba'a al-Ġarbiyyeh	-	-	Vendredi	De <i>fağr</i> à <i>zohor</i>	8 h 15
8. Al-Muraba'a al-Šarqiyyeh	-	-	Vendredi	De <i>zohor</i> à <i>mağrib</i>	6 h 15
3. Al-'Utūn	-	-	Vendredi	De <i>mağrib</i> à <i>fağr</i>	9 h 30

Source : enquête personnelle auprès d'un jardinier du zūr Bāb al-Nahr (septembre 1993).

Tableau 10 – Tour d'eau de la noria al-Dahšé.

48 Au total, nous trouvons donc par jardin :

N°	Superficie (en <i>dunum</i>)	Total des heures
1	20	20 h
2	13	7 h 30
3	28	19 h 30
4	24	24 h
5	24	24 h
6	28	26 h
7	24	22 h
8	24	24 h

Tableau 11 – Tableau récapitulatif du tour d'eau de la noria al-Dahšé.

49 La répartition, toujours subdivisée en fonction des appels quotidiens à la prière²⁰, se déroulait ici sur deux tours fonctionnant de jour comme de nuit. Le premier tour fonctionnait de l'appel de l'aube (*fağr*) du samedi (premier jour de la semaine) à l'appel de midi (*zohor*) du mardi et le second de l'appel de midi du mardi à l'appel de l'aube du

samedi, chaque 0,1 hectare (1 *dunum*) ayant en principe droit à une heure d'eau par semaine.

- 50 Cependant, quelques ajustements avaient été consentis en tenant compte de la situation de certains jardins ou parcelles par rapport à la noria et de leurs particularités topographiques. Ainsi le jardin n° 2, d'une surface de 13 *dunum*, n'avait droit qu'à 7 heures 30 d'eau par semaine parce que, très proche de la sortie de l'aqueduc, il recevait la totalité de l'eau qui lui était allouée. La force du débit était d'ailleurs telle à cet endroit que l'un des jardiniers de l'époque avait été obligé d'installer, à l'entrée de son jardin, un répartiteur pour diviser en trois le courant. Le jardin n° 3 avait 28 *dunum* mais ne recevait que 19 heures 30 d'eau par semaine car une partie de ses parcelles (9 *dunum*), trop élevée, ne pouvait être irriguée qu'à partir d'un puits. Pour les autres jardins, la règle d'une heure d'eau par *dunum* et par semaine s'appliquait avec une relative précision²¹. Soulignons que contrairement à Homs où ce type de dispositions liées aux particularités topographiques de certains jardins ne faisait l'objet que d'un arrangement provisoire entre jardiniers, arrangement susceptible d'être dénoncé d'une saison à l'autre, ici il s'agissait bien d'une disposition permanente prévue par le système et donc intégrée aux tours d'eau.
- 51 Le règlement des tours d'eau était appliqué en permanence, de façon quasi mécanique et pas seulement en période de pénurie comme à Homs. En agissant ainsi en continu, la règle de répartition était donc rendue plus astreignante mais aussi plus systématique et « naturelle » pour les irrigants puisqu'ils n'avaient pas l'occasion d'agir en dehors d'elle. Les occasions de conflits à propos de l'eau semblent donc avoir été, pour cette raison, moins nombreuses dans les jardins de Hama que dans ceux de Homs, même si des problèmes pouvaient malgré tout surgir en période de fort étiage.
- 52 Les norias étaient immobilisées pendant plusieurs jours au printemps²² pour permettre les travaux de réparation : il fallait en effet qu'elles soient prêtes à fonctionner dès les premières chaleurs de mai. Ces travaux, généralement répartis sur deux années²³, consistaient à changer ou à simplement consolider des pièces endommagées ou usées et faisaient intervenir des menuisiers spécialisés, organisés en une corporation, mais aussi des jardiniers qui fournissaient alors la main-d'œuvre chargée des travaux de force. Ici aussi, chaque exploitation était tenue de fournir un homme.
- 53 Les jardiniers devaient offrir à tour de rôle les repas quotidiens des menuisiers et étaient chargés du transport du bois jusqu'à la noria, des opérations consistant à faire tourner la noria et à la stabiliser lors du démontage et du remontage des auges, du nettoyage des divers canaux fournissant l'eau à la noria, du curage du fleuve devant le canal d'alimentation de la noria et du nettoyage de l'aqueduc sur toute sa longueur. La surveillance de l'ensemble des travaux de réparation était assurée par un maître menuisier qui dirigeait alors indifféremment menuisiers et jardiniers.
- 54 Ces travaux sur la noria étaient accompagnés ou suivis par le nettoyage des canaux secondaires et tertiaires qui, prolongeant l'aqueduc, permettaient d'irriguer les parcelles. Ce sont les jardiniers eux-mêmes qui en étaient chargés. Mais il ne s'agissait pas ici d'un travail d'équipe contrairement aux travaux concernant directement la noria : chaque jardinier ne s'occupait en effet que du tronçon de canal qui était situé le long de son exploitation et dont il était directement responsable. Son intervention n'allait pas plus loin en amont ou en aval.

- 55 Les jardiniers ne dépendaient donc pas, comme à Homs, d'une infrastructure régionale fonctionnant sur plusieurs niveaux et qui leur aurait échappé en partie, mais d'un dispositif proche et particulier, auquel ils avaient un accès direct et quotidien. Les irrigants étaient donc en mesure de surveiller et de gérer, sans avoir recours comme à Homs à des *šawī*, l'ensemble de leur chaîne hydraulique, du puisage de l'eau dans le fleuve à l'inondation de leurs parcelles. Ce système était de plus adapté aux besoins des jardins, chaque noria ayant été construite en fonction de la surface qu'elle aurait à irriguer : ses capacités correspondaient donc assez précisément aux exigences en eau d'un secteur donné, ce qui limitait ainsi les occasions de conflits.

AUTORITÉ DES PROPRIÉTAIRES ET CONTRÔLE DES JARDINIERS

- 56 Comme je l'ai déjà précisé, il n'existait pas à Hama de chef des jardiniers pour fédérer et coordonner les différentes opérations d'entretien et de surveillance des structures hydroagricoles. Les norias constituaient, avec leurs aqueducs, les canaux secondaires et les jardins qui en dépendaient, autant de micro-systèmes hydrauliques techniquement autonomes, n'appelant donc pas à la mise en place d'une autorité centrale. Cela n'excluait cependant pas que certaines formes de contrôle et d'autorité aient bien fonctionné au niveau de chacune de ces unités d'irrigations.

PROPRIÉTÉ DE L'EAU

- 57 Nous avons vu que le système d'irrigation homsiote pouvait presque être qualifié de « municipal », puisque le barrage comme le grand canal appartenaient à la ville, ce statut garantissant finalement aux jardiniers comme à la société citadine un accès réglementé et de plein droit à l'eau du canal. À Hama, en revanche, les norias et leurs aqueducs relevaient le plus souvent de la propriété privée et l'accès à l'eau était organisé sur une base plus contractuelle.
- 58 Seule une minorité de norias du centre-ville (al-Ğisriyyeh, al-Ma'mūriyyeh, al-Muḥammadiyyeh...), dont les plus grandes desservaient surtout des hammams, des habitations et des mosquées, avait un statut de *waqf* de bienfaisance (*waqf Ḥayrī*), autrement dit seule une minorité était consacrée à des œuvres religieuses ou était d'utilité publique. Chacune de ces norias était gérée par un fonctionnaire (*al-mā'mūr*) qui se chargeait de lever une taxe annuelle auprès des différents bénéficiaires de manière à couvrir les frais de réparation et d'entretien.
- 59 Mais la majorité des norias, situées en zone urbaine et périurbaine, n'alimentait que des jardins. Elles appartenaient, parfois en association, à quelques lignages de notables et étaient constituées en *waqf* familiaux (*waqf ahlī* ou *durri*)²⁴. Certains de ces lignages étaient également propriétaires d'une grande partie des jardins qui en dépendaient. Ainsi, les deux plus importants lignages de propriétaires, déjà cités plus haut, les 'Azem et les Kīlānī, contrôlaient à eux seuls une dizaine de la trentaine de norias qui fonctionnaient entre le village de Srehine, à l'est de Hama et celui de Dahrié, au nord-ouest²⁵.
- 60 Cette association entre la maîtrise du foncier et la propriété privée des moyens d'irrigation mettait ces quelques grands lignages de notables en position de force dans la zone de cultures, puisqu'ils contrôlaient *de facto* non seulement une grande partie des jardins, mais aussi l'accès à l'eau du fleuve et cela parfois dans des secteurs entiers (*zūr Bāb al-Nahr*, *zūr al-Šarqī*...).

- 61 Contrairement à ce qui se passait dans les jardins de Homs, la terre et l'eau n'étaient donc pas ici intrinsèquement liées : acheter un jardin ne donnait pas un droit d'accès naturel et automatique à la noria, dont le statut wagf garantissait l'inaliénabilité. La possibilité d'irriguer faisait l'objet d'une entente entre le nouveau propriétaire du jardin et les propriétaires de la noria. Cette entente, portant notamment sur le montant des contributions annuelles et sur les obligations de l'exploitant, semblait être l'objet d'une clause particulière dans le contrat de vente du jardin (Zaqzouq, 1990 : 342). La propriété de la terre et la propriété des moyens d'irrigation étaient toutefois bien séparées, même si elles se trouvaient parfois associées de fait chez certains lignages de notables.

RÔLE ET POUVOIR DE L'ADMINISTRATEUR

- 62 Dans le cas où le lignage propriétaire de la noria était également propriétaire du *zūr* qui en dépendait, le système d'irrigation et la propriété foncière familiale étaient généralement gérés par une seule et même personne, un membre du lignage propriétaire ou un simple administrateur (*mutawwalī* ou *ǧālī*). Cette personne se chargeait de rassembler les loyers des exploitations, avec lesquels elle payait les frais de réparation de la noria et de l'aqueduc et répartissait ce qui restait entre les différents ayants droit. Elle se dédommageait en s'octroyant un pourcentage sur ces prélèvements.
- 63 En tant que représentant des propriétaires ou propriétaire lui-même, cet administrateur intervenait directement dans le fonctionnement du groupe d'irrigants. Il contrôlait la noria dont dépendait l'ensemble du réseau de distribution, décidait de son immobilisation saisonnière, ordonnait les réparations et négociait avec les menuisiers, mais pouvait aussi être amené à s'impliquer dans une querelle entre irrigants et ainsi imposer son arbitrage. Son autorité dépassait cependant le seul domaine hydraulique et s'étendait également aux rapports de production : il pouvait en effet décider de l'augmentation du loyer d'un jardin dont il avait la responsabilité, de l'expulsion de son jardinier ou au contraire de la reconduite d'un bail. Le contrôle de l'accès à l'eau et des contrats d'exploitation donnait ainsi à l'administrateur un pouvoir certain sur le terroir d'une communauté d'irrigation, parfois sur un secteur tout entier.
- 64 Les choses se passaient un peu différemment lorsque la propriété de la noria et des jardins était divisée entre plusieurs lignages ou encore dans le cas où un seul lignage possédait la noria tout en n'étant propriétaire que d'une partie des jardins que celle-ci desservait. Si, dans les deux cas, la gestion de la noria était ici aussi confiée à un administrateur issu ou non du lignage ou de l'un des lignages concernés, les jardins étaient en revanche gérés de façon séparée et individuelle. Le *mutawwalī* se contentait en effet de collecter auprès des propriétaires de jardins leurs contributions à l'entretien de la noria, cela au prorata du nombre d'heures d'irrigation ou de la surface à irriguer, les propriétaires s'occupant seuls de leurs jardins et des rapports avec leurs jardiniers. Mais, le plus souvent, c'était les jardiniers qui payaient le prix des réparations de la noria à l'administrateur, déduisant ensuite cette somme du loyer de leurs exploitations payé plus tard aux propriétaires des jardins.
- 65 Il n'existait donc pas ici d'autorité unifiée, mais bien des contrôles et des pratiques d'autorité relativement diversifiées, en ce sens que la gestion de l'eau et celle de la terre pouvaient être séparées. Plus diffuses, plus dispersées aussi, ces pratiques dépendaient donc à la fois des rapports des jardiniers avec le responsable de la noria et des relations directes existant entre chaque jardinier et son propriétaire.

- 66 Mais que l'autorité des propriétaires soit concentrée en une seule personne, son représentant, ou qu'elle soit au contraire plus diffuse, elle était toujours directe, en ce sens qu'elle n'était pas canalisée, relayée et atténuée par une institution ou un groupe particulier. Je l'ai déjà souligné, on ne trouvait pas à Hama de jardiniers propriétaires et par conséquent de groupe social susceptible de servir d'intermédiaire entre la catégorie des propriétaires et la grande masse des jardiniers. Étaient donc absentes les possibilités de négociations et d'intercession qu'aurait pu offrir la présence d'un tel groupe : les décisions étaient prises unilatéralement par les propriétaires et sans que les jardiniers aient la possibilité de recourir à un arbitrage. Les jardiniers hamiotes se retrouvaient seuls face à leurs propriétaires. Le rapport d'autorité semblait donc être plus frontal et immédiat qu'à Homs. Ajoutons qu'il était d'autant plus contraignant lorsque les jardins se trouvaient à proximité du quartier où résidaient les propriétaires, leur accès s'en trouvant alors facilité et les visites pouvant être quotidiennes.
- 67 Le système d'irrigation homsiote et hamiote a sans doute joué un rôle central et structurant dans l'organisation professionnelle des jardiniers, le mode d'accès à l'eau, sa gestion et sa distribution constituant, par définition, les fondements de toute communauté hydro-agricole : pour paraphraser G. Bédoucha (1987 : 24), on peut dire que l'entretien de ce capital commun qu'est l'eau, comme les formes particulières de coopération auxquelles il a pu donner lieu sont, autant que les modalités propres à la répartition de l'eau elle-même, des éléments et des pratiques hautement significatives d'un mode d'organisation socio-professionnelle. C'est donc autour d'un système d'irrigation particulier, très différent à Homs et à Hama, que s'est en grande partie organisé le mode de gestion et de contrôle des jardiniers.
- 68 Dans une ville comme dans l'autre, trois éléments semblaient toutefois être étroitement liés et finalement découler les uns des autres : l'irrigation, le foncier et l'organisation professionnelle. Comme on le sait, à Homs, le grand canal était propriété municipale, une certaine autonomie et une relative souplesse de gestion caractérisait le réseau secondaire d'irrigation – dans le cadre strict de droits acquis dont le chef des jardiniers restait le garant – et un partage des compétences et des responsabilités était observé entre le groupe professionnel des jardiniers et son chef. On a pu également constater une relative facilité d'accès à la propriété agricole, notamment pour de petits commerçants ou artisans, mais aussi pour certains lignages de jardiniers qui se sont fait le relais des notables dans les jardins. À Hama, par contre, les norias étaient propriétés privées, l'accès à la propriété agricole semblait difficile, voire impossible pour les jardiniers, toute représentation et tout contrôle globalisé et institutionnalisé des jardiniers étaient absents alors que dominait le contrôle direct des notables ou de leurs représentants sur leurs jardins. Ainsi, alors qu'à Homs le système semblait relativement ouvert, à Hama, il semblait fermé, comme bouclé par les notables.
- 69 Les jardiniers homsiotes ont donc disposé d'une certaine autonomie et d'une représentation officielle leur conférant le statut d'entité professionnelle organisée et ayant apparemment sa place au sein de la communauté urbaine, alors que les jardiniers hamiotes n'existaient pas en tant que groupe professionnel uni, structuré et reconnu comme tel, mais en tant qu'ensemble assez diffus de petits groupes d'irrigants, techniquement autonomes, ne disposant d'aucune structure supérieure de coordination et de modération susceptible de jouer le rôle de courroie de transmission entre eux et les propriétaires de jardins ou entre eux et la société citadine.

- 70 Mon approche du groupe professionnel des jardiniers dans les années 1930-40 ne saurait toutefois être complète sans prendre en compte la place que ce groupe occupait dans la ville et plus particulièrement dans les réseaux de commercialisation des fruits et légumes et dans les quartiers où les jardiniers résidaient traditionnellement.

NOTES

1. Le canal ayant été construit à l'origine dans le but d'alimenter Homs et ses jardins, ce droit exclusif de la ville sur le grand canal correspondait au droit du premier bénéficiaire, comme le confirme Latron (1936 : 174) : « Si l'ouvrage commun est une construction antique, antérieure à la communauté hydraulique, les premiers bénéficiaires de l'irrigation se sont attribués par occupation, la propriété indivise de cette construction, puis l'ont transmise à leurs ayants cause. Le droit individuel de propriété s'exprime comme la répartition de l'eau ; en l'absence de répartition fixe, la propriété de cet ouvrage appartient à la communauté. »
2. Pendant longtemps, le vieux centre citadin n'a été alimenté que par des puits individuels (quartiers nord et est) et par des porteurs qui allaient chercher l'eau du canal ou de l'Oronte en utilisant de grandes outres de peau (*rawiyyeh*) chargées sur des mulets. Ils revendaient cette eau dans les rues et à des clients attirés. Dès 1933 cependant, un château d'eau de 250 m³ construit sur une hauteur au nord de la ville (*Ḥaldiyyeh*) et alimenté par l'Oronte grâce à une conduite et à des bassins filtrants, permit de pourvoir en eau potable une vingtaine de fontaines publiques et de nombreux particuliers (N. Moussly, 1951 : 187).
3. Pour plus de précisions sur le parcours du grand canal, voir la description qu'en font Sibā'ī et Zahrāwī (1992 : 69-77).
4. J'ai pu recueillir le nom de la plupart d'entre elles : Sidī Ḥaled, Ḥakmī, Ṭā'qat Faḍīl, al-Bāšā, al-Aḥras, Bāzīr Bāšī, Ḥaḡḡ Sa'adū, 'Azharī, Na'asān, 'Abd al-Laṭīf, Kasra, Mu'ayad, Fārīs Bek.
5. Comme le souligne Latron (1936 : 175), les prises d'eau concédées par certaines municipalités « sont en fait des droits d'usage et sont matérialisées, soit par des vannes de dimensions déterminées, soit par une rotation de service, ou par les deux ensemble ».
6. Précisions obtenues auprès de la Direction de l'irrigation de Homs et par enquêtes auprès d'irrigants (octobre 1993).
7. Dans la ghouta de Damas, les *ṣawī* étaient recrutés parmi la population chrétienne des villages (Qāsimī, 1960).
8. Comme le soulignait Tresse (1929 : 503) pour la ghouta de Damas : « En fait, les pays irrigués s'en tiennent strictement à la loi, par nécessité, quand l'eau devient abondante, la rigide observation de la loi se détend jusqu'à se prêter à tous les accommodements. »
9. À rapprocher de ce proverbe de la région d'Alep : « La terre déprimée boit son eau et l'eau des autres » ('Abdul-Rahman Hamidé, 1959 : n 429).
10. Ces sortes de bourses de l'eau étaient également organisées dans la ghouta de Damas ; à ce sujet, voir Tresse (1929 : 505).
11. On retrouvait les mêmes types de rapports dans la ghouta de Damas (Tresse, 1929 : 491) : « En Ghouta, dans les saisons sèches des conflits violents allant jusqu'à la bagarre éclatent parmi les paysans. On voit même des seigneurs féodaux, aidés de leurs métayers, imposer temporairement leur volonté à des villageois impuissants jusqu'au jour où l'autorité administrative fait tout rentrer dans l'ordre (...). Mais on recourt le plus souvent à l'arbitrage, selon les habitudes d'entremise orientales. La procédure ottomane est

lente, compliquée, sujette à des influences multiples, tandis que de la discussion entre arbitres jaillit toujours un arrangement moins coûteux que les frais d'un procès. »

12. De 50 à 100 mètres autour de Hama (Weulersse, 1940 : 55).

13. Sur les norias disparues et celles encore présentes à Hama et ses environs, voir l'article de Kīlānī (1969 : 88-97). Voir aussi l'article de Zaqzouq (1990 : 338-365), qui reprend en fait en grande partie celui de Kīlānī.

14. C'était par exemple le cas des norias al-Bašariyyeh al-Kubra, al-Māmūriyyeh, al-Mū'aydiyyeh, al-'Uṭmaniyyeh, al-Mūḥammadiyyeh, qui alimentaient des quartiers d'habitation. Dans les années 1930, la ville de Hama était alimentée en eau potable de deux façons : à partir de l'Oronte par ces norias mais aussi par l'utilisation d'âniers, et à partir de puits situés dans la partie haute de la ville et qui s'asséchaient dès la mi-août (Thoumin, 1936 : 211). Les jardiniers consommaient, quant à eux, directement l'eau de l'Oronte.

15. Sur la technique de la noria (localisation, vocabulaire, fabrication, fonctionnement), voir aussi l'étude de Delpech, Girard, Robine et Roumi (1997).

16. La pierre se dit *ḥaḡar* (plur. : *aḡḡār*) en arabe. Littéralement, *ḥaḡriyyeh* signifie donc « en pierre ».

17. Pour l'exemple de tours d'eau d'une noria desservant à la fois des jardins et des immeubles, voir Kīlānī, 1969 : 92-93.

18. D'après Delpech, Girard... (1997 : 190), cette noria « tient son nom des jardins qu'elle irrigue, regroupés sous l'appellation de *zūr al-Dahša*. Celui-ci est mentionné dans les registres du tribunal législatif de l'année 973 H. / 1566. Dans les registres de l'année suivante, elle apparaît sous le nom d'*al-Nahīla*, nom d'un des jardins du *zūr*. Plus tard, cette noria a appartenu à *Nasūh al-'Azm* ainsi que le prouvent ses propres cahiers de recettes et ceux de *Sa'd al-Dīn al-Nasūh* et *Mu'ayyad al-'Azm*. Sa roue est de petite dimension ; elle a 20 bras et 60 godets. Elle a plusieurs singularités : elle n'a pas de cercle intérieur ; ses godets sont alternativement petits et grands ; enfin, son "triangle" est rectangulaire en élévation. Elle a été restaurée en juin 1988 ».

19. Traduction des termes arabes utilisés dans le tableau 10 : *faḡr* : aube ; *ḡohor* : midi ; *'aṣr* : milieu de l'après-midi ; *maḡrib* : crépuscule.

20. Les cinq appels quotidiens à la prière constituaient donc le cadre traditionnel de gestion du temps dans les communautés d'irrigants réunies autour des norias : les jardiniers hamiotes étaient ainsi directement reliés à une forme de mesure du temps qui était aussi celle de l'ensemble de la société citadine. Peut-on à ce sujet parler d'un temps de la ville qui aurait pu être opposé au temps des campagnes ? Sur cette question des catégories du temps, il serait intéressant d'étudier les différences ayant pu exister entre société citadine et société rurale : la perception et les formes de représentations du temps mais aussi son comput et sa gestion pouvaient-ils différencier le citadin du rural ? Le jardinier du paysan ? Les quelques renseignements que j'ai pu recueillir à Qousseir sur la façon dont les paysans utilisaient le soleil en surveillant l'ombre de leur bêche, la lune et la position des étoiles pour régler leurs tours d'eau me portent à penser que nous avons bien affaire à deux mesures du temps différentes, l'une attentive aux signes et rythmes de la nature et l'autre fonctionnant sur des repères plus culturels et normalisés. Ces deux façons de mesurer le temps ne sont pas sans rappeler la distinction que fit Evans-Pritchard (1994 : 117-164) au sujet des Nuer entre un temps écologique, celui des saisons et des cycles annuels, et un temps structurel, composante de la vie sociale et culturelle.

21. Voir aussi l'exemple du tour d'eau de la noria al-Ġdīdeh présenté par Zaqzouq, 1990 : 356.

22. Pour une description plus complète de toutes ces opérations, voir Zaqzouq, 1990 : 358-359.

23. Si la première année sont changées ou réparées les plus grosses pièces de charpente, lors de la seconde année, on se contente de restaurer de petites pièces, comme les godets ou les palettes. Le curage du fleuve et le nettoyage de l'aqueduc et des canaux étaient en revanche entrepris chaque année.

24. Les anciens propriétaires de norias que j'ai pu interroger parlent aussi de *waqf mušā'*, en référence à l'organisation *mušā'* des terres, basée sur une propriété collective des terres et très répandue au Moyen-Orient jusqu'à la Seconde Guerre mondiale ; voir notamment Latron (1936 : 187-190) et Weulersse (1946 : 99-109). À l'époque du Mandat, les norias ont été enregistrées comme propriétés privées ou incorporées au Domaine public, comme le précise Latron (1936 : 176) : « *Lorsque les ayants droit sont constitués en groupes familiaux solides ou lorsqu'ils possèdent des titres constatant leurs droits, les norias sont immatriculées comme propriétés privées ; elles sont incorporées au Domaine Public chaque fois que les droits paraissent incertains ou sont mal défendus, ce qui n'empêche pas les ayants droit de continuer à se considérer comme les propriétaires légitimes et exclusifs* ».

25. Il s'agissait, d'est en ouest, des norias al-Būndūqiyyeh ('Aẓem), al-Dawwar ('Aẓem), al-Baraka ('Aẓem). al-A'ūniyyeh (Kīlānī), al-Makssaf ('Aẓem), al-Kak ('Aẓem), al-Daḥšé ('Aẓem), al-Ġa'abariyyeh (Kīlānī). al-Mūayyidiyyeh ('Aẓem), ainsi que les norias de wadī al-Ġawz ('Aẓem), de zūr al-Boṣū ('Aẓem), de zūr al-Barmawī (Kīlānī).

Chapitre III. Des jardiniers dans la ville, marginalisation ou intégration ?

- 1 D'allure plutôt paysanne, c'est avant tout par cette apparence physique immédiatement reconnaissable et un certain mode de vie que les jardiniers se démarquaient des citadins « ordinaires ». Ils résidaient cependant dans la cité, ou du moins y vivaient-ils une partie de l'année, sans pour autant délaisser la fréquentation quotidienne d'un terroir agricole qui était à la fois associé et extérieur à la ville. En tout cela résidait sans doute l'ambiguïté — ou l'ambivalence ? — de leur situation et de leur statut. Aussi convient-il de préciser la place qu'occupaient les jardiniers dans la société citadine en fonction des différents modes d'appartenance socio-économique de ce groupe professionnel un peu particulier.
- 2 En quoi les jardiniers se distinguaient-ils des citadins ? Dans quelle mesure les jardiniers pouvaient-ils être considérés comme des citadins alors qu'ils passaient plus de six mois par an à l'extérieur de la ville ? Avait-on affaire à des ruraux résidant en ville ? A des citadins-paysans ? À un « paysannat de la ville » formant alors une classe sociale particulière, comme le suggérait Naaman (1951 : 196) ? Ou bien à des citadins ordinaires pratiquant simplement une activité agricole comme d'autres pratiquaient la menuiserie ou la ferronnerie ? Comment les jardiniers géraient-ils leurs rapports à leur ville ? A leur quartier ? Comment s'y intégraient-ils ? Quelle place y occupaient-ils ?
- 3 Pour répondre à ces questions, j'ai choisi de privilégier trois approches. J'aborderai la question de la « visibilité » des jardiniers et celle de leur image sociale, puis je préciserai quelle était leur situation dans les principaux souks urbains de fruits et de légumes. J'identifierai ensuite les quartiers dans lesquels les jardiniers habitaient encore dans les années 1940 et je préciserai la place qu'ils y occupaient, notamment dans les réseaux matrimoniaux. Il s'agira chaque fois de mettre en relief les caractéristiques, les contradictions et les limites de l'intégration urbaine des jardiniers.

1 – PRÉSENTATION DE SOI ET IMAGE SOCIALE DES JARDINIERS

- 4 On peut, dans un premier temps, constater que les jardiniers occupaient une place un peu particulière dans leur quartier et plus généralement dans le paysage social des villes, en raison de leur apparence physique et de leur position sur l'échelle des valeurs citadines.

UN PHYSIQUE DE PAYSAN

- 5 Principal signe distinctif et immédiatement perceptible : l'apparence physique des jardiniers. Ils se distinguaient en effet des autres citadins par cette allure particulière aux travailleurs habitués au plein air, avec un visage fortement hâlé¹, des mains épaisses et crevassées, les plantes de pieds protégées par une épaisse corne jaune et striée d'entailles noires², mais aussi par le port d'un vêtement spécifique, qui n'était cependant pas sans rappeler par certains éléments celui du paysan et semblait opérer, par sa généralisation à tout un groupe professionnel, un peu comme les vêtements distinctifs des anciennes corporations de métier, supprimées au début du siècle. Ce vêtement agissait en effet comme un signe de reconnaissance, permettant aux citadins d'identifier un jardinier et aux jardiniers de se reconnaître entre eux. Il semblait donc participer à la fois à la lisibilité sociale du groupe professionnel et, d'une certaine manière, à sa cohésion.
- 6 Naaman décrit précisément l'uniforme du jardinier homsiote (1951 : 197) : « *Son vêtement de travail se compose essentiellement d'un ample pantalon de cotonnade sombre, étroit et court des jambes, fermé de tous côtés, retenu à la taille par un cordon coulissé, d'une chemise fendue sous les bras sur dix centimètres pour donner de l'aisance aux mouvements, et enfin d'une courte veste de laine.* »
- 7 À Hama, les jardiniers étaient vêtus en hiver d'une longue veste ouverte à rayures blanches et bleues ou blanches et brunes et appelée *qunbāz*. Faite en coton (*dima*) grossier et solide, elle était généralement fabriquée à Alep ou à Homs. Maintenue fermée par une large ceinture en cuir munie de pochettes ou en tissu (*niqāb*), elle pouvait être facilement relevée en cas de besoin, par exemple lors de l'inondation d'un champ, le jardinier fixant alors ses pans sous sa ceinture. Le jardinier portait également, à Hama comme à Homs, un saroual noir. En été, il était seulement vêtu d'une longue chemise claire et de ce même saroual. Enfin, lors de la prière du vendredi et durant les fêtes religieuses, il revêtait un *qunbāz* de soie qu'il fermait avec une ceinture (*šawlā*) également en soie. Sous sa veste, il portait alors un saroual d'un blanc immaculé.
- 8 À Hama, comme à Homs, les jardiniers étaient coiffés d'une calotte de laine en hiver ou de coton en été, toujours recouverte d'un keffieh à damier rouge et blanc ou noir et blanc. Ils vaquaient pieds nus dans leur jardin afin de ne pas abîmer les jeunes plants de légumes et les petites digues de terre qu'ils élevaient pour irriguer leurs planches, mais surtout parce qu'ils étaient quotidiennement amenés à travailler des parcelles inondées ou boueuses sur lesquelles il n'était pas question de se rendre chaussés³.

DE LA PAUVRETÉ ET DE LA SOUILLURE

- 9 « Ils travaillaient comme des esclaves, ils ne gagnaient que de quoi manger. Un oignon et du pain étaient leur seul repas ! ». Cette réponse ironique et teintée de mépris que me fit un vieux commerçant de légumes du souk al-Hāder al-Kabīr (Hama), lorsque je lui ai demandé comment vivaient les jardiniers à l'époque de sa jeunesse (il avait 80 ans en 1993), correspond sans doute à l'idée que beaucoup de ses contemporains se faisaient de ce groupe professionnel : celle de travailleurs résignés et misérables, comme enchaînés à leur exploitation.
- 10 Dans leur grande majorité, les jardiniers appartenaient en effet à la catégorie des citadins pauvres, des petites gens, étant peut-être à peine moins démunis que les travailleurs agricoles qu'ils employaient à l'occasion. Ils ne possédaient généralement que leurs outils, une ou deux vaches (mais bien souvent en association avec le propriétaire du jardin), n'étaient que rarement propriétaires de leur maison en ville et obtenaient de leur exploitation agricole juste de quoi assurer leur survie et celle de leur famille.
- 11 Mais à cette situation économique et sociale difficile, commune après tout à nombre de citadins, venaient s'ajouter le peu de considération et la répugnance que semblaient susciter, au sein de la société citadine, certaines des activités du jardinier.
- 12 Celui-ci n'appartenait certes pas au groupe traditionnel des métiers qui, en Islam, sont considérés comme vils (tanneurs, équarrisseurs, barbiers, circonciseurs...). Ils pouvaient même être rapprochés de l'agriculteur, dont l'activité est plutôt valorisée par la tradition musulmane. Mais certains aspects de son travail étaient étroitement associés, à Homs comme à Hama, à celui de l'éboueur et du vidangeur qui appartiennent clairement à la catégorie des occupations déconsidérées (Brunschvig, 1952 : 56, 58). Cette forte assimilation statutaire se retrouve d'ailleurs dans une expression populaire sonnante comme une insulte : « *bustānī zabbāl* ! » (« jardinier éboueur ! »), expression qui, associant étroitement les deux activités, revient encore de nos jours dans la bouche de certains vieux citadins.
- 13 De fait, les jardiniers ont longtemps été chargés du ramassage quotidien des ordures ménagères et du curage des fosses d'aisances. Ces pratiques sont décrites par Naaman pour les jardiniers homsiotes (1951 : 198-199), mais elles n'étaient pas différentes pour les jardiniers hamiotes :

« Jusqu'à l'institution récente du service de la voirie, [les jardiniers] étaient les seuls à assurer le ramassage des ordures qui devaient servir à fumer leur jardin. Il n'y a pas très longtemps qu'on entendait encore à Homs, au petit matin, les appels des jardiniers invitant les ménagères à vider leurs ordures sur le pas de leur porte. Ces boueurs ou "zabbalin" (pluriel de zabbal) comme les nomment les habitants, avaient partagé la ville en zones, chaque groupe se chargeant de la collecte des ordures sur la zone qui lui était assignée. Depuis une dizaine d'années environ, la municipalité de Homs a interdit aux jardiniers de continuer à collecter les ordures, elle les leur livre au prix de 35 piastres syriennes le tombereau ; cette mesure n'empêche d'ailleurs pas les "zabbalin" de continuer leurs tournées matinales pour ramasser tout ce qu'ils peuvent de détritus avant le passage des employés de la voirie. Chacun muni d'un couffin et d'une sorte de racloir recueille les débris amoncelés la veille au soir sur le pas des portes ; il en remplit un sac ouvert dans le sens de la longueur et posé en cacolet sur l'âne, formant une vaste poche béante de chaque côté du bât, la bête ainsi équipée remplace la charrette. Ces centaines de baudets, par groupe de 2 ou 3, parcourent ainsi de bon matin les artères de la cité.

C'est aux jardiniers qu'incombe l'enlèvement des gadoues car les égouts modernes ne desservent qu'une petite partie de la ville, [note 4] : dans les autres quartiers, les gens déversent le contenu de leurs fosses d'aisance dans le caniveau, le jardinier se charge de le recouvrir de terre qu'il emporte ensuite à dos d'âne pour fumer son jardin. »

- 14 Ces tâches déplorables⁴, qui contribuaient pourtant grandement à la salubrité des villes, étaient en fait le plus souvent effectuées par les « valets de jardin » qu'employaient la plupart des jardiniers et qui étaient donc confondus avec leurs patrons. Le fait que ceux-ci ne se chargeaient que rarement du ramassage quotidien des ordures n'atténuait cependant pas le caractère impur qui pouvait leur être attribué. Outre le fait que certains jardiniers, parmi les plus pauvres et donc les plus démunis de main-d'œuvre, effectuaient eux-mêmes le ramassage des ordures, tous étaient amenés, à un moment ou à un autre, à manipuler ces matières polluées, par exemple lors de l'épandage d'une parcelle. C'est cette proximité qui semblait marquer l'image symbolique du jardinier⁵ et pouvait décider de sa place sur l'échelle de valeur de la société citadine
- 15 L'utilisation des eaux sales de la ville de Homs⁶, appelées « eaux noires » (*may saūdā*) par une partie des jardiniers, ceux des secteurs nord de la zone cultivée qui n'étaient pas desservis par le grand canal, n'a pu que renforcer ce préjugé de la société citadine, contribuant durablement à associer les jardiniers non seulement à la traditionnelle souillure « ménagère », mais aussi, nous le verrons plus tard, à une pollution plus récente et de nature industrielle.
- 16 Les jardiniers apparaissaient comme un groupe au statut assez ambigu, physiquement marqué par ses activités agricoles mais aussi socialement limité par son indigence matérielle, la précarité de ses conditions de travail et un statut peu valorisant au sein de la société citadine de l'époque. Le maraîchage semblait être considéré comme une activité peu rémunératrice et salissante. Mais cette déconsidération sociale et symbolique était-elle suffisamment forte pour avoir une réelle efficacité sociale et provoquer un rejet des jardiniers et leur mise à l'écart par la société citadine ?
- 17 Ceux-ci constituaient en tous les cas un groupe dont dépendait une grande partie de l'approvisionnement quotidien de la ville et qui, à divers degrés, participait directement à la distribution urbaine de leurs produits agricoles.

2 – LES JARDINIERS DANS LES SOUKS URBAINS

- 18 Chaque jour en été, et tous les deux ou trois jours en hiver, le jardinier se rendait au souk de sa ville. La veille au soir, il remplissait sa charrette (*'arabayyeh*) et la couvrait d'une bâche de toile après l'avoir abondamment arrosée. Très tôt le matin, après la prière de l'aube, il quittait son jardin et entraînait en ville assis sur la charrette que tirait lentement un mulet ou un âne. Il rejoignait ainsi l'agitation du marché où se vendrait en quelques heures toute la production des jardins.

À HOMS, DEUX SOUKS CENTRAUX ET COMPLÉMENTAIRES

- 19 À Homs dans les années 1930-40, le jardinier disposait de deux grands souks pour vendre ses produits (fig. 17) : le souk al-Ğindī et le souk al-Ḥuḍār ou al-Ḥašīšā⁷. Le premier se trouvait un peu au nord de Bāb al-Sūq, dans le prolongement de la grande mosquée al-Nūri, à l'extérieur donc des remparts de la vieille ville. Le second occupait une ruelle et

une petite place du grand souk traditionnel situé dans le nord de la vieille ville *intra-muros*. Ces deux marchés n'étaient pas très éloignés l'un de l'autre, occupant une position centrale dans ce qui était à l'époque le cœur commercial de Homs. Ces deux souks avaient cependant des fonctions différentes.

LE SOUK AL-ĞINDĪ

- 20 Ce souk était en réalité un khan⁸, bien de mainmorte (*waqf ahli*) de grands notables dont il portait le nom et qui possédaient également un café dans le même bâtiment (*maqha al-Ğindī*). Le khan avait été autrefois un endroit où l'on entreposait des sacs de céréales et de semences et où étaient gardés les chevaux et les chameaux des voyageurs, mais, dans les années 1930-40, il abritait un marché en gros de fruits et légumes⁹ fournissant les détaillants, boutiquiers et marchands ambulants (*mūtağawilūn*) de la ville.

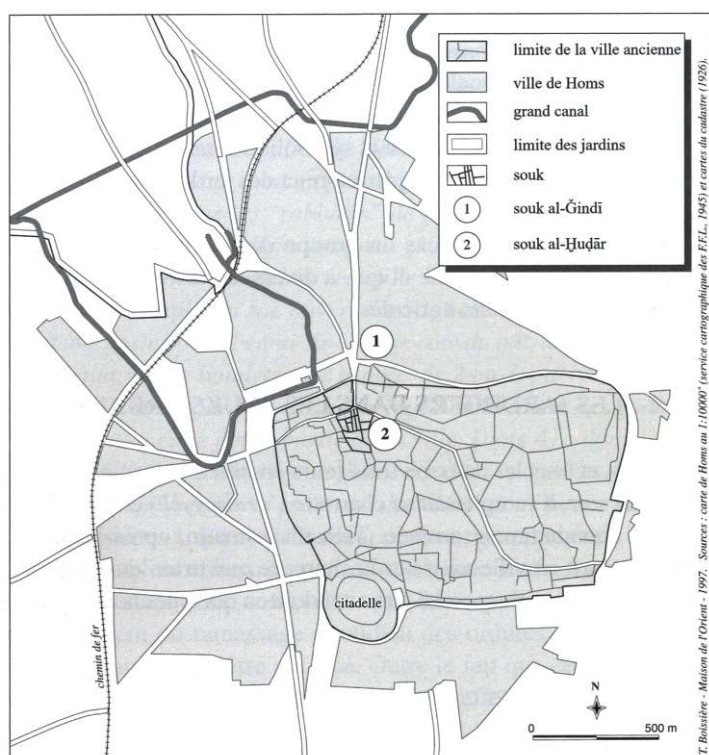


Figure 17 – Localisation des principaux souks de fruits et légumes de Homs dans les années 1930-40.

- 21 C'était donc là que les jardiniers se rendaient quotidiennement avec leur production. Ils la vendaient à des marchands (*tāğir / tuğğār*) ou la confiaient à des intermédiaires ou commissionnaires (*simsār / samāsira*). Dans l'un et l'autre cas, ils se contentaient de décharger leur charrette à l'entrée du khan et retournaient sans plus attendre dans leurs jardins.
- 22 Les marchands, les moins nombreux parmi les grossistes, achetaient ces produits aux jardiniers et les vendaient ensuite pour leur propre compte. Ils prenaient donc un certain risque, mais pouvaient gagner gros en spéculant sur la différence entre le prix payé au jardinier et celui qu'ils obtiendraient à la vente. Quant aux commissionnaires, ils se contentaient de vendre les produits agricoles pour le compte des jardiniers, leur remettant chaque semaine, généralement le jeudi, le revenu des ventes de la semaine écoulée. Ils prélevaient au passage une commission fixe (1 % dans les années 1940) et

éventuellement la part des propriétaires de jardins dans le cas d'un métayage¹⁰. Le souk comptait ainsi deux ou trois marchands et une quinzaine de commissionnaires, au total une vingtaine de commerçants dont certaines lignées, présentes dans le souk depuis plusieurs générations, entretenaient avec les jardiniers et avec quelques fournisseurs paysans des liens très anciens. Ces grossistes ont longtemps constitué une corporation, ayant à sa tête un chef de métier (*šayḥ al-kār*) choisi parmi eux. Il faut enfin signaler qu'au moins deux anciennes lignées de jardiniers étaient présentes dans les années 1940 parmi les commissionnaires, ayant « basculé » dans le commerce des fruits et légumes au début du siècle.

- 23 Le souk recevait à l'époque la presque totalité de la production des jardins de Homs, celle-ci représentant alors plus de 90 % de l'ensemble des transactions opérées dans ce lieu, le reste provenant des campagnes de Homs. Certaines productions encore très peu répandues à l'époque, comme le persil, la menthe, le pourpier ou l'ocra, provenaient dans leur totalité de la zone agricole homsiote.

LE SOUK AL-ḤUḌĀR

- 24 À quelques centaines de mètres plus au sud, le souk al-Ḥuḍār était un marché réservé aux détaillants et, accessoirement, aux petits producteurs. La soixantaine de boutiques qui, situées de part et d'autre de l'étroite ruelle, étaient spécialisées dans la revente de fruits et de légumes¹¹, appartenaient à de gros marchands du souk et à des notables (dont les Atāssī et les Siba'ī) qui les louaient à de petits commerçants habitant à l'époque les proches quartiers de Bāb al-Hūd et de Banī Sba'ī. Les boutiques étaient des locaux voûtés d'une dizaine de mètres carrés, donnant de plain-pied sur la rue et dans lesquels les commerçants avaient toute la place pour entreposer leurs marchandises, celles-ci étant pendant les heures de vente exposées sur des étales en bois devant les boutiques, encombrant comme aujourd'hui la ruelle. Les commerçants se rendaient dès 4 heures du matin au souk al-Ġindī où ils achetaient les produits qu'ils revendaient ensuite au détail. Ils n'avaient généralement aucune relation professionnelle avec les jardiniers, n'exerçant pas l'activité de commissionnaire.
- 25 De nombreux jardiniers se rendaient au souk al-Ḥuḍār les dimanche, mardi et jeudi pour vendre directement leur petite production, celle qui était en trop modeste quantité pour intéresser un marchand ou un commissionnaire ou même un épicier de quartier. Le plus grand nombre de jardiniers se retrouvaient sur la petite place située au nord de la rue du souk al-Ḥuḍār, mais certains s'installaient aussi dans la ruelle. Les fruits et légumes étaient disposés sur des nattes étendues à même le sol devant les jardiniers accroupis qui vendaient cette production au kilo, utilisant, comme les commerçants, de petites balances romaines.
- 26 Les jardiniers d'un même lignage ou d'une même secteur pouvaient confier leurs petites productions à l'un d'entre eux qui les vendait alors contre une commission. Cela pouvait représenter une quantité assez importante et une concurrence pour les commerçants au détail du souk. C'est ainsi que certains jardiniers sont peu à peu devenus commerçants de légumes à part entière, obtenant la location de boutiques dans le souk al-Ḥuḍār ou, plus rarement, devenant grossistes dans le souk al-Ġindī¹², comme je l'ai signalé plus haut.

À HAMA, DEUX SOUKS POUR UN CENTRE-VILLE DOUBLE

- 27 La situation était un peu différente à Hama. Nous avons en effet vu que la ville possédait un double centre constitué par deux grandes régions — le "Ḥāder" et le "Souk" — disposant chacun de son propre marché. Il était logique que cette dualité se retrouve également dans la commercialisation des fruits et des légumes. Dans les années 1940, les jardiniers hamiotes se rendaient de fait dans deux souks : le souk al-Ḥāder al-Kabīr et le souk al-Ḥāder al-Ṣaġīr (fig. 18).

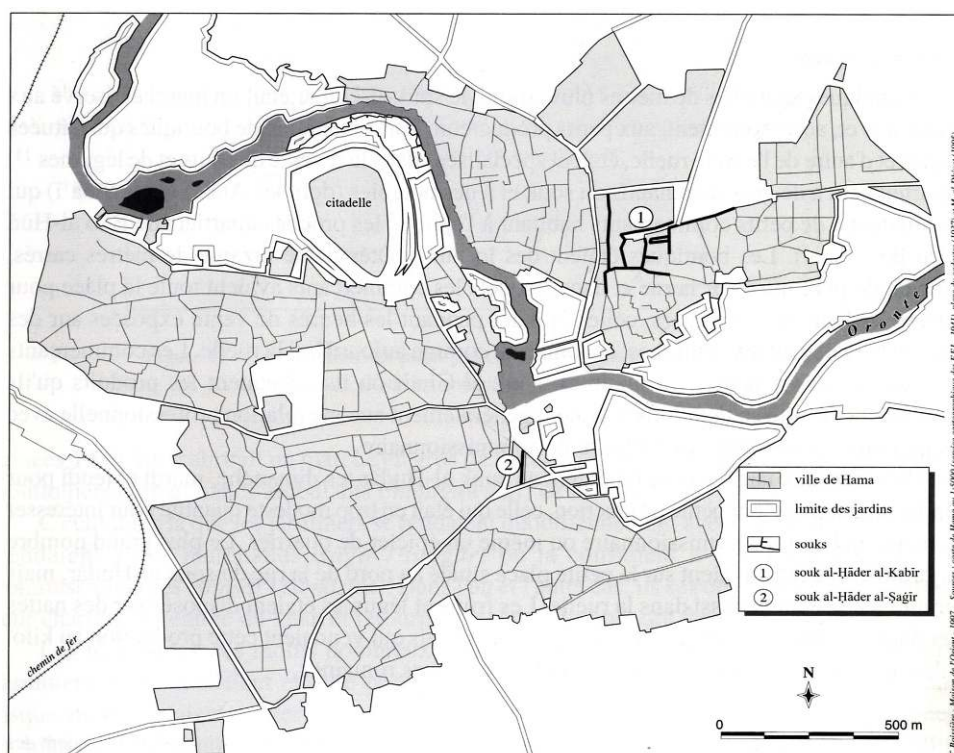


Figure 18 – Localisation des principaux souks de fruits et légumes à Hama dans les années 1930-40.

LE SOUK AL-ḤĀDER AL-KABĪR

- 28 Il a cependant fallu attendre le début du siècle pour que chacun de ces deux secteurs possède effectivement son propre souk de fruits et légumes. En effet, le souk al-Ḥāder al-Kabīr, de loin le plus important des deux, a longtemps constitué l'unique grand souk aux fruits et légumes de Hama¹³. Il était situé dans la zone du Ḥāder, plus précisément au nord du quartier de Barūdiyyeh.
- 29 Il s'agissait d'un souk largement ouvert aux productions rurales. La majorité des transactions qui s'effectuait dans les quelques cent quatre-vingt boutiques et les deux ou trois khans (fig. 19) que comptait le souk, concernait les céréales, les semences, les engrais, mais aussi les moutons, le lait, le yaourt (*lēben*), le *semné*, ce beurre de brebis dont Hama s'était fait une spécialité, la laine, les peaux, la viande... bref, l'ensemble des produits et sous-produits que fournissaient à l'époque la campagne hamiote et le monde bédouin¹⁴.



Figure 19 – Le souk al-Hāder al-Kabīr (Hama) dans les années 1930-40.

- 30 Le souk et ses boutiques se déployaient alors le long de trois longues rues qu'encombraient un double et par endroit un triple alignement de petits détaillants, s'étalant à même la chaussée ou équipés de charrettes à bras. Les produits agricoles étaient regroupés dans la rue la plus large (« rue du souk al-Hāder »). C'est là que se trouvaient les principaux commissionnaires et marchands s'occupant des productions paysannes et bédouines.
- 31 En retrait par rapport à cette rue, le « bazar aux légumes », avec ses environs immédiats, était à l'époque l'endroit réservé aux productions des jardins hamiotes et plus particulièrement à ceux de la rive droite, c'est-à-dire des *zūr al-Šarqī* (est), *Bāb al-Nahr* (ouest) et au-delà jusqu'au village de Dahrié.
- 32 Ce bazar, rasé lors des événements de 1982, était constitué d'une grande estrade d'une trentaine de mètres de long sur six ou sept de large couverte d'un toit en toile qui fut remplacé pendant le Mandat français par de la tôle ondulée. L'estrade, à laquelle on accédait par quatre escaliers, occupait elle-même le centre d'une place de forme rectangulaire sur laquelle s'ouvraient divers entrepôts.
- 33 La division fonctionnelle de cet espace se faisait de la manière suivante : sur les côtés de la place, louant quelques-uns de ces entrepôts et occupant le devant des bâtiments, se trouvaient une dizaine de marchands et de commissionnaires spécialisés en produits maraîchers et traitant avec les jardiniers aux mêmes conditions que leurs homologues homsiotes du souk al-Ğindī. Ils étaient ici aussi organisés en corporation avec un *šayḥ* à sa tête.
- 34 Au centre, sur l'estrade, étaient regroupés tous les jardiniers qui venaient vendre leurs productions. Pour pouvoir accéder à la plate-forme, ils payaient une taxe de 50 *qarṣ* à un fonctionnaire (*al-ma'arīf*) travaillant pour la « Maison de la Science et de l'Éducation » (« *Dār al- 'Ilm wa al-Tarbiyyeh* ») du quartier d'al-Bašūra, une des institutions bénéficiaires du

waqf de certains bâtiments du souk al-Ḥāder, dont l'estrade. Comme les jardiniers homsiotes, ceux de Hama n'apportaient que leurs plus petites récoltes, celles dont ils pouvaient se débarrasser assez rapidement, laissant le gros de leur production aux marchands ou aux commissionnaires.

- 35 Contrairement aux jardiniers homsiotes, ils n'utilisaient pas de balance : ils vendaient au panier (*salla / silāl*). En osier et muni d'une anse, celui-ci pouvait contenir 10, 15 ou 20 kilos de fruits ou de légumes, selon sa taille. Il s'agissait en fait davantage d'une estimation que d'une mesure exacte. L'acheteur soupesait, acceptait ou marchandait le prix proposé et emportait le panier avec lui. Il le ramenait vide la fois suivante. Les jardiniers s'adressaient à une clientèle de particuliers et non aux professionnels (revendeurs au détail des petits souks de quartier) que fournissaient en revanche les commerçants alentours. Il n'y avait donc pas vraiment ici de concurrence entre ces deux groupes, les jardiniers vidant leur charrette chez leurs correspondants grossistes avant de parcourir les quelques mètres qui les séparaient de l'estrade où ils devenaient alors petits détaillants.
- 36 Les jardiniers étaient ainsi présents dans le souk en tant que producteurs et petits revendeurs, cette dernière activité étant ici, contrairement à Homs, officialisée par la présence de l'estrade réservée. Mais un petit nombre d'entre eux, ayant comme à Homs fait le choix du commerce, étaient aussi présents parmi les grossistes. L'exemple qui suit permet d'illustrer ce type de conversion encore assez limitée dans les premières décennies du siècle.

« Abu Aḥmad A., ayant perdu très jeune son père jardinier, travailla quelques années comme *aḡīr* sur l'exploitation d'un cousin. Bayt A. résidait alors dans le quartier de Bāb al-Ġisr et louait traditionnellement des jardins du *zūr* Bāb al-Nahr. À 21 ans, « marié et libre ». Abu Aḥmad préféra venir travailler dans le souk du Ḥāder plutôt que de devenir jardinier à son tour. C'était en 1936. Il débuta comme apprenti chez un commissionnaire du souk résidant comme lui à Bāb al-Ġisr, avant de se mettre à son compte. Il quitta le souk al-Ḥāder à la fin des années 1960 pour s'installer avec ses trois fils dans le nouveau souk al-Hāl construit à cette époque dans le sud de la ville. » (A.A.A., quartier al-Šarī'a, Hama, 14 juin 1993).

LE SOUK AL-ḤĀDER AL-ŠAĠĪR

- 37 Le deuxième grand marché de fruits et légumes de Hama dans ces années 1930-40 était le souk al-Ḥāder al-Šaġīr. Contrairement à ce que son nom laisse supposer, il ne se trouvait pas dans le Ḥāder, mais sur la rive droite, dans la partie « souk » de la ville. Il était constitué par une rue rectiligne d'une centaine de mètres de long et était situé entre les quartiers al-Marabet à l'ouest, al- 'Alīlīyāt au sud et la région de jardins qui, au nord-est, allait être occupée dans les années 1940-50 par les principaux bâtiments administratifs du centre-ville (*muhāfaẓa*, la poste, centre culturel...).
- 38 Sa création date du début du siècle. Deux propriétaires partageant un même jardin décidèrent de le transformer en lieu de vente pour les produits agricoles, tirant ainsi avantage de sa grande proximité avec la ville. Ils divisèrent leur jardin en une trentaine de petits lots — ou emplacements — qu'ils mirent en location par enchères publiques. Ainsi sont venus s'installer les premiers commerçants, la plupart originaires du quartier de ' Alīlīyāt, quartier le plus proche et étroitement lié à l'agriculture urbaine en raison de sa proximité avec les *zūr* de l'est de Hama ('Uṭmaniyyeh, Qiblī) et de la présence en son sein de nombreux jardiniers.

- 39 À ses débuts, le marché n'était qu'un simple espace de terre battue sur lequel avaient été plantés quelques piquets de bois soutenant de petites tentes. Les commerçants étendaient chaque jour de longues nattes sur le sol et y étalaient les produits maraîchers. Le marché prit dès cette époque le nom de "al-Ḥāder al-Ṣaḡīr" en référence au grand souk du Ḥāder.
- 40 Ce n'est qu'au cours des années 1930-40 que sont apparues les premières constructions en dur et que la rue a été définitivement tracée. Les petites boutiques étaient surmontées d'un étage habitable destiné à la location. Une dizaine de bouchers sont venus s'interposer entre les boutiques de fruits et légumes.
- 41 Celles-ci, au nombre de vingt-cinq ou trente, étaient occupées par des commerçants qui pratiquaient à la fois le gros à la commission et le détail. La rue était par contre beaucoup trop étroite pour permettre que s'installent des vendeurs utilisant des charrettes. Ceux-ci se regroupaient donc, comme encore de nos jours, aux deux extrémités du souk. Quant aux jardiniers, ils venaient là aussi pour vendre leurs petites productions. Ils s'installaient sur les trottoirs, le long de la rue et vendaient au panier. Les commerçants étaient, dans leur majorité, originaires du quartier de 'Alīlīyāt, de même que la totalité des jardiniers, ceux-ci exploitant les jardins du *zūr al-Qiblī* jusqu'au village de Srehin. Le souk du Ḥāder était éloigné et la création de ce nouveau souk avait été pour eux un soulagement, leur évitant les longs trajets quotidiens de l'autre côté de l'Oronte. Le souk écoulait donc une grande partie de la production du *zūr al-Qiblī*.
- 42 Certains de ces lignages de jardiniers de 'Alīlīyāt ont très tôt compté parmi eux des commerçants de légumes. Sur les vingt et une lignées de commerçants que j'ai pu recenser dans le souk al-Ḥāder al-Ṣaḡīr depuis les années 1940, dix sont issues de lignages de jardiniers. A un moment donné, certains membres de ces lignages se sont mis à vendre des légumes alors que les autres sont restés travailler dans les jardins. Je voudrais donner ici deux exemples de ce type de conversion.

« Aḥmad est né en 1880. Il a donc 38 ans lorsque s'achève la première guerre mondiale à laquelle il a participé malgré lui, enrôlé de force (*safer balek*) dans l'armée ottomane. Avant la guerre, il était jardinier à *zūr al-Qiblī*, mais à son retour il refuse de reprendre son ancienne activité et devient vendeur de légumes. Il est alors un des premiers à venir s'installer dans le souk al-Ḥāder al-Ṣaḡīr, d'abord sous une tente puis dans une boutique dont il restera le locataire toute sa vie. Lorsqu'il meurt en 1959, ses deux fils prennent sa place dans la même boutique. Ils iront par la suite s'installer dans le nouveau souk al-Hāl, construit dans les années 1960. » (A.M., quartier al-Šrī'ā, Hama, 16 septembre 1993).

« Salim était « travailleur libre » dans les jardins du *zūr al-Qiblī*, autrement dit, simple journalier. Il travaillait la terre, creusait et entretenait les canaux d'irrigation, participait aux récoltes, retraçait les chemins et les sentiers d'accès aux jardins... pour le compte d'un ou plusieurs jardiniers. Son fils 'Abdū a pu s'installer comme jardinier sur une exploitation d'al-Qiblī mais a rapidement abandonné cette activité pour entrer comme apprenti dans une des épiceries de son quartier ('Alīlīyāt). A l'âge de 20-25 ans, il a rejoint son oncle maternel qui tenait une échoppe de primeurs à souk al-Ḥāder al-Ṣaḡīr. Il y a travaillé quelques années avant d'ouvrir sa propre boutique. Son fils a pris sa succession il y a une vingtaine d'années. » (S.Z., souk al-Ḥāder al-Ṣaḡīr, Hama, 2 août 1994).

- 43 L'un et l'autre étaient donc tout à la fois des détaillants et des commissionnaires. Ils servaient ainsi d'intermédiaires commerciaux aux membres de leur propre groupe de parenté qui étaient restés jardiniers mais, ne pouvant se contenter de leur seul apport, ils accueillaient les productions d'autres jardiniers du *zūr al-Qiblī* ou allaient

s'approvisionner auprès des grossistes du souk al-Ḥāder al-Kabīr, pour ensuite revendre au détail dans leurs boutiques.

- 44 A Homs, comme à Hama, le jardinier ne pouvait se passer des débouchés que lui offrait le marché urbain et la ville était elle-même tributaire de la zone des jardins pour une grande partie de son approvisionnement quotidien en légumes et en fruits : il existait donc, de ce point de vue, une forte interdépendance. Cet approvisionnement se faisait essentiellement par l'intermédiaire des commerçants, qu'ils soient marchands, commissionnaires ou détaillants. Une petite part de la production des jardins était néanmoins vendue par les jardiniers eux-mêmes, certains secteurs des souks de détail leur étant, selon les villes, plus ou moins réservés.
- 45 Cette possibilité qu'avaient les jardiniers de pratiquer la vente directe semble avoir conduit certains d'entre eux à devenir commerçants à plein temps, impliquant ainsi leur lignage dans la filière urbaine de commercialisation des fruits et légumes¹⁵.

3 – LE JARDINIER EN SON QUARTIER

- 46 En dehors des souks où ils se rendaient quotidiennement, les principaux espaces à partir desquels les jardiniers participaient à la vie sociale et économique citadine étaient leurs quartiers résidentiels¹⁶.

UNE MOBILITÉ SAISONNIÈRE

- 47 Comme l'a signalé Naaman pour Homs (1951 : 197-198), la plupart des jardiniers partageaient leur existence entre ces quartiers de résidence et leur exploitation.
- 48 Ils étaient en effet nombreux à quitter la ville avec leur famille dès le début du mois d'avril, femmes et enfants leur fournissant alors l'aide dont ils avaient tout particulièrement besoin pendant cette période de grands travaux que constituaient le printemps et l'été : travaux dans les parcelles, irrigation, désherbage, récoltes, soins des bêtes, préparation des repas, constitution des indispensables réserves pour l'hiver... Ces familles emportaient ainsi avec elles, à dos d'ânes et de mulets, tout le nécessaire pour passer sept longs mois sur leurs exploitations : matelas et couvertures, tapis, ustensiles de cuisine et produits alimentaires de base, vêtements... On assistait ainsi chaque année au déplacement massif d'une partie de la population de la ville vers sa périphérie.
- 49 Dès leur arrivée dans les jardins, les jardiniers construisaient de sommaires cabanes de terre et de roseaux, appelées « sīra », que détérioraient rapidement les pluies et la neige de l'hiver suivant. Dans certaines exploitations homsiotes cependant, les jardiniers disposaient de petites maisons construites en pierres de basalte et appartenant aux propriétaires des jardins¹⁷. Les familles de jardiniers ne retournaient en ville qu'à la mi-novembre, après les premières pluies et une fois amorcées les cultures d'hiver. Elles ramenaient alors avec elles les bêtes qu'elles ne pouvaient laisser dans les jardins pendant l'hiver en raison du froid et des maraudeurs. Les jardiniers continuaient cependant à se rendre seuls, de novembre à avril, plusieurs fois par semaine, sur leurs exploitations afin d'y accomplir les travaux de saison et de veiller sur les productions d'hiver, moins importantes que celles de l'été. Ils descendaient tôt le matin dans les jardins, mais retournaient dans leurs quartiers avant l'arrivée de la nuit, dans l'après-midi.

- 50 Cependant, les jardiniers qui exploitaient les jardins les plus proches de l'agglomération, ceux de la zone centrale de Hama et ceux situés en bordure du grand canal de Homs et dans l'avancée de jardins en forme de doigt de gant constituée par le *zūr al-'Abbār*, géraient différemment leurs déplacements et leurs séjours estivaux dans les jardins. Ainsi, à Homs, ces jardiniers se rendaient chaque jour d'été dans les jardins et rentraient tous les soirs dans leur quartier proche (en dehors des nuits d'irrigation) ou pour certains dans les petites fermes situées entre la ville et la zone agricole. Quant aux jardins du centre de Hama, nombre de familles de jardiniers y vivaient en fait en permanence, en hiver comme en été, habitant de petites maisons en terre et à toiture de chaume, plus résistantes et mieux isolées que les précaires « *sīra* ». On en trouve encore les ruines dans certains jardins, comme par exemple dans le *bustān al-Atweh*, en contrebas du palais 'Azem. Son jardinier m'a montré la maison délabrée, située dans un angle de son jardin, dans laquelle sont nés et ont vécu son grand-père et son père.
- 51 Les jardiniers étaient pourtant, dans leur majorité, une population mobile. Une grande partie d'entre eux, s'absentant plus de sept mois de l'année de ses quartiers de résidence, se trouvait selon toute apparence coupée de ce qui constituait le quotidien des relations sociales d'un quartier. Cette situation de demi-présence, « d'entre-deux », qui semblait être celle de la majorité des lignages de jardiniers, n'était sans doute pas sans conséquence sur l'image même que le citadin ordinaire pouvait avoir d'eux et sur la réalité de leur intégration à la société citadine. La longue absence de cette population de ses quartiers d'habitation pouvait en effet contribuer à renforcer l'ambiguïté de son statut. Avait-on affaire à une population réellement intégrée à sa ville malgré cette mobilité saisonnière ou bien à une population de passage, sans réelle implantation locale, qui aurait considéré le quartier surtout comme un lieu où passer l'hiver ? Était-elle maintenue à l'écart de la vie sociale du quartier ? Quelle place y occupait elle ?

IDENTIFICATION DES QUARTIERS OÙ VIVAIENT LES JARDINIERS DE HOMS ET DE HAMA¹⁸

- 52 Je voudrais tout d'abord faire une rapide présentation de la situation géographique et sociale des quartiers où se trouvait encore, dans les années 1940, la majorité des jardiniers de Homs et de Hama.

À HOMS, LES JARDINIERS HABITAIENT DANS LES QUARTIERS DE L'OUEST DE LA MÉDINA ET À L'OUEST DE CELLE-CI

- 53 La vieille ville de Homs (fig. 20), médina à forme rectangulaire s'étendant sur environ 120 hectares (850 m x 1 400 m), était entourée de remparts et possédait sept portes : Bāb al-Sūq au nord et Bāb al-Sbā' au sud contrôlaient l'axe Damas-Hama, Bāb al-Hūd, Bāb al-Masdūd et Bāb al-Turkmān donnaient accès à l'ouest, au fleuve, à la zone des jardins mais aussi à la route de Tartous-Tripoli et enfin Bāb al-Drīb et Bāb Tadmur s'ouvraient à l'est sur des vignobles et, au-delà, sur la steppe et le monde bédouin et oasien (Palmyre, Sukhné, Deir ez-Zor...).

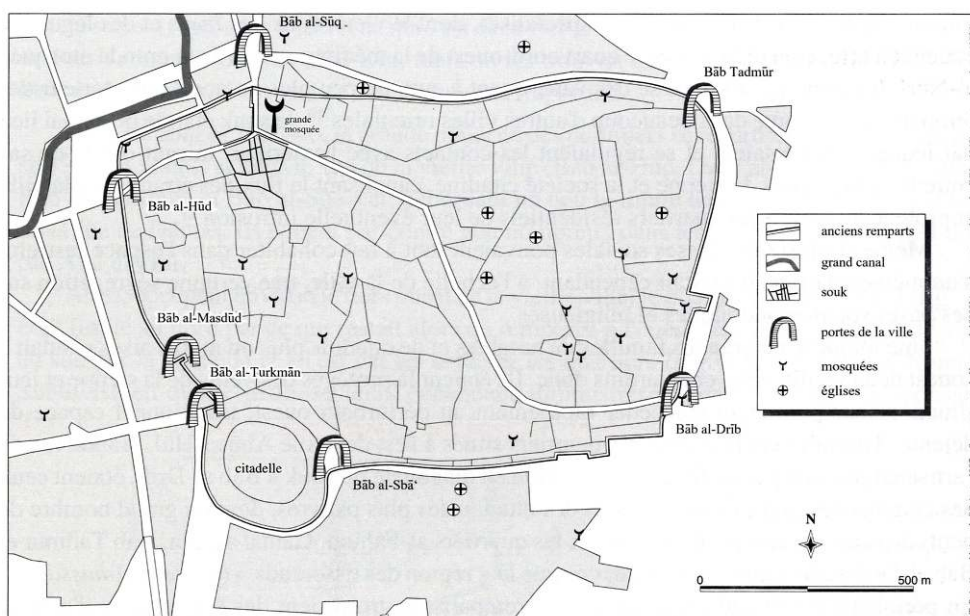


Figure 20 – La vieille ville de Homs.

- 54 L'organisation spatiale de la vieille ville était semblable à celle de beaucoup d'autres villes arabo-musulmanes, avec son dense réseau de ruelles étroites et sinueuses, ses passages couverts, ses nombreuses impasses semi-privées et ses grandes rues rectilignes permettant de passer rapidement, en coupant à travers le dense tissu urbain, d'une porte à l'autre. On pouvait distinguer deux types d'habitations correspondant grossièrement aux principaux ensembles sociaux y résidant : quelques hautes demeures fortifiées qui appartenaient aux familles de grands notables et les maisons basses où habitait une population de condition aisée ou plus modeste. Ces dernières maisons étaient construites en pierres noires de basalte ou, plus rarement, en terre et s'organisaient généralement autour d'une petite cour centrale. L'aspect général de la médina, tel que le montrent les clichés photographiques de l'époque, était celui d'une ville grise et basse que dominait le tell de l'ancienne citadelle d'Ossamah, situé à l'angle sud-ouest, entre Bāb al-Turkmān et Bāb al-Sbā'.
- 55 Il existait une nette séparation entre les quartiers résidentiels de la vieille ville, officiellement au nombre de huit¹⁹, et les zones d'activités commerciales et artisanales traditionnelles. Les différents souks spécialisés, dont le vieux souk des fruits et des légumes, étaient en effet concentrés dans le quart nord-ouest de la médina, au sud de la grande mosquée al-Nūri, les principaux khans se trouvant, quant à eux, un peu plus au nord, à l'extérieur des remparts. Ici, comme dans beaucoup d'autres villes orientales²⁰, le souk était le principal lieu par lequel s'établissaient et se régulaient les contacts avec l'extérieur, faisant office de sas entre les campagnes, la steppe et la société citadine, canalisant le flux des étrangers à la ville et protégeant de fait les quartiers résidentiels de leur éventuelle intrusion²¹.
- 56 Même si plusieurs classes sociales pouvaient tout à fait cohabiter dans l'espace restreint d'un même quartier, il existait cependant, à l'échelle de la ville, une certaine ségrégation sur des bases socio-économiques et religieuses.
- 57 Une majorité de grandes familles de notables et de citoyens plus ou moins aisés résidait à l'ouest de la vieille ville, côté jardins donc. Ils étaient là protégés des vents de la steppe et

leur situation leur permettait d'accéder rapidement au périurbain ouest, traditionnel espace de détente. Tournés vers la steppe, les quartiers situés à l'est de la rue Abū al-Ḥūl, grande rue de l'artisanat du cuivre et du fer coupant la ville en diagonale du souk à Bāb al-Drib, étaient ceux des citoyens de condition moyenne et des citoyens les plus pauvres, dont un grand nombre de petits artisans soyeux et de tisserands : les quartiers al-Fāḥūra, Ġamāl al-Dīn, Bāb Tadmūr et Bāb al-Drib étaient ainsi considérés comme la « région des tisserands » (*minṭa'a al-nassāġīn*). En périphérie est et sud enfin, contre les remparts, se trouvaient des populations d'origine rurale, des paysans qui travaillaient encore « *comme métayers sur les terres de la banlieue (...) ou des réfugiés sans terres venant s'offrir comme manœuvres* » (Naaman, 1951 : 395). Ces familles d'origine rurale, sans cesse plus nombreuses, allaient peu à peu constituer le fonds de la population des nouveaux quartiers populaires, ceux de l'est, du sud et du nord de la ville²².

- 58 À cette ségrégation sociale s'ajoutait enfin une certaine ségrégation communautaire, puisque la partie ouest de la vieille ville était très majoritairement musulmane. Les chrétiens étaient surtout regroupés à l'est et au nord est de la vieille ville, dans les quartiers de Ḥamīdiyyeh, de Bāb Tadmūr et de Ġamāl al-Dīn, mais on les trouvait aussi dans les quartiers de Bāb al-Sbā' et de Fāḥūra, il est vrai en nombre moins important.
- 59 Dans les années 1930-40, la grande majorité des jardiniers se répartissait dans les quartiers situés dans l'ouest et dans le sud de la vieille ville (Bāb al-Hūd, Ḍahr al-Muġāra, Banī Sibā'ī. Bāb al-Turkmān et Bāb al-Sbā') et, débordant un peu la limite des anciens remparts, le long de la rue de Damas. Ils étaient par contre peu nombreux dans les quartiers situés à l'est de la rue Abū al-Ḥūl.
- 60 Ainsi, occupant environ le tiers ouest de la vieille ville, le quartier de Bāb al-Hūd (fig. 21) était limité au nord par ce qui restait alors de remparts, à l'ouest par la longue rue de Damas, au sud par la citadelle et à l'est par les souks et les quartiers Banī Sibā'ī et Ḍahr al-Muġāra. Subdivisé en quatre petits secteurs dépendant administrativement d'un même responsable (*muḥtār*)²³ — du nord au sud : al-Arba'in²⁴, Bāb al-Hūd, Bāb al-Masdūd et Bāb al-Turkmān — il abritait, dans les années 1940, une population musulmane dans son immense majorité²⁵ que l'on pouvait estimer à quelques 10 000 habitants. C'est cette zone de plus de 30 hectares qui a traditionnellement constitué la principale zone de résidence des jardiniers, du moins avant que la ville ne s'étende hors de ses remparts.

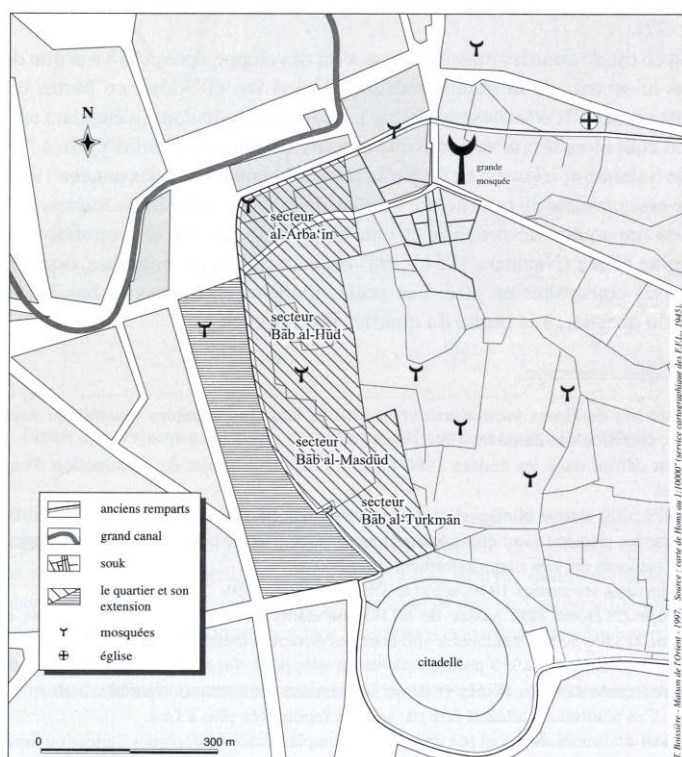


Figure 21 – Quartier de Bāb al-Hūd (Homs).

- 61 Très densément peuplée *intra-muros*²⁶, la ville avait en effet connu une importante extension en dehors de ses limites traditionnelles²⁷, de nouveaux quartiers étant peu à peu apparus entre 1918 et les années 1940 au nord, à l'ouest et au sud²⁸ de la vieille ville, suivant notamment les principales voies de communication (axe Damas-Hama et route de Tripoli). Certaines familles²⁹ de jardiniers ont alors accompagné ce développement urbain, quittant la vieille ville surpeuplée pour aller s'installer dans ces nouveaux quartiers, rejoignant les quelques jardiniers occupant les vieilles fermes qui, présentes entre la ville et la zone agricole, avaient été progressivement rattrapées et intégrées au nouveau tissu urbain. On trouvait donc, dans les années 1940, des jardiniers dans le quartier Ḥaldiyyeh situé au nord de la médina et à l'est de la route de Hama, dans le quartier Ğoret al-Šīyah, situé à l'ouest de cette même route et enfin, dans une moindre mesure³⁰, dans le quartier al-Buġtassiyyeh, s'étendant un peu plus au sud (fig. 22).
- 62 Ḥaldiyyeh est un quartier musulman qui s'est développé après 1918 à droite de la route de Hama, dans le secteur de la grande mosquée Ḥāled ibn al-Walīd, en partie sur des terres agricoles que possédait cette mosquée (*waqf*). De forme triangulaire, s'étendant sur une dizaine d'hectares, il était alors limité au sud par le quartier chrétien de Ḥamīdiyyeh, à l'est et au nord par la rue de Salamié et à l'ouest enfin par la route de Hama. Dans les années 1940, le quartier était encore assez proche de la structure urbaine de la vieille ville *intra-muros*, avec un dédale de ruelles en apparence désordonné et une assez forte densité de population. Celle-ci, en partie d'origine rurale (Naaman, 1951 : 395) et socialement très modeste, occupait de petites maisons basses construites en pisé. Les seules maisons en pierres de basalte se trouvaient dans le sud du quartier, à la limite du quartier Ḥamīdiyyeh.

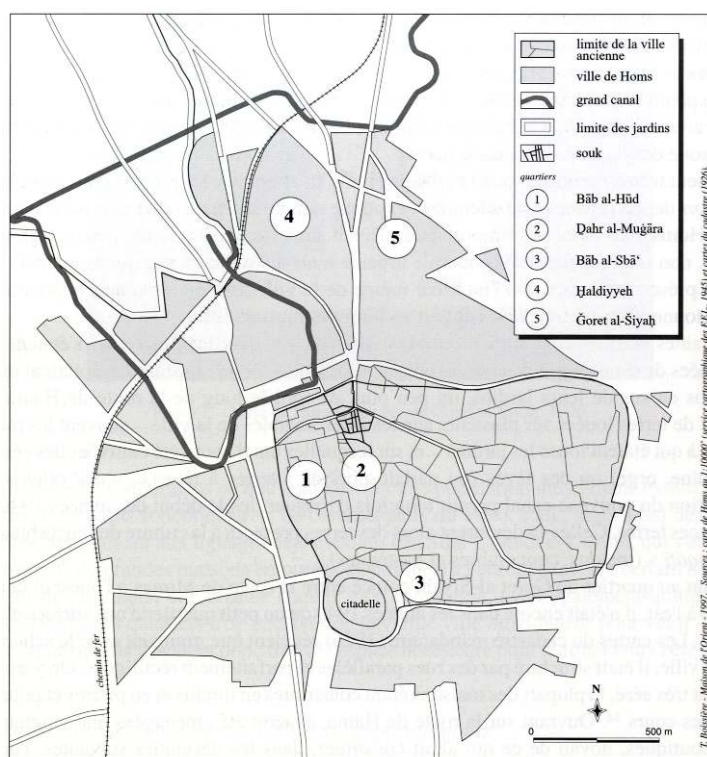


Figure 22 – Principaux quartiers de jardiniers à Homs dans les années 1930-40.

- 63 La quinzaine³¹ de familles de jardiniers qui, au début du siècle, avait quitté la ville *intra-muros* pour venir habiter à Ḥaldiyyeh s'était ainsi rapprochée des jardins qu'elle exploitait alors dans le nord de la zone agricole, mais avait aussi trouvé, dans ce nouveau quartier, l'espace nécessaire au bétail qu'elle était obligée de ramener des jardins en ville pendant l'hiver. Ces petits troupeaux avaient sans doute pendant longtemps constitué une gêne pour les habitants des quartiers de la vieille ville où ces familles résidaient autrefois. Aussi, un peu comme cela s'était produit dans de nombreuses villes arabes de l'époque classique à l'encontre des activités à caractère insalubre³², l'élevage de bovins a été peu à peu repoussé vers la périphérie de l'agglomération au fur et à mesure que celle-ci s'est étendue, investissant des quartiers qui étaient alors moins densément peuplés que ceux de la zone centrale. Ils offraient la place nécessaire et étaient plus proches des jardins où se trouvaient les étables d'été et quelques zones de pâtures (zones inondables en bordure du fleuve). Ce mouvement aboutit finalement, dans les années 1950-60, à la fixation définitive de ces bêtes à l'extérieur de l'agglomération, dans la zone des jardins, été comme hiver.
- 64 On peut trouver étonnant que la ville de Homs ait attendu si longtemps pour refouler ces bovins hors de son centre. Cette tolérance s'explique sans doute en grande partie par le caractère rural de Homs mais aussi par l'importance qu'avait alors l'activité agricole (fruits, légumes et laitages), non seulement dans l'économie urbaine mais aussi dans l'approvisionnement de la ville. La présence de vaches à l'intérieur même de la ville assurait ainsi à sa population un approvisionnement quotidien en lait tout au long des mois d'hiver.
- 65 Certaines familles de jardiniers, en s'installant dans le quartier Ḥaldiyyeh, s'étaient aussi rapprochées de terres agricoles non irriguées (terres dites *ba'al*) qu'elles exploitaient depuis longtemps en sus de leurs jardins, un peu plus au nord le long de la route de Hama

³³. Il s'agissait de terres louées sur plusieurs années à des notables de la ville — souvent les mêmes que ceux à qui étaient loués les jardins — et sur lesquelles ont d'abord été cultivées des céréales (blé, avoine, orge) ou des fèves (on parlait alors de « terres à fèves », « *arḍ fūleh* »). La construction du nouveau canal permit toutefois d'irriguer dès le début des années 1940 une partie de ces terres. Celles-ci devinrent alors des terres propices à la culture des cucurbitacées, « *arḍ maqāṭī* » (melons, concombres et pastèques).

- ⁶⁶ Quant au quartier de Ğoret al-Šiyah, coïncé entre la route de Mimas à l'ouest et la route de Hama à l'est, il n'était encore dans les années 1940 qu'un petit quartier d'une surface d'à peu près 6 ha. Les cartes du cadastre mandataire (1926) révèlent que, rompant avec le schéma de la vieille ville, il était structuré par des rues parallèles et parfaitement rectilignes. On y trouvait un habitat très aéré, la plupart des maisons étant construites en torchis et en pierres et pourvues de grandes cours³⁴. Ouvrant sur la route de Hama, avaient été aménagées une vingtaine de petites boutiques, noyau de ce qui allait constituer, dans les décennies suivantes, l'un des principaux axes commerçants et artisanaux de Homs.



Photo 7 – Ville de Homs. Une rue de Ğoret al-Šiyah, 1990.

- ⁶⁷ Était venue résider dans ce nouveau quartier une population musulmane essentiellement constituée de petits fonctionnaires, de commerçants du vieux souk, mais aussi de quelques notables, appartenant aux lignages déjà évoqués des Sibā'i, Ğindī et Durūbī, qui s'étaient fait construire là de grandes maisons entourées de jardinets à l'européenne. Un certain nombre de familles de jardiniers, une dizaine d'après mon estimation, avait également quitté dans les années 1920 leurs quartiers trop enclavés de la vieille ville *intra-muros* pour venir s'installer dans ce quartier. Ils y avaient donc trouvé l'espace nécessaire pour parquer leurs bêtes pendant l'hiver.

À HAMA, LES JARDINIERS VIVAIENT DANS LES QUARTIERS PÉRIPHÉRIQUES

- ⁶⁸ Il est plus difficile de faire la description de la vieille ville de Hama en raison de sa morphologie très particulière (fig. 23). En effet, comme le souligne al-Dbiyat, elle ne

possède pas les caractéristiques que l'on prête d'ordinaire à une médina, notamment la centralité, la continuité et l'homogénéité spatiales⁶⁹. Elle se présente au contraire comme « un double chapelet de quartiers quasiment dissociés les uns des autres et sans centralité »⁶⁶ (al-Dbiyat, 1995 : 194) et que séparaient à la fois le fleuve et les îlots de jardins présents au cœur même de la ville. On distingue toutefois deux grands ensembles ou regroupements de quartiers qui, couvrant une surface totale de quelques 200 hectares, se sont développés de part et d'autre du fleuve et ont ainsi formé un « centre duel », pour reprendre l'expression de M. al-Dbiyat : le "Souk" sur la rive gauche et le "Ḥāder" sur la rive droite, réunis l'un à l'autre par trois ponts.

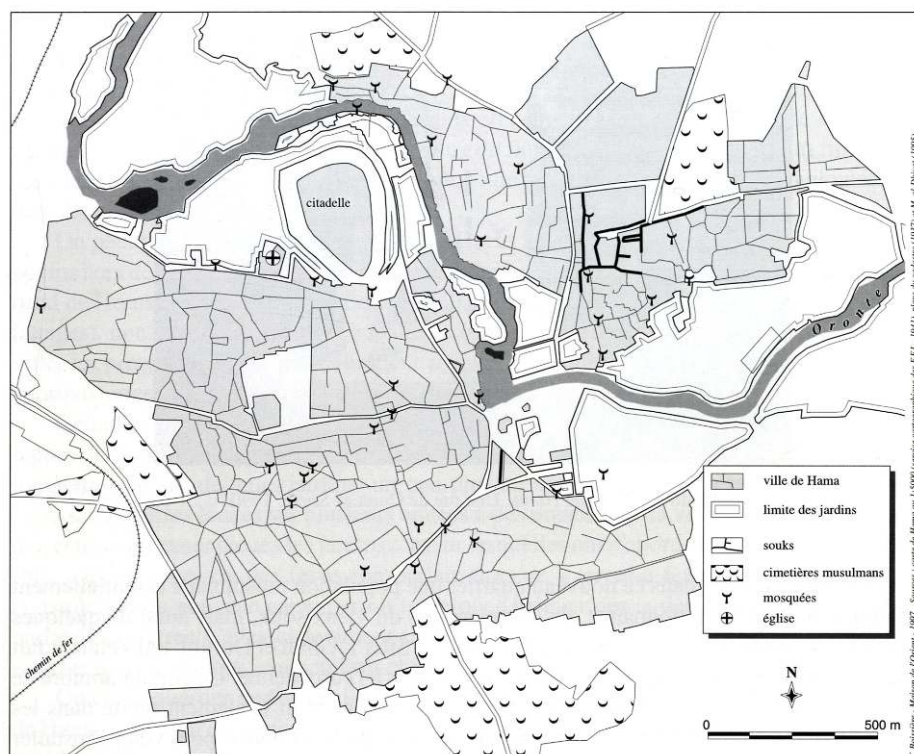


Figure 23 – La vieille ville de Hama.

- 69 Le Souk est la partie la plus ancienne de la ville arabe reconstruite à la suite d'un tremblement de terre survenu au XII^e siècle. Son origine remonte en effet à la création des quartiers de Bāb al-Ğīsr et al-Mdīna au XII^e siècle, situés réciproquement au nord et au sud-ouest de la citadelle. La ville s'est ensuite développée vers le sud et vers l'est, remontant les pentes de la vallée. Traditionnellement réservée à une population spécifiquement citadine, cette partie de la vieille ville possède un grand souk qui s'est développé, de façon assez atypique, à l'écart de la grande mosquée al-Nūrī, sise plus loin au nord.
- 70 La construction d'un pont ("ġīsr al-Hawa" ou "ġīsr Malik al-Afdāl") sur l'Oronte par les Ottomans au XVI^e siècle permit à la ville de se développer sur l'autre rive. C'est ainsi que se constituèrent, entre les XVI^e et XVIII^e siècles, les quartiers formant le Ḥāder. Plus ouverte sur la campagne et la steppe, cette partie de la vieille ville est traditionnellement occupée et fréquentée par une population et une clientèle en grande partie d'origine rurale et bédouine³⁷. Nous avons vu plus haut que le Ḥāder possédait également un souk (souk al-Ḥāder al-Kabīr) essentiellement consacré aux productions rurales, de la campagne et de la steppe et à celles des jardins de la rive droite de l'Oronte.

- 71 On retrouve à Hama ce complexe dédale d'impasses, de ruelles étroites et parfois couvertes, bordées de maisons basses construites pour beaucoup d'entre elles en terre et s'organisant autour d'une cour centrale. Les demeures ou palais des notables étaient construits en pierres de calcaire blanc soulignées de pierres noires de basalte. À l'exception de l'est du Ḥāder, où les habitations étaient assez espacées les unes des autres pour accueillir les troupeaux d'ovins, l'habitat ancien hamiote était plus dense que celui de Homs. Les Hamiotes, tout en s'efforçant de ne pas trop s'éloigner du fleuve, dont dépendait une grande partie de leur approvisionnement en eau, avaient dû en effet s'adapter à une topographie plus accidentée et inclinée qu'à Homs. Ils s'étaient donc regroupés de préférence sur les pentes les moins prononcées, abandonnant les berges plates du fleuve aux précieux jardins.
- 72 Comme à Homs, on pouvait observer une certaine ségrégation sociale et religieuse. C'est en effet au centre, à proximité du fleuve, que l'on trouvait les principaux quartiers (Kilāniyyeh, Dabāga, Barūdiyyeh, Zanbaqī...) de notables et de citadins les plus aisés, la population pauvre occupant principalement les hauteurs de la ville et ses quartiers les plus périphériques. Une petite minorité de chrétiens enfin se concentrait plus particulièrement dans un quartier (al-Médina) situé au sud-est de la citadelle, le reste de la ville étant essentiellement musulmane.
- 73 Jusque dans les années 1940, l'extension de la ville s'est faite sur un rythme très lent en raison d'une faible croissance démographique³⁸ et d'une économie peu dynamique, basée essentiellement sur la rente foncière et le commerce avec les bédouins. Les nouveaux quartiers construits durant cette période se sont développés à l'ouest et au sud, sur la rive gauche. Comme le souligne Dbayat, cette période consista surtout à « *boucher les trous qui résultaient de la phase précédente afin d'aboutir à une continuité spatiale* » (1995 : 178).
- 74 Une grande partie des jardiniers habitait dans des quartiers très populaires situés aux extrémités est, ouest et nord-ouest du Souk et du Ḥāder (fig. 24), principalement à Bāb al-Ġisr (Ḥāder), 'Aliliyāt (Souk), Šarqiyyeh et Ḥamīdiyyeh (Ḥāder). Il s'agissait de quartiers parfois très anciens (Bāb al-Ġisr) et toujours proches des jardins. Quelques jardiniers, enfin, vivaient dans les petits jardins du centre-ville (Um al-Ḥassan, Zanbaqī...) ou dans les quartiers avoisinant (Bašūra, Kilāniyyeh, Zanbaqiyyeh, Asideh ou Barūdiyyeh), se mêlant alors au reste de la population citadine.

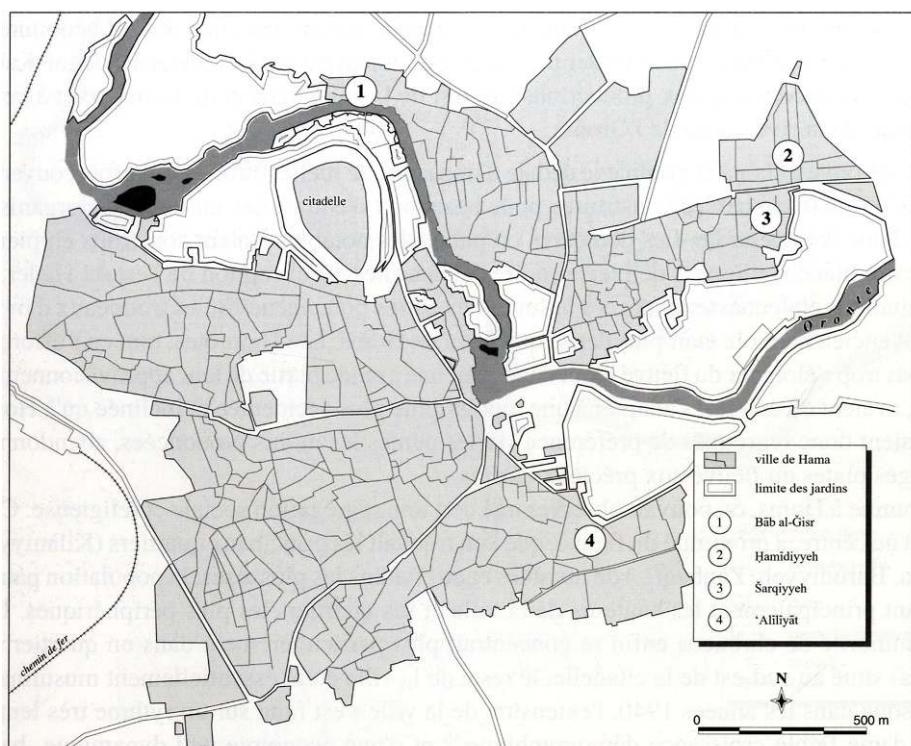


Figure 24 – Principaux quartiers de jardiniers à Hama dans les années 1930-40.

- 75 Les quartiers périphériques, où vivait donc la majorité des jardiniers, faisaient figure de « quartiers-tampons », de traits d'union entre différentes zones d'activités ou des territoires distincts. Ainsi, les quartiers de Šarqīyyeh et de Ḥamīdiyyeh s'étaient développés entre les *zūr* de l'est de la ville et le grand souk du Ḥāder, alors principal marché de fruits et légumes de la ville, mais aussi de tous les produits provenant de la steppe et des campagnes. Le quartier de ʿAlīlīyāt, réputé rural bien qu'appartenant au Souk, parce qu'en contact avec les plateaux agricoles du sud et de l'est de Hama, était une zone intermédiaire entre le *zūr* al-Qiblī qui se déroulait tout en longueur jusqu'au village de Srehin à l'est et les quartiers citadins du Souk à l'ouest. Bāb al-Ġisr enfin était située à l'articulation des jardins de Bāb al-Nahr et des quartiers du Ḥāder et de son grand souk.
- 76 L'identité socio-professionnelle des habitants de ces quartiers semblait être en partie liée à cette situation charnière entre vieille ville et périurbain agricole. Ainsi, à Šarqīyyeh et à Ḥamīdiyyeh, les nombreux jardiniers se mêlaient à de simples portefaix travaillant dans le souk al-Ḥāder al-Kabīr, à des éleveurs de moutons, à des commerçants de produits bédouins ou spécialisés dans les productions des *zūr* de l'ouest (Bāb al-Nahr) et de l'est (al-Damsīyyeh, al-Šarqīyyeh). De même qu'à ʿAlīlīyāt, on trouvait non seulement un grand nombre de jardiniers mais aussi la plupart des petits commerçants monopolisant la filière des fruits et légumes du souk al-Ḥāder al-Šaġīr³⁹.
- 77 Les jardiniers y étaient cependant suffisamment nombreux pour que certains de ces quartiers (Bāb al-Ġisr et ʿAlīlīyāt) aient pu être qualifiés par les citadins de « quartiers de jardiniers » (« *ḥārāt basātné* »), même si les jardiniers n'y ont semble-t-il jamais constitué la totalité de leur population. A ʿAlīlīyāt, les jardiniers étaient cependant présents en plus grand nombre qu'ailleurs — une cinquantaine de lignages — au point que l'on peut penser qu'ils y représentaient une petite majorité⁴⁰.

- 78 Cette concentration plus ou moins importante de jardiniers dans ces quartiers populaires limitrophes trouve plusieurs explications pratiques, déjà avancées plus haut. Il s'agissait en effet de quartiers très proches des principaux secteurs de jardins. Chacun d'eux était étroitement associé à un ou même à deux *zūr*. Rappelons que le quartier de Bāb al-Ğisr était ainsi en contact direct avec le *zūr* Bāb al-Nahr et avec les jardins entourant la citadelle, les quartiers Šarqiyyeh et Ĥamīdiyyeh touchaient le *zūr* al-Damsiyyeh et avoisinaient celui d'al-Šarqī, le quartier de 'Alīlīyāt enfin était en contact avec les jardins du centre (région de l'actuelle *muḥāfaza*) tout en étant très proche de ceux du *zūr* al-Qiblī.
- 79 Cette proximité permettait ainsi aux jardiniers qui y résidaient de se rendre rapidement sur leurs exploitations. Cet avantage n'était pas négligeable, surtout en hiver, lorsque le temps devenait rigoureux et que les jours se faisaient plus courts, réduisant d'autant le temps de travail. Cette nécessité pratique d'un trajet court entre résidences et jardins était enfin renforcée par la présence des bovins qu'élevaient la plupart des jardiniers et qu'il fallait ramener dans le quartier en hiver.

ÉTUDES DE CAS À HOMS ET À HAMA

- 80 Je souhaite maintenant présenter plus longuement deux quartiers, l'un se trouvant dans la vieille ville *intra-muros* de Homs et l'autre à l'extrémité nord-ouest de Hama, en essayant de cerner plus précisément à la fois le type de quartier auquel on avait affaire, le paysage socioprofessionnel qui était le leur dans les années 1940, la place qu'y occupaient les jardiniers et enfin le rôle qu'ils étaient éventuellement amenés à y jouer. Il ne s'agira toutefois pas de procéder à une étude systématique de ces quartiers, mon intention étant seulement de déterminer l'environnement social des lignages de jardiniers et le degré d'insertion urbaine dont ils pouvaient bénéficier.

BĀB AL-MASDŪD À HOMS

- 81 Le secteur de Bāb al-Masdūd (fig. 25), qui est situé au nord de la citadelle, faisait en réalité partie, du moins administrativement⁴¹, du grand quartier de Bāb al-Hūd. Ses limites précises, comme celles des autres secteurs de Bāb al-Hūd, sont toutefois assez difficiles à déterminer, changeant en fonction des sources consultées ou des personnes interrogées⁴². La figure (fig. 25) reproduite à la page suivante ne propose donc qu'une délimitation approximative.



Photo 8 – Ville de Homs. Une ruelle de Bāb al-Masdūd.

- 82 En tant que partie constitutive de la médina, le secteur de Bāb al-Masdūd ne peut toutefois être présenté et sa situation analysée en dehors d'un contexte général et d'un mode de fonctionnement commun à l'ensemble de cette médina. Il me semble en effet difficile de parler de Bāb al-Masdūd sans me référer aux autres quartiers de la vieille ville parce qu'il s'agit d'un ensemble solidaire, difficilement sécable malgré ses divisions administratives et sociales. C'est pour cela que je ne sépare pas, dans mon approche de la structure sociale, le secteur de Bāb al-Masdūd de son environnement urbain et que mon propos sera donc global.

Où les jardiniers étaient voisins des propriétaires de jardins

- 83 S'il existait bien, comme je l'ai déjà souligné à grands traits, une ségrégation sociale perceptible à l'échelle de la ville toute entière, il n'en reste pas moins que les quartiers abritant la population citadine la plus aisée, ceux de l'ouest de la médina, connaissaient une certaine mixité sociale, à la différence des quartiers les plus pauvres qui eux étaient socialement plus homogènes⁴³. Coexistaient donc dans ces quartiers de l'ouest de grands négociants et des propriétaires terriens, mais aussi des commerçants plus modestes, des artisans et bien sûr un certain nombre de familles de jardiniers... cela laissant donc supposer l'existence de contacts et de relations quotidiennes, d'une « circulation » sociale entre ces groupes sociaux différents.

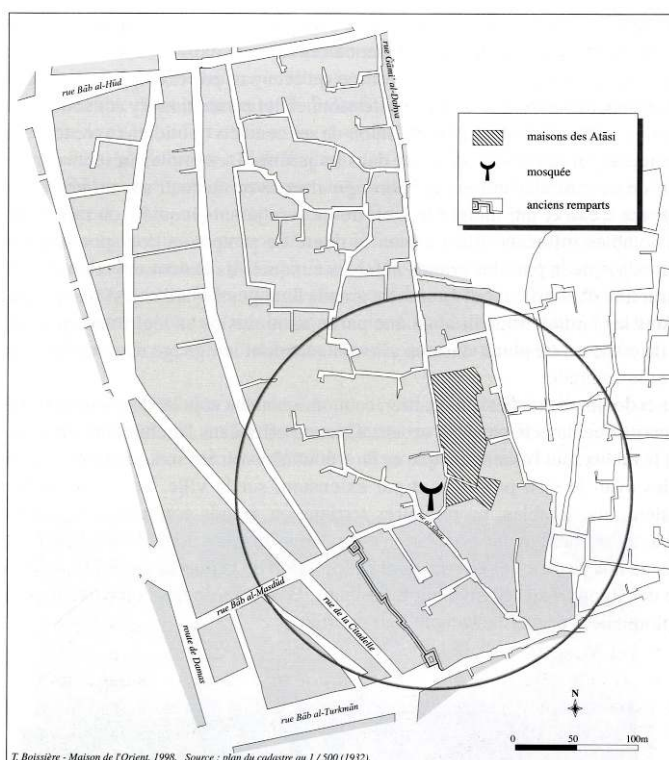


Figure 25 — Secteur de Bāb al-Masdūd (Homs).

- 84 Même si la proximité spatiale n'est pas suffisante pour induire une proximité sociale, on peut toutefois considérer que de cette fréquentation d'un espace urbain commun résultait une certaine familiarité entre propriétaires de jardins et jardiniers. En effet, ils ne pouvaient éviter de se croiser dans la rue, ils fréquentaient parfois les mêmes *manzūl*⁴⁴, ils priaient dans la même mosquée de quartier... il existait donc des rapports minimums d'interconnaissance entre ces deux groupes, rapports qui rendaient possible l'existence d'une certaine connivence : habiter dans le même quartier que son propriétaire avait en effet une certaine importance pour un jardinier, par exemple lorsqu'il s'agissait d'obtenir et de conserver la location d'une exploitation ou encore de renouveler un bail.
- 85 Ces rapports acquéraient une portée toute particulière lorsqu'il s'agissait de notables. Les liens personnels et d'obligation qui pouvaient alors se tisser dans le cadre du quartier n'étaient en effet pas sans conséquences sur la position qu'occupait par exemple un grand lignage de jardiniers au sein de son propre groupe professionnel, lui permettant d'y consolider son autorité et son prestige : il pouvait toujours se prévaloir de ses contacts quotidiens avec tel ou tel notable pour asseoir plus sûrement son influence dans les jardins. L'exemple, présenté dans le chapitre précédent, de ce jardinier qui envoie son *ağīr* tirer avec un fusil sur un voisin refusant de céder son tour d'eau et qui malgré le meurtre ne sera jamais inquiété en raison de ses liens avec des notables influents, illustre bien le degré de protection dont pouvaient bénéficier certains lignages de la part des grands notables auxquels ils étaient ouvertement affiliés.
- 86 La structure d'autorité (chef/conseil/grands lignages de jardiniers) fonctionnant à cette époque dans les jardins trouvait ainsi une partie au moins de sa légitimité en ville, dans les relations de quartier, ou plutôt dans un clientélisme dont le lignage de notables était à la fois le centre et le sommet.

- 87 Celui-ci dominait en effet son quartier, économiquement et politiquement, cette domination s'inscrivant jusque dans le paysage urbain. C'est en effet dans l'architecture des maisons que se perçoit le mieux tout l'ascendant que ce *bayt* pouvait avoir sur son quartier — chaque lignage de notables avait le sien propre — et par extension, sur la ville. Les hautes demeures qui appartenaient aux notables, propriétaires terriens ou grands commerçants, dominaient les maisons basses où habitait une population aux revenus moyens et modestes. Encore facilement repérables de nos jours, elles se voulaient l'expression de la puissance politique, économique et sociale des lignages qui les avaient faites bâtir. Pourvues de trois ou parfois quatre étages, elles surplombaient orgueilleusement leur quartier.

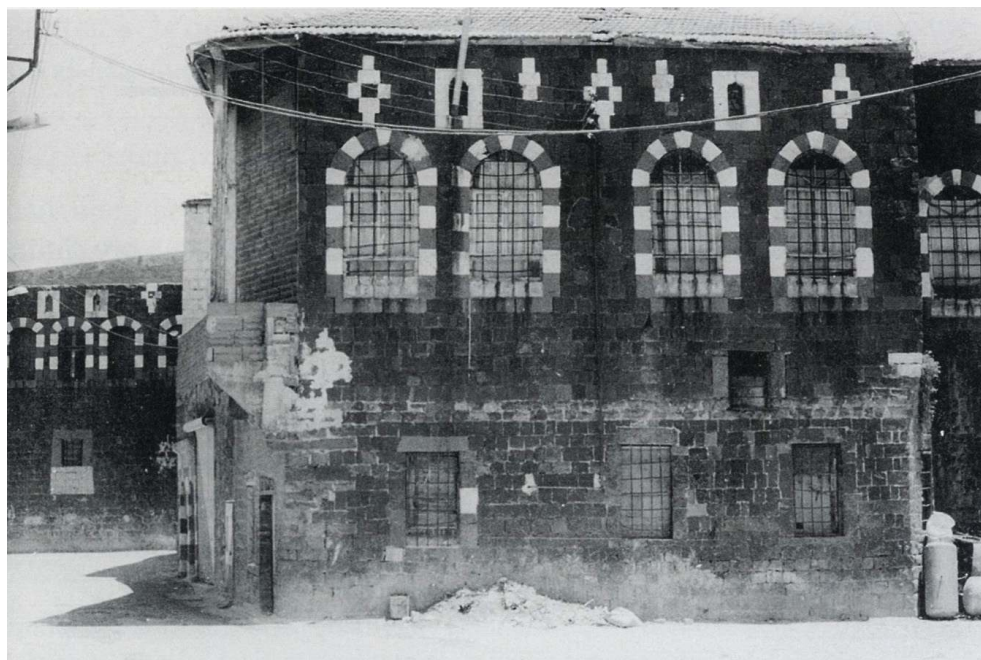


Photo 9 – Médina de Homs. Maison de notables du quartier de Bāb al-Turkmān.

- 88 Ainsi, la vieille demeure de Muṣṭafa Bāṣā al-Hussaynī sise à Bāb al-Turkmān est une véritable forteresse constituée de gros moellons et de blocs de basalte. Son allure générale, très massive, était celle d'un édifice visiblement conçu pour résister à un siège.
- 89 Celle des Durūbī, dans le quartier de Safsafī au centre de la médina, donne également cette impression de château fort citadin, avec son beffroi et ses rares fenêtres.
- 90 Le *qaṣr* (palais) al-Zahrāwī Bāb Tadmur fait aussi partie de ces demeures fortifiées. C'est un énorme bâtiment⁴⁵ presque aveugle, dans lequel se trouvent une mosquée, des dizaines de pièces où vivaient, il y a encore trente ans, une cinquantaine de personnes et une vaste cour sur laquelle donnait autrefois le principal *manzūl* familial, constitué d'un grand *iwān*⁴⁶.
- 91 En revanche, la demeure des Atāssī à Bāb al-Masdūd, construite plus tardivement (sans doute à la fin du XIX^e) reprend le style des maisons bourgeoises libanaises à tuiles rouges, avec leurs nombreuses fenêtres et des balcons en fer forgé à chaque étage. Elle n'en reste pas moins une demeure imposante, se distinguant des maisons basses alentour par son ostensible élégance⁴⁷.

- 92 Ces demeures seigneuriales n'avaient souvent fini par être habitées que par une petite partie du lignage propriétaire, en fait par ses lignées les plus modestes, les autres occupant des maisons plus petites mais plus confortables, disposées tout autour du palais.



Photo 10 – Ville de Homs. Cours d'une maison de notable dans la vieille ville.

- 93 Faisant office de « maison-mère », ce palais était donc l'épicentre symbolique autour duquel s'organisait tout un dispositif social, politique, foncier et immobilier que le lignage avait su étendre sur l'ensemble d'un quartier, et parfois au-delà, en entretenant une proche clientèle d'obligés, en contrôlant le conseil du quartier⁴⁸ et en accumulant la propriété de hammams, de cafés et d'immeubles de rapports, le plus souvent sous forme de *waqf* familiaux et bien au-delà, de jardins, de moulins et de vastes terres agricoles⁴⁹. Le *bayt al-Ḥussaynī* dominait ainsi Bāb al-Turkmān, y étant propriétaire d'un hammam et de nombreuses maisons de rapport. Quant au secteur de Bāb al-Masdūd, il était le territoire des Atāssī : la plupart des membres de ce lignage y habitaient encore dans les années 1930 et possédaient ou contrôlaient une partie de ses maisons, de ses pièces de réunions, mais aussi l'école (*kuttāb*) du quartier et la petite mosquée dont l'imam était également un Atāssī. C'était aussi le quartier où résidaient le mufti de Homs, un Atāssī, et le chef des jardiniers, le *ṣayḥ* Zuhurī al-Atāssī.
- 94 Doit-on dès lors s'étonner de retrouver dans le secteur de Bāb al-Masdūd, aux abords immédiats de *bayt Atāssī*, quelques-uns des grands lignages de jardiniers⁵⁰ ? Exploitant des jardins situés dans le centre et le sud de la zone agricole, secteurs essentiellement dominés par les Atāssī, ils ont tous été représentés, à un moment ou à un autre de leur histoire, au conseil des jardiniers. Ainsi, dans leurs quartiers comme dans les jardins, de grands lignages de jardiniers s'organisaient autour d'un notable dont ils représentaient parfois les intérêts, mais qui leur permettait aussi de jouer leur propre jeu. Ils appartenaient à un réseau qui, du cœur de la médina jusqu'aux berges de l'Oronte, permettait aux notables de contrôler indirectement leur zone de jardins.
- 95 Tout semble s'être passé comme si la structure d'autorité et de contrôle, alors présente dans les jardins, avait tout à la fois été la transposition dans les jardins de l'ordre citadin et le prolongement dans ces mêmes jardins de cette structure urbaine ancienne à laquelle

appartenaient et participaient les jardiniers : aux notables dominant le quartier semblait donc correspondre la figure du chef des jardiniers, notable lui-même, et au traditionnel conseil de quartier, réunissant les représentants des lignages les plus influents, répondait le conseil constitué par les lignages de jardiniers les plus importants. On le voit donc, l'organisation des quartiers et celle de la zone des jardins étaient liées par bien des aspects et participaient finalement d'une même réalité, celle d'une structure sociale urbaine consacrant la domination des notables sur la ville et sur les jardins.

Degré d'intégration des jardiniers à la société citadine

- 96 Mais revenons maintenant au secteur de Bāb al-Masdūd et à la façon dont les jardiniers et leur famille y étaient socialement intégrées dans les années 1930-40. J'ai recensé une dizaine de lignages dont quelques membres sont encore présents dans la médina, mais il y en avait sans aucun doute davantage à l'époque. La plupart de ces lignages exploitaient des jardins situés dans le centre (zūr al-Ḥarāb, al-Ġdīdeh...) et dans le sud de la zone agricole (zūr al-Bāšā), secteurs largement dominés, nous l'avons vu, par ces grands propriétaires qu'étaient les Durūbī, les Ḥussaynī, les Raslān et surtout les Atāssī. S'il est difficile de connaître avec précision, à cinquante ans de distance, quelle était la place économique et sociale de ces lignages de jardiniers dans le quartier, un certain nombre d'indices peut toutefois permettre d'apporter quelques précisions.

Quartier et scolarisation

- 97 L'appartenance du jardinier à sa ville et plus particulièrement à son quartier s'affirmait dès l'enfance par son passage par la petite école coranique où il côtoyait les autres enfants du quartier, fils de jardiniers, de commerçants, d'artisans...

« Vers 1935. Karīm a été placé par son père, qui était jardinier, dans la petite école de Bāb al-Hūd. alors tenue par le Ṣayḥ 'Abd al-Salām al-'Uṭmān. Là, il a appris la lecture, l'écriture, le Coran et à compter. Il avait pour camarade un autre fils de jardinier, Diyāb, issu d'un grand lignage du zūr al-'Abbār. En 1940, ils se sont inscrits à l'école secondaire de Sayḥ Ṭāḥer al-Ra'īs à Bāb al-Hūd où enseignaient des membres de bayt Atāssī. Dans cette école se trouvaient également d'autres fils de jardiniers, de Bāb al-Masdūd principalement. Karīm n'y est cependant resté qu'une année. Il a alors rejoint son père dans les jardins, devenant à son tour jardinier. » (K., zūr al-Ḥarāb, Homs, 3 août 1994).

- 98 La petite dizaine de jardiniers de cette même génération que j'ai interrogés affirment qu'ils ont eu accès à l'enseignement jusqu'à l'âge de 10-11 ans. Ils ont appris à lire et à compter dans l'une des écoles coraniques de la vieille ville : cela constituait le bagage minimal du bon musulman et leur permettrait de défendre plus tard leurs intérêts face aux commerçants du souk. Mais jusque dans les années 1950, il était rare qu'un fils de jardinier dépassât le stade de la petite école de quartier⁵¹.

L'approvisionnement

- 99 Dans un tout autre domaine, les jardiniers jouaient un rôle important dans l'approvisionnement de leur quartier, puisqu'une partie de leur production y était écoulée en été comme en hiver, notamment par le biais des petits commerçants chez lesquels les jardiniers faisaient régulièrement des dépôts-ventes ou échangeaient des légumes et du lait contre du sucre, du thé, de la farine ou du tabac. On trouvait cependant peu de commerces dans le secteur même de Bāb al-Masdūd. L'essentiel des boutiques se

trouvait en effet plus au nord, dans la rue Ġāmi' al-Dahya ou un peu plus au sud, dans la rue de Bāb al-Turkmān. Cette dernière disposait en effet, comme encore aujourd'hui, d'une petite zone d'activités artisanales et commerciales : on y trouvait quelques ateliers d'artisans (tisserands, menuisiers et matelassiers) et de petits commerces de proximité (épiceries), le tout constituant un petit souk local (*suwayqa*).



Photo 11 – Médina de Homs. Le petit souk de Bāb al-Turkmān.

- 100 Mais les habitants de Bāb al-Masdūd pouvaient aussi passer commande de produits maraîchers spécifiques à leurs voisins jardiniers, qui livraient alors à domicile, ou éventuellement se rendre directement sur l'exploitation de ces derniers.

Les mariages

- 101 Les relations matrimoniales des lignages de jardiniers avec des familles du secteur, du quartier ou de la ville constituent un indice important de leur degré d'intégration à la ville. Je dispose à ce sujet de relevés⁵² effectués auprès de cinq lignages ayant résidé à Bāb al-Masdūd, au moins jusque dans les années 1950 et ayant travaillé dans la zone centrale des jardins. Il s'agit des lignages 'Abd Allah. Mustāfa, Mallūk, 'Abd al-Bāqī et Ġiniyāt. Je présenterai leurs principales caractéristiques avant de procéder à une synthèse de leurs pratiques matrimoniales.
- 102 Signalons tout d'abord qu'une part relativement importante des mariages survenus dans ces cinq lignages était de type endogame (30 %) : il s'agissait de mariages entre cousins germains ou issus de germains.
- 103 Il convient également de préciser que, bien que résidant dans le même quartier et travaillant souvent dans les mêmes secteurs de la zone des jardins, ces cinq lignages n'avaient que peu de rapports entre eux, du moins sur le plan matrimonial. Je n'ai en effet relevé que deux mariages les concernant : celui d'un 'Abd Allah avec une fille Ġiniyāt et celui de l'une de ses cousines avec un homme Ġiniyāt. Nos cinq cas faisaient donc partie de réseaux d'alliances assez différents.

- 104 A- Dans les années 1930-40, *bayt* ‘Abd Allah était dirigé par quatre frères, déjà relativement âgés (entre 60 et 70 ans) et qui travaillaient comme jardiniers dans le secteur de ‘Abbār à la suite de leur père mort au début du siècle. Je n’ai obtenu de renseignements que sur la descendance de deux d’entre eux. Leurs huit fils en âge de travailler⁵³ les aidaient dans les jardins ou exploitaient leur propre jardin. L’un d’eux est cependant devenu boucher dans le souk : il semble qu’à cette époque, il ait été le seul membre du lignage à pratiquer une activité non agricole. Quant aux exploitations, elles étaient toutes louées aux Atāssī.
- 105 Les conjoints des ‘Abd Allah étaient pour plus de la moitié issus de familles de commerçants (commerçants de légumes, de tabac, de laine et de yaourt, épicier) et d’artisans (forgerons, horlogers), le reste appartenant à des lignages de jardiniers. On trouvait enfin parmi ces conjoints un paysan vivant à Baalbek (Liban). Les familles des commerçants résidaient à Bāb al-Hūd et dans des quartiers très proches (Bāb al-Turkmān et Safsafi). Une seule était extérieure à la vieille ville *intra-muros*, résidant dans le quartier de Ḥaldiyyeh. Les artisans étaient de Bāb al-Hūd et de Bāb al-Drīb. Les jardiniers étaient tous de Bāb al-Hūd et du proche secteur de Bāb al-Turkmān.
- 106 B - *Bayt* Mustāfa ne constituait pas, dans le passé, un lignage exclusivement jardinier. En effet, lorsque l’on remonte dans sa généalogie jusqu’au siècle dernier, on trouve bien sûr des jardiniers, mais aussi des tisserands. Dans les années 1930-40, parmi la dizaine d’hommes qui étaient alors en âge de travailler, on trouve un commerçant de tabac, un tisserand et deux menuisiers dont la boutique et les ateliers se trouvaient à Safsafi et à Bāb Turkman. Les autres travaillaient dans des jardins situés dans les *zūr al-Ḥarāb* et al-Nağdeh. Ils étaient propriétaires d’une partie de leurs exploitations, mais en louaient la plus grande part aux Atāssī. Les conjoints des Mustāfa étaient aux trois-quarts issus de familles de commerçants (commerçants de bois, de fil, de légumes...) résidant dans les quartiers Bāb al-Sbā’ et de Ḥamīdiyyeh. Le quart restant était issu de familles pratiquant des activités diverses (chameliers, un gendarme durant le Mandat français) et résidant dans ces mêmes quartiers, mais aussi de quelques familles étrangères à la ville (libanaises, hamietes et de Ma’arrat al-Nu’mān). Je n’ai en revanche enregistré qu’une seule famille de jardiniers, résidant à Bāb al-Hūd.
- 107 C - Le lignage Mallūk est très ancien dans la zone de jardins et propriétaire de nombreux jardins. Il est constitué de nombreuses lignées et n’a longtemps vécu que du travail agricole. De fait, dans mes relevés, les premiers non-jardiniers issus de ce lignage n’apparaissent qu’assez tardivement, dans les années 1950-60. Dans les années 1930-40, on trouvait une trentaine de jardiniers travaillant dans des jardins situés aussi bien dans le sud que dans le centre et le nord de la zone agricole. Ils étaient propriétaires d’une grande partie de leurs exploitations. Parmi leurs conjoints, on trouvait à peu près un tiers de commerçants (fromage, yaourt, légumes), un tiers d’artisans (fabricants de plats en cuivre, de charrettes) et un tiers de jardiniers. Les commerçants et les artisans résidaient très majoritairement à Bāb al-Hūd. Les jardiniers étaient de Bāb al-Hūd et du quartier Ğoret al-Šiyaḥ, extérieur à la médina.
- 108 D - Nous connaissons déjà le lignage ‘Abd al-Bāqī. Je ne reviendrai donc que brièvement sur ses caractéristiques. Nous savons qu’il domina, jusque dans les années 1930, le *zūr al-Ḥarāb* où il était propriétaire de plusieurs jardins et qu’il avait sa place au conseil du chef des jardiniers. Après la mort brutale de plusieurs de ses membres en 1933, dont son chef charismatique, ḥağğ Amīn, il perdit de son influence dans les jardins, ses activités se faisant alors plus « urbaines » (épicerie et menuiserie). C’est donc à un lignage déjà

affaibli que nous avons affaire dans les années 1930-40 et qui a commencé à opérer un retour à la ville. Quels étaient ses alliés ? Pour une moitié, des familles de commerçants (confiseries, glaces, légumes, boucherie) et d'artisans (tisserands, menuisiers) et pour l'autre moitié, des familles de jardiniers. Les commerçants résidaient à Bāb al-Hūd, mais aussi à Bāb al-Drib. Bāb al-Sbā', à Ḥaldiyyeh, Ḥamīdiyyeh et même Buḡtassiyyeh... on retrouvait cette même dispersion résidentielle chez les artisans. Les jardiniers étaient en revanche tous de Bāb al-Hūd ou de quartiers très proches.

- 109 E - Les Ġiniyāt, déjà signalés précédemment, sont originaires du proche village de Deir Baalbé, situé au nord-est de Homs et actuellement absorbé par la ville. C'étaient des paysans aisés qui, ayant fait l'acquisition de jardins dans les zūr al-Yantiyyeh et al-Naḡdeh, sont venus y travailler au siècle dernier et se sont installés dans la médina, à Bāb al-Masdūd. Fort en terres et en hommes, ce lignage est considéré comme l'un des principaux du centre de la zone agricole. Il était représenté au conseil des jardiniers. Dans les années 1930-40, il comptait une trentaine d'hommes en âge de travailler. Ceux-ci étaient majoritairement des jardiniers (un peu moins des deux tiers), mais on trouvait aussi quelques commerçants de légumes et de dattes dans le souk al-Ġindī (détaillants) et dans le souk al-Na'ūra (marché de gros), un commerçant de graines et d'engrais, deux matelassiers, un tisserand, un menuisier, un épicier... bref, malgré son origine paysanne, bayt Ġiniyāt avait plutôt bien réussi son intégration à la société citadine. Leurs alliés étaient pour plus de la moitié des familles de commerçants (laine, épicerie, yaourt, légumes, confiseries, boucherie...) et d'artisans (teinturerie, confection), les commerçants restant toutefois majoritaires dans cette catégorie. Un quart des conjoints était issu de lignages de jardiniers, le reste travaillant comme paysans et vignerons dans la proche campagne. Les commerçants résidaient dans leur majorité à Bāb al-Hūd et Bāb al-Turkmān ainsi qu'à Bāb al-Drib et Bāb Tadmur, les artisans à Bāb al-Hūd. Quant aux jardiniers, ils étaient tous de Bāb al-Hūd et de Bāb al-Turkmān.
- 110 Au delà des particularités de chacun de ces lignages, que retient-on de cette présentation ? Quelles étaient les activités dominantes chez les alliés de ces cinq lignages ? Où résidaient-ils majoritairement ?
- 111 On peut déjà constater la forte présence de commerçants et d'artisans parmi eux : ils représentaient en effet les trois-quarts de ceux concernés par les mariages. Ils appartenaient dans leur grande majorité à la médina. On trouvait parmi eux des bouchers, des commerçants de laine et de légumes, quelques épiciers et des vendeurs de produits laitiers et de confiseries, des teinturiers, des ouvriers tisserands, des menuisiers, des forgerons, des tailleurs... mais pas de bijoutiers, de parfumeurs, de négociants en grains, de grands commerçants et encore moins de propriétaires terriens. On ne trouve pas non plus de porteurs d'eau, de portefaix, de travailleurs de force, de journaliers. On semble donc avoir surtout affaire à des familles appartenant à une catégorie sociale intermédiaire entre une « classe moyenne », constituée par les commerçants du souk et les artisans « haut de gamme » et le « petit peuple citadin »⁵⁴ regroupant les gens des métiers ambulants et les journaliers. Remarquons enfin qu'en dehors de quelques bouchers on ne trouve aucun des métiers décriés que l'on pouvait s'attendre à rencontrer parmi les relations de jardiniers théoriquement peu considérés statutairement.
- 112 Enfin, un quart des mariages s'est effectué avec des familles de jardiniers. La plupart d'entre elles résidait à Bāb al-Hūd ou plus généralement dans la médina et exploitait des jardins dans la moitié sud de la zone agricole. Les jardiniers qui résidaient à Ḥaldiyyeh et à Ġoret al-Šiyaḥ travaillaient en revanche dans la moitié nord.

- 113 Ces constatations, bien que partielles et limitées à cinq cas, modèrent un peu mes précédentes appréciations sur les jardiniers. A Homs, en tous les cas, les jardiniers ne semblent pas avoir été particulièrement pénalisés par leur image et leur statut sociaux, ceux-ci n'ayant pas joué un rôle discriminant, du moins si l'on en juge par le niveau social et la nature des activités des familles de leurs conjoints.
- 114 De façon générale, presque un tiers des personnes concernées par les mariages habitait dans le même secteur que ces cinq lignages de jardiniers (Bāb al-Masdūd). Mais ce qui est le plus remarquable, c'est l'extension du réseau matrimonial des cinq lignages à l'ensemble de la médina, puisqu'une grande majorité des familles avec lesquelles ils avaient tissé des alliances matrimoniales habitaient effectivement divers quartiers de la vieille ville *intra-muros* au moment de l'union : ils n'étaient donc pas marginalisés ni tenus à l'écart du marché matrimonial citadin.
- 115 Nous allons voir qu'à Hama, les choses se présentaient un peu différemment, du moins concernant la structure du quartier et son rôle dans l'organisation des jardiniers au sein de leur secteur respectif.

À HAMA, EXEMPLE D'UN « QUARTIER DE JARDINIERS »⁵⁵

- 116 Bāb al-Ğisr, détruit en grande partie au cours des années 1980⁵⁶ par des travaux d'aménagement des berges de l'Oronte et par la construction du pont al-Assad, donnait dans les années 1940 l'image d'un quartier marqué par l'activité maraîchère et la forte présence des jardiniers. Cette présence a été suffisamment importante pour que le quartier soit encore de nos jours désigné par les Hamiotes comme un « quartier de jardiniers ».

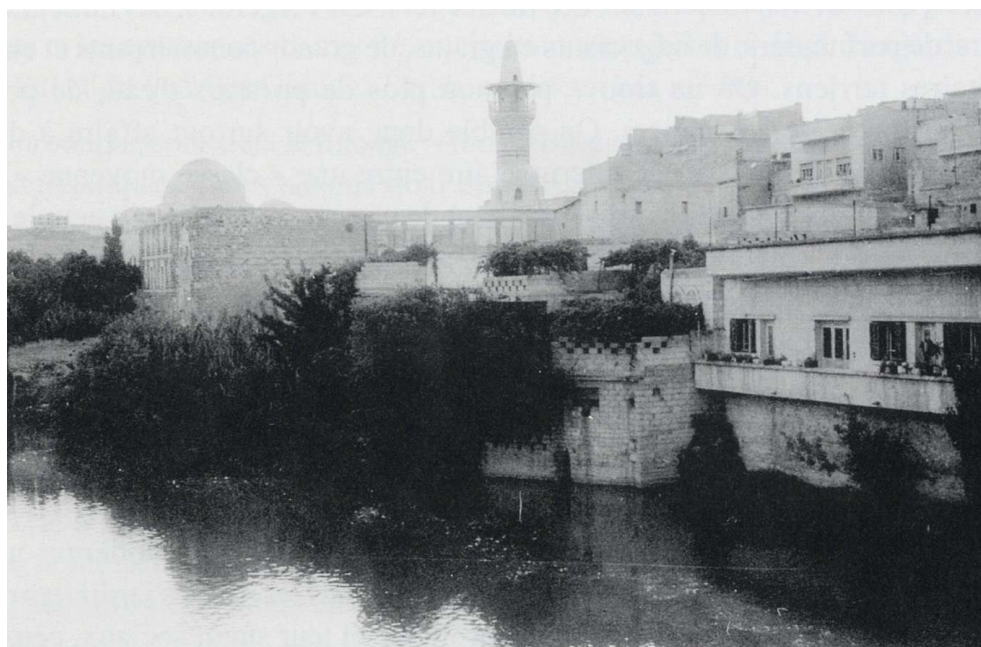


Photo 12 – Ville de Hama.
Vue de Bāb al-Ğisr.

- 117 On peut estimer que, dans les années 1940, les jardiniers représentaient plus ou moins 20 % de la population de ce quartier. La plupart des jardiniers résidaient sur la rive droite de Bāb al-Ğisr⁵⁷ où ils constituaient un bon tiers de la population. Cette concentration de jardiniers sur la rive droite s'explique en partie par la proximité du *zūr* Bāb al-Nahr, où la

presque totalité des jardiniers du quartier avait ses jardins. Quelle place occupaient ces jardiniers dans un quartier où ils étaient présents en nombre ? Quel était leur degré d'intégration à leur environnement immédiat et plus généralement à la ville ?

Présentation d'un « quartier-pont » entre Souk et Ḥāder

- 118 J'ai déjà signalé que le quartier de Bāb al-Ġisr était, avec celui d'al-Mdina, le plus ancien de la ville arabe. Situé au nord de la citadelle, il s'est longtemps limité à la seule rive gauche de l'Oronte avant de se développer sur l'autre berge après la construction du pont al-Hawa en 1517, inaugurant ainsi l'essor de Hama de ce côté-là du fleuve. Dans les années 1940, Bāb al-Ġisr formait cependant l'extrémité nord-ouest de la ville, dernière limite urbaine avant les jardins s'étendant en aval. Bien que présent sur les deux rives, le quartier appartenait cependant davantage au Ḥāder qu'au Souk (fig. 26).

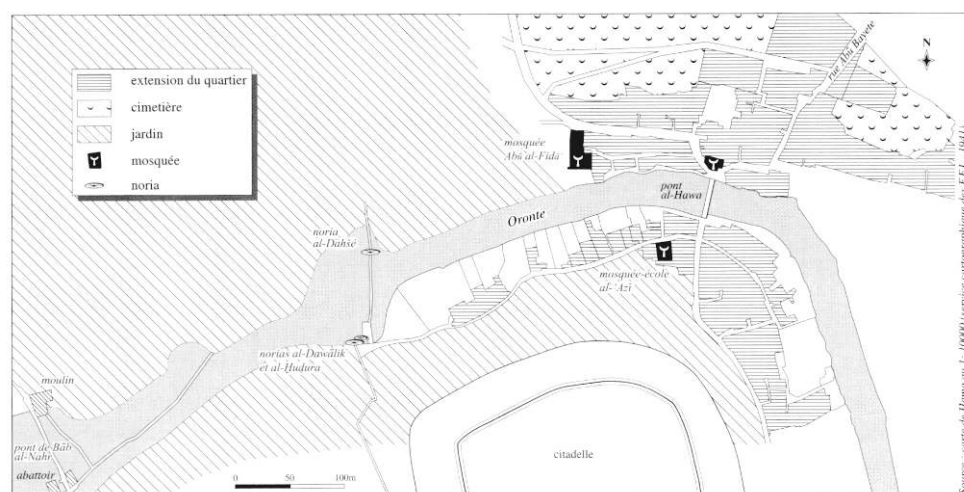


Figure 26 - Quartier de Bab al-Ġisr (Hama) dans les années 1930-40.

- 119 Épousant, sur la rive gauche, une courbe du fleuve, le quartier était en effet isolé du reste du Souk par l'imposante masse de la colline de la citadelle au sud et par les jardins qui s'allongeaient alors de chaque côté : *bustān* Sa'adeh et *bustān* Ḥandaq au sud-est, *bustān* Dawālik et *bustān* Ḥudura à l'ouest. On trouvait également une vingtaine de maisons individuelles alignées en bordure du fleuve, chacune disposant d'un petit jardin. Occupant la berge jusqu'au fleuve et alimenté en eau par la noria al-Dawālik, celui-ci était généralement planté en légumes et en arbres fruitiers (grenadiers, amandiers, figuiers), ses petites productions étant auto-consommées ou redistribuées. Cette partie de Bāb al-Ġisr était donc une parcelle de ville cernée par les jardins et le fleuve.
- 120 Sur la rive opposée en revanche, le quartier était plus fermement rattaché au reste de l'agglomération. Bien que limité à l'ouest par le zūr Bāb al-Nahr, au nord par un vaste cimetière musulman et au sud par l'Oronte, il était en contact à l'est avec le quartier Bayn al-Hayein et, au-delà, avec l'ensemble du Ḥāder, la rue Abū Bayete constituant plus ou moins sa frontière de ce côté-là.
- 121 Si le pont al-Ḥawa était bien le seul lien tangible qui unissait les deux segments de cet ensemble, formant finalement une sorte de « quartier-pont »⁵⁸, trois mosquées contribuaient cependant à renforcer cette cohésion relative, comme principaux lieux de réunions des habitants de ce quartier exclusivement musulman. La principale et sans doute la plus emblématique était la mosquée Abū al-Fidā⁵⁹, sur la rive droite : en bordure

des jardins de Bāb al-Nahr, dont elle bénéficiait du revenu de parcelles constituées en *waqf*, elle accueillait les habitants des deux rives du quartier pour le prêche du vendredi. Toujours sur la rive droite, mais cette fois dans le prolongement du pont al-Hawa, la mosquée al-Ḥassan, moins prestigieuse et détruite dans les années 1960, était réservée aux seules prières quotidiennes. Enfin, sur la rive gauche et également dans l'axe du pont, la petite mosquée al-'Azī, dirigée par un *ṣayḥ* lui-même issu du quartier Bāb al-Ḡisr, servait d'école coranique (*kuttāb*).

- 122 Dans les années 1940, le quartier était constitué de basses maisons en terre. Seules les mosquées et un khan à moutons avaient été bâtis en pierres. Il s'agissait donc, malgré son ancienneté, d'un quartier d'allure très modeste et accueillant une population pauvre.
- 123 En dehors du maraîchage, l'activité qui dominait dans le quartier par le nombre de personnes qui la pratiquait était la meunerie. Elle était pratiquée par une douzaine de familles qui louaient des moulins à l'année, dans des conditions de précarité assez semblables à celles des jardiniers, dépendant souvent des mêmes propriétaires ('Aẓem, Kīlānī, Mūrād Aḡā...). Leurs moulins pouvaient être isolés (ex : moulin al-Ḥader) ou associés à des norias, situés au centre-ville ou à l'extérieur de l'agglomération (ex : le moulin et la noria al-A'ūniyyeh).



Photo 13 – Jardins de Hama.
Moulin sur l'Oronte en aval de la ville.

- 124 Le quartier accueillait également des ouvriers ou des artisans dont l'activité était directement liée aux abattoirs de Bāb al-Nahr situés à deux ou trois cents mètres plus en aval, sur une petite presqu'île. Quelques-uns travaillaient ainsi comme tueurs, équarrisseurs (*qaṣṣāb*), mais aussi comme fabricants d'une colle (*ḡirā'*) confectionnée à partir de peaux de bêtes lavées dans le fleuve avant d'être plongées dans la chaux. Trois ou quatre familles de la rive gauche, et une famille au moins de la rive droite, s'étaient ainsi spécialisées dans cette production particulièrement malodorante, ce qui explique sa présence dans un quartier périphérique, éloigné du centre-ville. Le fait que cette activité était étroitement liée aux abattoirs explique également sa localisation à Bāb al-Ḡisr.

- 125 Autre domaine d'activités à Bāb al-Ğisr : le petit commerce avec le monde paysan. Une dizaine de familles au total vivaient ainsi de petits échanges avec la campagne proche : du cordonnier spécialisé dans la fabrication de bottes paysannes appelées *iskāf* (?) aux cinq ou six familles de colporteurs qui se rendaient régulièrement dans les villages pour troquer des tissus ou des ustensiles de cuisine contre des lentilles, du blé concassé (*burgul*) ou de la mélasse de raisin (*dēbes 'inab*) qu'ils revendaient ensuite dans le quartier, en passant par le boutiquier qui vendait des chaussures, des vêtements et des tissus à crédit majoré aux paysans de passage ou par le forgeron fabriquant les socs d'araïres...
- 126 Les activités les plus lucratives du quartier, bien que minoritaires, étaient liées à l'élevage de moutons, au monde bédouin. Cet élevage était contrôlé par quatre ou cinq familles qui travaillaient en association avec des bédouins⁶⁰. Le centre de leurs activités était le khan al-Afendī, situé sur la rive droite et appartenant aux Kīlānī. C'était dans ce bâtiment et autour que se faisait l'essentiel des transactions portant sur les moutons, mais aussi sur le lait, le beurre fondu (*semnē*) et le fromage blanc. Ces activités ne donnaient cependant lieu qu'à des transactions fort modestes par rapport à celles qui avaient lieu dans le grand souk rural qu'était le souk al-Hāder al-Kabīr, situé plus à l'est.
- 127 On retrouvait enfin la palette ordinaire des services et des artisanats communs à beaucoup d'autres quartiers : menuisiers (5 familles), vendeurs de tissus (2), herboriste (1), épiciers (4), portefaix (2), maçons⁶¹ (5), ouvriers à la journée (6), cordonniers (4), maréchaux-ferrants (2), rétameur (1), pâtissier (1), barbier (1), propriétaires de fours à pain (2)...
- 128 On avait donc affaire à un quartier semi-artisanal, lié comme le reste du Hāder au monde rural et à la steppe, occupé par une population socialement très modeste qui pratiquait des activités marginales et parfois décriées, traditionnellement situées en périphérie des villes et en relation plus ou moins directe avec le fleuve (maraîchage, meunerie, abattoirs, travail à partir de peaux animales). Le quartier était dénué de cette forme de mixité sociale qui existait alors dans les quartiers centraux de Homs et de Hama. On n'y trouvait en effet aucun des membres de l'aristocratie foncière ou de la bourgeoisie commerçante, les seules personnalités du quartier se limitant à un éleveur de moutons, à deux vendeurs de tissus et au principal épicier de la rive droite⁶²...

Degré d'intégration des familles de jardiniers à la société citadine

- 129 L'intégration des familles de jardiniers à ce type de quartier passait par les relations, les liens, les rapports d'approvisionnement et les réseaux sociaux et économiques qu'elles étaient en mesure d'entretenir et de tisser avec leur voisinage. Parmi ces liens, les échanges matrimoniaux constituaient, ici comme à Homs, l'un des indices révélateurs du degré d'insertion de ces familles dans leur quartier et leur ville.

Un « quartier jardin »

- 130 Les jardiniers formaient une minorité assez importante, un groupe professionnel suffisamment homogène, pour que leur seule présence marquât fortement Bāb al-Ğisr. Ils exploitaient les jardins de Bāb al-Nahr jusqu'aux limites des terres du village de Dahrié, mais aussi ceux de la rive gauche situés tout autour de la citadelle. Il s'agissait au total de plus d'une centaine d'hectares appartenant en grande partie aux 'Azem et dont l'exploitation profitait directement ou indirectement au quartier.

- 131 Les jardiniers employaient régulièrement des *ağır* et des journaliers directement recrutés dans leur quartier, beaucoup plus rarement dans des quartiers avoisinants du Ḥāder (Bayn al-Hayein et al-Mdina). Il s'agissait d'une main-d'œuvre connue des jardiniers, appartenant à leur groupe de parenté, à leur entourage et non pas recrutée au hasard de l'offre comme c'était le cas à Homs. Les rapports entre les jardiniers et cette main-d'œuvre s'inscrivaient donc dans le cadre particulier de relations quotidiennes de voisinage et d'une certaine solidarité de quartier à l'égard des plus démunis.
- 132 L'approvisionnement quotidien en fruits, légumes et lait participait également de ces liens qui unissaient jardins et quartiers. Si la majorité de la production de ces jardins était vendue directement ou par l'intermédiaire d'un commerçant au souk du Ḥāder, une certaine quantité restait cependant dans le quartier. Les familles de jardiniers pratiquaient l'autocosommation et fournissaient régulièrement en fruits et légumes leurs proches. Une partie du quartier profitait donc directement, par le seul biais des redistributions familiales et amicales, des jardins. Par ailleurs, les jardiniers déposaient de petites quantités de fruits et légumes dans les épicerie du quartier, celles-ci se chargeant de la vendre en prélevant une commission pouvant être assez importante (jusqu'à 40 % d'après un épicier). Comme c'était le cas à Homs, ces dépôts-ventes servaient surtout à couvrir les achats indispensables que faisaient régulièrement les jardiniers (sel, sucre, thé, tabac, *semné...*) et les divers petits prêts que leur concédaient les épiciers, ceux-ci se remboursant directement sur la vente des produits maraîchers. Si bien que, de fil en aiguille, le rapport réel de cette opération pouvait être assez faible pour le jardinier, mais permettait l'existence d'un « maraîchage de proximité » dont profitaient ceux qui dans le quartier n'avaient pas de relations particulières avec un jardinier et ne souhaitaient pas se déplacer jusqu'au grand souk du Ḥāder pour l'achat de petites quantités de légumes.
- 133 En plus de cet apport quotidien en fruits et surtout en légumes, les jardiniers étaient également les principaux pourvoyeurs en lait de Bāb al-Ğisr. La plupart des jardiniers possédaient en effet, en propre ou en association avec le propriétaire du jardin, une vache ou deux. Ce bétail passait l'été dans les jardins puis était ramené dans le quartier au début de la période hivernale. En été comme en hiver, les jardiniers-éleveurs fournissaient directement en lait tout un réseau de clients, dépassant parfois les limites même du quartier pour s'étendre aux proches quartiers d'al-Mdina au sud et de Bayn al-Hayein à l'est. Mais le lait pouvait aussi être laissé en dépôt dans l'une des épicerie du quartier. On peut d'ailleurs se demander si cette fonction de pourvoyeurs en lait n'était finalement pas aussi importante que celle de producteurs de fruits et légumes, du moins au niveau du quartier.
- 134 Enfin, les jardiniers dont l'exploitation avait un accès direct au fleuve élevaient des canards et pêchaient⁶³ l'anguille (*al-anqlīs*) et le silure (*al-sallūr*)⁶⁴. Une petite partie de ces canards et de ces poissons était consommée dans le quartier et le reste vendu aux deux ou trois magasins spécialisés de Hama ou à des particuliers qui venaient se fournir directement dans les jardins.
- 135 Ajoutons enfin que certains habitants du quartier pratiquaient une forme de maraîchage spéculative comme activité secondaire ou occasionnelle. Au moins une dizaine de familles de la rive droite pratiquaient ainsi, en plus de leurs activités principales (portefaix, meuniers et maçons), l'activité de *damman*, c'est-à-dire d'« entrepreneurs de récolte⁶⁵ ». Ces familles achetaient à des jardiniers de leur quartier une partie de leur production sur pied et s'occupaient de l'entretenir, de la récolter et de la vendre au souk, spéculant ainsi sur la différence entre le prix d'achat aux jardiniers et le prix de vente sur le marché

quelques semaines plus tard. On le voit donc, le rapport des habitants du quartier aux jardins dépassait parfois le seul cadre du groupe professionnel spécialisé pour prendre des formes directes, l'accès aux jardins pour ces non-jardiniers étant toutefois facilitée par leur appartenance au même quartier que les jardiniers.

- 136 On semble retrouver ici certains des traits qui caractérisaient le rapport du jardinier homsiote à son propre quartier. Les choses se présentaient toutefois un peu différemment. Ce qui en effet différenciait les deux villes du point de vue de l'approvisionnement des quartiers où vivaient des jardiniers, c'était l'existence ou non d'un rapport d'exclusivité entre ces quartiers et certains secteurs de jardins : alors qu'à Homs ces quartiers étaient approvisionnés à partir de secteurs différents, à Hama chacun de ces quartiers était alimenté par un seul secteur, celui auquel il se trouvait depuis toujours étroitement associé. Quartier et jardins semblaient alors constituer les deux secteurs d'un même ensemble socio-économique, d'un même territoire que l'on pourrait appeler « quartier jardin ».
- 137 De façon plus générale, tout semble s'être passé comme si l'appartenance au quartier était un préalable à l'accès au *zūr* : à l'époque, un jardinier qui changeait de secteur, passant par exemple du *zūr* al-Šarqī au *zūr* Bāb al-Nahr, changeait aussi de quartier, pour des raisons de proximité, mais aussi parce que le quartier était d'une certaine façon le prolongement citadin de la communauté des jardiniers : être accepté dans le quartier équivalait à être accepté dans les jardins et au sein de leurs réseaux. Il n'est donc pas étonnant que le quartier ait pu parfois interférer dans le fonctionnement des jardins : des groupes de conciliation issus de Bāb al-Gīsr⁶⁶, constitués par le chef et des habitants du quartier, intervenaient dans des disputes entre jardiniers, tout incident éclatant dans les jardins étant susceptible d'avoir des incidences dans le cadre plus large du quartier. Les habitants de Bāb al-Gīsr ne pouvaient que se sentir concernés par ce qui se passait dans les jardins, puisque les rapports de travail se confondaient, pour une partie importante de la population du quartier, avec les rapports de voisinage résidentiel : il n'y avait donc pas de rupture entre relations professionnelles et relations sociales de quartiers.

Avec qui se mariaient les jardiniers ?

- 138 Je voudrais maintenant présenter les principaux liens matrimoniaux de deux lignages⁶⁷ de jardiniers ayant vécu à Bāb al-Gīsr, les 'Uṭmān et les Amar. Comme je l'ai fait pour Homs, j'exposerai, dans un premier temps, les caractéristiques générales de ces deux lignages avant de faire une synthèse de leurs comportements matrimoniaux.
- 139 Concernant les mariages préférentiels, nous obtenons sensiblement la même proportion que dans les cas homsiotes (30 %). Enfin, si les deux lignages hamiotes se connaissent pour avoir été longtemps voisins dans leur quartier et dans les jardins, on ne relève qu'un seul cas de mariage les impliquant directement, un 'Uṭmān ayant épousé une fille Amar dans les années 1940. En revanche, ils ont l'un et l'autre de nombreux liens matrimoniaux avec un autre lignage de jardiniers du quartier, les Diyyab : leurs réseaux matrimoniaux ne sont donc pas tout à fait étrangers.
- 140 A - Les 'Uṭmān exploitaient des jardins situés dans le *zūr* Bāb al-Nahr et un peu plus au nord, en limite sud du village de Dahrié. Au nombre d'une dizaine dans les années 1940, ils louaient ces terres aux 'Azem et aux Kīlānī. Ils constituaient l'un des lignages du quartier responsables du jardin *waqf* de la mosquée Abū al-Fidā', jardin qui se trouvait dans le prolongement même de l'établissement religieux. Ils en partageaient la gestion

avec un autre lignage de jardiniers et un lignage de commerçants du quartier. Ces lignages, qui prétendaient descendre du prince Abū al-Fidā', étaient chargés de relever les loyers, de payer le personnel de la mosquée et gardaient pour eux ce qui restait du revenu du jardin. A ce titre, ils bénéficiaient d'un réel prestige dans leur quartier.

- 141 B - Dans les années 1930-40, le lignage des Amar était représenté par une vingtaine d'hommes, jardiniers dans le secteur de Bāb al-Nahr et autour de la citadelle sur des exploitations appartenant le plus souvent aux 'Azem et aux Murād Agā. Il était considéré comme l'un des grands lignages de Bāb al-Ġisr et du zūr Bāb al-Nahr, en raison de son importance numérique dans le quartier et dans les jardins. Signalons qu'un Amar est devenu marchand de légumes au souk al-Ḥāder al-Kabīr dans les années 1920, ce qui lui avait valu un certain prestige puisqu'on lui a alors donné le titre de « maître maraîcher » (« *mu'allim al-ḥuḍār* »). Il est l'un des premiers jardiniers du quartier à avoir quitté les jardins pour pratiquer une activité non agricole.
- 142 Dans les années 1930-40, les deux lignages résidaient encore majoritairement aux environs immédiats de la mosquée Abū al-Fidā', plus précisément dans l'impasse menant à la mosquée et dans la ruelle permettant d'accéder aux premiers jardins de Bāb al-Nahr. Ces deux ruelles étaient alors occupées par plusieurs autres familles de jardiniers, mais aussi par un maréchal-ferrant, un vendeur d'étoffe, deux vendeurs de moutons, un gardien de nuit, un menuisier, deux ou trois meuniers, un boucher, un fabricant de colle, un cordonnier, deux maçons... constituant donc le voisinage social d'une grande partie des deux lignages. Le relevé des mariages ayant eu lieu dans les années 1930-40 va permettre de préciser la place qu'ils occupaient alors dans ce quartier.
- 143 Les commerçants et les artisans représentaient un peu moins de la moitié des alliés des 'Uṭmān et des Amar. Il s'agissait de négociants en moutons, de bouchers et de petits épiciers de quartier, de cordonniers, de menuisiers et de barbiers. Les commerçants résidaient dans le quartier de Bāb al-Ġisr et dans d'autres quartiers du Ḥāder (Bayn al-Hayein, Zanbaqī...). Les artisans résidaient majoritairement à Bāb al-Ġisr. On retrouve donc ici, comme à Homs, la présence du petit commerce de proximité et du petit artisanat parmi les relations des lignages de jardiniers, la catégorie des métiers considérés comme vils étant toutefois sensiblement plus représentée dans les cas hamiotes que dans ceux de Homs, avec la présence de bouchers et surtout de barbiers parmi les alliés.
- 144 Les familles de jardiniers représentaient environ un quart des alliés des 'Uṭmān et des Amar. Les trois-quarts résidaient dans le quartier de Bāb al-Ġisr, le reste se répartissant dans deux autres « quartiers de jardiniers » : Šarqiyyeh sur la rive droite (Ḥāder) et 'Alilīyāt sur la rive gauche (Souk). Il semble donc qu'il y ait eu, dans le choix du conjoint, une corrélation assez sensible entre l'activité agricole et le quartier : lorsque l'on se mariait avec l'un des membres d'une famille de jardiniers, celle-ci faisait souvent partie du même quartier et donc du même secteur. La situation des deux cas tendrait à confirmer la relative faiblesse des relations pouvant exister à Hama entre jardiniers de secteurs agricoles différents et l'intensité des relations existant entre jardiniers d'un même quartier et d'un même secteur agricole.
- 145 Précisons enfin que le quart restant des alliés des deux lignages représentait des secteurs d'activités assez divers puisque l'on trouvait des familles de meuniers, de maçons, un peintre en bâtiment, mais aussi quelques portefaix et des gardiens. Tous résidaient à Bāb al-Ġisr.

- 146 Les Amar et les 'Uṭman semblent donc avoir bénéficié d'une forte implantation locale, puisque plus de la moitié des personnes avec lesquelles ils se sont mariés résidaient dans leur quartier ou dans un proche quartier du Ḥāder.
- 147 Nous venons donc de voir qu'à l'instar du paysan et du bédouin, le jardinier alimentait les souks urbains, mais qu'il n'était pas seulement actif au niveau de la distribution, puisqu'il agissait aussi dans l'intimité de son quartier, alimentant des réseaux de nature autant sociale qu'économique et s'impliquant lui-même dans le jeu des échanges, des services et des alliances⁶⁸.
- 148 Le jardinier était donc tout à la fois un nettoyeur de ville et un pourvoyeur de légumes, de fruits et de lait. Son rôle actif dans l'approvisionnement urbain semblait compenser son absence périodique et sa faible participation à la vie sociale de son quartier en période estivale. Les courtes distances qui, à Homs, comme à Hama, séparaient la zone agricole de la ville permettaient également des visites régulières de citoyens dans les jardins et bien sûr du jardinier dans la ville. Le contact était donc maintenu avec le quartier résidentiel, même si la présence du jardinier n'y était que périodique et sa famille absente : davantage que le jardinier, ce sont en effet ses femmes (mère, épouse, fille, sœur) qui étaient dans une situation d'isolement vis-à-vis de la société citadine durant la période estivale.
- 149 Quant au quartier lui-même, il semble avoir eu partie liée avec l'organisation professionnelle des jardiniers homsiotes et hamiotes : soit en constituant le siège socio-politique à partir duquel pouvait s'exercer le contrôle indirect des principaux propriétaires sur leurs jardins et le point de départ de certains réseaux d'affiliés assurant effectivement ce contrôle sur l'ensemble de la zone agricole (Homs), soit parce que quartiers et jardins constituaient les deux segments d'un même territoire urbain ou d'une même entité (Hama).

4 – HOMS ET HAMA, DEUX MODES D'INTÉGRATION DES JARDINIERS À LA SOCIÉTÉ CITADINE

- 150 Si le rattachement des jardiniers à la société citadine paraît avoir été assez évident, leur *mode* d'intégration à cette société différait cependant d'une ville à l'autre. Les jardiniers homsiotes étaient, par certains aspects, mieux intégrés à leur ville que ne l'étaient leurs collègues hamiotes. Les uns et les autres l'étaient en tous les cas différemment. On distingue au moins deux domaines au sein desquels cette différence se manifestait tout particulièrement : les quartiers résidentiels et le mode d'organisation professionnelle des jardiniers.

QUARTIERS CENTRAUX MIXTES ET QUARTIERS PÉRIPHÉRIQUES HOMOGÈNES

- 151 Dans les années 1930-40 à Homs, la majorité des jardiniers vivait encore dans la médina, au sein de quartiers connaissant une relative mixité sociale. Les jardiniers s'y trouvaient donc mêlés à une population de conditions sociales assez variées. À Hama en revanche, une grande partie des jardiniers résidait dans des quartiers périphériques et populaires, situés à la limite des jardins extérieurs. Le quartier de Bāb al-Ğisr était ainsi peuplé par une population de condition sociale très modeste, mais les données dont je dispose⁶⁹ sur l'autre grand quartier de jardiniers, celui de 'Alilīyāt, laissent supposer qu'on avait affaire

à une situation semblable, le quartier étant, dans les années 1940, essentiellement peuplé de jardiniers, de travailleurs journaliers, de portefaix, de petits commerçants de légumes, de maçons... bref, de « petites gens ».

- 152 De cette situation assez différente entre Homs et Hama semble avoir en partie dépendu l'ampleur des réseaux sociaux que leurs jardiniers respectifs étaient en mesure de mobiliser à partir de leur lieu de résidence. En effet, l'aire de relations des cinq familles de jardiniers homsiotes semble avoir été beaucoup plus large que celle des deux cas hamiotés : alors que les premiers choisissaient leurs conjoints davantage à l'extérieur qu'à l'intérieur de leur quartier, les seconds les recrutaient plus dans leur environnement immédiat qu'à l'extérieur, les trois-quarts de leurs mariages se faisant avec des personnes appartenant au quartier de Bāb al-Ğisr. Les réseaux des cas homsiotes, couvrant donc une grande partie de la ville des années 1940, étaient plus étendus que ceux des cas hamiotés dont le quartier semblait former l'essentiel de l'aire relationnelle. Cela est sans doute en grande partie dû à la configuration géographique des deux villes — Homs étant une ville « regroupée » et Hama une ville en archipel — mais aussi au fait que la mixité sociale dont bénéficiaient les jardiniers homsiotes dans les quartiers de l'ouest de la médina favorisait la constitution de réseaux plus variés et surtout plus étendus qu'à Hama.
- 153 La situation des lignages de jardiniers homsiotes sur le marché matrimonial de leur ville, telle que les cas présentés la laisse paraître, n'a donc pas été marquée par un ostracisme ou une relégation sociale particulière. Le fait même que les jardiniers pratiquaient une activité les mettant en contact avec des matières impures ne paraît pas avoir fonctionné comme un élément discriminant dans le domaine matrimonial... il existait donc à Homs un décalage entre la déconsidération sociale et symbolique des jardiniers présente dans certains discours et la réalité des pratiques sociales et matrimoniales à l'intérieur de la vieille ville.
- 154 En revanche, les jardiniers hamiotés semblaient faire l'objet d'une certaine relégation sociale. S'il est sans doute peu pertinent d'aller au-delà du simple constat que la proportion d'activités décriées était plus élevée parmi les conjoints des cas hamiotés (bouchers, barbiers, cordonniers), on peut en revanche rappeler que ces jardiniers résidaient dans des quartiers très pauvres, peuplés de petites gens dont certaines pratiquaient effectivement des activités marginales et parfois décriées (meuniers, colporteurs, fabricants de colles). Une part importante des jardiniers hamiotés appartenait donc à ce monde là, un peu marginalisé et maintenu en périphérie de la ville : il est normal que cette situation se répercute sur le choix de leurs conjoints.
- 155 Il convient cependant de ne pas trop systématiser cette approche. Rappelons ainsi qu'à Homs un certain nombre de lignages de jardiniers résidait dans des quartiers pouvant être considérés comme socialement pauvres et homogènes (Ḥaldiyyeh) et qu'à Hama une minorité habitait dans des quartiers centraux où pouvait être observée une certaine mixité sociale (Šarqiyyeh, Barūdiyyeh, Bašūra, Kīlāniyyeh, Zanbaqiyyeh...), puisque y résidaient des commerçants du souk, des artisans et bien sûr les notables. Même s'ils constituaient encore une minorité dans les années 1940, il existait donc à Homs des jardiniers vivant dans des quartiers périphériques, populaires et socialement homogènes et à Hama des jardiniers résidant dans des quartiers centraux aisés et socialement mixtes.

MODE D'ORGANISATION PROFESSIONNELLE ET INTÉGRATION CITADINE

- 156 Ce qui caractérisait enfin le mode d'intégration des jardiniers à leur société citadine, c'est la présence ou l'absence d'une organisation professionnelle structurée : présente à Homs, elle était inconnue à Hama.
- 157 Bien que n'ayant sans doute jamais formé une corporation au sens classique du terme, l'organisation professionnelle des jardiniers homsiotes était suffisamment constituée, structurée et reconnue pour donner au groupe une légitimité sociale au sein de la population citadine de l'époque. Les jardiniers constituaient une sorte de corps de métier ⁷⁰ qui tirait une partie de sa légitimité du pouvoir des notables, mais aussi de la nécessité d'organiser et de contrôler la gestion de la zone des jardins dans le sens le plus favorable pour la cité et ses habitants (partage des eaux, approvisionnement quotidien). L'intégration à la société citadine pouvait donc s'opérer collectivement par une intégration professionnelle, à partir d'un groupe professionnel visible et disposant d'une représentation officielle et reconnue non seulement par les autorités municipales, mais aussi par l'ensemble de la société citadine : le regroupement des jardiniers dans une organisation professionnelle officielle facilitait donc leur intégration à la société citadine.
- 158 En revanche, l'absence à Hama d'une telle organisation professionnelle dépassant le niveau de la simple communauté d'irrigants, rendait plus difficile la reconnaissance et la lisibilité sociale des jardiniers à l'extérieur de leurs quartiers résidentiels et dans le reste de la société citadine. En l'absence de tout représentant légal des jardiniers, les citadins ne pouvaient s'adresser à eux de façon collective.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

- 159 Les villes de Homs et de Hama ont depuis toujours entretenu à leurs portes, et jusqu'à l'intérieur de leurs murs, une zone de cultures maraîchères et fruitières. Cette réserve agricole urbaine devait assurer aux deux villes une réelle autonomie alimentaire vis-à-vis des campagnes et, à ce titre, a longtemps dû constituer un espace d'importance qu'il convenait de sauvegarder et de contrôler. Essentiellement assuré par les notables citadins qui disposaient de la propriété de la terre (Homs) et de celle de la terre et des moyens d'irrigation (Hama), ce contrôle s'est cependant exprimé différemment d'une ville à l'autre. Les jardins de Homs ont en effet connu une structure professionnelle responsable de la bonne gestion des relations agricoles et du canal collectif d'irrigation, tandis qu'à Hama les petits groupes d'irrigants fonctionnaient sans aucune structure coercitive et fédératrice, dépendant directement des propriétaires de jardins et de norias. Ainsi, alors qu'à Homs les jardiniers disposaient d'une organisation reconnue et à ce titre pourvue d'une relative autonomie interne, à Hama, l'absence d'une telle organisation laissait les jardiniers sans beaucoup de recours face à leurs propriétaires.
- 160 À Homs, la structure professionnelle prolongeait en quelque sorte la hiérarchie sociale des quartiers aisés de l'ouest de la médina, alors qu'à Hama, les secteurs agricoles et les quartiers uniformes et périphériques où vivait une majorité des jardiniers ont constitué les éléments d'un même ensemble formant une sorte d'organisation urbaine qui dépassait largement le seul cadre du groupe professionnel des jardiniers pour englober la

population de tout un quartier. Alors qu'à Homs, le lien du groupe des jardiniers avec ses quartiers pouvait se résumer à une relation d'approvisionnement, mais aussi de clientèle et de pouvoir, à Hama le lien des jardiniers avec leurs quartiers se présentait davantage sous la forme d'une complémentarité, d'une relation d'association ou encore d'une appropriation collective de l'usage d'un terroir.

- 161 Nous avons également vu que ce qui brouillait l'image du jardinier en tant que citoyen était le fait qu'une partie de son univers social se développait à l'extérieur de la ville, dans les jardins et apparemment en dehors de tout contrôle social direct de la société citadine, dans une logique propre à la zone agricole, autrement dit dans une logique qui pouvait sembler être plus rurale que citadine. Pourtant, la question de savoir si l'on avait affaire à des « paysans des villes » ou à de véritables citoyens semble devoir se poser en des termes prenant davantage en compte le contexte urbain : comment la ville gérait-elle (ou réagissait-elle face à) cette part irréductible de ruralité que les jardiniers devaient à leurs activités agricoles ?
- 162 Ainsi, Homs a toujours été considérée comme une ville pauvre, rurale et ouverte⁷¹. De cette ouverture résultait notamment la bonne cohabitation de nombreuses communautés religieuses : on trouvait à Homs aussi bien des musulmans sunnites et des alaouites que des chrétiens⁷². Cette hétérogénéité religieuse se conjugait aussi avec l'acceptation par la ville d'une certaine ruralité : le fait que les jardiniers étaient bien acceptés dans la médina, le cœur même de la vieille société citadine, est de ce point de vue assez caractéristique d'un type de ville rurale. La présence à Homs de nombreux paysans, se rendant chaque jour dans leurs champs situés parfois à plusieurs kilomètres de la ville et revenant le soir dans leur quartier (Naaman, 1951 : 395), caractérise également une ville moins attachée à un strict démarquage entre monde citadin et monde rural.
- 163 Inversement, Hama apparaît comme une ville riche, citadine et fermée. Cette fermeture se trouvait comme justifiée par une forte homogénéité confessionnelle, la population hamiote étant majoritairement musulmane sunnite, les chrétiens ne constituant qu'une petite minorité de la population. Cette « *orthodoxie musulmane inscrite et affichée dans sa citadinité (...) s'opposait à la mixité hétérodoxe des villes périphériques et des campagnes peuplées de minoritaires* » (Métraï, 1989 : 334), réduisant ainsi au minimum les contacts entre la société hamiote et un monde rural où dominaient le paysan alaouite et le bédouin⁷³.
- 164 Dans ce contexte, la place qui était faite aux jardiniers dans cette ville acquiert une signification toute particulière. Ils résidaient dans leur majorité en périphérie de l'agglomération ou dans leurs exploitations du centre-ville, se situant géographiquement et statutairement à l'écart, peut-être à la limite du citadin et du paysan. Tout se passait comme si leurs activités agricoles les rendaient suspects, au regard de la société citadine, d'une ruralité inacceptable au centre-ville : ce qu'il s'agissait de repousser vers les limites de la ville, ce n'était pas seulement les troupeaux de bovins polluants et beuglants mais aussi tous ces succédanés de paysans que constituaient les jardiniers. Pourtant, ceux-ci n'étaient pas des paysans. Ils étaient de confession sunnite, comme la plupart des Hamiotes, et résidaient à Hama et non dans un des villages périphériques : *ils étaient bien à la limite, mais du côté citadin*. Ils étaient donc éminemment ambigus et semblaient en quelque sorte payer cette ambiguïté de statut et d'identité par leur maintien dans une situation urbaine marginale.
- 165 La zone agricole elle-même entre dans cette relation problématique entre villes et campagnes, entre urbain et rural. Alors qu'à Homs, elle faisait bien souvent figure de sas facilitant l'entrée de ruraux (paysans et bédouins) dans la ville, leur fournissant un accès

à la société citadine et même une sorte d'apprentissage à la vie urbaine, à Hama, elle était plutôt un cul-de-sac urbain, n'étant que peu en contact avec la campagne et ne devant pas être confondue avec celle-ci. Les jardins hamiotes semblaient ne devoir en aucun cas servir de porte d'entrée à une population rurale que la société citadine hamiote s'est toujours efforcée de maintenir à distance⁷⁴. Il était donc logique de ne pas trouver de main-d'œuvre rurale dans les jardins hamiotes. Tout semblait se passer comme si les jardins de Hama devaient rester des jardins accessibles aux seuls citadins, un espace réservé, géographiquement situé entre Souk et Ḥāder, mais symboliquement accaparé par le Souk seul : une nature urbaine ou mieux encore, *une nature intérieure*.

- 166 À partir de ces quelques remarques sur les jardins de Homs et de Hama se dégagent finalement deux grands types de zone des jardins : le type « ghouta » qui concernerait les jardins de Homs, jardins extérieurs à la ville et ouverts sur la campagne, en relation avec l'environnement rural de la ville ; le type « jardin urbain », qui concernerait les jardins de Hama, jardins intérieurs et fermés, en rupture avec l'environnement rural de leur ville. Et n'est-ce pas aussi deux types de société citadine qui semblent finalement transparaître derrière la qualification de leur espace agricole : une « société ouverte »⁷⁵ et une « société fermée » ?

NOTES

1. On pourrait aussi rendre compte, à l'instar de Marcel Mauss avec ses techniques du corps, de certains gestes, d'un maintien particulier, d'une façon de marcher, de parler, d'un vocabulaire aussi... bref de toute une gamme d'indices parfois très discrets, mais immédiatement révélateurs pour les citadins de l'appartenance d'un individu au groupe professionnel des jardiniers.
2. Rendus visibles lorsque le jardinier se déchausse pour pouvoir accéder à un lieu de réunion de quartier ou à la pièce de réception d'un particulier (*manzūl*).
3. Actuellement, les jardiniers utilisent souvent des bottes en caoutchouc parfois coupées au raz de la cheville de manière à rendre plus facile leur usage.
4. Ces pratiques étaient fort anciennes et communes à toutes les villes de Syrie, comme le confirme Abdel Nour pour les XVI^e-XVIII^e siècles (1979 : 208) : « Une association s'était établie dans toute la Syrie entre les cultivateurs et les villes : les maraîchers assuraient le ramassage des ordures ménagères urbaines et pouvaient les utiliser pour fumer leurs terres. A Damas, ces éboueurs portaient le nom de sawādī, leur travail consiste à parcourir les rues de la ville avec des ânes porteurs de grands couffins et des pelles afin de collecter les détritiques... (...) Les propriétaires de vergers et les paysans autour de Damas, à cause de l'abondance de l'eau, obtiennent deux récoltes par an, ils ont besoin pour cela de beaucoup de fumiers ('amāra), alors ils envoient leurs serviteurs les collecter à Damas. »
5. De même qu'à Sanaa (Yémen), les jardiniers sont considérés comme souillés par le contact quotidien qu'ils ont avec les eaux usées provenant des bassins d'ablutions des mosquées qui irriguent leurs jardins.
6. Depuis le creusement en 1909 d'un canal d'égouts reliant la ville à l'Oronte (Gaulmier, 1932 : 85).
7. « Marché aux légumes » ou « marché aux herbes »

8. Un khan (*ḥān*) est « un bâtiment carré en forde de cloître renfermant des chambres, des magasins et des boutiques pour les marchands » (G. Wiet, cité par A. Raymond, 1985 : 248-249).

9. Jusqu'à sa transformation en souk de détail, au début des années 1940, le marché de gros ayant alors été transféré avec ses commerçants dans le souk al-Na'ūra, une zone commerçante située à l'est du souk al-Ğindī (cf. IV^e partie, chap. I).

10. Pour les opérations de pesage de ces productions, les commerçants et les commissionnaires utilisaient des balances romaines (*qabbān*) d'une capacité de 20 à 30 kilos. Pour des charges plus lourdes (jusqu'à 200 kilos), ils avaient recours à une grande balance à perche (*qabbān sīḥ*) qui nécessitait le concours d'au moins trois hommes : deux pour la soutenir sur leurs épaules et un troisième pour s'occuper des mesures. Cette balance appartenait à un peseur attitré qui circulait dans le khan accompagné par ses deux aides et de la balance, louant ainsi ses services au prix d'un certain pourcentage directement prélevé sur chaque pesage qu'il effectuait. Il y avait à l'époque trois peseurs en activité.

11. Ainsi qu'une dizaine d'échoppes de bouchers.

12. La présence de jardiniers dans la filière de commercialisation des fruits et légumes est ancienne, mais elle ne deviendra importante qu'à partir des années 1950, époque à laquelle leur fut interdite la vente au détail sur le trottoir.

13. Un jardinier m'a cependant signalé l'existence d'un troisième marché de fruits et légumes qui se serait trouvé dans le quartier d'al-Mdīna, « vers la grande mosquée » et qui aurait disparu « depuis très longtemps ». Il aurait été alimenté par les jardins qui s'étendaient autour de la citadelle (al-Ḥuḍura, al-Ḥandaq...).

14. Si Hama constituait en effet le principal marché bédouin de Syrie centrale, drainant une grande partie des productions de la steppe, Homs n'était toutefois pas en reste dans ce secteur, comme le notait Thoumin (1936 : 163) : « *Homs, en bordure de la Syrie centrale, entretient peu de relation avec les plateaux. Les homsiotes préfèrent commercer avec les tribus bédouines plutôt qu'avec les pasteurs de l'Anti-Liban. Le rôle que tient cette ville — ainsi que Hama sa voisine — dans la vie des nomades explique cette tendance. Aucun obstacle ne la sépare des steppes. Chaque été les bédouins s'avancent vers l'Oronte. Ils viennent aux souks faire les achats de l'année et en retour les citadins leur prennent des laitages ou (...) leur confient des troupeaux.* »

15. Ces questions seront débattues plus longuement dans la quatrième partie, notamment lorsque je traiterai des changements d'activité au sein des lignages de jardiniers.

16. Ce qui n'empêchait pas bien sûr certains jardiniers de développer leurs relations sociales en dehors du seul cadre de la zone des jardins, des souks et du quartier résidentiel, en participant, par exemple, au milieu des éleveurs et des passionnés de pigeons ou encore en fréquentant des cercles religieux affiliés à la grande mosquée... il n'empêche que le quartier résidentiel a longtemps constitué « *la cellule sociale fondamentale de la ville arabe* » (É. Longuenesse, 1986 : 376) à l'intérieur de laquelle se construisaient de fortes solidarités et s'organisait la plus grande partie de la vie sociale des citadins.

17. Je reviendrai plus en détail, dans la troisième partie, sur ces constructions éphémères ou permanentes.

18. La plupart des données présentées dans ce paragraphe portant sur l'histoire, la description topographique et l'expansion urbaine des deux villes ont été tirées du chapitre V (« Mutation de l'espace urbain à Homs et à Hama ») de la thèse d'al-Dbiyat (1995 : 165-201), ainsi que de l'ouvrage de Sibā'ī et Zahrāwī sur Homs (1992), de l'ouvrage de Sabūnī sur Hama (1956) et enfin de l'article d'al-Muftī (1969 : 117-134) sur cette même ville.

19. Bāb Tadmur, al-Fāḥūra, Bāb al-Drīb, Ġamāl al-Dīn, Banī Sibā'ī, Dahr al-Muğāra, Bāb al-Hūd et Bāb al-Sbā', chacun de ces quartiers ayant son *ṣayḥ* ou *muḥtār* (al-Sibā'ī et al-Zahrāwī. 1993 : 46). Il s'agissait en réalité de grandes divisions administratives pouvant elles-mêmes regrouper plusieurs petits quartiers. Ainsi le quartier de Bāb al-Hūd englobait les « petits quartiers » (ou secteurs) de Arba'īn, Bāb al-Hūd, Bāb al-Masdūd, Bāb al-Turkman, al-Zawīyya...

20. Voir l'exemple des souks de Sanaa, véritable porte de la ville d'après Mermier (1988).
21. Comme le souligne É. Longuenesse (1986 : 376) : « *Se définissant par leur fonction résidentielle par opposition avec les zones d'activités économiques (artisanales et commerciales) regroupées dans les souks situés autour de la mosquée, [les quartiers] sont les lieux fermés où ne pénètre pas l'étranger à la différence des lieux ouverts, lieux de passage, de brassage, de mélanges ethnique, social, confessionnel, que sont les souks.* » Sur cette question de la division des villes arabes traditionnelles en deux grandes zones distinctes et sur ses implications juridiques, sociales et architecturales, lire également l'article de Raymond (1989).
22. Tout un secteur de Bab al-Turkmān accueillait ainsi une importante population d'origine rurale récente. Les maisons y étaient construites en torchis et avaient un aspect très rural. Elles constituaient un ensemble qui se pressait aux pieds de la citadelle et rejoignait ainsi Bāb al-Sbā' en tournant par l'est autour du tell. Y résidait une population très pauvre, marquée donc par son origine rurale, essentiellement alaouite, tcherkesse et chrétienne (Homsī, 1977 : 109). C'était un secteur dans lequel on trouvait des bergeries, des moutons et des chèvres paissant librement dans les fossés et sur les pentes de la citadelle.
23. Sur les quartiers de Homs *intra-muros* et la liste de leurs responsables (*muḥtār* ou *ṣayḥ al-ḥāra*) au XIX^e siècle, voir Sibā'ī et Zahrāwī, 1992 : 46-47.
24. Entièrement détruit dans les années 1980 dans le cadre d'un projet de construction d'un grand centre commercial.
25. Homsī (1977 : 78) estime que les chrétiens représentent 4 % de la population de Bāb al-Hūd. Il est peu probable que les rapports aient été foncièrement différents trente ans plus tôt, la partie ouest de la vieille ville ayant toujours été très majoritairement musulmane.
26. 416 hab./ha dans les années 1940, selon al-Dbīyat (1995 : 169).
27. La population de Homs était passée de 50 000 habitants en 1915 à 100 000 habitants en 1945, et la superficie de la ville de 120 hectares à 430 hectares durant la même période (al-Dbīyat, 1995 : 169).
28. Il faut attendre les années 1950 pour qu'elle se développe de façon significative à l'est, cette extension étant encore freinée dans les années 1940 par la présence d'importants vignobles et de quelques hectares de vergers. Ces plantations allaient être par la suite repoussées plus à l'est.
29. Il ne s'agissait vraisemblablement pas de lignages complets mais de quelques lignées ou familles. Certains lignages de jardiniers vont ainsi se disperser sur plusieurs quartiers, mouvement centrifuge qui se renforcera avec l'extension rapide de la ville.
30. Pour cette raison, je n'en ferai pas ici la présentation.
31. Rapide estimation, sans doute incomplète, effectuée dans le quartier en 1993.
32. Ainsi, Raymond (1985 : 189 et suivantes) précise-t-il que « *le principe du classement hiérarchique des activités entraînait le refoulement vers la périphérie de la ville de métiers qui jouaient un rôle économique secondaire, qui présentaient des inconvénients rendant leur présence gênante dans le centre, ou qui étaient si directement liées à la campagne que leur localisation près de portes de la ville répondait à une évidente nécessité* ». Étaient ainsi refoulés vers l'extérieur les marchés de produits agricoles (grains, fruits et légumes, bétail), les abattoirs, les tanneries, les ateliers de potiers, les presses à huile, les scieries...
33. Voir exemple des Za'arūr présenté dans le premier chapitre.
34. De fait, ce quartier n'a longtemps connu qu'une assez faible densité de population puisqu'il ne comptait encore, d'après D. Homsī (1977 : 79), que 15 habitants/ha dans les années 1970, alors qu'un quartier comme Bāb al-Hūd, toujours d'après le même auteur, comptait alors 416 hab./ha. Le fait que Ğoret al-Šīyah soit devenu un quartier essentiellement commerçant et artisanal a sans doute contribué à freiner son développement résidentiel.
35. A. Raymond (1985 : 206-207) souligne cependant que l'on ne pouvait accorder qu'une valeur théorique au schéma classique de la ville arabe s'organisant de façon radioconcentrique : « *Dans la réalité, les villes se développaient suivant des formes plus complexes, dont les différences par rapport à*

cette disposition " idéale" avaient des origines variées. La configuration même du site où s'était établie la ville était susceptible d'influer fortement sur son développement, par la présence de zones accidentées qui pouvaient gêner ou même interdire l'expansion de la ville dans certaines directions, par le voisinage d'un fleuve qui constituait, dans certains cas, un facteur d'attraction, dans d'autres cas un obstacle. »

36. A tel point qu'au Moyen Âge, chaque quartier avait ses propres fortifications (Şabūnī, 1956 : 85-86).

37. Al-Dbiyat souligne à propos du Ḥāder que « l'apparition d'un centre au service des pasteurs et paysans ne fut pas spontanée. L'aristocratie citadine de Hama a cherché ainsi à se prémunir contre une promiscuité jugée indigne en localisant l'aire de contact avec les non-citadins sur l'autre rive de l'Oronte. » (1995 : 196).

38. En vingt ans (1920-1940), la population hamite est passée de 60 000 à 64 000 habitants et la surface urbaine de 200 hectares environ à 260 hectares... (al-Dbiyat. 1995 : 176-177).

39. Nous verrons plus loin comment se composait la population du quartier de Bab al-Ğisr.

40. De nos jours, on peut se rendre compte de la place encore importante qu'occupe l'activité agricole dans ce quartier en observant les nombreux triporteurs — véhicules de jardiniers par excellence — qui sont garés dans ses ruelles.

41. Il ne disposait donc pas de son propre représentant (ṣayḥ al-ḥāra).

42. Ainsi, les limites administratives du quartier de Ḍahr al-Muġāra commencent à l'ouest de la rue Ġāmi' al-Dahya dans le cadastre mandataire, alors que des auteurs comme Sibā'ī et Zahrāwī (1992 : 47) les situent beaucoup plus à l'est.

43. L'existence de quartiers aisés mixtes et de quartiers pauvres plus homogènes renforce en réalité plus qu'elle ne la contredit l'idée de ségrégation sociale.

44. Beaucoup de lignages avaient leur *manzūl* familial, dans lequel se réunissaient leurs seuls membres. À côté de ces *manzūl* « privés », il existait aussi des *manzūl* « publics », appartenant aux personnalités du quartier qui avaient les moyens financiers de les entretenir : commerçants, notables, chef du quartier. Les hommes du quartier s'y retrouvaient tous les soirs, selon bien sûr leurs affinités et leurs affiliations.

45. Transformé en musée en 1995.

46. Un *iwān* est un volume architectural ouvert sur un côté et donnant sur une cour.

47. Aucune de ces demeures de notables homsiotes n'avaient cependant atteint le raffinement des palais hamites, moins massifs mais intérieurement beaucoup plus richement décorés.

48. Ces conseils de quartier sur lesquels pouvaient s'appuyer les notables étaient constitués par des personnalités, des commerçants, des religieux : « traditionnellement, chaque quartier a un chef (ṣayḥ al-ḥāra), qui est choisi parmi les familles notables, soit par l'autorité étatique, soit par les habitants. Il est secondé dans ses fonctions par l'imam de la mosquée et une assemblée informelle de personnes influentes, parmi lesquelles figurent les principaux abaḍāyāt [gaillards, fiers-à-bras] et les anciens du quartier » (Abdel Nour, 1979 : 162).

49. Cette configuration spatiale et sociale des quartiers de l'ouest de la médina était bien sûr ancienne. Comme le souligne Abdel Nour (1982b : 89) à propos de la ville syrienne de l'époque ottomane : « Les grandes maisons de notables émaillaient la ville, se dressant au milieu d'habitations plus modestes, où vivaient souvent les clientèles des familles influentes et qui leur servaient, en quelque sorte, de rempart durant les crises sociales et les fréquents combats de quartier à quartier qui agitaient périodiquement les villes de la Syrie ottomane. Cette juxtaposition de familles riches et de familles pauvres était à l'origine et renforçait de puissants réseaux de solidarités économiques, sociales et religieuses ; ces solidarités, contribuant à soulager beaucoup de misères et assurant l'encadrement quotidien des éléments les plus turbulents de la ville par leurs patrons et voisins, représentaient un élément stabilisateur très important de la société urbaine dans son ensemble ».

50. Au moins 5. dont les 'Abd al-Bāqī, qui ont fait l'objet d'une présentation détaillée dans le premier chapitre et les Ġiniyāt dont je parlerai plus bas.

51. Voir sur ce sujet le récit reproduit en annexe d'un fils de jardinier hamiote devenu professeur d'arabe dans les années 1960.
52. Relevés généalogiques effectués dans les jardins au cours desquels j'ai identifié, lorsque cela était possible, le nom, le quartier et l'activité dominante des familles avec lesquels ces cinq lignages de jardiniers avaient conclu un ou plusieurs mariages. Muni de ces listes de noms, j'ai effectué une série de vérifications auprès d'informateurs âgés de Bāb al-Hūd. Ma présentation concerne indifféremment les mariages des hommes et ceux des femmes. Les données recueillies concernent 148 unions effectuées, dans les années 1930-40, avec quelque cinquante-deux familles.
53. Quatre autres fils venaient en effet juste de naître dans les années 1930 et 40.
54. L'expression est de Raymond (1985 : 96). Elle désigne le « populaire » (*al- 'ānima*), c'est-à-dire le prolétariat des villes.
55. Outre les deux informateurs francophones dont j'ai déjà parlé dans l'introduction et qui ont habité le quartier jusque dans les années 1960, j'ai pu interroger trois habitants de ce qui reste de Bāb al-Ğisr, un épicier et deux jardiniers, tous âgés d'au moins 80 ans. Les entretiens ont porté sur les principales activités des habitants du quartier dans les années 1940.
56. Cette destruction s'est prolongée dans les années 90 avec la construction d'une route en bordure de la berge droite destinée à faciliter l'accès de la mosquée Abū al-Fidā' aux véhicules motorisés, si bien qu'il ne reste actuellement plus grand-chose du quartier dont je vais parler.
57. Comme nous allons le voir, le quartier s'étendait sur les deux berges du fleuve qui étaient reliées par un pont.
58. En référence à Dbīyat qui parle de « ville-pont » à propos de Hama. Le quartier de Bāb al-Ğisr (la Porte du Pont) paraissait de fait représenter l'image réduite de la ville tout entière.
59. Prince-géographe ayyoubide (1273-1331) dont le palais se trouvait dans le quartier d'al-Mdina.
60. Il se pratiquait à Hama ce que qu'on appelle l'association *hamūyeh* : « *Le citoyen achète un troupeau et le confie à un bédouin qui doit lui rembourser son capital ; le temps du remboursement détermine la durée du contrat. En effet le bédouin bénéficie des fruits du troupeau (la laine, les produits laitiers et les bêtes nouveau-nées, exceptés les agneaux femelles) et c'est avec ces produits qu'il va rembourser l'associé citoyen qui est, en général, le commerçant ou le courtier. Lorsque le capital initial est enfin amorti, on partage le cheptel à part égale entre les deux associés. Ce type d'association pratiquée souvent par les Hamaouis, rend le bédouin dépendant de son associé parce qu'il est endetté pendant une longue période.* » (Al-Dbīyat, 1995 : 130).
61. Dont un qui était spécialisé dans la construction des murs de jardins.
62. Posséder un petit magasin, être propriétaire de son logement, avoir la possibilité d'ouvrir un *manzūl*, appartenir au conseil du quartier, compter un lettré ou un religieux dans son lignage, être respecté pour son honnêteté, sa sagesse, son esprit de conciliation, mais aussi pour son ancienneté dans le quartier, avoir la *waġāha*, la « considération », posséder ainsi une certaine légitimité qui parfois permettait de parler au nom du quartier ou d'intervenir dans des disputes internes au quartier... pouvaient être autant de critères de notabilité dans une micro-société où les écarts de richesse n'étaient pas très importants.
63. Ils utilisaient pour cela des nasses rondes en osier (*al-qaffā'a*), lestées de pierres et munies d'appâts qui, depuis la rive, étaient plongées et laissées dans l'eau au bout d'une longue perche ou encore de simples épuisettes (*al-'abb al-qaššāš*) utilisées lorsque le fleuve était gros et que les poissons venaient se réfugier contre les berges. Certains, possédant une petite barque à fond plat, employaient de longues nasses cylindriques et compartimentées, à structure en bois souple (*al-'abb*) et qui étaient maintenues dans l'eau à quelques mètres de la rive grâce à deux longues perches disposées aux extrémités.
64. On m'a signalé trois autres espèces de poissons que je n'ai pu identifier : *al-butti*, *al-karsīd* et *al-kallār*. Weulersse (1940 : 59-61) fait une description assez précise de cette ressource qu'est la

pêche dans les zones d'épandage en marais (le Ghab et l'Amouk). Il précise notamment l'importance des silures (*sallūr*), qui étaient particulièrement abondantes dans le Ghab. Ces poissons, qui pouvaient atteindre une cinquantaine de centimètres, sont « à la fois charnus et faciles à conserver fumés et salés, ils tiennent, l'hiver, une grande place dans l'alimentation des populations de l'intérieur et on les trouve sur tous les marchés urbains de Syrie, d'Alep à Damas ». Dans l'Amouk, on trouvait surtout des « poissons blancs à écailles » et des anguilles qui remontaient le Bas Oronte jusqu'au lac. Weulersse conclut son paragraphe en précisant que « grâce à l'étendue des zones marécageuses, la pêche joue donc dans le bassin du fleuve un rôle qui est loin d'être négligeable à la fois clans son économie locale et dans ses relations commerciales : à ce point de vue, l'Oronte apparaît comme de beaucoup le plus important de tous les cours d'eau du Levant, l'Euphrate même compris ».

65. Expression empruntée à Bianquis (1978 : 204).

66. La même chose m'a été signalée dans les quartiers de 'Alilīyāt et de Šarqīyyeh.

67. Je ne dispose pas d'un ensemble comparable à celui de Homs, n'ayant pu effectuer de relevés qu'auprès de deux lignages en raison des bouleversements qu'a connus le quartier depuis les années 1940 (destruction d'une grande partie des maisons, disparition ou éparpillement des lignages...) et de la difficulté qu'il y a à aborder la question dans une population en partie décimée durant les événements de 1982 (exécutions de plusieurs dizaines de personnes dans le quartier et dans celui, voisin, de Bayn al-Hayein). Nos relevés portent sur quelques 50 mariages ayant impliqué une trentaine de familles.

68. Comme le souligne Hannerz (1983 : 325-26) : « La vie de quartier tourne autour d'individus qui s'y engagent intensément, mais qui ne participent guère à d'autres domaines de la vie urbaine. Cependant, la fonction d'approvisionnement accorde à celui qui la remplit un rôle de premier plan dans la définition du quartier, et elle lui permet de se représenter l'espace du voisinage en même temps que ses rapports aux gens du quartier qu'il ravitaille (...). Alors que les rapports de voisinage connaissent des hauts et des bas et qu'il leur manquera toujours une vue d'ensemble, ils peuvent autrement dit, se structurer par la reproduction des rapports d'approvisionnement. »

69. Entretiens avec le *muḥtār* de 'Alilīyāt et deux témoins de l'époque.

70. Mermier (1997 : 116) fait la distinction entre « corps de métier » et « corporation », le premier étant moins structuré et institutionnalisé que la seconde. C'est dans ce sens que je l'emploie à mon tour.

71. Pour reprendre Bianquis et David (1996 : 99) selon lesquels « Homs, autrefois plus pauvre sans doute, plus rurale que les autres villes anciennes du pays, moins monumentale, est traditionnellement ouverte... ».

72. Le Boulanger (1922 : 138) a rendu compte du recensement officiel de 1903 qui faisait état de l'importance numérique de chacune de ces communautés : sur une population de 51 158 âmes, les musulmans (sunnites et alaouites) étaient estimés à 38 152 et les chrétiens (grecs « schismatiques » et catholiques, syriaques, syriens catholiques, protestants, latins, maronites, chaldéens) à 12 913.

73. Seurat (1989 : 40) précise que ce clivage pouvait autrefois prendre l'aspect d'une violente hostilité à l'égard de tous ceux qui venaient des campagnes. Il cite sur ce sujet un auteur syrien (Mounir M. Mousa) qui rappelle que « avant la Première Guerre mondiale, un Alaouite ne pouvait pas passer dans les rues de Hama, car il aurait été insulté, aspergé d'eaux sales, frappé, et quelquefois tué » (*Étude sociologique des Alaouites ou Nosāiris*, Paris, 1958, t. II, p. 762).

74. Comme le précise Rafeq (1989 : 125) pour la période ottomane : « In Hamāh, early in the Ottoman period, rural migrants living outside the walls of the town, had more relations and intermarriages with their village kinsmen than with the long-time urban inhabitants of Hamāh inside the walls. Crossing the frontier between ruralism and urbanism in pre-industrial society was rather difficult matter. Craft organisation, the core of urban economy and society, were closed to rurals. Not so the administrative and, more importantly, the religious profession which lent itself to rurals more easily. »

75. Hannerz (1983 : 121) signale que le concept de « société ouverte » a été utilisé par Braudel, concept dans lequel « la ville se confond avec sa région » et qui « semble recouvrir les deux premiers modèles urbains de Lopez, en attirant l'attention sur le fait que les premières sociétés urbaines sont composées de gens qui ont un pied sur le sol des villes et l'autre sur leur terre à la campagne, sur le fait aussi que ces gens voyaient dans le centre urbain un lieu où l'on ne se rendait que si l'on avait quelque chose à y faire, et non un endroit pour vivre ». S'il est permis de considérer Homs comme une ville ouverte, on ne peut toutefois considérer que cette ville n'ait été qu'un lieu de passage pour l'immense majorité de ses habitants. Mais n'est-ce pas, d'une certaine manière, ce qui caractérisait la relation des jardiniers à leur ville, du moins pendant la période estivale ?

Deuxième partie. Le temps des jardiniers des années 1950 à nos jours

Introduction à la deuxième partie

- 1 Au lendemain de son indépendance (1946), la Syrie est encore politiquement et économiquement tenue par les grandes familles citadines qui, à Homs, à Hama, à Alep et à Damas, tirent une grande partie de leur pouvoir financier de vastes propriétés foncières, tout en s'appuyant politiquement sur une importante clientèle rurale et citadine. Les deux décennies qui vont suivre verront l'affaiblissement, puis l'effondrement, de ces élites, incapables de s'opposer à la montée en puissance d'une nouvelle classe de dirigeants essentiellement issue des campagnes. Les années 1950 et 60 furent donc marquées par de profonds bouleversements politiques, institutionnels mais aussi sociaux et économiques, avec notamment la difficile mise en place d'une réforme agraire et la nationalisation d'une grande partie des entreprises ayant jusqu'alors appartenues aux notables.
- 2 Au niveau des jardins de Homs et de Hama, cette période marque aussi la fin d'un système qui était essentiellement caractérisé par la domination des grands propriétaires et la précarité des jardiniers, avec comme résultat final l'émancipation du jardinier et son affirmation comme principal acteur du processus de production agricole. Ces changements constituent, d'une certaine manière, la forme raccourcie et très localisée de ceux qui ont entraîné, sur le plan national, la mise à l'écart des grandes familles de notables. Dans le premier chapitre de cette deuxième partie, je présenterai les principaux changements survenus dans la structure foncière des zones de jardins. Dans le second chapitre, ce sont les transformations constatées au niveau des rapports de production et du statut du jardinier ainsi que du mode d'organisation professionnel que j'aborderai. Enfin, dans un dernier chapitre, je dresserai le tableau des transformations intervenues dans le système d'irrigation.

Chapitre I. Évolutions et transformations du foncier agricole des années 1950 à nos jours

- ¹ Nous avons vu dans la première partie que les jardins ont longtemps été la propriété d'une minorité représentative de la population citadine, constituée par des notables, grands commerçants et propriétaires terriens, mais aussi par de simples commerçants et artisans. Jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, les jardins ont constitué, à divers degrés, une part plus ou moins importante du patrimoine de leurs lignages. Cette situation va se transformer assez rapidement à partir des années 1950 sous l'influence conjuguée de la croissance urbaine et de l'évolution naturelle du foncier agricole, conduisant les jardins vers une certaine marginalisation, tant au niveau de l'économie urbaine que de l'économie familiale des propriétaires de jardins. C'est de ces transformations à la fois urbaines et foncières dont je veux maintenant rendre compte.

1 – EXPANSION URBAINE ET ZONES AGRICOLES : VERS UNE MARGINALISATION DE CES ESPACES TRADITIONNELS DE PRODUCTIONS AGRICOLES ?

- ² Les années 1940 ont été la dernière décennie au cours de laquelle les zones agricoles occupaient encore une place prédominante à Homs et à Hama, tant en raison de leur surface que de la place qui était la leur dans l'économie de ces deux grandes villes. Les jardins urbains et périurbains couvraient alors un territoire correspondant à deux fois et demi la surface de Homs et à deux fois la surface de Hama et suffisaient à répondre à la majeure partie des besoins en fruits et légumes des habitants de ces deux villes. Dans les décennies suivantes, ces rapports furent modifiés en raison de la croissance des villes et de leur population. Cependant, contrairement à ce que l'on pouvait attendre, les deux zones agricoles n'ont pas disparu pendant toute cette période : malgré leur importante extension depuis la fin des années 1940, les villes n'ont que peu empiété sur leurs jardins¹.

À HOMS. UNE EXPANSION BIEN MAÎTRISÉE À L'OUEST

- 3 Pendant la période 1945-1965, la ville continua à progresser dans les mêmes directions que celles de la période précédente, poursuivant ainsi son avancée au nord et au sud. Elle s'étendit cependant pour la première fois à l'est, avec notamment le quartier de Ġub al-Ġandalī, en empiétant sur les vignobles. 11 s'agissait de la création de quartiers populaires essentiellement alimentés par un important exode rural, celui-ci étant provoqué à la fois par de dramatiques sécheresses qui poussèrent dans les années 1950 un grand nombre de paysans à abandonner leurs terres et par l'installation des premières grandes industries modernes (teinturerie, raffinerie de sucre en 1946, de pétrole en 1957), fortes demanderesse de main-d'œuvre.
- 4 En revanche l'extension de la ville vers l'ouest, vers la zone des jardins, produisit des quartiers (Fardūs, Maḥaṭṭah, Qussūr, Ġūṭā) destinés à une population citadine plus aisée. Ces nouveaux quartiers résidentiels occupèrent ainsi la zone de cultures sèches qui s'étendait entre les jardins et la vieille ville. Durant cette même période, la ville franchit également la vallée de l'Oronte avec la construction d'habitations collectives sur le Wa'ar, le plateau basaltique dominant la zone des jardins. En 1960, la ville comptait 137 217 habitants pour une surface de 880 hectares.
- 5 À partir de 1960, Homs connaît une forte croissance de sa population due à un important exode rural et un appel de main-d'œuvre accru par le développement industriel (usines d'engrais, filatures, agrandissement de la raffinerie de pétrole). La ville pousse davantage ses quartiers vers le nord, le sud et surtout l'est et le nord-est le long de la route de Salamié, souvent sous forme d'habitations illicites². Les villages agricoles périphériques de Baba Amr (sud-ouest) et de Deir Baalbé (nord-est) sont peu à peu intégrés à la ville et les quartiers du Wa'ar continuent à se développer³ sur la berge gauche de l'Oronte. C'est pendant cette période que disparaissent les dernières vignes proches de la ville, les nouveaux quartiers suivant parfois dans leur découpage les limites de ces anciens vignobles. Mais de nouvelles plantations vont par la suite se développer plus à l'est, dans la région de Fayrouzé (vignes sur treilles, amandiers) et de Zaidal (oliviers, pommiers), grâce au développement des forages. L'extension de la ville à l'est n'a donc pas provoqué la disparition des cultures dans cette région⁴.
- 6 Quant aux quartiers aisés de l'ouest, ils achèvent leur extension jusqu'aux jardins au nord comme au sud de la route de Tripoli, mais ne dépassent pas le grand canal d'irrigation qui marque jusqu'à présent la limite dans cette région entre terrains à bâtir et terres agricoles. En 1989, la ville couvre environ 4 200 hectares pour une population estimée à 500 000 habitants⁵ : la surface de la ville est donc quatre fois supérieure à la surface de sa zone agricole.



Photo 14 — Jardins de Homs. Vue du *zūr* al-'Abbār. Cette étroite région de jardins pénètre profondément dans les quartiers du nord-ouest de la ville. Au premier plan, une treille de vigne et la toiture de la ferme à partir de laquelle cette photo a été prise. Plus loin, deux champs entourés de haies d'arbres fruitiers. Au fond enfin, les immeubles du nouveau quartier populaire al-Qarabis.

- 7 Mais que deviennent les quelques 1 000 hectares de jardins pendant cette forte expansion urbaine ? Ils ne subissent pas de destructions massives mais de petits grignotages de bordure (fig. 27). Ainsi le nord du quartier al-Ġūṭā, drainant à ses débuts une population de commerçants et de fonctionnaires aisés, a été en partie construit sur des jardins appartenant au *zūr* al-'Abbār. S'étendant dans un carré de 25 hectares environ, ces jardins représentaient une dizaine d'exploitations, alimentées en eau par une prise sur le grand canal située au niveau du restaurant « al-Gardénia »⁶. Elles ont été vendues au début des années 1960 à des coopératives de construction immobilière.
- 8 Ailleurs, on constate quelques empiétements n'affectant que de petites surfaces. Ainsi en contrebas de l'actuel grand stade sportif, sur la berge gauche du canal, a été construite sur 5 hectares de jardins une usine de chaussures, propriété de l'armée. Plus au nord, la nouvelle zone artisanale construite à la fin des années 1960 déborde sensiblement (3 ha) sur des jardins du *zūr* al-Na'ūra. Enfin, de l'autre côté du fleuve, au pied du Wa'ar, quelques bâtiments ont été récemment construits illégalement sur une bande étroite de jardins (1 ha) du *zūr* al-Wa'ar.
- 9 Au total, on peut actuellement estimer à moins d'une quarantaine d'hectares la surface des jardins ayant disparu du fait de l'avancée du bâti urbain depuis les années 1950, ce qui est relativement peu.

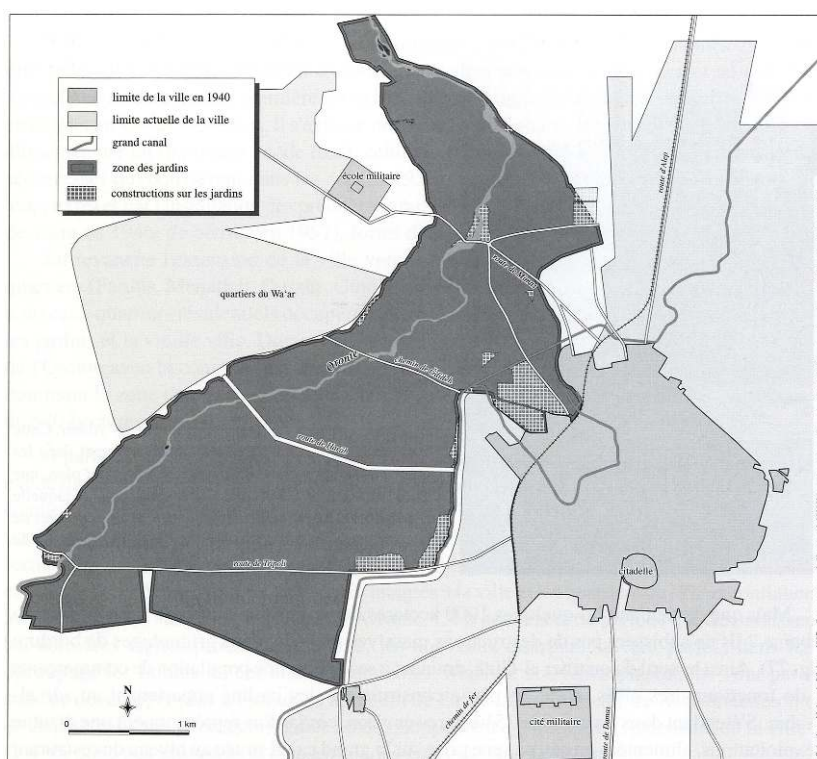


Figure 27 — État de la zone agricole homsiote au début des années 90.

- 10 L'aménagement de voies de circulation entre le centre-ville et les nouveaux quartiers du Wa'ar a eu en revanche un impact important sur l'unité géographique de la zone des jardins. Il s'agit de l'élargissement de la route de Mimas au nord de la zone, de l'aménagement du chemin de Ġdideh (années 1980) au centre et de celui de ?arāb, plus au sud. L'élargissement de la route de Tripoli a également amputé de plusieurs mètres les jardins qui la bordent de part et d'autre et cela sur plus de 3 kilomètres. L'effet le plus évident de ces récents aménagements routiers, outre la disparition de plusieurs dizaines d'hectares de jardins et l'interruption par endroits du réseau secondaire d'irrigation, a été une division de la zone des jardins – autrefois homogène – en quatre ou cinq tronçons. Ces profondes coupures facilitent désormais l'accès, à partir de la ville, à des secteurs qui étaient jusqu'alors isolés, mais rendent par contre plus malaisée la circulation à l'intérieur de la zone agricole.
- 11 Quant au nombre de jardiniers travaillant dans cette zone, il a bien sûr sensiblement augmenté avec le temps. Ainsi, avec une surface moyenne d'exploitation qui est passée en un demi-siècle de 2,5 hectares à 1 hectare⁷, on peut estimer qu'il existe à l'heure actuelle quelques 900 chefs d'exploitation dans la zone agricole de Homs.

À HAMA. DISPARITION INÉVITABLE DES JARDINS DU CENTRE-VILLE

- 12 L'évolution de la situation de la zone agricole y a été plus complexe qu'à Homs en raison de la présence de jardins au cœur même de la vieille ville. Dans sa progression, Hama n'a pas cherché à sauvegarder ces jardins centraux, même si la mise en place d'un réseau moderne de distribution d'eau potable rendit possible la construction de quartiers plus

éloignés des berges de l'Oronte. Les disparitions de jardins ont donc été proportionnellement plus nombreuses dans cette ville que dans sa voisine du sud (fig. 28).

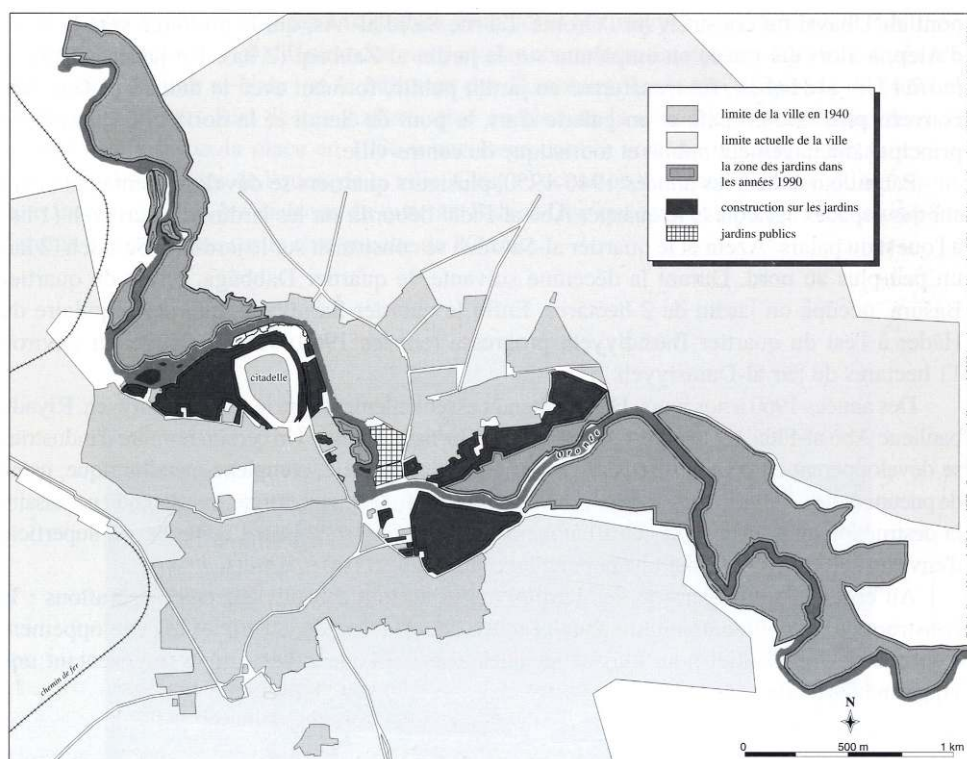


Figure 28 — État de la zone auricole hamiote au début des années 90.

- 13 De 1940 aux années 1960, la ville se développa dans plusieurs directions : au sud, le long de la route de Kafr Buhum et de celle de Homs ; au nord, le long de celle d'Alep ; vers l'est, sur la rive gauche de l'Oronte, avec le prolongement résidentiel de 'Alilīyāt et la création du quartier de Šrī'ā. A la fin de cette période, Hama occupait quelques 650 hectares avec une population estimée à 137 400 habitants.
- 14 La disparition de jardins durant cette époque est essentiellement liée à trois phénomènes : la construction de bâtiments municipaux, l'aménagement d'espaces publics et le développement plus ou moins spontané de quartiers populaires.
- 15 Ainsi, un ensemble important de jardins⁸ (12 ha) situé au nord-est du Souk fut occupé, dès le début des années 1940, par des bâtiments administratifs et publics : l'hôtel Abu al-Fidā' (actuel siège régional du Parti Baath), la *muḥāfaẓa*, la poste et le centre culturel ainsi qu'un certain nombre de bâtiments commerciaux. Dans les années 1940, cet ensemble avait d'ailleurs fait l'objet d'un projet d'aménagement de la part de l'architecte et urbaniste français Michel Ecochard. Celui-ci avait prévu d'y installer les bâtiments d'une foire nationale⁹. En 1950, le pont al-'Ubaysī fut construit sur l'Oronte. La rue Sa'īd al-'As, qui le prolonge vers la route d'Alep, a alors été tracée en empiétant sur le jardin al-Zanbaqi (2 ha). Un jardin voisin, le bustān Um al-Ḥassan, fut transformé en jardin public, formant avec le moulin al-Ġazaleh, converti plus tard en café et en galerie d'art, le pont du Sérail et la noria al-Ġisriyyeh, le principal aménagement public et touristique du centre-ville.
- 16 Par ailleurs, dans les années 1940-1950, plusieurs quartiers se développèrent également sur des espaces agricoles : le quartier Abū al-Fidā' déborda sur les jardins al-Nūriyyeh (1

ha) à l'ouest du palais 'Aẓem et le quartier al-Sa'adeh se construisit sur le jardin al-Sa'adeh (2 ha) un peu plus au nord. Durant la décennie suivante, le quartier Dabbāga, à l'est du quartier Bašūra, occupa un jardin de 2 hectares. Enfin le quartier Šarqiyyeh, quartier populaire du Ḥāder à l'est du quartier Barūdiyyeh, progressa (années 1960) vers le fleuve sur environ 11 hectares du zūr al-Damsiyyeh.

- 17 Des années 1960 à nos jours, Hama s'étendit essentiellement vers le sud (Šabūniyyeh, Riyadī, banlieue Abū al-Fidā') et le nord-ouest (Fayha'a, Ġurnata, Šaḥba). Un certain nombre d'industries se développèrent en périphérie (usine de porcelaine, cimenterie, complexe métallurgique, usine de pneumatiques...). La route traversant la ville en direction d'Alep fut élargie, ce qui rendit nécessaire la destruction de plus de trois cents bâtiments anciens. En 1989, Hama couvrait une superficie d'environ 3 100 hectares pour une population estimée à 225 000 habitants.
- 18 Au cours de cette période, les jardins furent surtout affectés par deux opérations : la construction de bâtiments municipaux et touristiques à l'est de la ville et le développement d'un quartier résidentiel pour classes sociales aisées à l'ouest, l'ensemble représentant une vingtaine d'hectares.
- 19 Deux routes goudronnées avaient été construites au cours des années 1950, à travers les jardins du zūr al-Qiblī, à l'est de la ville. L'une, proche du fleuve, a permis de rejoindre la route de Salamié par un pont en fer, l'autre plus au sud, de desservir directement le quartier de Šrī'ā se développant sur les hauteurs. C'est dans les jardins qui étaient alors situés de part et d'autre de la première route que fut construit par la suite un certain nombre d'installations. Entre fleuve et route, un premier restaurant s'ouvrit en 1960, un second en 1985. Le reste des jardins de ce secteur fut occupé par le département municipal des norias (1985) et par un petit jardin public. De l'autre côté de la route furent installés un complexe sportif (salle des sports et piscine municipale construites en 1967, club sportif en 1970) et des bâtiments destinés aux fonctionnaires (association des instituteurs en 1968 et des ingénieurs en 1984). Le centre des Pionniers, en cours de construction (1995), devrait compléter cet ensemble. Cet aménagement, occupant à peu près 10 hectares, apparaît comme le prolongement vers l'est du centre administratif plus ancien (*muḥāfaza*, centre culturel...).
- 20 A l'ouest de la citadelle, le quartier résidentiel Bāb al-Nahr se développa dès les années 1960 sur les 8 hectares des jardins Ḥuḍura, Nubbālī et Ḥatuniyyeh. Ces derniers accueillirent également (années 1970) l'Union des ouvriers, les abattoirs municipaux (autrefois situés près du moulin de Bāb al-Nahr) et le bâtiment des Éclaireurs. Le jardin al-Ḥandaq¹⁰ (4,5 ha), prolongement vers l'est de ces jardins, situé au pied de la citadelle et abandonné dans les années 1960, laissa la place en 1986 à une large double voie desservant, entre autres, les quartiers des collines de l'ouest de la ville. C'est à l'occasion de la construction de cette route que furent détruites les maisons du quartier Bāb al-Ġisr qui étaient situées, avec leurs petits jardins domestiques, sur la rive gauche de l'Oronte.



Photo 15 — Jardins de Hama. Vue du zūr Bāb al-Nahr. En avant-plan, les restes de l'aqueduc des norias al-Dawālīk et al-Ḥuḍura.

- 21 Les jardins qui étaient traditionnellement en contact direct et étroit avec les quartiers les plus centraux de Hama ont donc aujourd'hui presque tous disparu, ce qui représente une cinquantaine d'hectares au total. De ces jardins, il ne reste que le bustān Atweh, en contrebas du palais 'Azem et une partie du zūr al-Damsiyyeh, entre les quartiers de Bašūra et de Šarqiyyeh et le fleuve, une dizaine d'hectares au total. Les anciens jardins du centre-ville n'ont cependant jamais représenté, du moins au xx^e siècle, qu'une partie de l'ensemble agricole rattaché¹¹ à Hama, les jardins extérieurs à la ville ayant toujours été plus importants quant à leur surface et à leurs productions. L'importance des jardins intérieurs venait surtout du fait qu'autrefois ils se trouvaient justement à l'intérieur des remparts et constituaient ainsi une réserve alimentaire non négligeable lorsque l'insécurité ne permettait pas aux citoyens d'accéder aux terres agricoles extra-muros. On peut donc émettre l'hypothèse que la rapide disparition des jardins du centre de Hama, certes avant tout liée au développement urbain, a aussi coïncidé avec l'établissement définitif de la sécurité des biens et des déplacements : garder une réserve agricole à l'intérieur de la ville n'avait désormais plus grande utilité.
- 22 Épargnés jusqu'à présent par la croissance urbaine, les jardins extérieurs s'étendent sur quelques 150 hectares de l'autoroute d'Alep à l'est de Hama jusqu'à la limite des terres de Dahrié, village au nord-ouest de Hama¹². C'est là que se développe de nos jours l'essentiel de l'activité agricole dépendant des jardiniers hamiotes, dont le nombre peut être à l'heure actuelle estimé à quelques trois cents individus, pour une surface moyenne d'exploitation avoisinant 0,70 hectare¹³.
- 23 Par ailleurs, certains jardins qui étaient autrefois situés à l'extérieur de la ville ont été rattrapés par celle-ci et se trouvent désormais en contact avec les nouveaux faubourgs résidentiels. C'est le cas du zūr Bāb al-Nahr qui, anciennement associé au quartier Bāb al-Ġisr, est depuis une quarantaine d'années en contact direct avec le camp palestinien installé sur les hauteurs de la berge droite du fleuve. De même, les jardins de l'ouest du zūr al-Qiblī sont désormais bordés au sud par le quartier de Šrī'ā.

PLACE DE PLUS EN PLUS RÉDUITE DES JARDINS DANS L'ÉCONOMIE URBAINE

- 24 Les jardins n'occupent plus une place aussi importante qu'il y a une cinquantaine d'années dans l'approvisionnement quotidien de Homs et de Hama : d'après les commerçants du souk al-Hāl interrogés en 1992 dans les deux villes, ils ne représenteraient guère plus de 10 à 15 % des transactions quotidiennes effectuées à Homs et 20 % de celles effectuées à Hama. S'il est difficile de vérifier l'exactitude de telles estimations, on peut toutefois constater que les jardins ne sont plus, loin s'en faut, les seules terres irriguées à alimenter le marché urbain actuel.
- 25 Dans les années 1940 encore, les périmètres irrigués en Syrie centrale ne dépassaient pas les 13 000 hectares. Weulersse (1940 : 54-55) distinguait alors trois grands domaines régionaux traditionnels : celui du haut Oronte en amont du lac de Qattiné, alimenté par de nombreuses sources et de petits barrages sur le fleuve (7 000 hectares), celui des jardins périurbains de Homs (1 000 hectares) et celui des norias du moyen Oronte s'étendant entre Rastan et le Ghab sur quelques 4 000 hectares et dans lequel étaient donc inclus les jardins de Hama. Il convenait d'ajouter à cet ensemble les berges irriguées appartenant aux villages s'échelonnant au bord de l'Oronte entre Homs et Rastan. Elles occupaient à l'époque quelques 1 700 hectares (Naaman, 1951 : 180). Les jardins urbains représentaient alors plus de 10 % de cet ensemble et assuraient l'essentiel de l'approvisionnement des villes de Homs et de Hama en produits agricoles, leur proximité avec les marchés urbains leur évitant les problèmes d'accès rapide, de transport et de stockage qui se posaient pour des productions plus éloignées¹⁴, alors essentiellement destinées à l'auto-consommation.
- 26 A partir des années 1940-1950, avec les premières tentatives de réforme agraire, les besoins d'une agriculture de plus en plus libérale et spéculative, le « boom » cotonnier¹⁵, la réalisation de grands projets d'irrigation en Syrie centrale¹⁶ et le développement de la motorisation individuelle (motopompes, tracteurs), le domaine irrigué de cette région progressa considérablement¹⁷, comme ailleurs en Syrie¹⁸. Le développement des transports et de la chaîne du froid allait de plus permettre d'alimenter de plus en plus efficacement les principales villes de Syrie. Les terres irriguées en amont de Homs, celles situées entre Homs et Hama et alimentées par le nouveau canal de Qattiné et enfin la plaine aménagée du Ghab furent les trois principales zones concernées par ces transformations dans la région. Sur ces nouvelles terres irriguées, au côté des cultures majoritaires contrôlées par la planification agricole¹⁹, les paysans se mirent aussi à cultiver des légumes, pour l'essentiel l'ail, l'oignon, la tomate, l'aubergine, le concombre, la fève, le haricot et le pois. Les paysans profitaient ainsi du marché resté libre des produits maraîchers pour jouer, non parfois sans risques, avec les prix variant rapidement selon l'offre et la demande (Métraï, 1979 : 322-324).
- 27 Par ailleurs, l'extension des cultures maraîchères en dehors de ces grands périmètres irrigués a pris une certaine ampleur à partir des années 1980 avec la multiplication des petites exploitations, appelées *mašārī* (sing. *Mašrū'*), sur des terres non irriguées à l'origine (terres dites « *ba'al* »). Ces micro-exploitations alimentées par des motopompes et des puits artésiens se retrouvent désormais autour de la plupart des villages et des petites villes de la région de Qousseir, de Homs et de Hama et pratiquent souvent les

mêmes types de cultures intensives que les jardins urbains (tomates, aubergines, persil, salades...), les concurrençant donc directement.

- 28 Enfin les anciennes berges irriguées s'étendant entre Homs et Acharné connaissent également, depuis une trentaine d'années, une extension sensible de leurs surfaces. En effet, des terres autrefois trop hautes pour être accessibles à l'eau du fleuve, même avec l'aide de norias et de petites roues intermédiaires (*jarāf*), sont maintenant aménagées en terrasses irriguées grâce aux barrages (Rastan, Acharné) ou à de puissantes motopompes collectives qui prolifèrent sur les berges du fleuve (Ghanto, Djajié, Srehin...). Ainsi le périmètre irrigué du village de Dahrié, situé au nord-ouest de Hama, est constitué de jardins traditionnels occupant la berge de l'Oronte (20 ha), autrefois irrigués par une noria, mais aussi de cultures maraîchères occupant depuis seulement une trentaine d'années le plateau à l'est du village (50 ha) et irriguées par une grosse motopompe collective fonctionnant à partir du fleuve.
- 29 Le total des surfaces irriguées de Syrie centrale couvrait en 1993 plus de 150 000 hectares, les jardins des deux villes ne représentant désormais plus que 0,8 % de cette surface.

Régions	Par pompage de rivières	Par pompage de puits	Par gravité	Total
Homs	6 502	18 017	20 427	44 946
Hama	2 674	30 526	8 571	41 771
Ghab	-	23 217 ²⁰	46 598	69 815
Total <i>mūh.</i> de Hama	2 674	53 743	55 169	111 586
Syrie centrale	9 176	71 760	75 596	156 532

Tableau 12 — Répartition (ha) des terres irriguées dans les *mūhāfa* de Homs et de Hama en 1993²⁰.
Source : The annual agricultural statistical abstract, 1993.

- 30 Avec une population urbaine multipliée par dix à Homs (à peu près 500 000 habitants en 1995) et par cinq à Hama (à peu près 250 000 habitants en 1995) en l'espace d'un demi-siècle, les besoins en fruits et légumes ne pouvaient de toutes façons plus être satisfaits par les seuls jardins urbains. Faute de pouvoir géographiquement s'agrandir pour répondre à cette demande accrue, ceux-ci sont donc devenus, au cours de ces décennies, minoritaires dans l'approvisionnement de leur propre ville, la grande majorité des productions consommées par les citoyens provenant essentiellement de l'importation²¹, des campagnes homsiotes et hamiotes et des exploitations du littoral méditerranéen²².

2 – LA STRUCTURE FONCIÈRE À L'ÉPREUVE DU TEMPS²³

- 31 Les transformations survenues depuis une cinquantaine d'années dans la structure foncière des deux zones de jardins sont avant tout liées à une évolution naturelle dans tout système de propriétés, c'est-à-dire à la division des propriétés familiales et à la multiplication du nombre des propriétaires.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU FONCIER EN 1990 : UNE AUGMENTATION SENSIBLE DE LA PETITE PROPRIÉTÉ

- 32 Nous venons de voir que depuis les années 1940, en raison du développement urbain, de la croissance démographique et de l'expansion des zones irriguées en Syrie centrale, les

zones de jardins de Homs et de Hama sont peu à peu devenues économiquement marginales. Elles ne constituent plus ces espaces stratégiques qu'elles avaient été dans le passé pour la société citadine. Elles sont même considérées par beaucoup comme des zones résiduelles fonctionnant selon un mode d'organisation trop archaïque pour être rentable : la survie et l'approvisionnement des villes dépendent dorénavant d'autres espaces agricoles plus vastes et plus productifs. Le contrôle des jardins et de leurs jardiniers n'est donc plus pour la société citadine une nécessité vitale ou stratégique comme par le passé. Dans ce nouveau contexte, que sont devenues les propriétés foncières ?

- 33 Une lecture un peu générale des données dont je dispose sur les jardins de Homs et de Hama permet de dresser un rapide bilan de l'état actuel du foncier. Une comparaison entre les « Cahiers des terres agricoles » et les cartes du cadastre permet tout d'abord de constater que le décalage qui existait déjà dans les années 1940 entre la structure foncière et la structure agraire s'est considérablement accru. La division des propriétés n'a en effet que rarement été suivie par la division en conséquence des exploitations, si bien que, globalement, l'actuel émiettement juridique des propriétés agricoles des deux villes ne se traduit pas par une division dans les faits du parcellaire et des exploitations. Cette division du foncier s'est logiquement accompagnée d'un accroissement du nombre de propriétaires.

À HOMS

- 34 Les tableaux 13 et 14 permettent de comparer la situation de la rive droite en 1930 et en 1994.

Catégories de propriétés		Surfaces (en ha)		Nombre de lignages par catégorie de propriétés	
		1930-1940	1990	1930-1940	1994
Petites propriétés	< 1 ha	19,3	85	42	244
	De 1 à 5 ha	86,6	186,4	38	84
	De 5 à 10 ha	127,4	91	18	14
Moyennes propriétés	De 10 à 20 ha	100	66,3	8	5
	De 20 à 30 ha	47,4	26,13	2	1
	De 30 à 50 ha	37,8	38,2	1	1
Grandes propriétés	De 50 à 100ha	-	64	-	1
	> 100 ha	155,8	-	1	-
Total		574,3	557	110	350

Tableau 13 — Jardins de Homs : distribution de la propriété dans les années 1930-40 et dans les années 1990 en fonction des surfaces.

Source : archives du service du cadastre (Homs) et Cahiers des terres agricoles desservies par le réseau d'irrigation de Homs pour l'année 1994, Direction de l'irrigation du bassin de l'Oronte (Homs).

- 35 Un certain nombre d'établissements religieux possédaient dans les années 1940 des jardins sous forme de *waqf*. Ceux-ci ont depuis été très sensiblement réduits.

Surface jardins waqf (ha)		Nombre de mosquées bénéficiaires	
1930-40	1990	1930-40	1994
53	4,35	6	1

Tableau 14 — Jardins de Homs : les jardins de la rive droite dépendant de mosquées dans les années 1930-40 et dans les années 1990.

Source : archives du service du cadastre, (Homs) et Cahiers des terres agrico/es desservies par le réseau d'irrigation de Homs pour l'année 1994, Direction de l'irrigation du bassin de l'Oronte (Homs)

- 36 On constate tout d'abord que le nombre total des lignages représentés a un peu plus que triplé en cinquante ans, passant de 110 à 350, alors même que la surface des terres cultivées ne s'est pas agrandie, se réduisant au contraire un peu du fait de la pression urbaine.
- 37 Lorsque l'on observe cette évolution dans le détail des catégories de propriétés, on constate qu'il n'existe plus de grandes propriétés familiales²⁴ de plus de 100 hectares. Actuellement, la plus importante dépasse à peine les soixante hectares. Concernant les moyennes propriétés, on observe une baisse moins forte mais tout de même sensible des surfaces : si les propriétés de 30 à 50 hectares restent stables, par contre celles de 20 à 30 hectares et de 10 à 20 hectares sont moins importantes qu'en 1930. Toutefois, le rapport existant entre le nombre de lignages représentés et la surface de ces propriétés est resté sensiblement le même, chaque catégorie interne présentant même une surface moyenne de propriété familiale légèrement supérieure à celle observable dans les années 1930-40.

Catégories de propriétés		Surfaces moyennes (en ha)	
		1930-1940	1990
Moyennes propriétés	De 10 à 20 ha	12,5	13,3
	De 20 à 30 ha	23,7	26
	De 30 à 50 ha	37,8	38,2

Tableau 15 — Jardins de Homs : surfaces moyennes de la propriété familiale (moyennes propriétés).

Source : archives du service du cadastre (Homs) et Cahiers des terres agricoles desservies par le réseau d'irrigation de Homs pour l'année 1994, Direction de l'irrigation du bassin de l'Oronte (Hom).

- 38 La catégorie des petites propriétés n'a pas évolué de la même manière. Si la surface des propriétés comprises entre 5 et 10 hectares subit elle aussi un léger tassement, en revanche le nombre de propriétés de taille inférieure à 5 hectares augmente considérablement. Elles font plus que doubler entre 1 et 5 hectares et quadrupler en dessous de 1 hectare. Le nombre de lignages propriétaires correspondant à ces deux dernières catégories augmente proportionnellement : il a doublé pour les propriétés comprises entre 1 et 5 hectares et se trouve presque multiplié par six pour les propriétés de moins de 1 hectare. Mais constatons qu'ici aussi le rapport surface / nombre de lignages propriétaires, permettant de donner une surface moyenne de propriété familiale, n'a guère évolué depuis les années 1930-1940.

Catégories de propriétés		Surfaces moyennes (en ha)	
		1930-1940	1990
Petites propriétés	< 1 ha	0,45	0,3
	De 1 à 5 ha	2,27	2,2
	De 5 à 10 ha	7	6,5

Tableau 16 — Jardins de Homs : surfaces moyennes de la propriété familiale (petites propriétés).
Source : archives du service du cadastre (Homs) et Cahiers des terres agricoles desservies par le réseau d'irrigation de Homs pour l'année 1994, Direction de l'irrigation du bassin de l'Oronte (Homs).

- 39 À Homs, on assiste donc à une très nette augmentation du nombre des propriétés de moins de 5 hectares et cela au détriment de la grande et moyenne propriété.

À HAMA

- 40 Les données dont je dispose sur les jardins de Hama laissent supposer qu'un phénomène assez similaire peut y être observé. Je ne dispose que d'une dizaine de monographies de propriétés, mais celles-ci peuvent être révélatrices de l'évolution foncière de cette zone agricole. Elles reproduisent plus ou moins le schéma homsiote de division des propriétés familiales. Je présenterai ici trois exemples d'évolution de propriétés : deux concernant les deux principaux lignages de notables propriétaires de jardins, le troisième portant sur un *bayt* de commerçants.
- 41 Le *bustān* al-R. est un jardin de 2 hectares 53 ares et 42 centiares situé dans le *zūr* Bāb al-Nahr. Dans les années 1940, il appartenait aux 'Aẓem. À la fin des années 1940, perdant son statut d'indivis, il devient propriété de Hašam al-'Aẓem. Celui-ci meurt au début des années 1950. La moitié du jardin est alors partagée entre ses deux fils et ses deux filles. L'autre moitié, représentant quatre parcelles, est vendue à deux commerçants hamiotes. Le jeu des successions se poursuit alors pendant trois décennies. Le dernier enregistrement, daté du début des années 1980, fait état de vingt-cinq propriétaires pour l'ensemble du jardin (douze 'Aẓem, treize issus des deux lignages de commerçants), chacun disposant donc d'une part de 0,1 ha. C'est en revanche le même jardinier qui exploite la totalité du jardin depuis une vingtaine d'années.
- 42 Les Kīlānī possédaient, entre autres terres, un jardin de 4 hectares, 53 ares et 83 centiares dans le *zūr* al-Šarqī. La première vente a eu lieu en 1975, Aḥmad Maṣrī achetant une partie du jardin. Entre 1979 et 1982, cinq autres personnes achetèrent des parcelles de ce jardin. Les dernières parcelles appartenant encore à des Kīlānī ont été achetées par trois frères de *bayt* 'Uṭmān en 1994. Le jardin est désormais divisé en neuf propriétés de 50 ares chacune, mais plus aucune n'appartient à des Kīlānī.
- 43 Dernier exemple, celui d'un jardin de 1 hectare 37 ares et 17 centiares, situé dans le *zūr* al-Qiblī et appartenant à *bayt* Amīr jusque dans les années 1950. En 1952, 34 ares sont vendus à un membre de *bayt* Hallaq. Une quarantaine d'autres ares le seront en 1958 à quelqu'un de *bayt* Saqfē. En 1973, des membres des lignages Hasam, Karm et Maḥlas achètent ce qui reste du jardin. Enfin, en 1981, les parts des Hallaq et des Maḥlas sont rachetées par des Saqfē, Salwa et des Lababidī. Actuellement, le jardin est divisé en six petites propriétés de 22 ares chacune et n'est ici aussi cultivé que par un seul jardinier.

- 44 La situation hamiote ne semble donc guère différer de celle de la zone agricole homsiote, consacrant une réduction sensible des grandes et moyennes propriétés au profit de la petite propriété, avec bien sûr pour corollaire une multiplication des petits propriétaires.
- 45 Ce phénomène, observable dans les deux zones, découle de la division et de la subdivision des propriétés familiales, de la multiplication des ayants droit survenues au cours des dernières décennies, mais aussi de la vente des parts de terres libérées de l'indivis. L'abrogation des *waqf* familiaux décrétée en mai 1949 (loi n° 76) a en effet permis de procéder dès cette époque à des répartitions de terres au sein même des lignages, ceux-ci n'étant donc plus collectivement propriétaires des jardins, mais aussi à la vente de nombreuses parcelles jusqu'alors immobilisées en tant que biens inaliénables. Cette division des propriétés les plus grandes s'est poursuivie avec la fin des indivis dans les années 1950-1960, conséquence directe de la réforme agraire.

LES ACTUELS PROPRIÉTAIRES DES JARDINS

- 46 Il convient maintenant de répondre aux questions suivantes : que sont devenus les anciens propriétaires de jardins à Homs et à Hama ? Qui sont les propriétaires actuels ? Que représentent de nos jours, d'un point de vue financier, les jardins pour leurs propriétaires ?

LES ANCIENS PROPRIÉTAIRES

- 47 Nous avons vu que les zones agricoles étaient la propriété d'une part minoritaire mais assez représentative de la société citadine traditionnelle. J'ai pu dégager les principales catégories de propriétaires de jardins présents dans les années 1930-1940 : ceux qui, du fait de leur position sociale, de leur pouvoir, mais aussi de la taille de leurs propriétés, avaient une capacité d'action directe ou indirecte sur la zone agricole (grands notables, notables de second rang, grands commerçants) ; ceux pour qui la zone agricole représentait essentiellement, sous la forme de petites propriétés, l'acquisition d'une reconnaissance sociale mais aussi une sécurité — alimentaire, financière — face aux aléas de la vie (petits commerçants et artisans). J'ai enfin précisé qu'à Homs quelques lignages de jardiniers étaient propriétaires pour partie ou en totalité de leurs exploitations et que cela les mettait dans une position particulière, d'influence et de prestige, par rapport à la grande majorité de leurs collègues. Je vais reprendre l'ordre de présentation de ces catégories de manière à en analyser l'évolution et la situation actuelle.

Les lignages de notables

- 48 Que sont donc devenus les anciens grands lignages de notables depuis les années 1940 ? Ils ont progressivement vu leur pouvoir politique et économique s'éroder puis pratiquement disparaître²⁵.
- 49 Après l'indépendance (1946), ces grands lignages ont toutefois continué à dominer le système politique et économique local et national et cela jusqu'en 1958, date de la création de la République Arabe Unie associant la Syrie et l'Égypte de Gamal Abdel Nasser. Durant cette période (1946-1958), les surfaces des grandes propriétés ont même continué à augmenter à Hama, conséquence de la loi n° 84 de 1954 autorisant l'acquisition de 500 hectares prélevés sur les terres domaniales. Elles ont en revanche commencé à baisser à

Homs et cela au profit de la moyenne propriété et surtout de l'investissement industriel : la terre ne constituait plus dans cette ville l'investissement privilégié.

- 50 Les tableaux suivants, présentés par Dbayat (1995 : 118-119), montrent l'évolution de la propriété foncière dans les *muḥāfaẓa*-s de Homs et de Hama entre 1945 et 1955 :

Région	petite propriété (< 10 ha)	propriété moyenne (10 à 100 ha)	grande propriété (> 100 ha)	terres domaniales	superficie totale en ha
Homs	4	12	15	69	1 045 000
Hama	1	24	31	44	617 000

Tableau 17 — Structure de la propriété foncière en Syrie centrale en 1945 (en %). Source : M. al-Dbayat (1995).

Région	petite propriété (< 10 ha)	propriété moyenne (10 à 100 ha)	grande propriété (> 100 ha)	terres domaniales	superficie totale en ha
Homs	3	24	13	60	1 199 000
Hama	1	27	35	37	732 000

Tableau 18 — Structure de la propriété foncière en Syrie centrale en 1955 (en %). Source : M. al-Dbayat (1995).

- 51 Si cette grande propriété fut, à partir des années 1950, la cible des pouvoirs « progressistes », la réforme agraire de 1958, décidée par Nasser au moment de l'union avec l'Égypte, n'a cependant eu que peu d'effets. Il faut attendre l'arrivée du Parti Baath en 1963 pour que la réforme soit radicalisée et rendue plus efficace. Elle ne connut en fait une application systématique qu'à partir de 1965, date de l'arrivée au pouvoir de l'aile la plus à gauche du Parti.
- 52 Les grands propriétaires sont depuis devenus des propriétaires moyens, une partie importante de leurs propriétés ayant échappé à la réforme grâce au partage opportun des patrimoines au sein des lignages. En revanche, les nationalisations qui eurent lieu en 1965 touchèrent plus efficacement les entreprises industrielles et artisanales²⁷ appartenant aux notables, surtout ceux de Homs, Hama étant restée très peu industrialisée jusque dans les années 1960²⁸. Ne pouvant donc plus autant compter sur leurs traditionnelles ressources économiques et financières, les anciens notables se sont tournés vers des secteurs économiques plus modestes, mais devenus très actifs, liés essentiellement au petit commerce.
- 53 Ainsi, pour prendre quelques exemples homsiotes connus, nous savons que les Atāssī sont une quarantaine à posséder leur bureau d'import-export²⁹ et qu'on les trouve aussi en grand nombre comme ingénieurs et dans le prêt-à-porter. Ils sont par ailleurs présents dans la vente d'outils et d'engins agricoles, d'appareil électriques, de tapis, de parfums, dans l'horlogerie, la bijouterie, la droguerie... Les Zahrāwī font aussi, dans une moindre mesure, de l'import-export et se distinguent dans le commerce d'artisanat, de pièces détachées d'automobiles, de mobilier, de peinture, de papier, de bois, d'équipements divers (sécurité incendie, électroménager...)... Les Durūbī font également de l'import-export, vendent des chaussures, des outils de menuiserie, du matériel agricole, du prêt-à-porter, des pièces détachées pour voiture, du matériel médical... Les Hussaynī ont leurs bureaux d'import-export et vendent de l'équipement électronique, de laboratoire médical, du matériel électrique, de l'huile lubrifiante, des textiles, du papier peint et de la moquette, des cassettes de musique... Les Ġindī ont sept bureaux d'import-export et vendent de l'équipement vidéo, des outils de menuisier, du matériel industriel³⁰... Les anciens grands notables sont donc pour la plupart devenus des commerçants et des petits

patrons, adoptant parfois les activités commerciales traditionnelles du souk ou développant de petites unités artisanales regroupant quelques ouvriers et donc peu menacées par d'éventuelles nationalisations.

- 54 Les anciens notables sont encore présents dans la zone agricole, aussi bien à Homs qu'à Hama. Leur maintien en tant que propriétaires ne signifie bien sûr pas qu'ils aient conservé la totalité de leurs jardins. Nous avons vu que l'action conjuguée des ventes et des successions, aggravée par la fin des *waqf* familiaux et des indivis, avait réduit une grande partie de leurs propriétés agricoles, parfois de façon drastique.
- 55 À Homs, si les Atāssī possèdent comme autrefois le plus grand nombre de propriétés dans les jardins, celles-ci se trouvent tout de même réduites de moitié par rapport à leur surface totale de 1940. Quant aux autres lignages, Durūbī, Zahrāwī ou Raslān, ils ne possèdent plus que quelques hectares de parcelles (rive droite), exception faite des Ḥussaynī qui sont les seuls à avoir réellement consolidé leurs propriétés et même à les avoir agrandies, doublant pratiquement leur surface depuis les années 1940.

Propriétaires	Total surf. pro. (ha) 1930-40 (rive droite)	Total surf. pro. (ha) 1994 (rive droite)
Atāssī	155,8	64
Zahrāwī	23,9	5
Durūbī	37,82	10,38
Ġindī	8,65	8,8
Sibā'ī	12,5	8,6
Raslān	12,1	0,84
Ḥussaynī	13,9	26,13
Totaux surfaces	264, 65	123,75

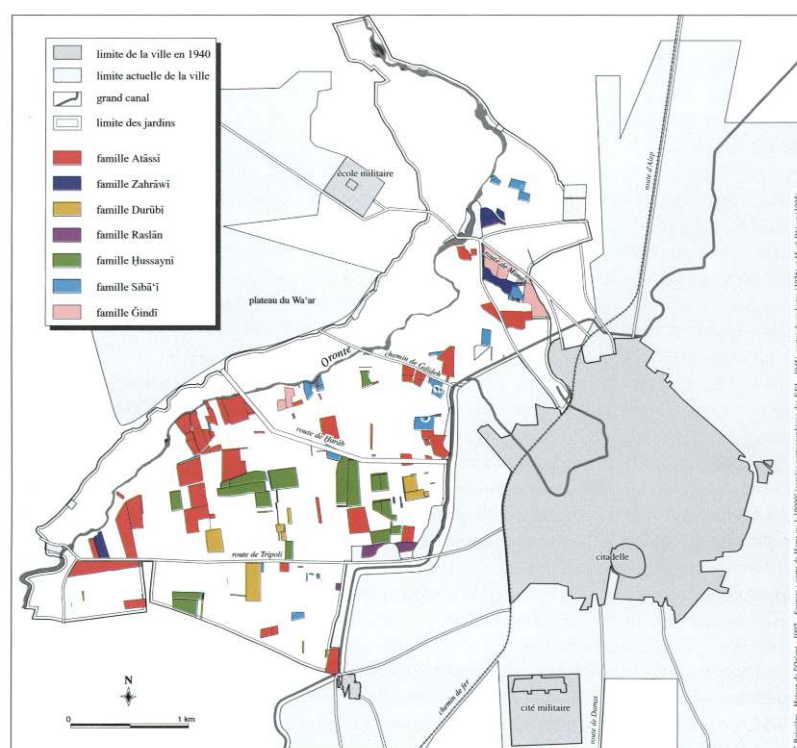
Tableau 19 — Jardins de Homs : propriétés (rive droite) par lignages de notables dans les années 1930-40 et dans les années 1990.

Source : Cahiers des terres agricoles desservies par le réseau d'irrigation de Homs. Direction de l'Irrigation du bassin de l'Oronte (Homs).

- 56 La figure présentant les propriétés actuelles de ces anciens notables (fig. 29) rend bien compte de ce resserrement des surfaces. Il n'y a pratiquement pas eu de redéploiement, mais un rétrécissement continu des propriétés, ce phénomène laissant ça et là des îlots isolés, de minuscules bandes de terre... bref, autant de lambeaux de ce qui avait été autrefois des domaines relativement regroupés et homogènes. Alors qu'en 1940, l'ensemble des propriétés des notables représentait 42,2 % de l'ensemble des jardins situés sur la rive droite du fleuve, en 1994 cet ensemble ne constitue plus que 22,2 % des jardins de cette même rive droite, même si les notables ne représentent que 2 % de l'ensemble des propriétaires de jardins, ce qui constitue tout de même un rapport toujours favorable. Il est possible de présenter ici quelques cas précis.
- 57 La très grande majorité des terres des Atāssī se trouvait sur la rive droite de l'Oronte et était regroupée en un ensemble homogène, maintenant très éclairci. La vente de certains de leurs jardins a commencé, d'après les registres cadastraux, en 1941 et s'est poursuivie jusqu'à nos jours : certaines propriétés ne sont plus maintenant que de minces lanières

isolées. Des achats de terres ont bien sûr eu lieu durant la même période, mais cela n'a jamais concerné des surfaces importantes et n'a en tous les cas pas suffi à compenser les pertes.

- 58 La division des parcelles entre les Atāssī est importante dans de nombreux jardins. Ainsi la parcelle n° 1012, située dans le zūr al-'Atīq et ayant une surface de 3 ha est actuellement la propriété de quelques vingt-trois Atāssī... ce qui fait une moyenne de 0,13 ha par personne. La parcelle n° 1084, dans le zūr al-'Abbār, d'une surface de 1,1881 ha, est elle aussi divisée entre vingt-trois membres de bayt Atāssī. La moyenne des parts est donc de 0,05 ha par personne. La parcelle n° 1649, dans le zūr al-Muftī, d'une surface de 0,6508 ha et ayant appartenu à bayt Atāssī est désormais partagée avec quatre autres propriétaires. Les Atāssī n'en possèdent plus que 0,4356 ha divisé en quarante parts, ce qui fait une moyenne de... 0,01089 ha par personne ! Quant aux propriétaires du reste de la parcelle, ils sont moins nombreux (cinq personnes) mais guère plus avantagés (0,04 ha par personne). Si l'on fait la moyenne de la surface des parts de propriété des Atāssī, on obtient 0,2 ha.



appartenant à cinq lignages, dont celui des Ḥussaynī. Ceux-ci possèdent 80 % de sa surface, c'est-à-dire quelques 2,7 ha. Ils sont toutefois cinquante-cinq à en être propriétaires, ce qui représente une moyenne de 0,05 ha par personne. Autre exemple : la parcelle n° 1366 (1,5 ha), toujours dans le *zūr al-Ḥarāb*, est la propriété de neuf lignages et d'une administration agricole. Les Hussaynī en possèdent néanmoins la majorité (1,4 ha)... mais celle-ci est divisée entre cinquante-six personnes. Malgré un plus grand dynamisme, la moyenne de la surface des parts de propriété des Ḥussaynī est sensiblement la même que celle des Atāssī : 0,26 ha.

61 Le caractère extrême du morcellement de ces propriétés rend de plus en plus difficile la division effective des terres entre leurs trop nombreux propriétaires. Que peut-on en effet faire sur 10 m² de terrain ? Et comment répartir les loyers correspondants ? Si l'on reprend l'exemple de la parcelle n° 1366, elle est louée actuellement pour 2 500 LS par an (350 francs)... ce qui représente 44,6 LS par ayants droit : personne ne se dérange pour percevoir une somme si faible. Aussi, depuis une dizaine d'années, le jardinier de cette parcelle ne trouve personne à qui payer son loyer. Dans d'autres cas cependant, il arrive que ce soit l'un des nombreux ayants droit qui touche seul ce faible loyer, les autres lui abandonnant de fait leurs parts, par indifférence ou par commodité. Cette personne est généralement celle à laquelle le jardinier avait l'habitude de s'adresser, avec qui le contrat a été signé vingt ou trente ans plus tôt. Cela peut donc être l'ancien *mutawākīl* familial, l'ancien administrateur des propriétés familiales ou l'un de ses descendants directs.

62 Même si certains jardins restent entre les mains d'un seul propriétaire, il est rare que le loyer alors versé à cette personne constitue actuellement une part importante de ses revenus. Le livre de comptes d'un membre de *bayt Zahrāwī* concernant les années 1961, 1985, 1989 et 1993 va permettre de reconstituer l'évolution de la place de ce loyer dans le revenu d'un membre d'un grand lignage de notables homsiotes :

« * Les recettes pour l'année 1960 se présentaient de la manière suivante :

- 1/5 des loyers annuels de quatre jardins familiaux : 2 000 LS.
- Une part des loyers annuels provenant de magasins et khans familiaux, à savoir : deux khans, 3103 LS et dix-sept magasins, 5 150 LS.
- Divers revenus professionnels : 7 000 LS.

Soit un total de 17 253 LS pour l'année 1960. Les jardins représentaient donc 11,56 % de ces revenus.

* Les recettes pour l'année 1985 se présentaient de la manière suivante (les magasins et khans familiaux ont disparu et le propriétaire ne perçoit plus, après division, que le loyer d'un jardin) :

- Loyer annuel d'un jardin de 0.7 hectare : 2 000 LS.
- Revenus professionnels : 32 000 LS.

Soit un total de 34 000 LS pour l'année 1985. Le jardin représentait donc 5,9 % de ces revenus.

* Les recettes pour l'année 1989 se présentaient ainsi :

- Loyer annuel du jardin : 2 000 LS.
- Revenus professionnels : 101 000 LS.

Soit un total de 103 000 LS pour l'année 1989. Le jardin représentait 1,9 % de ces revenus.

* Les recettes pour l'année 1993 se présentaient de la manière suivante :

- Loyer annuel du jardin : 2 000 LS.
- Revenus professionnels : 216 380 LS.

Soit un total de 218 380 LS pour l'année 1993. Le jardin ne représentait plus que 0,9 % de ces revenus. C'est donc à peine si le propriétaire se soucie d'en percevoir le loyer. »

- 63 La place que peuvent désormais occuper les jardins dans l'économie familiale des propriétaires va bien sûr différer d'un lignage à l'autre ; elle dépend aussi du rapport que les uns et les autres continuent à entretenir avec le travail de la terre et leur désir de conserver un lien avec la zone des jardins, alors qu'économiquement ceux-ci ne représentent plus pour ces lignages un revenu significatif. Si les anciens notables ont toutefois continué à investir dans leurs jardins (motopompes collectives à Hama, importation d'engrais chimique, introduction d'espèces nouvelles) jusqu'au début des années 1960, ils s'en sont peu à peu éloignés au cours des décennies qui suivirent. La modicité des revenus, l'étroitesse des surfaces et le nombre sans cesse croissant des ayants droit au sein de ces lignages a souvent entraîné un complet désintérêt des propriétaires pour leurs jardins. Finalement, seul le regroupement des parcelles grâce à leur achat par un membre du lignage ou par un étranger permet parfois de reconstituer, après accord passé avec le jardinier locataire, des propriétés viables.

Les citadins aisés

- 64 Cette catégorie était constituée dans les années 1940 par des lignages de notables secondaires et de grands commerçants. Leur déclin a été, d'après Van Dusen (1975 : 139), concomitant de celui des grands propriétaires terriens auxquels ils étaient généralement alliés. Ils sont désormais eux aussi très présents dans le secteur du petit commerce, le secteur tertiaire et les services.
- 65 À Homs par exemple, les Šamsī Bāšā exercent l'activité d'ingénieur-conseil, vendent du matériel agricole, de la papeterie, des graines, des aliments pour volailles, font de l'import-export, mais aussi du prêt-à-porter rue Dablag. Les ʿulaymāt font aussi de l'import-export, sont ingénieurs, médecins, vendent de la papeterie, des tissus, des véhicules agricoles, des parfums dans le souk, de la quincaillerie³¹...
- 66 À Hama, j'ai pu relever³² la trajectoire professionnelle des Murād Aġā. Ceux-ci possédaient le zūr al-Murādiyyeh (14 ha), près de Rastan, et le zūr Murdašī (surface inconnue) situé à une quinzaine de kilomètres au nord de Hama. Ils étaient également propriétaires des cinq jardins de Ḥuḍūra (5 ha) et de sa noria situés au pied de la citadelle de Hama et enfin de deux moulins (Mimas) et d'un café à Homs. Ces propriétés étaient waqf *ḍurri* et leurs revenus, qui faisaient l'objet de redistributions entre les ayants droit au sein des différentes lignées, ont longtemps suffi à faire vivre l'ensemble du lignage. Mais à partir des années 1940, l'accroissement des ayants droit obligea certains membres de ce lignage à travailler. Ils choisirent de pratiquer le négoce de fromages avec la montagne alaouite et le maquignonage. Dans les années 1950, les Murād Aġā étaient tous devenus des commerçants du souk al-Ṭawīl (tissus) ou de petits industriels (usine à glaces), l'ensemble de leurs propriétés waqf ne fournissant plus que des revenus modestes et quelques conserves pour l'hiver. En 1962, ces propriétés ont finalement été partagées entre les nombreux bénéficiaires. Les terres agricoles ont rapidement été vendues (Ḥuḍūra, Murādiyyeh et Murdašī), mais les biens immeubles furent saisis par l'Etat baathiste en 1966.
- 67 Concernant la situation foncière actuelle de ces lignages, nous savons qu'à Homs la plupart de ceux qui constituaient cette catégorie en 1940 sont encore présents comme propriétaires de jardins, même si leurs propriétés, à deux exceptions près, se sont sensiblement réduites : alors qu'en 1940, celles-ci représentaient 24,4 % des jardins de la rive droite, en 1994 elles ne représentent plus que 14 % de ces mêmes jardins. Quant à

l'ancienne catégorie des citadins aisés, elle représente un peu plus de 3 % du total des propriétaires.

Propriétaires	Total surface propriétés 1930-1940	Total surface propriétés 1994
Nağğār	23,5	9,7
Kalālīb	16,1	19,4
ʿAğamé	14	-
Ṭulaymāt	10	2,9
Zayn al-Dīn	11	2,33
Maʿāz	8,46	0,153
Rifāʿī	10,5	10,42
Ġindalī	5,5	7,14
Sayyid Sulaymān	15,1	5,9
Mallak	8	-
Salūm	8,1	-
Ṣūfī	9	6,3689
Ḥākmé	17,2	10,1
Buḥlaq	5	8,34
Samaʿān	3	-
Farkūḥ	9,3	0,8752
Walīd	7,2	-
Šamsī Bāšā	6,3	2
Totaux surfaces	187,4	85,6

Tableau 20 — Jardins de Homs : surface (ha) des propriétés par lignages de notables secondaires et de grands commerçants (rive droite).

Source : Cahiers des terres agricoles desservies par le réseau d'irrigation de Homs, Direction de l'Irrigation du bassin de l'Oronte (Homs).

- 68 La surface moyenne de leurs propriétés sur la rive droite est en effet passée de 11,7 ha (1940) à moins de 7 ha (1994³³). Celles-ci ont littéralement fondu, sans que l'acquisition de nouvelles terres ait freiné le phénomène. Depuis 1940, la moitié des propriétés de cette ancienne catégorie de propriétaires a donc été vendue. La parcellisation des propriétés restantes n'est pas moins importante que pour la catégorie des grands propriétaires. Les jardins sont en effet actuellement divisés en micro-propriétés individuelles dont la surface moyenne ne dépasse pas les 0,2 ha.

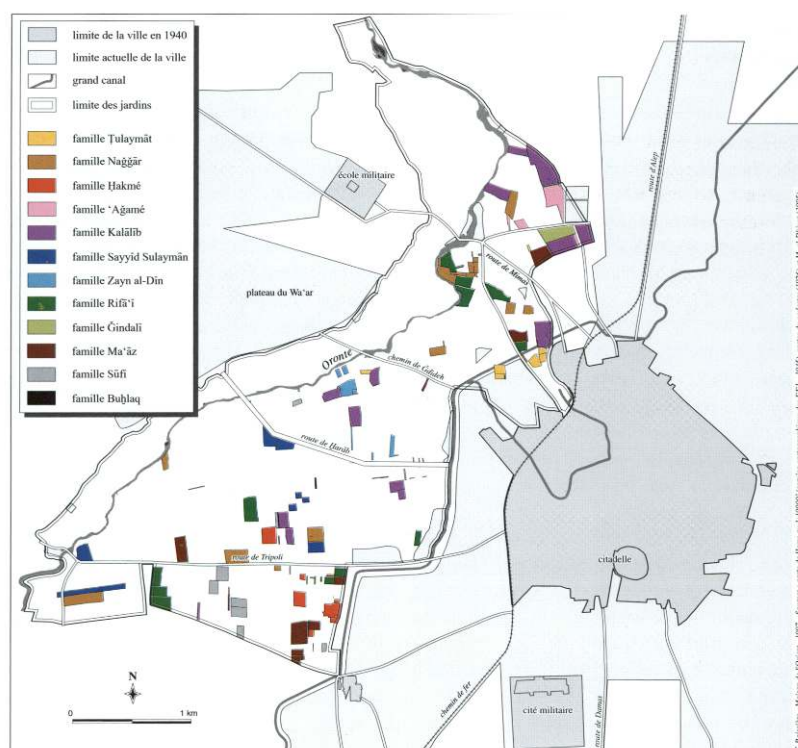


Figure 30 — Propriétés agricoles des citoyens aisés hamsiotes dans les années 1990 (rive droite).

- 69 À Hama, nous avons vu que, dans les années 1940 la catégorie des citoyens aisés possédait peu de jardins dans un centre-ville surtout occupé par les deux ou trois grands lignages de notables ('Azem, Kīlānī...). Je n'ai obtenu que peu de renseignements sur la situation foncière actuelle de cette ancienne catégorie en dehors du fait que certains de ses lignages font partie de ceux qui ont été expropriés lors de la construction de la route passant en contrebas de la citadelle (*bayt Ḥāfez*) et du centre administratif et sportif (*bayt Šarābī*, *bayt Ḥāfez*...).

Les « gens du souk »

- 70 Ces petits commerçants et artisans étaient dans les années 1940, la catégorie de propriétaires la plus importante en nombre mais aussi celle qui possédait les jardins les plus petits. Ceux qui la constituaient étaient souvent aussi démunis que les jardiniers qu'ils employaient parfois et sont parfois devenus eux-mêmes des jardiniers³⁴.
- 71 À Homs, sur la rive droite du fleuve, les propriétaires qui composaient autrefois cette catégorie ne disposent plus de nos jours que de 76 hectares de jardins (135 ha en 1940), ce qui correspond à 13,6 % des terres de la zone (21,5 % en 1940). Ces propriétaires ne représentent plus eux-mêmes que 11,7 % de l'ensemble des propriétaires de jardins (50 % en 1940). Au total, c'est presque la moitié (41 %) des propriétaires qui constituaient autrefois cette catégorie des « gens du souk » qui a vendu ses jardins et a ainsi disparu de la zone agricole.
- 72 Le lignage Mohammad, par exemple, autrefois propriétaire de près de 8 hectares de jardins, a tout vendu entre 1933 et 1946 à des jardiniers (*Muḥbani*), mais aussi à de grands commerçants (*Tulaymāt*, 'Ayyūbī) et à quelques grands propriétaires (*Sibā'i* et Ḥussaynī). D'autres lignages ont continué à vendre leurs terres jusque dans les années 1970. Les

acheteurs de ces jardins, représentant au total une cinquantaine d'hectares, se répartissent de la manière suivante : 35 % sont des notables (rachats effectués avant les années 1960), 15 % des jardiniers, 12,7 % des citadins aisés (notables secondaires et grands commerçants) et 2,17 % des petits commerçants et des artisans. Les 35,3 % restant sont des citadins qui jusqu'alors n'avaient possédé aucune terre dans la zone agricole, leurs achats s'échelonnant des années 1950 aux années 1970. J'en reparlerai plus loin.

- 73 Seule une très petite minorité des propriétés familiales (3) des « gens du souk » (fig. 31) a une surface comprise entre 5 et 10 hectares, alors qu'elles étaient une dizaine dans ce cas il y a encore quelques décennies. Vingt-et-une ont des surfaces se situant entre 1 et 5 hectares. Enfin, une vingtaine ont une surface inférieure à 1 hectare, surface presque symbolique, puisque ne dépassant pas parfois quelques mètres carrés (ex. : 5m² pour bayt Ġūrī !). La surface moyenne de toutes ces propriétés — en tant que propriétés familiales — reste néanmoins assez convenable : 2 hectares. Mais ici aussi, on constate une importante division du foncier dès lors que l'on rend compte des seules propriétés individuelles (moins de 0,06 ha/personne). Ces micro-propriétés sont bien sûr trop petites pour représenter le moindre intérêt locatif et peser dans l'économie des familles propriétaires. Elles sont le plus souvent noyées dans un ensemble de parcelles appartenant à d'autres familles et constituant par contre des exploitations unifiées, les jardiniers ignorant alors généralement l'identité de leurs trop nombreux propriétaires.

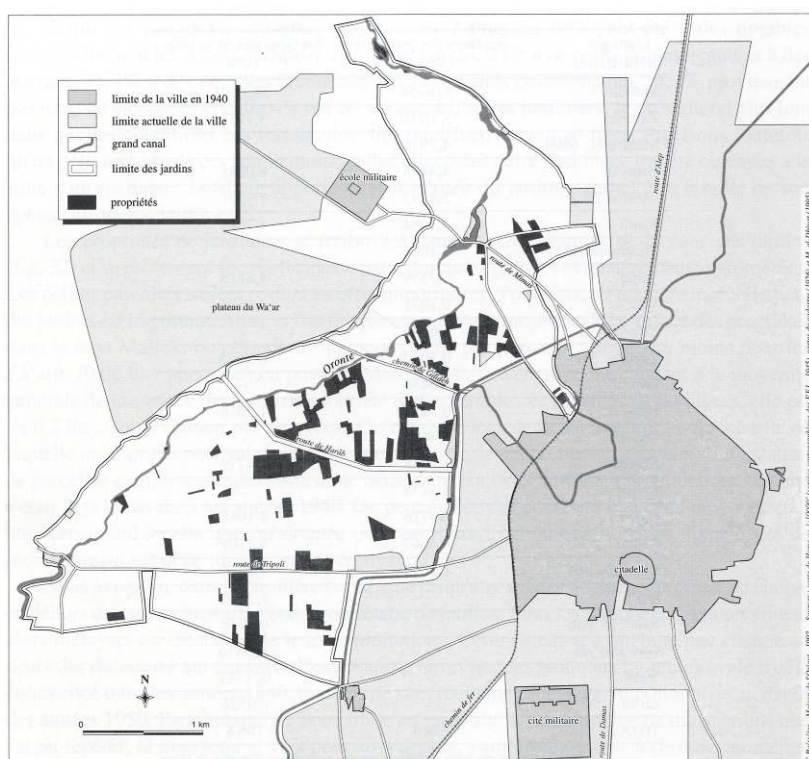


Figure 31 – Propriétés agricoles des « gens du souk » à Homs dans les années 1990 (rive droite).

Les jardiniers

- 74 J'aborderai plus loin la question des changements intervenus dans le statut même des jardiniers. Observons pour l'instant comment ont évolué leurs propriétés. Il apparaît clairement que leurs surfaces se sont nettement accrues depuis les années 1940, à Homs comme à Hama.

- 75 En 1940, les jardiniers homsiotes possédaient 6 % des parcelles de la rive droite. En 1994, ils sont propriétaires de 19 % de cette rive droite alors qu'ils ne représentent que 5,7 % des propriétaires. La seconde propriété familiale de la zone agricole par l'importance de sa surface est celle d'un lignage de jardiniers, les Mallūk. Dans les années 1940, cette place était occupée par un lignage de grands notables (Zahrāwī).

Lignages propriétaires	Surfaces des propriétés 1930-40	Surfaces des propriétés 1994
Mallūk	8, 8754	38,1789
Za'arūr	5, 0710	3,7956
Muḥbanī, 6606	4,7919	
Ġiniyāt	4,4498	8,0845
'Abd al-Bāqī	2,4797	3,3391
Kurdī	2,1064	1,7044
Masmūm, 3517	5,1061	
Ṭahlé	0,7359	4,8118
Walī	0,1871	1,6505
Yabrūdī	1,6842	-
Ṭayāra	0,3040	1, 2675
Ġamūl	0,6486	-
Ḥawārī	0,5255	1,2616
Dayūb	0,4605	-
Maḡdūb	1,2938	4,4775
Šarrūf	1,3478	-
Hamwī	0,9776	8,1968
Šaḥūd	0,4667	4,7109
'Abd al-Laṭīf	1,1593	9,9960
Qrī'ī	-	1, 1901
Šalab al-Šām	-	0,2416
Ġuwāniyyeh	-	2, 8576
Šāmī	-	0, 1781
Zu'bi	-	0,9526
TOTAL	34,8	106,8

Tableau 21 — Jardins de Homs : surfaces (ha) des propriétés agricoles par lignages de jardiniers dans les années 1930-40 et dans les années 1990 (rive droite).

Source : Cahiers des terres agricoles desservies par le réseau d'irrigation de Homs, Direction de l'Irrigation du bassin de l'Oronte (Homs)

- 76 Parmi les lignages de jardiniers propriétaires présents en 1994, on retrouve les anciens grands lignages longtemps associés au chef des jardiniers (Za'arūr, Muḥbanī, Ġiniyāt...). Mais des lignages de moindre importance ont également vu leurs propriétés s'agrandir sensiblement (Hamwī, 'Abd al-Laṭīf...). D'autres ont pu accéder pour la première fois à la propriété (Ġuwāniyyeh, Zu'bi...). Ainsi, alors que dans les années 1940 seuls deux lignages de jardiniers sur vingt-et-un avaient un ensemble de propriétés dépassant les 5 hectares, en 1994 ils sont cinq sur les vingt répertoriés. Les jardiniers propriétaires de parcelles restent toutefois une minorité (guère plus de 3 %) par rapport à la grande masse de jardiniers qui ont encore le statut de locataires ou de simples associés sur leur exploitation.
- 77 À qui ces propriétés ont-elles été achetées ? Plus de 39 % l'ont été à des notables (essentiellement les Atāssī, Zahrāwī, Durūbī et Ġindī), 27 % à de petits commerçants et à des artisans, 15,4 % à des notables secondaires et à de grands commerçants, 14,2 % proviennent des waqf de mosquées et enfin 4 % ont été achetés à d'autres jardiniers. Je présenterai plus loin dans quelles conditions ces transactions ont pu effectivement se faire. Précisons toutefois qu'un petit nombre de ces acquisitions, celles effectuées entre jardiniers, ont été obtenues à la suite d'un mariage : la fille a apporté sa part héritée du jardin paternel à la famille de son époux, lui-même jardinier³⁵.

- 78 Les propriétés de jardiniers se retrouvent dans la partie centrale de la zone des jardins (fig. 32) et se présentent sous la forme de parcelles assez grandes et relativement agglomérées. Les petites parcelles isolées restent en effet minoritaires. Toutefois, ici aussi, le morcellement des jardins est important. Ainsi, si l'on fait par exemple une moyenne de la surface des propriétés dans le *bayt* Mallūk, on obtient des parts de 0,4 ha par personne. Et encore moins pour les Za'arūr (0,06 ha/personne) ou pour les Muḥbanī (0,05 ha/personne). Quant à la moyenne générale de la surface des parts de propriété de l'ensemble des lignages de jardiniers, elle est de 0,2 ha... soit 2 *dunum* par personne. On est donc loin de la surface minimale à partir de laquelle une famille peut subvenir à la majeure partie de ses besoins (10 *dunum*). La location de parcelles complémentaires reste donc nécessaire pour ces jardiniers propriétaires, comme c'était déjà le cas dans les années 1940. On peut également constater que cette moyenne (0,2 ha) correspond à celle que j'ai donnée pour les lignages d'anciens notables. Leur degré de morcellement est donc plus ou moins équivalent.
- 79 Nous avons vu, dans la première partie, que jusqu'aux années 40 aucun jardinier de Hama, en dehors du cas des Suwarī, n'était propriétaire de jardins. Tous les jardiniers hamiotes étaient alors métayers ou locataires de leurs exploitations. Cette situation a quelque peu changé au cours des décennies qui ont suivi. Les achats de terres par des jardiniers hamiotes avaient déjà commencé dans les années 1940, mais ils ne sont réellement devenus importants qu'au début des années 1950. Pour autant que l'on puisse en juger sur la cinquantaine de transactions que j'ai pu repérer, le mouvement s'est poursuivi depuis, s'amplifiant même à certains moments, comme après la prise de pouvoir par le parti Baath (1963). Nombreux furent en effet les notables hamiotes s'expatriant alors, vendant leurs jardins à bas prix. On observe un peu le même phénomène après le bombardement de la ville par l'armée syrienne en 1982. De nombreux notables, exilés depuis des années au Liban, en France ou aux États-Unis, renoncèrent alors définitivement à toute idée de retour dans leur ville d'origine, ayant souvent perdu, lors des événements, les biens immobiliers qu'ils possédaient encore. Ils vendirent ce qui leur restait et, entre autres biens, leurs jardins.

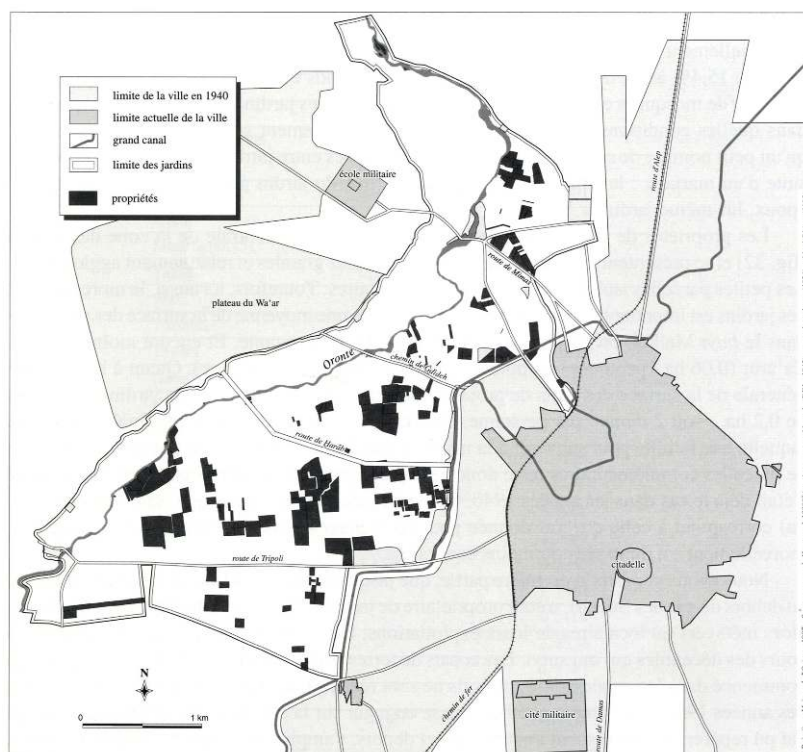


Figure 32 – Propriétés agricoles de jardiniers à Homs dans les années 1990 (rive droite).

- 80 Je ne peux donner qu'une estimation très approximative de l'importance des propriétés de jardiniers. D'après celle que j'ai pu faire dans les *zūr al-Šarqī*, *al-Qiblī* et *Bāb al-Nahr*, 20 à 30 % des jardiniers de ces secteurs seraient devenus propriétaires d'une partie ou de la totalité de leurs exploitations. Les jardiniers hamiotes propriétaires fonciers seraient donc à l'heure actuelle beaucoup plus nombreux que leurs collègues homsiotes. Je ne peux malheureusement être plus précis sur cette question.

Les waqf de mosquées

- 81 Rappelons que depuis 1949 les *waqf* religieux ne sont plus gérés par les seuls 'ulama. Ceux-ci ont perdu leur autonomie financière, mais se maintiennent malgré tout dans le ministère des *waqf*. Ces derniers sont désormais gérés comme des biens publics et leurs revenus tombent dans une caisse commune à destinataires multiples (aides aux pauvres, cliniques rattachées à des mosquées, aides alimentaires, écoles religieuses...). On n'a par ailleurs plus le droit de nommer un bénéficiaire privé : le revenu d'un *waqf* ne peut être destiné qu'au profit du bien général³⁶. Quant aux jardiniers encore locataires de jardins *waqf*, ils versent le prix de leur loyer, ce que l'on appelle en fait *al-raī*, l'usufruit, directement à la Direction des *waqf*. Précisons enfin qu'un jardin *waqf* reste indivisible.

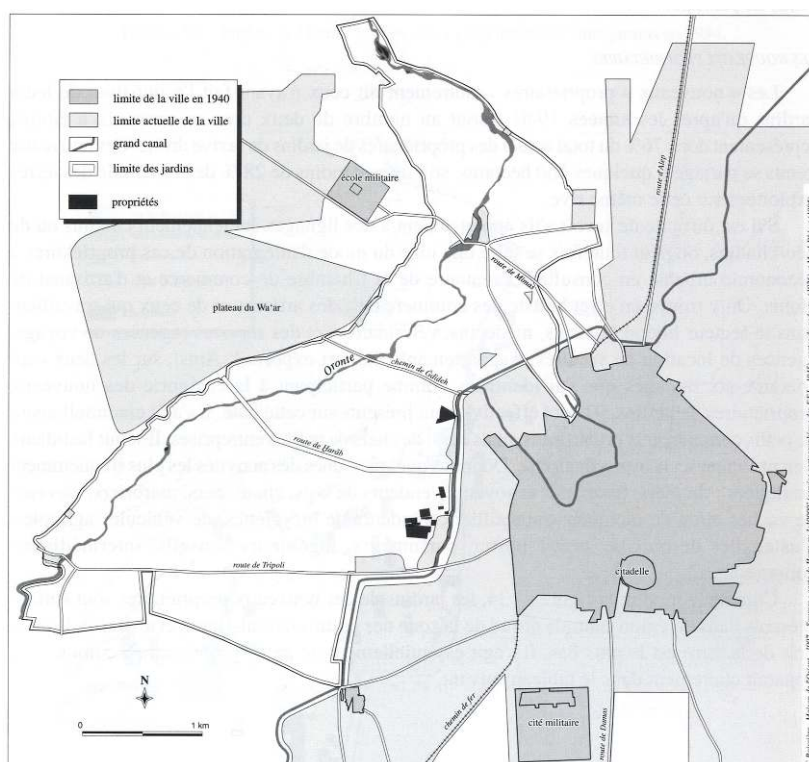


Figure 33 — Les jardins *waqf* rattachés à des mosquées homsiotes dans les années 1990.

- 82 En 1940, les mosquées de Homs disposaient encore de 53 hectares de jardins *waqf* sur la rive droite de l'Oronte. En 1994, seuls 4,35 hectares subsistent de cet ensemble (fig. 33). Le reste des jardins a été vendu à partir de 1933 à plus d'une soixantaine de lignages : à quelques lignages de notables (12 ha) comme les Atāssī, les Ḥussaynī, les Durūbī et les Ġindī, à de simples commerçants du souk (26,9 ha) mais aussi à une dizaine de jardiniers (9,76 ha), alors locataires de ces terres.
- 83 À Hama, les seuls jardins *waqf* qui semblent subsister encore, du moins au centre-ville, sont ceux situés dans le prolongement de la mosquée de Abū al-Fidā', à Bāb al-Nahr. Les autres jardins, qui étaient proches de la grande mosquée et de l'église orthodoxe, ont été expropriés dans les années 1960 et 1980 afin de permettre la construction d'immeubles et de voies de passage.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

- 84 Les « nouveaux » propriétaires — autrement dit ceux n'ayant fait l'acquisition de leurs jardins qu'après les années 1940 — sont au nombre de deux cent soixante-six à Homs, représentant donc 76 % du total actuel des propriétaires de jardins de la rive droite. Ces nouveaux venus se partagent quelques 160 hectares, soit un peu moins de 28 % de l'ensemble des terres exploitées sur cette même rive.
- 85 S'il est difficile de savoir s'ils appartenaient à des lignages anciennement citadins ou de néo-citadins, on peut toutefois se faire une idée du mode d'intégration de ces propriétaires à l'économie urbaine en consultant l'annuaire de la Chambre de commerce et d'artisanat de Homs. On y trouve en effet la liste des commerçants, des artisans et de ceux qui travaillent dans le secteur libéral (avocats, médecins, vétérinaires) et des services (agences de voyage, agences de location de voitures, d'appartements, import-

export...)). Ainsi, sur les deux cent soixante-six lignages que j'ai identifiés comme participant à la catégorie des nouveaux propriétaires de jardins, 97 sont effectivement présents sur cette liste. Il s'agit essentiellement de petits commerçants et d'artisans, mais aussi de chefs de petites entreprises. Il serait fastidieux d'en présenter ici la liste exhaustive. Donnons quelques-unes des activités les plus fréquemment pratiquées : drapiers, tisserands et soyeux, vendeurs de bois, chausseurs, marbriers, éleveurs de vaches et/ou de moutons, quincailliers, vendeurs de bicyclettes, de véhicules agricoles, d'ustensiles de cuisine, prêt-à-porter, parfumeurs, ingénieurs conseils, intermédiaires commerciaux...

- 86 Comme le montre la figure n° 34, les jardins de ces nouveaux propriétaires sont surtout présents dans la région centrale et sud de la zone des jardins (*zūr al-ḥarāb* et *al-Bāšā*), là où le prix de la terre est le plus bas. Il s'agit essentiellement de petits propriétaires, comme cela apparaît clairement dans le tableau suivant.

Propriétés	Surfaces (en ha)	Nombre de propriétaires
< 1 ha	61,8	221
De 1-5 ha	82,2	44
De 5-10 ha	-	-
De 10-15 ha	-	-
> 15 ha	16	1
Total	160	266

Tableau 22 — Jardins de Homs : les nouveaux propriétaires et leurs jardins en 1994.

Source : Cahiers des terres agricoles desservies par le réseau d'irrigation de Homs, Direction de l'irrigation du bassin de l'Oronte (Homs).

- 90 On constate enfin une très faible division de leurs propriétés, celles-ci n'ayant jamais concerné l'ensemble du groupe lignager mais seulement quelques lignées ou familles. Les jardins pourraient donc constituer un poste économique relativement intéressant pour leurs propriétaires. Cette situation s'explique aussi en grande partie par le fait que le processus d'acquisition des propriétés est ici relativement récent — si on le compare à celui de nos anciennes catégories — le mécanisme de division des terres par transmission familiale étant donc encore peu avancé.
- 91 Les deux cent vingt-cinq autres familles ont des propriétés inférieures à 1 hectare. Bien que représentant 83 % des propriétaires de leur catégorie, elles ne détiennent au total qu'une soixantaine d'hectares de terres, c'est-à-dire 39 % des jardins de cette même catégorie. Il s'agit, pour une écrasante majorité, de petites propriétés individuelles. C'est-à-dire que chacune de ces propriétés enregistrées n'appartient le plus souvent qu'à un seul et unique propriétaire. Les propriétaires appartenant à cette catégorie travaillent leur jardin eux-mêmes, n'ayant que très occasionnellement recours à des journaliers. Il n'y a pratiquement pas eu de divisions. Il est vrai que la surface moyenne de ces propriétés (0,25 ha) laisse peu de marge pour un tel processus de fragmentation.
- 92 Les achats sont récents — une vingtaine d'années tout au plus — et ont été effectués essentiellement auprès de notables secondaires et de grands commerçants (45,5 %). Les grands notables (27 %) ont été également vendeurs ainsi que, dans une bien moindre mesure, les petits commerçants et les artisans (13,5 %), les jardiniers (7,5 %) et enfin les *waqf* de mosquées (6,5 %).
- 93 Nous avons vu dans ce chapitre que l'accroissement de la petite propriété s'était fait au détriment des propriétés grandes et moyennes. Nous avons également constaté que le fort émiettement des propriétés familiales, commencé après la suppression des *waqf* familiaux en 1949 et surtout après la fin des indivis dans les années 1950-1960, avait peu à peu affaibli l'intérêt que les anciens propriétaires pouvaient porter à leurs jardins, à tel point que certains loyers finissent par n'être plus perçus. La part des jardins dans l'économie familiale de ces propriétaires est donc devenue très modeste, pour ne pas dire inexistante.
- 94 Nous avons également observé une augmentation très sensible des propriétés de jardiniers, même si celles-ci n'ont pas non plus été épargnées par le morcellement consécutif aux successions. Nous avons enfin constaté l'arrivée, depuis une quarantaine d'années, de nouveaux propriétaires. Majoritaires en nombre, ils ont dû cependant se contenter de petites propriétés, en partie pour des raisons de structures foncières, de rigidité du marché foncier et de lois agricoles : plus les propriétés sont morcelées et dispersées, plus il est difficile de les acheter à leurs nombreux propriétaires ; il est aussi devenu très difficile d'en déloger les jardiniers qui les louent, comme nous le verrons au prochain chapitre.
- 95 Les anciens propriétaires, toutes catégories confondues, se sont donc maintenus dans les jardins et cela malgré les changements intervenus en l'espace d'un demi-siècle. À Homs, ils détiennent encore la grande majorité des jardins (70 %) alors même qu'ils sont devenus minoritaires en nombre (24 %). Leur implantation est donc non seulement ancienne mais durable, même si cette durabilité semble davantage s'apparenter à une sorte d'état de fait — héritage d'une situation passée — et à un *statu quo* qu'à une volonté déclarée de se maintenir dans la zone des jardins. Pour beaucoup, le lopin de terre dont ils sont propriétaires est absent de leurs préoccupations quotidiennes.

NOTES

1. Concernant la croissance urbaine de ces deux villes, j'ai utilisé la thèse de M. al-Dbiyat (1995).
2. D'après Dbiyat (1995 : 173), ils occupaient à la fin des années 1980 quelques 1 000 hectares, soit 24 % de la surface urbaine. Les services techniques de la mairie estiment leur surface actuelle à plus de 2 000 hectares (enquête personnelle, mai 1995).
3. Ce quartier couvrirait actuellement quelques 200 hectares.
4. Cultures très anciennes, puisque, comme le rappelle l'*Encyclopédie de l'Islam* (1971 : 409). « *au Moyen Age, un canal amenait l'eau de Salamiyya pour irriguer les cultures à l'Est de la ville* ».
5. Rappelons que dans les années 1940, la ville n'excédait pas 400 hectares pour une population estimée à 100 000 habitants.
6. Celui-ci a été lui-même construit sur un jardin appelé « terre de la petite roue » (*arḍ al-Ġarāf*), le *ġarāf* étant le petit élévateur d'eau à traction animale qui permettait d'irriguer cette terre plus élevée que le canal (cf. première partie, chapitre II).
7. D'après une enquête effectuée auprès d'une cinquantaine d'exploitations réparties sur l'ensemble de la zone durant l'été 1991.
8. Irrigués par les deux norias ottomanes. Pour les noms de ces jardins et de leurs propriétaires, voir la liste complète fournie par Kilānī (1969 : 92).
9. « *Si les possibilités d'échanges commerciaux se faisaient jour, ou si la mise sur un marché plus large de produits locaux s'imposait, il y aurait peut-être intérêt à utiliser la grande percée prévue pour aménager à son aboutissement au fleuve, sur des espaces laissés libres, une foire nationale. Cette foire laisserait après son achèvement tout un quartier aménagé et le R. de C. d'un sérail nouveau qui serait construit à cette occasion pour servir de bâtiment à la foire...* » (Ecochard, notes manuscrites, document d'archivé, sans date.)
10. Jardin du « fossé » qui entourait la citadelle à l'époque médiévale.
11. Les jardins extérieurs ont en effet, comme les jardins intérieurs, un statut *mulk* et ont toujours été exploités par des jardiniers hamites et non par les paysans des villages situés en amont et en aval de la ville.
12. Les limites historiques des jardins de Hama correspondaient aux limites des *zūr* extérieurs dépendant des villages de Srehin (en amont) et de Dahrié (en aval). L'autoroute d'Alep est donc passée en amont sur une partie des jardins historiquement rattachés à Hama.
13. D'après une enquête effectuée sur une trentaine d'exploitations durant l'été 1993.
14. Comme le soulignait Daouk (1957 : 54) : « *We do not have enough data to include the output of vegetables in the total of farm crops output. In 1948 they represented only about 1,3 % of the area under all farm crops, but in value terms they rose up to about 6 %. It is to be expected that this percentage was lower in the in-war years, especially in the twenties and early thirties, as the motor car, in assuming more and more the function of communication, especially in intensive agriculture where perishable goods — such a vegetables — are produced.* »
15. « *La guerre de Corée (...) favorisera le développement accéléré de la culture du coton. Ces développements ne seront possibles que par la mise en cultures de nouvelles terres et la mécanisation agricole, dans laquelle s'investira abondamment le capital commercial des citoyens transformés en de véritables entrepreneurs. (...) Connu en Syrie depuis la conquête musulmane, [le coton] en avait pratiquement disparu en 1913. Le Mandat essaya d'en développer la culture pour les besoins du marché français (Toulouse) et, de 800 hectares cultivés en 1913, la surface était passée à 35 660 ha en 1924. La crise économique mondiale provoque un net recul, et ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale (montée des prix en 1949) que sa lente remontée en Syrie connaît un saut spectaculaire : 15 500 ha en 1946, 217 000 ha en*

1951, 185 000 ha en 1952 (attaque du ver du coton), 127 000 ha en 1953, 248 000 ha en 1955. (...) Principalement destiné à l'exportation, le coton est d'un revenu nettement supérieur au blé, et c'est aux dépens de ce dernier qu'il se développe (1 tonne de blé en 1951 vaut 310 L.S. contre 3 010 L.S. la tonne de coton). » (Hannoyer, 1980 : 290).

16. Rappelons-en les principales réalisations : Barrage de Qattiné (1934) et canal de Homs-Hama (1934-1951), barrage de Rastan (1958-1961), barrage de Méhardé (1961) et aménagements de la plaine du Ghab (1955-1967).

17. F. et J. Métral estiment (1990 : 411) que la surface irriguée à partir du fleuve est passée de 20 000 hectares en 1925 à 50 000 hectares en 1950, pour être portée à 100 000 hectares en 1975.

18. Comme le souligne Hannoyer (1980 : 290) pour l'ensemble de la Syrie, « les surfaces irriguées connaissent (...) un important développement puisque, de 284 000 ha irrigués en 1946, on passe à 583 000 ha en 1957 ».

19. Betterave sucrière, céréales, coton, lentille, pomme de terre, soja, tournesol, maïs, blé, orge, plantes fourragères... dont la culture est soumise aux conditions d'un plan annuel de production depuis 1975.

20. Phénomène intéressant à signaler : le pompage de puits a pris en quelques années une importance majeure dans le Ghab, la surface concernée passant de 7 147 hectares en 1984 à 23 217 hectares en 1993 !

21. Jusqu'à récemment. Longtemps la Syrie n'a pas été en effet capable de satisfaire à elle seule ces besoins croissants, comme le soulignait Chatelus à la fin des années 1970 (1979 : 230) : « Le déficit en fruits et légumes a dépassé 150 millions de L.S. en 1976, alors que les conditions sont très favorables dans une bonne partie du pays. »

22. Cette région est en effet devenue, au cours des quinzaines dernières années, la première productrice d'agrumes et de légumes au niveau national (Balanche, 1992 : 20), dépassant même la Syrie centrale sur les trois principales productions d'été que sont l'aubergine, le concombre et la tomate. Ainsi, en 1993, les régions de Homs et de Hama (le Ghab compris) ont produit 37 718 tonnes d'aubergines, contre 79 755 dans les régions de Lattaquié et Tartous. Pour le concombre nous trouvons un total de 36 908 t. à Homs et Hama et de 65 426 t. sur la côte. Enfin, en ce qui concerne la tomate, les régions de Homs et Hama ont produit 41 760 t., Lattaquié et Tartous 135 658 t. (*The annual agricultural statistical abstract*, 1993). Une grande partie de ces productions transitent ainsi par le souk al-Hāl de Hama et surtout par celui de Homs, fournissant au passage la population de ces deux villes.

23. Les éléments concernant les jardins de Homs proviennent des « Cahiers des terres agricoles desservies par le réseau d'irrigation de Homs pour l'année 1994 » (Direction de l'Irrigation du bassin de l'Oronte) dans lesquels figurent le numéro cadastral de chaque parcelle irriguée, le nom des propriétaires actuels et leur part de terre et enfin la surface totale de la parcelle concernée. Notre étude ne prendra pas en compte les propriétés de la rive gauche du fleuve, celles-ci ne figurant pas dans ces cahiers puisqu'étant alimentées par des canaux en prises directes sur le fleuve, et non par le grand canal. L'étude du foncier actuel de cette rive reste donc à faire. Quant aux données concernant le foncier des jardins de Hama, elles sont aussi peu complètes que celles que j'ai exposées dans la première partie, en raison des difficultés d'accès aux registres cadastraux que j'ai évoquées plus haut. Les jardins hamiotes n'étant pas desservis par un canal principal mais par de multiples motopompes, il n'existe pas de registres officiels d'irrigation auxquels j'aurais pu avoir recours.

24. J'appellerai « propriété familiale » l'ensemble des propriétés d'un même groupe patronymique, tout en sachant que ces propriétés sont désormais possédées à titre individuel et non plus collectif.

25. Van Dusen (1975 : 152) distingue trois étapes de leur décadence : « 1946 to 1954 when traditional elite had complete control over the political system ; 1954 to 1965 when traditional and new elites were in

constant competition and conflict with each other ; and the period since 1965 in which the new elite has dominated politics. »

26. Les premières nationalisations eurent lieu en 1961 mais furent remises en cause à la fin de l'union avec l'Égypte. Les usines furent alors rendues à leurs propriétaires (Longuenesse. 1980 : 332) pour être à nouveau nationalisées en 1965. Sur les nationalisations en Syrie, lire également de Buck. 1965 : 61-67.

27. Usine de teinture, laiterie, usines d'égrenage du coton, minoteries... soit un total de vingt-six petites et grandes entreprises à Homs ; huilerie, cimenterie, dix-sept petites usines à égrener le coton... soit un total de vingt-trois petites et grandes entreprises à Hama (al-Dbiyat, 1995 : 156-157).

28. Ce n'est qu'à partir des années 1970 que cette ville sera choisie comme centre de la nouvelle industrie métallurgique et que vont s'y multiplier les créations d'entreprises publiques (Longuenesse 1989 : 343).

29. Véritable bureau-salon, autant lieu de réception et de prestige que lieu de travail, il permet de créer et d'entretenir une nombreuse clientèle professionnelle. Il semble se substituer peu à peu aux traditionnelles salles de réception (*manzūl / manāzīl*). Voir David et Baker (1997 : 51 -67).

30. Renseignements tirés de l'annuaire de la Chambre de commerce et d'artisanat de Homs.

31. Renseignements tirés de l'annuaire de la Chambre de commerce et d'artisanat de Homs.

32. Entretien du 12 septembre 1995 avec un membre du lignage.

33. Avec des unités ayant une surface minimale de 11 m² et maximale de 3,4 ha.

34. Je reviendrai sur cette question dans la quatrième partie.

35. Il est en fait rare à Homs comme à Hama qu'une fille hérite d'un jardin maraîcher. Dans la plupart des cas, elle vend ou donne sa part de jardin à ses frères, ceux-ci s'engageant alors à subvenir à ses besoins jusqu'à son mariage : « je mets la fille sur le dos du garçon » (*baḥaṭ al-bint biḍahar al-ṣabi*)... on évite d'autant plus de laisser une part du jardin familial aux mains d'une fille que celle-ci peut se marier à un non-jardinier qui risque de la vendre à un étranger. 11 arrive en revanche que dans le cas du mariage avec un jardinier, il soit spécifié que la fille conserve la part du jardin qui lui revient de droit, celle-ci venant alors agrandir le jardin du mari, qui est le plus souvent un voisin. L'exhérédation des filles concernant les terres irriguées n'est pas spécifique au milieu urbain. J'ai rencontré le phénomène à Qousseir ou encore à Kazou, village situé en amont de Hama : « Mon père possédait 10 d. irrigués et un peu plus de 10 d. *baal*. Lorsqu'il est mort, mes trois sœurs ont renoncé à leur part sur les terres irriguées pour se partager les terres non irriguées. Moi et mes deux frères, on s'est partagé les terres irriguées. La plupart du temps les filles n'héritent pas de terres irriguées, on les dédommage. » (I.M., Kazou, 4 mai 1993).

36. Communication orale de R. De Guilhem, IFEAD, juin 1992.

Chapitre II. Transformations des rapports de production et d'exploitation dans les jardins depuis la fin des années 1940

- 1 Les rapports existant entre jardiniers et propriétaires ont longtemps été marqués par une certaine ambiguïté. À Homs comme à Hama, le contrat annuel de fermage ou de métayage plaçait le jardinier dans une situation d'instabilité et de dépendance à l'égard de son propriétaire. Celui-ci avait en effet la possibilité d'interrompre le bail ou de ne pas le renouveler. Cela constituait un moyen de pression pour imposer au jardinier un certain nombre de corvées et d'obligations. Nous avons cependant vu que ce rapport de domination n'était pas absolu. Le propriétaire ne pouvait agir aussi librement à l'égard d'un jardinier qu'il le faisait à l'égard d'un paysan. Le jardinier était un citoyen comme lui, habitait parfois le même quartier et participait souvent aux mêmes réseaux urbains. La proximité des tribunaux et d'instances urbaines de conciliation atténuait également la pression que pouvait faire peser le propriétaire. Le fait qu'un bon jardinier soit difficile à remplacer contribuait également à faire de lui un travailleur relativement privilégié. Enfin, nous avons vu que l'implantation de certains lignages de jardiniers, basée sur une forte solidarité (Homs et Hama), sur l'appartenance à un quartier (Hama) et pour quelques-uns sur la possession de petites propriétés agricoles (Homs), pouvait limiter leur instabilité et donc leur dépendance à l'égard des propriétaires.
- 2 Les changements qui sont intervenus dès les années 1950, au niveau local comme au niveau national, ont profondément bouleversé ce type de relations à la fois conflictuelles, marquées par une certaine connivence et non exemptes de paternalisme. Ils allaient en fait entraîner à terme la quasi-disparition de l'influence des grands et moyens propriétaires de la zone des jardins.

1 – DE L'INDÉPENDANCE À LA RÉFORME AGRAIRE, LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS¹

- 3 La Syrie accède à l'indépendance en avril 1946 avec le départ des dernières troupes françaises. La période qui s'ouvre alors est, pour encore beaucoup de Syriens, un âge d'or, celui de la République parlementaire. Mais c'est également durant cette période que vont se succéder coups d'État militaires et crises politiques qui devaient finalement conduire le parti Baath au pouvoir en 1963. Il n'est bien sûr pas question de faire ici une présentation détaillée de cette période, mais d'essayer de présenter à grands traits les principaux événements historiques et politiques accompagnant les changements qui allaient marquer le monde agricole syrien et, à un tout autre niveau, le microcosme des jardins hamsiotes et hamiotés.

UN RÉGIME PARLEMENTAIRE BASÉ SUR UNE OLIGARCHIE TRADITIONNELLE

- 4 Le Bloc National, principal acteur de l'indépendance, disparaît en 1947 laissant la place à diverses formations et coalitions politiques plus ou moins éphémères. Le Parti National s'organise ainsi autour de grands notables damascènes comme Chukri al-Quwatli, président de la République depuis 1943 ; le Parti du Peuple est créé en 1948 par des notables de Homs (Atāssī) et d'Alep (Kihīya, Qudsī). Comme le souligne É. Picard (1980 : 144-145), ces « familles » de notables sont connues et traditionnellement respectées, « *mais entre elles règnent des rivalités et des alliances qui concernent peu l'intérêt national ; leur ambition s'attache à l'obtention du pouvoir et des intérêts qui y sont liés, intérêts redistribués à la masse des parents, clients et alliés qui ont assuré leur victoire électorale, souvent au prix de manipulations, d'intimidations et de fraudes* ». De petites formations politiques locales, aussi liées à des notables, voient également le jour, comme le Parti Libéral, le Parti de la République Arabe... Enfin, une fraction du territoire syrien passe sous la coupe de chefs de tribus devenus quasiment autonomes de l'autorité centrale.
- 5 Confrontés au difficile exercice du pouvoir, les notables perdent ce qu'il leur reste de crédibilité avec la défaite de Palestine (mai 1948-janvier 1949). Celle-ci contribuera en effet à affaiblir leur autorité mais aussi à stimuler les mouvements politiques qui, se réclamant du nationalisme arabe et du socialisme, vont désormais occuper le devant de la scène nationale. C'est notamment le cas du Parti Communiste Syrien (PCS), du parti Baath, dont la montée en force se fait sentir dès les années 1950² et du Parti Socialiste Arabe du hamiote Akram al-Ḥawrānī (PSA), ces deux derniers partis fusionnant en janvier 1953 pour donner le Parti Baath Arabe Socialiste³.

LES COUPS D'ÉTAT MILITAIRES PERMETTENT LES PREMIÈRES GRANDES RÉFORMES

- 6 L'année 1949 est celle de trois coups d'État militaires. D'abord celui de Ḥusni Za'im en mars, qui chasse le président Quwatlī, marquant ainsi la fin de la première période parlementaire. Puis celui de Sāmī Hinnāwī en août et enfin celui de Adīb Ṣiṣaklī, qui restera au pouvoir jusqu'en 1954. Tous les trois avaient pour but de restaurer le prestige d'une armée malmenée par la défaite de 1948. D'importantes réformes sociales,

constitutionnelles, économiques et politiques ont néanmoins vu le jour sous ces régimes dictatoriaux, avec notamment le vote d'une nouvelle constitution en 1950 et en 1953. Nous avons vu plus haut que la suppression des *waqf* familiaux datait également de cette même époque (1949).

- 7 C'est aussi une période de très forte croissance dans le domaine de l'agriculture (1950-1953), grâce notamment au boom cotonnier et industriel. La brusque émergence d'un capitalisme agricole, drainant vers une agriculture essentiellement spéculative tout un capital commercial urbain, marque aussi le début de la motorisation des campagnes syriennes : on voit ainsi se multiplier les tracteurs, les moissonneuses-batteuses et les motopompes (Métral et Sanlaville, 1979 : 231). Cette dynamique allait cependant assez vite connaître ses limites : la baisse des rendements faute d'engrais, l'usure de sols surexploités, la forte sécheresse de 1954-55 provoquant l'effondrement de la production céréalière... devaient entraîner le retrait prudent du capital commercial et une crise qui atteignit de plein fouet une population syrienne alors rurale à 70 % et une économie nationale essentiellement basée sur la production agricole (Métral, 1980 : 297-298). Dans les campagnes de Syrie centrale les relations entre métayers et grands propriétaires, exacerbées par la sécheresse et la ruine des économies familiales, se dégradent rapidement ; des révoltes éclatent⁴ un peu partout dans le pays et un important exode rural se produit.
- 8 En février 1954, Šišaklī démissionne sous la pression de l'armée et s'exile. Des élections législatives sont alors organisées, le président Quwatlī réélu et le régime parlementaire restauré, avec ses crises ministérielles et le retour du traditionnel jeu des alliances régionales. Le désordre qui s'installe alors et ne cesse de croître durant ces années, la montée irrésistible des partis de gauche, l'influence grandissante du PCS et enfin l'hostilité croissante de l'Occident⁵ poussent les leaders du parti Baath⁶ à prendre les devants et à opter pour l'unité avec l'Égypte dans le cadre de la République Arabe Unie, qui est donc proclamée en février 1958.

LA RÉFORME AGRAIRE DE 1958

- 9 Dans les années 1950, 1 % des propriétaires contrôlait encore les trois quarts des terres cultivées en Syrie alors que la moitié des paysans n'avait pas de terre (Mutin, 1995 : 136). La réforme agraire⁷ lancée en 1958 par Gamal Abdel Nasser, bien que limitée, va tenter de remédier à cette situation en portant un premier coup à la grande propriété foncière. La loi n° 161 du 27 septembre 1958 ramenait en effet l'étendue des propriétés foncières individuelles à 80 hectares de terres irriguées ou arboricultivées et à 380 hectares de terres non irriguées. Mais, en sus de ce maximum autorisé déjà important, le propriétaire avait la possibilité de céder à chacun de ses conjoints et enfants une superficie ne dépassant pas 10 hectares de terres irriguées et 40 hectares de terres non irriguées (Khader, 1984 : 331). Les surfaces libérées devaient être redistribuées aux paysans sans terre et aux anciens métayers, regroupés en coopératives, et cela par lots individuels de 8 hectares de terres irriguées et de 30 hectares de terres non irriguées. Une indemnisation des propriétaires était toutefois prévue sur quarante ans, indemnisation que les paysans bénéficiaires devaient rembourser eux-mêmes à l'Etat (Métral, 1980 : 299).
- 10 Cette première tentative de réforme agraire n'a eu que peu d'effet sur les grandes propriétés qu'elle préservait finalement dans leur quasi-totalité⁸. De plus, les années de

sécheresse qui se succédèrent de 1957 à 1961 compromirent les efforts de développement agricole entrepris par la R.A.U.⁹.

- 11 Les opérations d'expropriations, très longues, se trouvèrent de toutes façons interrompues à la suite de la brusque rupture de l'union avec l'Égypte intervenue le 28 septembre 1961 à l'initiative d'un groupe d'officiers damascènes. L'ancien système parlementaire oligarchique est alors en partie restauré, ramenant le pays à sa situation de 1954 ; le gouvernement conservateur qui se met en place est favorable aux grands propriétaires terriens qui poursuivent à leur profit la dilapidation des terres domaniales (al-Dbiyat, 1995 : 120) et récupèrent leurs industries, nationalisées en partie quelques mois auparavant. Un arrêté du 7 novembre 1962 du gouvernement du D^r Kesbari suspend même la loi 161 de septembre 1958. Un timide essai de relance de la réforme agraire est cependant tenté en 1962 par le gouvernement Dawālībī issu d'un coup d'État, mais les redistributions de terres restent encore trop limitées, ne concernant que quelques 150 000 hectares sur plus d'un million deux cent mille hectares qui avaient été déclarés expropriables en 1958 (Métral, 1980 : 299-300).

LE BAATH AU POUVOIR RELANCE LA RÉFORME AGRAIRE

- 12 L'arrivée au pouvoir du parti Baath en 1963 marque un tournant dans les relations entre l'État et les grands notables, constituant une rupture entre la politique sociale et économique du régime et les intérêts des couches dominantes locales (Longuenesse, 1989 : 342). Cette rupture se traduit d'une part par des nationalisations d'entreprises et d'industries, d'autre part par la relance de la réforme agraire en juin 1963 (décret législatif 88). Son application se verra durcie et systématisée à partir de 1966, avec l'arrivée au pouvoir de l'aile la plus à gauche¹⁰ du parti Baath placée sous l'égide de Salāh Ġadīd, Nūr al-Dīn al-Atāssī et Yūssef Zuayyan et le départ de la vieille garde conduite notamment par Michel Aflaq, qui se réfugie à Bagdad.
- 13 La nouvelle réforme avait pour but avoué de « priver les grandes familles de la base économique de leur pouvoir en détruisant les relations de clientèle, créer une classe de paysans socialistes modernes avec laquelle le régime renforcé conduira sa révolution agricole » (Métral, 1980 : 298). Elle imposait donc une superficie maximum de la propriété variant, selon les régions, de 15 à 55 hectares pour les terres irriguées et de 80 à 300 hectares pour les terres non irriguées. Les surfaces ainsi libérées étaient distribuées en lots de 8 hectares pour les terres irriguées et de 30 à 45 hectares pour les terres non irriguées aux paysans obligatoirement regroupés dans des coopératives agricoles.
- 14 Les redistributions ont été arrêtées en 1970 ; elles ont concerné au total 800 000 hectares attribués à quelques 52 500 familles (Métral, 1980 : 330). Une part importante des grandes propriétés foncières a malgré tout échappé à la réforme, grâce notamment au partage familial des patrimoines jusque-là indivis.
- 15 Ces étapes successives de la réforme agraire n'ont cependant pas eu, à Homs et à Hama, de répercussions directes sur la taille des propriétés dans la zone de jardins, même des plus grandes. Le seul effet observable du point de vue foncier est celui de la fin des grands indivis¹¹, de nombreux lignages procédant dans les années 1950 et surtout 1960 à une division et à une redistribution nominale et individuelle de leurs principales propriétés. La taille malgré tout très modeste des propriétés, à Homs comme à Hama, au regard des surfaces maximales autorisées par propriétaire pour les terres irriguées (80 ha en 1958 et 40 ha en 1963), la possibilité donnée aux propriétaires de se désister au profit de leurs

conjointes ou de leurs enfants d'une superficie égale à 8 % de celle à laquelle ils avaient droit (Bianquis, 1989 : 71). Le choix aussi que certains ont fait de conserver leurs jardins périurbains au détriment d'autres terres, plus éloignées ou moins riches... tout cela explique que les expropriations liées à la réforme agraire ont été très limitées dans les jardins urbains et périurbains de Homs et de Hama¹².

2 – LES LOIS SUR LE MÉTAYAGE ET SUR LA PERMANENCE DES CONTRATS AGRICOLES

- 16 En fait, les principaux effets de cette réforme sont surtout à rechercher, au niveau des jardins, dans la transformation des relations agricoles et des rapports d'exploitation.

UNE PREMIÈRE LOI INTERDIT L'EXPULSION DU MÉTAYER

- 17 La première loi sur la protection du métayer est en réalité un peu antérieure à la réforme agraire. Proposée par une dizaine de députés, soutenue par le Baath, elle est votée dans l'indifférence générale le 4 mars 1957 (Hannoyer, 1980 : 295). Son élaboration a pourtant été en partie le résultat de pressions sociales diverses, notamment de la part de jardiniers homsiotes impliqués, à leur niveau, dans le mouvement de contestation paysanne de l'époque.
- 18 Le *ḥağğ* Sa'ad était l'un de ces jardiniers contestataires. Son lignage est originaire d'un village proche de Homs mais a semble-t-il été expulsé de ses terres par les Ottomans. En 1936, le *ḥağğ* Sa'ad a pris en location un jardin de 23 *dumim* dans le *zūr al-'Abbār*. Il le travaille encore et y habite toute l'année avec sa famille (étendue). Il se souvient des démarches entreprises à l'époque par ses camarades et lui-même :

« Pour moi, la location était de 500 L par an. À la fin de l'année, le propriétaire pouvait venir et m'annoncer une augmentation de 50 L. Il ne me laissait pas le choix. Un simple journalier pouvait prendre ma place s'il offrait un peu plus que moi. Je plante un arbre et je n'y touche pas, je cultive et je n'en profite pas ("*brabbī aš-šağğār mā bākul minna ū bsaleḥ al-arḍ mā bākul minna*"). À l'époque les prix étaient très bas et les jardiniers ne mangeaient pas à leur faim. Nous avons commencé à revendiquer dès 1954, 1955. Nous demandions notamment la suppression de l'impôt sur les légumes. Nous l'avons obtenue.

Nous avons essayé de demander la protection du paysan au niveau de la *muḥāfaẓa*. Nous étions plus de mille à faire cette demande à Homs et à Hama. Il y avait des paysans et des jardiniers. Notre intermédiaire était Rātib al-Ḥasāmī, un parlementaire. En fait, il était secrétaire au Parlement. Moi, al-Hasāmī et un type de Hama, nous sommes allés voir le premier ministre à Damas. C'était Sabrī al-'Assalī¹³. Il a refusé de nous recevoir. Nous l'avons alors menacé de provoquer des troubles. C'était une époque de tension avec la Jordanie, il n'avait pas de temps à perdre avec nous. Il nous a reçus. On lui a alors expliqué la situation, notre dépendance à l'égard des propriétaires. C'était en 1956 ou au début de l'année 1957. Il nous a conseillé de nous adresser à nos députés. On est rentré à Homs et on a envoyé nos revendications à chaque parlementaire. On a aussi fait la tournée des villages pour mobiliser les paysans. Onze parlementaires furent de notre côté. Ça a donné la loi de 1957. » (H.S., *zūr al-'Abbār*, Homs, 3 juillet 1992).

- 19 Cette loi n° 363 votée en mars 1957 par trente-six voix contre deux — les cent six autres députés ayant quitté la salle (Hannoyer, 1980 : 295) — interdisait l'expulsion du paysan (ou du jardinier) de sa maison. Elle mettait donc en partie fin à cette situation de

précarité dont avaient longtemps eu à souffrir les métayers et les locataires agricoles vivant sur leur exploitation et souvent obligés de quitter leur domicile en même temps que le jardin. Pour mon informateur, ce ne fut donc qu'un premier pas, encore modeste, vers une transformation plus radicale du statut de jardinier.

ÉTAPES DE L'ÉMANCIPATION DES JARDINIERS

- 20 Une étape plus conséquente fut le vote de la loi n° 134 du 4 septembre 1958. Grâce à elle, les contrats agricoles ne pouvaient plus être, en théorie, aussi facilement résiliés que par le passé puisqu'il était précisé dans cette loi que *« le contrat de travail annuel est considéré comme renouvelé d'office pour une année lorsque aucune des deux parties contractantes ne l'a dénoncé un mois avant l'expiration de l'année contractuelle, en précisant dans l'acte de résiliation, son intention de mettre fin au contrat »* (art. 127). La loi stipulait également que *« les héritiers du cultivateur jouissent des mêmes droits que leur auteur, conformément aux dispositions du présent code et dans le cadre des clauses du contrat, s'ils s'adonnent au travail agricole ou s'ils habitent dans le domaine objet du contrat »* (art. 184).
- 21 Ainsi était fixé le droit de reprise de l'exploitation paternelle par les fils de jardiniers à la condition qu'ils soient eux aussi des jardiniers. On pouvait ainsi commencer à envisager la gestion d'une exploitation sur la longue durée et non plus sur quelques mois ou même quelques années.
- 22 Autre étape plus radicale dans ce processus qui permit au jardinier de s'approprier son exploitation : le décret législatif n° 218 du 20 octobre 1963 qui amendait la loi 134 et renforçait les droits du métayer et du locataire agricole. Il précisait en effet que désormais *« le bail rural ne peut être résilié que sur décision prise par la commission de fixation des salaires dans la muhāfaza et il appartient à ladite commission de prononcer les indemnités décidées en vertu des dispositions de la présente loi »* (art 178). Ce qui revenait aussi à fixer les loyers pour une durée indéterminée, puisque le bail était conservé et renouvelé d'office et que le fils du jardinier avait la possibilité de le reprendre à son compte, sans en rien modifier, et de le céder à son tour à son propre fils.
- 23 Le décret précisait aussi les seuls cas possibles de résiliation de contrat agricole : en cas de préjudices rendant la terre impropre à la culture, de destructions volontaires de récolte, mais aussi en cas d'inaptitude à cultiver, de refus de cultiver la surface inscrite dans le contrat, d'abus de confiance et enfin de retard de paiement du loyer. Si le propriétaire désire cultiver lui-même la terre ou la confier à l'un de ses fils, le contrat peut être maintenu sur une partie de la terre ; le cultivateur dispose alors d'un droit de retour si les conditions fixées par la loi ne sont pas remplies par le propriétaire. Le cultivateur expulsé avait, dans tous les cas cités, droit à une indemnité financière et à une superficie de terre minimum pour son usage propre.
- 24 Des sanctions étaient applicables à l'égard des propriétaires ne respectant pas leurs obligations. Ainsi l'article 228 du même décret précisait qu' *« est passible d'un emprisonnement d'un à trois mois et d'une amende variant entre 500 et 3 000 LS tout propriétaire qui résilie un bail rural ou fait évacuer un cultivateur, l'un des membres de sa famille, son bétail de la terre confiée à son exploitation lorsque la résiliation ou l'évacuation a lieu contrairement aux dispositions du présent décret législatif et des lois et règlements en vigueur »*. Les forces de police ont alors l'obligation de réintégrer les expulsés sur leur exploitation. Les mêmes peines sont requises contre un propriétaire qui n'aurait pas travaillé sur la terre qu'il se

proposait de cultiver. L'alinéa 8 de l'article 228 établit enfin que le propriétaire prend à sa charge les droits et les dépenses exigibles à toutes les étapes de l'action judiciaire.

- 25 Un certain nombre d'articles de la loi 218 fixait également les parts respectives du propriétaire et du métayer, augmentant sensiblement celle de ce dernier. Ainsi, dans l'article 199, il est précisé que « *la part du propriétaire en contrepartie d'une terre confiée à l'exploitation ne peut dépasser :*
 - 25 %, en cas de conclusion d'un contrat portant sur une terre irriguée par gravité ;
 - 20 % en cas de conclusion d'un contrat portant sur une terre irriguée par les eaux courantes ou souterraines ou par l'intermédiaire des moteurs ».
- 26 Selon l'article 200, « *la part du cultivateur associé, en contrepartie de son travail seulement, ne doit pas être inférieure à :*
 - 40 % quand il s'agit d'une terre irriguée destinée à la culture du coton ;
 - 50 % quand il s'agit d'une terre irriguée destinée à la culture des légumes ;
 - 45 % quand il s'agit d'une terre non irriguée destinée à la culture des légumes ».
- 27 L'article 201 précisait enfin que « *la part du cultivateur exploitant un verger et dont les arbres ont atteint le stade de produire ou un potager, ne peut être inférieure à 30 % des récoltes fruitières et à 50 % des récoltes potagères et des autres produits, en contrepartie de son travail seulement* ».
- 28 L'efficacité de ces dispositions constituant le contrat agricole était toutefois conditionnée par la possibilité qu'avait — ou n'avait pas — le jardinier de se libérer de la dépendance financière dans laquelle l'avait longtemps maintenu le propriétaire. Le crédit a ainsi constitué l'ultime moyen de pression et de domination dont ont pu disposer les grands ou moyens propriétaires et cela jusqu'au moment où le régime baathiste décida de frapper, après 1964, les biens commerciaux et industriels des grands propriétaires en les nationalisant, leur ôtant ainsi une grande partie de leur pouvoir financier (Métral, 1980 : 301). Nous verrons plus loin que la création d'une Banque de l'Agriculture, le développement des coopératives de service et la création de syndicats paysans, contribuèrent aussi à modifier, au profit du jardinier, ces rapports de force longtemps en faveur des propriétaires.

LE JARDINIER OBTIENT LA MAÎTRISE DE SON EXPLOITATION ET SE TRANSFORME EN PETIT ENTREPRENEUR

- 29 Cette série de lois et de décrets a cependant eu, dès les années 1966-67, des conséquences importantes sur le statut même du jardinier, mais aussi sur sa façon de concevoir le travail de la terre et la gestion de son exploitation.
- 30 Les jardiniers deviennent en effet propriétaires de fait de leurs exploitations, leur expulsion devenant désormais très difficile. À peu près assurés de pouvoir demeurer sur leur exploitation aussi longtemps qu'eux-mêmes et leurs descendants seront en mesure de l'exploiter, les jardiniers n'hésitent donc plus à investir dans des équipements lourds (maisons en dur, réservoirs, puits et motopompes) ou dans des types de cultures à rapport plus lent que les légumes saisonniers. Ainsi, à Hama, la culture maraîchère a peu à peu laissé la place à l'arboriculture, plus adaptée aux étroites parcelles hamietes protégées du vent par leur situation encaissée et bénéficiant d'une température estivale chaude et humide. Aussi, dès le début des années 1970, les arbres fruitiers - mûriers, pêchers, abricotiers, néfliers, kakis, pruniers... — dominant dans les jardins de Hama. Alors qu'autrefois les arbres de bordure bénéficiaient aux seuls propriétaires et que leur bois

était réservé aux norias, le jardinier ayant l'obligation de les entretenir sans contrepartie, désormais c'est à lui que revient l'intégralité de leur rapport. Il en fait du coup la principale source de revenus de son jardin, reléguant les légumes au rang de cultures secondaires et essentiellement hivernales.

- 31 Concernant l'achat d'un jardin, les conséquences de la loi organisant les relations agricoles entre le propriétaire du fonds et l'exploitant sont aussi importantes. En effet, l'éventuel acquéreur s'adresse désormais, en préalable à toute négociation, avec le propriétaire, au jardinier exploitant afin de négocier avec lui son possible départ du jardin, la volonté seule du propriétaire ne pouvant plus suffire. La transaction pourrait certes avoir lieu en dehors du jardinier, mais celui-ci peut rester dans le jardin malgré le changement de propriétaire. Le refus d'un jardinier de quitter son exploitation peut donc à lui seul paralyser une vente ou la faire échouer. Lorsqu'il y a accord, celui-ci peut porter sur des sommes importantes - on paye alors au jardinier ce que l'on appelle *le farūḡ*, somme qui le dédommage de la perte du droit d'exploitation¹⁴ et qui peut de nos jours porter sur plusieurs millions de livres syriennes — ou encore sur un partage du jardin à parts égales entre le jardinier et le nouveau propriétaire.
- 32 Conséquence de la difficulté d'acheter un jardin depuis une trentaine d'années, on constate une stagnation du marché foncier, cela expliquant sans doute qu'il y ait eu finalement assez peu de renouvellement parmi les propriétaires de jardins depuis un demi-siècle, comme nous avons pu le constater dans le chapitre précédent. Les ayants droit se sont multipliés et se sont peu à peu désintéressés de jardins dont ils ne peuvent plus disposer à leur guise et dont ils ne reçoivent que de très modestes revenus. Ces jardins ne dégagent plus de plus-value... ou plutôt celle-ci se trouve désormais principalement accaparée par les jardiniers au détriment des propriétaires.
- 33 Cette situation du foncier a cependant permis de conserver des surfaces d'exploitations cohérentes en évitant un émiettement excessif de la structure agraire. Si les propriétaires se multiplient du fait de la croissance démographique, en revanche les jardiniers locataires ou associés restent à la tête d'exploitations encore viables, même si leur surface moyenne s'est réduite de plus de moitié depuis les années 40 (passant de 2,5 ha à moins de 1 ha). Si le morcellement du foncier n'a pas entraîné un morcellement comparable de la structure agraire, c'est sans doute grâce à l'effet de blocage, mais aussi de conservation de la loi.
- 34 Certes, quelques rares grandes exploitations ont été divisées entre plusieurs jardiniers issus d'un même ménage, mais il s'agit là de partages fictifs, d'arrangements internes à l'exploitation n'ayant aucune assise officielle. La location ou l'association continue à se faire sous le nom d'un seul membre de la famille, le père de son vivant, l'un des fils après sa mort. La division de fait de l'exploitation n'apparaît bien sûr ni dans le cadastre, ni dans aucun acte officiel, ni même dans la réalité géographique du jardin, puisqu'elle est rarement concrétisée par des divisions matérielles internes. A la génération suivante, l'exploitation peut aussi bien retrouver son unité sous la responsabilité d'un seul jardinier.
- 35 Lorsqu'un jardinier souhaite obtenir la location d'une exploitation, il s'adresse au jardinier déjà en place et lui propose le paiement du *farūḡ*. Il n'ira voir le propriétaire qu'après l'accord passé. Ce type de démarche est toutefois peu fréquent puisqu'il suppose une renégociation du contrat agricole — autrement dit l'établissement d'un nouveau contrat — avec un propriétaire réticent, souhaitant avant tout récupérer son jardin ou en augmenter conséquemment le loyer. Il est donc devenu aussi difficile de trouver un jardin

à louer que de le vendre. Les individus qui parviennent à récupérer ou à acheter un jardin le cultivent désormais eux-mêmes ou ont recours à de simples journaliers ne disposant, en tant que salariés, d'aucun droit sur l'exploitation, mais certainement plus à des jardiniers professionnels. Quant aux jardiniers déjà locataires ou métayers sur une exploitation, il est rare qu'ils souhaitent la quitter. Généralement, ils feront tout pour que leur jardin reste dans la famille.

« Maintenant, il est très rare d'acheter ou de vendre. C'est trop cher. On ne quitte pas sa terre. On n'ose pas. La vente et l'achat sont possibles et arrivent quelquefois, mais comment ? J'achète une pièce à mon père, à mon neveu, mon cousin... et quand la terre est louée, ce n'est pas possible puisqu'on ne peut obliger le jardinier d'en sortir... » (A.A., *zūr al-Bāšā*, Homs, juin 1990).

- 36 On arrive donc à ce paradoxe d'une situation bloquée légalement, qui se traduit par l'impossibilité pour le propriétaire de disposer librement de ses terres, mais situation en fait beaucoup plus stable qu'autrefois du point de vue du jardinier en place. Celui-ci se retrouve en effet propriétaire d'un droit d'exploitation de la terre qu'il peut transmettre par voie de filiation. Il y a donc séparation entre la propriété du fonds, qui demeure celle du propriétaire légal, et la propriété du droit d'exploitation qui revient au jardinier et cela à travers la pratique effective et quotidienne d'une activité professionnelle, d'une technique et d'une économie, imposant finalement le jardinier comme l'acteur et le bénéficiaire central de ce système (et non plus le propriétaire). Les anciens grands lignages de jardiniers ne sont donc plus les seuls à bénéficier d'une situation stable dans leur région : c'est maintenant l'ensemble des jardiniers qui ont la possibilité de rester en place et de peu à peu s'identifier à leurs exploitations.
- 37 De nombreux propriétaires sont bien sûr tentés de récupérer leur jardin ou du moins une partie et certains y réussissent, soit en se lançant dans des procès dont l'issue demeure cependant incertaine, la loi étant favorable au jardinier — ils tentent alors de faire valoir les fautes éventuelles de l'exploitant — soit en négociant directement avec leur jardinier ou par l'intermédiaire d'un conciliateur, lui proposant d'importantes sommes d'argent ou la pleine propriété de la moitié du jardin. Le refus du jardinier est souvent justifié par le fait qu'il trouve économiquement plus rentable de louer pour une durée indéterminée la totalité du jardin plutôt que de posséder et de n'exploiter que la moitié de ce même jardin : pourquoi se contenterait-il de la moitié du jardin alors qu'il a droit à sa totalité ? Seuls les jardiniers certains de ne pouvoir assurer leur succession - leurs fils ayant définitivement quitté le travail de la terre — acceptent ces arrangements. La part de jardin qu'ils reçoivent alors, constituant un capital important, pourra être vendue à leur mort par leurs héritiers, parfois à l'ancien propriétaire qui peut trouver là l'occasion de récupérer la totalité du jardin familial.
- 38 Les jardiniers ont donc obtenu la maîtrise de leurs exploitations, celles-ci se révélant d'ailleurs de plus en plus rentables dans le cas des locations¹⁵, puisque la part du propriétaire est chaque année plus affaiblie par l'inflation et la dévaluation de la livre syrienne : des loyers annuels fixés par exemple à 1 500 LS représentaient une somme importante en 1957, ce qui n'est plus du tout le cas au début des années 1990¹⁶. Forts de cette maîtrise, de nombreux jardiniers se sont peu à peu transformés en petits entrepreneurs maraîchers, investissant, aménageant leur exploitation, construisant des bâtiments, plantant des arbres fruitiers, prenant l'initiative de telle ou telle culture, si bien que le maraîchage est de plus en plus considéré comme une activité rentable, permettant de faire vivre correctement un ménage.

- 39 Ces changements ont eu par ailleurs des conséquences directes sur les relations de dépendance que le propriétaire citadin avait tissées autour de son locataire ou associé, celui-ci se retrouvant progressivement libéré des liens les plus contraignants qui l'attachaient à la bourgeoisie citadine. De simples jardiniers ont pu ainsi contrôler un capital foncier dont la valeur économique est loin d'être négligeable : sans bien sûr que cela les ait statutairement assimilés à de véritables propriétaires, leur niveau de vie s'en est trouvé nettement amélioré et, par voie de conséquence, leur statut social. Comme me le faisait remarquer un fonctionnaire de l'administration du cadastre de Hama, « les jardiniers sont riches maintenant »... même si beaucoup d'entre eux restent encore dans une situation économique et financière difficile, la société citadine les assimile désormais à ceux qui ont su profiter des bouleversements intervenus depuis l'indépendance du pays.

CHANGEMENTS DANS LES RAPPORTS DE PRODUCTION À L'INTÉRIEUR DES EXPLOITATIONS

- 40 Je voudrais maintenant dire quelques mots des changements intervenus dans un autre type de relations de dépendance, celui qu'entretiennent les jardiniers avec la main-d'œuvre qu'ils utilisent quotidiennement ou occasionnellement sur leurs exploitations.
- 41 Les lois sur les relations agricoles de 1958 et de 1963 prennent également en compte le statut des ouvriers agricoles et des journaliers. Ceux-ci sont passés d'une situation de non-loi, dans laquelle les salaires comme les heures de travail étaient fixés par les jardiniers eux-mêmes, à une situation encore difficile, mais où est mise en place une réglementation minimale du travail salarié.
- 42 Ainsi, les contrats peuvent encore être conclus verbalement lorsqu'il s'agit d'ouvriers temporaires, autrement dit de journaliers, mais doivent faire l'objet d'un blanc-seing lorsqu'il s'agit d'ouvriers engagés à l'année (loi 218, art. 36). La durée maximale de ce type de contrat est de cinq ans (art. 37) et l'âge minimum de l'ouvrier agricole annuel est de 18 ans (art. 38). Il est cependant précisé que les ouvriers agricoles annuels peuvent être recrutés parmi les moins de 18 ans avec l'accord des parents (art. 39). Les salaires, comme la durée du travail fixée à huit heures par jour, font aussi l'objet d'une régulation (art. 101). Ils doivent être fixés par une commission établie dans le chef-lieu de la *muḥāfaẓa*, selon le coût de la vie et le type de travail effectué. Il est précisé que « le contrat à durée déterminée prend fin à l'expiration de cette durée » (art. 126) mais qu'en revanche « le contrat de travail annuel est considéré comme renouvelé d'office pour une année lorsque aucune des deux parties contractantes ne l'a dénoncé un mois avant l'expiration de l'année contractuelle, en précisant dans l'acte de résiliation, son intention de mettre fin au contrat » (art. 127).
- 43 Il est enfin notifié « qu'il est interdit de faire travailler les enfants, garçons et filles, dans les travaux agricoles, avant d'avoir accompli 12 ans » (art. 47), ce qui pouvait directement concerner la main-d'œuvre familiale, en particulier les enfants ou les petits-enfants du jardinier qui continuent, malgré cela, à être utilisés dans les jardins durant les vacances scolaires.
- 44 L'application de ces articles de loi est restée limitée dans les jardins, d'autant plus que l'on avait affaire, dans le cas des journaliers, à une population fluctuante, mobile et instable par nature. Certaines mesures n'ont ainsi jamais été appliquées, comme par exemple l'établissement d'un contrat écrit pour les ouvriers annuels. Qu'ils soient annuels ou journaliers, les contrats sont toujours verbaux et relèvent davantage de relations

personnelles et de confiance que de rapports formalisés et encadrés par une convention écrite. En revanche, les exigences sur les salaires et sur les heures de travail sont à peu près respectées. Le salaire des journaliers est fixé à 100 LS par période de 6 heures et celui des journalières à 75 LS. Leur travail dans un même jardin n'excédera jamais huit heures par jour. Soulignons cependant qu'il est très rare que les jardiniers aient besoin d'une aide salariée plus de trois ou quatre heures successives, les parcelles excédant rarement une surface de 3 *dunum*. Les ouvriers engagés à l'année sont donc peu nombreux et ne se trouvent que sur quelques grandes exploitations.

- 45 Si les conditions de travail des ouvriers agricoles se sont donc sensiblement améliorées grâce aux lois agricoles, des changements ont également eu lieu dans la composition même de cette catégorie.
- 46 Ainsi, les *ağır*, ces jeunes valets de jardins qui étaient affectés aux tâches les plus rebutantes ou fatigantes (ramassage des ordures ménagères jusque dans les années 1950, surveillance nocturne de l'exploitation, épandage...), ont disparu des jardins. Cette disparition me semble relever de plusieurs causes.
- 47 Le monde du travail a changé et avec lui les modes d'apprentissage. Autrefois, les pénuries alimentaires, la structure professionnelle, la rareté des activités non agricoles, la relative modestie des marchés urbains et les limites d'une économie urbaine tendant vers l'autosuffisance ne laissaient guère de choix à tous les jeunes qui n'avaient pas la possibilité d'être intégrés aux traditionnels groupes professionnels du souk. La zone des jardins leur apparaissait alors comme une réserve de travail offrant l'occasion d'une survie quotidienne, en temps ordinaire comme en temps de crise.
- 48 Depuis les années 1940-50, le développement des activités industrielles et de l'artisanat moderne (mécanique, électricité, réparation de moteurs...) offre une gamme plus vaste de secteurs d'apprentissage. Ceux qui auraient pu autrefois devenir des *ağır* dans les jardins travaillent donc aujourd'hui comme apprentis dans la zone artisanale, route d'Alep à Homs et route de Salamié à Hama, dans les garages de réparation automobile, dans les ateliers de carrosserie et de fabrication de pièces détachées, mais aussi dans les ateliers de textile situés à l'est de Homs... bref dans des secteurs créateurs d'emplois et parfois en pleine expansion (comme celui lié à l'automobile). Comme le souligne J. Cornand (1994 : 132), « *l'apprentissage dans l'entreprise reste le mode le plus répandu de transmission des connaissances techniques nécessaires à la maîtrise du métier et d'insertion sur le marché de l'emploi* ». Dans cette optique, que peut valoir l'apprentissage de l'agriculture dans une zone étroite où le marché de la terre est à ce point bloqué ? Ne peuvent encore devenir jardiniers que les enfants de jardiniers : eux seuls ont un accès facile aux terres agricoles périurbaines.
- 49 Il est important aussi de souligner que, moins grandes, les exploitations ne demandent plus une main-d'œuvre permanente comme autrefois. Le ramassage des ordures ménagères, qui constituait l'un des principales tâches du « valet de jardin », n'est d'ailleurs plus pratiqué depuis la fin des années 1950. Le jardinier n'a donc plus besoin de quelqu'un au quotidien. Maintenir un jeune garçon à demeure dans le jardin reviendrait actuellement beaucoup trop cher.
- 50 La population des travailleurs journaliers s'est également modifiée depuis les années 1950. Des opportunités de travail sont en effet apparues au fur et à mesure de la création de nouvelles industries dans la région (cimenterie en 1956, raffinerie de pétrole en 1957, trois usines d'engrais entre 1967 et 1979, usines de peinture....), détournant à leur profit la

main-d'œuvre citadine et paysanne employée autrefois dans les jardins. Par ailleurs, l'accroissement des périmètres irrigués, la redistribution de terres jusqu'à la fin des années 1960 et une relative amélioration des conditions de vie dans les campagnes (motorisation, développement des transports, accès au crédit bancaire, création de coopératives...) tout cela a contribué à fixer une main-d'œuvre paysanne qui était autrefois plus fluctuante. Le rassemblement quotidien des journaliers à Bāb al-Hūd (Homs), décrit dans le premier chapitre, a donc complètement cessé dès les années 1964-65. Nombre de jardiniers homsiotes ont alors été contraints de parcourir les villages environnants pour y embaucher des paysannes comme journalières, la plupart des hommes refusant désormais de travailler dans la zone agricole. Le travail dans les jardins leur semble en effet trop dur et peu valorisant. Lorsqu'ils acceptent, ils demandent des salaires trop élevés, ce qui incite finalement les jardiniers à n'employer que des femmes.

- 51 À Hama par contre, les journaliers sont toujours des hommes, citadins originaires du quartier du jardinier ou petits jardiniers du même secteur de jardins¹⁷ et sont payés jusqu'à 200 LS par jour à cause du caractère fastidieux de la cueillette de certains fruits. Ramasser des mûres noires est par exemple un travail long et très délicat, puisque le fruit s'écrase facilement entre les doigts. Le journalier est également obligé de grimper dans les branches lorsque l'arbre est plus haut que l'échelle. Il est cependant devenu rare qu'un journalier soit embauché pour plus de quelques heures par mois. Les jardiniers évitent autant que possible d'y avoir recours et préfèrent faire appel à une main-d'œuvre familiale masculine (cousins, frères) dont la rétribution se fait en nature ou en retour de services. Si les journaliers sont devenus trop chers, en revanche les femmes étrangères à la famille du jardinier, qui en tant que journalières pourraient pourtant être payées moins cher, sont toujours aussi peu nombreuses dans les jardins de Hama.
- 52 On se souvient enfin que dans les années 1930-1940, de nombreuses bédouines venaient travailler l'été dans les jardins homsiotes. Elles y sont désormais présentes toute l'année, été comme hiver, contribuant ainsi à féminiser davantage cette activité. En effet, à partir des années 1960, un grand nombre de bédouins de la tribu des 'Agedāt s'est fixé à Baba Amr et sur le Wa'ar. Les hommes sont alors devenus chauffeurs de camions ou ouvriers en usines. Certains ont même acheté des terres au sud de la route de Tripoli, sur le terroir des villages situés entre Baba Amr et Qattiné. Leurs femmes continuent donc à travailler comme autrefois dans les jardins. Un certain nombre de familles bédouines s'est installé à Ḥaṣwiyyeh, un bourg situé en bordure de la zone des jardins au nord de la ville. Simple ferme à l'origine, le lieu est occupé depuis la fin des années 1960 par un nombre croissant de familles de bédouins 'agedāt qui y ont construit des habitations illicites. D'après les habitants interrogés¹⁸, on comptait 370 habitants en 1970, 500 en 1981 et plus de 1500 de nos jours (1995). Les hommes travaillent dans la zone artisanale toute proche, ou dans l'élevage, et les femmes dans les jardins.

3 — DISPARITION DE L'ANCIENNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE

- 53 À Homs, une organisation de type coopératif va rapidement se substituer aux institutions traditionnelles qui, jusqu'alors, contrôlaient l'organisation du travail dans les jardins. A Hama, par contre, peut se poser la question des conséquences de la création d'une coopérative sur un groupe professionnel jusqu'alors peu structuré.

PETITE HISTOIRE DES COOPÉRATIVES AGRICOLES EN SYRIE¹⁹

- 54 Ce mouvement est relativement ancien, puisque les premières coopératives agricoles syriennes ont été créées à l'initiative de particuliers en 1942 et ont été reconnues par l'État dès 1943. La première à être constituée se trouvait à Deir Attiyé, un petit village situé dans les monts Kalamoun, à 80 km au nord de Damas. Cette association avait pour but de développer l'irrigation au niveau d'un terroir villageois par le forage de puits et la construction de canaux. D'autres petites coopératives villageoises furent créées au cours des années 1940 et 1950 à l'initiative de paysans relativement aisés et souhaitant se donner ainsi les moyens d'acquérir des machines agricoles, des semences et des engrais.
- 55 Il faut cependant attendre la Constitution de 1950 pour que l'État soit enfin encouragé à créer des coopératives (art. 19). Si le décret législatif n° 65 du 28 février 1950 constitue de ce point de vue une première reconnaissance de la nécessité de fonder des coopératives, rien n'est cependant encore techniquement fait pour que leur développement soit rendu possible. Une deuxième loi (n° 317), votée en 1956, délimite cependant plus précisément les objectifs et les modalités de fonctionnement et de contrôle des coopératives ; mais en 1957, année d'une troisième loi (n° 91) sur les coopératives, il n'existe que trente-huit associations agricoles pour l'ensemble de la Syrie, toutes privées et ne regroupant au total que 1325 paysans.
- 56 C'est en fait la réforme agraire de 1958 qui constitue la première avancée significative en matière de création de coopératives agricoles en Syrie. L'article 28 de la loi n° 161 précisait en effet que le paysan devait obligatoirement adhérer à une coopérative pour pouvoir bénéficier de la distribution des terres confisquées dans le cadre de la réforme. Cette adhésion devait également lui permettre d'accéder plus facilement aux crédits et aux aides financières. De 1958 à 1961, le nombre de coopératives passe donc de trente-huit à trois cent soixante-dix et leurs membres de 1360 à 34 764. Une distinction se fait alors entre les « coopératives de la réforme agraire » et les coopératives privées créées à l'initiative d'agriculteurs ou de propriétaires terriens. Les unes et les autres sont d'abord placées sous la tutelle du ministère des Affaires sociales et du Travail. En 1961 cependant, les premières sont confiées au ministère de la Réforme agraire et les secondes au ministère de l'Agriculture.
- 57 Le contexte particulièrement difficile de l'époque empêche toutefois la pleine réussite du mouvement : la sécheresse, les retards dans la distribution des terres, le manque de préparation et de motivation des paysans, l'absence d'un personnel d'encadrement formé, la demande massive de crédits à laquelle l'État ne put faire face... autant d'obstacles qui limitèrent la création des coopératives et provoquèrent même la faillite de nombre d'entre elles dès 1962. Le retour au pouvoir d'un gouvernement conservateur, entre 1961 et 1963, entraîna de plus une baisse des aides allouées aux coopératives publiques et un ralentissement de leurs créations.
- 58 Le Baath au pouvoir en 1963 tenta bien sûr d'inverser la tendance. Pour cela, il encouragea le développement de deux structures parallèles : les associations syndicales et les coopératives. Les associations syndicales paysannes avaient un caractère plus politique que les coopératives dont la mission reste essentiellement économique et pédagogique. Les premières recrutaient d'ailleurs davantage dans le milieu des paysans sans terre, des métayers et des ouvriers agricoles, alors que les coopératives regroupaient plutôt les petits et moyens propriétaires. Les associations syndicales devaient faire de la

classe paysanne un soutien du parti en l'amenant à prendre conscience des opportunités que le nouveau régime lui offrait.

- 59 Créées à la suite du coup d'état de 1963, ces associations furent regroupées en 1964 dans l'Union générale des paysans. Les missions de cette UGP furent multiples. Ses représentants participèrent ainsi, à partir de 1967, aux opérations de redistribution des terres confisquées par la réforme agraire ; les syndicats assuraient également la défense des exploitants agricoles face aux propriétaires, réglant les conflits et veillant au respect de la loi sur les relations agricoles. L'UGP assura par ailleurs, à partir de 1969, la formation politique, sociale et culturelle des paysans, invités à participer à des stages de formation. On comptait 3 000 syndicats en 1973 pour 215 000 adhérents, soit plus de 40 % de la population active rurale.
- 60 Quant au mouvement des coopératives, il ne prend vraiment toute son ampleur qu'après 1967. A cette date, les coopératives des deux secteurs (public et privé) sont réunies sous la direction d'un ministère unique, le ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire et regroupées au sein d'une Fédération nationale des coopératives destinée à structurer le mouvement coopératif et à soutenir son développement, tant par l'apport d'une assistance technique et financière que par son rôle fédérateur et centralisateur (décret législatif n° 39). En 1970, on compte quelques 1017 coopératives (449 dépendantes de la Réforme agraire et 568 du secteur privé).
- 61 En avril 1974 enfin, la Fédération nationale des coopératives — celles-ci étant alors au nombre de 1725 — est absorbée par l'Union des paysans (loi n° 21) qui devient désormais l'une des grandes organisations politiques du parti Baath. Le nombre des coopératives ne cessera cependant de croître tout au long des années 1970. En 1981, on comptait 3 685 coopératives regroupant 347 898 membres, soit 85 % de la population active rurale syrienne.
- 62 Qu'elles soient privées ou publiques, il s'agit de coopératives de services et non de coopératives de production²⁰.
- 63 Ces coopératives de services peuvent être des « coopératives à buts multiples ». Elles jouent dans ce cas le rôle d'intermédiaires administratifs entre les petits paysans, travaillant individuellement leur exploitation, et les divers grands organismes publics situés en amont et en aval de la production (offices du blé, du coton ou du sucre...). Elles simplifient aussi l'accès aux établissements de crédits (Banque de l'Agriculture), permettant ainsi aux paysans de se libérer de la relation de dépendance financière dans laquelle les maintenaient encore propriétaires, commerçants et usuriers. Elles facilitent la fourniture de moyens techniques aux petits agriculteurs (semences, engrais, matériel agricole, moyens de stockage). Elles peuvent enfin organiser la commercialisation des produits agricoles dépendant du marché contrôlé. Depuis 1970, elles sont le relais administratif du « Plan de production agricole » et chargées de sa mise en place et de son bon déroulement.
- 64 Mais les coopératives de services peuvent aussi être des « coopératives agricoles spécialisées ». Créées surtout dans les années 1970, elles occupent certaines filières de l'économie agricole. On trouve ainsi des coopératives d'élevage de bovins et de produits laitiers, des coopératives d'élevage des ovins et d'amélioration des pâturages, des coopératives de fruits et légumes... elles s'occupent essentiellement du regroupement et de la commercialisation de ces produits et proposent des services techniques spécialisés.

Un paysan peut bien sûr appartenir à plusieurs coopératives, selon la nature de ses productions.

- 65 Je voudrais maintenant analyser ce qui s'est passé dans les jardins à cette même époque, notamment du point de vue du mode d'organisation professionnelle. Qu'en a-t-il été des jardiniers en ce qui concerne ce mouvement coopératif ? Qu'est-il advenu de leur ancienne organisation professionnelle ? Quelle place a été accordée aux jardiniers dans les associations syndicales de paysans ?

À HOMS, DU CHEF DES JARDINIERS À LA COOPÉRATIVE DE SERVICES²¹

- 66 Nous avons vu dans la première partie que le traditionnel mode d'organisation professionnelle des jardiniers homsiotes était basé sur une structure relativement centralisée ayant à son sommet un chef des jardiniers issu d'un grand lignage de notables et émanation des principaux propriétaires de jardins. Ce chef était secondé par un conseil constitué de quelques membres de grands lignages de jardiniers. Enfin, au niveau de chaque secteur de la zone des jardins, ces lignages servaient à leur tour de relais à l'autorité du chef auprès des jardiniers. Cet ensemble permettait tout à la fois de contrôler le système de distribution de l'eau d'irrigation, fonctionnant à partir d'un grand canal et se ramifiant en canaux secondaires et tertiaires, et de réguler les rapports entre jardiniers d'une part et entre propriétaires et jardiniers d'autre part.
- 67 Ce « maillage pyramidal » n'était toutefois pas centralisé de façon stricte puisque le système fonctionnait sur différents niveaux d'autonomie basés sur un partage assez précis des responsabilités, tant au niveau de l'irrigation — le chef des jardiniers était directement responsable du grand canal et laissait le réseau secondaire aux grands lignages de jardiniers — que des rapports interpersonnels, les conflits entre jardiniers étant du seul ressort des grands lignages de jardiniers et des groupes spontanés de conciliation, c'est-à-dire des jardiniers eux-mêmes. Cette structure a plus ou moins bien fonctionné jusqu'à la fin des années 1950.

LE CHEF EST MORT, VIVE LA COOPÉRATIVE !

- 68 Le šayḥ Zuḥūrī ibn Maḥmūd al-Atāssī meurt en 1956 à l'âge de 85 ans. Il aura été le dernier chef des jardiniers homsiotes : il ne sera pas remplacé. La fonction disparaît avec lui. Il faut dire que celle-ci avait déjà été considérablement affaiblie, puisque dès le début des années 1940 la surveillance et la gestion du grand canal de Qattīn — principale responsabilité du chef — lui avaient été retirées par les autorités mandataires, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Cette fonction avait donc perdu sa dimension « municipale », celle qui plaçait le chef des jardiniers dans la situation de garant des droits de la société citadine sur le grand canal, pour ne plus se limiter qu'aux seules affaires des jardins (conflits entre jardiniers et propriétaires, estimations des terres...).
- 69 À la mort de šayḥ Zuḥūrī, c'est son jeune frère šawkāt qui était pressenti pour lui succéder. J'ai déjà évoqué le parcours de cet ancien commerçant en verroteries reconverti dans le maraîchage intensif en 1934²². Il avait pu constituer une exploitation de plusieurs hectares à partir de parcelles louées à son propre lignage et y pratiquait depuis un maraîchage qui se voulait rationnel et moderne, avec utilisation massive d'engrais importés à grands frais, de semences sélectionnées, de motopompes, mais aussi avec

l'emploi d'une importante main-d'œuvre journalière sous-payée. Il était devenu, en quelques années, le principal producteur des jardins de Homs, exportant dans ses propres camions une grande partie de sa production vers Damas, mais aussi vers le Liban et la Jordanie.

- 70 C'est peut-être sa connaissance du milieu des jardiniers, le constat de l'anachronisme croissant dans lequel se trouvait la fonction de chef des jardiniers, ses propres idées sur le développement d'une agriculture moderne, mais aussi quelque chose comme « l'air du temps », qui lui firent activement soutenir la création d'une coopérative agricole plutôt que de tenter de reprendre la charge occupée pendant si longtemps par son lignage.
- 71 En effet, si la fonction traditionnelle de chef des jardiniers a pu disparaître aussi facilement, c'est aussi parce qu'un système était en train de changer, non seulement dans les jardins de Homs, mais aussi en Syrie : celui sur lequel se basaient les rapports profondément inégaux existant entre petits exploitants agricoles et grands propriétaires terriens. Les jardiniers étaient de plus en plus nombreux à souhaiter des changements, à accepter difficilement l'arbitraire des propriétaires ; certains, nous l'avons vu, se sont même activement associés à cette époque aux revendications des paysans contre les grands propriétaires terriens. Dans ce contexte, la constitution d'une coopérative maraîchère a pu apparaître comme la solution permettant de combler le vide institutionnel laissé par la disparition du chef des jardiniers tout en donnant satisfaction aux jardiniers, en les associant à l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie.
- 72 L'« association coopérative des jardiniers » (*al-Ġam'iyyeh al-ta'āwuniyyeh li-l-basātneh*) voit donc le jour dans le courant de l'année 1956. Il s'agissait d'une coopérative privée basée sur l'appartenance professionnelle et non sur l'appartenance à un village ou à une classe sociale (paysans). Sa structure de fonctionnement ne différait cependant guère de celle des autres coopératives privées créées à la même époque.
- 73 Elle était formée, dans les premiers temps, d'une quarantaine de coopérateurs, en majorité des jardiniers affiliés aux grands propriétaires et des membres des grands lignages de jardiniers. On y trouvait également quelques petits propriétaires de jardins. Ces premiers coopérateurs se réunirent en assemblée générale pour élire un conseil d'administration constitué de sept membres permanents, comprenant notamment un sous-directeur, un secrétaire et un trésorier. La plupart des membres de ce conseil ainsi élu en 1956 étaient issus des grands lignages de jardiniers, ceux-là même qui constituaient autrefois le conseil du chef des jardiniers²³. Le conseil fut chargé à son tour d'élire le directeur de la coopérative. C'est Šawkāt Atāssī qui fut alors choisi. La coopérative ainsi constituée fut rapidement reconnue par les autorités.
- 74 Elle fonctionnait comme une société par actions, chaque coopérateur achetant une ou plusieurs actions coûtant à l'époque 10 LS pièce et versant à la caisse commune 1 LS par mois. Elle avait pour but de fournir des engrais, des semences et du fourrage à ses adhérents et de faciliter l'achat de tracteurs, encore inconnus dans les jardins. Mais elle se proposait également d'intervenir dans les conflits entre jardiniers et propriétaires, dans les questions de bornage de propriété, de rupture de contrat et d'estimation des terres... réinvestissant donc certains des anciens domaines d'intervention du chef des jardiniers et de son conseil.
- 75 Tout semble s'être passé comme si, sous couvert de modernité et de renouvellement du mode d'organisation, on avait en fait voulu maintenir la structure traditionnelle d'autorité. Dans les deux premières années de son existence, la coopérative reproduisait

en effet assez fidèlement l'ancien système de contrôle : un notable issu du principal lignage de propriétaires de jardins se trouvait à sa tête, des membres de grands lignages de jardiniers occupaient le conseil d'administration et l'assemblée générale des actionnaires était essentiellement composée par leurs affiliés et clients. Les anciens mécanismes d'autorité, d'allégeance et de clientèle semblent avoir ainsi continué à fonctionner, permettant aux grands propriétaires de conserver un certain contrôle sur la zone des jardins. La coopérative avait de plus l'avantage d'être une structure nouvelle, légitimée par son objectif de servir l'intérêt commun et par l'adhésion et la participation croissante de jardiniers. Cette situation allait toutefois assez rapidement changer.

LES JARDINIERS S'APPROPRIENT LA COOPÉRATIVE

- 76 Les changements furent d'abord d'ordre quantitatif : la coopérative étant une structure ouverte à tous, les adhésions se firent de plus en plus nombreuses. D'après des témoins de l'époque, le nombre de coopérateurs passa rapidement d'une quarantaine à plus d'une centaine entre 1956 et 1958. Ceux qui avaient formé la première assemblée générale se sont donc retrouvés en situation minoritaire. Une autre logique de fonctionnement allait dès lors prendre le dessus.
- 77 Le conseil d'administration, récemment élu, fut en effet vite contesté par un groupe de jardiniers se distinguant par ses exigences sur les droits des exploitants, certains participant déjà aux revendications paysannes contre les grands propriétaires fonciers. Ce petit groupe est peu à peu parvenu à mobiliser et à fédérer autour de lui un nombre croissant d'actionnaires. Les événements de 1958 — l'union avec l'Égypte et le lancement d'une réforme agraire — les ont bien sûr confortés dans leur position. Une majorité des coopérateurs finit par exiger qu'un nouveau vote de l'assemblée générale ait lieu. C'est au cours de cette séance que le conseil d'administration fut entièrement renouvelé et que Šawkāt Atāssī fut écarté de la direction de la coopérative. Il en resta membre actionnaire, mais ne participa plus aux assemblées générales ; il finit d'ailleurs par se retirer des jardins en 1964. Le petit groupe à l'origine de ces changements investit le conseil d'administration et l'un de ses membres est alors élu directeur. Il conservera ce poste jusqu'à la fin des années 1960. Il sera ensuite remplacé par un autre jardinier, lui aussi membre du groupe, qui restera directeur de la coopérative jusqu'en 1985.
- 78 Le petit groupe contestataire était formé par une dizaine de jeunes jardiniers (moyenne d'âge 40 ans), issus de lignages non propriétaires de jardins. Ils étaient donc tous locataires ou métayers sur leur exploitation et n'appartenaient pas aux lignages de jardiniers traditionnellement associés aux notables. Ainsi, pour prendre quelques exemples, Aḥmad, né en 1925, était locataire d'un jardin de 25 *dunum* dans le *zūr* al-Ġdīdeh, jardin appartenant à *bayt* Akšār. Kāmel, né en 1920, était métayer dans un jardin de 30 *dunum* situé dans le *zūr* al-Ḥarāb et appartenant à 'Inām al-Atāssī ; et j'ai déjà parlé du ḥaġġ Sa'ad, locataire d'un jardin de 16 *dunum* dans le *zūr* al-'Abbār.
- 79 Le fait que les jardiniers aient eu, en tant que citoyens, un accès direct et quotidien à la ville leur permettant de bénéficier d'une certaine éducation, de participer à de nombreux réseaux urbains et d'avoir accès à diverses sources d'informations, a sans doute contribué au développement chez certains d'une conscience politique. En effet, ils ne se sont pas contentés d'exprimer des revendications précises concernant leurs conditions de vie et de travail dans les jardins, mais ont également su intégrer leurs revendications à un discours prenant en compte celles des campagnes auxquelles ils se sentaient à ce moment-là liés.

- 80 Leur action a bien sûr été rendu possible par un climat politique favorable, celui des premiers mois de l'union avec l'Égypte²⁴. Ils ont alors réussi à faire d'une petite coopérative le lieu d'expression des revendications et surtout de la volonté de changement de tout un groupe professionnel. Son contrôle était devenu un enjeu pour les jardiniers qui voulaient s'émanciper des structures traditionnelles d'autorité. Ainsi, au terme d'un court processus d'appropriation, les grands propriétaires (Atāssī et Zahrāwī), ainsi que les membres des grands lignages de jardiniers, ont été écartés de la direction d'une coopérative qu'ils avaient pourtant contribué à créer ; d'un autre côté, des jardiniers issus de lignages modestes — représentant donc la grande majorité du groupe professionnel — ont pour la première fois eu accès à une position de pouvoir dans la zone des jardins.
- 81 Cette position se consolidera au cours des quelques années que dura l'union avec l'Égypte, le point culminant de cette période pour nos jardiniers étant un séjour au Caire qu'effectuèrent certains membres du conseil d'administration de la coopérative dans le cadre d'un congrès national des coopératives de la R.A.U. Au cours de ce séjour, ils eurent l'occasion de visiter les principales réalisations industrielles du régime et de serrer la main au président Nasser lui-même²⁵. Le prestige personnel que leur conféra cette visite compta sans doute beaucoup dans la position qu'ils devaient désormais occuper au sein de leur groupe professionnel, celle de personnalités écoutées et respectées.
- 82 La place prééminente de la coopérative dans la zone des jardins allait être renforcée, quelques années plus tard, par l'arrivée au pouvoir du parti Baath, mais aussi en raison de sa forte implication dans la vie quotidienne des jardiniers, du moins durant la décennie 1960.

LE BUSTĀNĪ EST UN FELLAḤ

- 83 La coopérative se maintient durant la période de gouvernement conservateur qui a succédé à la fin de l'union avec l'Égypte. L'arrivée au pouvoir du Baath, en 1963, la conforte bien sûr dans son existence, même si elle n'appartient pas à la catégorie des coopératives de la Réforme agraire, mais à celle des coopératives privées.
- 84 Lorsque furent créés les syndicats paysans, qui allaient être regroupés dans l'Union générale des paysans, les jardiniers homsiotes réclamèrent la possibilité de créer leur propre syndicat. La demande était forte et une délégation issue de la coopérative se rendit même à Damas. Mais leur requête fut rejetée : les jardiniers ne pouvaient constituer un syndicat qui serait basé sur une spécificité professionnelle qu'on leur refusait alors. Ils devaient intégrer le syndicat local des paysans déjà existant. Nombre de jardiniers vont donc adhérer à l'Union des paysans et l'un d'eux, membre du groupe qui avait contesté en 1958 l'influence des propriétaires sur la coopérative, va même être nommé sous-directeur de la section locale, poste qu'il occupera jusqu'en 1981. Ce même responsable sera également le représentant des jardiniers au sein du Tribunal agricole de Homs (*mahkama zira'īya*) entre 1965 et 1967.
- 85 On peut constater qu'il existait, chez les jardiniers, une contradiction entre la nécessité pour eux de rejoindre les paysans dans leur lutte contre les propriétaires terriens et leur désir de conserver leur spécificité en continuant à constituer un groupe professionnel agricole à part. Cette contradiction reflétait bien toute l'ambiguïté statutaire de ce groupe, à la fois citadin par la résidence et rural par la nature de ses activités.

- 86 Le refus des autorités baathistes de permettre la création d'un syndicat de jardiniers résulte de leur volonté d'intégrer ces jardiniers à une classe paysanne sur laquelle le régime va fortement s'appuyer tout au long des années 1960, ainsi que le souligne F. Métral (1980 : 302) : « *Pour la première fois depuis longtemps dans l'histoire de la Syrie, les paysans étaient valorisés, choyés par le Pouvoir dont les rapprochait l'origine sociale ou géographique des dirigeants.* ». Officiellement, les jardiniers ne sont donc plus des *basātneh* (terme trop lié à l'ancienne société citadine) mais des *fellahīn* et doivent, à ce titre, prendre part aux luttes que mène alors le régime contre l'oligarchie citadine traditionnelle. C'est un peu comme si on avait souhaité couper les liens trop étroits qui unissaient les jardiniers à la société citadine en les rattachant plus directement au monde rural par le biais de leur adhésion à cette Union des paysans dont le siège se trouve sur le plateau du Wa'ar, à l'ouest de Homs. Mais sont-ils pour autant devenus des paysans ? C'est bien sûr une autre question. Cette appellation de « paysans » appliquée aux jardiniers reste toutefois encore de nos jours utilisée par les fonctionnaires des organismes agricoles et par certains jardiniers ayant connu cette époque.
- 87 Les jardiniers n'ont certes pas obtenu le syndicat qu'ils réclamaient, mais ils semblent cependant avoir plus ou moins conservé, pendant ces années 1960, un certain contrôle sur une coopérative qui était par bien des aspects de son histoire et de son fonctionnement le produit de leur particularisme agricole et citadin.

PRÉSENCE ET FONCTIONS DE LA COOPÉRATIVE DES JARDINIERS DANS LES ANNÉES 1960

- 88 La coopérative, soutenue par l'Union des paysans, voit ses capacités d'intervention dans la zone des jardins à la fois légitimées, renforcées et élargies. Elle devient l'organisme par lequel passe toutes les questions touchant au foncier et aux relations agricoles, mais aussi l'instrument de soutien des jardiniers face aux propriétaires. Comme me le disait l'un des responsables de l'époque, non sans une certaine nostalgie : « nous avions la force et la loi pour nous ».
- 89 En 1965, une majorité de chefs d'exploitation avait déjà adhéré à la coopérative. Celle-ci jouait pleinement son rôle d'intermédiaire entre les jardiniers et les organismes publics fournissant les engrais chimiques, les fourrages, les semences ou les machines agricoles²⁶.
- 90 Le marché des fruits et légumes étant un marché libre, elle ne se chargeait pas de leur commercialisation. Elle ne pouvait pas non plus contracter de prêts. Elle s'occupait en revanche des démarches administratives que les jardiniers avaient des difficultés à effectuer seuls et était habilitée à délivrer des permis pour obtenir des voitures agricoles (à plate-forme arrière). Elle prenait part à la plupart des transactions foncières, à l'achat de terre, à l'établissement ou aux ruptures de contrats de location et de métayage.
- 91 Elle intervenait régulièrement dans les conflits entre jardiniers et entre jardiniers et propriétaires. Ce sont les membres du conseil d'administration qui constituaient alors le groupe de conciliation, mais des personnalités extérieures à ce conseil pouvaient également être appelées à y participer.
- 92 Il s'agissait des traditionnels conciliateurs locaux, hommes de bonne volonté et respectés de leur entourage, le principe de toute négociation étant qu'il fallait chercher la personne la plus qualifiée pour résoudre le conflit :
- « On résout les problèmes par l'intermédiaire d'hommes justes. Il faut être habile, bien connaître les gens, les clefs correspondant à chaque porte. Si tu te trompes,

elle ne s'ouvre pas. Nous avons un vieux qui venait avec nous, au lieu de réconcilier, il semait le désordre. Nous l'avons éloigné. » (A.A., *zūr al-Bāšā*. Homs, mai 1990).

- 93 Chaque antagoniste devait choisir un porte-parole parmi les membres du groupe, c'est-à-dire quelqu'un qui défendrait sa position tout en essayant de l'assouplir. Ce libre choix mettait le solliciteur dans l'obligation d'accepter les décisions qu'appuierait son porte-parole. Ces décisions pouvaient alors faire l'objet d'un procès-verbal signé par l'ensemble des partis et par le groupe de conciliateurs.
- 94 Ces quelques exemples d'opérations de conciliations peuvent illustrer mon propos.

Bornage :

« Il y avait deux voisins. Entre leurs exploitations, il y avait un petit canal. Le long du canal, il y avait une haie de peupliers. La famille de l'un des deux exploitants, les B., s'est mise à nettoyer la haie qui se trouvait de l'autre côté du canal et à occuper l'espace ainsi libéré. Il y a eu dispute entre les deux familles. Tahar disait que la terre lui revenait, le canal étant la frontière entre les deux exploitations. Connaissant bien Abū Karīm, il lui a demandé de venir pour confirmer ça, ce que fit Abū Karīm. Je me suis également déplacé. J'ai dit qu'il était possible que ce soient les bornes délimitant les berges du canal, que cela n'appartenait à personne, que les B. avaient donc le droit d'utiliser cette bande de terre dans la mesure où c'était eux qui l'avaient défriché. Tahar était furieux, il a dit que nous ne comprenions rien. Les deux familles ont alors pensé à faire venir les gens du cadastre pour résoudre le problème. En fait, six mètres de terrain de chaque côté d'un canal sont réservés au seul canal. Pour l'Oronte, c'est davantage, jusqu'à dix mètres. Mais les jardiniers les utilisent sans tenir compte de cette interdiction. » (A.A., *zūr al-Bāšā*. Homs, 30 mai 1992).

Droits de passage :

« Deux jardiniers avaient acheté à Slaymān *afendī* une parcelle de terre de 12 *dunum* le long de la route de Tripoli. Il y avait donc 6 *dunum* pour chacun. Le premier devait payer une certaine somme au second parce qu'il avait pris la partie qui donnait sur la route, donc la plus facilement accessible. Le second a aménagé sa terre, a amené l'eau, a tracé un chemin et a construit une maison. Le premier n'a rien fait, n'a pas payé la somme et a commencé à gêner son voisin en lui interdisant l'accès à la route et à l'eau. Et à déverser des ordures sur ses terres. On a appelé la coopérative pour les réconcilier. Le second a accepté de renoncer à l'argent à condition que l'autre lui laisse l'accès à la route et à l'eau. » (A.A., *zūr al-Bāšā*, Homs, 30 mai 1992).

Gêne causée par un arbre :

« Une fois, on était à la coopérative. Il y avait Abū Karīm, Kattūm, Abu Muṣṭafa, *hağğ* Sa'ad. Un noyer penchait au-dessus d'un chemin, le chemin al-Nūtī. Il y avait un petit pont. Pour y passer, on était obligé de se pencher à cause de l'arbre. Une charrette n'y passait qu'avec difficulté. On nous a appelés pour que l'on voie et que l'on dise s'il était possible de faire quelque chose. On nous a expliqué l'histoire, nous avons fait venir le jardinier de la parcelle sur laquelle poussait le noyer. Il est venu nous dire que cette terre appartenait à *bayt Ṭaba'a* et que lui ne pouvait rien faire. Il s'appelait Abū Ayyaš. Il est mort maintenant. Nous lui avons dit : il faut le couper. Il a refusé. J'ai dit : donnez-moi une hache ! J'étais fâché contre lui. J'ai fait la prière de l'après-midi. Puis j'ai coupé la branche qui gênait. Le jardinier n'a rien fait pour m'arrêter. » (A.A., *zūr al-Bāšā*, Homs, 1^{er} juin 1992).

Estimations de troupeaux :

« Une fois nous sommes sortis avec Fidī al-Atāssī. Il avait un jardin de 40 *dunum*. Le locataire était Abū Ḍirār. Le premier avait des vaches chez l'autre et un partage devait avoir lieu. Ils ne s'entendaient pas. Il voulait savoir comment nous pouvions résoudre la question. Nous sommes allés estimer. Si le prix que nous proposons ne convenait à aucun des deux associés, nous devons acheter nous-mêmes pour ce

prix la vache en question. Ils se partageaient alors ce que nous donnions. Nous la revendions ensuite pour nous partager le prix. Ça peut aussi concerner une récolte. Atāssī et l'autre avaient plusieurs vaches. Nous les avons estimés et avons dit au *mrabi'*, qui a de toutes façons droit au quart de la valeur et droit de choisir en premier : tu as le choix, tu peux prendre toutes les vaches au prix que nous les avons estimées. Si tu ne veux pas les prendre, ton propriétaire les prend toutes en te remboursant le quart. Il a accepté cette dernière solution. »

« Une autre fois, nous sommes allés chez Ša'ib Raslān qui avait un *mrabi'*. Ils n'ont pas accepté notre estimation. Nous avons été obligés de payer ce que nous avons proposé. Nous avons emmené les vaches avec nous, mais ils ont commencé à courir derrière nous en nous suppliant de les leur rendre... comme on dit, "le licou est à celui qui le tient en main" (*rassan li-man biyadihi*). Nous leur avons rendu leurs vaches. » (A.A., *zūr al-Bāšā*, Homs. 1^{er} juin 1992).

- 95 Les conciliations portaient donc essentiellement sur des questions de bornage de propriété, de droits de passage, de droits d'eau, d'estimation et de partage de terres, de troupeaux ou de récoltes, de contrats de location ou de métayage. Mais elles pouvaient également concerner des affaires de répudiation ou de règlements de compte entre familles, comme le montre l'exemple suivant :

« Des gens de la famille Š. voulaient répudier une femme. Ils avaient échangé une fille et un garçon contre une fille et un garçon avec une famille de Homs. Les bédouins et les paysans se marient aussi comme ça. c'est le mariage *muqayda*. La famille de Homs a répudié la fille Š. et les Š. voulaient faire de même avec la leur alors qu'elle n'avait rien fait. Nous sommes allés chez eux, *ḥağğ* Sa'ad et moi. Ils étaient polis. C'est *ḥağğ* Faḥad al-Šayḥ 'Uṭmān qui nous l'avait demandé. Il était du groupe [de conciliation] de la ville et ne voulait pas intervenir dans les jardins. Nous avons pris rendez-vous chez *ḥağğ* Sa'ad avec la famille de la ville et celle du jardinier. Nous nous sommes tous réunis ; nous avons demandé ce qui s'était passé. C'est le Homsiole qui avait raison. Les S. ont accepté de garder la fille. » (A.A., *zūr al-Bāšā*. Homs. 3 juin 1990).

- 96 Dans les années 1960, les domaines d'intervention du groupe de conciliation issu à la fois de la coopérative et du milieu des jardiniers pouvaient donc parfois dépasser les seules questions agricoles et foncières pour inclure les problèmes qui se posaient dans la vie quotidienne et dans le cadre ordinaire des relations sociales et familiales. En ce sens, il reproduisait le modèle traditionnel des petits groupes de conciliation dont les domaines d'interventions, dans les jardins, ne se limitaient évidemment pas aux seules questions foncières²⁷.
- 97 La coopérative semble donc avoir encore été, dans les années 1960, l'expression d'une volonté locale très ancrée dans la pratique quotidienne des rapports sociaux, tout en étant déjà aussi l'expression de la volonté politique et idéologique d'un État, volonté qui allait peu à peu prendre le dessus et vider la petite coopérative de sa part de représentativité au niveau du groupe professionnel des jardiniers, la transformant finalement en simple instrument bureaucratique de contrôle et d'encadrement.

DÉSINTÉRÊT CROISSANT DES JARDINIERS ENVERS LEUR COOPÉRATIVE

- 98 À partir de 1967, la coopérative des jardiniers de Homs dépend, comme toutes les autres coopératives de Syrie, de la Fédération nationale des coopératives qui relève du ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire.
- 99 Au niveau de la coopérative, l'assemblée générale des coopérateurs continue d'élire tous les quatre ans un conseil d'administration qui désigne à son tour le directeur parmi ses

cinq membres élus. Mais désormais un fonctionnaire nommé par le ministère fait office de directeur-superviseur, fonction qui existait en fait depuis 1958 (loi n° 30) dans toutes les coopératives de la Réforme agraire. Ce fonctionnaire (*al-mušrif*), qui représente l'État dans plusieurs coopératives à la fois, est assisté par un trésorier dépendant lui aussi du ministère de l'Agriculture. Le contrôle et la pression de l'État se font donc plus présents dès la fin des années 1960 et vont peser de plus en plus sur le mode de fonctionnement de la petite coopérative. En 1974, lorsque la Fédération nationale des coopératives est absorbée par l'Union des paysans, la coopérative des jardiniers prend le nom de « Coopérative des paysans des jardins de Homs » ; la référence aux « jardiniers » est donc écartée et ceux-ci pleinement assimilés à des paysans.

100 Un certain nombre de domaines d'intervention est de plus retiré à leur coopérative. Ainsi l'estimation des terres et des récoltes dans le cas d'un litige sur un partage ou d'une vente est désormais confiée à la direction des Affaires sociales et du Travail (*Mudīriyyat al-šū'ūn al-iğtimā'iyya wa l-'amal*). Le groupe qui se rend sur place à la demande d'un propriétaire ou d'un jardinier est alors constitué par un fonctionnaire de cette administration, qui le dirige, par un membre de l'Union des paysans et par un membre de la direction de l'Agriculture de Homs. La coopérative n'est donc plus qu'indirectement représentée par un membre de l'Union des paysans dans une opération qui constituait jusque-là l'une des bases de son influence quotidienne dans les jardins.

101 Les conciliations sont toujours du domaine de la coopérative, mais ses arbitrages sont désormais rémunérés par ceux qui font appel à elle. Ces interventions ne sont donc plus aussi spontanées et consensuelles qu'autrefois.

« C'est à la coopérative que les gens s'adressaient dans un premier temps, mais maintenant elle demande de l'argent. Elle demande une voiture pour l'aller et le retour et aussi de l'argent et parfois elle n'arrive pas à résoudre le problème. Les gens s'adressent alors aux voisins, aux jardiniers connus. Chaque mois, il y a deux à trois problèmes que Abū Karīm et moi parvenons à résoudre (...). Autrefois, les gens allaient à la coopérative pour parler de leurs problèmes d'eau, de frontière ou de répudiation. La coopérative faisait tout avant, des engrais à la conciliation ! » (A.A., *zūr al-Bāšā*, Homs, mai 1990).

102 À partir des années 1970, la coopérative est de moins en moins sollicitée dans les conflits internes au groupe professionnel. Celui-ci a désormais davantage recours aux petits groupes qui se forment pour répondre à l'urgence d'une situation précise. Certains groupes, du fait de leur succès, finissent par gagner une certaine légitimité et par être sollicités régulièrement.

« D'abord nous conseillons les gens en leur disant, ça c'est interdit, ça c'est permis. Ta frontière est ici, Dieu est miséricorde pour celui qui connaît ses frontières et qui s'y arrête (*Raḥima Allahu 'adban 'arafa ḥaddahu fa waqafa 'andhu*). Il faut faire preuve de politesse et de diplomatie. Et si nous échouons, nous disons aux gens d'aller s'adresser aux tribunaux. Quelquefois un problème peut être résolu en une seule séance de 4 heures, quelquefois il en faut plusieurs, jusqu'à une semaine. Et on répète vingt fois la visite, les discussions, pour arriver à une solution (...). Ce qui change, ce sont les gens qui se sont succédés dans le groupe, ceux qui sont morts. L'esprit de notre groupe ne change pas. Notre travail se fait en accord avec la coopérative. Quelquefois, elle nous appelle pour l'aider dans une histoire de conciliation. Ce sont les gens qui choisissent de s'adresser à la coopérative ou à nous... » (A.A., *zūr al-Bāšā*, Homs, mai 1990).

103 Exemple d'une conciliation intervenue dans les années 1980 et effectuée par un petit groupe de jardiniers :

« Um 'Abd al-Baṣīr s'est mariée avec un homme de bayt Amīn, un jardinier qui avait une terre dans le zūr al-Ḥarāb. Après la mort de son mari, elle a envoyé ses fils travailler à la zone artisanale et a vendu la terre à Aḥmad. Mais ceux de la famille de son mari qui travaillaient encore dans les jardins, ayant des parcelles mêlées, ont refusé de donner la terre à Aḥmad après achat. Celui-ci a donc demandé la réunion d'un petit groupe de conciliation présidé par une personnalité du zūr al-Na'ūra. Les réunions ont eu lieu, nombreuses. Le groupe a fini par arranger les choses en donnant 3 *dunum* sur 12 aux membres de la famille du mari de la femme et a fait pression pour qu'ils acceptent le compromis. Ils les ont menacés. Ils ont laissé la terre à Aḥmad. » (Ḥağğ Rafiq, zūr al-Na'ūra, Homs, 17 août 1992).

- 104 Les années 1970-1980 ont donc vu se distendre les liens qui unissaient la coopérative au milieu des jardiniers. Les assemblées générales qui se tiennent dans les locaux de la coopérative situés dans le nouveau souk al-Hāl ne réunissent désormais plus qu'une minorité de coopérateurs. Le fait que de nombreux jardiniers soupçonnent, à tort ou à raison, l'État d'intervenir à travers l'Union des paysans dans le choix et la nomination du directeur, les décourage de prendre plus activement part à une organisation qui leur semble de plus en plus liée à la bureaucratie ordinaire et finalement ne plus autant répondre à leurs attentes et à leurs besoins.
- 105 Se sentant dépossédés de leur coopérative, les jardiniers s'en sont donc peu à peu désintéressés, même si les coopérateurs atteignent tout de même le nombre de six cents à la fin des années 1980²⁸ : il s'agit surtout là d'adhésions opportunistes entrant dans le cadre de stratégies familiales d'approvisionnement en certains produits difficiles à obtenir à bas prix en dehors des réseaux d'État (engrais chimique et fourrage), leur participation à la coopérative restant souvent limitée à la cotisation annuelle (150 LS), le système d'actions ayant été supprimé. La coopérative est en fait de plus en plus réduite à sa dimension utilitaire, celle de simple relais entre certains grands organismes publics et le groupe professionnel des jardiniers. Elle n'est plus le cœur battant d'un groupe professionnel en cours d'émancipation économique et sociale.
- 106 Les jardiniers ont su développer parallèlement leurs propres réseaux de financement en liaison avec leur entourage immédiat et la société citadine. Ils ont désormais plus facilement recours aux associations de circonstance qu'ils peuvent librement contracter avec des membres de leur propre lignage ou famille, avec des voisins ou encore avec des citoyens intéressés par les petits investissements que permettent les jardins²⁹. Ils ne s'adressent à leur coopérative qu'en période difficile ou lorsqu'il est impossible de se procurer ailleurs ce dont ils ont besoin.
- 107 Disqualifiée au niveau interne, la coopérative reste cependant le seul organisme représentant officiellement les jardiniers homsiotes vis-à-vis de l'extérieur. C'est donc logiquement dans son cadre que se constituent les délégations de jardiniers intervenant auprès des autorités municipales ou régionales... ce fut ainsi le cas lorsque, lors de la grande sécheresse de 1989-1991, un différend sur l'eau opposa les jardiniers aux paysans travaillant en aval des jardins. C'est une délégation issue de la coopérative, constituée il est vrai à la fois de membres actuels et plus anciens, qui se rendit auprès du préfet pour tenter, au nom de l'ensemble des jardiniers de la rive droite, de trouver une issue au problème.
- 108 Parallèlement à cette évolution, plusieurs coopératives régionales ont vu le jour depuis la fin des années 1960, contribuant à une certaine banalisation du mouvement coopératif, ce qui fait dire à l'un de mes informateurs que « maintenant il y a des coopératives, mais il n'y a plus de coopération ! » Les jardiniers homsiotes peuvent y adhérer, même s'ils

appartiennent déjà à la coopérative des jardins. Ont ainsi été fondées, dans les années 1970, une coopérative multi-fonctionnelle (*Ġam'iyyeh mut'adidet al-aġrād*) et une coopérative pour l'élevage des vaches et pour le lait (*Ġam'iyyet tarbiyet al-abqār wa al-ħālī b*). À ces deux coopératives s'ajoutera en 1981 une fondation des légumes et fruits (*Mu assasat al-ħuḍār wa al-fawākeh*) dont le bâtiment se trouve au nord du nouveau souk al-Hāl et qui propose la commercialisation de ces produits à l'ensemble des maraîchers et des arboriculteurs de la région.

VERS UNE DÉSTRUCTURATION DE L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE ?

- 109 On peut désormais se demander s'il existe encore une structure d'autorité dans les jardins de Homs. La disparition du chef des jardiniers coïncidait avec l'affaiblissement d'un système essentiellement basé sur le contrôle exclusif par la société citadine du système d'irrigation à partir d'un grand canal et sur la maîtrise d'un riche foncier. Nous verrons, dans le prochain chapitre, dans quelles circonstances le chef des jardiniers s'est vu retirer le contrôle du système d'irrigation. Quant au foncier, j'ai déjà pu rendre compte de l'émiettement des propriétés, cet émiettement rendant de plus en plus vain l'intérêt que les propriétaires pouvaient porter à leurs jardins en tant que lieux de productions agricoles. À cela s'est ajouté une législation favorable aux jardiniers qui, locataires ou métayers, sont devenus propriétaires de fait du droit d'exploitation. Les rapports de force dans les jardins ont donc complètement changé, ceux qui prédominaient entre propriétaires et jardiniers étant en quelques sorte neutralisés³⁰. La coopérative, qui à un moment semblait pouvoir remplacer l'ancienne structure dans ses fonctions de régulation sociale, a été marginalisée par sa dérive bureaucratique, même si elle continue à exercer un certain contrôle sur l'approvisionnement et à constituer un recours utile et parfois ultime pour les jardiniers. Les relations que les propriétaires peuvent encore avoir avec leurs jardiniers sont donc désormais beaucoup plus directes et personnalisées, puisqu'ils n'ont plus comme autrefois la possibilité de passer par le crible d'une quelconque instance supérieure qui leur était plus ou moins favorable et de voir ainsi leurs différends pris en charge. On assiste aussi à une diversification des interventions dans la zone des jardins : fonctionnaires des administrations agricoles et de l'irrigation, services vétérinaires, fonctionnaires des services d'urbanisme... l'ensemble de ces interventions soumettant finalement les jardiniers à de multiples surveillances extérieures, de type essentiellement administratif.
- 110 Dans les *zūr*, les anciens grands lignages ont vu leur influence décliner peu à peu. Ils ne disposent plus de cette tribune qu'était pour eux le conseil du chef. Avec sa disparition, ils se sont trouvés privés d'une position qui leur avait assuré autorité et prestige au sein de leur groupe professionnel et qui leur avait permis de jouer pendant longtemps leur rôle de représentants des jardiniers et d'intermédiaires privilégiés entre les jardiniers et la société citadine. De plus, la division croissante de leurs propres propriétés constitue à terme un facteur de banalisation, peu de choses les distinguant désormais des simples locataires ou métayers qui les entourent, si ce n'est leur nom et le prestige tout relatif qui s'y rattache encore. Ils n'ont même plus le monopole de la stabilité, puisque les jardiniers sont maintenant pratiquement assurés de pouvoir rester sur leurs exploitations aussi longtemps qu'ils le souhaitent. Nous avons également vu que d'autres lignages de jardiniers, qui n'avaient jamais été considérés comme « grands », avaient pu à leur tour accéder à la propriété. Les grands lignages traditionnels de jardiniers ne constituent donc

plus ces pôles de stabilité et d'autorité autour desquels, au fil des années, s'organisaient des secteurs entiers.

- 111 Désormais le groupe professionnel des jardiniers homsiotes ne semble trouver sa cohérence de fonctionnement qu'à un niveau très local, celui du groupe d'irrigants, du voisinage immédiat, de la famille (parents, fratrie, enfants), tout au plus de la lignée (oncles, cousins germains), de certains réseaux plus ou moins étendus où priment les relations professionnelles, amicales et familiales alimentées depuis toujours par les visites, les réunions informelles dans les jardins et par ce que l'on pourrait appeler une « solidarité minimale », consistant essentiellement en aides ponctuelles (par exemple pour déplacer une grosse motopompe), en échanges de semences, en prêts d'animaux de traits et de petit matériel (bâches, outils).

« Arrivent deux hommes. L'un a une soixantaine d'années et l'autre moins de 30. Un père et son fils. Des jardiniers voisins de Abū 'Abdū. Leur jardin est situé un peu plus au nord. Ils sont venus lui demander s'ils pouvaient amener une de leurs vaches afin de la faire couvrir par le taureau que possède Abū 'Abdū. Celui-ci accepte et fixe un rendez-vous. Les deux hommes repartent. Abū 'Abdū déclare ne jamais demander d'argent lorsqu'il prête ainsi son taureau à des voisins ou aux membres de son propre lignage. Il est cependant fréquent que le propriétaire de la vache lui apporte un petit cadeau, une mesure de blé, du fourrage... » (A.A., *zūr al-Bāšā*, Homs, 16 mai 1992).

- 112 Mais même ces petites formes de solidarité semblent s'affaiblir et le jardinier se replier davantage sur son exploitation. C'est du moins l'impression qu'en ont les jardiniers âgés, fustigeant l'attitude trop individualiste des jeunes :

« À l'époque, il existait une solidarité entre voisins. Ils s'entraidaient. Si je voulais faire *hayr šaṭl* (replanter), j'appelais les voisins ou ils venaient m'aider d'eux-mêmes. Moi, si je sais que mon voisin a besoin d'aide, j'y vais, encore maintenant. A la fin du jour, on offre un repas. Cela se faisait il y a plus de trente ans. Maintenant la solidarité est faible. On fait appel aux journaliers. Si j'ai besoin d'un animal *dabbé* (vache, taureau, mulet...), je peux encore l'emprunter à mes voisins. On s'aide aussi sur l'eau. Si j'ai besoin d'un peu plus d'eau que d'habitude, ils me l'accordent. Un jour, j'étais malade. Mon voisin est venu me demander de l'aider dans l'accouchement de sa vache. Je n'ai pas refusé. C'était la nuit. Mais on ne s'entraide plus dans les travaux de la terre. À l'époque, pour cueillir le maïs, on faisait appel à tous les voisins et venaient aussi leurs enfants. Les relations entre jardiniers ont changé. La nouvelle génération ne suit pas les conseils des pères. Le père ne peut exiger de son fils d'aider ses voisins. Chaque fils fait sa vie. Maintenant, tu ne peux même plus demander à ton neveu de t'aider. Les gens ne s'occupent maintenant que d'eux-mêmes. » (A.A., *zūr al-Bāšā*, Homs, juin 1992).

- 113 Mais à ce discours pessimiste, sans doute marqué par l'illusion d'un passé meilleur, on pourrait répondre que d'autres réseaux ont fait leur apparition dans les jardins : les familles de jardiniers, du fait des mobilités socioprofessionnelles, sont désormais tributaires d'autres sources de revenus, sont rattachées à d'autres formes de solidarité, à d'autres filières socioprofessionnelles, essentiellement urbaines et qui prennent le pas sur les réseaux traditionnels des jardiniers... d'où cette impression de perte de cohérence du groupe professionnel, d'affaiblissement des anciennes formes de solidarité et d'éclatement des structures traditionnelles. Mais tout semble indiquer que c'est bien à une véritable recomposition et à un redéploiement des rapports de solidarité et plus généralement des rapports sociaux et économiques que l'on a affaire, ceux-ci dépassant désormais les seuls réseaux des jardins³¹.

À HAMA, VERS UNE INTÉGRATION PROFESSIONNELLE DES JARDINIERS ?

- 114 Rappelons que, dans les jardins de Hama, on ne trouvait pas d'instance professionnelle qui aurait pu exercer un contrôle sur l'ensemble du groupe des jardiniers. Ceux-ci étaient organisés en petits groupes réunis autour de l'utilisation de norias, dans le cadre de secteurs relativement autonomes les uns des autres mais étroitement associés à certains quartiers périphériques. Il n'existait pas non plus de lignages de jardiniers suffisamment aisés pour servir d'intermédiaires entre la masse très pauvre et précaire des jardiniers et leurs propriétaires. Ainsi, l'autorité de ces derniers s'exerçait-elle directement et sans institution régulatrice, cela renforçant la subordination des jardiniers à leur égard. La création d'une coopérative au début des années 1960 a-t-elle été l'occasion de constituer finalement une structure commune à l'ensemble des jardiniers hamiotes ?

QUELQUES ANTÉCÉDENTS

- 115 Des tentatives de créer des structures d'organisations collectives ont eu lieu avant les années 1960 dans la zone agricole, mais aucune d'entre elles n'a pu ou su se développer en dehors de son secteur d'origine. Leur échec reflète bien les difficultés qu'il y avait alors à organiser les jardiniers hamiotes en un groupe professionnel cohérent et solidaire.
- 116 À partir de 1928³² quelques jeunes intellectuels nationalistes issus de grandes familles de Hama (Kilānī, Qumbāz, Hawrānī, Šīšaklī, Barūdī, Barāzī...) menèrent l'opposition au gouvernement en s'appuyant sur les artisans et les commerçants, les encourageant à former des syndicats. Quelques vingt-deux syndicats, non reconnus par la municipalité, furent ainsi créés et, en décembre 1930, fut élu un « Conseil supérieur des syndicats », présidé par l'un des principaux initiateurs du mouvement, 'Abd al-Ḥamīd Qumbāz. Ces syndicats avaient pour buts de protéger le travail local contre les firmes étrangères, de réglementer la concurrence à l'intérieur des groupes professionnels et d'encourager la solidarité citadine. Dans les années 1930, plusieurs grèves et fermetures de souk eurent lieu à leur instigation sous divers prétextes.
- 117 Gaulmier (1932) précise cependant que le principal but de ce mouvement était essentiellement politique. Il devait en effet permettre aux jeunes notables qui en étaient à l'origine de se constituer une base électorale. Nationaliste, mais loin d'être révolutionnaire, le mouvement semble avoir été une tentative pour stabiliser et maîtriser un ordre social citadin reposant sur le respect du petit patronat et du notable.
- 118 C'est dans ce contexte que fut tentée, en 1935, la création d'un syndicat des jardiniers hamiotes. L'importance qu'avaient alors les jardins dans l'économie et l'approvisionnement de Hama et le poids qu'ils pouvaient peser en cas d'affrontement politique n'avaient sans doute pas échappé aux initiateurs du mouvement syndical. Cela d'autant plus qu'une grève des jardiniers, soutenue par Qumbāz et ayant eu lieu le 9 janvier 1931 « à propos de la taxe de pesage fixée à 3 piastres syriennes pour toute vente de légumes dépassant une quantité de 25 kilogrammes » (Gaulmier, 1932 : 115), semblait avoir montré que les jardiniers étaient capables de se mobiliser.
- 119 Il fut donc proposé aux jardiniers de créer leur propre syndicat. J'ignore quels en furent les statuts et même si ceux-ci furent établis. Je sais seulement que chaque adhérent devait verser 2 piastres syriennes par semaine à une caisse commune et que les seuls jardiniers

qui furent effectivement concernés par cette tentative furent ceux du *zūr* Bāb al-Nahr. L'expérience ne réussit pas à s'étendre au-delà de ce secteur et fut abandonnée au bout de quelques semaines. D'après les jardiniers, cet échec serait dû au fait qu'ils auraient refusé de faire grève parce que cela aurait pénalisé trop durement la population citadine... mais on peut également supposer que la structure même du groupe des jardiniers se prêtait mal à une telle initiative : comment mobiliser autour d'un tel projet un groupe qui, contrairement aux commerçants et aux artisans, était très dispersé dans l'espace et n'avait jamais connu la moindre forme de corporatisme professionnel ou même d'organisation collective ? La grève très brève qui eut lieu le 9 janvier 1931 avait été provoquée par un problème dont dépendait la survie économique d'une population très paupérisée. La création d'un syndicat supposait une autre forme de mobilisation, fonctionnant sur le long terme et sur une conscience bien comprise des intérêts d'une profession. De plus, alors que les syndicats créés dans les souks concernaient essentiellement de petits patrons, artisans comme commerçants, le syndicat des jardiniers hamiotes aurait lui regroupé de simples locataires et métayers dépendant entièrement de propriétaires terriens et directement soumis à leur autorité et à leur pression. Il est enfin peu probable que les propriétaires aient accepté avec beaucoup d'enthousiasme la création d'un syndicat qui pouvait à terme s'interposer entre eux et leurs jardiniers et constituer un groupe de résistance à leur autorité.

- 120 En 1959 cependant, un lignage de jardiniers du *zūr* al-Qiblī prit l'initiative de créer une association d'achat de petit matériel agricole (engrais et semences). Plus importante, plus ambitieuse et plus ouverte qu'une simple association familiale, elle resta toutefois limitée à quelques familles de ce secteur des jardins. Des jardiniers d'autres secteurs de la zone agricole sont venus se renseigner sur le fonctionnement de l'association, mais ont toujours refusé d'y adhérer et n'ont pas reproduit la formule ailleurs. Il ne semble pas en effet que d'autres associations de ce type aient été créées dans d'autres secteurs de la zone des jardins. L'association fonctionna donc très localement pendant trois ans avant de s'arrêter définitivement.

FONCTIONNEMENT DE LA COOPÉRATIVE³³

- 121 La première coopérative agricole commune à l'ensemble des jardins de Hama fut créée en 1965, semble-t-il à la demande de jardiniers ayant déjà adhéré à l'Union des paysans. Les structures de fonctionnement furent mises en place, avec une assemblée générale des adhérents (cotisation de 15 LS/an), un conseil d'administration composé de six membres, dont un directeur (élu tous les cinq ans), un trésorier et un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture. La coopérative prit alors le nom de « Coopérative des producteurs de légumes et de fruits » (*Ġam'iyyet muntigī al-ḥuḍār wa al-fawākeh*). Nous allons voir que ses domaines d'intervention étaient plus étendus que ceux de la coopérative des jardiniers de Homs, mais que son implication réelle dans la vie quotidienne des jardins y était moins forte.
- 122 En dépit de son nom, il ne s'agit pas d'une coopérative de production mais de services et de vente. Elle fournit à ses adhérents de l'engrais, du fourrage, des semences et des insecticides, mais aussi de l'huile ainsi que de l'essence pour les nombreuses motopompes qui sont apparues dans les jardins dès les années 1960. Elle dispose, depuis la fin de cette décennie, d'une vingtaine de magasins au souk al-Hāl où se trouve également son bureau. Les magasins sont en majorité approvisionnés par les productions des jardins et leurs commissionnaires sont issus de lignages de jardiniers. Ils reçoivent actuellement une

commission de 4 % sur toutes les ventes ; la coopérative agricole reçoit elle-même 2 % de ces ventes, en plus des loyers annuels, le reste revenant aux producteurs.

- 123 Grâce à ces revenus relativement importants (quelques 140 000 LS en 1994), la coopérative dispose actuellement d'un capital de plusieurs millions de livres syriennes qui sert à financer divers petits projets agricoles : aménagement au bulldozer de nouvelles parcelles sur les hauteurs des jardins à la limite du plateau de façon à agrandir la zone agricole urbaine, achat de motoculteurs que la coopérative loue ensuite aux jardiniers, financement de grosses motopompes collectives... Elle compte actuellement quelques deux cents adhérents, c'est-à-dire la majorité des jardiniers hamiotes.
- 124 On peut s'interroger sur la place réelle qu'occupe cette coopérative dans le mode d'organisation des jardiniers hamiotes. Ceux-ci disposent en effet pour la première fois d'une structure réunissant et représentant l'ensemble de la zone agricole. Tous les secteurs sont concernés, la coopérative n'étant pas rattachée à un secteur particulier contrairement à ce qui s'était produit dans les précédentes tentatives. Elle représente incontestablement un lien — le seul ayant jamais existé — entre les jardiniers des différents secteurs.
- 125 L'impact de la coopérative sur l'organisation des jardiniers hamiotes est cependant resté limité. Le fait qu'elle ne venait pas remplacer une structure traditionnelle de contrôle et d'autorité, comme cela avait été le cas dans les jardins de Homs, a sans doute pesé dans cette faible implication dans la vie quotidienne des jardins. Ainsi ne s'est-elle jamais occupée d'estimations de terres, assurées actuellement par une administration particulière, de contrats de location et de métayage et même de conciliations. Sur ce dernier point, ce sont les petits groupes de conciliation liés aux jardins ou aux quartiers qui continuent, comme autrefois, à s'occuper dans chaque secteur du règlement des litiges. Associée dès sa création au mouvement syndical paysan, elle n'a jamais fait l'objet d'une tentative de contrôle de la part des propriétaires de jardins : les jardiniers n'ont donc pas eu à lutter pour s'imposer dans une coopérative qui leur a été octroyée par simple demande, de façon administrative. Elle apparaît comme ayant été dès le début une organisation essentiellement utilitaire et pragmatique, offrant un certain nombre de services aux jardiniers, mais ne constituant pas une structure dans laquelle les jardiniers auraient pu davantage s'impliquer en tant que groupe professionnel organisé : elle n'a en fait jamais été considérée comme l'expression institutionnalisée d'une identité socioprofessionnelle particulière.
- 126 Les profonds changements qui ont transformé le paysage agricole syrien ces quarante dernières années, la réforme agraire en particulier, n'ont pas été sans conséquences sur les zones agricoles urbaines. Nous avons vu que la principale évolution a concerné le statut même du jardinier, celui-ci ayant pu bénéficier, dès les années 1950-60, de lois favorables aux locataires et associés, lois rendant difficile leur expulsion et figeant en quelque sorte les loyers agricoles. L'affaiblissement du pouvoir d'intervention des propriétaires dans la zone agricole s'est accompagné de la disparition des structures traditionnelles d'autorité là où elles existaient, de la création de coopératives maraîchères et d'une implication des jardiniers dans le mouvement paysan. Mais à Homs, l'interventionnisme accru d'une administration centralisatrice semble avoir détourné, à partir des années 1970, les jardiniers de leurs coopératives et les avoir poussés vers des formes de solidarité plus informelles, de type associatif et familial, dépassant de plus en plus le seul cadre des jardins. Toujours à Homs, les jardiniers ne semblent plus présenter l'image d'un groupe professionnel centralisé et structuré, mais plutôt celle d'un ensemble

au maillage plus lâche, dans lequel aucune centralité ne semble plus apparaître clairement. À Hama, la présence d'une coopérative ne semble pas avoir constitué l'élément fédérateur qui aurait permis de structurer un groupe professionnel qui n'a jamais connu de cohérence affirmée. Pour mieux comprendre cette mutation de l'organisation professionnelle des jardiniers des deux villes, il semble maintenant nécessaire de voir de quelle manière a pu évoluer le système d'irrigation et la part que cette évolution a pu y prendre.

NOTES

1. Je m'appuie ici principalement sur les travaux de É. Picard (1980), de F. Métral (1980) et de P. Guingamp (1996). Je signale au fur et à mesure les autres références.
2. Et qui se présenta aux différentes élections qui eurent lieu entre 1943 et 1961 (Picard, 1980 : 148).
3. La fusion, qui ne sera jamais effective, prendra fin en juillet 1962. Sur cette fusion et ses ambiguïtés, voir Guingamp, 1996 : 81-84 et 121.
4. D'après Baer (1982 : 293) : « *Like the Egyptian rebellions of 1951, the Syrian fella? uprisings of the same year were also revolts of tenants or share-croppers who tilled the land of large estate owners. The rebellions occurred primarily in the Hamah, Homs and Aleppo provinces which had the highest percentage in Syria of large estates of more than 1000 dunums — 56. 48 and 45 respectively. The issue of the rebellions clearly was the percentage of the crop which the share-croppers were required to deliver to the landlord.* »
5. Dont le point culminant fut alors l'adhésion en avril 1957 de la Turquie, de l'Iran, de l'Irak, du Liban, de l'Arabie Saoudite puis de la Jordanie à la doctrine Eisenhower visant à constituer une alliance anticomuniste au Moyen-Orient et isolant la Syrie et l'Égypte. Lire Guingamp, 1996 : 94-96.
6. A cette époque, le Baath a pris une importance considérable sur la scène politique syrienne. 11 a, depuis les élections de septembre 1954, une vingtaine de députés à l'Assemblée présidée à partir d'octobre 1957 par Akram Hawrānī -, deux ministres au gouvernement (Khalil Kallas à l'économie et Salah Bitar aux Affaires étrangères), de nombreux partisans dans l'armée et le soutien massif de l'opinion. Le seul parti étant alors en mesure de le contrer est le PCS. Lire Guingamp, 1996 : 84-100.
7. Pour une chronologie et une analyse détaillées des textes législatifs relatifs à la réforme agraire (1958, 1962, 1963. 1966...), lire Bianquis (1989 : 65-73).
8. D'après Yāsīn (1984 : 20), « *if we reviewed the distribution operations that had taken place during the years 1959, 1960 and 1961, we would recognise that neither appropriation nor distribution occurred during that period except for a slight ratio of land subjected to the regulations of the law, as the total number of villages distributed during those three years did not exceed 65 out of 1615 villages distributed later on in 1969* ».
9. La sécheresse frappa également durement les jardins de Homs et de Hama. Le niveau d'eau était si bas que des motopompes furent installées, à l'initiative des grands propriétaires, dans le lac de Qattiné de manière à alimenter le grand canal. Un jardinier homsiote m'a raconté qu'une année son père a pu labourer et mettre en culture le lit même de l'Oronte, seule terre ayant alors conservé un peu d'humidité...

10. Guingamp (1996 : 348) fait remarquer que l'année 1966 marque aussi et peut-être surtout ?-l'installation définitive des militaires au pouvoir.
11. Déjà amorcée en 1949, nous l'avons vu, lorsque furent supprimés les *waqf* familiaux.
12. Enquêtes auprès des directions de l'agriculture de Homs et de Hama. Seuls les 'Aẓem et les Kilānī, à Hama, ont perdu quelques hectares de jardins.
13. Sabrī al-'Assalī, dirigeant du Parti National, avait succédé en 1955 à Farès al-Ḥūrī à la tête du gouvernement à la suite des hésitations de ce dernier face au projet turco-irakien d'une fédération d'États arabo-musulmans conduite par les Hachémites et résolument pro-occidentale (pacte de Bagdad du 23 février 1955). Refusant ce projet, le nouveau gouvernement syrien opéra un rapprochement avec l'Égypte (accord économique et de défense du 26 février 1955). Pour plus de détails, lire Guingamp, 1996 : 85 et suivantes.
14. On retrouve cette notion de *faruḡ* lors de l'achat ou de la reprise de location d'un appartement ou d'un local professionnel.
15. Seuls les contrats de métayage, minoritaires à Homs comme à Hama, sont restés avantageux pour les propriétaires de jardins qui continuent à recevoir une partie importante des récoltes ou du produit de leur vente.
16. Surtout si l'on sait que le revenu moyen annuel d'un jardinier exploitant une vingtaine de *dunum* était approximativement de 3 000 LS dans les années 1950 et peut être actuellement estimé à 300 000 LS (1 LS = 14 centimes de franc en 1990)...
17. Ainsi, sur les 25 familles recensées dans le *zūr* al-Ṣarqī, 9 fournissent régulièrement des journaliers aux autres familles de jardiniers du secteur.
18. Enquête effectuée avec M. al-Dbiyat en septembre 1995.
19. Pour ce paragraphe, je me suis essentiellement basé sur les travaux de Métral (1980), de Abbas (1984) et de Bianquis (1989), travaux auxquels je renvoie pour une approche plus précise et détaillée du mouvement des coopératives en Syrie. J'ai également consulté les documents publiés par l'Office arabe de presse et de documentation (1968).
20. Celles-ci se caractérisent par la propriété collective des moyens de production, par un travail effectué en groupe et par un salaire proportionné au travail effectué.
21. Les données utilisées dans ce paragraphe proviennent de divers entretiens effectués entre 1992 et 1994 auprès d'anciens responsables de la coopérative et de son actuel directeur ainsi qu'auprès d'anciens et d'actuels responsables de l'Union des paysans (secteur du Wa'ar). J'ai également obtenu des précisions de la part de proches du tout premier directeur de la coopérative maraîchère.
22. Cf. 1^{er} partie, chapitre I.
23. Un Zahrāwī, propriétaire d'une dizaine d'hectares de jardins dont il exploitait lui-même une partie, se trouvait également parmi eux.
24. Ils ont d'ailleurs gardé de cette époque une profonde nostalgie et une admiration intacte pour Ḡamal 'Abdel Nasser. Les photos du *raīs*, encore accrochées aux murs de la maison de jardin de certains d'entre eux, en témoignent...
25. J'ai eu l'occasion de voir chez un jardinier les photographies officielles qui avaient été faites lors de ce mémorable séjour : on reconnaît, avec leur djellaba et leur keffieh impeccables, les trois jardiniers, jeunes à l'époque, constituant la délégation officielle de la coopérative de Homs. Ils sont en train de visiter, au milieu d'un groupe d'autres congressistes, une usine de tracteurs.
26. Une demi-douzaine de tracteurs ont en effet pu être achetés à cette époque par l'intermédiaire de la coopérative.
27. De semblables petits groupes ont toujours existé dans le cadre des quartiers citadins. Signalons cependant qu'un groupe de conciliation (*Ḡam'īya iṣlah dāt al-bayn*) directement rattaché à la grande mosquée de Homs a été créé en 1958. Constitué de personnalités religieuses et laïques, le groupe se réunit une fois par mois en assemblée réduite et une fois par an en assemblée générale dans la grande mosquée. C'est au cours des réunions mensuelles que sont

décidées et réparties entre les membres présents les missions de conciliation. Les problèmes rencontrés sont essentiellement conjugaux, familiaux et commerciaux et concernent en priorité les familles traditionnelles de la vieille ville, aussi bien celles qui résident encore dans la médina que celles qui ont émigré. « Nous avons surtout affaire au tribunal religieux (*al-maḥkama al-šar'iya*). Il peut nous demander notre point de vue sur une affaire dont nous nous sommes occupés. Nous rédigeons des rapports contraignant les antagonistes à respecter notre décision : c'est un acte d'arbitrage (*šakk taḥkīm*). Si un des deux adversaires refuse notre décision, nous faisons intervenir une personne capable d'imposer cette décision. Celui qui a refusé et qui va au tribunal gagne un chat et perd un vache (*man yaḍhāb ila-l maḥkama yarbaḥ qitat wa yaḥsar baqara*). » (Un membre du groupe, médina de Homs, juin 1992).

28. D'après les listes des adhérents de la Coopérative des paysans des jardins de Homs (mars 1990).

29. Cette question importante des associations d'intérêt entre jardiniers et non-jardiniers sera traitée dans la quatrième partie.

30. Neutralisés, mais pas définitivement éliminés, puisque reste toujours possible une révision de la législation plus en faveur des propriétaires.

31. Voir la quatrième partie pour un développement de cette question.

32. Pour ce paragraphe, je me suis appuyé sur l'article de Gaulmier (1932), excepté bien sûr les données concernant les jardiniers qui proviennent d'entretiens effectués à Hama en juillet 1993.

33. D'après un entretien effectué en août 1994 auprès de l'actuel directeur de la coopérative et de plusieurs jardiniers adhérents.

Chapitre III. Fin du système traditionnel d'irrigation dans les jardins

- 1 Les jardins de Homs et de Hama ont longtemps été irrigués grâce à deux systèmes très différents, l'un étant constitué par un grand canal alimentant un vaste réseau secondaire, l'autre par ces grandes roues hydrauliques que sont les norias. Nous avons vu que ces deux systèmes très anciens avaient en grande partie déterminé le mode de fonctionnement du groupe professionnel des jardiniers qui en dépendaient, rendant ainsi nécessaire une gestion centralisée de la distribution de l'eau à Homs et, au contraire, limitant le degré d'organisation au niveau des seules petites communautés hydrauliques réunies autour des norias à Hama.
- 2 Les changements essentiellement techniques qui sont intervenus depuis les années 1940 dans le mode de distribution de l'eau ont toutefois quelque peu modifié cette situation contrastée. À Homs, c'est l'intégration du système d'irrigation des jardins à un système régional, dans lequel il s'est retrouvé très minoritaire, qui semble avoir constitué l'événement le plus significatif du point de vue de la structure professionnelle, alors qu'à Hama, c'est l'abandon forcé de la grande majorité des norias qui va peu à peu transformer les relations des jardiniers à l'intérieur des petites communautés hydrauliques qui constituaient jusqu'alors l'unité professionnelle de base.

1 – INTÉGRATION DU SYSTÈME TRADITIONNEL HOMSIOTE AU NOUVEAU SYSTÈME RÉGIONAL D'IRRIGATION

- 3 À Homs, c'est en effet la modernisation du barrage antique et la construction d'un nouveau grand canal qui furent à l'origine des premiers changements survenus dans la distribution de l'eau au niveau de la zone des jardins.

LES GRANDS TRAVAUX D'IRRIGATION EFFECTUÉS À PARTIR DU LAC DE HOMS

- 4 Nous avons vu dans la première partie qu'avant 1938-39, le lac de Qattiné s'étendait sur quelques 3 400 hectares. Il représentait alors une réserve de quelques 90 millions de m³. Un canal de terre alimentait en eau les jardins et les quartiers ouest de Homs. En 1938 fut achevée la modernisation du barrage¹, entreprise à l'initiative du pouvoir mandataire selon un projet élaboré au début des années trente. Sa hauteur fut alors portée de 5 m à 7,40 m et sa longueur de 850 m à 1308 m. Le lac fut rempli en 1939-40. Le niveau des eaux passa de 497,50 m à 500 m au-dessus du niveau de la mer (Naaman, 1956 : 145) et la surface du lac atteignit 6 000 hectares avec un volume d'eau estimé² à 200 millions de m³. Un nouveau canal en béton, de 71 km de long à la fin des travaux, permit d'irriguer, dès 1951, plus de 20 000 hectares de terres situées entre Homs et Hama, essentiellement plantées en betteraves à sucre, en coton et en céréales³. Sa période de mise en eau est désormais limitée à sept mois, d'avril à octobre. Le débit du nouveau canal a été réglé à 6,4 m³/s mais celui-ci peut véhiculer jusqu'à 11 m³/s.
- 5 Dans ce nouveau système régional (fig. 35), une partie des terres villageoises situées entre le lac de Qattiné et Homs et qui n'avaient jamais pu bénéficier de l'eau de l'ancien canal, appartiennent désormais au nouveau domaine irrigué⁴. Ces terres ont droit à 0,20 litre/s/ha, comme d'ailleurs toutes les terres agricoles qui, entre Homs et Hama⁵, dépendent du nouveau canal. Ainsi, alors qu'autrefois on n'y cultivait que du blé et de l'avoine, on y pratique désormais un grand nombre de cultures maraîchères (carottes, navets, betteraves, aubergines, piments, fèves, tomates, haricots...), en concurrence directe avec les jardins citadins.
- 6 La section du canal réservée aux jardins commence au nord du village de Baba Amr. Passant sous la route de Tripoli, il surplombe sur sa gauche la vallée de l'Oronte tout en longeant sur sa droite la lisière occidentale de la ville, cet ensemble de quartiers résidentiels qui s'est développé dans les années 1960 et 1970. Il passe ensuite en contrebas du stade municipal, remonte vers le nord puis oblique à l'est pour disparaître dans le premier siphon. Il passe alors sous les jardins du *zūr al-'Abbār* et refait surface dans le nouveau quartier al-Qarabīs, pour ensuite poursuivre sa route à ciel ouvert vers Rastan et Hama.
- 7 Les jardins de la rive droite du fleuve disposent actuellement de treize prises (*ḥalqūm*) aménagées à partir de ce nouveau grand canal (fig. 36), prises auxquelles succèdent bien sûr des canaux secondaires, parfois en béton, puis, au niveau des groupes de jardins, les traditionnels canaux tertiaires en terre.

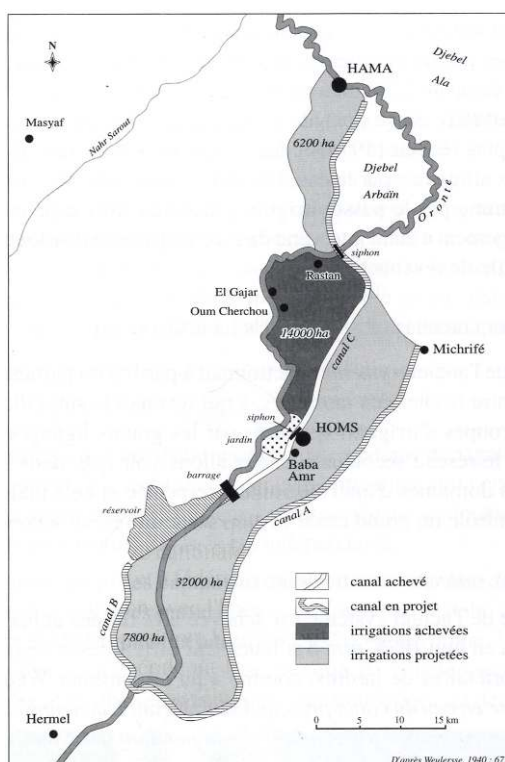


Figure 35 – Nouveau système régional d'irrigation en 1940.

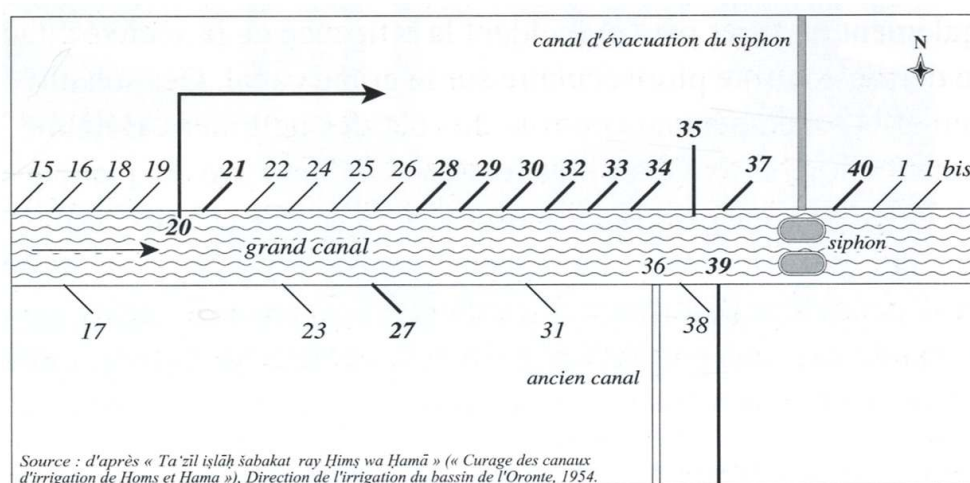


Figure 36 – Le grand canal de Homs et les prises desservant les jardins dans les années 1990. (En gras, les prises encore en activité).

- 8 Parmi les prises situées sur la rive droite du canal, signalons que seules celles portant les numéros 27 et 39 desservent encore des jardins. Les autres ont été obstruées depuis une quinzaine d'années, les jardins qu'elles alimentaient ayant été lotis. La prise n° 20 alimente sur la rive gauche un canal de 2 200 mètres de long, qui n'est autre qu'un tronçon aménagé de l'ancien grand canal en terre et qui possède lui-même quatorze prises secondaires⁶. La prise n° 40 (1 800 m) est la plus récente (1974) et dessert les *zūr al-Na'ūra* et al-'Abbār, secteurs qui n'étaient pas autrefois alimentés par le canal de terre. Quant aux jardins de la rive gauche de l'Oronte, ils sont, comme par le passé, irrigués grâce aux trois canaux en prise directe sur l'Oronte. Aucun changement n'étant intervenu

dans ce système de distribution depuis les années 1940, il est donc inutile de revenir là-dessus.

L'ORGANISATION ACTUELLE DE L'IRRIGATION SUR LA RIVE DROITE

- 9 On se souvient que l'ancien système fonctionnait à partir d'un partage des compétences et des responsabilités entre le chef des jardiniers, à qui revenait la surveillance et l'entretien du grand canal, et les groupes d'irrigants encadrés par les grands lignages de jardiniers qui se chargeaient de gérer le réseau secondaire. Nous allons voir que, dans le nouveau système, cette délimitation des domaines d'intervention est respectée et cela malgré les changements intervenus dans le contrôle du grand canal et dans celui du réseau secondaire.

SURVEILLANCE ET GESTION ADMINISTRATIVE DU GRAND CANAL

- 10 La mise en place de l'actuel système est achevée à la fin des années 1930. Le nouveau canal a été mis en eau en juin 1938, non d'ailleurs sans difficultés et résistances de la part des jardiniers et des propriétaires de jardins, comme a pu le constater Weulersse (1940 : 68) : « *Au moment de la mise en eau du canal principal remplaçant l'ancienne canalisation indigène, les jardins de Homs se virent par force privés d'eau pendant deux ou trois jours ; cela suffit pour provoquer un début d'émeute de la part des jardiniers et des propriétaires, qui se prétendaient ruinés pour la vie.* » Cet épisode est révélateur de la forte cohésion de l'ancien système, alors encore soudé autour d'intérêts communs vitaux – la garantie d'un accès à l'eau du grand canal – et très attaché à ses droits acquis (*ḥuqūq muktasabeh*). Face à une possible contestation de ceux-ci, c'est donc l'ensemble des acteurs concernés qui réagit violemment.
- 11 On peut également mesurer par cet incident la réticence de la société citadine face à une remise en cause de son contrôle pluriséculaire sur le grand canal. Dès son ouverture, le grand canal échappa en effet totalement au contrôle du chef des jardiniers. Bétonné, élargi, calibré et considérablement allongé, ce n'était plus le petit canal en terre de quelques 15 kilomètres de long qui avait longtemps été exclusivement réservé à la ville et à ses jardins, mais un grand canal desservant une part importante des terres irriguées de Syrie centrale. De son bon fonctionnement dépendaient désormais des milliers d'hectares de terres agricoles dont les jardins ne représentaient qu'une portion très réduite. La gestion de cet ensemble – grand canal et canaux secondaires bétonnés (issus des prises n° 20 et n° 40) – a donc été confiée à une administration, la Direction de l'irrigation du bassin de l'Oronte (*Mudīriya ray ḥawḍ al-'Aṣī*), ses fonctionnaires « gardes-canaux » venant remplacer les gardiens des eaux (*ṣawāya*). Ils sont désormais chargés d'ouvrir et de fermer les prises dont ils conservent les clefs – c'est pour cette raison que les jardiniers les appellent *muftaḥḡīn*⁷ – selon un strict cahier des charges, mais aussi de signaler les réparations à effectuer et de veiller à ce qu'aucun pompage clandestin n'ait lieu sur le parcours du canal. L'entretien et les réparations du canal sont à la charge de la Direction mais les jardiniers paient une taxe annuelle sur l'eau (117 LS / *dunum* en 1990). Les « gardes-canaux », occupant de petites maisons (*bayt al-mayy*) réparties sur le parcours du canal, sont actuellement au nombre de trois à opérer dans la section du grand canal desservant les jardins : le premier est responsable du secteur s'étendant des limites nord de Baba Amr à la route de Tripoli, le second de la route de Tripoli à la grille située, dans le

canal, à quelques mètres en aval du bâtiment de la Direction de l'irrigation, le troisième, de cette grille à la route de Hama.

NOUVEAUX DÉBITS ET SITUATION DES « DROITS ACQUIS » TRADITIONNELS

- 12 Utilisateurs désormais très minoritaires d'un vaste système d'irrigation sur lequel ils n'ont plus aucun contrôle direct, les jardiniers et leurs propriétaires ont cependant obtenu qu'une grande partie de leurs droits anciens sur l'eau soit respectée par les ingénieurs du Mandat puis, à leur suite, par les fonctionnaires de la Syrie indépendante.
- 13 Bien que l'ensemble des prises dépendant du grand canal comme des canaux secondaires bétonnés aient toutes été uniformément calibrées et cimentées, le débit de celles desservant la zone des jardins a été réglé de manière à fournir 11/s/ha en moyenne. La quantité d'eau ainsi allouée aux jardins restait donc très proche de celle de l'ancien système de distribution – variant de 0,60 1/s/ha à 21/s/ha selon les prises traditionnelles et demeurerait de toute façon bien supérieure à celle octroyée aux terres agricoles irriguées en amont comme en aval de Homs (0,20 1/s/ha). Ainsi, malgré un rapport production/surface nettement minoritaire par rapport aux grandes exploitations extérieures, les jardins ont pu sauvegarder l'essentiel de leurs anciennes prérogatives.



Photo 16 – Jardins de Homs. Prises en ciment alimentant des canaux secondaires.

- 14 Ce *statu quo* demeure cependant fragile puisqu'il reste à la merci de réajustements toujours possibles, en particulier en période de sécheresse et donc d'affaiblissement du débit du grand canal. Ainsi, celle qui eut lieu à la fin des années 1980 ne fut pas sans conséquences sur les droits acquis des jardins. Elle mérite pour cela d'être rapidement évoquée.
- 15 Les années 1988 à 1990 furent en effet marquées par une importante sécheresse qui provoqua une baisse considérable du niveau du lac de Qattiné. À la demande expresse des agriculteurs travaillant sur les terres situées en aval de Homs, les prises alimentant les jardins ne furent plus ouvertes qu'une heure ou deux par jour de mai à septembre 1990 de manière à réserver la quasi-totalité du débit affaibli du grand canal aux seules terres

agricoles situées entre Homs et Hama. Les petites cultures maraîchères d'été étaient donc sacrifiées au profit des grandes cultures planifiées (betteraves, coton, blé...) prioritaires. Une délégation de jardiniers, composée d'anciens et d'actuels membres de la coopérative, se rendit à plusieurs reprises auprès du préfet mais ne réussit pas à infléchir la décision de fermeture partielle des prises. Le problème fut localement résolu dans l'urgence par l'emploi systématique des eaux usagées rejetées par la ville, malgré l'interdiction qui frappe leur utilisation et surtout par des forages de puits dans les jardins et l'achat de motopompes. La situation pluviométrique s'étant améliorée l'année suivante, les prises furent rouvertes en mars 1991, mais la Direction de l'irrigation décida que leur débit serait globalement réduit de 0,22 l/s/ha par rapport au débit initial. Le débit moyen des prises du grand canal donnant sur les jardins est donc désormais de 0,78 l/s/ha, comme en fait état le tableau suivant.

Numéro des prises	Surfaces (ha) concernées	Temps (heure/semaine)	Débit (l/s)	l/s/ha
20	439,8823	168	385	0,83
21	6	25,49	30	0,76
27	2,183	9,24	30	0,77
28	1,8357	8,06	30	0,79
29	29,43	124,41	30	0,76
30	5,7141	23,22	31	0,75
32	3,1211	13,05	31	0,77
33	5,3031	22,08	31	0,77
34	6,1461	25,44	31	0,76
35	1,3842	6,19	31	0,83
37	18,5036	77,12	31	0,77
39	52,4354	168	41	0,78
40	75,1213	168	60	0,80
Total	647,0599 ha	-	-	-

Tableau 23 – Jardins de Homs : surfaces, temps et débits par prises du grand canal depuis 1991.
Source : Direction de l'irrigation de Homs, « Jardins de Homs. Cahier du relevé des tours d'eau », 1993

- 16 Cet incident est révélateur de la précarité de la situation de ces fameux droits acquis sur l'eau qui, pour les fonctionnaires du service de l'irrigation, apparaissent comme des survivances d'un passé révolu, autrement dit comme des droits purement résiduels dont plus grand-chose ne semble désormais justifier le maintien en l'état. Il y a encore quarante ans, ces droits étaient protégés et garantis par une puissante bourgeoisie urbaine jalouse de ses prérogatives sur les jardins et sur le grand canal. Le système d'irrigation traditionnel était alors intimement lié à une organisation communautaire particulière, mais aussi à un certain ordre urbain qui pouvait imposer aux campagnes l'usage exclusivement citadin de cette importante structure d'irrigation (lac de retenue, barrage, canal). Le pouvoir et l'influence de cette bourgeoisie ayant périclité dans les années 1960 et l'importance économique des jardins ayant considérablement faibli, les jardiniers et leurs droits sur l'eau ne pèsent désormais plus du même poids qu'autrefois lorsqu'ils se heurtent à des intérêts plus puissants, comme ceux des paysans.

LA GESTION DES CANAUX SECONDAIRES ET TERTIAIRES

- 17 Si l'administration d'État a remplacé le chef des jardiniers et ses aides sur le canal principal, le réseau des canaux secondaires en terre et des canaux tertiaires est en revanche demeuré sous la seule responsabilité des jardiniers, le partage des compétences

entre les deux niveaux de distribution étant ainsi globalement respecté : gestion administrative et gestion communautaire cohabitent désormais. Toutefois, même au niveau secondaire, un certain nombre d'évolutions est intervenu depuis une trentaine d'années, modifiant sensiblement la façon dont les jardiniers gèrent et utilisent en commun leur système de distribution.

VERS UNE AUTOGESTION DES GROUPES D'IRRIGANTS ?

- 18 L'implication des grands lignages de jardiniers dans la gestion du réseau secondaire d'irrigation s'est trouvée réduite de façon significative tout au long des quatre dernières décennies. Rappelons que la propriété de parcelles faisait d'eux des pôles de stabilité alors que la grande majorité des jardiniers vivait encore sous la menace des expulsions arbitraires. S'identifiant donc fortement à un secteur, ces grands lignages étaient les premiers concernés par l'entretien et le bon fonctionnement du système d'irrigation local. Leur présence au conseil des jardiniers et les relations que certains entretenaient avec les grands propriétaires de jardins facilitaient leur contrôle sur la gestion des canaux secondaires (organisation des nettoyages, contrôle des tours d'eau, nomination des *šawāya*...). L'ouverture du nouveau grand canal à la fin des années 1930 et la mise en place d'une administration centrale chargée de sa surveillance ne changèrent cependant pas grand-chose à cette situation, puisque cette nouvelle organisation respectait les prérogatives traditionnelles de ces lignages sur la gestion du réseau secondaire.
- 19 Nous avons vu que leur situation ne commença à changer réellement que lorsque disparurent en 1956 la fonction en même temps que la personne du chef des jardiniers et avec elles son conseil. C'est toute la structure traditionnelle d'autorité qui ainsi s'effaçait brusquement. Les grands lignages perdirent alors une partie de cette capacité d'action locale que leur avaient longtemps garantie leur présence aux côtés du chef des jardiniers, ainsi que leur rôle de représentants des jardiniers et d'intermédiaires privilégiés avec la société citadine. S'ils semblent avoir pendant quelque temps obtenu une position un peu similaire au sein du premier conseil d'administration de la coopérative (1956-1958), leur brusque mise à l'écart de ce conseil deux ans après sa création mit fin à cette situation. Le déclin économique et politique des notables intervenu dans les années 1960 contribua à affaiblir encore davantage la position des grands lignages de jardiniers.
- 20 Leur autorité fut également contestée au sein même de leurs secteurs par la jeune coopérative. On a vu en effet que, jusque dans les années 1970, celle-ci a pu intervenir dans les différents conflits opposant des jardiniers, mais aussi entre jardiniers et propriétaires, se posant alors comme intermédiaire et comme représentante privilégiée des jardiniers vis-à-vis de la société citadine. Organisant jusqu'au nettoyage de certains canaux secondaires, la coopérative intervenait régulièrement dans les conflits relevant des questions d'irrigation, de distribution de l'eau, contribuant ainsi à saper davantage l'influence traditionnelle des grands lignages et à réduire d'autant leur marge de manœuvre dans les secteurs où ils bénéficiaient autrefois d'une relative autonomie. Ainsi encadrés et surveillés, voire concurrencés par un organisme encore dynamique et omniprésent, mais aussi privés du soutien tacite et parfois actif des notables traditionnels, les grands lignages de jardiniers perdirent beaucoup de cette autorité qui leur permettait autrefois de s'imposer dans le règlement des questions d'eau, de contrôler le bon fonctionnement des canaux et de recourir à des actions arbitraires et parfois violentes pour imposer leur volonté, notamment dans la question des tours d'eau durant

les périodes de sécheresse. De plus, les lois sur le métayage et la location foncière, en permettant que se stabilisent les communautés d'irrigants, poussèrent celles-ci à davantage s'impliquer dans la gestion même des canaux d'irrigation dont dépendaient leurs exploitations.

- 21 Au niveau du réseau secondaire, on semble avoir assisté à une diversification de sa gestion, avec une multiplication des pôles de responsabilité.
- 22 Ainsi, dans certains secteurs, les grands lignages traditionnels, bien qu'affaiblis et morcelés, sont restés en place et ont continué jusqu'à nos jours à organiser la distribution de l'eau, le nettoyage des canaux et même à recruter des *šawāya* lorsque cela était nécessaire (les derniers ont été recrutés durant l'été 1989). Toutefois, cette fonction de responsable des canaux ne s'appuie plus, comme autrefois, sur une structure d'autorité, mais sur la seule capacité que peuvent encore avoir ces grands lignages à mobiliser leur entourage et leur réseau local, à jouer de leur réputation, de leur renommée et du respect qu'ils peuvent encore susciter parmi les jardiniers de leur secteur.
- 23 Dans d'autres secteurs, ce sont de simples irrigants qui s'organisent pour que le canal secondaire qui dessert leurs jardins soit géré en fonction d'un intérêt commun plus ou moins bien compris. Cette gestion peut alors être assurée à tour de rôle par des volontaires issus du groupe d'irrigants ou par une personnalité ayant émergé du groupe et prenant donc seule en charge les questions de nettoyage et de distribution de l'eau.

EXEMPLE DU CANAL DE LA PRISE BAZĪR BĀŠĀ

- 24 Je voudrais présenter l'exemple d'un canal tertiaire ayant longtemps été géré par un grand lignage de jardiniers avant que l'un des membres de la communauté des irrigants n'en devienne le responsable.
- 25 La prise Bāzir Bāšā est la septième dans la succession des prises situées sur le canal secondaire qui est lui-même desservi par la prise n° 20 (voir fig. 36). Cette septième prise se trouve au nord de la route de Tripoli, à quelques mètres d'une station-service, au lieu-dit du « troisième pont » (*al-Ġisr al-tālīt*). Son canal parcourt quelques 1 700 mètres à travers les *zūr al-Bāšā* et *al-Ḥarāb*. Il irrigue ainsi une soixantaine d'hectares représentant actuellement une cinquantaine d'exploitations. Chaque 0,4 hectare (4 *dunum*) a droit actuellement à une heure d'eau par semaine.
- 26 Ce secteur irrigué et son canal étaient autrefois contrôlés par l'un des grands lignages de jardiniers évoqués dans la première partie, les 'Abd al-Bāqī. Suscitant crainte et respect, ils ont longtemps eu en charge la gestion du canal de Bāzir Bāšā, ce qui leur a valu d'être accusés d'imposer aux irrigants une taxe supérieure aux coûts réels de cette gestion : « Ils prenaient 300 L aux jardiniers et ne payaient que 100 L les travaux ! » On se rappelle que le déclin de ce lignage s'est amorcé avec la brusque disparition, à la fin des années 1930, du patriarche et de deux de ses fils. Ces événements aboutirent finalement à la banalisation de ce lignage et à la normalisation de ses rapports avec les autres jardiniers du secteur. Il semble que durant une vingtaine d'années, le canal fut géré collectivement par ses propres utilisateurs... je n'en sais guère plus sur cette période.
- 27 En 1958, un jardinier alors récemment élu au conseil d'administration de la coopérative et locataire d'une trentaine de *dunum* dans le *zūr al-Ḥarāb*, prit en charge la gestion du canal. Il devait assumer bénévolement cette responsabilité jusqu'en 1990. L'intérêt qu'il porta à cette tâche et la volonté qu'il manifesta à la mener à bien tout au long de ces années étaient motivés par le fait qu'il était l'un des derniers jardiniers sur le parcours du

canal et que tout dysfonctionnement en amont (retard dans le nettoyage annuel, non-respect des tours d'eau, barrages accidentels, éboulement des rives...) se répercutait, en s'amplifiant, sur son propre accès à l'eau, en bout de chaîne.

« Je suis devenu responsable parce que je suis le dernier dans la succession des bénéficiaires du canal : j'ai tout intérêt à ce que le canal soit propre pour que l'eau arrive jusqu'à moi. Pour ceux qui sont au début, l'eau arrive toujours facilement. Mais pour moi... » (A.S., *zūr al-ḥarāb*, Homs, 25 mai 1992).

- 28 Durant toutes ces années, il s'est donc chargé du recrutement des ouvriers, généralement choisis parmi les journaliers. L'équipe de nettoyage était composée d'une trentaine d'hommes, avec les garçons que lui envoyaient encore certains chefs d'exploitations. Il dirigeait les travaux lui-même et en avançait le paiement⁸. En plaçant un travailleur à peu près tous les soixante mètres, l'opération demandait deux à trois jours de travail par an, peu avant que ne soit mis en eaux le grand canal. Le jardinier responsable passait ensuite plusieurs semaines à faire la tournée des irrigants pour se faire rembourser l'avance faite, chacun payant au prorata de la surface à irriguer.

- 29 Son action ne se limitait pas au seul curage annuel du canal. Détenteur du cahier des tours d'eau, il jouait un rôle d'arbitre lorsque éclataient des disputes sur l'eau : les jardiniers venaient le voir, lui demandait conseil, son jardin devenant ainsi un lieu de réunions, de discussions et parfois de conciliations.

« Ils se disputaient entre eux pour l'eau et ils venaient ici pour me demander de les réconcilier. Par exemple, quelqu'un a pris son tour mais il n'a pas fini d'irriguer sa terre et il a continué de prendre de l'eau, dépassant son temps. Les autres protestent. Les retards s'accumulent dans la succession des parts. Moi, je suis à la fin, après moi jusqu'à l'Oronte, il n'y a qu'un ou deux jardins, mais un seul prend l'eau du même canal que moi, l'autre du canal d'eau noire. Si les tricheries se multiplient de la route de Tripoli à chez moi, je me retrouve sans eau. » (A.S. *zūr al-ḥarāb*, Homs, 17 juin 1992).

- 30 Cette forte implication au niveau d'un simple canal secondaire fut renforcée par son rôle dans la coopérative des jardiniers dont il est devenu depuis le sous-directeur (1985). Mais s'il put ainsi affirmer son influence sur le contrôle de l'eau pendant plusieurs décennies, celle-ci ne fut pas de même nature que celle qu'avaient exercée avant lui les 'Abd al-Bāqī. Elle était plutôt basée sur la recherche d'un consensus permanent, sur un certain charisme personnel et sur une bonne connaissance de chacun des jardins desservis par le canal.

- 31 Pourtant, la gestion du canal fut affectée par certaines transformations. Dans les années 1970, son entretien ne fut plus assuré que par les seuls ouvriers. Les fils de jardiniers refusaient en effet d'y participer, beaucoup ayant de toute façon quitté les jardins pour pratiquer des activités plus franchement citadines. Le recours systématique à une main-d'œuvre salariée transforma le rapport traditionnel qui liait le jardinier à son canal : ces réunions de la jeunesse du *zūr* durant lesquelles on travaillait, déjeunait, plaisantait ensemble, disparurent donc. Les ouvriers allaient désormais être les seuls à travailler sur le canal, ce qui signifiait aussi un engagement financier supplémentaire.

- 32 Obtenir le remboursement des sommes avancées pour les réparations du canal est alors devenu de plus en plus problématique, les jardiniers rechignant à payer, accusant parfois le responsable de détourner une partie de l'argent reçu, portant ainsi sur lui les accusations qui avait été autrefois portées sur les 'Abd al-Bāqī...

« Nous avons un problème : ramasser l'argent afin de réparer le canal. Nous sommes nombreux sur le canal. Moi, j'ai passé quarante ans à m'occuper de la

réparation du canal. Je le faisais nettoyer et je payais les frais. Pour moi, il est devenu difficile de récupérer l'argent que j'avais chaque année. J'ai fini par détester les contacts avec les gens pour ça : me faire rembourser (...). Ceux qui s'en occupent maintenant n'en peuvent déjà plus au bout d'un an et demi. » (A.S., zūr al-ḥarāb, Homs. 25 mai 1992).

- 33 En 1990, en pleine sécheresse, il démissionna de sa charge de responsable de canal. Depuis, celui-ci a été pris en charge par l'ensemble du groupe d'irrigants, le responsable étant désigné chaque année à tour de rôle, « en suivant l'eau ».
- 34 Toutefois, les problèmes posés par la sécheresse de 1988-1990 et les mutations techniques qui s'en suivirent modifièrent fondamentalement le rapport des jardiniers à la distribution de l'eau et cela dans l'ensemble de la zone des jardins.

UNE IRRIGATION À LA CARTE

- 35 Apparues dans les jardins de Homs au début des années 1960, davantage présentes à partir de 1987, les motopompes puisant directement dans la nappe phréatique ne se sont vraiment généralisées dans l'ensemble de la zone agricole qu'en 1989-1990, sous les effets conjugués de la sécheresse et de la réduction autoritaire du débit d'eau à partir du grand canal⁹. En 1991, la majorité des exploitations dépendant directement du grand canal disposait d'un puits équipé d'une motopompe. Cet investissement assez lourd a été en partie financé par les femmes, qui sacrifièrent à cette occasion leur réserve personnelle d'or, mais aussi par les membres des familles et des lignages de jardiniers qui avaient investi d'autres secteurs d'activité en ville ou qui travaillaient à l'étranger (pays du Golfe, Arabie Saoudite) et qui disposaient à ce moment-là d'une plus grande disponibilité financière que les jardiniers eux-mêmes, alors appauvris par la sécheresse. Le prix moyen d'une installation complète en 1990 était le suivant :

1 forage	40 000 L
1 motopompe à mazout	40 000 L
1 bassin en ciment	60 000 L

Tableau 24 — Prix moyen de l'installation d'une motopompe.
Source : enquête personnelle, mai 1990.

- 36 Le cahier d'enregistrement des demandes de forage de puits, que l'on peut consulter à la Direction de l'irrigation de Homs, donne les chiffres suivants, tous secteurs confondus :

1965 : 1 1985 : 2

1968 : 1 1986 : 8

1969 : 2 1987 : 9

1970 : 1 1988 : 5

1971 : 1 1989 : 6

1974 : 5 1990 : 18

1980 : 1 1991 : 7

1984 : 2

Total 72 puits

Tableau 25 — Demandes de forage de puits dans les jardins de Homs.
Source : Direction de l'Irrigation de Homs. 1992.

- 37 Il ne peut, bien entendu, s'agir ici de l'ensemble des puits creusés dans les jardins de Homs pendant toute cette période. La plupart des forages ne sont en effet pas signalés, malgré la triple obligation faite aux jardiniers de déclarer tout forage à l'administration, d'obtenir l'accord préalable des voisins immédiats et de faire en sorte que les puits ne soient pas creusés à moins de cent mètres les uns des autres. Ces chiffres, largement sous-estimés donc, donnent néanmoins une indication sur la période la plus importante pour les forages : 1986-91, avec une pointe en 1990, en pleine sécheresse.
- 38 La mise en place massive de ces motopompes transforma radicalement l'attitude des jardiniers vis-à-vis de l'irrigation et leurs rapports avec leur voisinage.
- « L'eau vient du grand canal et la prise est proche de *ḥağğ Rifa'i*. La prise est actuellement contrôlée par le chef de la coopérative. Le canal irrigue tout le *zūr al-'Atiq*. L'eau passe derrière nous pour atteindre Adib. Par exemple, hier Adib voulait l'eau. Nous la lui avons laissée, même si c'était notre tour. Il n'y a plus de problème sur l'eau maintenant, les jardiniers arrivent à s'entendre. À l'époque, les querelles étaient nombreuses. Par exemple, mon oncle a frappé à la tête un homme de *bayt Kurdī* et est allé en prison pour cela, pour une question d'eau et de tour. Maintenant, si nous avons un besoin urgent d'eau, on utilise le puits, sinon on attend l'eau du canal. » (Md, *zūr al-Na'ūra*, Homs, 31 août 1992).
- 39 Elle provoqua un abandon partiel des canaux secondaires dans certains secteurs. Il s'agit des secteurs les plus éloignés du grand canal, comme par exemple les *zūr al-Bāšā* et *al-ḥarāb*, dont les canaux secondaires ou tertiaires sont les plus longs et donc les plus difficiles et les plus coûteux à entretenir. Ceux-ci ne sont plus curés tous les ans ou sur la totalité du parcours, mais une année sur deux et par tronçons, souvent à l'initiative personnelle d'un jardinier, celui-ci se contentant de débroussailler sur la longueur de son exploitation sans s'occuper de l'amont et de l'aval. Mais les jardiniers se trouvant en bout de canal préfèrent avoir recours à leur puits et négligent donc le canal qui se trouve rapidement envahi d'herbes et de broussailles et qui peut s'effondrer à certains endroits.
- 40 Les conflits parfois violents qui agitaient, il y a encore quelques années, la vie des jardins sont maintenant globalement neutralisés, chaque jardinier étant pour l'heure assuré d'avoir de l'eau grâce à son puits. L'irrigation devient désormais une affaire personnelle dans laquelle le voisinage n'intervient plus autant qu'autrefois. Comme le souligne Bianquis (1989 : 27), à propos des puits creusés dans la ghouta de Damas, « *le paysan devint maître de l'eau, du débit comme de la durée et de l'heure d'arrosage* ». Les jardiniers n'ont plus entre eux ce lien d'obligation qui les solidarisait pour le meilleur et pour le pire et dont l'un des moments les plus forts était bien le curage annuel du canal et la réunion du printemps dans l'un des jardins du grand lignage. Chacun a désormais de plus en plus tendance à s'isoler dans son jardin, bénéficiant de l'usage exclusif de son puits. L'accès à l'eau est donc dédramatisé, comme le sont les rapports entre co-utilisateurs d'un canal

plus ou moins négligé. On ne se bat plus, on ne dort plus dans les jardins les nuits d'irrigation, d'ailleurs on n'irrigue plus la nuit puisqu'on peut le faire à n'importe quelle heure de la journée. L'individualisation de l'irrigation a entraîné une pacification des rapports entre irrigants, mais aussi la fin de cette obligation de s'entendre, de ces réunions qui avaient lieu chaque année dans un jardin pour décider du 'addān et des arrangements possibles entre jardiniers. Et bien sûr, il n'y a plus de šawāya.

- 41 L'eau du canal, qualifiée désormais de locale (*balādi*), reste néanmoins meilleur marché que celle du puits. En 1992, il fallait compter 10 à 20 000 LS de mazout et d'huile par an pour un jardin de 16 *dunum*, alors que l'eau du canal est pour ainsi dire gratuite. De plus, on reproche à l'eau de puits d'être légèrement salée. Le jardinier a donc tendance à utiliser l'eau du canal lorsqu'il y en a, irrigant avec la motopompe le reste du temps.

« Maintenant, il n'y a plus de coopération. Chacun ouvre l'eau quand il veut. Chacun avait, selon sa terre, des heures. Chaque 4 *dunum* avait droit à une heure. Moi, par exemple, j'ai 16 *dunum* et donc 4 heures d'eau. On faisait comme cela. Mais actuellement nous n'avons plus de tour d'eau. Les gens vont maintenant à la prise, s'ils voient l'eau, ils la prennent, sinon ils mettent en marche la motopompe (...). Il n'y a plus de conflits. Chacun prend un jour et l'autre attend. Ce sont les motopompes qui ont tout résolu... » (A.S., *zūr al-Ḥarāb*, Homs, 25 mai 1992).

- 42 Se mettent ainsi en place deux systèmes complémentaires d'irrigation – sorte d'irrigation à la carte – qui permettent toutes les combinaisons possibles d'horaires et d'utilisations. Le jardinier devient plus autonome, maîtrisant ainsi mieux la croissance de ses produits et leur rentabilité.
- 43 Rappelons que le mode traditionnel de distribution de l'eau dans les jardins de Homs, basé sur une répartition généralement semestrielle, était un système se développant sur des terroirs auxquels étaient attribués des droits particuliers sur l'eau. Chaque secteur était le domaine au sein duquel s'exprimait l'autorité d'un et parfois de deux grands lignages de jardiniers proches du chef des jardiniers et des notables. Ces grands lignages jouaient de leur prestige et de leur force afin de contrôler le plus étroitement possible la distribution de l'eau. Des réunions importantes se tenaient sous leur patronage et le gardien des eaux leur était généralement acquis.
- 44 Mais si cette autorité pouvait s'exprimer dans certains secteurs de manière virulente, parfois violente, la gestion quotidienne des canaux secondaires restait cependant communautaire, ce qui permettait une certaine souplesse dans l'application des tours d'eau et des arrangements entre irrigants.
- 45 De profonds changements bouleversèrent cependant une partie de cet édifice : la mise en place, en 1938-39, d'un système régional d'irrigation, géré par une administration, confisqua au chef des jardiniers la gestion traditionnelle du grand canal, uniformisa le débit des prises principales et introduisit, malgré le respect relatif des droits acquis, une concurrence entre les jardiniers et les paysans, nouveaux bénéficiaires du grand canal. Les jardiniers passèrent ainsi d'un mode de gestion communautaire de l'irrigation à un mode administratif et planifié forcément plus contraignant.
- 46 Le développement des motopompes et des puits, à la suite d'une longue sécheresse, apparaît avant tout comme une réponse technique aux problèmes du manque d'eau et de la concurrence des paysans. Leur généralisation massive a cependant provoqué une transformation radicale des rapports entre irrigants et une individualisation de l'accès à l'eau.

- 47 Ainsi, au-delà de son aspect strictement technique, la multiplication des motopompes et des puits peut également être interprétée comme une façon pour les jardiniers d'accéder à une gestion moins étatisée et plus individuelle du temps d'irrigation. On est en effet passé, en quelques décennies, d'une gestion communautaire du temps d'irrigation, obéissant aux contraintes de droits d'eau anciens, à une gestion administrative plus stricte qui serait celle de l'État, pour enfin partiellement aboutir à une gestion individuelle, celle que semble désormais permettre une irrigation à la carte.
- 48 Reste qu'à l'avenir l'aspect strictement technique de la question ne pourra être ignoré : l'utilisation intensive de la nappe phréatique n'ira pas sans provoquer une baisse de celle-ci¹⁰ et sans reposer, à plus ou moins long terme, la question d'une gestion collective de l'eau du grand canal.

2 – HAMA, L'INDIVIDUEL PREND LE PAS SUR LE COMMUNAUTAIRE

- 49 Entrepris massivement dans l'urgence au tout début des années 1960, le mouvement de motorisation de l'irrigation dans les jardins de Hama est plus ancien que celui des jardins de Homs. Rapidement systématisée, la motopompe est aujourd'hui pratiquement la seule technique d'élévation de l'eau dans ces jardins, reléguant la plupart des norias dans le rôle d'objets patrimoniaux et d'attractions touristiques.

LES MOTOPOMPES COLLECTIVES

- 50 Ce furent les grands propriétaires de jardins et de norias – les 'Azem, les Kīlānī, les Barūdī – qui, dès les années 1930, introduisirent dans les jardins de Hama les premières grosses motopompes à mazout. Leur introduction massive se produisit cependant au début des années 1960. Le barrage de Rastan, dont la construction s'est achevée en 1961, provoque en effet, pendant six à sept mois de l'année, une forte baisse de l'étiage du fleuve (plus d'un mètre), rendant les norias inopérantes durant cette période. Cette situation laissait les jardiniers dans l'incapacité de faire face à un hiver se révélant insuffisamment pluvieux : il était donc important de maintenir la possibilité d'une irrigation continue dans la zone des jardins.

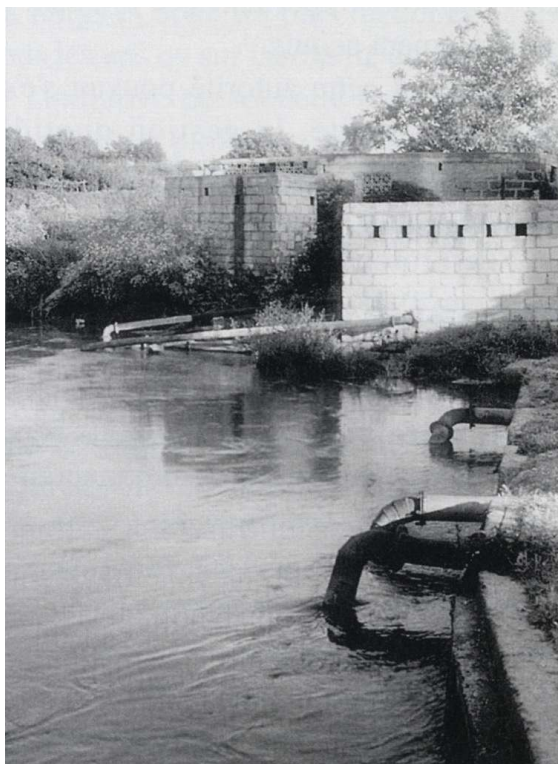


Photo 17 – Jardins de Hama. Motopompes collectives.

- 51 Dans les premiers temps, les motopompes sont simplement venues doubler les norias, celles-ci continuant à être utilisées au printemps et pendant les mois d'été. Les motopompes prenaient donc le relais en automne et en hiver, lorsque l'Oronte était à son plus bas niveau. Mais le double entretien que supposait l'utilisation successive de ces deux systèmes entraîna l'abandon rapide de la plupart des norias⁵¹ au profit des seules motopompes. Celles-ci pouvaient être utilisées toute l'année et avaient un débit plus puissant que celui des norias. Ainsi, de nos jours, seules quelques norias du centre-ville continuent à fonctionner pour alimenter des jardins. Il s'agit des norias al-Qāq et al-Daḥṣé (zūr Bāb al-Nahr) dont l'entretien est financé par les jardiniers⁵² et des norias Ġa'bariyyeh et Saḥyuniyyeh, alimentant les jardins situés en contrebas du palais 'Aẓem et dont l'entretien est à la charge de la municipalité. Les jardiniers qui exploitent ces jardins disposent cependant de leurs propres motopompes en cas d'arrêt forcé de la noria⁵³ et pour les mois de baisse du niveau du fleuve, lorsque les légumes d'hiver ont besoin d'eau ou doivent être nettoyés.
- 52 La motopompe s'est donc très majoritairement substituée à l'ancien système, utilisant les infrastructures déjà existantes (aqueducs, canaux...) et desservant les mêmes groupes d'irrigants et les mêmes exploitations. Il ne semble pas en revanche que de nouveaux sites de pompages collectifs aient été créés. Cela aurait en effet entraîné la construction de nouveaux réseaux d'irrigation à travers les jardins, ce à quoi s'opposaient les propriétaires de jardins et s'opposent encore de nos jours les jardiniers.
- 53 Le système d'irrigation est donc resté communautaire tout au long des années 1960, les irrigants étant, comme par le passé, collectivement responsables des infrastructures directement assujetties à la motopompe (aqueduc et canal principal) et individuellement comptables de l'entretien des secteurs de canaux secondaires et tertiaires proches de leurs exploitations. Le nettoyage de l'ensemble du réseau, qui intervenait autrefois au

moment de la réparation annuelle de la noria, est effectué à peu près à la même époque, après les dernières pluies de printemps.

- 54 Les menuisiers de noria laissèrent la place à des mécaniciens dont le travail est bien sûr radicalement différent. Il ne nécessite pas, contrairement à celui des menuisiers, la mobilisation d'une importante main-d'œuvre (le mécanicien et son aide suffisent) et demande peu de temps. Il n'a pas cet aspect rituel qu'avait la réparation printanière des norias au cours de laquelle le groupe d'irrigants tout entier passait plusieurs jours en contact avec la corporation des menuisiers de norias. Le mécanicien travaille vite et est susceptible d'intervenir à n'importe quel moment de l'année.
- 55 Jusqu'au milieu des années 1980, le groupe d'irrigants d'une motopompe collective avançait l'argent permettant de payer tout à la fois ce mécanicien et le mazout et l'huile utilisés quotidiennement. Il présentait ensuite la facture annuelle au(x) propriétaire(s) de la motopompe, généralement au moment de la fête de la Croix (*'aīd aṣ-ṣālīb*), en septembre. Le remboursement des jardiniers se faisait alors indirectement : le montant de la facture était déduit des loyers des jardins perçus par le(s) propriétaire(s) de la motopompe et par les autres propriétaires de jardins qui bénéficiaient éventuellement de la motopompe.
- 56 Depuis la forte dévaluation de la livre syrienne en 1985, le coût annuel d'utilisation d'une grosse motopompe est devenu bien supérieur aux loyers des jardins. En 1994, le prix de l'heure d'irrigation varie, selon les réparations effectués, de 30 à 40 LS. Ainsi, un jardin de 17 dunum, dont le loyer annuel est rarement supérieur à 3 000 LS par an, demande entre deux cents et deux cent cinquante heures d'irrigation par an. La participation aux frais de la motopompe collective sera donc comprise entre 6 000 et 10 000 LS. L'utilisation d'une motopompe collective irrigant une cinquantaine de dunum (quatre à cinq exploitations) coûte, en moyenne, de 30 000 à 35 000 LS par an. Dans de telles conditions, les propriétaires de jardins refusent désormais de financer l'irrigation.
- 57 Ce sont donc les jardiniers, qu'ils soient propriétaires de leur jardin, locataires ou simples métayers, qui payent, depuis une quinzaine d'années, la totalité des dépenses occasionnées par les motopompes collectives et qui s'organisent au sein même de leurs petits groupes d'irrigants :
- Le groupe d'irrigants peut confier la responsabilité de la motopompe collective à un seul de ses membres, le plus souvent celui dont le jardin est le plus proche de la motopompe, qui se charge de l'entretien de la machine et avance les dépenses. Il fait une fois l'an la tournée des irrigants pour se faire rembourser. Chacun paie alors en fonction du nombre d'heures d'utilisation de la motopompe, heures enregistrées sur un cahier tenu à jour par le responsable et correspondant à un tour d'eau relativement fixe.
 - Plus rarement, le groupe d'irrigants peut engager quelqu'un d'extérieur pour s'occuper de la motopompe, généralement une personne du quartier se chargeant de vérifier le niveau de l'huile et de mazout, de tenir le compte des tours d'eau pris, de faire venir le mécanicien en cas de besoin et de rassembler l'argent des dépenses annuelles.
 - Le groupe d'irrigants peut enfin se considérer comme collectivement responsable de l'entretien de la motopompe collective. En ce cas, chaque utilisateur est tenu de remplacer l'huile et le mazout qu'il dépense au cours de son tour d'eau. Le paiement des réparations se fait sur le moment, l'argent étant rapidement rassemblé par un des jardiniers la veille de la venue du mécanicien.
- 58 Les deux premières formules conviennent davantage aux groupes où les irrigants sont nombreux (plus de cinq), alors que la troisième est celle généralement adoptée par des

groupes de taille plus restreinte et dont les membres appartiennent souvent à un même lignage.

MOTOPOMPES EN ASSOCIATION OU INDIVIDUELLES, AUTONOMISATION ET ATOMISATION DU SYSTÈME D'IRRIGATION

- 59 Tout au long des années 1960, le système d'irrigation est donc resté l'affaire de groupes d'irrigants organisés, utilisateurs solidaires de grosses motopompes. Toutefois, dès le début des années 1970, ce système d'irrigation collective n'a plus été le seul système à fonctionner dans les jardins de Hama.
- 60 En effet, les transformations intervenues dans le statut des jardiniers et l'amélioration de leur situation financière leur ont, dès cette époque, permis de se procurer des motopompes individuelles à mazout¹⁴ d'une puissance parfois suffisante pour irriguer deux ou trois jardins. L'achat pouvait donc être fait seul ou en association restreinte.



Photo 18 – Jardins de Hama. Motopompe individuelle sur l'Oronte.

- 61 Au cours des années 1970, de nombreux jardiniers ont ainsi quitté le système collectif traditionnel, préférant financer et organiser leur propre mode d'irrigation. Ne pouvoir irriguer que selon un tour d'eau assez strict et une période précise, alors que le fleuve est là, à quelques mètres, pérenne et abondant au moins une grande partie de l'année, poussait bien sûr à cette sécession technique. Dès lors que le jardinier avait la possibilité de puiser directement dans le fleuve autant d'eau qu'il le désirait, pourquoi serait-il resté dépendant d'un système dont le critère restrictif n'est pas, bien sûr, l'abondance ou la rareté de l'eau – comme c'est par contre le cas dans les jardins de Homs dépendant du grand canal – mais les limites techniques de la motopompe collective ?
- 62 L'exemple que je présente dans les tableaux ci-dessous est celui d'un groupe de jardins du zūr al-Qibli représentant une quinzaine d'hectares et qui était autrefois alimenté en eau par deux norias couplées. La noria al-'Arnasiyyeh permettait d'irriguer 8 jardins situés à l'intérieur du zūr, sur sa partie haute. Une seconde noria, la noria al-Ġediyyeh, alimentait

douze jardins situés en bordure de l'Oronte. En 1962 ou 1963, deux grosses motopompes furent installées, doublant puis remplaçant simplement les deux norias. Depuis les années 1970, la multiplication des motopompes individuelles a provoqué un fractionnement à l'intérieur des deux groupes d'irrigants :

Familles	Surfaces concernées (en <i>dunum</i>)	Moyens d'irrigation actuels
Sallūh	8	
Rağāb	8	
Ḥawā	7,5	1 grosse motopompe
Tağé	7,5	
‘Arūb	8	
‘Arūb	8	
‘Arūb	8	1 motopompe moyenne
Ġazāl	8	
TOTAL	63	

Tableau 26 - Ancien groupe d'irrigants de La noria al-‘Arnasiyyeh (terres hautes).
Source : enquête personnelle, août 1993.

Familles	Surfaces concernées (en <i>dunum</i>)	Moyens d'irrigation actuels
Dallūl	10	1 motopompe
Dallūl	5,5	1 motopompe
Dallūl	6	1 motopompe
Ḥussayn	10	1 motopompe
‘Altīš	10	1 motopompe
‘Altīš	6	1 motopompe
‘Altīš	8	1 motopompe
‘Arūb	7,5	
‘Arūb	7,5	
Zaza	5	1 motopompe moyenne
‘Arūb	6	
‘Arūb	7	
TOTAL	88,5	

Tableau 27 – Ancien groupe d'irrigants de la noria al-Ġediyyeh (terres basses).
Source : enquête personnelle, août 1993.

- 63 La réduction de la taille des groupes d'irrigants attachés à une motopompe collective n'a pas été sans provoquer une augmentation sensible du coût annuel des motopompes, mais aussi des problèmes d'entretien des infrastructures communes, puisque les jardiniers sont moins nombreux à participer à ces travaux annuels, les petites motopompes individuelles n'alimentant que les canaux internes à chaque jardin. Ceux qui en sont

munis n'ont donc aucune raison de contribuer au nettoyage des canaux extérieurs à leur exploitation.

- 64 Les grosses motopompes collectives se sont toutefois maintenues dans les jardins de Hama malgré ces groupes d'irrigants de plus en plus restreints. Ceux-ci sont désormais constitués de jardiniers dont l'exploitation, très proche de la motopompe, bénéficie du maximum de la puissance du moteur : les déperditions d'eau y sont minimales et la rentabilité maximale ; mais aussi de ceux qui exploitent une petite surface qu'une cinquantaine d'heures de motopompe par an suffit à irriguer. Il est alors pour eux plus rentable de rester dans le système collectif que de faire les frais d'une motopompe individuelle. Il y a enfin les jardiniers qui n'ont pas accès aux berges du fleuve, la distance du fleuve à leur jardin étant trop importante. Pour ceux-ci, il n'y a pas d'autre solution technique que de rester dans l'ancien système qui dessert les parcelles les plus éloignées : la solution des puits n'a été, jusqu'à présent, que rarement adoptée.
- 65 J'ai ainsi pu observer que dans le *zūr al-Dahriyyeh al-Qiblī*, situé un peu en aval de Hama, les dix-neuf jardins proches du fleuve possèdent tous une motopompe individuelle ou en association restreinte¹⁵ alors que les cinq ou six jardins situés à l'intérieur du *zūr* fonctionnent encore avec la grosse motopompe collective qui a remplacé la *noria al-Hasāmiyyeh* dans les années 1960.
- 66 Les motopompes individuelles ont également permis à certains jardiniers de conquérir des terres situées pratiquement sur le plateau et qui étaient autrefois inaccessibles à l'eau du fleuve, même avec l'aide des petites roues. C'est le cas de plusieurs dizaines de *dunum* au dessus du *zūr al-Šarqī*, du *zūr Bāb al-Nahr* et du *zūr al-Qiblī*. Le système mis alors en place fait intervenir une motopompe collective ou individuelle puisant l'eau de l'Oronte et l'amenant à mi-hauteur de la vallée fluviale dans un bassin en ciment. Là une seconde motopompe prend le relais et permet à l'eau d'atteindre les anciennes terres non irriguées. Les jardiniers y plantent surtout des vignes et des oliviers, mais peu de légumes, ceux-ci demandant beaucoup trop d'eau. Ainsi, une extension limitée de la zone cultivée est devenue possible grâce aux motopompes, entraînant la constitution d'exploitations à étages.
- 67 L'évolution de la situation de l'irrigation dans les jardins de Hama telle qu'elle s'est dessinée depuis une trentaine d'années peut être schématisée de la manière suivante :

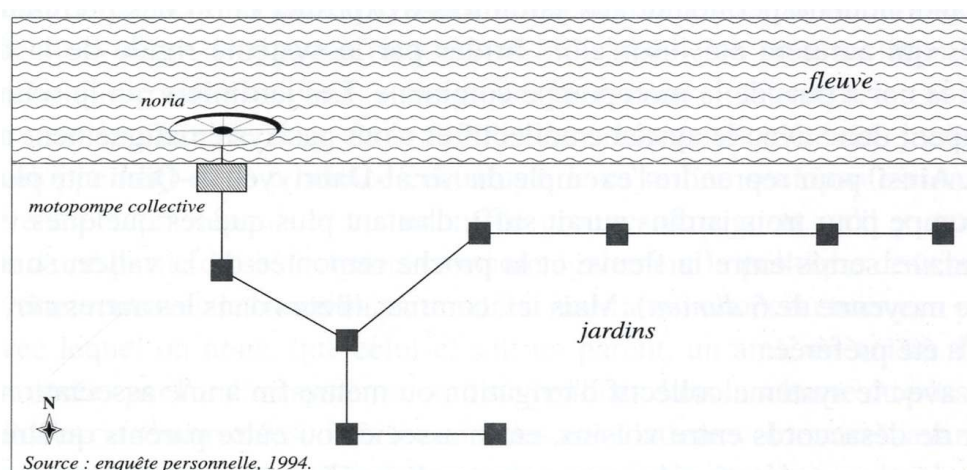


Figure 37 – Schéma traditionnel d'interdépendance des unités d'irrigation dans un réseau unique alimenté par une *noria* jusqu'au début des années 1960, puis par motopompe collective jusqu'au début des années 1970.

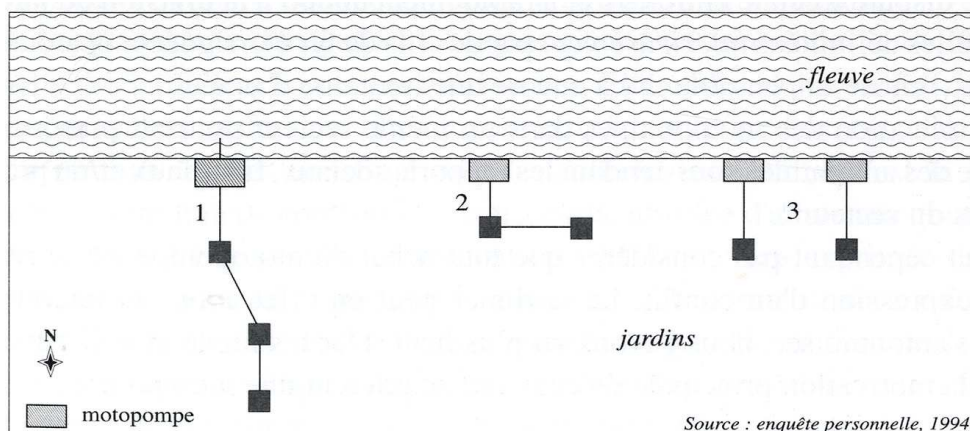


Figure 38 – Schéma actuel. On reconnaît les trois types de comportement observés par rapport à l'irrigation : 1. Survivance de l'ancien réseau (la noria a disparu) bénéficiant aux jardins les plus éloignés du fleuve et à ceux qui, très proches de la motopompe collective, profitent de sa pleine puissance. 2. Motopompe en association entre deux jardins. 3. Deux jardins, pourtant très proches l'un de l'autre, ont préféré individualiser leur accès à l'eau.

- 68 Cependant, les très nombreuses motopompes individuelles ou en association qui ont été installées par les jardiniers sur les bords de l'Oronte¹⁶ tout au long des années 1970 et 1980 ne répondent pas seulement à des nécessités techniques, mais aussi à une logique sociale.
- 69 On peut tout d'abord voir, dans ce mouvement, une volonté d'affranchissement des jardiniers à l'égard d'un système d'irrigation autrefois entièrement contrôlé par les grands propriétaires : le contrôle sur les jardiniers passait, nous l'avons vu, par la maîtrise du foncier et par la propriété privée des moyens d'irrigation. Il est probable que les jardiniers, une fois assurés de la quasi-propriété du droit d'exploitation de leurs terres, aient également ressenti la nécessité de s'assurer la propriété individuelle des moyens d'irrigation, même si les motopompes collectives ont fini par leur être abandonnées par les propriétaires. La double relation de dépendance à l'égard du propriétaire – celle liée à la terre et celle liée à l'eau – est donc-désormais dépassée.
- 70 Concernant les relations des jardiniers entre eux, tout semble se passer comme si la motopompe individuelle permettait aux jardiniers d'exprimer enfin des préférences ou des antagonismes qui auraient été jusqu'alors bridés par le système rigide de la distribution collective de la noria puis de la motopompe commune. Les jardiniers qui le souhaitent et le peuvent rompent donc avec le système collectif et n'ont pas systématiquement recours aux associations. Ainsi, pour reprendre l'exemple du *zūr al-Dahriyyeh al-Qibli* cité plus haut, une seule motopompe pour trois jardins aurait suffi, d'autant plus que les quelques vingt-quatre jardins de ce *zūr*, serrés entre le fleuve et la proche remontée de la vallée, sont de petites surfaces (une moyenne de 6 *dunum*). Mais ici, comme ailleurs dans les autres *zūr*, la solution individuelle a été préférée.
- 71 Rompre avec le système collectif d'irrigation ou mettre fin à une association peut aussi bien résulter de désaccords entre voisins, entre associés ou entre parents qu'être une façon concrète d'exprimer ces désaccords : menacer, se réconcilier ou, au contraire, consommer et concrétiser la rupture par l'achat d'une motopompe individuelle, autant de moyens d'action et de pression dans le déroulement d'une dispute. J'ai ainsi l'exemple de ces trois frères, propriétaires et exploitants d'un jardin de 10 *dunum* hérité de leur père dans le *zūr al-Boşū*. Une violente dispute a éclaté entre eux et a rapidement abouti à la

division du jardin paternel en trois parcelles délimitées *intérieurement* par des fils de fer et irriguées séparément par trois motopompes... chose impensable il y a encore une trentaine d'années.

- 72 La multiplication des motopompes dans un même secteur pourrait presque devenir un indice visible des antipathies sous-tendant les rapports sociaux, familiaux et/ou professionnels des jardiniers du secteur !
- 73 Il ne faut cependant pas considérer que tout achat de motopompe est le résultat d'une rupture et l'expression d'un conflit. Le jardinier peut en effet avoir un intérêt strictement technique à s'autonomiser, nous l'avons vu plus haut. L'accès facile et individuel à l'eau du fleuve reste la motivation principale de ceux qui acquièrent une motopompe.
- 74 À cela peut également s'ajouter le souhait d'afficher sa réussite sociale, de montrer à ses voisins et collègues que l'on a acquis la capacité financière de son autonomie. Cela semble avoir été le cas d'un jardinier de zūr aš-Šarqī, simple métayer il y a encore une trentaine d'années et qui s'est peu à peu donné les moyens d'acheter le jardin de 20 *dunum* sur lequel il a toujours travaillé et a fini par acquérir un moteur à mazout et un moteur électrique, quittant ainsi en 1988 le système collectif d'irrigation, sans pour autant que ses rapports avec ses anciens co-irrigants en soient affectés. Au-delà du certain prestige que confère une telle dépense, il faut aussi bien sûr tenir compte des avantages techniques qu'elle offre : les deux moteurs ne fonctionnent pas en même temps, mais assurent une parfaite autonomie du jardinier qui échappe, grâce au moteur à mazout, aux coupures d'électricité très courantes jusqu'en 1994 et, grâce au moteur électrique, aux coûts assez élevés du mazout.
- 75 D'un point de vue géographique, on assiste donc à une très nette dualisation du mode d'irrigation dans les zūr, avec une berge autonome, ayant un accès direct à l'eau et un arrière-pays contraint de conserver l'ancien système collectif. On a vu, par ailleurs, que cette prise d'autonomie du système d'irrigation (autonomie individuelle ou en association) pouvait être un choix technique comme un choix stratégique, face à une situation de tension ou de crise, confirmant ainsi la place, le rang d'une famille dans la microsociété des jardiniers du zūr. Ultime développement de la tendance centrifuge de ce milieu socioprofessionnel, pourtant déjà éclaté en secteurs séparés et en autant de groupes d'irrigants qu'il y avait de norias, l'autonomie d'une partie de ses irrigants consacre également la politique des choix, choix de rompre ouvertement avec les anciens partenaires, mais aussi choix du nouveau partenaire, de l'associé avec lequel on noue, que celui-ci soit un parent, un ami, un voisin. Des relations obligées, imposées par l'ancien système, sont suspendues dans la mesure du possible, d'autres sont consolidées ou renouvelées, dans le cadre des associations volontaires, avant d'être peut-être, à leur tour, interrompues. Ainsi l'irrigation se révèle être autant le champ d'enjeux techniques et économiques que celui d'enjeux sociaux à partir desquels s'élabore finalement un équilibre entre les réalités incontournables de la géographie, les avantages bien compris de la technique et une approche plus franche et plus souple des relations individuelles et collectives entre jardiniers qui n'ont plus, comme autrefois, l'obligation de s'entendre.
- 76 La gestion du système d'irrigation a longtemps été au centre du mode d'organisation professionnelle des jardiniers homsiotes et hamiotes. Elle semble avoir de fait déterminé une bonne part des structures professionnelles qui ont existé dans les jardins jusque dans les années 1940-50 et a en tous les cas constitué une des principales – si ce n'est la principale – préoccupations des jardiniers, confrontés à la nécessité absolue d'alimenter quotidiennement leurs cultures en eau. Cette gestion de l'irrigation s'est longtemps

exprimée dans un cadre exclusivement local, celui de villes jalouses de leur autonomie et fortes de leur vieille domination sur les campagnes. La soudaine nécessité de prendre en compte une dimension régionale dans la gestion de l'eau, avec la construction d'un nouveau canal à Homs et d'un barrage à Rastan, a profondément bouleversé certains équilibres locaux.

- 77 Elle a remis en cause des situations d'autorité et radicalement marginalisé la zone des jardins homsiotes au sein d'un grand système d'irrigation régional, provoquant à terme une individualisation des pratiques hydro-agricoles des jardiniers. En adoptant massivement la solution du puits artésien et de la motopompe, ceux-ci ont pour l'heure acquis leur indépendance hydraulique, reprenant en quelque sorte leur liberté par rapport à une structure qui leur échappait depuis près d'un demi-siècle du fait de sa régionalisation et de sa bureaucratisation : ils ont remplacé la question du contrôle de l'irrigation au cœur de la zone des jardins.
- 78 La dimension régionale de la gestion de l'irrigation a aussi provoqué une rapide modernisation des modes d'accès à l'eau, avec l'introduction généralisée de la motopompe à Hama à la suite de la construction du barrage de Rastan. Cependant, loin d'être seulement une réponse technique à un problème technique, la multiplication des motopompes est aussi devenue un choix, choix motivé, nous venons de le voir, par des considérations diverses, autant sociales que stratégiques et économiques.... mais aussi par une recherche d'indépendance et de souplesse dans les modes d'accès à l'eau.
- 79 Mais à Homs, comme à Hama, ces changements n'auraient peut-être pas été aussi effectifs sans une transformation du statut socioprofessionnel du jardinier : creuser un puits, acheter une ou deux motopompes individuelles, investir dans un matériel lourd et difficilement transportable supposaient que le jardinier se soit stabilisé, ait acquis une certaine autonomie par rapport à la gestion même de son exploitation et enfin que lui, ou son lignage, dispose de revenus suffisants pour investir dans les nouvelles techniques d'irrigation.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

- 80 Les zones des jardins ont été relativement peu touchées par l'expansion urbaine de ces cinquante dernières années : à Homs, comme à Hama, la grande majorité de ces zones a été épargnée et cela malgré leur marginalisation croissante au sein de l'économie urbaine. En effet, minorées sur un marché des fruits et légumes essentiellement approvisionné par les nouvelles grandes exploitations rurales, elles ne contribuent plus désormais que dans une faible proportion à l'alimentation de la population citadine.
- 81 Cette forte résistance d'un espace traditionnel de production agricole, que tout semblait pourtant condamner (techniques et savoir-faire « archaïques », étroitesse des parcelles, proximité du front urbain, spéculation...), pourrait être en partie le fait des évolutions ou transformations qui, parallèlement à ce mouvement de marginalisation, ont marqué à la fois le foncier maraîcher, les rapports de production et les modes d'organisation socioprofessionnelle, contribuant ainsi à modifier radicalement les rapports de force, de dépendance et d'autorité qui avaient jusqu'alors prévalu dans les deux zones agricoles, plaçant finalement le jardinier au cœur même du processus de production et d'exploitation, pour faire de lui le principal acteur et bénéficiaire de la zone agricole.

- 82 Effectivement, grâce aux lois sur le métayage et sur la permanence des contrats agricoles, le jardinier est devenu le propriétaire de fait du droit d'exploitation de son jardin, quel que soit la nature du contrat le liant au propriétaire réel. Il peut désormais s'installer, décider, investir, gérer son exploitation sur le long terme, tout en récupérant une grande partie des richesses produites par celle-ci : cette évolution n'est sans doute pas étrangère au développement sans précédent des propriétés des jardiniers, ceux-ci se plaçant désormais parmi les premières catégories de propriétaires de jardins.
- 83 Quant aux anciens propriétaires, ils ont peu à peu déserté la zone des jardins. La parcellisation de leurs propriétés, résultat logique de la fin des indivis et de la multiplication des ayants droit, semble avoir entraîné leur désintérêt croissant pour des propriétés de moins en moins rentables. Les lois votées dans les années 1950 et 60 ne leur permettent plus de disposer en toute liberté de leur jardin, à moins de risquer un affrontement, à l'issue incertaine, avec le jardinier résident. Ils ne peuvent donc plus suivre l'exemple de certains propriétaires qui, au début des années 1960, ont profité du bref retour des conservateurs au pouvoir pour expulser leurs jardiniers et rapidement vendre leurs jardins à des entrepreneurs en bâtiment (quartiers de Ġūṭā à Homs, de Ḥuḍura à Hama).
- 84 Mais cette situation n'est peut-être que provisoire, la législation favorable aux jardiniers pouvant être un jour modifiée. De plus, on s'aperçoit que les propriétaires les plus récents, ceux qui ont pu acheter leur jardin dans la période 1960-90, veillent à garder la maîtrise de leur exploitation, en en écartant résolument les jardiniers professionnels...
- 85 À un niveau plus général, la disparition, dans les années 1950 à Homs, de l'ancienne organisation professionnelle et son remplacement par une coopérative de services a rendu possible l'arrivée sur le devant de la scène de jardiniers politiquement engagés et plus représentatifs de la masse des jardiniers (non-propriétaires) et surtout la mise à l'écart des grands lignages de jardiniers. À Hama, en revanche, la coopérative n'a eu qu'un rôle pratique au sein d'un groupe professionnel traditionnellement morcelé qu'elle n'a pas vraiment contribué à fédérer.
- 86 Parallèlement à cette évolution, celle du système d'irrigation des deux zones de jardins semble avoir tout autant marqué la morphologie des groupes de jardiniers. À Homs comme à Hama, cette évolution a été essentiellement marquée par l'intégration du système traditionnel local à un vaste système régional englobant des milliers d'hectares de terres. Provoquant à Homs le déclin de l'autorité du chef des jardiniers, cette intégration régionale plaçait les campagnes comme utilisatrices prioritaires du nouveau grand canal, conduisant finalement à une individualisation de l'accès à l'eau et à la fin (momentanée ?) d'une société de la chicane et de l'entente obligée. À Hama, la multiplication des motopompes puisant directement dans l'Oronte semble avoir conduit à une clarification des rapports entre jardiniers, mais aussi à une individualisation accrue et à l'éclatement des anciennes communautés hydrauliques, celles-ci ayant tendance à se recomposer, à différents niveaux, selon des critères techniques, mais aussi économiques et sociaux.
- 87 Le jardinier s'est donc en grande partie émancipé des anciens rapports de dépendance qui le liaient aux propriétaires et semble avoir finalement pris le contrôle de son exploitation. Celle-ci est désormais intégrée à une économie familiale qui a eu tendance à se diversifier ces trois ou quatre dernières décennies. Le passage des jardins de leur place centrale dans l'économie urbaine à une place plus discrète, plus résiduelle, s'est donc

accompagné d'une autonomie du locataire ou du métayer au détriment du propriétaire et d'une individualisation du jardinier au détriment d'un fonctionnement collectif du groupe professionnel (que ce soit au niveau d'une organisation collective ou du petit groupe d'irrigants de noria). Moins organisés en tant que groupe, les jardiniers ont par contre davantage tendance à s'ouvrir sur la société citadine.

NOTES

1. Je suis reconnaissant à Bernard Geyer de m'avoir fait remarquer que l'antique barrage n'avait pas été surélevé ou remplacé, comme on pourrait le penser, mais doublé par le nouveau barrage plus haut et plus large qui s'appuie de fait sur l'ancien.
2. Pour plus de détails sur le lac et le canal, voir Weulersse (1940 : 65-71).
3. Moussly (1951 : 236) a fait une description assez précise de son trajet : « *Le canal longe la rive droite de l'Oronte jusqu'à Homs, en empruntant d'abord le cours rectifié de l'ancien canal de Homs, puis traverse par un premier siphon de 830 m la dépression qui s'étend entre Homs et l'Oronte à l'ouest de la ville et débouche sur le plateau de calcaire crétacé (...) dans lequel l'Oronte s'est encaissé de 150 m environ entre Homs et Rastane. Il parcourt un vaste arc de cercle sur ce plateau en suivant une courbe de niveau et retrouve la vallée de l'Oronte en aval de Rastane. La vallée, profonde de 160 m, est franchie par un siphon (le deuxième de la canalisation) de 2845 m et le canal continue son chemin à l'air libre, sur la rive gauche cette fois. Il coule maintenant sur un plateau de craie sénonienne s'étendant entre Rastane et Hama, laisse à l'est les massifs basaltiques du djabal Abou Darbi et du djabal Arbain et s'achève quelque peu en amont de Hama.* »
4. Pour plus de précisions, voir Métral (1990 : 402-403). Il existait toutefois dans cette région des berges directement irriguées par l'Oronte.
5. Chiffres des droits d'eau fournis par la Direction de l'irrigation du bassin de l'Oronte, à Homs (mai 1993).
6. Il s'agit donc des prises déjà présentes dans l'ancien système et portant chacune un nom (cf. 1^{re} partie, chap. 1). Cette nomination des prises semble en quelque sorte signaler le passage du domaine de l'administration – où les prises portent des numéros – au domaine de la communauté hydraulique, où les prises ont chacune un nom.
7. De *miftāḥ*, « clef ».
8. 500 LS à la fin des années 1950, actuellement 10 à 12 000 LS (1 franc = 8 LS en mai 1992).
9. Les jardins situés en bordure de l'Oronte puisent, grâce aux motopompes, directement dans le fleuve. Ceux de la rive droite bénéficient des trois canaux en prise directe sur l'Oronte.
10. Kerbe (1987 : 480) signale, avec plus de sept mille forages privés en 1987, une surexploitation des eaux souterraines dans le bassin de l'Oronte et une baisse conséquente du niveau réel de la nappe phréatique.
11. Pour les norias se posait aussi le problème de leur rapide détérioration lorsque le bois ne se trouve plus en contact avec l'eau. Pour être préservée au mieux, une noria doit en effet rester humide et donc éviter de longues périodes d'immobilité : « *Les roues de bois, les premières, furent touchées par le processus de délabrement. Sous le climat très sec de cette région, où règne une hygrométrie ambiante la plupart du temps très faible, les bois d'œuvre souffrent surtout de dessiccation plus que de pourriture. En mesurant aujourd'hui les différentes pièces de bois d'une noria arrêtée depuis plusieurs années, on constate que toutes les dimensions se sont rétractées d'environ un dixième de leur taille initiale.*

Cette réduction considérable compromet rapidement la solidité des assemblages obtenus par coincement ou enfoncement des pièces les unes dans les autres ; ce mode de liaison était prévu en fonction du gonflement attendu des bois mouillés, sinon en permanence du moins très fréquemment. Dès lors que la roue est soumise au dessèchement prolongé, ces liaisons se relâchent de façon excessive et la roue se démantèle plus ou moins rapidement. » (Delpech, Girard... 1997 : 205).

12. La municipalité a proposé de s'occuper des réparations de ces deux norias, mais les jardiniers bénéficiaires ont refusé car ils craignent que les réparations ne se fassent alors selon des critères esthétiques et une logique comptable, sans que soit prise en compte l'efficacité du système : réduction des godets entraînant une diminution de l'eau, réparations à l'économie...

13. Ainsi la construction récente d'un grand collecteur d'égouts a provoqué l'interruption d'une partie du réseau de canaux de la noria al-Daḥṣé. Des motopompes prirent alors la relève.

14. Une motopompe à mazout coûte entre 40 000 et 50 000 LS (1993).

15. Il s'agit de quatorze moteurs individuels et deux moteurs en association (desservant cinq jardins).

16. D'après le chef de la coopérative, il y en aurait actuellement une centaine dans le seul zūr al-Qiblī.

Troisième partie. Techniques agricoles et pratiques sociales

Introduction à la troisième partie

- 1 Les riches terroirs qui s'étendent en bordure des deux grandes villes de Syrie centrale ont été aménagés, amendés et entretenus, génération après génération, par les jardiniers citadins. Dans le cadre étroit de leurs exploitations, véritables petits ateliers agricoles, « *le travail de la terre revêt le caractère d'un jardinage soigné qui livre, à travers la diversification de ses plantes potagères à grand pouvoir de rotation, l'intensité de l'effort consenti pour dépasser l'exiguïté de l'assiette territoriale* » (Hammou, 1988 : 51).
- 2 Cette intensité/diversification de la production est liée à des savoir-faire, à des techniques, à des pratiques aratoires et à un outillage adaptés à la fois aux conditions particulières de parcelles étroites et encloses et à celles d'une économie essentiellement axée sur la demande urbaine. Je présenterai donc, dans un premier chapitre, le système technique se trouvant actuellement en place dans les jardins de Homs et de Hama.
- 3 Mais les jardins sont aussi les lieux où vivent les jardiniers et leur famille et où se développe une sociabilité qui adapte l'apparente accessibilité des exploitations à la nécessaire réserve des rapports humains en pays musulman. Mon second chapitre sera donc consacré à la présentation d'un quotidien agricole, à travers notamment le compte rendu détaillé de journées de jardiniers, mais aussi à travers une présentation des règles sociales qui régissent la vie quotidienne dans les jardins.

Chapitre I.- Techniques, cultures et activités complémentaires dans les jardins

J'ai sous les yeux, de ma table de travail, un potager que quatre ou cinq jardiniers se partagent, et il me semble toujours, dès que revient le printemps, dans l'alternance sans hâte de l'ensoleillement et de l'arrosage, assister (solve et coagula !) aux patientes opérations à deux temps d'une alchimie primitive, qui ne vise pas à atteindre aux états glorieux de la matière végétale, mais seulement — à moitié route — à un concentré riche en esprits vitaux, non séparé encore de ses racines et de sa gangue terrienne, et dont seules la marmite et la casserole, en guise de cornue et d'athanor, pourront achever la sublimation.

Julien Gracq, *Carnets du grand chemin*, Paris, José Corti, 1992, p. 224-225.

- 1 Si de nos jours les jardins apparaissent aux yeux des agents de la Direction de l'Agriculture et même de certains fils de jardiniers et de propriétaires, comme des zones résiduelles et arriérées, c'est sans doute en raison de leur grande parcellisation, qui semble condamner tout développement agricole et enfermer les exploitants dans le cadre étrié de parcelles trop étroites. Les techniques leur paraissent elles-mêmes archaïques, en tous les cas inadaptées aux exigences d'une agriculture syrienne qui se veut moderne, efficace, productive¹. Une présentation détaillée de ces techniques devrait me permettre de mieux cerner le problème et surtout de comprendre avec plus de justesse la logique même du système traditionnel de production fonctionnant dans les jardins urbains.
- 2 Après avoir présenté les unités de surface et d'exploitation, j'exposerai les principales opérations techniques pratiquées encore de nos jours dans les jardins. Je présenterai également les activités secondaires ou complémentaires (élevage, apiculture...) qui occupent une place non négligeable dans l'économie de nombreuses exploitations. Nous

verrons enfin que le principal avantage des jardins réside dans le fait qu'ils restent étroitement branchés sur la demande citadine.

1 - UNITÉS DE SURFACE ET CONTINUITÉ DE LA STRUCTURE AGRAIRE

- 3 Englobant en quelque sorte l'ensemble des appellations et des divisions concrètes, le terme *bustān* (jardin potager et verger) ne recouvre toutefois qu'une réalité assez floue. C'est avant tout le lieu où se réalise le travail du jardinier (*bustānī* / *basātneh*), mais sans que soit précisée la surface cultivée. Un *bustān* peut donc représenter quelques mètres carrés comme plusieurs hectares². C'est en quelque sorte un terme générique par lequel le jardinier désigne quotidiennement son exploitation, quels que soient sa surface et le régime foncier qui s'y trouvent attachés.
- 4 Le terme *ṣaifiyeh*³ désigne une unité d'exploitation dont la surface, fixée à 2,5 hectares, équivaut aux possibilités quotidiennes de travail d'une famille. Mais rares sont désormais les exploitations correspondant encore à cette surface traditionnelle, en raison de leur morcellement au fil des générations. Un sondage effectué sur une cinquantaine d'exploitations homsiotes révèle que leur surface moyenne se situe autour de 1 hectare. Une trentaine d'exploitations⁴ hamiotes situées dans les trois principaux secteurs de jardins (Bāb al-Nahar, al-Šarqī et al-Qiblī) présentent une surface moyenne de 0,70 hectare. D'après les jardiniers interrogés, la surface minimale permettant de faire vivre une unité familiale de quatre ou cinq personnes est de 10 *dunum* à Homs, de 6 *dunum* arborés à Hama. En dessous de celle-ci, le jardinier est contraint d'exercer une seconde activité.
- 5 À Homs, comme à Hama, la structure agraire présente une grande régularité. Le parcellaire procède en effet d'un aménagement en terrasses et d'une division des champs en diverses unités stables d'irrigation appelées *heir*⁵ (0,3 hectare), *ša'efeh* (0,15 hectare) et *dāf* (0,05 hectare). Chaque unité est délimitée par une rigole servant à son irrigation, la parcelle (*heir*) étant le plus souvent entourée d'une haie d'arbres ou d'arbustes au pied de laquelle court un canal tertiaire. Il faut à peu près sept à huit *heir* pour constituer une *ṣaifiyeh* traditionnelle. Le *heir* est lui-même subdivisé en deux *ša'efeh* (0,15 hectare).
- 6 En plus de cette régularité, la structure agraire présente une surprenante stabilité. Il suffit pour s'en convaincre de comparer la topographie actuelle avec les relevés cartographiques effectués en 1926 (Homs) et en 1930 (Hama) par les services du cadastre du Haut Commissariat français et que l'administration syrienne continue à utiliser de nos jours, se contentant de porter à l'encre rouge les modifications survenues sur le terrain. On constate alors, en dehors bien sûr des jardins « avalés » depuis par l'urbanisation et des bouleversements provoqués par les récents travaux d'aménagement et de construction de routes, que rien n'a vraiment changé dans l'infrastructure traditionnelle des zones des jardins : chemins, parcelles, haies, canaux d'irrigation... tout cela se retrouve, des cartes au terrain, avec une grande précision malgré les soixante-dix années écoulées.

2 - LES TECHNIQUES

- 7 Je suivrai, dans ma présentation des techniques agricoles, la démarche proposée par André Leroi-Gourhan⁶ en décrivant successivement : la préparation du sol. l'ensemencement, les soins à la plante et la récolte⁷.

PRÉPARATION DE LA PARCELLE

LES LABOURS

- 8 Dans les jardins de Homs, une parcelle doit être labourée avant chaque nouvelle culture. Elle est d'abord débarrassée des restes de cultures précédentes (radicelles apparentes, plantes non ramassées ...) et un accord peut être passé avec un petit éleveur de moutons afin que ses bêtes nettoient la parcelle en se nourrissant de ses chaumes tout en la fumant.
- 9 Trois labours croisés⁸ sont ensuite effectués de manière à briser les mottes de terre, à permettre une bonne aération du sol et à mêler la terre et l'engrais organique pouvant être déposé à ce moment-là.
- 10 S'il s'agit d'un premier labour après une période de jachère, la terre s'étant durcie, le jardinier fait appel à un tracteur⁹. Ce premier labour permet de nettoyer la terre en profondeur en remontant les racines à la surface. Le propriétaire du tracteur conduit lui-même l'engin et peut retourner 1 *dunum* en moins d'une heure¹⁰.
- 11 Si par contre il s'agit simplement d'assurer le passage d'une culture à une autre, la terre restant donc encore très meuble, le jardinier utilise son araire (*mihras*) tiré par un animal ou deux (mules ou bœufs). Fabriqué et réparé par les menuisiers et les forgerons de la ville, il est en bois, excepté le soc (*sikkeh*) qui est en fer¹¹.



Photo 19 — Jardins de Homs. Labour à l'araire précédant l'aménagement de planches.

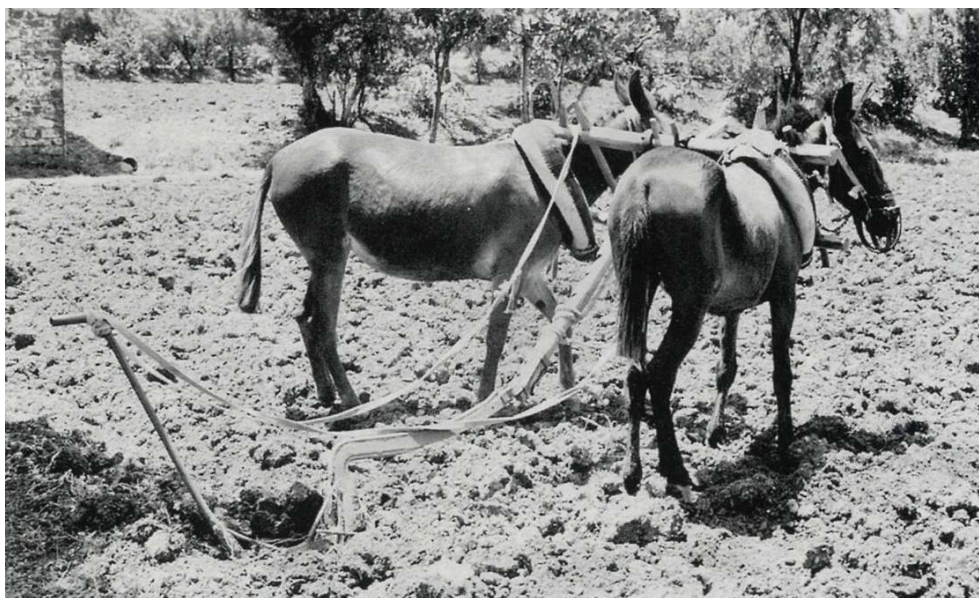


Photo 20 — Jardins de Homs. Araire (*mihras*). avec timon en bois et soc, mancheron et cheville en acier, tiré par deux mules.

- 12 Tout le succès de l'opération réside alors dans l'adresse et la force du jardinier à diriger un attelage souvent rétif, difficile à manier sur d'aussi petites surfaces. Le moment le plus délicat est le retournement de l'attelage qui se fait de façon précipitée pratiquement dans la haie d'épineux ou arbustive et sa remise en route selon un tracé aussi rectiligne que possible.
- 13 Il faut en principe deux heures pour labourer 1 *dunum*. En fait, lorsque ce travail est effectué en plein été, de fréquents arrêts sont nécessaires en raison de la chaleur. Le jardinier se repose à l'ombre d'un arbre en buvant du thé ou vaque à d'autres tâches moins éprouvantes, traçant un sillon ou deux de temps à autre. Il n'hésite pas à interrompre le labour d'une parcelle jusqu'au lendemain si un travail moins fatigant se présente... ou s'il reçoit un visiteur. L'opération peut donc être très morcelée et prendre parfois un jour ou deux, même si en temps réel elle ne demande que quelques heures.
- 14 Une fois le labour achevé, le jardinier divise, toujours à l'araire, sa parcelle en deux ou quatre parties égales selon son plan de culture, traçant ainsi un premier plan d'aménagement et les rigoles d'amenée d'eau. Ce travail de division de l'espace demande un certain coup d'œil afin d'obtenir des parties égales. Des rigoles sont également tracées à l'araire sur les quatre côtés de la parcelle.

AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS DE LA PARCELLE

- 15 La parcelle est ainsi nettoyée, labourée, fumée et divisée. Certains aménagements supplémentaires sont toutefois encore nécessaires : le jardinier doit construire des planches ou des sillons aménagés, selon les légumes qu'il a l'intention de mettre en culture.
- 16 Les planches (*ṭawālāt* ou *maskaneh*) sont destinées à recevoir les aubergines, les courgettes, le persil, la menthe, le pourpier, l'ail, les oignons, les haricots, l'ocra, la corète potagère¹², les poivrons, les petits pois, les épinards, les radis, les navets, les betteraves rouges, les blettes, les poireaux et le cumin.



Photo 21 - Jardins de Homs. Disposition de planches (*tawālāt* ou *maskaneh*) destinées à recevoir des aubergines.



Photo 22 - Jardins de Homs au printemps. La *mishāyeh* est une sorte de bêche à large lame en acier que manient deux hommes, l'un poussant avec le manche muni d'une courte poignée perpendiculaire, le second tirant vers lui une corde fixée aux deux extrémités de la lame.

- 17 Les sillons de labours sont aplanis ('*amālī msah*) avec un rouleau en pierre (*daf*) à traction animale. Puis l'aménagement est effectué avec une *mishāyeh*, une sorte de bêche à large

lame en acier maniée par deux hommes, l'un poussant avec le manche muni d'une courte poignée perpendiculaire, le second tirant vers lui une corde fixée aux deux extrémités de la lame¹³. Celle-ci n'entame guère la surface du sol mais permet, grâce à un long et pénible travail, de constituer avec la terre de surface les buttes (*dūr*) qui délimiteront les planches. La terre meuble est donc poussée de l'intérieur vers l'extérieur. Pour plus de précision dans le tracé de ces buttes, les jardiniers utilisent parfois un cordeau tendu d'un bout à l'autre de la parcelle qu'ils suivent alors dans leur opération d'aménagement de ces levées.



Photo 23 — Jardins de Homs. La *mishāyeh* avec sa large lame et la corde qui permet de la tirer.

- 18 Une fois délimitée, la surface intérieure des planches est à nouveau aplanie (*'amālī msah*) avec la *mishāyeh*. Une planche fait généralement 2 à 3 mètres de large sur 10 à 40 mètres de long (Homs), selon bien sûr les disponibilités en eau et les exigences du légume mis en culture.
- 19 L'opération consistant à construire des planches est appelée *taskin* et demande plus de 4 heures par *dunum*, celui-ci pouvant compter en moyenne une dizaine de planches.

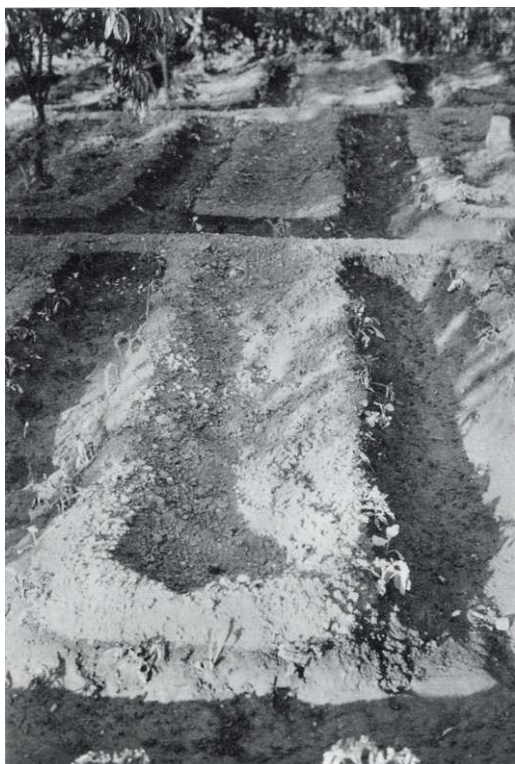


Photo 24 — Jardins de Hama. Sillons aménagés (*tāmḷaṭlām*), ici destinés à recevoir des tomates.

- 20 Les sillons aménagés (*tāmḷaṭlām*) reçoivent quant à eux les tomates, les concombres, les courgettes¹⁴, les laitues, les choux et les choux-fleurs. Ils consistent en un réaménagement plus sommaire des premiers sillons de labour. L'araire, en marquant profondément le sillon dans lequel il repasse, ferme par rejet de terre celui de droite et celui de gauche. Afin que cette terre rejetée soit la plus importante possible, le jardinier place un sac de toile dans le creux du coude du soc, ce qui permet de déplacer une plus grande quantité de terre. Les nouveaux sillons de 60 cm de large et de 30 à 40 cm de profondeur, appelés donc *aṭlām*, sont ensuite aménagés, rectifiés et consolidés avec la *mishāyeh* et l'aide d'un cordeau et enfin rehaussés par apports de terre prélevée au fond des tranchées les séparant.



Photo 25 — Jardins de Homs. Détail de l'araire. Afin que la terre rejetée soit la plus importante possible, le jardinier place un sac de toile dans le creux du coude du soc, ce qui permet de déplacer une plus grande quantité de terre.

- 21 Les *aṭlām* sont associés par trois de manière à former une unité d'arrosage autonome, sorte de compartiment alimenté en eau par une unique brèche (*maskūr*) ouverte et fermée à la houe (*maḡrafeh*) et desservant une rigole. La largeur d'une unité d'*aṭlām* est de 3 mètres, pour 10 à 40 mètres de long (Homs). Signalons que pour certains légumes, comme le concombre, l'unité contient cinq *aṭlām* au lieu de trois.
- 22 Afin de différencier franchement les rigoles parallèles aux *aṭlām*, le jardinier demande parfois à un jeune garçon de se tenir accroupi sur le soc alors qu'il conduit l'araire, son poids permettant au soc de marquer plus profondément les rigoles d'amenée d'eau. Le

jardinier peut aussi fixer à son araire une large pièce de fer (*kaššāfeh*) qui permet d'élargir les sillons.



Photo 26 — Jardins de Homs. Afin de marquer profondément certains sillons, le jardinier demande parfois à un jeune garçon de se tenir accroupi sur le soc alors qu'il conduit l'araire.

- 23 Les jardins de Hama se distinguent de ceux de Homs par la taille plus petite de leurs parcelles, souvent de forme carrée et non rectangulaire comme à Homs. Ce sont en quelque sorte des casiers dans lesquels sont en majorité plantés des arbres fruitiers, sous lesquels on cultive l'hiver quelques légumes (poireaux, choux, choux-fleurs, radis, aulx, épinards, blettes, oignons rouges) quand les arbres ne retiennent plus la lumière du soleil et l'été certaines espèces qui s'accommodent davantage de leur ombre (*corette potagère*). Dans chaque jardin quelques parcelles dépourvues d'arbres (*'arāḍ šamsiyyeh*) et bénéficiant donc d'un plein ensoleillement sont consacrées aux légumes d'été et d'hiver ainsi qu'au maïs. Elles ne représentent toutefois qu'une minorité des surfaces.



Photo 27 - Jardins de Hama. Vue d'un jardin du *zur al-Šarqī* en été. Parcelles arborées et ombragées. En culture, quelques pieds de maïs et de la corette.

- 24 Pour cette raison, de nombreux jardiniers hamiotes¹⁵ travaillent sur des exploitations de 5 à 20 *dunum* au sud/sud-est de Hama, le long de la route de Homs, en métayage, fermage ou en pleine propriété. Il s'agit d'anciennes terres à céréales bénéficiant, depuis les années 1950, de l'eau du nouveau grand canal de Qattiné. D'abord consacrées au coton, elles ont été il y a une vingtaine d'années transformées en terres maraîchères. Certains jardiniers hamiotes y cultivent donc ce qu'ils ne peuvent plus produire en grande quantité dans leurs jardins des bords de l'Oronte : des légumes. Ceux-ci sont disposés en pleins champs et les arbres, fruitiers ou non, forment des haies autour des parcelles. Les jardiniers partagent ainsi leur temps entre le jardin urbain essentiellement consacré aux arbres fruitiers et cette exploitation rurale produisant surtout des légumes.
- 25 Pour en revenir aux seuls jardins urbains, l'étroitesse des parcelles et l'obstacle que représentent les arbres sur la majorité d'entre elles ne permettent pas l'usage de l'araire ou du tracteur. Cela n'a pas toujours été le cas, puisque l'arboriculture telle qu'elle se pratique actuellement à Hama est un phénomène relativement récent (années 1960) lié aux améliorations intervenues dans le statut du jardinier.
- 26 L'araire était donc autrefois utilisé tout autant qu'à Homs. Depuis une vingtaine d'années cependant, on utilise de petits motoculteurs. D'un prix plus abordable et d'un entretien plus facile qu'un tracteur, mais surtout plus maniables, ils constituent l'outil idéal pour ce type de jardins « encombrés ». La plupart des jardiniers en ont fait l'acquisition, individuellement ou en association avec des frères ou des cousins, plus rarement avec des voisins.



Photo 28 - Jardins de Hama. Depuis une vingtaine d'années, on utilise des motoculteurs. Maniables et peu coûteux, ils constituent l'outil idéal pour ce type de jardins « encombrés ».

- 27 La préparation d'une parcelle est ainsi en partie motorisée, le motoculteur "slalomant" entre les arbres, au plus près des troncs et des racines. Les bordures de parcelles sont légèrement surélevées, de manière à retenir l'eau et l'ensemble est maillé dans un étroit réseau de rigoles plus ou moins permanent. Comme l'araire, le motoculteur est passé deux à trois fois de manière à rendre la terre presque poudreuse tout en mélangeant celle-ci à de l'engrais puis, s'il y a lieu, sont aménagées les divisions internes (butage) avec la *mishāyeh*. La surface de la petite parcelle est ensuite aplanie, toujours avec ce même outil.
- 28 Quant aux *aṭlām*, ils nécessitent à Hama un gros travail d'aménagement à la bêche et au *mishāyeh* en l'absence de soc, représentant donc un travail plus long et plus pénible qu'à Homs.

SEMER. PLANTER ET REPIQUER

LES SEMENCES (BDĀR)

- 29 Elles sont généralement produites par le jardinier. Ainsi, si l'on prend l'exemple du persil, le jardinier le laisse monter en graines puis l'arrache à la main. Le persil est ensuite couché en rangs dans la parcelle même et séché au soleil pendant une ou deux semaines. Le jardinier étend ensuite une vaste bâche au milieu de son champ et y dispose les gerbes séchées.
- 30 Traditionnellement, le travail de battage qui suit était effectué par les femmes des jardiniers ou par des journalières à l'aide de simples bâtons. De nos jours, le jardinier homsiote fait appel à un tracteur qui passe plusieurs fois sur le persil de manière à séparer en quelques minutes les graines brunes et odorantes de la paille. À Hama en revanche, on a encore recours au battage, les jardiniers accomplissant eux-mêmes ce travail.

- 31 La paille est ensuite regroupée en gerbes qui sont secouées de manière à les débarrasser de leurs dernières graines, puis déposées en tas à l'extérieur de la bâche. Le mélange de graines et de petite paille restant dans la bâche est tamisé à l'aide de deux tamis de calibres différents, le vent séparant les graines de l'ivraie avant qu'elles n'atteignent le sol. Les graines sont ensuite stockées dans de grands sacs en toile de jute.
- 32 La séparation des graines peut aussi se faire à la main pour certaines plantes. Ainsi, les épis de maïs destinés à fournir le *bdār* de l'année suivante sont épanouillés par le jardinier et ses aides occasionnels, puis exposés au soleil pendant quelques jours. Ce sont ensuite les femmes de la famille ou les journalières seules qui les égrainent, les rachis débarrassés de leurs grains constituant, comme les spathes, la paille et les plants secs des autres espèces, une précieuse réserve alimentaire que l'on donne aux bovins mélangée parfois à du pain sec.
- 33 Il arrive que la production de graines soit assez importante pour qu'une partie soit vendue¹⁶ à d'autres jardiniers. Lorsque la production de graines est insuffisante ou que le jardinier souhaite introduire un nouveau légume dans son jardin, il achète les graines à des marchands spécialisés du souk. Les jardiniers sont en effet assez demandeurs d'espèces nouvelles et ils n'hésitent pas à acheter des graines de tomate mexicaine, d'épinard « français » ou de choux frisé, qu'ils expérimentent dans leur jardin avec plus ou moins de succès, cette propension à innover et à expérimenter de nouvelles cultures venant donc contredire ceux qui considèrent les jardiniers comme trop conservateurs en matière agricole...

ROTATION DES CULTURES

- 34 Pour le jardinier, il s'agit de « changer le goût » de la terre : « après avoir trop mangé de *kubbeh*¹⁷, tu en as assez, et bien c'est la même chose pour la terre ». Une terre longtemps sevrée d'un légume est plus réceptive à ce légume qu'une terre qui en a « trop mangé » : l'important est de « donner envie et de planter » (« *šahī wa zrā'a !* »). Le jardinier gère donc son jardin comme s'il s'agissait de préserver l'appétit d'une personne par des menus aussi variés que possible. Il évite de cultiver successivement au même endroit la même espèce ou des espèces appartenant à la même famille botanique, respectant ainsi un principe classique en horticulture (Tronickova, 1986 : 218).
- 35 Voici un exemple de succession de cultures relevé dans un jardin homsiote de juin 1992 à octobre 1993 :

Persil <i>Apiaceae</i> (VI 92) Romaine <i>Asteraceae</i> (XII 92) Tomate <i>Solanaceae</i> (V 93) Chou <i>Brassicaceae</i> (VIII 93)	Oignon <i>Liliaceae</i> + persil (VI 92) Tomate (IV 93) Tomate + chou (VII 93)	Chou-fleur <i>Brassicaceae</i> (VI 92) Aubergine <i>Solanaceae</i> (IV 93)	Chou (VI 92) Chou + maïs <i>Poaceae</i> (VIII 92) Persil (IV 93) Poireau <i>Liliaceae</i> (IX 93)
Maïs (VI 92) Laitue pommée <i>Asteraceae</i> (IX 92) Persil + épinard <i>Chenopodiaceae</i> (IV 93) Persil + poireau (V 93) Persil + poireau + haricot <i>Fabaceae</i> + maïs (VII 93) Navet <i>Brassicaceae</i> (X 93)	Tomate (VI 92) Laitue pommée + persil (XI 92) Blette <i>Chenopodiaceae</i> + persil (XII 92) Courgette <i>Cucurbitaceae</i> (IV 93) Courgette + maïs + menthe (V 93) Maïs (VII 93) Chou + maïs + haricot (VIII 93)	voir case détaillée	Aubergine + poivron <i>Solanaceae</i> (VI 92) Aubergine + haricot + maïs (VIII 92) Romaine (XII 93) Corette (VI 93) Épinard + persil (X 93)

Source : enquêtes personnelles, 1992-93.

Figure 39a — Succession des cultures par parcelle de juin (VI) 1992 à octobre (X) 1993 (jardin de 17 dunum, zūr al-Harāb, Homs)¹⁸.

Menthe (VI 92) Menthe + romaine (IV 93)	Corette <i>Tiliaceae</i> (VIII 92)	Radis (XII 92) Tomate (IV 93)	Radis (X 93)
Ocra <i>Malvaceae</i> (VI 92)			
Pourpier <i>Portulacaceae</i> (VI 92)			
Courgette (VI 92) Courgette + oignon (VII 92)			
Persil (VI 92) Poireau (IX 92) Aubergine (IV 93)			

Source : enquêtes personnelles, 1992-93.

Figure 39b — Détails des rotations de cultures dans la parcelle n° 7.

- 36 Remarquons que ce que nous pouvons appeler les « petites » cultures (pourpier, blette, menthe, poivron), n'occupant parfois qu'une planche ou deux, sont peu déplacées. Elles restent d'un mois à l'autre dans la même parcelle, à proximité de la maison de jardin. Par contre, les grandes cultures (persil, maïs, tomates, aubergines, poireaux...) sont celles qui voyagent le plus d'une parcelle à l'autre.
- 37 Dans son choix des parcelles, le jardinier doit également tenir compte des propriétés de son sol, un « sol noir, fin et gras, (...) véritable terreau créé par l'homme qui lui a prodigué le fumier et le travail » comme le rappelle Naaman (1951 : 200). Cette terre est en effet le fruit du travail de plusieurs générations de jardiniers, un patrimoine quotidiennement entretenu¹⁹ avec les qualités duquel le jardinier doit compter lorsqu'il décide de ses rotations culturales.

- 38 À Homs comme à Hama, les jardiniers distinguent trois qualités de terre :
- Elle peut être légère (*ḥafifeh*) et le sol peu épais. Le jardinier considère qu'elle est alors de couleur blanche (*abiyad*) et chaude (*ḥammīyeh*). Elle demande beaucoup d'eau au moment de l'arrosage et de préférence un aménagement en planches. Les cultures mettent plus de temps qu'ailleurs pour y pousser.
 - Une terre peut aussi être lourde (*ta'il*), rouge (*aḥmar*) et froide (*bard*), retenant (*bitbağ*) l'eau plus longtemps et rendant même impossible un labour après la pluie. C'est une terre difficile à labourer mais aisée à irriguer et convenant à tous les légumes, qui y poussent vite.
 - Entre ces deux catégories, il existe enfin une terre noire (*aswad*) et tiède, de qualité moyenne et dans laquelle les légumes semblent un peu tarder à venir.
- 39 En l'absence d'analyses précises de la nature des sols, on ne peut que faire des propositions d'identification. La première terre — légère, blanche et chaude a ainsi toutes les caractéristiques d'une terre sableuse. En effet, celle-ci ne retient pas l'eau et se réchauffe vite. Elle convient bien aux légumes-feuilles (salades, choux...). La terre rouge et froide pourrait être une terre argileuse, bon conducteur des matières nutritives, favorable au complexe argilo-humique. Elle retient l'eau, ce qui est l'idéal sous un climat chaud et sec comme celui de la Syrie. En revanche, elle devient impraticable pour l'araire après une pluie. Elle se réchauffe et se refroidit moins vite que les autres terres, ralentissant favorablement les effets des amplitudes thermiques. Elle convient parfaitement aux solanacées. La troisième terre, qualifiée de noire par les jardiniers, pourrait être une terre limoneuse. Elle retient moins l'eau et se réchauffe plus vite que la terre argileuse mais moins vite qu'une terre sableuse. Elle est une conductrice médiocre des matières nutritives mais convient bien aux courgettes²⁰.
- 40 Un jardinier peut bien sûr disposer de ces trois catégories de terre dans son jardin. Ainsi, dans mon exemple, la parcelle 4 est blanche, les parcelles 3 et 8 sont rouges, les autres noires (« noires un peu blanches » nuance le jardinier, il s'agirait donc de terres sablo-limoneuses). Au jardinier donc de combiner cultures, terres et juste arrosage tout en tenant compte des capacités d'adaptation propres à chaque légume (ex : la tomate et l'aubergine poussent très difficilement dans une terre blanche, elles sont donc logiquement absentes de la parcelle 4). Il doit aussi prévoir la culture qu'il favorisera pendant la saison en fonction du prix plus ou moins prévisible du marché, de manière à lui réserver les meilleures conditions agricoles.
- 41 Il est fréquent que plusieurs légumes soient associés (aubergines + poivrons, maïs + choux, maïs + courgettes, tomates + choux, haricots + choux...), cela correspondant parfois à la fin d'une culture et au début d'une autre, les deux se croisant un temps sur la même parcelle. De même que l'on peut planter sur les buttes délimitant les planches des cultures plus ou moins contemporaines à celles se développant dans les planches (maïs sur butte + aubergines dans la planche).

SEMER

- 42 Semer à la volée (*taš*) consiste à projeter les graines devant soi tout en avançant dans la planche à pas mesurés. Ce geste du semeur à la volée, pour simple qu'il paraisse, fait partie aux yeux des jardiniers d'un savoir-faire difficile à acquérir. Un fils de jardinier, âgé d'une quarantaine d'années, m'a avoué ainsi ne pas savoir semer et laisser ce travail à son père, âgé d'une soixantaine d'années. Cela demande une certaine dextérité. Il faut en effet que les graines ne retombent pas groupées mais bien séparées les unes des autres, de

manière à former, à la maturité, un tapis dru et parfaitement homogène. Il faut que gestes et pas soient lents, réguliers et accordés.

- 43 Avant d'irriguer après avoir semé, le jardinier peut sarcler les planches avec une petite houe à double lame (*fās*) de manière à enterrer les graines qu'il vient de déposer, mais aussi à pratiquer dans le sol de petites entailles disposées en épis de blé et qui ralentiront sensiblement l'avancée de l'eau et en facilitera la pénétration.



Photo 29 — Grande houe (*magrafeh*) et petite houe à double lame (*fās*).

- 44 Des cultures comme les fèves ou les haricots et parfois le maïs, sont semées « derrière l'araire » (*wara' al-feddān*), dans le sillon ouvert au moment même du labour, ce qui mobilise deux personnes, l'une dirigeant l'araire, l'autre semant en laissant tomber régulièrement les graines dans le sillon. Elles sont enterrées par un second passage de l'araire, perpendiculaire au premier. La terre est aplanie au rouleau, puis les planches sont aménagées avec la *mishāyeh* et irriguées grâce aux rigoles.
- 45 Certaines plantes (courgettes, aulx, parfois le maïs) sont semées en poquets (*'amalī al-qāt*) pratiqués au *fās* ou à la bêche à intervalles réguliers²¹ sur des planches déjà aménagées.
- 46 Une dernière manière de semer consiste à pratiquer avec un *fās* dans un sol peu travaillé, parfois même non labouré, une tranchée continue mais assez superficielle (5 cm de profondeur) et à y déposer les graines une à une. La tranchée est ensuite sommairement refermée avec le pied puis irriguée. Cette méthode, qui ne demande qu'un effort minimum, n'est cependant pratiquée que dans des jardins de petite taille et est davantage associée à un jardinage de loisir qu'à une agriculture plus soucieuse de productivité.

LE REPIQUAGE (ŠATL)

- 47 Un grand nombre de cultures (tomates, concombres, aubergines, laitues, haricots, ocre, poivrons, choux, choux-fleurs, oignons, blettes, cumin, poireaux ...) doivent être préalablement cultivées en semis avant d'être repiquées.
- 48 Le jardinier réserve une ou plusieurs planches à ces semis. Ce lieu prend alors le nom de *maštal*. Les graines y sont jetées très serrées, les planches sarclées et entaillées en épis de blé à l'aide du *fās* puis arrosées avec précaution, afin que la force de l'eau ne déterre les

semences et ne les rassemble toutes dans une seule partie du *maštal*. Après un temps variable d'un légume à l'autre, lorsque les plants ont atteint une dizaine ou une quinzaine de centimètres, ils sont déterrés et repiqués, soit dans les planches, soit à mi-pente des *aṭlām*.

- 49 Le repiquage (*'amalī tafrīd*) est un travail collectif qui doit être effectué avec rapidité, le jardinier sollicitant parfois l'aide de ses voisins (Homs, Hama) ou engageant pour l'occasion quelques journalières (Homs).



Photo 30 — Jardins de Hama. Repiquage de plants d'aubergine. L'opération se fait en même temps que l'inondation de la parcelle. Les deux jardiniers repiquent en reculant.

- 50 Dans le cas des planches, à Homs, on procède à l'inondation d'une première, puis d'une seconde planche pendant que s'effectue dans la première encore inondée le repiquage, par exemple d'aubergines ou de poireaux, à l'aide d'un doigt ou du *fās* (je n'ai pas remarqué l'utilisation de plantoirs) dans le respect des distances entre plants. Puis on passe à la suivante avant même que la terre ait totalement absorbé l'eau, alors qu'une troisième planche est à son tour inondée.
- 51 À Hama, inondation et repiquage se font souvent en même temps. Les chevilles dans l'eau, le *sahwel* remonté ou le bas de la *djellaba* passé dans la large ceinture en cuir noir, les jardiniers se tiennent courbés, reculant coude à coude, avec dans la main gauche leur réserve de plants et dans la droite, derrière un doigt tendu et maculé de boue, le poireau à repiquer. L'important est de soutenir le rythme, de ne pas se laisser distancer par les autres. Cette opération est souvent l'occasion de véritables courses de vitesse ponctuées par toutes sortes de plaisanteries grivoises, le fait de planter avec un doigt étant parfois comparé à celui de pénétrer une femme.
- 52 Le repiquage sur *aṭlām* se fait à sec, chaque « repiqueur » s'occupant d'un *ṭlām*. Il se tient penché au dessus, les jambes écartées, et repique à reculons, comme pour les planches, à l'aide d'un doigt ou du *fās*. La plantation se fait à mi-pente du *aṭlām* et sur un seul côté, plus précisément à la limite qu'atteindra l'eau au moment de l'arrosage (à hauteur de cheville), cela bien entendu en respectant les distances entre plants. Il faut en effet prendre garde de ne pas planter trop haut sur le *aṭlām*, ce qui rendrait difficile l'alimentation de la plante en eau, ou trop bas dans le creux du sillon²², où elle pourrait

être déchaussée par l'eau. La base des plants est recouverte de terre (*'amalī taqbīr*), de manière à leur fournir, avant que les racines ne se développent, une assise stable. Certaines plantes (les concombres par exemple) ne bénéficient que d'un buttage léger (*'amalī tahdīn*).

- 53 Une petite poignée d'engrais chimique est ensuite disposée contre chaque plant (*'amalī talqīm*) avant le première arrosage. Le jardinier dépose également devant chaque brèche un tas d'engrais organique que l'eau emporte rapidement et répand sur la planche.

LES ARBRES

- 54 Les arbres sont traditionnellement plantés en bordure des parcelles. Le jardinier doit cependant veiller à ne pas planter d'arbres trop grands à la limite des exploitations voisines qui pourraient être gênées par leur ombre. Il y fait donc pousser des arbustes (grenadiers, pruniers). Les grands arbres, comme les noyers et les mûriers, sont plantés sur les limites extérieures du jardin, en bordure d'un chemin ou d'un canal.
- 55 À Homs, la plupart des jardiniers souhaitant planter des arbres ou des arbustes (abricotiers, pruniers, grenadiers, peupliers blancs...) en bordure de leurs parcelles ou le long de leurs canaux se procurent les plants dans l'une des pépinières de la ville, souvent tenues par d'anciens jardiniers.
- 56 À Hama, par contre, les jardiniers élèvent généralement leurs propres boutures (*ta'am*), parfois simples drageons d'arbres ou de souches d'arbres récemment abattus. Ils n'hésitent pas à leur consacrer une ou deux pleines parcelles jusqu'à ce que les boutures aient atteint une taille convenable (1 mètre / deux ans) pour être repiquées ou vendues. Les boutures de noyers de 2 ans peuvent ainsi être vendues à Damas (30 LS pièce), au Koweït, au Liban, en Arabie Saoudite par l'intermédiaire de commerçants hamioles ou damascènes spécialisés négociant directement avec le jardinier.

SOINS À LA PLANTE

IRRIGATION DE LA PARCELLE

- 57 Le premier soin à la plante est bien entendu l'arrosage intervenant tous les quatre jours en moyenne en été. Que l'eau provienne d'un canal collectif, d'un puits ou directement du fleuve par motopompe, elle est acheminée vers la parcelle par un canal secondaire ou tertiaire puis est déviée dans une rigole qui la conduit à la parcelle. Le canal tertiaire sert ensuite de canal de drainage. L'utilisation de longs tuyaux noirs emboîtables en plastique flexible s'est récemment généralisée dans les jardins de Homs, le canal devenant dès lors un simple support du tuyau, celui-ci amenant ainsi l'eau du puits ou du bassin à la rigole de parcelle. Cette nouvelle technique d'amenée d'eau permet, outre un gain de temps considérable lorsqu'il s'agit d'irriguer les parcelles surélevées par rapport à la prise d'eau²³, d'économiser une grande quantité d'eau, celle-ci ne se perdant plus dans les interstices des canaux en terre.



Photo 31 — Jardins de Homs. Irrigation d'une parcelle. Le jardinier est en train d'ouvrir le petit barrage qu'il avait constitué pour détourner l'eau dans la planche inondée. Au fond, les immeubles des quartiers ouest de Homs. Les grands lampadaires sont ceux du stade.

- 58 Avant que l'eau ne pénètre dans le champ, le jardinier prend soin d'aménager sa rigole. Il construit une succession de petits barrages en travers de la rigole, un peu après chaque *maskūr*, de manière à ce que toute planche ou unité d'*aṭlām* puisse bénéficier à son tour du maximum d'eau.
- 59 Celle-ci se heurte donc à un premier barrage, pénètre ensuite par le *maskūr* dans la première planche ou l'unité d'*aṭlām* qu'elle inonde alors progressivement. Il est nécessaire d'être deux : une personne pour surveiller à l'autre bout de la parcelle la progression de l'eau et une seconde, munie de la *mağrafeḥ*, attendant le signal de la première pour rapidement obturer le *maskūr* lorsque l'inondation est achevée, ouvrir la planche ou l'unité suivante et dégager le petit barrage afin de laisser passer l'eau en force.



Photo 32 — Jardins de Homs. Irrigation d'une parcelle. Un jeune garçon vient d'ouvrir, sous la direction de son grand-père jardinier, un petit barrage de terre destiné à détourner l'eau dans la planche inondée.

- 60 La progression de celle-ci doit toutefois être contrôlée. J'ai déjà parlé des petites entailles pratiquées *au fās* et disposées en épis de blé, freinant l'avancée de l'eau. Le jardinier peut aussi constituer, avec sa *mağrafeh*, de petites levées de terre d'une dizaine de centimètres de haut tout au long de la planche. Dans le cas des unités *d'aṭlām*, il peut corriger un déséquilibre d'alimentation en eau entre les *aṭlām* d'une même unité en plaçant une pierre à l'entrée d'un ou deux *aṭlām*, celle-ci ne suffisant pas à stopper l'eau mais la ralentissant. Si le débit d'eau est trop fort, il peut enfin obturer partiellement le *maskūr* avec un morceau de toile, un peu de boue et quelques cailloux, laissant juste passer la quantité d'eau nécessaire. Cela lui permet de mieux répartir l'eau et ainsi d'irriguer deux ou trois planches ou unités en même temps. Le jardinier doit enfin veiller à ce que feuilles ou brindilles ne fassent pas obstacle, par accumulation, à l'avancée régulière de l'eau.
- 61 Toutes ces attentions ont pour but d'éviter que les plants ne soient détériorés, mal irrigués ou déchaussés et que les planches ou *aṭlām* ne se ravinent, tout en permettant bien sûr une meilleure pénétration de l'eau. Il faut compter 1 heure pour irriguer 1 *dunum*. Mais de nombreux facteurs entrent en jeu : une terre sèche sera ainsi plus lente à irriguer qu'une terre ayant déjà été inondée quelques jours avant. Une parcelle plus élevée par rapport au puits ou au canal, ou en plan légèrement incliné posera certains problèmes techniques, influençant là aussi le temps d'arrosage, ce qui n'est pas sans importance lorsque le jardinier homsiote irrigue avec l'eau du grand canal, celle-ci étant répartie en tours d'eau à durée déterminée. Le débit même de l'eau est plus important lorsque celle-ci vient du grand canal que lorsqu'elle provient d'un puits et plus puissant pour les premières parcelles que pour celles situées au fond de l'exploitation.

LES ENGRAIS

- 62 J'ai déjà signalé qu'à Homs comme à Hama ce sont les rejets domestiques urbains qui ont pendant longtemps constitué pour les jardins le plus important apport en engrais. Les

jardiniers ou leurs aides se chargeaient du ramassage quotidien et matinal des ordures domestiques, s'occupant également de vidanger les fosses septiques, tout cela constituant le principal engrais utilisé dans les jardins. Ainsi, ce que la ville rejetait, « *le jardinier le réenfouissait dans la terre pour renouveler la vie* » (Douglas, 1992 : 179). Les ordures allaient de la ville aux jardins qui en retour alimentaient la ville en fruits et légumes : c'est à un tel cycle écologique qu'en Syrie comme ailleurs (Sanaa, sud de la France...) les jardins et la ville participaient. Ces pratiques, qui liaient donc étroitement la zone des jardins aux déchets urbains, ont officiellement pris fin en Syrie dès les années 50, les services municipaux ayant alors remplacé les jardiniers.

- 63 L'utilisation encore récente à Homs (jusqu'en 1992) des eaux citadines usées (appelées *māyī sawdā'*, « eaux noires ») pour l'arrosage et la fumure de certains jardins a cependant constitué une sorte de prolongement de ces anciennes pratiques. Aux dires des jardiniers, cet usage, clandestin en raison des risques qu'il faisait encourir aux consommateurs de légumes-feuilles (choléra, parasitose), remplaçait très efficacement toutes autres sortes d'engrais. Les jardiniers vantent l'excellent effet de cette eau sur le rendement de la menthe, du persil, du maïs, de l'aubergine et du chou.
- 64 Alors que l'eau noire ne provoque que dégoût et répulsion chez le citoyen ordinaire, étant considérée comme l'élément malpropre et polluant par excellence, dans les jardins elle est souvent qualifiée de riche, de bénéfique, de meilleur des engrais. Elle est utilisée sans crainte et quotidiennement par certains jardiniers. On peut se demander pourquoi cette eau noire, qui est en ville considérée comme abjecte, devient bénéfique pour les jardiniers lorsqu'elle atteint les jardins ? Comment interpréter cette transmutation ? L'analyse que Douglas fait (1992 : 171-173) de la saleté et de son utilisation pourrait apporter quelques éléments de réponse : « *Lorsqu'il s'agit d'imposer un ordre quelconque, soit à l'esprit, soit au monde extérieur, l'attitude envers les fragments et parcelles rejetés passe par deux phases ; ils menacent le bon ordre des choses, aussi sont-ils tenus pour répréhensibles et vigoureusement écartés. A ce stade, ils ont un reste d'identité : on les considère comme des fragments indésirables de la chose dont ils sont issus : cheveux, aliments, enveloppes. C'est à ce stade qu'ils sont dangereux ; leur semi-identité s'accroche à eux, et leur présence compromet la netteté des lieux où ils passent pour intrus.* » C'est sans doute ainsi que l'eau noire apparaît aux citoyens qui la produisent : à la fois trop proche et trop identifiable. Douglas poursuit : « *Mais un long processus de pulvérisation, de dissolution et de pourrissement attend toutes les choses physiques reconnues comme saleté. À la fin, toute identité a disparu. Leurs origines oubliées, elles rejoignent la masse des déchets ordinaires (...). Tant qu'ils sont dépourvus d'identité, les rebuts ne sont pas dangereux (...). Sans différenciation, il n'y a pas de souillure.* » L'eau noire pourrait donc devenir pour les jardiniers cet élément indifférencié, anonyme, inoffensif et donc utilisable.
- 65 À Homs, la zone traditionnelle d'utilisation de cette « eau noire » comprenait les jardins riverains d'un petit canal d'égout à ciel ouvert, appelé al-Naḥṣ, qui court encore en contrebas du grand canal et parallèlement à celui-ci dans la zone centrale des jardins. Il faut également ajouter le secteur profondément enchâssé entre les quartiers al-Qarabīs et al-Gūṭa (zūr al-'Abbār) et enfin le nord des jardins, au-delà de la route de Mīmas (zūr al-'Atīq et al-Na'ūra). La forte sécheresse qui sévit dans la région au début des années 1990 et la fermeture consécutive du grand canal à la zone des jardins ne fit que renforcer l'utilisation de cette eau, la seule qui parvenait alors abondamment jusqu'à la zone agricole. Cependant, outre le retour d'une pluviométrie plus régulière et la stricte interdiction dont est désormais frappée cette pratique²⁴, l'installation d'un grand

collecteur d'égouts à partir de 1992 dans les deux villes devrait à terme faire définitivement disparaître l'utilisation agricole de cette eau noire.

- 66 Restent bien sûr l'engrais organique (*samad 'arabī* ou *dabati*), produit par les bovins élevés dans les jardins et par les quelques ovins qui viennent y trouver pâture, et l'engrais chimique (*samad kimawlyeh*) produit par les usines de Homs et assez chichement distribué par la coopérative. L'utilisation de l'un ou l'autre de ces engrais dépend donc de l'appartenance ou non du jardinier à cette dernière et du nombre de bovins qu'il possède dans son jardin.
- 67 L'engrais chimique était importé depuis les années 1950 par les grands propriétaires terriens qui le destinaient à leurs exploitations agricoles et en fournissaient à leurs jardiniers. Dans les années 1960, la Syrie s'est finalement dotée de ses propres usines de fabrication d'engrais (nitrates, phosphates et ammoniac), notamment dans la région de Homs. L'engrais chimique est maintenant peu coûteux²⁵ mais difficile à obtenir en dehors de la coopérative, étant avant tout réservé aux terres agricoles extérieures pratiquant des cultures planifiées. Il est de toute façon peu apprécié par les jardiniers qui lui reprochent d'assécher la terre²⁶. D'après eux, il conviendrait surtout aux laitues, choux, artichauts, épinards, persil, menthe, navets, radis... donc aux légumes-feuilles, aux vivaces et aux légumes-racines.
- 68 L'engrais organique lui est de très loin préféré, mais s'avère assez coûteux si le jardinier ne possède pas lui-même de bovins²⁷, ce qui reste toutefois assez rare à Homs. À Hama par contre, leur relative rareté dans les jardins contraint certains jardiniers à acheter le fumier au marché aux moutons de la ville, dans le nord du Ḥāder. À Homs comme à Hama, les jardiniers utilisent cet engrais d'origine animale de préférence pour les tomates, les aubergines, les concombres, les courgettes et les haricots, c'est-à-dire pour les légumes-fruits et les légumineuses.
- 69 La plupart des jardiniers homsiotes se débrouillent pour utiliser les deux engrais. À Hama par contre, c'est l'engrais chimique qui prédomine depuis une vingtaine d'années.

DÉSHERBER ET SARCLER

- 70 Ces opérations sont généralement assurées par les journalières à Homs et par le jardinier et sa femme ou encore par un vieil homme de la famille à Hama. La forme la plus simple de désherbage (*'amalī ta'šīb*) consiste à arracher une à une, entre pouce et index, les petites pousses d'herbe. C'est un travail long et minutieux, effectué lorsque les cultures n'atteignent que quelques millimètres et se confondent encore avec les herbes de même taille. On désherbe les semis de cette manière. Lorsque les plants ont grandi, on sarcle régulièrement (tous les dix à quinze jours en période de pluie) autour de ceux-ci avec un *fās*. Ce travail permet d'éliminer les herbes mais aussi d'aérer le sol autour des plants et de favoriser ainsi une meilleure pénétration de l'eau. La période la plus importante de désherbage est le printemps, à la suite des dernières pluies mais aussi des premières chaleurs. C'est lors de ces travaux que le jardinier éclaircit ses plantations, arrachant les plants qui, trop proches les uns des autres, se gênent mutuellement dans leur croissance. Les plants arrachés peuvent être aussitôt replantés sur une autre parcelle.

PROTÉGER

- 71 Les jardiniers utilisent peu d'insecticides et ont peu recours aux services agronomiques. En juillet 1994, nombre de jardiniers homsiotes ont ainsi vu une partie de leurs récoltes de tomates décimées par une maladie qu'ils ne purent identifier : les fruits blanchissaient par plaques et pourrissaient très rapidement²⁸. Ils se sont contentés de ramasser et de vendre les fruits sains, donnant les autres au bétail ou les laissant pourrir sur place. À ma connaissance, la coopérative n'est pas intervenue.



Photo 33 — Jardins de Hama. Vieil homme occupé à désherber une planche de menthe.

- 72 Afin de protéger les graines mais aussi les légumes contre les oiseaux, les jardiniers homsiotes installent habituellement des épouvantails de tissu, de vieux vêtements et des sacs plastiques sur les parcelles ou tendent au-dessus des cultures un entrecroisement serré de ficelles blanches fixées aux branches d'arbres et à des bâtons.

SOUTENIR

- 73 Les tuteurs sont utilisés à Hama pour les petits pois, les haricots moyens et les haricots fins et très longs (*lūbiyā*). Ce peut être des baguettes de roseaux taillées sur les berges du fleuve, ou de fines branches d'un ou deux mètres de long plantées en rang sur une ou plusieurs planches.
- 74 Il existe enfin des treilles en fer ou en bois sur lesquelles les jardiniers font pousser leur vigne. Généralement accolées aux maisons de jardin, elles sont appréciées pour l'ombre qu'elles procurent l'été et le raisin que le jardinier ne manque pas d'offrir à ses visiteurs en septembre. Dans certains petits jardins (*zūr al-'Abbār* à Homs), la treille s'étend même au-dessus des parcelles de cultures peu demandeuses de lumière (luzerne, corette ...). Les pieds de sarments sont alors pris dans des boîtes en fer ou des fonds de bidons découpés

et ainsi suspendus en l'air, à plus d'un mètre du sol cultivé. Cet aménagement hors sol permet de gagner une place précieuse.

SOINS AUX ARBRES

- 75 D'une manière générale, les arbres demandent moins de travail que les légumes. C'est d'ailleurs pour cette raison que les néo-jardiniers préfèrent se lancer dans l'arboriculture plutôt que dans le maraîchage. Toutefois un minimum de soins est nécessaire.
- 76 Dans la plupart des cas, les arbres sont irrigués en même temps que les plantes avec lesquelles ils partagent les parcelles. Ils profitent de la même manière des engrais. Cependant, dans les jardins exclusivement arboricoles, dans certains jardins possédant de vieilles plantations de mûriers (*zūr al-Qiblī*, Hama), les arbres occupent seuls leur parcelle. Dans ce cas, des planches ainsi que des rigoles sont aménagées et les arbres bénéficient d'un arrosage régulier (tous les six jours).
- 77 Les arbres de grande taille (mûriers, noyers) ne sont élagués que lorsqu'une branche menace de rompre, rendant dangereuse la circulation sous l'arbre.
- 78 Par contre les arbustes ou arbres de petite taille (grenadiers, abricotiers, pruniers, pêchers...) sont plus régulièrement élagués, le jardinier taillant (parfois se contentant de casser à la main) les branches jugées inutiles. Quant aux produits chimiques, ils sont rarement utilisés et seuls quelques jardiniers à Hama comme à Homs blanchissent à la chaux le tronc de leurs arbres pour les protéger contre la vermine. J'ai vu un jardinier rester inactif devant les ravages causés à certains de ses abricotiers par des capricornes.

RÉCOLTE DES LÉGUMES ET DES FRUITS

LES PLANTES MARAÎCHÈRES ET LES CÉRÉALES

- 79 Dans un jardin bien géré, la succession des cultures doit plus ou moins permettre une récolte par jour pendant l'été, le rythme des récoltes étant bien sûr ralenti en hiver (tous les deux ou trois jours).
- 80 À Homs, le jardinier se charge seul de certaines récoltes demandant un effort ou un choix particulier. Le radis long, par exemple, est déterré en force en se servant d'un levier de fer de 1,50 mètre de long appelé *mumbāz*. Les artichauts ne sont pas tous récoltés au même moment, mais quotidiennement sélectionnés en fonction de leur taille et donc du prix que l'on pourra demander. De même pour les salades, les choux, les tomates, les aubergines, les courgettes, etc... cultures dont la récolte résulte d'un choix, d'un jugement particulier et quotidien. Le jardinier récolte au jour le jour suffisamment pour la vente du lendemain matin, laissant en terre les légumes n'ayant pas encore atteint leur pleine maturité.



Photo 34 — Levier (*mumbāz*) avec pointe en fer et manche en bois permettant d'extraire du sol certaines plantes, comme les gros radis.

- 81 Les journalières (ou les femmes de jardiniers) se voient confier les récoltes répétitives et systématiques, comme celles du persil, de la menthe, du pourpier, de la fève, de la corette potagère. Elles ne sont généralement pas plus de deux, avançant à genoux, de front sur une même planche, arrachant à la main ou coupant la récolte à l'aide d'une petite faucille (*'atfeh*). Elles laissent les plantes sur place en petits tas (fèves, corette) ou constituent des bottes au fur et à mesure (menthe, persil²⁹). En plus de leur salaire³⁰, les journalières

emportent toujours avec elles une petite quantité de la production qu'elles ont récoltée (une ou deux bottes de persil ou de corette par exemple...).



Photo 35 — Faucilles de diverses tailles. La petite est appelée *'atfeh*. Elle permet de couper les plantes tendres (herbes, persil, menthe). La grande faucille est appelée *mangal* et est utilisée pour moissonner les céréales. Le troisième outil est une serpette à deux lames (*qataf 'um rīša*). Elle sert à tailler les racines, couper les branches, défeuiller certaines plantes.

- 82 Le jardinier peut différer volontairement une récolte si le prix du souk ne lui convient pas. Il s'en remet alors à une éventuelle remontée des prix, ce qui n'est bien sûr pas sans risques, les cours pouvant très bien continuer à descendre au lieu de monter comme il l'espérait, un événement inattendu compromettre toute la récolte (épidémie de choléra interdisant toute vente de persil et de menthe) et les conditions climatiques s'avérer néfastes pour les légumes en attente (vent violent desséchant les laitues ou la corette, tomates mûrissant sous l'effet d'un soleil trop fort, gelée inattendue au printemps...). Les légumes-racines (radis, navet, betterave rouge ...) et à bulbes (oignon, ail, poireau ...) sont ceux qui se prêtent le mieux à cette pratique, leur partie consommable restant bien protégée dans la terre³¹.
- 83 Les légumes récoltés sont entreposés devant la maison de jardin. En fin de journée, ils sont arrosés à l'eau claire ou, s'ils sont très boueux (navets ou radis en hiver), plongés dans un premier temps dans l'eau d'un petit bassin de pierre ou de ciment appelé *ğorn* ou *mağsaleh* et que traverse le canal d'amenée d'eau. Pour l'occasion, c'est avec l'eau du puits et non celle du canal que les légumes sont soigneusement nettoyés par le jardinier et ses aides qui se tiennent dans le bassin. La saleté, nous l'avons vu, est source de vie, mais elle ne doit pas accompagner le légume en dehors du jardin. Celui-ci ne devient un produit fini, propre à la vente qu'après avoir été plongé dans le bassin rempli d'eau claire et parfois énergiquement frotté avec une brosse. Il peut ensuite être comptabilisé, pesé, attaché, regroupé, trié, ordonné et entreposé sur la terrasse, puis dans le camion avant d'être amené au marché. Tout se passe donc comme si la terrasse et son bassin étaient la porte de sortie du jardin. Ils permettent en tous les cas de rendre les légumes présentables avant leur entrée dans les circuits urbains de consommation. Les légumes,

par leur immersion, deviennent consommables pour la ville : ils sont en quelque sorte « cultivés » après avoir été cultivés...



Photo 36 — Jardins de Homs en hiver. Un jardinier et une journalière nettoient des radis dans le bassin.

- 84 Une fois nettoyés, les légumes sont donc répertoriés : unités d'artichauts, de maïs, kilos de navets, de tomates, bottes de persil, de menthe, etc., et parfois triés selon leur qualité et leur taille (tomates). Ils sont ensuite disposés dans des sacs ou des caisses et chargés dans une camionnette ou un petit triporteur, arrosés une dernière fois, recouverts d'une bâche et ainsi prêts pour la vente du lendemain matin.
- 85 Le blé était davantage présent autrefois. Chaque jardinier en cultivait une ou deux parcelles dans l'année, de quoi obtenir un ou deux *šumbul*³² de grains pour faire son pain et son *burgul*. On le semait à la volée après un premier labour, puis on labourait une seconde fois sur le semis. On le moissonnait avec la grande faucille (*maṅḡal*). Les épis étaient battus par les femmes avec un bâton à battre ou, plus rarement, à l'aide d'une machine à roue dentée en fer, tirée par un ou deux chevaux, appelée *hīlān*. On réservait la paille au bétail et les grains à la consommation familiale du jardinier, qui les faisait moudre dans un des six ou sept moulins présents dans la zone des jardins, sur le fleuve.
- 86 Les moulins ont disparu ou ne fonctionnent plus. Le blé n'est plus cultivé dans les jardins pour ses grains, peu rentables sur d'aussi petites surfaces³³, mais pour le fourrage qu'il procure, son prix étant très élevé³⁴ sur le marché. Les grains sont replantés d'une année sur l'autre et une petite quantité peut toutefois encore être transformée en *burgul* pour la consommation familiale du jardinier. À Homs, la récolte est assurée par les journalières qui ne coupent plus mais arrachent le blé avec ses racines. Le battage est effectué par les roues d'un tracteur, de la même manière que pour le *bdār* de persil.

LES FRUITS

- 87 À Homs, les fruits ne sont que très exceptionnellement commercialisés, étant généralement réservés à la seule consommation familiale. Il arrive que les jardiniers ne se

donnent même pas la peine de les cueillir systématiquement, les mangeant sur place au gré de leur envie ou les offrant avec le thé à leurs visiteurs, laissant ce qui reste aux oiseaux. L'arbre, fruitier ou non, est surtout utile pour l'ombre qu'il procure en bordure de parcelle et comme coupe-vent dans une région particulièrement exposée au vent d'ouest. Les jardiniers pratiquant l'apiculture l'apprécient aussi pour ses éventuelles qualités mellifères. Enfin, certains jardiniers plantent des peupliers blancs le long des canaux d'irrigation pour le bois d'œuvre qu'ils revendent aux menuisiers de la ville ou qu'ils destinent à des fabricants de caisses.

- 88 À Hama, la situation de l'arboriculture jusque dans les années 1960 était sans doute assez comparable à celle de Homs, les jardiniers cultivant alors surtout des produits maraîchers en plein champ et utilisant arbres et arbustes comme haies de limites de parcelles. On plantait aussi des saules en bordure du fleuve qui fixaient ainsi la terre des berges et dont les branches étaient utilisées pour la fabrication de corbeilles, de paniers et de nasses à poissons. On laissait pousser les roseaux pour les mêmes raisons. Différentes essences d'arbres intervenaient cependant directement dans la construction et la réparation des norias : le noyer, le mûrier, le peuplier et l'abricotier³⁵. Les jardiniers ayant connu cette époque soulignent que les propriétaires de jardins forçaient les exploitants à planter ces arbres et à s'en occuper bien que ces derniers n'en aient attendu aucun revenu, quittant souvent le jardin avant que la croissance de l'arbre ne soit achevée. De plus, l'ombre de ces arbres nuisait à la croissance des légumes. C'est dans les années 1960, lorsque la situation des jardiniers sur leurs exploitations s'est stabilisée, que s'est vraiment développée l'arboriculture de plein champ et que le maraîchage est peu à peu devenu minoritaire sur les parcelles.
- 89 Il faut sept ans à un noyer et à mûrier et trois à quatre ans à un figuier, un grenadier, un abricotier, un prunier, un amandier pour donner des fruits.
- 90 Dans la plupart des *zūr*, on ne plantait qu'un mûrier blanc et qu'un mûrier noir par jardin. Seuls les *zūr* al-Šarqī et al-Qiblī ont des plantations importantes de mûriers, celles-ci ayant été constituées à l'initiative de grands notables il y a de cela plusieurs décennies.
- 91 Les fruits sont devenus la principale production de l'été, si ce n'est de l'année : prunes vertes (*ḡarinek*), prunes rouges (*ḡūḡ*), pêches, pêches *abū surrah*³⁶, mûres blanches (*tūt baladi*), mûres noires (*tūt šāmī*), abricots, nèfles (*akel duniah*), kakis, coings, poires, noix, raisins, grenades... tous sont vendus dans les souks de la ville, parfois à l'unité comme pour les noix³⁷.
- 92 Pour accéder aux arbres de petite taille (pruniers, pêcheurs, néfliers, abricotiers, grenadiers...), le jardinier utilise une échelle en bois à trois pieds (*sibayeh*), de deux mètres de haut, le sommet étant couronné par une petite plate-forme ronde. Le jardinier grimpe sur l'échelle et cueille les fruits un à un qu'il dépose dans un panier en osier suspendu à sa ceinture par une corde munie d'un crochet de fer. Lorsque le panier est plein, il descend de l'échelle et le vide dans un sac de toile laissé au pied de l'arbre. Sa femme peut l'aider en cueillant les fruits des branches basses et en ramassant ceux qui tombent à terre.
- 93 Pour les mûres noires³⁸ (*tūt šāmī*), le jardinier est obligé de grimper dans l'arbre, s'aidant d'une grande échelle en fer, puis par ses propres moyens dans les hautes branches. En raison de l'extrême fragilité des mûres noires, il les cueille une à une et les dépose dans un seau en plastique également suspendu à sa ceinture. Malgré cette précaution, le jardinier est en quelques heures couvert de la tête aux pieds de ce jus noir si apprécié en ville comme boisson d'été, son *sahwel* blanc maculé de ce rouge sombre.

- 94 Les mûres blanches³⁹ (*tūt baladī*), plus fermes mais moins goûteuses, sont gaulées avec un grand bâton, à partir du sol ou d'une échelle de fer. Elles atterrissent sur un drap étendu au pied de l'arbre et sont généralement ramassées par les femmes.



Photo 37 Jardins de Hama. Échelle en bois à trois pieds (*sibayeh*), de 2 mètres de haut. Le sommet est couronné par une petite plate-forme ronde sur laquelle est monté le jardinier pour cueillir des prunes vertes.

- 95 Les noix sont également gaulées, mais avec beaucoup plus de force encore que les mûres blanches. Le jardinier frappe l'arbre avec tant de violence qu'il lui arrive souvent de sectionner de petites branches qui tombent au sol avec leur chargement de noix. Il gale à partir du sol, sur l'échelle et même parfois agrippé à une branche afin d'atteindre les noix les plus hautes. Il n'y a pas de drap ici, mais un aide (la femme du jardinier ou un de ses enfants) qui ramasse les noix au fur et à mesure de leur chute et en remplit un grand sac de toile. Le noyer est à Hama l'arbre des limites, celui qui marque traditionnellement la frontière entre le jardin et le chemin. C'est donc souvent le plus vieil arbre du jardin et le plus haut.

CULTURES ET CUEILLETES SECONDAIRES

- 96 Il y a encore trente ans, les femmes de jardiniers ramassaient et vendaient les produits du jardin que négligeaient leurs maris : les fleurs (roses, violettes, fleurs de grenadiers), l'écorce séchée de grenadiers (matière tannante), le safran, les roseaux à balais (*muknūs*) poussant nombreux au bord du fleuve, les herbes séchées pour le bain, les galettes de bouses de vaches (*ḡillah*) vendues à la pièce comme combustibles. Elles cueillaient et vendaient aussi les feuilles de verveine officinale (*melisseh*)⁴⁰ pour les tisanes et les feuilles de vigne pour la cuisine (*yalanḡī* au riz).
- 97 Le jardinier utilisait, quant à lui, les branches vertes des saules pour fabriquer des corbeilles et des nasses à poissons, pour son usage personnel mais aussi pour la vente. Le

roseau est encore utilisé, nous l'avons vu, comme tuteur. Les feuilles de poireau séchées comme celles de roseau servent encore (Hama) à nouer les bottes de persil, de menthe et de corette.

- 98 À Hama enfin, depuis une dizaine d'années, de nombreux jardiniers se sont mis à cultiver en pleine parcelle des lys dont les bulbes sont importés de Hollande. Des fleuristes de Damas viennent directement acheter les plants fleuris dans les jardins pour les revendre dans la capitale.

3 L'ÉLEVAGE

LES BOVINS

- 99 On peut très grossièrement estimer entre 5 000 et 6 000 le nombre de bovins (vaches laitières, veaux et taureaux) élevés dans les jardins de Homs. Ils le sont pour leur lait, leur bouse, leur viande et pour le travail de trait qu'ils fournissent au moment des labours. Rares sont les jardiniers qui ne possèdent pas une vache ou deux. Quelques-uns élèvent même jusqu'à quinze ou vingt bêtes et sont équipés de trayeuses électriques, cette activité devenant presque aussi importante pour eux que les cultures.
- 100 A Hama par contre on n'en trouve que dans les jardins les plus éloignés du centre-ville, disposant d'une surface suffisamment grande (*zūr aš-Šarqī* et *zūr al-Qibli*) pour que puissent être à la fois aménagée une étable et cultivée de la luzerne en quantité suffisante. Dans ce cas, le jardinier possède rarement plus d'une ou deux bêtes, souvent des veaux qu'il achète très jeunes, qu'il élève à l'année, qu'il engraisse et revend⁴¹ au prix fort au moment des fêtes religieuses.
- 101 Les taureaux sont bien sûr présents dans les jardins de l'une et l'autre ville et provoquent même un de ces liens de petite solidarité qui mettent quotidiennement en relation les jardiniers d'un même secteur. En effet, celui qui possède un taureau le met volontiers à la disposition des voisins n'en possédant pas pour l'insémination de leurs vaches. Ce sont les voisins qui amènent la vache au taureau.
- 102 Le jardinier dispose généralement de deux étables, l'une fermée destinée aux longs mois d'hiver, l'autre, simple toit en tôle soutenue par quatre poteaux et ouverte à tout vent, pour les mois chauds. Les bêtes, toujours attachées, passent de l'une à l'autre. Elles sont nourries de luzerne, de fanes de diverses origines, de feuilles (salades, choux...), d'herbes coupées en bordure des jardins, de pain sec, plus rarement de fourrage et de farines achetés à la coopérative.



Photo 38 — Jardins de Homs. Étables au printemps. Le bâtiment fermé est l'étable d'hiver, celle d'été n'étant couverte que par une tôle ondulée.

- 103 Le lait produit dans les jardins, qui constitue une partie importante de celui consommé en ville, peut être vendu⁴² à la coopérative laitière et d'élevage de vaches (*Ġam'iyyet tarbiyet al-abqūr wa al-halīb*⁴³) à Homs, à une fabrique privée de *laban* ou de glace de la ville, ou encore à un intermédiaire qui vient lui-même le chercher dans les jardins, faisant sa tournée en vélo équipé de grands bidons ou en triporteur. Un jardinier possédant lui-même des vaches peut se proposer, moyennant une commission, comme intermédiaire entre d'autres producteurs de son secteur et les potentiels acheteurs de lait (habitants de quartiers⁴⁴, fabricants...). La viande est vendue aux abattoirs municipaux et à quelques bouchers qui viennent jauger et acheter la bête dans le jardin.

LES OVINS

- 104 Les jardiniers n'élèvent pas de moutons à Homs. Ceux que l'on croise dans les jardins appartiennent à de petits éleveurs du Wa'ar d'origine bédouine. Ceux-ci s'entendent avec les jardiniers qui laissent pénétrer les troupeaux sur les parcelles en vacance, juste après les récoltes. Ils font également paître leurs moutons sur les espaces laissés libres, bordures de chemins, berges du fleuve (appelées *marġ*), terres en jachères ou abandonnées au bétail (appelées *būr*).



Photo 39 — Jardins de Homs. Route de Ḥarāb (avant les travaux). De jeunes bédouins mènent un petit troupeau de moutons qui broutent l'herbe des fossés.

- 105 À Hama, une minorité de jardiniers pratique cet élevage. Mais alors que le lait de vache est vendu à des fabricants de glaces de Hama, celui des brebis est réservé à la seule consommation familiale du jardinier.

L'APICULTURE

- 106 Le prix assez élevé du kilo de miel (300 à 900 LS le kilo en 1993 selon la qualité) et l'engouement des Syriens pour ce produit qu'ils utilisent comme une médecine naturelle⁴⁵ ont incité de nombreux jardiniers homsiotes à pratiquer depuis les années 1970 un peu d'apiculture dans leur jardin. L'espèce d'abeille élevée à Homs est l'*Apis mellifica ligustica* Spinola, abeille jaune d'Italie, dont les récoltes seraient plus importantes que l'*Apis mellifica syriaca*, l'espèce autochtone moins prisée. 5 000 essaims ont été distribués à Homs par la *muḥāfaẓa*.



Photo 40 — Jardins de Homs. Ruche traditionnelle en terre cuite, fermée par de simples couvercles en fer.



Photo 41 — Jardins de Homs. Ruches.

- 107 Généralement, le jardinier s'associe à un agronome qui fournit matériel (ruches, cadres, centrifugeuse...) et savoir-faire et se contente d'offrir la place nécessaire et de cultiver quelques plantes mellifères en bordure de parcelles. Ils se partagent le revenu à égalité, chaque ruche produisant entre 15 à 20 kilos de miel par an, représentant un revenu de 6 000 à 9 000 LS. Certains jardiniers disposent ainsi de plus de cinquante ruches (à peu près 270 000 LS de revenu annuel), leur consacrant parfois, en plus des bordures de parcelles, une parcelle entière où sont également cultivées des plantes particulièrement mellifères.

LA BASSE-COUR

- 108 Beaucoup de jardiniers, à Homs comme à Hama, élèvent des poules. Elles fournissent les œufs quotidiens consommés par l'unité domestique. Elles se rendent par ailleurs utiles en supprimant insectes, scorpions, scolopendres, crabes d'eau douce et serpents, nombreux dans les jardins.
- 109 Guère élevés de nos jours, l'oie et le canard ont pourtant été autrefois une petite source traditionnelle de revenus pour les jardiniers. Ils les revendaient dans les souks de la ville ou à des clients qui venaient les acheter sur place.
- 110 Enfin, quelques jardiniers élèvent des lapins qu'ils vendent 50 LS pièce (1990) à des particuliers.

4 - UNE PRODUCTION ADAPTÉE À LA DEMANDE URBAINE

- 111 Le maraîchage urbain est bien sûr dépendant de la demande urbaine mais a aussi su profiter des possibilités d'innovation que la ville, si proche, semble avoir toujours rendu possibles.

UNE POLYCLTURE INTENSIVE ET DE QUALITÉ

- 112 Dans la logique strictement productiviste caractérisant une politique d'État qui n'a eu de cesse depuis quelques décennies de développer, non sans succès, les capacités agricoles de la Syrie⁴⁶, les jardins semblent donc se caractériser par un mode de production obsolète et par des techniques archaïques. Si les jardins urbains n'ont sans doute pas joué un très grand rôle dans l'acquisition de l'autonomie alimentaire de la Syrie annoncée officiellement en juillet 1992 par A. Mustafa, alors ministre de l'Agriculture, leur intérêt agricole semble se trouver ailleurs, dans ce que l'on pourrait appeler une « agriculture urbaine de proximité ».
- 113 Le jardinier dispose d'un grand nombre d'outils, adaptés au travail précis et minutieux des parcelles, des planches et des *aṭlām* : araire, *mishāyeh*, rouleau, houe, petite houe (*fās*), petite faucille pour les récoltes « tendres », grande faucille pour les récoltes « sèches », bâton à fouir hivernal (*farǧal*), bâton-levier, serpette à double lame pour le défeuillage... prolifique outillage traditionnel adapté à la grande variété des opérations techniques. Cela n'exclut pas pour autant l'utilisation d'un outillage plus moderne lorsque celui-ci s'avère peu coûteux et adapté au jardin, le recours au tracteur restant cependant très occasionnel et souvent inadapté. En dehors de son prix élevé, l'engin est en effet trop malaisé à manier, trop lourd et encombrant sur ces petites parcelles, trop peu précis pour être utilisé en dehors de ces opérations particulières que sont les premiers labours et, secondairement, le dépiquage. À Hama, le petit motoculteur, plus maniable, d'utilisation fréquente, n'a cependant pas remplacé le petit outillage traditionnel mais vient en complément indispensable de celui-ci, permettant un gain de temps considérable.
- 114 Nous avons vu qu'à Hama on privilégiait plusieurs espèces d'arbres fruitiers sur des parcelles contre-plantées alors que certaines parcelles plus ensoleillées étaient réservées aux seuls légumes. Cette organisation permet donc une exploitation étagées (arbres + sol)

et une diversification « horizontale » des cultures (parcelles dégagées et ensoleillées / parcelles arborées et ombragées). À Homs, les forts vents d'ouest rendent difficile le développement d'une telle arboriculture fruitière de plein champ. Aussi, plante-t-on les arbres en haies coupe-vent, l'effort portant sur une utilisation maraîchère intensive des parcelles qui peuvent accueillir en même temps plusieurs espèces de plantes. Ainsi, ce que le jardinier ne peut donner en quantité, il semble le gagner en variété mais aussi en qualité, puisque la modestie des surfaces mises en culture lui permet une meilleure surveillance de la qualité de ses produits et une individualisation des soins.

- 115 Au niveau régional, certains arbres fruitiers et plantes potagères ne sont encore pratiquement cultivés que dans les jardins de Homs et de Hama, permettant ainsi aux jardiniers d'offrir tout à la fois variété, qualité et... exclusivité. C'est le cas des artichauts, du pourpier, des radis, de la menthe, des poireaux, des épinards, des kakis, des pêches plates, des nèfles, des mûres, des coings. Cette exclusivité a toutefois cessé pour certaines plantes très demandées (persil, aubergines et corette) avec l'accroissement des surfaces irriguées et des petites exploitations se développant, grâce aux forages, sur des terres anciennement non irriguées proches de la ville. Cela dit, le fait que le persil et la menthe doivent être vendus rapidement après leur récolte avantage encore les jardins urbains, proches des souks, qui possèdent ainsi le monopole de la fraîcheur sur ces produits et peuvent également compter sur la quasi-absence de frais de transports pour accroître sensiblement leur marge bénéficiaire.
- 116 Enfin, quelques jardiniers se sont lancés dans la culture sous serres (*buyūt blastik*), cherchant à concurrencer les exploitations maraîchères de la côte syrienne où cette technique est très répandue depuis plusieurs années. Ils espèrent ainsi produire en avance certains légumes d'été (tomates et concombres) et profiter de leur prix élevé sur le marché. Toutefois, le climat de la Syrie centrale, mais aussi le coût élevé d'une telle

installation, n'a pas permis jusqu'à présent un véritable développement de cette technique dans les jardins.



Photo 42 — Jardins de Hama. Cultures étagées : *mluhiyyeh*, maïs et arbres fruitiers.

HORTUS ET URBS

- 117 En tant que technique traditionnelle, la culture maraîchère semble avoir surtout été liée à la ville. Certes, les campagnes de Syrie centrale pratiquaient la culture de quelques légumes de base (oignon, ail, salade, lentilles), mais elles ne les exploitaient traditionnellement que dans le cadre restreint d'une économie familiale et d'échange⁴⁷. Il n'existait pas dans les campagnes de groupe professionnel spécialisé dans le maraîchage et qui aurait permis une plus grande maîtrise de ces techniques. Seule la ville semblait être en mesure de produire une telle spécialisation et de développer ainsi une plus grande variété de cultures maraîchères. Pendant longtemps — et encore de nos jours — la variété des cultures et des techniques maraîchères a largement été le fait des populations urbaines, au point que l'on peut se demander si tout cela ne pouvait pas constituer l'un des signes distinctifs de la citoyenneté : le citoyen n'était-il pas, entre autres caractéristiques, un producteur et un consommateur de légumes ? La culture maraîchère ne ferait-elle pas partie des compétences citadines ? Ces questions méritent d'être posées lorsque l'on sait que, jusqu'au XIX^e, une part presque majoritaire de la population des villes de Homs et de Hama travaillait d'une manière ou d'une autre dans les jardins.
- 118 Centre de pouvoir, lieu de consommation et de tradition culinaire⁴⁸, la ville a aussi longtemps été un espace d'ouverture sur le monde, le point d'arrivée des innovations venues d'Occident et le lieu de résidence des élites. C'est généralement à partir de la ville que se sont diffusés vers les campagnes techniques et produits nouveaux : la ville a toujours eu un rôle modernisateur et de médiateur culturel et technique. Il est donc logique que ces innovations aient profité dans un premier temps aux jardiniers, plus

proches des villes que les paysans et donc plus à même d'acquérir rapidement ces techniques. C'est dans leurs jardins que certains propriétaires citadins introduisirent et expérimentèrent des espèces nouvelles (pêches plates, kakis, néfles...).

- 119 On peut finalement se demander si les jardins urbains n'ont pas été, à leur façon, les laboratoires d'acclimatation des espèces maraîchères et fruitières nouvelles en Syrie. Je pense notamment à la tomate, présente en Syrie depuis le début du XIX^e (David, 1993 : 239) et dont la culture s'est longtemps limitée aux seules zones agricoles urbaines ; à la corette potagère, connue depuis longtemps par les élites urbaines et dont la culture s'est longtemps cantonnée aux seuls jardins urbains, et à toutes ces petites productions dont j'ai déjà parlé et qui restent encore l'apanage des seuls jardins (gourde et calebasse, pourpier, asperges...). Les jardins ont sans doute permis d'adapter au pays certaines espèces maraîchères et fruitières avant qu'elles ne soient plus largement diffusées dans les campagnes, autour des villages, sur les nouveaux périmètres irrigués.
- 120 Nous avons vu que les jardins se caractérisaient par une polyculture de qualité, intensive et diversifiée, offrant au jardinier la possibilité de compenser les risques inhérents au marché et au climat : la distribution des cultures dans de petites unités indépendantes les unes des autres permet de s'adapter plus facilement aux demandes du marché et la proximité des souks autorise des livraisons rapides, pouvant répondre à la demande en produits frais, et permet un contact quotidien avec les cours du marché. Les jardins apparaissent, du moins dans le domaine de la technique et de la production, comme beaucoup plus souples qu'il n'y paraît au premier abord : ils sont en quelque sorte « branchés » sur les demandes particulières de la population urbaine et semblent en mesure de s'y adapter, à leur échelle, avec peut-être plus de souplesse que d'autres types d'agriculture, plus contraintes par des impératifs de productivité. La culture maraîchère semble, de plus, avoir été fortement liée au contexte urbain, pour ne pas dire à la culture citadine. Outre les avantages que la ville a pu offrir, en termes de sécurité et de capitaux, elle a aussi constitué le point d'arrivée d'innovations techniques dont ont directement profité les jardins.
- 121 Je vais maintenant présenter, à travers la monographie de deux exploitations, comment s'organise le jardin, à la fois comme espace de production et lieu de vie.

NOTES

1. À Homs, le fils d'un ancien propriétaire de jardins m'a ainsi présenté les jardiniers : « Ils sont trop attachés à leurs traditions, ils sont paresseux, conservateurs en matière agricole et se copient entre eux. Ils sont hostiles aux innovations et ne sont que de faibles producteurs. Ils ne travaillent pas assez, ne prennent aucune initiative et sont trop individualistes. Ils manquent d'ambition, ils boivent leur thé et reçoivent à longueur de journée, ils prennent leur temps quoi... alors que les agriculteurs extérieurs sont modernes, dynamiques, travailleurs, entrepreneurs et produisent beaucoup plus... » et de conclure qu'il vaudrait bien mieux transformer les jardins en zone résidentielle (A.Š., souk de Homs, 15 novembre 1994).

2. Rappelons que le jardinier emploie le *dunum* et non l'hectare pour exprimer la surface d'une parcelle ou d'une exploitation, ce qui correspond à un peu moins de 0,1 hectare.
3. Ce terme vient de *al-ṣayf* « l'été ». Littéralement, une *ṣaifiyeh* est un lieu où l'on passe l'été.
4. Une « exploitation » est l'unité de production d'un individu célibataire ou d'une famille considérée indépendamment de sa situation foncière. Si, par exemple, deux frères se partagent un jardin et l'exploitent séparément, nous aurons deux exploitations là où ne s'en trouvait qu'une seule à l'époque de leur père. Cependant, au regard du propriétaire, ces deux exploitations ne constituent toujours qu'un seul jardin.
5. Les *heir* et les *ša'efeh*, à l'exemple des *bustān*, ont souvent des noms. Nous trouvons ainsi le *heir Mukaḥal* (littéralement « l'homme qui s'est mis du kohol », en fait nom d'une ancienne famille de propriétaires), *heir Qadūr* (diminutif de Qader), *heir al-Nabī* (le Prophète), *heir al-Sūmmāq* (du nom de l'arbre, le sumac), *ša'efeh Ammūn* (diminutif de Amīna)...
6. « Au classement historique, il convient donc de substituer les phases du développement végétal et de prendre successivement le sol, la germination, la croissance et la fructification pour bornes des divisions systématiques. Transposant ces termes à des gestes humains, on obtient la progression suivante : préparation du sol, ensemencement, soins à la plante, récolte. » (1973 : 117).
7. Cf. en annexe une description détaillée des modes de culture adaptés à chaque plante, tels que j'ai pu les observer sur le terrain.
8. Axes habituels de ces labours croisés à Homs : sud-nord, est-ouest, sud-nord.
9. Une dizaine de jardiniers ont investi dans ce matériel lourd et le louent afin de le rentabiliser.
10. Il est payé 100 LS de l'heure (1990).
11. « L'araire primitif, sans roue, ni versoir est entièrement en bois. Il est muni au milieu d'une pointe coiffée d'un sabot en fer qui fait office de soc. Il a un timon long de trois mètres environ auquel sont attachés les animaux, par l'intermédiaire d'un joug droit appuyé sur le garrot et non sur le front comme en Europe. » (Hamidé, 1959 : 223). Voir aussi la description qu'en fait Weulersse (1946 : 145-146).
12. *Corchorus olitorius* L. fam. Tiliaceae, appelé aussi « mauve des juifs » ou « mélochie ». De Candolle la signale déjà en 1883 comme « une des plantes potagères les plus communes des Egyptiens et des Syriens modernes » (1984 : 105). Appelée *mḥiyyeh* en arabe, elle est l'une des principales cultures d'été à Hama et dans une moindre mesure à Homs.
13. Thoumin (1936 : 135) précise que cette pelle est « faite d'un fer large de 60 cm —parfois 90 cm — emmanché sur une pièce de bois longue de quelque 60 cm et munie d'une poignée à sa partie haute. Aux extrémités du fer, deux anneaux ou deux encoches retiennent une corde. Deux hommes travaillent ensemble, face à face. Le premier enfonce le fer de quelques centimètres dans la terre. Le second tire la corde à lui et entraîne les terres. Cet outil permet d'aplanir un champ, le cultivateur s'en sert pour assurer l'horizontalité des terrasses et pour élever en travers des jardins les digues minuscules qui aident à la répartition uniforme des eaux aux heures d'irrigation ». Weulersse (1946 : 289) et plus récemment, pour la région de l'Euphrate où il est appelé *mešlah*. D'Hont (1994 : 58) ont également décrit cet outil assez particulier.
14. Celles-ci peuvent en effet être cultivées aussi bien sur planche que sur *aṭlām*. mais la longueur de l'aménagement, quel qu'il soit, ne doit pas dépasser 10 mètres, les courgettes ayant besoin de beaucoup d'eau.
15. Surtout ceux du *zūr al-Qibli*, secteur maraîcher le plus proche des terres concernées.
16. 60 à 70 LS le kilo de *bdār* de persil (1994).
17. Galettes rondes et creuses à base de viande et de céréales, parfois fourrées de pignons, constituant l'une des principales préparations de la cuisine syrienne.
18. Pour des raisons de lisibilité, je ne signale qu'une fois les familles.
19. Faucher (1959 : 297-307) constate que le jardin maraîcher permet des soins et des attentions impossibles dans une culture de pleine terre : tuteur, repiquage, binage, sarclage, buttage, taillage, arrosage... qu'il est donc un milieu artificiel. « Sa puissance de production n'est [en effet] pas

directement en rapport avec les conditions du sol et les conditions climatiques du lieu où il est rétabli. Sa fécondité n'est pas naturelle ; elle est acquise, entretenue, perfectionnée. »

20. Abū Zakariyya Yahya b. Muhammad b. Ahmad ibn al-Awwam, qui vécut à Séville à la fin du XII^e siècle, distingue dans son traité (*Kitāb al-filāḥa*) quelques catégories de terres dont certaines semblent correspondre à celles des jardiniers syriens : « Suivant Abou'l-Khaïr et autres, les espèces de terre qui conviennent aux légumes sont les terres grasses, riches en sucs nourriciers, qui ne sont ni rudes, ni maigres, ni faibles. La terre rude est sujette à se fendre ; elle ne peut s'accommoder de l'eau en petite quantité. La terre maigre se ramollit trop en hiver, et elle devient trop sèche en été. Il en est qui disent que certains légumes réussissent bien dans le sable et dans la terre fumée. » (Le Dantec, 1996 : 27-28). Pour un plus long développement sur la définition de la terre par les agronomes hispano-arabes, notamment sur les catégories du froid et du chaud, du sec et de l'humide appliquées à la description des sols, voir Bolens, 1981. Consulter en particulier le tableau (p. 66-69) présentant tous les sols recensés aux XI^e et XII^e siècles par les agronomes andalous, où l'on retrouve bien cette distinction entre terre sableuse, terre boueuse, terre noire, terre blanche, terre grasse, terre rouge...

21. Plus ou moins 60 x 50 cm pour le maïs, 40 x 30 cm pour les pois, 10 x 10 cm pour les aulx.

22. La laitue, toutefois, est repiquée dans le creux des sillons tous les 25 cm et recouverte d'un peu de terre. L'arrosage se fait avec les premières pluies, en novembre.

23. On utilise alors un petit moteur à mazout ou électrique donnant la pression suffisante.

24. La municipalité n'hésite pas à faire détruire les récoltes de persil et de menthe des jardins incriminés. J'ai assisté à l'une de ces opérations de prévention en juillet 1993.

25. Moins de 9 LS le kg (1990).

26. C'est en fait l'engrais naturel, organique, qui augmente et améliore la capacité physique du sol à retenir l'eau, alors que l'engrais chimique reste inactif : il n'entraîne aucune amélioration mais ne dessèche pas la terre.

27. 600 LS le m³ (1990).

28. Ces plaques blanches pourraient être les signes d'une carence due à un excès d'azote, à moins qu'il ne s'agisse d'un virus.

29. Une grosse botte de persil est formée de 20 petites bottes. C'est la grosse botte qui est vendue à souk al-Hāl 400 LS au moment du Ramadan, 15 LS en mai et 6 à 7 LS en juillet (1992)...

30. Fixé à 75 LS de l'heure (1992).

31. Un exemple un peu différent est celui des fèves : si leur prix est bas, elles sont tout de même ramassées mais, au lieu d'être vendues au souk, le jardinier les sèche pour les vendre plus tard, notamment à des sociétés d'élevage de bovins.

32. 200 kg.

33. J'ai pu toutefois en voir en culture irriguée dans les jardins des villages proches de Hama (Dahrié, Kazou...). Les paysans obtiendraient un rendement de 800 kg de grains par *dunum* (1993).

34. À 5,5 LS le kilo de fourrage en 1990 (une vache a besoin de 18 kg par jour), le kilo de pain revient moins cher... si bien que nombre de jardiniers préfèrent nourrir leurs vaches et veaux de pain sec mélangé à un peu de fourrage.

35. Pour le détail de l'utilisation de ces essences dans la fabrication des diverses pièces constituant une noria, consulter Delpech, Girard... (1997 : 138).

36. Ce qui signifie « père du nombril ». Il s'agit d'une variété très plate, blanche et particulièrement sucrée que l'on ne trouve en Syrie centrale que dans les jardins de Hama et qui aurait été introduite par les 'Azem dans les années 1950. Vendue 10 à 11 LS le kilo (juillet 1993).

37. Trois qualités de vente : 2 LS / kilo, 3 LS / kilo et 8 LS / kilo (octobre 1993).

38. Vendues jusqu'à 35 LS le kilo (juillet 1993).

39. Vendues de 6 à 12 LS le kilo (juillet 1993).

40. De nos jours le prix assez élevé du kilo de verveine (500 LS, 1993) contribue à en faire de plus en plus une culture à part entière et non plus une culture secondaire et « féminine ».

41. Acheté 10 000 LS, le jardinier peut espérer le revendre 30 000 LS (1993).
42. 8 à 10 LS / litre en 1990. Une vache peut produire 11 litres de lait par traite.
43. 250 à 300 adhérents à Homs en 1990.
44. Le nord du quartier al-Buġtassiyyeh (Homs, route de Hama), par exemple, est quotidiennement desservi en lait par un jardinier du *zūr* al-Na'ūra, qui vend sa propre production mais aussi celle d'une dizaine de ses voisins jardiniers.
45. Le miel est réputé renforcer les capacités sexuelles du jeune marié mais aussi guérir des refroidissements, des rhumes, des toux, des fièvres grippales et des maux d'estomac. Le malade absorbe en une seule fois la totalité du pot qui lui est apporté.
46. D'importants efforts entrepris depuis une quinzaine d'années ont permis à la Syrie de se passer des importations agricoles dont elle dépendait encore au début des années 1980. Ainsi, « de 1991 à 1994, et grâce notamment à des conditions météorologiques favorables, le pays est devenu exportateur de céréales, et ses importations agricoles ont chuté. Entre 1986 et 1990, la surface cultivée était passée de 3,9 à 5,45 millions d'hectares grâce à des lois autorisant l'utilisation de terres dans des régions arides » (Gresh, 1997 : 45).
47. Ainsi, il existait à Qousseir des jardins potagers appelés *hawākīr* (sing : *hākūra*). Ces jardins ont longtemps participé d'une économie strictement domestique et féminine basée sur le don, l'échange et la prestation de services. Cependant, à la fin du XIX^e siècle, de nouveaux jardins potagers furent aménagés et exploités dans le village par des jardiniers professionnels venus de Homs. On assista alors à une diversification des cultures maraîchères et à leur intégration dans un circuit économique global. Grâce au rôle innovateur de ces jardiniers homsiotes, les paysans de Qousseir se familiarisèrent peu à peu avec des cultures maraîchères dont la valeur marchande devenait de plus en plus forte. C'est ainsi que, dès les années 1940, ces paysans les développèrent sur de grandes surfaces et abandonnèrent les *hawākīr* devenues dès lors trop étroites (Boissière, 1995).
48. Il serait intéressant de voir jusqu'à quel point les légumes ont pu marquer la cuisine citadine traditionnelle.

Chapitre II.- Pratiques de l'espace des jardins à travers deux monographies

L'attente du printemps, alors que tout est sur le qui-vive, la préparation des semences, le triage, la vérification du blé dans les greniers, la répartition des corvées. Et, dès que les rivières ont débâclé, que la terre s'ouvre, la bêche travaille dans les potagers, les jardins ; le hoyau et la herse dans les champs ; on plante, on sème.

Nicolas Gogol, *Les âmes mortes*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1966, p. 1420.

- 1 Nous avons vu, dans le chapitre précédent, que les techniques appliquées dans les jardins permettaient d'en faire des espaces de production agricole encore viables économiquement et pouvant s'adapter avec une relative souplesse à la demande urbaine. Dans ce chapitre, je souhaite présenter, de façon plus concrète, la vie et le travail quotidien des jardiniers. Il s'agira, dans un premier temps, de suivre un jardinier homsiote et un jardinier hamiole et de rapporter aussi précisément que possible leurs faits et gestes quotidiens.
- 2 Je poursuivrai ensuite cette présentation de la vie quotidienne dans les jardins en montrant que les exploitations, ne pouvant être réduites à leur seule fonction productive, représentent aussi, pendant une grande partie de l'année, des lieux de vie familiale.

1 UNE EXPLOITATION HOMSIOTE

DESCRIPTION

- 3 L'exploitation de Abū Selim (fig. 40) est située dans un secteur central des jardins, appelé *zūr al-ḥarāb*. La petite route qui permettait d'y accéder jusqu'en 1995 a laissé la place à une large double voie reliant en droite ligne le quartier du stade municipal (*al-Ġūtā*) aux nouveaux lotissements du Wa'ar. L'ancienne route, autrefois bordée de canaux, de noyers, de gros mûriers et de saules trapus, serpentait entre les jardins pour finalement

descendre en pente douce jusqu'à l'Oronte. Là, la digue étroite du moulin al-Ḥarāb, en ruine depuis une trentaine d'années, permettait de passer sur l'autre rive. La petite route remontait alors, toujours tortueuse et ombragée, jusqu'aux premières habitations du plateau basaltique. Durant l'été 1994, un pont a été construit un peu plus en amont et le tracé de la nouvelle route coupe désormais dans l'épaisseur même des exploitations, mordant largement sur les parcelles agricoles, pénétrant pleinement dans le cœur même d'un secteur jusqu'alors isolé¹

- 4 L'exploitation se trouve à mi-chemin de la ville et de l'Oronte, à l'endroit où le faux plat de la petite route se transformait en pente inclinée vers le fleuve. On quitte alors la route pour s'engager sur un petit chemin creux, habillé d'ombres et de lumières, couvert d'un plafond de hauts noyers et bordé de chaque côté par un petit canal en terre. Tout de suite à gauche en entrant se trouve une petite construction de briques rouges et de ciment, abritant le puits et la motopompe de fabrication indienne achetée il y a quelques années (1990). À peu de distance, se trouve aussi un grand bassin en béton permettant d'alimenter les parcelles en eau claire et dans lequel les petits-enfants du jardinier viennent se baigner en été après les travaux agricoles.
- 5 L'ensemble disparaît presque derrière une haute haie de grenadiers. Toujours sur la gauche, mais plus près du chemin, une niche est occupée par un chien galeux et particulièrement agressif, attaché en permanence à une courte chaîne qui semble à tout moment sur le point de se rompre tant sont violents les assauts rageurs de l'animal. Ses aboiements accompagnent tout visiteur. Sur la droite enfin, une première parcelle surplombe le chemin d'un bon mètre, comme toutes les autres parcelles de ce côté droit. Il faut marcher encore une vingtaine de mètres pour atteindre la maison de jardin, à peine visible, entourée d'arbres et de haies. Le chemin se prolonge au-delà de la maison, traversant le jardin jusqu'aux exploitations suivantes situées en contrebas.
- 6 En l'absence des femmes, le jardinier reçoit ses visiteurs sur une petite terrasse en béton s'étendant devant la maison et protégée du soleil par une haute treille de raisins blancs à gros grains. Il les invite à s'asseoir sur de vieux cageots, dos appuyé contre le mur de la maison et leur offre un thé noir et sirupeux qu'il confectionne sur un petit réchaud à l'intérieur de la maison. Quelques fruits et légumes de saison accompagnent généralement ces gestes d'hospitalité. Lorsqu'il y a des femmes, il reçoit ses visiteurs sur un tapis étendu devant le grand bassin de l'entrée, derrière la haie de grenadiers ombreuse.
- 7 Abū Selim est un vieil homme qui travaille dans la zone des jardins depuis l'âge de 16 ans. Grand, encore large d'épaules bien que légèrement voûté, il est toujours vêtu d'un sahwel noir et d'une chemise grise. En ville, dans son quartier ou au souk, il revêt une djellaba grise sur un sahwel blanc. Son visage allongé et profondément ridé a une couleur de terre cuite. Il porte une courte moustache blanche sous un nez épais et long. Ses cheveux sont coupés très court et il se protège la tête avec un keffieh rouge et blanc. Sous ce tissu régulièrement réajusté, on distingue un petit bonnet blanc de *ḥaǧǧ* recouvrant une zone de peau très claire, jamais exposée au soleil. Ses mains sont fortes, épaisses et un peu raides, comme engourdis par l'excès de travail. Il marche avec sûreté dans son jardin². Pieds nus été comme hiver (sauf par temps de neige), une corne épaisse a fini par se développer, le rendant insensible au froid, à la morsure des pierres chauffées par le soleil et aux épines des fossés. Il s'exprime lentement, avec une voix de fumeur au long cours, et porte sur ses interlocuteurs un regard plein d'ironie. Comme tout Syrien, c'est un grand

buveur de thé sucré. Il pratique ses cinq prières quotidiennes et sa foi en l'islam est inébranlable. Qu'il bêche ou serve le thé, ses gestes sont toujours précis et lents.

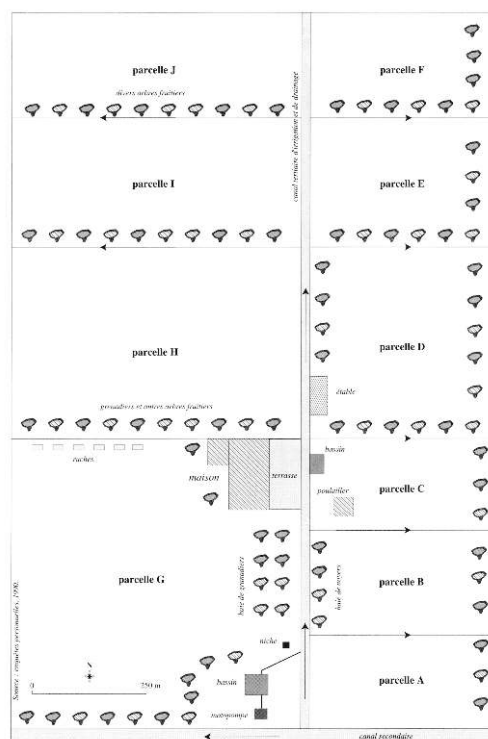


Figure 40 – Exploitation de Abū Sélīm (Homs).

- 8 Il est né en 1920, dans l'actuel quartier al-Buġtassiyyeh, à une époque où l'on ne trouvait à cet endroit que quelques fermes et des champs de céréales. Son père, qui était jardinier tout comme son grand-père et sans doute son arrière-grand-père, possédait là un terrain sur lequel il avait lui-même construit une petite ferme et en bordure duquel il avait monté un mur de pierres noires. Il y élevait quelques poules et une ou deux vaches tout en travaillant dans la zone agricole. Abū Selim a donc grandi dans cette région alors essentiellement rurale, mais a pu suivre dès l'âge de 6 ans l'enseignement que le Ṣayḥ 'Abd al-Salām al-'Uṭmān donnait à la mosquée al-Arba'in, à Bāb al-Hūd. Il y a appris à écrire, à compter et à lire le Coran. Il a ensuite été envoyé à l'école du Ṣayḥ Ṭāher al-Ra'īs, toujours dans le quartier de Bāb al-Hūd où se trouvait une petite école financée par bayt Atāssī. Mais à la mort de son père, survenue en 1941, il a dû quitter cette école pour reprendre l'exploitation. Il est depuis resté dans ce même jardin appartenant aux Atāssī.
- 9 Nassérien convaincu, il a participé plus ou moins directement aux bouleversements qui se produisirent dans les jardins à partir de 1956, sans pour autant y jouer un rôle de premier plan. Il fut ainsi membre du premier conseil d'administration de la coopérative, celle qui remplaça le chef des jardiniers et son conseil traditionnel. Il fut pendant longtemps responsable de l'entretien et du bon fonctionnement du canal secondaire qui, de la prise Bāzīr Bāšā à l'Oronte, dessert une quarantaine d'exploitations dans son secteur. Nombreux sont les jardiniers qui viennent encore lui demander conseil dans des querelles familiales ou entre voisins. Il est donc de ceux qui participent régulièrement à des groupes de conciliation.
- 10 Il y a une trentaine d'années, il a fait construire une grande maison sur l'emplacement de la ferme et du terrain de son père, dans le quartier al-Buġtassiyyeh. Il a eu deux filles et

trois fils âgés maintenant de 40 à 50 ans. L'aîné de ses fils est fonctionnaire, le cadet est jardinier — il travaille avec son père — mais aussi ouvrier à l'usine d'azote de Qattiné ; quant au benjamin, il est vétérinaire et apiculteur. Il possède un petit bureau route de Mimas où il reçoit ses clients, prépare et vend son miel. Ses cinquante ou soixante ruches sont installées dans le jardin paternel, avec lequel il partage le revenu qu'elles lui apportent. Quant aux filles, elles sont mariées et vivent chez leur mari. Les trois fils résident dans la maison du père à al-Bugtassiyyeh, chacun disposant d'un étage pour lui et sa famille.

- 11 L'exploitation est d'une taille (1,7 ha) un peu supérieure à la moyenne homsiote (1 ha). Il y a une vingtaine d'années, elle couvrait très précisément le double de cette surface, mais la mort du propriétaire, en 1975, contraignit les héritiers à un partage auquel Abū Selim ne fit pas obstacle. La moitié du jardin fut vendue à un commerçant, Abū Selim, qui s'était chargé de la vente, gardant l'autre moitié en location (3 000 LS / an). L'exploitation a la forme d'un rectangle orienté nord-sud. Elle est constituée de dix parcelles, quatre à gauche et six à droite, en surplomb du chemin. Si ces dernières sont plus petites que celles s'étendant à sa gauche, c'est parce qu'elles ont été coupées en deux lors de la vente du jardin. Depuis, une petite haie de grenadiers marque la limite, sans pour autant faire obstacle à la circulation entre les deux exploitations : le vieux commerçant reconverti au jardinage vient régulièrement rendre visite à Abū Selim pour lui demander conseil.
- 12 La maison de jardin possède une partie ancienne, construite en pierres basaltiques à la fin du siècle dernier. Ce premier bâtiment comprenait une simple pièce et une étable. Un foyer constitué de deux grosses et longues pierres était disposé contre le mur extérieur de l'étable. Par la suite, le père d'Abū Selim construisit en briques et en ciment une seconde pièce accolée à la première, ainsi qu'une remise à outils à l'arrière et une sorte de grenier auquel on accède par une échelle de fer. Les portes de l'étable et de la seconde pièce — dans laquelle le jardinier fait ses siestes en hiver et prépare les repas et le thé — s'ouvrent sur la terrasse en ciment et le petit bassin de pierres — appelé *ḡurn* — où sont lavés quotidiennement les légumes (fig. 41).

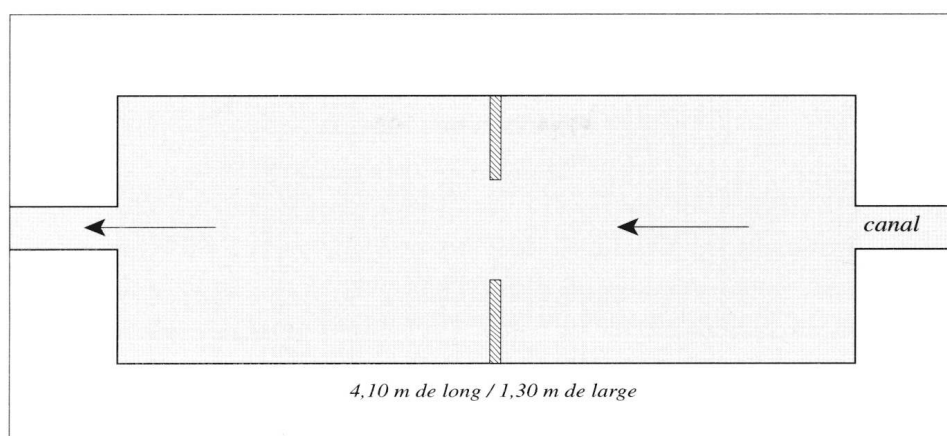


Figure 41 — Bassin à légumes (*ḡurn*).

- 13 De l'autre côté de la terrasse, un poulailler accueille chaque soir une vingtaine de poules laissées en liberté pendant la journée. Une seconde étable, faite de briques, de ciment et recouverte d'une tôle ondulée, a été récemment construite plus au nord, à droite du chemin, derrière un grand massif de lauriers roses et un parterre de soucis et de gueules-

de-loup. On y place l'été les cinq ou six vaches et veaux que possède l'exploitation et qui regagnent la vieille étable en novembre.

Janv. Fév. Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total pour 1993
Laitues	Laitues	Tomates	Persil	Persil	Persil	Persil	Laitues	Laitues	Laitues	
Persil	Persil	Poireaux	Fèves	Maïs	Maïs	Menthe	Persil	Persil	Persil	
Blettes	Menthe	Persil	Maïs	Tomates	Tomates	Ocra	Menthe	Menthe	Blettes	
Radis	Poireaux	Menthe	Tomates	Menthe	Menthe	Poireaux	Ocra	Ocra	Radis	
Poireaux	...	Poivrons	Menthe	Ocra	Ocra	Auberg.	Poireaux	Poireaux	Menthe	
Choux		Laitues	Ocra	Pourpier	Pourpier	Maïs	Auberg.	Choux	Poireaux	
...		Artich.	Pourpier	Courg.	Courg.	Corette	Maïs	Navets	Choux	
		...	Courg.	Auberg.	Auberg.	...	Choux	...	...	
			Auberg.	Piments	Piment		Épinards			
			Piments	Oignons	Oignons		Corette			
			Haricots	...	Corette		...			
					...					
18000 livres/mois	18000	34100	39000	40300	52700	42000	52700	30000	31000	357800 livres

Source : enquête personnelle, août 1993.

Tableau 28 — Évaluation³ du revenu mensuel (en livres syriennes) d'un jardinier homsiote (année 1993).

DEUX JOURNÉES DANS LA VIE D'UN JARDINIER HOMSIOTE

UNE JOURNÉE DE PRINTEMPS : LE SAMEDI 23 MAI 1992

- 14 Abū Selim s'est levé vers 4 heures du matin, a fait sa prière, a déjeuné puis s'est directement rendu au souk al-Hāl avec son pick-up chargé la veille et resté garé toute la nuit dans la rue, devant chez lui. Il est arrivé dans son jardin vers 8 heures, satisfait : il a pu vendre tout son chargement d'aubergines et de tomates à un bon prix. Deux journalières, des paysannes originaires de Baba Amr, sont occupées depuis 7 heures au ramassage du persil (parcelle A). Il enlève rapidement sa djellaba grise et son keffieh blanc pour se vêtir d'une chemise et passer directement sur son sahwel de ville un sahwel noir plus large et plus épais. Il traite ses vaches, dont il obtient ce matin onze litres. Un litre ou deux sont donnés, éclaircis avec de l'eau, à un petit veau que l'on est en train de sevrer dans l'ancienne étable. Les vaches sont ensuite nourries avec du fourrage sec.
- 15 Vers 9 heures, le ramasseur de lait passe avec son Suzuki pétaradant. Sur la plate-forme arrière de l'engin se trouve un grand conteneur en plastique rouge déjà à moitié plein de lait. L'homme est propriétaire de quelques parcelles dans le secteur mais n'y pratique que de l'élevage intensif de bovins, possédant une trentaine de bêtes. Il se charge également de ramasser le lait de nombreux jardiniers et de le revendre, contre commission, à des particuliers des quartiers ouest de la ville et à une fabrique de yaourt du centre-ville.
- 16 Après son départ, le jardinier rejoint ses journalières dans le champ de persil afin de se rendre compte du travail effectué. Les premières bottes sont déjà liées et disposées en tas à l'entrée de la parcelle, en bordure du chemin. Il donne ensuite à boire à ses vaches : cinquante litres d'eau pour les deux laitières, quelques litres pour les deux jeunettes. Vers 10 heures 30, les journalières ont fini de couper le persil. Elles constituent de grandes bottes en liant ensemble vingt petites. Chacune de ces grosses bottes vaudra 15 LS demain au souk al-Hāl. Elles seront revendues 30 LS aux particuliers dans les souks de quartiers. Aujourd'hui, ils ont coupé quatre cent grandes bottes, soit un total à la vente de 6 000 LS. Les bottes de persil sont amenées sur le pick-up jusque devant la maison et

déchargées sur la terrasse, contre le mur de la vieille étable. Le jardinier les protège alors d'une toile de jute.



Photo 43 — Jardins de Homs. Deux journalières en train de récolter du persil.

- 17 Un peu avant 11 heures, il irrigue trois planches de menthe (parcelle B) avec l'eau retenue depuis hier dans le bassin situé à l'entrée du jardin. Cette eau est mêlée à un peu de fumier au moment où elle pénètre dans une planche. Pendant ce temps, les journalières fauchent les herbes hautes qui ont envahi les bordures de la parcelle A et coupent quelques feuilles d'artichauts délimitant cette même parcelle, les unes et les autres étant destinées aux vaches.
- 18 À 11 heures 30, le jardinier fait le tour des artichauts plantés en bordure de toutes les parcelles. Il est armé d'un couteau et sélectionne rapidement les plus grosses têtes. Une journalière le suit avec un sac de jute dans lequel sont jetés les artichauts. Ils sont ensuite déversés devant la maison, sur la terrasse en ciment, puis arrosés au jet d'eau, soigneusement comptés et recouverts d'une toile humidifiée. Ils seront vendus le lendemain 4 LS pièce au souk al-Hāl. Les deux journalières quittent le jardin, chacune emportant sous le bras une grosse botte de persil.
- 19 Arrive un vieil *ḥağğ* vêtu d'une djellaba blanche et s'aidant d'une canne. Il est reçu chaleureusement. Il s'agit d'un des anciens responsables de l'Union locale des paysans et jardinier de son état. Il a 85 ans et exploite encore un jardin plus au nord, dans le *zūr al-'Abbār*. Il demande à Abū Selim de l'accompagner chez des jardiniers dont l'exploitation est proche. Il a une proposition à leur faire. Nous nous y rendons en pick-up. Un peu avant le fleuve, un petit chemin quitte la route principale et aboutit rapidement à une grande bâtisse, une véritable ferme entourée d'un jardin d'une vingtaine de *dunum* que trois frères exploitent depuis une vingtaine d'années. Deux d'entre eux viennent à notre rencontre, avertis par nos coups de klaxon.
- 20 Nous ne pouvons aller plus loin, des femmes se trouvant à l'intérieur de la ferme. Un tapis est donc étendu sous un grand arbre, au milieu de l'allée. Une lutte amicale s'engage soudain entre Abū Selim et l'un des frères qui tente, avec de grands rires, de lui toucher

les fesses. Essoufflés, les deux amis finissent par s'asseoir tout en se lançant quelques plaisanteries concernant la taille de leur sexe qu'ils comparent à celui d'un haricot⁴. Venant de la ferme, un jeune garçon apporte enfin du thé et un plateau de fruits. Assis en tailleur ou allongés sur un coude, pieds nus, les chaussures laissées hors du tapis, les jardiniers continuent de plaisanter, échangent des nouvelles, commentent les dernières récoltes, les prix du souk, le temps qu'il fait aussi, tout en sirotant leur verre de thé. Le troisième frère, qui était occupé à labourer une parcelle non loin de là, laisse l'araire et son équipage à l'ombre d'un amandier et nous rejoint. Après avoir prononcé les paroles de bienvenue et serré toutes les mains, il s'assoie à son tour sur le tapis. Le vieil *ḥağğ* lui dévoile alors la raison de sa visite. Il lui propose de s'associer à lui pour la culture des choux. Il peut lui fournir une terre — un jardin qu'il possède dans le secteur — et les semences s'il accepte de se charger du reste, y compris de la vente ; les bénéfices seront alors partagés à parts égales. Le sollicite fait remarquer qu'il peut fournir les semences et que de toutes façons il faut planter les choux après la récolte des courgettes, sinon ça ne donne rien. « L'an dernier, nous les avons donnés aux vaches, ils étaient venus trop tôt. » Ils doivent donc être plantés en août, pas avant. L'accord est finalement conclu. La discussion dérive ensuite sur les dommages causés depuis quelques semaines par le creusement du grand collecteur d'égout : un pont et des canaux secondaires d'irrigation ont été détruits, des parcelles amputées, des arbres fruitiers abattus, des récoltes perdues et les compensations financières octroyées par la municipalité sont bien maigres...

- 21 Il est presque 14 heures lorsque nous revenons dans le jardin d'Abū Selim. Le vieil *ḥağğ* nous quitte immédiatement. Le soleil frappe dur et la chaleur est forte. Dans la petite pièce, le jardinier réchauffe un plat préparé par sa femme et amené le matin même : des cœurs d'artichauts en sauce, qu'il me propose de partager avec lui. Après avoir déjeuné, Abū Selim étend un tapis et un matelas sur la terrasse et s'allonge pour rapidement s'endormir.
- 22 Il se réveille vers 16 heures 30, heure de la prière. Un de ses fils, le vétérinaire, est arrivé et se joint à son père pour prier. À 17 heures, ils mettent en place plusieurs mètres de tuyaux en plastique noir qui vont faciliter l'irrigation d'une parcelle surélevée (C) par rapport au canal et plantée en luzerne, en artichauts et en pêchers⁵.
- 23 Survient un petit-fils, âgé tout au plus de 13 ans et qui est chargé de surveiller l'avancée de l'eau sur la parcelle. Advient aussi un jardinier dont l'exploitation se trouve plus bas, en bordure de l'Oronte. Il est furieux car il vient de s'apercevoir que le tracé de la nouvelle route du Wa'ar lui prendra une partie de son jardin. Il vient de recevoir son avis d'expropriation. Il veut que Abū Selim intervienne auprès de la coopérative. Il repart assez vite, suivi peu de temps après par le fils de Abū Selim. Quelques minutes plus tard arrive le cadet, Sayfū, un robuste gaillard qui ressemble beaucoup à son père. Il a fini sa journée de travail à l'usine d'azote de Qattiné où il travaille comme ouvrier et vient, comme pratiquement tous les jours, travailler dans le jardin de son père. Il a fait le trajet en vélo, parcourant ainsi une quinzaine de kilomètres. L'irrigation de la parcelle C étant achevée, l'eau est détournée dans le petit bassin de pierre situé de l'autre côté de la terrasse. Il se remplit vite et le père et le fils y font tremper les bottes de persil ramassées ce matin avant de les mettre sur la plate-forme arrière du pick-up. Ils couvrent également le persil de la grande toile de jute sur laquelle ils jettent quelques seaux d'eau. Le persil restera ainsi frais plus longtemps.

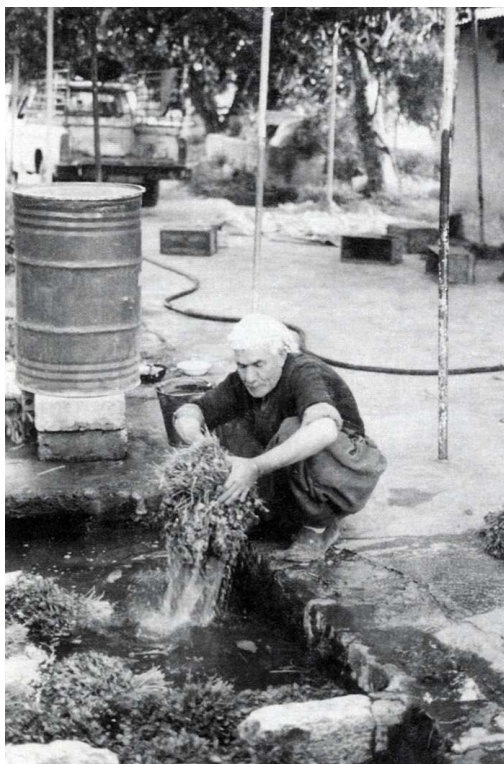


Photo 44 — Jardins de Homs. Jardinier nettoyant des bottes de persil dans un bassin. A sa droite, un bidon d'eau potable. Au fond, le pick-up prêt à recevoir les légumes récoltés dans la journée.



Photo 45 — Jardins de Homs. Petit-fils de jardinier nettoyant des bottes de persil dans un bassin.

- 24 Vers 18 heure 45, les vaches sont abreuvées une nouvelle fois. Le fils effectue ensuite une seconde cueillette d'artichauts, une centaine de têtes en tout, de taille plus petite que celles du matin. Elles sont lavées et comptées puis déposées à l'arrière du pick-up. La

prière est faite avant de fermer la maison et l'étable. Abū Selim et son fils rentrent chez eux avec le pick-up chargé et bâché. Abū Selim se change et ressort aussitôt de sa maison pour se rendre, comme à son habitude, dans un *manzūl* de son quartier. Il y restera jusqu'à 21 heures 30, puis rentrera dîner. La journée sera alors vraiment finie, le jardinier se couchant vers 23 heures.

UNE JOURNÉE D'HIVER : LE MARDI 15 DÉCEMBRE 1992

- 25 Le fils cadet de Abū Selim est dans le jardin depuis 7 heures. Il fait froid ce matin et une pluie drue et glacée s'est mise à tomber. Il attend deux journalières qui finissent par arriver vers 8 heures. L'une est turkmène et l'autre bédouine. Elles résident toutes les deux sur le Wa'ar. Il les charge de couper le persil de la parcelle B.
- 26 À 8 heures 30, le fils commence à déterrer de longs radis blancs dans le champ A. Comme il pleut, il s'est équipé d'un ciré jaune et a mis des bottes. Il se sert d'un levier en fer (*mumbāz*) sur lequel il pèse de tout son poids pour extraire les radis d'une terre gluante. Il en sortira ainsi quelques 250 kilos en moins d'une heure et demie, bien que son travail ait été interrompu à deux reprises par la visite de voisins. Les radis sont ensuite jetés et lavés dans le petit bassin. Le fils se fait aider par une des journalières. Ils ont chacun un gant de cuisine et une brosse et frottent énergiquement chaque radis jusqu'à le débarrasser de sa terre. L'eau est glacée et le vent froid chargé d'embruns a forcé, il faut donc travailler rapidement.
- 27 Abū Selim arrive enfin du souk al-Hāl vers 11 heures 15, retardé par l'exceptionnelle lenteur des ventes ce matin. Il charge les bottes de persil fraîchement coupé à l'arrière de son pick-up, les dépose devant la maison et les plonge dans le petit bassin dont on a pris soin de renouveler l'eau. Le persil ruisselant est ensuite replacé à l'arrière du pick-up. À 12 heures 30, c'est le départ des journalières qui emportent avec elles, en plus de leur salaire, deux ou trois choux et une demi-douzaine de grands radis. Vers 13 heures, le père et le fils déjeunent ensemble dans la pièce d'habitation (omelette à la viande et aux oignons) et reprennent vite le travail. Il faut encore s'occuper des bêtes (lait, fourrage, eau...) enfermées au chaud dans la vieille étable et charger les lourdes caisses de radis dans le véhicule. À 16 heures 30, la journée de travail est close. Le retour à Homs se fait pratiquement de nuit, les jours étant très courts en cette saison. Mais pour Abū Selim, la journée ne s'achèvera vraiment qu'après sa visite au *manzūl* de quartier où l'attendent ses vieux amis.

2 UNE EXPLOITATION HAMIOTE

DESCRIPTION

- 28 Le jardin de 'Abdū (fig. 42) est situé en plein cœur du *zūr al-Šarqī*, sur la rive droite du fleuve, à quelques kilomètres en amont de la ville de Hama. Pour y accéder, il faut quitter la route de Salamié au niveau de la nouvelle prison et s'engager à droite sur un chemin étroit et poussiéreux. Celui-ci part en diagonale à travers les hautes haies des jardins, se rapprochant ainsi peu à peu de l'Oronte. Quelques centaines de mètres et l'on passe sous les arches de pierres d'un vieil aqueduc de noria. Le chemin prend ensuite la direction du sud-est pour finir deux kilomètres plus loin en cul-de-sac à quelque distance du fleuve.

- 29 L'exploitation de 'Abdū se trouve parmi les derniers jardins à être desservis par ce chemin. Elle est bordée de canaux et protégée par une haute claire-voie de roseaux secs, d'épineux. Quelques grands et majestueux noyers à larges ramures en marquent les limites.
- 30 Passé le portique de l'entrée, une petite allée bordée d'arbres fruitiers et de rosiers en fleurs mène tout droit à une maison de jardin que l'on devine longue et basse. Il faut s'engager quelques mètres sur cette allée et appeler. Ici, il n'y a pas de chiens pour alerter le jardinier. Seule la voix du visiteur permet d'avertir les femmes qui pourraient éventuellement se trouver dans le jardin. Lorsque le jardinier répond enfin, signalant l'endroit où il se trouve, il faut souvent quitter l'allée et se diriger à l'estime en coupant à travers les vergers. On est parfois obligé de marcher courbé, tant sont bas les arbres fruitiers. La chaleur est humide, accentuée par cette dense végétation : nous sommes au fond de l'étroite vallée fluviale et aucun souffle de vent ne parvient jusque là. La lumière elle-même ne traverse cette toiture végétale qu'en fins rais verticaux. Il faut, tout en marchant, veiller à ne pas heurter de la tête une branche, ne pas trébucher contre les petites digues de terre et surtout ne pas abîmer la *mluḥīyyeh*, seule plante à pouvoir pousser avec cette faible lumière. On trouve enfin le jardinier, désherbant une planche ou debout au sommet d'une échelle en train de cueillir des pêches ou des mûres.



Figure 42 – Exploitation de 'Abdū (Hama).

- 31 'Abdū a à peine 33 ans, bien qu'il en paraisse plus de quarante. De petite taille, c'est toutefois un solide gaillard, à la fois grassouillet et musclé, le ventre rond et les bras puissants. Son visage tanné est mangé par une barbe rousse et hirsute. Il porte toujours le même t-shirt jaune pâle et un sharwel blanc parsemés de vieilles taches de jus de mûres. Il est pieds nus en été mais porte des bottes en caoutchouc coupées au ras des chevilles en hiver.
- 32 Il est né dans le quartier al-Šarqiyyeh, un quartier populaire s'étendant à l'est du Ḥāder. Son père, comme son grand-père, étaient jardiniers. Jusque dans les années 1920, ils ont travaillé dans plusieurs jardins du zūr al-Damsiyyeh, plus proches du quartier et

appartenant aux Barūdī, avant de travailler pour les Kīlānī et de s'installer définitivement dans cette partie du zūr al-Šarqī. 'Abdū est le second d'une fratrie de quatre frères et d'une sœur, mais il est le seul à travailler en permanence dans le jardin. L'aîné est ouvrier dans une fabrique de dalles et les deux plus jeunes sont maçons et se rendent souvent sur des chantiers au Liban. Mais les uns comme les autres viennent de temps à autre dans le jardin pour donner un coup de main. Quant à la sœur, elle n'est pas encore mariée. Elle vit avec 'Abdū, sa femme et son père. Elle passe donc elle aussi l'été dans le jardin.

- 33 Après son baccalauréat, 'Abdū a pendant deux ans été apprenti mécanicien dans un garage qu'il a dû quitter pour faire son service militaire. A son retour, en 1982, son père, alors âgé de 70 ans, lui a demandé de venir travailler dans le jardin avec lui. Depuis, il assure l'essentiel des travaux et la vente matinale des produits à souk al-Hāl. Son père est un vieil homme sec et terriblement voûté qui se contente de désherber les planches et d'aider au repiquage des plants. C'est pourtant encore lui qui dirige l'exploitation, donne des directives quotidiennes et surtout qui recueille 80 % des revenus du jardin, laissant à son fils assez pour nourrir sa femme et son tout jeune enfant, né l'an passé.
- 34 De forme presque carrée, l'exploitation de 'Abdū — de son père - représente une surface de 10 *dunum*. Elle fait partie d'un jardin plus grand (20 *dunum*), appartenant aux Kīlānī et dont le père et l'oncle de 'Abdū se sont partagés l'usage il y a longtemps, si bien que les voisins les plus proches de 'Abdū sont ses cousins germains paternels. La limite entre les deux exploitations n'est pas signalée, chacun sachant parfaitement où s'arrête son domaine et où commence celui de l'autre. Le jardin lui-même est délimité au nord par le chemin d'accès au zūr, au sud en partie par le fleuve et en partie par une exploitation enclavée, à l'ouest par un vieil aqueduc et à l'est par de simples bornes de ciment placées là par les agents du Mandat français.
- 35 En plus de cette location de 10 *dunum*, le père de 'Abdū a pu acheter, il y a deux ou trois ans, un terrain de 7 *dunum* situé à quelques cent mètres plus à l'est. Ils n'y font pousser que des arbres fruitiers. Dans l'exploitation principale, celle de 10 *dunum*, l'essentiel de leur production est constitué par des fruits (pêches, nèfles, mûres blanches et noires, kakis, abricots, noix...), les légumes et les fleurs n'y occupant qu'une place secondaire. Le jardin, autrefois irrigué par une noria, dont l'aqueduc fait la limite avec un jardin voisin, est alimenté depuis les années 1950 par une grosse motopompe de fabrication anglaise, acquisition des Kīlānī, commune à plusieurs jardins et dont 'Abdū est chargé de l'entretien, puisqu'elle se trouve sur son terrain. C'est donc lui qui prend chaque année contact avec les mécaniciens et qui effectue les petites réparations occasionnelles, pour autant que son expérience de mécanicien le lui permette. C'est aussi lui qui tient le compte des dépenses sur un cahier et qui se charge de faire payer les différents utilisateurs de la motopompe. L'aqueduc de la noria maintenant disparue — il n'en reste que la haute structure en pierres — et marquant la limite avec le jardin de l'ouest est relié à la motopompe et sert donc toujours à amener et à distribuer l'eau à partir des parcelles les plus hautes.
- 36 Chaque année, dès le mois d'avril, 'Abdū et sa femme ainsi que sa sœur et son père quittent leur maison du quartier de Šarqiyyeh et viennent s'installer pour six mois dans le jardin. Plusieurs voyages en Suzuki sont nécessaires pour amener tout le matériel dont la famille aura besoin (matelas, vêtements, matériel de cuisine, télévision...). Ils y restent jusqu'en octobre. Leur maison de jardin est basse. En rez-de-jardin, elle dispose d'une cour intérieure sur le modèle de la maison arabe traditionnelle. Elle reçoit l'électricité par raccord clandestin et bénéficie d'un puits pour l'eau potable. Elle a été construite de

briques et de ciment au début des années 1980 par ‘Abdū, ses frères et des cousins. Les autres constructions de l’exploitation sont une petite cabane à outils construite devant la maison et plus loin au nord un grand poulailler occupé par une trentaine de poules et une étable dans laquelle se trouve un veau que ‘Abdū a récemment acheté en association avec un de ses frères ; ils espèrent le revendre avec un bon bénéfice au moment des fêtes.

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai Juin	Juillet	Août	sept.	Oct.	Nov. Déc.	Total pour 1993
Oignons	Oignons	Oignons	Oignons	Lég.	Corette	Corette	Corette	Corette	Épinards	
Ail	Ail	Ail	Ail	+	Mûres	Auberg.	Noix	Épinards	Radis	
Persil	Persil	Persil	Persil	Mûres	blanches	Piments		Radis	Blettes	
Fèves	Fèves	Fèves	Fèves	blanches	et noires	Grenades		Blettes	...	
Navets	Navets	Navets	Navets	Abricots	Abricots	Noix		...		
Radis	Radis	Radis	Radis							
Épinards	Épinards	Épinards	Épinards							
...	...	...	...							
17000	15400	17000	16500	18300	55800	55800	6000	15500	15500	266600
livres/mois										livres

SOURCE : ENQUÊTE PERSONNELLE, AOÛT 1993.

Tableau 29 — Estimation⁶ du revenu mensuel (en livres syriennes) de *Abdū et de son père (année 1993).

UNE JOURNÉE DANS LA VIE D’UN JARDINIER HAMIOTE : LE LUNDI 24 MAI 1993

- 37 ‘Abdū arrive au jardin vers 10 heures au volant de son Suzuki vide. Il s’est rendu à 6 heures au souk al-Ḥāder al-Kabīr et a confié sa récolte de mûres blanches, une quinzaine de kilos, à son commissionnaire habituel. Il est ensuite allé rendre visite à ses frères dans leur maison de Ṣarqiyyeh, avec lesquels il a déjeuné.
- 38 Il installe maintenant la traditionnelle échelle en bois sous un petit prunier. Les trois barreaux verticaux de l’échelle se rejoignent au sommet où ils sont maintenus ensemble par une épaisse pièce en bois ronde, polie et noircie par l’usage. ‘Abdū y grimpe pour cueillir des *ḡarinek*, sorte de petites prunes vertes, un peu plus grosses qu’une cerise et que l’on consomme acides. Elles seront vendues demain matin 12 LS le kilo au souk al-Ḥāder al-Kabīr. Il remplit rapidement le panier d’osier suspendu par une corde à sa ceinture, avant d’en verser le contenu dans un grand sac de jute posé au pied de l’arbuste. Dans le même temps, à quelques mètres de là, son père débarrasse des planches de corette des mauvaises herbes. Il travaille accroupi, arrachant patiemment entre pouce et index la moindre petite pousse. C’est un travail fastidieux qui était autrefois effectué par les femmes, mais dont le vieil homme se charge maintenant volontiers.
- 39 Vers 11 heures 30, la récolte de *ḡarinek* n’est pas encore finie. ‘Abdū s’interrompt pour boire un thé qu’il est allé chercher à la maison. Arrive alors un de ses cousins travaillant sur l’autre partie du jardin. Du même âge que ‘Abdū, vêtu d’une djellaba grise et sale et de la large ceinture noire des jardiniers hamiotes, il rend une simple visite de politesse à son cousin. Tout en buvant le thé, ils discutent un moment du prix et de la qualité des récoltes de certains fruits. ‘Abdū remonte ensuite sur son échelle triangulaire pour poursuivre son travail de cueillette. En fin de matinée, il a récolté une cinquantaine de kilos de prunes vertes.
- 40 Vers 13 heures 30, ‘Abdū s’attaque à trois parcelles de plants d’épinards qu’il a laissé pousser en graines. Les graines sont protégées par une cosse épineuse qui rend le travail

d'arrachage à main nue assez pénible. Il faut se saisir du plant au niveau de la racine et éviter qu'en tirant, la main ne glisse vers les épines. Les parcelles ainsi libérées sont destinées à recevoir dans peu de temps des aubergines.

- 41 'Abdū interrompt son travail entre 15 et 16 heures pour déjeuner et faire une courte sieste. Son père nous rejoint au milieu du repas. Il a entrepris de récolter de la menthe qu'il noue en petites bottes à l'aide de feuilles de poireaux séchées. Vers 16 heures, repu et reposé, 'Abdū va nourrir son veau. Il lui amène du fourrage vert coupé par son cousin le matin même et qu'il est allé chercher après le déjeuner. Puis il reprend le difficile arrachage des plants d'épinards qu'il poursuit pendant près de deux heures. Les plants arrachés sont enfin couchés dans une petite parcelle laissée en friche. Ils resteront à sécher là pendant plusieurs jours avant d'être égrainés à coups de bâtons.
- 42 'Abdū quitte ensuite son exploitation pour se rendre sur leur second terrain afin d'y couper de l'herbe pour son veau, celle qu'il lui a donnée un peu plus tôt ne suffisant pas. Nous traversons le jardin du fils d'un ancien *ağır* de son père installé à son compte depuis une quinzaine d'années — il a acheté le jardin et y a fait construire une maison dans laquelle il vit toute l'année — ainsi que l'exploitation de deux cousins maternels de 'Abdū. Ceux-ci sont en train d'achever l'aménagement de quelques parcelles avec une *mishāyeh* afin d'y planter des aubergines. Les planches sont finalement inondées et 'Abdū les aide à repiquer les plants d'aubergines. Ils progressent très rapidement, laissant à peine le temps à la terre d'absorber l'eau. Vers 19 heures 30, tout est fini.
- 43 Nous quittons ce jardin et entrons finalement sur le second terrain du père, but initial de notre sortie. Avec une petite faucille, 'Abdū y coupe de grandes brassées herbes hautes qui ont envahi les fossés. Il surprend une vipère endormie qu'il décapite aussitôt d'un coup sec et précis, jetant le corps convulsé dans le fleuve, par dessus les roseaux. En s'approchant de l'eau, il fait fuir deux grosses tortues qui disparaissent dans les herbes. Nous retournons au jardin. 'Abdū apporte l'herbe coupée au veau. Il est 20 heures 30, la journée de travail est finie.
- 44 Lieux de travail quotidien et de productions agricoles, les jardins sont aussi des lieux de vie, des lieux où l'on reçoit selon certaines règles propres aux espaces privés. Nous allons donc voir maintenant à quel type de savoir-vivre les jardins servent de cadre et à quelle « logique des lieux »⁷ ils peuvent répondre.

3 APPROCHE ET ANALYSE DE L'ESPACE DES JARDINS

- 45 Le jardin semble participer, au même titre que la maison, à ce que l'on peut appeler les « territoires de l'intime ». Il se situe en effet à l'épicentre de plusieurs cercles marquant, de façon plus ou moins précise, une déclinaison, un passage ou un glissement progressif du public au privé, des espaces extérieurs ouverts au domaine relativement fermé et réservé de l'exploitation.

LES VOIES D'ACCES

- 46 Ainsi, à l'échelle de la zone des jardins, les grandes voies d'accès, asphaltées dans les années 1970 puis, pour certaines, élargies dans les années 1980 et 1990, sont surtout des voies de passage qui sont utilisées par tous ceux qui veulent se rendre d'une rive à l'autre du fleuve et souhaitent traverser au plus vite la zone agricole. Les chemins secondaires

sont en revanche d'un accès plus réservé. En principe, en dehors des jardiniers, ne les utilisent que ceux qui ont à faire dans les jardins, autrement dit ceux qui sont en rapport avec des jardiniers (laitiers, acheteurs, propriétaires, amis, parents...). Se rapprochant encore plus du domaine de l'intime, les petites voies sans issues — et non goudronnées — desservant chacune quelques jardins sont perçues par les jardiniers comme des voies quasi privées, des prolongements de leurs propres exploitations. On ne peut donc y croiser un jardinier sans que celui-ci s'inquiète de notre destination : il faut avoir une raison de s'y aventurer.



Photo 46 — Jardins de Homs. Chemin d'accès à un groupe d'exploitations.

- 47 Ce réseau de routes, de chemins et de voies d'accès a bien sûr toujours existé, formant à la fois un lien et une limite plus ou moins précise entre le « grand espace urbain »⁸, le domaine semi-privé de la zone des jardins et l'espace privé de l'exploitation. Il n'est pas sans rappeler le réseau tout aussi ramifié et hiérarchisé des rues, ruelles et impasses qui permettent d'accéder aux maisons de la vieille ville⁹, mais qui marquent aussi la limite entre la partie de la ville ouverte aux étrangers et centrée sur les souks et celle proprement citadine et résidentielle.

ENTRER DANS UN JARDIN, MODE D'EMPLOI

- 48 Entrer dans une exploitation, en franchir le seuil, c'est bien entendu pénétrer dans un lieu réservé, finalement aussi privé que peut l'être n'importe quelle maison. Les nombreuses haies vives, claires-voies, treillages et hauts murs de terre crue ou de ciment, que l'on trouve dans la zone agricole homsiote comme hamiote, marquent les limites extérieures et intangibles de l'exploitation, protègent des intrusions et des maraudages et préservent l'intimité de la famille du jardinier. Un jardin est rarement directement accessible aux regards dans son intégralité. Les obstacles peuvent être nombreux (haies,

portail d'entrée, rideau d'arbres, paravents, branches laissées volontairement basses...) et organisés de manière à empêcher qu'un regard étranger, provenant donc de la route, du chemin d'accès ou de l'entrée du jardin, puisse avoir un accès direct à la maison de jardin, lieu où se tiennent les femmes lorsqu'elles se rendent dans l'exploitation.

- 49 En revanche, les limites internes aux jardins sont, quand elles existent, moins marquées, moins formelles que ces limites extérieures : on s'accommode toujours plus facilement des jardiniers voisins alors que l'on se protège du visiteur extérieur, du promeneur trop curieux. Il existe ainsi tout un réseau de sentiers permettant de circuler entre les jardins d'un même secteur sans emprunter les chemins, réseau qui, tracé par l'usage social des parcours et des circonvolutions individuelles, suit les canaux d'irrigation, les bordures de parcelles et les haies, tout en passant prudemment au large des maisons. Les jardiniers connaissent bien ces sentiers qu'ils ont eux-mêmes tracés, comme ils connaissent les modes d'approche d'un jardin, la façon dont il convient de procéder pour entrer à l'improviste dans une exploitation. Ils connaissent surtout les habitudes de leurs voisins immédiats, avec lesquels ils ont parfois des liens de parenté, et savent à quel moment il est possible de leur rendre visite ou de simplement traverser leurs jardins. La proximité de leurs exploitations permet également d'entendre si des femmes s'y trouvent et de remettre, s'il y a lieu, leur visite à plus tard.
- 50 Pour entrer dans un jardin, il convient de respecter certaines des règles ordinaires d'accès à tout espace domestique. Ainsi, si le signallement du visiteur peut être le fait d'un chien ou du visiteur lui-même (par sa propre voix ou le klaxon de son véhicule), attendre d'être autorisé à entrer dans un jardin n'en reste pas moins une règle banale que respecte spontanément tout visiteur. De la même manière, en ville ce visiteur se tiendra ostensiblement sur le côté lorsqu'il sonnera à la porte d'un appartement, parlant le dos presque tourné à la porte lorsque celle-ci s'ouvrira sur une femme.
- 51 En l'absence de femmes, le jardinier répondra à l'appel, souvent sans se déplacer, guidant de sa voix le visiteur. C'est à celui-ci de s'avancer dans le jardin afin d'y retrouver son hôte occupé. Il est rapidement invité à se restaurer à l'intérieur de la maison ou sur la terrasse, selon l'époque de l'année. Le jardin est alors un territoire masculin, s'ouvrant en principe tout entier et sans restriction au visiteur. La présence éventuelle de journalières n'a aucune sorte d'incidence : leur origine bédouine ou paysanne, les attitudes qui en découlent, le travail qu'elles effectuent dans les jardins — proche de celui des hommes — les rapports de plaisanterie qu'elles entretiennent quotidiennement avec le jardinier et parfois ses visiteurs... tout cela fait que ces femmes-là ne peuvent constituer un empêchement pour entrer et circuler sur une exploitation : elles ne comptent pas. Comme l'écrit M. Virolle, elles « *touchent aux limites extrêmes de la féminité, de l'indistinction du genre, ou de l'incorporation bissexuée*¹⁰ ».
- 52 Il est cependant rare qu'un non-jardinier ait à circuler dans un jardin. Il entre, salue le jardinier et les personnes présentes et s'assoit, encouragé par l'invitation impérative que le jardinier ne manque pas de lui faire et qui ne semble vouloir souffrir d'aucune contradiction : « *istiriḥ !* », « *repose-toi !* ». Lorsqu'il se lève, c'est généralement pour prendre congé : dans un jardin, on ne peut en effet rester debout sans rien faire. Celui qui se tient debout est celui qui travaille, le visiteur restant quant à lui assis à l'ombre, sur un tapis ou une caisse en bois, devant un verre de thé et un plateau de fruits ou de salades : le repos (*istirāḥah*) et le bien-être sont ses prérogatives, alors même que le jardinier peut poursuivre dans le même temps ses occupations, du moins celles qui ne l'éloignent pas trop de l'endroit où se tiennent ses visiteurs. La terrasse peut être alors simultanément

utilisée comme lieu de réception et lieu de travail, le jardinier nettoyant et préparant ses légumes tout en continuant à discuter avec ses hôtes.

- 53 En revanche, lorsque sont présentes des femmes, le jardinier vient le plus souvent en personne accueillir le visiteur à l'entrée de l'exploitation¹¹, de manière à l'intercepter et à circonscrire son intrusion à certains espaces bien délimités. Si aucun lieu n'a été aménagé près de la maison pour recevoir les visiteurs (terrasse indépendante de la maison et protégée par un paravent, une haie ou donnant sur un mur aveugle), l'accueil se cantonne le plus souvent à l'entrée du jardin. Un tapis est alors étendu à l'ombre du premier arbre et c'est le jardinier ou un de ses fils qui amène sur un plateau le thé préparé par les femmes qui restent retranchées à l'intérieur de la maison ou dans ses abords immédiats et protégés. Le jardin devient alors un lieu à risques pour l'étranger, lieu où son regard ne peut être vagabond mais doit rester en quelque sorte bridé et fixé sur son interlocuteur¹². Le jardin se trouve du coup divisé en deux espaces bien distincts : un espace de travail et de réception masculine, sorte de *selamlik* (les parcelles, le tapis à l'entrée de l'exploitation ou la terrasse protégée...) et un espace réservé féminin ou domestique, sorte de *haramlik* (la maison et ses abords immédiats). Dans certain cas, c'est le jardin tout entier, espaces de travail et de repos alors confondus, qui peut se transformer en *haramlik* et son approche est alors limitée à sa seule périphérie : un jardinier homsiote me fit ainsi faire le tour de son exploitation, grande de quelques 20 *dunum*, exclusivement par les petites routes extérieures qui l'entouraient et la délimitaient, sans qu'il fut à aucun moment question de pénétrer dans le jardin où se trouvaient alors sa femme, sa fille et sa belle-mère ainsi que les deux nièces de sa femme.
- 54 Le jardin n'est donc pas seulement un espace de production agricole. Il est aussi un espace de vie et de pratiques sociales que l'on aborde avec prudence parce qu'il n'est jamais aussi bien fermé que peut l'être une maison et que le risque d'apercevoir ou de croiser une femme est toujours présent. C'est aussi un espace qui se réadapte selon la présence ou non de femmes, que l'on décode donc différemment selon les saisons — les femmes sont plus présentes dans les jardins en été qu'en hiver —, les habitudes, les liens, le degré d'intimité dont on peut se prévaloir avec la famille du jardinier, mais aussi en fonction de la propre implication du visiteur dans les travaux du jardin (journalière, laitier, jardiniers voisins...). Celui-ci peut-être à la fois un sanctuaire de la vie familiale et un lieu de convivialité masculine, de plaisanteries, de discussions et d'échanges d'informations professionnelles.
- 55 La durée des visites dépend de l'identité des visiteurs et de l'objet de leur visite mais aussi des heures durant lesquelles elles sont effectuées. Un jardinier ayant interrompu son travail pour venir demander un service, emprunter un outil ou procéder à un échange de graines ne restera que quelques minutes. Sa visite pourra intervenir à n'importe quel moment de la journée, sans que cela dérange. Par contre l'ami, le propriétaire du jardin ou la relation de quartier seront reçus plus longuement, mais ne viendront qu'après la sieste et la prière de l'après-midi, lorsque le jardinier s'est reposé et n'a pas encore repris son travail en raison de la chaleur. Il est par contre incongru de rendre cette sorte de visite le matin, période de grande activité, en début d'après-midi, moment du déjeuner et de la sieste et en toute fin de journée, lorsque la fraîcheur du jour déclinant permet un regain d'activité. Quant aux professionnels non-jardiniers en contact avec les jardins, ils ont leurs heures de passage : le laitier, l'agronome apiculteur viennent régulièrement tel jour à telle heure. Leur visite est donc attendue, brève et leur séjour dans le jardin est autonome. Ainsi, l'agronome s'occupe de ses ruches, saluant au passage, parfois de loin, le

jardinier sans que celui-ci ait à s'interrompre. Ce sont en fait deux processus de travail qui se croisent sans nécessairement interférer l'un avec l'autre. Les jardins développent donc une véritable codification du temps reposant à la fois sur la succession des travaux et les rythmes de la vie quotidienne : travail du matin, déjeuner, sieste, prières, travail du soir...

LES MAISONS DE JARDIN

- 56 Nous l'avons vu, l'accès à la maison de jardin est malaisé et conditionné par la présence ou l'absence de femmes. Centre du jardin, refuge de l'intimité des femmes, espace de réception mais aussi lieu de stockage et de conditionnement des légumes, quel est l'aspect de la maison ? Comment s'organise-t-elle ?
- 57 Il y a encore une trentaine d'années, il existait deux types d'habitation de jardin à Homs comme à Hama : la *sîra*, qui semble être le type le plus archaïque et sans doute le plus ancien, et la maison en grosses pierres noires de basalte.
- 58 La *sîra* (fig. 43) était une cabane pourvue d'un enclos que le jardinier construisait la première semaine de son arrivée dans le jardin avec les matériaux qu'il trouvait sur place. Sa durée d'utilisation était courte, quelques mois tout au plus. Elle protégeait le jardinier et sa famille du soleil d'été mais les pluies et les neiges de l'hiver avaient souvent raison d'elle, obligeant le jardinier à la reconstruire l'année suivante. Ceux qui ont connu de tels abris en parlent avec ironie et un certain mépris (ou honte ?), l'associant à une existence passée difficile et davantage à la vie sauvage qu'à la vie urbaine : « Elles étaient pleines de scorpions et de serpents. » La *sîra* convenait en fait parfaitement à une époque de précarité où les jardiniers n'étaient pas assurés de pouvoir rester dans leur exploitation d'une année à l'autre et où il leur était donc impossible de construire en dur.

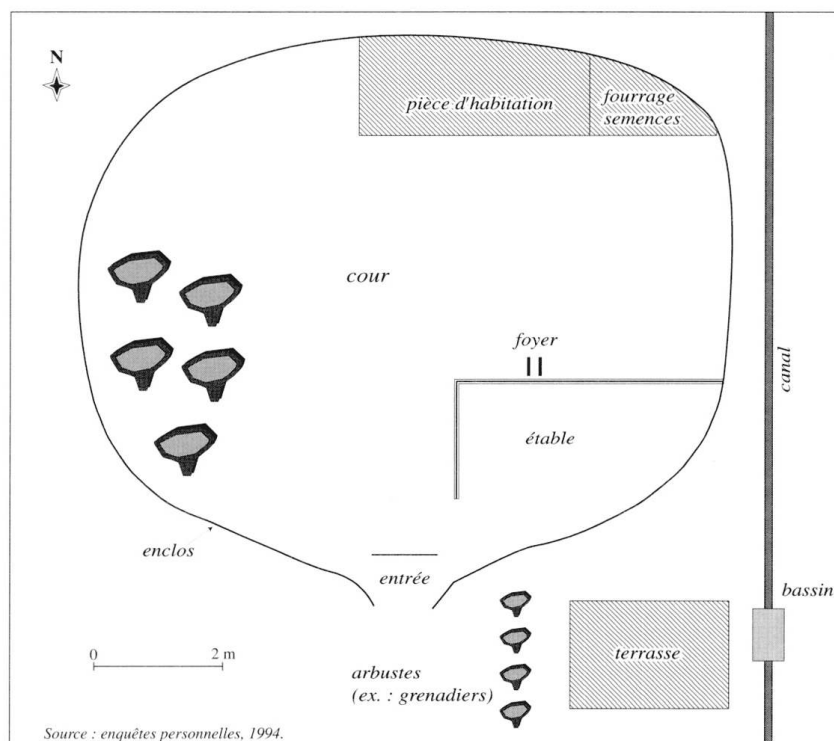


Figure 43 — *Sîra* type à Hama (d'après entretien).

- 59 La partie privée d'une *sīra* était généralement constituée d'une cabane, d'une cour et d'une étable, cet ensemble étant entouré d'un enclos protecteur. La cabane était faite de terre sèche mêlée de branchages ou de roseaux et couverte d'un toit de chaume ou de branches. Cette habitation rudimentaire disposait d'une pièce de 10 à 12m² et d'une remise aussi grande où l'on entreposait les outils et du foin pour les bêtes. Le foyer, constitué de deux longues pierres, se trouvait à quelques mètres de la cabane et était protégé du vent dominant par un petit muret en pierres sèches. La cour séparait la cabane de l'étable construite dans les mêmes matériaux mais le plus souvent dépourvue de toiture. Il n'était pas utile que l'étable soit mieux protégée puisque les bêtes étaient ramenées en ville dès les premiers froids, en novembre. La cour pouvait être ombragée par quelques arbres. Plate et bien entretenue, elle était un lieu polyvalent, lieu de réunion de la famille, endroit où l'on partageait les repas et où l'on dormait en été sur des matelas posés à même le sol ou parfois hors de portée des scorpions sur de grossiers sommiers en bois, comme on en voit encore sur les bords de l'Euphrate. Cet ensemble — cabane, cour et étable — était entouré d'un enclos de roseaux assez haut afin que nul ne puisse voir à l'intérieur. Cet enclos avait une entrée unique, située au sud et fermée par un tissu flottant.
- 60 À l'extérieur, à quelques mètres de l'entrée, mais désaxée par rapport à celle-ci, se trouvait la *maṣallah*, petite terrasse surélevée et convertible, puisque servant à la fois pour la prière des hommes, le stockage des légumes nettoyés et la réception des amis et des visiteurs. On y étendait un tapis et quelques coussins, les femmes restant alors recluses et invisibles derrière l'enclos. Ce sont les enfants qui amenaient le plateau de thé et de fruits. À peu de distance de la terrasse se trouvait le petit bassin de pierre, alimenté par un canal, et dans lequel on pratiquait les ablutions avant la prière et on lavait ou humidifiait les légumes destinés au marché ou à la consommation immédiate.
- 61 La maison de pierre (fig. 44, 45 et 46), robuste et durable, était construite aux frais du propriétaire du jardin. C'était aussi un endroit assez confortable pour qu'il puisse lui-même y passer quelque temps en été. Le jardinier construisait alors une cabane un peu à l'écart afin de laisser la place au propriétaire. Les jardins possédant ce type de maisons étaient donc des jardins régulièrement visités par leurs propriétaires, contrairement aux jardins ne possédant que des *sīra*.

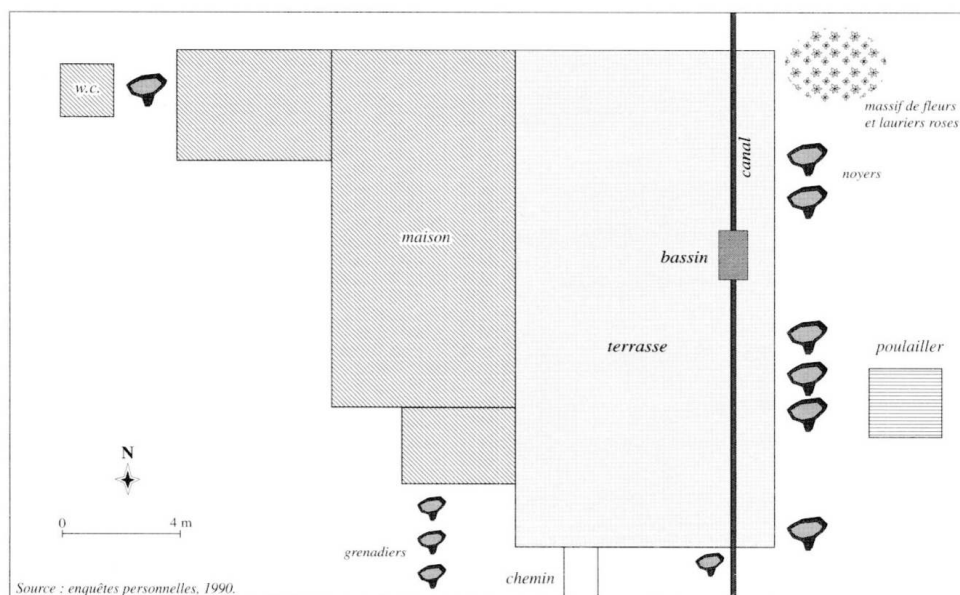


Figure 44 – Exemple d'une maison de jardin (A.S., zūr al-Ḥarāb, Homs) : disposition générale.

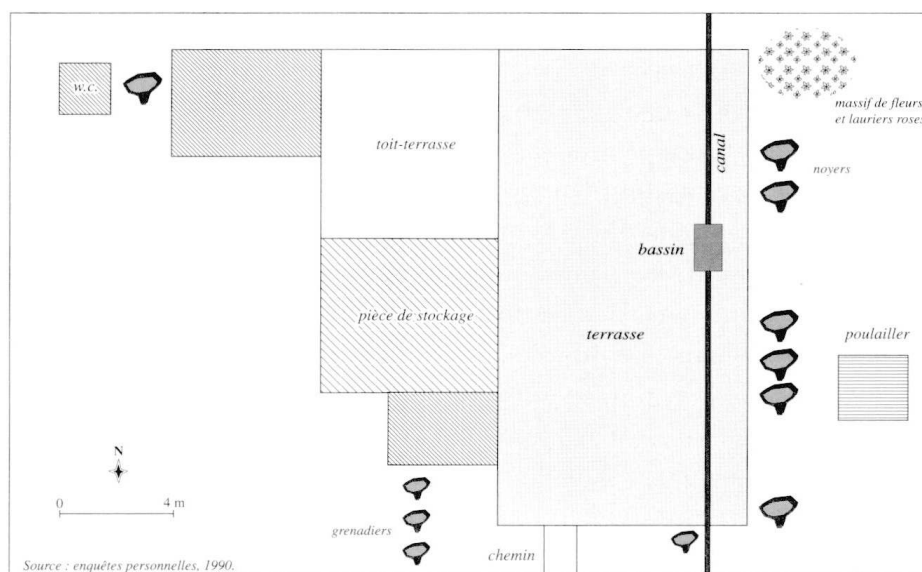


Figure 45 – Exemple d'une maison de jardin (A.S., zūr al-Ḥarāb, Homs) : disposition étage.

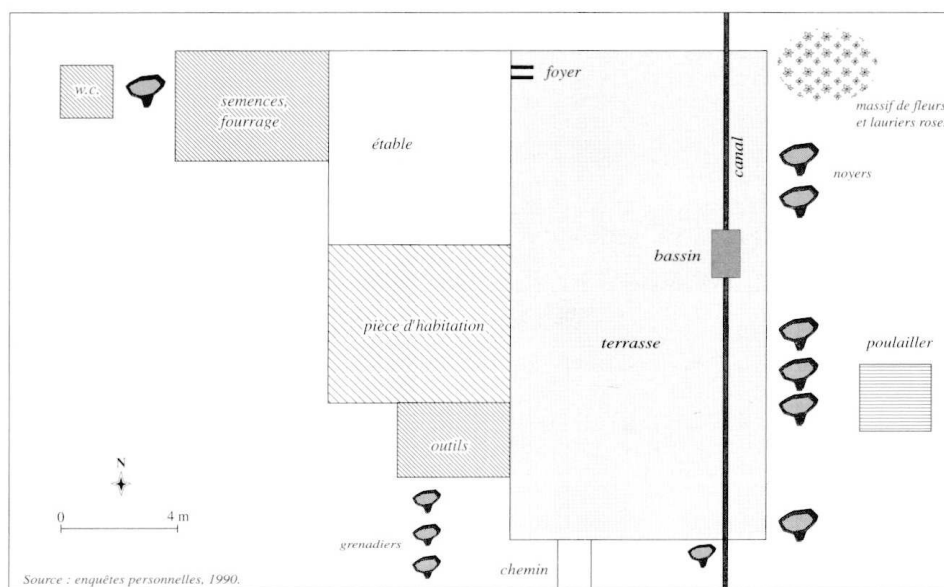


Figure 46 Exemple d'une maison de jardin (A.S., zūr al-Ḥarāb, Homs) : disposition rez-de-chaussée.

- 62 À Homs, les pierres en basalte étaient traditionnellement amenées depuis le plateau du Wa'ar à dos de chameau. La maison était de forme rectangulaire, longue, étroite et haute, pourvue d'un toit-terrasse offrant une vue sur l'ensemble de l'exploitation et permettant ainsi sa surveillance. C'est également sur ce toit-terrasse que le jardinier faisait sécher le pain destiné aux animaux.
- 63 Le plan de ce type de maison différait de celui d'une sīra, bien que les mêmes éléments s'y rencontrant : on trouvait ici aussi deux pièces, l'une d'habitation, l'autre destinée au foin et aux outils, mais la terrasse polyvalente servant à la prière, aux réceptions et au stockage des légumes ainsi que le petit bassin de pierre servant aux ablutions et au nettoyage des légumes étaient généralement construits dans le prolongement du bâtiment, en fait devant la porte d'entrée, le tout formant un ensemble solidaire. Le foyer était aménagé sur cette même terrasse tout contre le mur de la maison. Une étable estivale était construite un peu plus loin. Aucun enclos n'entourait ces constructions, mais des arbustes, le plus souvent des grenadiers, pouvaient les protéger sans pour autant constituer une haie unie et compacte.
- 64 De nos jours, ces deux types de maisons ont disparu ou bien ont été transformés. La sīra, abri précaire par excellence, a complètement disparu à la fin des années 1960. Elle a été généralement remplacée par des constructions en béton reprenant souvent le plan d'une résidence citadine traditionnelle avec une cour intérieure, parfois équipée d'un bassin à usages domestiques alimenté par un canal d'irrigation (le bassin à légumes se trouvant à l'extérieur). Cette cour centrale rend désormais inutile l'ancien enclos protecteur. Plusieurs bâtiments indépendants (étable, poulailleur, remise à outils) se trouvent généralement à proximité de la maison principale. Quant à la maison de pierre, généralement conservée en l'état et entretenue, elle a été souvent agrandie par l'apport de nouvelles pièces d'habitation construites cette fois en briques et en béton. L'ancienne remise à foin et à outils sert désormais d'étable hivernale puisque l'on ne ramène plus, à Homs comme à Hama, les bêtes dans les quartiers résidentiels en hiver.



Photo 47 — Jardins de Homs. Maison de jardin. Salades à l'avant plan.



Photo 48 - Jardins de Homs. Maison de jardin en hiver. Le bâtiment le plus haut sert de réserve. Une treille couvre la terrasse située devant la maison. C'est là que sont entreposés les légumes et reçus les visiteurs.

- 65 La terrasse multi-fonctionnelle et le petit bassin à ablutions et à légumes restent bien présents dans ces nouvelles structures. Ils demeurent étroitement associés à la maison de jardin et constituent le lieu de passage obligé des légumes destinés au marché urbain. Toute exploitation est ainsi constituée d'un espace de production agricole que forment les parcelles cultivées et de cet espace consacré au conditionnement des légumes que sont la terrasse et le bassin et qui se trouve associé à l'espace domestique. On constate souvent la présence de parterres de fleurs à proximité immédiate de ces maisons, ce qui semble être

une façon de différencier l'espace domestique (la maison et ses alentours immédiats) de l'espace de production (les parcelles). Les fleurs sont ici liées au repos et à un lieu où se trouvent parfois des femmes. Elles signalent en quelque sorte le résidentiel.

- 66 Ces transformations architecturales, qui sont le fait des jardiniers eux-mêmes, sont aussi les signes les plus visibles de la stabilisation de leur statut professionnel : les jardiniers n'ayant plus à craindre, depuis les années 1960, d'avoir à quitter leur exploitation peuvent dès lors s'y installer de façon ostensiblement durable.

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

- 67 Du point de vue des exigences d'un parcellaire très étroit et de la nécessité de travailler dans la minutie du geste et dans la maîtrise des dépenses et des coûts, l'outil traditionnel reste le plus efficace, parce qu'adapté aux dimensions du terroir, peu coûteux à la fabrication et facilement réparé par le jardinier. Ce sont les mêmes outils qui continuent ainsi à être utilisés depuis les premières observations effectuées, il y a soixante ans, par un ethnographe comme Du Mesnil du Buisson (1932) ou des géographes comme Latron, Weulersse ou Thoumin.
- 68 Dans ce contexte, les innovations techniques sont restées relativement rares, bien que répondant à des besoins fondamentaux. La plus importante me semble être l'introduction à Hama du motoculteur, qui constitue une réelle innovation répondant aux besoins particuliers des jardins de cette ville, alors que l'utilisation occasionnelle du tracteur à Homs apparaît davantage comme un emprunt fait à la grande agriculture.
- 69 D'autres techniques, que l'on peut considérer comme indissociables d'une agriculture moderne, sont en revanche peu présentes : je pense notamment aux systèmes d'irrigation par goutte à goutte, encore inconnus dans les deux villes, ou encore à la culture sous serres, qui reste très minoritaire à Homs en raison de problèmes climatiques, mais aussi d'un manque de disponibilités financières.
- 70 En revanche, la fixation, à partir des années 1960, des jardiniers sur leur exploitation a été à l'origine de certains changements ou innovations dans les modes de cultures. À Hama, les arbres fruitiers, profitant de l'encaissement favorable de la vallée de l'Oronte, ont massivement remplacé les cultures maraîchères d'autrefois, moins rentables. À Homs, on voit apparaître, depuis quelques années, des vignes grimpant sur des poteaux en béton armé plantés en plein champ. À Homs comme à Hama, les habitations de jardins sont désormais construites en dur, acquérant ainsi un caractère permanent et prenant parfois l'aspect d'une résidence secondaire ou même principale. À Hama, de nombreux jardiniers se sont ainsi installés définitivement dans leur exploitation, délaissant leur résidence citadine.

NOTES

1. Cette double voie, qui était encore en construction lors de mon départ de Syrie en octobre 1995, est actuellement achevée et le paysage des jardins que j'ai connu considérablement transformé, comme j'ai pu le constater lors d'une visite en juillet 2000.
2. Un proverbe n'affirme-t-il pas que « *les pas du jardinier ne nuisent pas au jardin* » (« *Da'st el-bestan ġe mā betḍerr* ») ? « *Il passe impunément au milieu des plates-bandes et des massifs ; il sait où poser ses pieds sans écraser graines ou fleurs, même avec ses gros sabots, chose qu'un étranger ne pourrait pas faire. On compare à ce jardinier une personne regardante, soupçonneuse, avare, qui n'aime pas voir les autres toucher à ce qui lui appartient : tel un barbier qui craint de confier à d'autres ses ciseaux ou ses rasoirs, lui seul sachant bien s'en servir.* » (Feghali, 1938 : 486-87).
3. Je n'ai pas pris en compte les revenus provenant du bétail et des ruches.
4. Les plaisanteries à caractère sexuel sont monnaie courante entre jardiniers se connaissant bien et semblent participer d'une affirmation du caractère essentiellement masculin de l'activité maraîchère.
5. Tentative d'arboriculture en plein champ peu fréquente dans les jardins de Homs. Un vent fort provoqua d'ailleurs la chute de la majorité des fruits quelques semaines plus tard, ruinant ainsi la récolte. Les arbres furent abattus l'hiver suivant.
6. Je n'ai pas pris en compte les revenus provenant du bétail.
7. L'expression est de Depaule et Arnaud (1985 : 11).
8. Expression de Depaule et Arnaud (1985 : 11).
9. « *Au Caire, comme dans d'autres villes du monde arabe, parfois le visiteur venu du dehors (...) a le sentiment, sans pouvoir toujours en énoncer la raison, qu'il est en train de franchir un seuil, que les lieux changent de nature. Comme si, au-delà d'une certaine limite — l'angle de deux rues, un décrochement, le porche d'un immeuble — ou au-delà d'une certaine distance que rien ne semble précisément matérialiser, on entrait dans "l'intimité" des gens. A partir d'une artère principale, de rue en ruelle et de ruelle en impasse, la circulation se réduit, les boutiques et les ateliers se raréfient, se font plus discrets ou au contraire s'approprient la chaussée. Le rétrécissement progressif de la voie a bien l'air d'annoncer qu'elle, ou ses ramifications, s'enfonce dans un monde réservé situé à l'écart du mouvement général pour éventuellement s'achever en cul-de-sac.* » (Depaule et Arnaud 1985 : 107-108).
10. Virolle (cité par Bekkar, 1997 : 87) parle en ces termes des femmes du marché de Beni-Mellal (Maroc).
11. Cette habitude de venir accueillir le visiteur à l'entrée du jardin est, par la force des choses, beaucoup plus présente à Hama puisque la plupart des jardins proches de la ville sont protégés par une grande porte en fer fermée de l'intérieur. Il faut donc attendre l'arrivée du jardinier pour pouvoir entrer, que des femmes soient présentes ou pas.
12. Cela rejoint un peu l'analyse que fait Bekkar (1997 : 83) lorsqu'elle constate que « *le rapport entre le privé et le public dans les villes du monde arabe obéit au jeu des regards, il s'ajuste en fonction des situations individuelles et collectives* ».

Quatrième partie. Temps et espaces de la ville, le destin urbain des jardins

Introduction à la quatrième partie

- 1 Largement émancipés des rapports de dépendance qui les ont longtemps liés aux propriétaires de jardins et désormais assurés de la maîtrise de leurs exploitations, les jardiniers professionnels se retrouvent cependant de plus en plus minorés au sein de leurs propres familles. Celles-ci ont en effet multiplié et élargi leurs champs d'activités à l'extérieur de la zone des jardins, profitant des nouvelles opportunités professionnelles résultant des transformations opérées dans les économies citadines depuis maintenant près d'un demi-siècle.
- 2 Dans le premier chapitre de cette quatrième et dernière partie, je présenterai les principaux changements d'activités intervenus au sein des lignages de jardiniers et nous verrons de quelle manière ils ont pu sensiblement différer d'une ville à l'autre. J'analyserai ensuite les transformations que l'accès à ces nouvelles activités a pu provoquer dans la pratique de l'agriculture urbaine et dans le rapport que les familles de jardiniers entretiennent à leurs propres jardins. Cela m'amènera à présenter la place qu'occupent désormais les jardiniers et leurs jardins dans l'économie urbaine, à travers notamment une approche des différentes associations d'intérêt existant entre jardiniers et citadins ainsi que du fonctionnement actuel des souks de fruits et légumes. Nous pourrions alors constater que les jardins constituent encore le cadre d'une économie active, même si celle-ci est essentiellement liée à des réseaux citadins spécifiques et parfois exclusifs.
- 3 Dans le deuxième chapitre, nous verrons que ce relatif dynamisme économique pourrait cependant ne pas être suffisant pour empêcher la disparition, à plus ou moins long terme, de ces espaces agricoles. C'est du moins l'opinion de nombre de responsables municipaux et régionaux. Et si la sauvegarde de ces jardins semble être un souci assez bien partagé par ces mêmes autorités, les moyens législatifs et pratiques mis en place pour assurer cette sauvegarde ne semblent en revanche guère prendre en compte la dimension agricole et socioculturelle de ces espaces, notamment les liens étroits et anciens qui les unissent à la vieille société citadine¹, aussi bien en tant qu'espaces de production agricole qu'en tant qu'espaces de sociabilité. Nous verrons cependant que l'intérêt que la majorité des citadins actuels porte à la zone des jardins s'amenuise d'année en année et que ceux qui ont encore régulièrement accès aux jardins sont de moins en moins nombreux.

- 4 Semble dès lors se poser la question de l'utilité urbaine de ces zones et de la place qu'elles peuvent encore occuper ou que l'on souhaite leur donner dans une ville en pleine mutation (Homs) ou engagée dans un lent processus de reconstruction (Hama). Nous verrons alors que le rôle qui leur reste peut-être encore à jouer pourrait désormais se situer moins dans leur fonction agricole et économique que dans une fonction beaucoup plus symbolique, concernant finalement l'image et la représentation même de la ville.
-

NOTES

1. Je suis conscient de l'ambiguïté et de l'imprécision d'un tel terme. Par « vieille société citadine », je désigne en fait les familles citadines qui étaient présentes à Homs avant les grands changements des années 1950, qui représentaient alors quelques 50 000 individus et qui étaient constituées par les marchands du souk, les artisans, les notables, les anciens grands lignages et, bien sûr, les jardiniers d'origine citadine.

Chapitre I. Jardins et stratégies familiales, redéfinition d'un espace traditionnel de production agricole

- 1 Depuis un demi-siècle, le monde des jardins s'est considérablement complexifié au contact d'une société citadine qui a elle-même subi d'importantes mutations. Dans ce chapitre, nous verrons comment la zone agricole servit pendant longtemps de « réserve de travail » à des ruraux et à des citadins, puis comment elle s'est révélée incapable d'absorber l'excédent démographique de sa population de jardiniers. Nous nous intéresserons alors à la manière dont s'est opéré le transfert de cet excédent vers d'autres activités.
- 2 Je présenterai ensuite les conséquences que ces nouvelles activités ont pu avoir sur la façon dont les jardiniers pratiquent leur métier et sur la place qu'occupent désormais les jardins au sein de leur lignage. J'analyserai enfin comment a été redéfinie la place des jardiniers et des jardins dans la ville, avec notamment l'apparition de nouveaux réseaux socio-économiques et avec une implication croissante de jardiniers dans les filières de commercialisation des fruits et légumes.

1 – UNE BRÈVE APPROCHE DES ORIGINES PROFESSIONNELLES : POURQUOI ET COMMENT DEVIENT-ON JARDINIER ?

- 3 Dans un premier temps, je voudrai m'interroger sur ce que révèlent les mémoires lignagères, et plus généralement celle du groupe professionnel, sur l'origine supposée des lignages de jardiniers et sur les conditions qui ont présidé au basculement de certains citadins dans l'agriculture : comment descendait-on dans les jardins ? D'où viennent les néo-jardiniers ? Que faisaient-ils avant de se consacrer à l'agriculture ? Pour quelles raisons sont-ils devenus des jardiniers ?
- 4 Pour tenter de répondre à ces questions, je m'appuierai sur des enquêtes effectuées sur des lignages de jardiniers. Il s'agit au total de quatre-vingt-neuf lignages (cinquante-neuf

à Homs, trente à Hama) au sujet desquels j'ai pu obtenir des précisions concernant leur ancienneté dans les jardins et leur origine socioprofessionnelle.

À HOMS, UN MILIEU PROFESSIONNEL RELATIVEMENT PERMÉABLE

- 5 Actuellement, les jardiniers semblent avoir diverses origines : rurales, bédouines ou citadines. Les cinquante-neuf lignages que j'ai répertoriés renseignent sur la manière dont cette population de jardiniers se répartit actuellement selon ces différentes origines.

LES LIGNAGES D'ORIGINE PAYSANNE

- 6 Parmi cinquante-neuf lignages homsiotes, dix sont désignés comme étant d'origine paysanne récente. Leur installation dans les jardins ne remonte pas au-delà de deux ou trois générations — de deux ans pour l'installation la plus récente à quatre-vingt-dix ans pour la plus ancienne — et reste encore présente dans les mémoires : c'est le père, le grand-père ou tout au plus l'arrière-grand-père qui a quitté son village pour venir travailler dans les jardins, comme *ağır*, comme journalier ou comme jardinier. Ces personnes sont directement passées de leur campagne aux jardins urbains, ce qui n'empêche pas que d'autres membres de leur famille aient dans le même temps investi des activités plus citadines :

« Aḥmad (45 ans) est jardinier dans l'extrême nord de la zone agricole, à l'endroit où la vallée forme un goulot avant de s'élargir de nouveau. Son père, un paysan originaire des environs de Tartous, a émigré en Argentine avant de revenir tout aussi pauvre en 1915 en Syrie et d'épouser une paysanne de Samalil, village du Wa'ar situé à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Homs. Il eut six fils et deux filles, Aḥmad étant le plus jeune de cette fratrie. Paysan sans terre, son père resta à Samalil et travailla le reste de sa vie comme journalier dans la région. Il est mort en 1950 alors que Aḥmad n'avait que 3 ans. Les frères aînés ont continué à travailler comme journaliers un certain temps avant de finalement venir s'installer à Homs avec leur famille entre 1960 et 1964. Le plus âgé (44 ans) devint commerçant de légumes. Les quatre autres devinrent charpentier, maçon, ouvrier occasionnel et journalier sur des terres agricoles proches de la ville. Aḥmad, qui n'était alors âgé que de 13 ans, devint *ağır* dans la zone agricole.

À la fin des années 1970, il a acquis le savoir-faire suffisant pour diriger sa propre exploitation, un jardin de 20 *dunum* qu'il loue aux Raslān. En plus de l'aide que lui apportent de temps en temps deux de ses frères (l'ouvrier occasionnel et le journalier), il peut compter sur ses deux épouses, deux paysannes de son village d'origine, qui lui ont fait onze enfants (six filles et cinq garçons). Résidant en permanence dans le jardin où a été construite une petite ferme, cette famille pratique un maraîchage ordinaire et élève une vingtaine de vaches auxquelles sont consacrés 10 *dunum* de pâturage. Les bêtes ont aussi libre accès à une bande de terre inculte et inondable (terre dite *būr*) de 10 *dunum* située en bordure du fleuve, n'appartenant donc à personne. Aḥmad distribue lui-même son lait dans le quartier al-Buğtassiyyeh (ouest de la route de Hama), se chargeant également de vendre celui que lui confient certains de ses voisins jardiniers. » (A.D., *zūr al-Ma'addas*, Homs, juin 1990).

- 7 J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer, dans un précédent chapitre, ces ruraux qui venaient travailler dans les jardins de Homs et qui devenaient parfois jardiniers. Rappelons qu'il s'agissait le plus souvent de paysans sans terre, originaires de villages de la région de Homs, qui trouvaient dans les jardins l'occasion d'un travail périurbain, mais aussi la

possibilité d'intégrer progressivement la société citadine. Jusque dans les années 1950, les plus jeunes d'entre eux étaient engagés comme « valets de jardin » (*ağır*), avant de parfois devenir jardiniers, de trouver une autre activité en ville ou encore de retourner dans leur village avec un petit pécule. Les hommes plus âgés se faisaient engager comme journaliers, mais devenaient rarement jardiniers. Nous savons que, sollicités et recrutés par les nouvelles industries et l'artisanat moderne, ces hommes ont été remplacés dans les jardins par une main-d'œuvre essentiellement féminine d'origine paysanne et bédouine.

- 8 Il existait enfin une minorité de paysans relativement aisés venant de villages satellites de Homs (Baba Amr, Deir Baalbé, Deir Attiyé...), dont les lignages ont eu les moyens d'acquérir des parcelles dans les jardins, parcelles sur lesquelles ils ont fini par s'installer, devenant ainsi à leur tour des jardiniers. Certains grands lignages de jardiniers, propriétaires d'une partie au moins de leur exploitation, sont ainsi d'origine paysanne.

LES LIGNAGES D'ORIGINE BÉDOUINE

- 9 Seule une très petite minorité des lignages recensés (3 / 59 lignages) ont une origine bédouine. Leur présence à Homs remontait à plus d'un siècle. À la différence des paysans convertis à ce type d'agriculture urbaine, ces bédouins n'ont pas directement travaillé dans les jardins. Les trois lignages se sont d'abord installés au nord-est de la ville comme petits négociants en moutons, utilisant les liens encore étroits les unissant alors aux tribus bédouines. À la génération suivante, des membres de ces trois lignages, après avoir pratiqué divers métiers artisanaux dans la vieille ville (menuiserie et tissage), sont devenus jardiniers suite à une crise du secteur artisanal.
- 10 Ainsi, alors que, dans le cas des paysans, leur familiarité avec les techniques agricoles favorisait pour certains un passage immédiat de la campagne aux jardins urbains, dans le cas des bédouins tout semble s'être passé comme s'ils étaient devenus jardiniers non pas grâce à une compétence technique acquise hors la ville, mais à la suite de l'acquisition d'une identité citadine, d'une activité urbaine et d'un éloignement de leur ancienne condition d'éleveurs nomades. Devenir jardiniers semble alors avoir été perçu par eux plus comme un processus d'appauvrissement ou une solution provisoire que le signe d'une ascension sociale. Alors que pour le paysan, devenir jardinier le rapprochait de la condition enviée de citadin pour le citadin¹ d'origine bédouine, devenir jardinier n'était qu'un pis-aller permettant de survivre dans une économie urbaine en crise. Il rejoignait ainsi les petits artisans qui sont parfois devenus jardiniers par nécessité.
- 11 C'est cependant à leur ancienne origine bédouine que nos trois lignages de jardiniers se réfèrent avec fierté et non à leur appartenance citadine pourtant déjà ancienne², certains de ces jardiniers se vantant même d'entretenir des relations privilégiées avec des bédouins.

« Ainsi le *ḥağğ* Rašīd, dont le lignage est originaire de l'Euphrate, se rappelle que son frère aîné (mort en 1990) qui a longtemps été un des membres du conseil des jardiniers et a exercé une forte influence dans son secteur (le *zūr* al-Na'ūra), recevait régulièrement des délégations de bédouins 'agedāt venant lui demander d'intervenir comme conciliateur dans leurs propres conflits lorsqu'ils nomadisaient en été dans la région de Homs. Il y a donc eu ici préservation d'un certain lien culturel, social et même économique, puisque c'est avec ces mêmes bédouins que les deux frères ont longtemps été associés pour l'élevage du mouton, achetant des bêtes que les bédouins se chargeaient ensuite d'élever contre un partage annuel des bénéfices³. » (R.M., Homs, *zūr* al-Na'ūra, juillet 93).

LES LIGNAGES D'ORIGINE CITADINE ANCIENNE

- 12 Mais la grande majorité des lignages de jardiniers sont considérés comme étant de vieille origine citadine. Cela ne signifie évidemment pas qu'ils aient de tout temps vécu en milieu urbain — toutes les villes syriennes s'étant nourries d'un apport constant de population rurale⁴ — mais que leur présence au sein de la société citadine est attestée depuis assez longtemps pour qu'ils semblent avoir toujours fait partie du paysage urbain. Sur les cinquante-neuf lignages de jardiniers répertoriés, quarante-cinq sont dans ce cas.
- 13 Il convient cependant de distinguer deux catégories, établies selon l'ancienneté de ces lignages dans les jardins.

Les lignages traditionnels

- 14 Il y a tout d'abord les lignages qui paraissent avoir de tout temps travaillé dans la zone agricole et résidé dans les quartiers de la vieille ville, s'inscrivant donc pleinement dans le paysage agricole et urbain traditionnel. Ces lignages sont au nombre de trente-deux constituant donc la majorité des cas répertoriés. Ce sont des lignages de « tradition agricole » appartenant au noyau historique du groupe professionnel. S'ils ont un jour exercé une autre activité que celle de jardinier, cela remonte à trop longtemps pour que l'on s'en souvienne encore aujourd'hui. Quelques-uns de ces lignages sont même considérés par les jardiniers actuels comme ayant été les premiers à avoir travaillé dans la zone agricole. Cette affirmation, évidemment invérifiable, souligne toutefois que ces lignages sont, dans l'esprit et la mémoire des jardiniers actuels, étroitement associés à l'histoire des jardins et bénéficient, à ce titre, d'un réel prestige, celui d'une ancienneté reconnue.
- 15 Cela ne signifie toutefois pas que les noms de ces lignages ne se rencontrent que dans la zone agricole, puisqu'on en retrouve certains dans les souks. Il est probable qu'une division au sein des groupes patronymiques se soit opérée à une époque plus ou moins lointaine, certaines lignées se spécialisant dans l'agriculture alors que d'autres exercèrent des métiers artisanaux ou commerciaux. Il est toutefois impossible de savoir si l'on avait alors affaire à des lignages « citadins » dont certains éléments se seraient déplacés vers les jardins ou à des lignages « agricoles » investissant peu à peu le souk. Toujours est-il que les liens entre ces « lignées agricoles » et ces « lignées citadines » sont généralement tellement distendus et brouillés que personne n'est en mesure de connaître le degré de parenté les unissant. Ils se considèrent comme « cousins » (*abnā' amm*), terme qui ne fait ici référence qu'à une parenté lointaine bien que revendiquée. Mais c'est au nom de cette parenté que s'exerce une certaine forme de solidarité et qu'une circulation s'opère entre les activités familiales plus spécifiquement urbaines et celles relevant de la seule agriculture. Tel tisserand a pu ainsi devenir jardinier sur quelques terres appartenant à un parent éloigné. Inversement, tel jardinier quittant son jardin a pu facilement adopter une activité déjà pratiquée par des hommes avec lesquels il partage un nom et sur la solidarité desquels il peut compter.

Les lignages de néo-jardiniers

- 16 La deuxième catégorie est celle des lignages dont l'arrivée dans les jardins et les activités qu'ils exerçaient auparavant sont encore présentes dans les mémoires. Ces lignages sont

au nombre de quatorze, les plus anciens étant arrivés dans les jardins au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle.

- 17 C'étaient des menuisiers, des chameliers habitant les quartiers de l'est de la vieille ville (Bāb Tadmūr, Bāb al-Drīb), des ouvriers tisserands, de petits cordonniers, des soyeux... ils étaient donc issus de groupes sociaux de condition modeste qui travaillaient dans les domaines des services, du petit artisanat traditionnel ou encore du commerce local, secteurs assez vulnérables qui ont subi, depuis le XIX^e siècle, les effets de la concurrence des produits européens, les conséquences de certaines mutations techniques (introduction des transports modernes, de la soie artificielle en 1927...) et diverses crises économiques et monétaires.

« Mon père est arrivé dans le zūr il y a 60 ans : il est passé directement de l'école coranique au jardin. Mon grand-père était menuisier en ville, menuisier arabe : il ne fabriquait que des portes et des fenêtres (...) et rien d'autre. Nous sommes un bayt connu et ancien en ville, on résidait à Bāb al-Sbā'. Un de mes cousins en est actuellement le muḥtār. Son père a d'ailleurs été le premier du bayt à venir travailler dans les jardins, avant mon propre père. Il était le plus âgé. Il a pris une grande surface en location. Quand ses deux frères ont été en âge de travailler, il leur a confié des parcelles de son exploitation. Il n'y avait alors plus assez de travail pour les menuisiers. Dans les jardins, on pouvait au moins vivre de sa production, on pouvait la manger au minimum. Ma tante paternelle s'est mariée avec un jardinier. Mon père allait visiter le jardin de sa sœur et aider son mari : c'est comme ça qu'il a commencé à apprendre le métier de jardinier, très jeune, avant d'être finalement engagé par son grand frère. » (N.M., zūr al-ḥarāb, Homs, 16 septembre 1992).

- 18 L'économie traditionnelle de Homs, comme d'ailleurs celle de Hama, était basée sur le commerce, l'artisanat et l'agriculture. La situation géographique de Homs, à la croisée des routes permettant de se rendre de Damas à Alep et de la côte méditerranéenne à la Mésopotamie, faisait de cette ville un véritable carrefour du commerce régional. À cela s'ajoutait une importante activité artisanale, centrée sur le tissage et alimentant la demande locale et l'exportation.
- 19 Cependant, la concurrence des produits occidentaux se fit de plus en plus forte à partir du XIX^e siècle. Le développement et la modernisation de l'industrie locale, qui aurait pu freiner cette décadence, ne se produisit pas immédiatement : les Ottomans n'étaient pas intéressés par l'industrie, et les notables locaux étaient plutôt hostiles aux innovations susceptibles d'affaiblir leur position économique et politique et d'entamer l'ascendance qu'ils avaient sur les paysans et les bédouins. Aussi a-t-on assisté, à Homs comme à Hama, à une réduction importante des métiers à tisser⁵.
- 20 Une partie de la population citadine s'est donc retrouvée sans emploi. En 1931, il y avait 5 200 chômeurs à Homs et 9 400 à Hama, cette dernière ville étant sensiblement plus touchée que sa voisine du sud en raison de sa situation géographique plus isolée, étant alors séparée de la côte par la montagne alaouite (al-Dbiyat, 1995 : 150).
- 21 Mais la crise des années 1920-1930⁶ a plus particulièrement atteint les petites villes syriennes comme Homs et Hama en raison de leur isolement par rapport aux principaux flux commerciaux internationaux, épargnant donc davantage Alep et Damas. Cette situation s'est trouvée aggravée par le fait que, durant le Mandat, Homs et Hama n'ont pas connu de véritable développement industriel, les autorités françaises centrant leur effort sur la culture du coton, destinée à l'exportation, et les notables locaux n'investissant pratiquement que dans le foncier. Seules quelques petites industries

artisanales (ateliers de textiles, minoteries, ateliers d'égrenage) furent créées durant cette période⁷, sans toutefois permettre de résoudre le problème du sous-emploi urbain.

- 22 Dans un tel contexte, qui a plus ou moins perduré jusqu'aux années 1950, la zone agricole homsiote a pu constituer, pour certains de ces sinistrés économiques, une réserve de travail et l'assurance d'un approvisionnement quotidien. Il s'agissait de petits commerçants et surtout de petits artisans qui avaient su entretenir certains liens avec les jardins et qui se sont tournés vers eux lorsque le besoin s'est fait sentir.
- 23 Ainsi, certains ouvriers du textile avaient un contact presque quotidien avec les jardiniers, ayant recours aux jardins pour certaines opérations techniques⁸. Deux jardiniers âgés m'ont raconté avoir souvent ouvert leur exploitation (*zūr al-'Abbār*) à des tisserands jusque dans les années 1940. L'un d'eux m'a montré une photographie prise dans les années 1920 par le propriétaire du jardin. On pouvait y distinguer le père de mon informateur et un tisserand, tous deux se tenant devant un écheveau accroché entre des piquets et courant sur plusieurs mètres le long d'une planche de salades⁹. Lorsque le petit tisserand a été contraint de fermer son atelier quelques années plus tard, l'un de ses jeunes fils est venu travailler deux ou trois ans comme *ağır* dans ce même jardin, avant de finalement trouver du travail en ville. Mais certains de ces artisans du textile sont devenus jardiniers.
- 24 D'autres artisans louaient, pour leurs opérations techniques, des parcelles directement aux propriétaires de jardins. Lorsque la crise les a touchés, ils sont devenus jardiniers sur ces parcelles.

« Les A. fabriquaient des cordes. Ils louaient une parcelle aux *Ṭulaymāt*. dans le *zūr al-'Abbār*. Ils avaient besoin d'une parcelle longue pour fabriquer leurs fils et leurs cordes. On appelle ce genre de parcelle *bulğa* (?). Ils ont fini par louer une exploitation de 4 *dunum*, toujours aux *Ṭulaymāt*, là, à côté. Ils y ont d'abord fait une *bulğa* puis se sont mis à la cultiver. Ils sont devenus des jardiniers ! Et ils le sont restés. » (*Ḥağğ R.*, *zūr al-'Abbār*, Homs, 6 juillet 1992).

- 25 Autre « néo-jardiniers » : les petits artisans ou petits commerçants ayant fait l'acquisition ou ayant hérité de parcelles dans la zone des jardins. Grâce à cette assise foncière, certains de ces petits propriétaires, qui pratiquaient déjà un faire-valoir direct, sont devenus jardiniers à plein temps lorsque la crise a touché leur secteur d'activité.
- 26 Une autre catégorie de néo-jardiniers a été constituée par des artisans dont certains parents plus ou moins éloignés étaient déjà présents dans la zone agricole. Le passage du souk au jardin a ainsi pu se trouver facilité par l'exercice d'une certaine solidarité familiale, comme l'illustre bien l'exemple suivant :

« 'Abd al-Laṭīf (1886-1940) était soyeux comme son père, son grand-père et son arrière-grand-père. Son petit atelier, dans lequel il fabriquait des fils de soie noire, se trouvait dans le quartier de Banī Sba'ī, au cœur de la vieille ville. Il travaillait en étroite relation avec une famille de courtiers chrétiens qui l'alimentait en soie brute et assurait la diffusion de sa production sur le marché régional et national. L'aîné de ses fils, Sa'īd (1910-1990), avait été préparé à lui succéder.

Lorsque 'Abd al-Laṭīf meurt, Sa'īd se retrouve donc à la tête de l'atelier paternel et prend à sa charge son jeune frère Radwān, né tardivement en 1927. Mais en 1945-46, l'atelier n'est plus assez rentable. Sa'īd et son frère doivent donc le fermer¹⁰. Un temps sans ressource, ils finissent par accepter la proposition de travail que leur font des parents éloignés, jardiniers dans le *zūr al-Na'ūra*. Après avoir travaillé pendant deux ans comme *munāsīf* (le propriétaire du jardin prélève la moitié de la récolte) sur une parcelle de 6 *dunum* appartenant à leurs « cousins », les deux frères trouvent à louer, dans le même secteur et comme métayers une exploitation de

quelques 36 *dunum* qu'ils se partagent, chacun prenant 18 *dunum*. Cette installation définitive dans les jardins les a rapprochés de la branche traditionnellement agricole du lignage, jusqu'à les assimiler à celle-ci aux yeux des jardiniers. Les deux frères consolideront d'ailleurs ce rapprochement en épousant deux "cousines" ».

- 27 Enfin, il ne faut pas sous-estimer les liens, les sollicitations et les occasions que peut provoquer le simple fait de résider dans le même quartier qu'une famille de jardiniers. Si avoir un voisin jardinier ne signifiait pas qu'on allait devenir jardinier à son tour, une reconversion professionnelle pouvait être cependant facilitée en période de crise par cette proximité et le renforcement de relations amicales ou matrimoniales entre deux familles d'un même quartier. J'ai ainsi eu connaissance de plusieurs cas d'anciens ouvriers artisans devenus jardiniers dans les années 1920 et 30 à la suite de leur mariage avec des filles de jardiniers de leur quartier :

« Bayt 'Abd al-Hayy était constituée de petits artisans de Safsafi, un quartier proche de la citadelle. Aḥmad (1830-1900) était cordonnier. Son atelier était situé dans la vieille ville, à Bāb al-Sbā'. Ses quatre fils, 'Umar (?-?), Rašīd (7-1930), Sa'īd (7-1925) et 'Abbas (1880-1971), travaillaient comme ouvriers dans de petits ateliers de tisserands. Il s'agissait donc d'une famille modeste ; le choix des conjoints donne d'ailleurs une indication de leur niveau social : l'une des deux filles de Aḥmad épousa le fils d'un métayer exploitant des vignes à l'est de Homs et la seconde, un jardinier. 'Umar épousa, quant à lui, une des sœurs de ce même jardinier¹¹.

Le plus jeune des frères, 'Abbas, travailla dans un atelier de tissage jusqu'à sa fermeture pour raison économique. Il se fit alors entrepreneur en produits agricoles (*damṣān*) achetant du raisin vert sur pieds, raisin qu'il vendangeait lui-même pour ensuite le transformer en mélasse (*debbes*). D'un premier mariage, il n'eut qu'un fils, Muḥammad (né en 1912), qui devint épiciier.

Après la mort de sa première femme, en 1925, il se remaria avec l'une des filles d'un jardinier de son quartier qui possédait 20 *dunum* en pleine propriété et louait 12 *dunum* dans le *zūr al-ḥḍideh*. Il était donc à la tête d'une exploitation de taille respectable. Il avait déjà marié deux de ses fils avec des filles d'artisans du quartier : l'un avec la fille d'un commerçant de laine et le second avec une fille de confectionneur de gâteaux.

Quelques semaines après son mariage, 'Abbas abandonnait la fabrication de mélasse de raisin et venait travailler dans le jardin de son beau-père. Néo-jardinier sans terre, sans grande expérience, sans relations, 'Abbas bénéficia ainsi d'un apprentissage et put sans doute compter, en tant qu'affin, sur les réseaux de parenté et de connaissance de son beau-père dans la zone agricole, autrement dit sur tout un capital relationnel.

Lorsque son beau-père mourut en 1933, la femme de 'Abbas hérita d'une partie du jardin paternel. 'Abbas prit également en location une dizaine de *dunum*... le petit tisserand de Safsafi était ainsi devenu un jardinier ordinaire, s'inscrivant aussi bien dans un espace de production, la zone agricole, que dans un réseau complexe de relations sociales et professionnelles. Ses fils, petits-fils et même arrière-petits-fils issus de son second mariage travaillent encore dans les jardins. »

- 28 On voit bien, au terme de cette rapide présentation de quelques-uns des modes d'accès à l'activité de jardinier à Homs, que le lien entre les jardins et la société citadine n'a jamais cessé d'exister dans cette ville, que l'on n'avait pas affaire à deux mondes séparés mais qu'au contraire des passerelles existaient entre société citadine et société des jardins. Le groupe des jardiniers n'était pas un milieu étanche, même si en faire partie supposait bien sûr l'acquisition d'un savoir-faire technique et une socialisation particulière, comme c'est le cas dans tout métier. Mais si les échanges entre société citadine et jardins ont toujours existé à Homs, il semble cependant que jusqu'à une certaine époque, vraisemblablement jusqu'aux années 1930-40, il y avait davantage de citadins — et de ruraux — qui

devenaient jardiniers que de jardiniers qui avaient accès à des activités plus spécifiquement citadines : il était plus facile pour un non jardinier de devenir jardinier que pour un jardinier de quitter les jardins et de trouver un travail dans le souk.

- 29 Le mouvement s'inverse à partir des années 1940-50 : les jardiniers qui quittaient les jardins ont alors été plus nombreux que les citadins qui devenaient jardiniers et cela non seulement pour des raisons démographiques — les jardins ne pouvant plus absorber tous les enfants de jardiniers — mais aussi parce que de nouvelles opportunités et de nouveaux champs d'activités professionnelles se sont alors ouverts et multipliés, offrant aux jardiniers et à leurs descendants la possibilité de changer de vie.

À HAMA, SÉGRÉGATION SPATIALE ET SOCIALE ?

- 30 À Hama, la situation s'est présentée de façon différente. La ville a longtemps été plus repliée sur elle-même ; la société citadine y est traditionnellement répulsive et moins encline à accueillir en son sein une population rurale sur laquelle elle a pourtant organisé une grande partie de son développement économique.

ABSENCE DE LIGNAGES D'ORIGINE RURALE ET BÉDOUINE

- 31 Ces caractéristiques peuvent expliquer le fait que, sur les trente lignages hamiotes issus des *zūr* Bāb al-Nahr, al-Šarqī et al-Qiblī que j'ai répertoriés, un seul soit d'origine paysanne. Il s'agit d'une famille ayant quitté al-Qarāt — village situé entre Homs et Damas — à la fin du siècle dernier pour venir s'installer à Hama. J'ignore pour quelle raison cette famille a choisi Hama plutôt que Homs pourtant plus proche, mais je sais que tous ses membres sont devenus jardiniers dès le début de leur installation. Par contre, aucun lignage ne se réclame d'une origine bédouine récente¹². L'agriculture maraîchère apparaît donc ici essentiellement comme une activité de citadins.

LES LIGNAGES D'ORIGINE CITADINE

- 32 Les vingt-neuf autres lignages sont en effet désignés comme étant de vieille implantation urbaine. Mais on doit ici aussi distinguer deux catégories parmi ces jardiniers :
- Les lignages dont l'histoire semble depuis très longtemps liée à celle de la zone agricole et du groupe des jardiniers. Ces lignages de « tradition agricole » constituent la majorité des lignages répertoriés (25/30).
 - Les lignages qui pratiquaient, il y a encore une ou deux générations, des activités artisanales ou de services. Ils sont au nombre de quatre et résidaient dans des quartiers de jardiniers. On y trouve d'anciens portefaix du quartier de 'Alīlīyāt, des fabricants de colle artisanale et deux lignages de meuniers, ces trois derniers étant originaires du quartier de Bāb al-Ġisr
- 33 Pourquoi une telle proportion de lignages traditionnels de jardiniers et une si faible proportion de lignages d'origine « citadine » ? Plusieurs hypothèses peuvent être avancées.
- 34 On peut déjà constater que la zone agricole hamiote est plus étroite et réduite que celle de Homs — alors que les deux villes ont longtemps eu la même population — et qu'elle offre par conséquent moins d'occasions de travail, mais aussi de location ou d'achat de terres. Plus la zone à cultiver est réduite, plus il est difficile de s'introduire dans le groupe qui l'exploite, celui-ci veillant à préserver le territoire d'activité dont dépend sa survie. A

cette étroitesse de surface s'ajoute le fait que peu de « gens du souk » ont pu acquérir des parcelles dans la zone agricole, celle-ci ayant été longtemps dominée par la moyenne bourgeoisie ('Alwānī, Ḥāfēz...) et surtout par quelques grands propriétaires terriens ('Aẓem, Kīlānī et Barūdī). Il faut attendre les années 1960 pour qu'un nombre plus important de petits commerçants et d'artisans puisse accéder à la propriété de parcelles, en les achetant à ces lignages de notables alors sur le déclin. Jusqu'à cette date, les petits commerçants et artisans n'avaient pas les mêmes possibilités d'accès à la zone agricole que leurs collègues homsiotes.

- 35 Nous avons déjà pu constater que les jardiniers hamiotes constituaient une population un peu à part, résidant essentiellement dans des quartiers périphériques (Bāb al-Ġisr, 'Alīlīyāt, Šarqīyyeh...). Les jardiniers ont longtemps constitué une part importante de la population de ces quartiers dans lesquels se développait la plus grande part de leurs relations sociales. Ces quartiers étaient eux-mêmes étroitement associés aux secteurs agricoles, non seulement d'un point de vue géographique (proximité), mais aussi socio-économique, l'agriculture y constituant une des principales activités. Tout semblait se passer comme si pour accéder aux jardins il fallait appartenir au quartier qui leur était associé et au sein duquel se développait et fonctionnait une grande partie des réseaux sociaux : les jardiniers qui, à ma connaissance, ont été contraints de changer de secteur (zūr) ont de fait changé de quartier dans le même temps. Ils se rapprochaient ainsi de leurs nouvelles exploitations, fréquentant, dans leur nouveau quartier, les jardiniers aux côtés desquels ils étaient destinés à travailler.
- 36 De fait, les journaliers hamiotes, comme d'ailleurs les *ağīr*, étaient directement recrutés au sein de la population indigente (portefaix, orphelins de jardiniers, sans-emplois) ou parmi les rejetons de petits artisans du quartier et non parmi la population des quartiers du centre-ville et encore moins parmi les ruraux. Ce sont donc ces habitants du quartier qui étaient les plus susceptibles de rejoindre le rang des jardiniers.
- 37 Enfin, comme je l'ai déjà souligné, alors qu'à Homs un grand nombre de jardiniers résidaient dans les quartiers aisés de la vieille ville où ils pouvaient accéder à des réseaux sociaux très variés, à Hama les jardiniers résidaient dans des quartiers excentrés, périphériques et socialement homogènes. Leurs réseaux étaient donc plus limités et leur milieu socioprofessionnel moins ouvert.
- 38 Autant d'indices qui semblent indiquer que les jardiniers hamiotes ont sans doute constitué un groupe socioprofessionnel « périphérique », relativement fermé, en tous les cas moins bien intégré à la société citadine que celui de Homs. Comme me le disait, non sans un certain mépris, un ancien propriétaire de jardins : « autrefois, un fils de jardinier ne pouvait devenir autre chose qu'un jardinier ». Le groupe des jardiniers hamiotes semble donc avoir été relativement stable, s'auto-reproduisant mais se renouvelant assez peu et ayant peu de possibilités de mobilité. Les changements qui sont intervenus à partir des années 1940-50 ont bien sûr modifié cette situation.

2 – QUE DEVIENNENT LES JARDINIERS LORSQU'ILS QUITTENT LES JARDINS ? LES OPPORTUNITÉS DE L'ÉCONOMIE URBAINE

- 39 Les économies urbaines de Homs et de Hama n'ont guère évolué avant les premières années de l'indépendance (1946). Elles étaient traditionnellement basées, je l'ai déjà dit,

sur ce triptyque constitué par le revenu agricole, le commerce et l'artisanat, ce dernier étant essentiellement lié au textile. Les premiers changements importants n'interviennent pas avant la fin des années 1940. D'abord liés à l'action de l'État et de capitaux privés, ces changements seront menés par l'État seul à partir de 1963, avant finalement un retour du privé à l'occasion de la crise de l'industrie qui se déclare dans les années 1980, retour que les années 1990 viendront confirmer et même renforcer. Quel impact cette évolution — qu'accompagna un développement spectaculaire de l'urbanisation — a pu avoir sur la manière dont les jardiniers et leurs descendants adoptèrent, adaptèrent et organisèrent leurs activités professionnelles en dehors des jardins durant ces mêmes décennies ? Quelles ont été les principales opportunités qui leur furent offertes en termes de travail¹³ ?

À HOMS

- 40 Si un nombre relativement important de jardiniers a pu quitter la zone agricole avant les années 1940, s'introduisant alors dans certains secteurs traditionnels de l'économie urbaine, ils n'ont commencé à quitter les jardins en nombre réellement significatif qu'à la fin des années 1940, répondant aux sollicitations de secteurs modernes et surtout fortement demandeurs de main-d'œuvre, comme l'industrie et l'artisanat moderne. L'agriculture a ainsi peu à peu perdu de sa prééminence au sein de nos lignages de jardiniers au profit de secteurs en pleine expansion à l'échelle de la ville et même de la région. Les lignages de jardiniers deviennent de fait de moins en moins... des lignages de jardiniers.

AVANT 1946

- 41 Jusqu'aux années 1940, les jardiniers qui parvenaient à quitter leur jardin se dirigeaient vers l'artisanat (menuiserie, fabrication de matelas et tissage) et le petit commerce de proximité, comme la vente de tabac, de bois, de semences agricoles, d'engrais mais surtout de légumes. Dans ce dernier cas, ils bénéficiaient d'une communauté de filière qui leur permettait de passer sans trop de difficultés du stade de petits producteurs de légumes à celui de petits distributeurs. Nous avons en effet déjà vu que nombreux étaient les jardiniers à venir vendre leur petite production sur la chaussée du souk de légumes de la vieille ville. Certains de ces jardiniers ont cependant pris l'habitude de regrouper et de vendre, contre commissions, les petites productions de leur propre lignée et de leurs voisins. S'étant ainsi constitué un réseau de fournisseurs dans leur entourage et un réseau de clients en ville, ils ont fini par obtenir une place fixe¹⁴ dans l'un des souks de la ville, le travail dans les jardins devenant une activité secondaire. Ces jardiniers-commerçants et leurs descendants se sont ainsi implantés de façon durable dans les souks et y travaillent encore nos jours. Le même rapport privilégié au milieu agricole peut être évoqué pour les quelques vendeurs de semences et d'engrais issus alors de la zone agricole et dont les anciens collègues jardiniers constituaient les principaux clients.
- 42 Mais le fait qu'il existât encore dans les jardins une organisation professionnelle centralisée, de fortes relations de dépendance entre jardiniers et propriétaires, un mode de transmission des savoir-faire basé essentiellement sur un rapport de filiation, une culture professionnelle mais également des avantages liés à l'accès à des produits alimentaires frais.... tout cela a sans doute longtemps contribué à retenir, en l'absence bien sûr d'une réelle pression démographique, la plupart des jardiniers dans la zone

agricole. Cette situation un peu figée, en raison notamment de la rareté des opportunités, de la crise du secteur artisanal et peut-être aussi d'une structure du travail citadin encore marquée par l'ancien système des corps de métier¹⁵, allait cependant changer après l'indépendance du pays.

DE 1946 À LA FIN DES ANNÉES 1950

- 43 En effet, si tout au long de la période mandataire Homs n'a connu qu'une croissance économique lente, avec une prédominance des petites entreprises d'alimentation et de textile et l'absence de tout secteur public¹⁶, des activités plus importantes vont en revanche faire leur apparition après 1946, activités essentiellement liées au secteur de l'industrie¹⁷.
- 44 La rente foncière accumulée depuis des décennies va être réinvestie dans l'artisanat et la petite industrie alimentaire¹⁸ qui bénéficient alors de facilités douanières et fiscales de la part de l'Etat. Deux grosses unités sont ainsi créées en 1946 : la Société des teintures techniques et la Société du sucre et des produits agricoles. L'industrie lourde fait également ses débuts avec l'implantation par l'État route de Tripoli, d'une raffinerie de pétrole (1957) alimentée par le pipe-line de l'Irak Petroleum Company¹⁹ (IPC). D'autres unités industrielles suivront²⁰. Ces importantes mutations économiques attirent toute une population rurale qui s'installe à Homs et dans les villages périphériques (Baba Amr, Deir Attiyé, Deir Baalbé), provoquant une forte croissance démographique et urbaine qui va à son tour alimenter cette industrialisation très sollicitée de main-d'œuvre.
- 45 Ces nouvelles activités industrielles proches de la ville vont attirer une grande partie des jardiniers ou des fils de jardiniers que la zone agricole ne peut plus désormais complètement absorber. Plus accessibles que le petit commerce puisque ne nécessitant aucun investissement personnel, ces industries offraient aussi les avantages du travail salarié et d'un emploi dans le secteur public. On trouve donc, dès cette époque, d'anciens jardiniers dans les principales entreprises pourvoyeuses d'emplois : l'usine de teinture, la raffinerie de sucre alimentée en betteraves par les nouveaux périmètres irrigués et la raffinerie de pétrole.
- 46 L'activité commerciale se maintient cependant et se diversifie au sein des lignages, relevant très majoritairement du secteur alimentaire (poulets, épicerie, boucherie...), avec un renforcement de la filière agricole. L'artisanat traditionnel est également présent (tissage, menuiserie, boulangerie). On constate enfin, dès cette époque, l'existence d'activités relevant du secteur tertiaire, la présence de quelques fonctionnaires des services municipaux et de l'éducation témoignant d'une diversification des modes d'intégration des lignages de jardiniers à l'économie urbaine, mais signalant aussi que le processus de promotion sociale, dont l'école publique syrienne constitue alors le principal moteur, commence à fonctionner.
- 47 On assiste donc, à partir des années 1950, à une certaine spécialisation des lignées au sein de nos lignages : une distinction se fait entre les lignées qui maintiennent une présence dans les jardins et celles, sans cesse plus nombreuses, dont l'ensemble des activités se retrouve peu à peu à l'extérieur de la zone agricole et qui semblent ainsi rompre avec les jardins. Les trois-quarts des actifs se situent ainsi hors jardins dès les années 1950, travaillant dans des secteurs que l'on peut considérer comme plus particulièrement urbains (petit commerce, artisanat), mais surtout dans ceux directement liés à la modernisation de l'économie (industrie).

LES ANNÉES 1960 ET 70

- 48 En 1961, l'Etat met en place son premier plan quinquennal (1961 -1965), mais cette période sera surtout marquée par les nationalisations des banques et des principales industries du pays. Toutes les grandes entreprises privées homsiotes (teinturerie et textile, minoteries, laiterie, égrenage du coton...) sont ainsi étatisées. En 1965, l'État détient 75 % des capitaux investis dans l'industrie syrienne, reléguant le secteur privé aux seuls petits établissements commerciaux et artisanaux (maximum de quatre salariés). Cette même année est imposé le monopole de l'État sur l'exploitation des richesses du sous-sol et la production électrique, ainsi que sur celles du coton, du ciment, du sucre, du tabac.
- 49 Outre l'installation des usines d'engrais chimiques autour du lac de Qattiné (entre 1967 et 1975) vers lesquelles un certain nombre de jardiniers vont se diriger, les années 1960-70 ont aussi vu le développement d'un secteur d'activités qui va rapidement devenir l'une des principales sources de travail pour les jardiniers. Il s'agit de l'artisanat moderne, représenté essentiellement par le secteur de la réparation automobile, regroupant la mécanique, la carrosserie et l'électricité auto. Cet artisanat est donc lié à la motorisation des transports (camions, autobus, automobiles) et de l'agriculture (tracteurs, triporteurs, pick-up...). Dès les années 1960, Homs devient le grand centre régional de cette activité qui s'est surtout développée dans le cadre de la zone de regroupement artisanal créée en 1964 par la mairie de Homs sur quelques 80 hectares en bordure des jardins²¹. Les jeunes issus de lignages de jardiniers, délaissant le secteur industriel, vont donc être de plus en plus nombreux à se diriger vers cette activité déjà en pleine expansion.

LES ANNÉES 1980 ET 90

- 50 À partir des années 1980, on constate en effet la disparition presque complète du secteur industriel dans les nouveaux choix professionnels au sein des lignages répertoriés. Le travail en usine semble appartenir au passé pour la jeune génération.
- 51 On a pourtant assisté à une très forte croissance de la production industrielle entre 1965 et 1980 (de l'ordre de 11,8 % par an). En 1979 cependant, l'État cesse de créer de nouvelles usines à Homs. À partir de 1980, ce secteur entre dans une crise durable en Syrie, avec un important reflux de la production (- 1,4 % par an) entre 1980 et 1988, reflux lié à la fois à une mauvaise organisation de la production, aux difficultés d'importer des matières premières et des pièces de rechange et à une baisse importante de l'aide accordée à la Syrie par les pétro-monarchies²². Le secteur industriel public ne semble donc plus jouer le rôle de réserve d'emplois qu'il a eu par le passé²³. De façon plus générale, le gel des salaires dans la fonction publique et la dévaluation de la livre syrienne (1985) ont particulièrement affaibli le pouvoir d'achat des fonctionnaires de l'administration et de l'enseignement et des ouvriers de l'industrie du secteur public.
- 52 Les jeunes actifs issus du milieu des jardiniers délaissent donc ces secteurs dans lesquels travaillent pourtant encore — en pratiquant souvent une seconde activité ou après avoir effectué, nous le verrons plus bas, un retour dans les jardins - leurs pères et parfois leurs grands frères, et s'orientent massivement vers le secteur privé que favorise depuis le début des années 1990 une certaine libération de l'économie (facilités d'importation, loi n ° 10 de 1991).

- 53 De ce point de vue, l'artisanat moderne semble désormais se substituer au secteur industriel comme principal secteur d'emplois pour les fils de jardiniers. 11 devient de fait particulièrement dynamique à Homs dans les années 1980, occupant la première place dans l'appareil économique de la ville. Il concerne en 1987, avec les activités de loisir, 43 % de l'ensemble des établissements de Homs et 41 % de ceux de Hama.
- 54 Les fils de jardiniers sont donc nombreux à venir travailler dans la nouvelle zone artisanale, l'artisanat moderne devenant ainsi le premier secteur d'activités dans les lignages alors que, de façon générale, cet artisanat attire un nombre croissant de jeunes artisans issus du souk qui préfèrent à l'activité traditionnelle de leurs pères cet artisanat moderne, mieux payé et socialement beaucoup mieux considéré.

À HAMA

- 55 Les jardiniers hamiotes n'ont commencé à quitter les jardins en nombre significatif qu'à la fin des années 1950, s'orientant alors vers l'industrie, puis le bâtiment et l'artisanat moderne, restant donc globalement à l'écart, en dehors de la vente des fruits et légumes, des secteurs plus citadins que sont le commerce et l'artisanat traditionnel.

A VANT LES ANNÉES 1950

- 56 Seule une petite minorité de jardiniers semble en effet avoir pu, avant cette date, quitter la zone agricole vers d'autres activités urbaines : ils sont devenus portefaix, factotums et surtout commerçants de légumes. Mais tout semble s'être passé comme si les blocages liés à la faible capacité de la société citadine traditionnelle à rendre possible une certaine mobilité professionnelle s'étaient révélés plus importants à Hama qu'à Homs. Les jardiniers hamiotes semblent avoir en effet constitué, jusqu'à une époque assez récente, un groupe professionnel captif d'une zone agricole dominée par les grands propriétaires.
- 57 Il est vrai que, comparée à sa voisine du sud, Hama a enregistré un retard économique qui peut expliquer en partie cette situation. L'économie urbaine de Hama a pourtant longtemps été très proche de celle de Homs, étant, comme cette dernière, essentiellement basée sur l'agriculture et la rente foncière, sur le commerce avec les bédouins (élevage d'ovins, produits dérivés) et enfin sur l'artisanat traditionnel, en particulier sur celui de la soie. Les deux villes ont connu la même stagnation industrielle de la période mandataire au cours de laquelle ne furent créées que des minoteries et de petites entreprises artisanales d'égrenage du coton et de textile. Mais alors que la bourgeoisie homsiote a su, dès les années 1950, diversifier ses investissements, celle de Hama a continué à n'investir que dans le foncier, fondement traditionnel de son autorité et de sa richesse²⁴. Cet attachement à la terre comme source principale et presque exclusive de revenus et de prestige social coïncidait aussi avec la volonté de cette bourgeoisie de garder le contrôle du développement économique et social de la ville et de la protéger ainsi des influences extérieures. Le développement d'un secteur industriel public, dans les années 1960 et surtout 1970, entraînera un afflux de populations rurales qui bouleversera profondément l'équilibre traditionnel de la société hamiote et menacera son existence même.

DE 1959 AUX ANNÉES 1970

- 58 Il faut donc attendre la fin des années 1950 pour que les choses commencent à changer pour les jardiniers. L'apparition d'un secteur industriel rend alors possible le départ de la zone agricole d'un nombre important de jardiniers : un tiers des actifs de nos lignages se retrouve ainsi dans ce nouveau secteur dès les années 1960. Celui-ci n'est apparu que tardivement à HAMA : la première entreprise dans laquelle des jardiniers ont pu trouver un emploi, l'usine de porcelaine, n'a été créée qu'en 1959, les jardiniers hamiotes ont donc fait leur entrée dans le monde du travail salarié plus de dix ans après leurs collègues homsiotes (raffinerie de sucre, 1948). Après l'usine de porcelaine, une cimenterie fut construite en 1961 à Kafr Buhum, un village situé à 6 km au sud-ouest de Hama. Puis se fut le tour d'une filature (1969), d'un complexe métallurgique (1970-1975) et d'une usine de production de pneumatiques (1976)²⁵. Le développement de ce secteur industriel public se prolongera à Hama jusqu'à la fin des années 1970²⁶. Au total, ce sont treize unités industrielles qui ont pu être créées à Hama entre 1974 et 1976 (contre trois à Homs durant la même période). Cet effort, rendu possible par les retombées économiques de la guerre de 1973, participait d'une volonté de l'État de créer à Hama une classe ouvrière issue des campagnes qui soit en mesure de contrebalancer l'influence de la bourgeoisie traditionnelle²⁷.

LES ANNÉES 1980 ET 90

- 59 L'un des secteurs d'activités alors dominant dans les lignages de jardiniers est celui des métiers du bâtiment et de la construction. Cela peut s'expliquer par le fait que de gros efforts de reconstruction ont du être entrepris, par l'État comme par le privé, dans les années qui ont suivi les événements de 1982²⁸. Si depuis cette date la ville n'a cessé de panser ses plaies, de nombreuses régions urbaines restaient encore en 1995 à l'état de terrains vagues, de champs de ruines ou en chantier, comme par exemple l'emplacement du bazar aux légumes dans l'ancien souk al-Ḥāder al-Kabīr ou encore la partie du quartier al-'Alilīyāt proche de la place de l'Horloge. À cette nécessaire reconstruction du centre-ville, il faut bien sûr ajouter la construction de quartiers résidentiels nouveaux accompagnant l'extension naturelle de la ville depuis plusieurs décennies.
- 60 Les métiers du bâtiment semblent donc constituer un secteur d'activité dynamique à Hama. Le recensement de 1981 concernant l'ensemble de la *muḥāfaẓa* de Hama précise que la construction y occupait alors la troisième place avec 11,61 % de la population active après l'agriculture (39,72 %) et l'industrie (12,67 %). Ces chiffres²⁹ ne rendent bien sûr pas compte des retombées des événements de 1982 sur le secteur de la construction, mais on peut supposer que les pourcentages de ce secteur ont progressé au cours des années 1980. De nombreux jardiniers et fils de jardiniers travaillent donc comme peintres en bâtiment, maçons ou simples manœuvres sur des chantiers de la ville ou de la région, n'hésitant pas à se rendre au Liban, autre grand chantier de reconstruction.
- 61 Enfin, une zone artisanale a été tardivement construite à Hama (1988) sur 40 hectares situés en bordure de la route de Salamié, afin de regrouper là des activités jugées gênantes pour le centre-ville (mécanique auto, matériaux de construction...). Moins importante et dynamique que celle de Homs, cette zone artisanale reste en effet handicapée par la proximité d'Alep. Un nombre croissant d'actifs issus de lignages de

jardiniers travaille cependant dans ce secteur qui, depuis le début des années 1990, semble prendre peu à peu la place des métiers du bâtiment.

- 62 Nous avons constaté que nombre de jardiniers homsiotes avaient quitté assez précocement leur zone agricole : le premier mouvement de réelle importance s'est fait grosso modo dans les années 1940, alors qu'à Hama il faut attendre les années 1950 pour assister à un phénomène comparable. Dynamisme économique et démographique mais aussi structure sociale urbaine peuvent expliquer cet écart entre les deux agglomérations.
- 63 Ainsi à Homs, les premières activités non agricoles ont été pratiquées, antérieurement aux années 1940, dans le cadre même de la société citadine, puisqu'il s'agissait de commerce et d'artisanat. Résidant traditionnellement dans les quartiers du centre-ville, les jardiniers homsiotes sont parfois eux-mêmes d'anciens artisans ou appartiennent à un lignage dont certaines lignées travaillent dans le souk. Ils ont eu accès à des réseaux diversifiés et ont pu ainsi disposer d'une certaine latitude dans leur déplacement d'activité. Ainsi, dans les lignages de jardiniers, la part du commerce et de l'artisanat traditionnel restera importante, même lorsque vont apparaître l'industrie et l'artisanat moderne.
- 64 À Hama, la première génération à avoir quitté les jardins s'est en grande partie orientée vers l'industrie, comme si l'arrivée de celle-ci dans la région offrait à des dizaines de jardiniers et de fils de jardiniers l'occasion de quitter enfin une zone agricole dans laquelle les aurait maintenus jusqu'alors une société citadine de nature rigide et conservatrice. On constate, en revanche, la faible présence du petit commerce (hors maraîchage) et la quasi-absence de l'artisanat traditionnel. Les métiers du bâtiment vont par contre prendre de l'importance dans les deux dernières décennies, remplaçant l'industrie comme principale source d'emplois, avant d'être sans doute distancés par l'artisanat moderne.

3 – TRANSFORMATIONS ET ADAPTATIONS DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

- 65 Cet accès de la plupart des lignages de jardiniers à de nouveaux champs socioprofessionnels extérieurs à la zone des jardins n'a pas été sans effets sur le statut du jardinier et sur ses pratiques professionnelles. En effet, dès lors que certains membres de son lignage, de sa lignée ou de sa famille ont quitté les jardins et ont acquis des connaissances et la pratique de techniques nouvelles, le jardinier se trouve à la fois impliqué dans ces changements et comme pris à témoin. Sa présence persistante au côté d'une société urbaine qui se transforme rapidement pose elle-même question : il est celui qui reste, qui conserve et à travers lequel semble perdurer une certaine identité sociale et professionnelle que d'aucuns considèrent comme archaïque... d'un autre côté, l'amélioration des conditions de travail du jardinier, mais aussi les nouvelles possibilités offertes depuis plusieurs décennies sur le marché du travail urbain, le fait que l'agriculture semble de plus en plus souvent se conjuguer avec d'autres activités... n'ont pas été sans modifier son image de travailleur pauvre. Dans ce contexte, de quelle manière a évolué le métier de jardinier ? Comment ont été conciliées agriculture et activités nouvelles ? Quelles ont été les conséquences de la pluri-activité sur la pratique même de l'agriculture ? Quelle place occupent désormais les exploitations agricoles dans

les lignages des jardiniers ? Et au regard des changements intervenus, quelle est la place des jardiniers dans la ville ?

COMMENT A ÉVOLUÉ LE MÉTIER DE JARDINIER ?

- 66 Nous avons vu que ce sont plus ou moins les trois dernières générations qui ont connu, à Homs comme à Hama, les changements les plus significatifs, changements surtout marqués par le développement de l'industrie et de l'artisanat moderne mais aussi par une croissance sans précédent de l'activité urbaine (commerce, bâtiment...). La plupart des lignages de jardiniers, saisissant ces nouvelles opportunités, ont ainsi connu une importante diversification de leurs activités professionnelles, au point que l'agriculture, encore fortement majoritaire dans ces lignages au moment de l'indépendance du pays, a peu à peu perdu sa prédominance.
- 67 Il ne faut toutefois pas en conclure que cette diversification professionnelle a nécessairement entraîné une rupture radicale de l'ensemble de ces lignages avec la zone des jardins. J'ai déjà signalé qu'une certaine spécialisation pouvait s'être effectuée entre les lignées qui ont conservé un lien plus ou moins étroit avec les jardins et les lignées qui, au contraire, s'en sont éloigné plus franchement, rompant alors souvent radicalement avec leur passé.
- 68 Dans le cas des lignées ayant gardé un caractère agricole, on peut distinguer plusieurs degrés possibles d'implication dans les jardins : on trouve des jardiniers professionnels travaillant à plein temps ou même à mi-temps aux côtés d'individus impliqués dans d'autres secteurs d'activités mais acceptant de travailler occasionnellement dans les jardins. Pour certains membres de ces lignées, la relation avec les jardins peut se limiter à de simples visites régulières, occasionnelles ou exceptionnelles, être exclusivement liée à un événement (fête) ou encore à une saison plus propice aux sorties (printemps, été) ; on se rend alors dans le jardin seul ou en famille, pour le plaisir d'y passer quelques heures, pour revoir le parent qui y travaille, pour tout simplement prendre l'air, passer un bon moment... les situations sont nombreuses et les occasions de contacts multiples. Ces différentes formes d'implication dépendent bien sûr du degré de parenté que l'on a avec la personne ayant la charge du jardin : un fils aidera son père plus fréquemment qu'un neveu et le frère davantage que le cousin éloigné... ainsi, d'une génération à l'autre, les liens avec le jardin peuvent s'affaiblir et même disparaître au fur et à mesure que se distendent les liens de parenté avec celui ou ceux qui restent au jardin. Les visites s'espacent puis cessent définitivement. Des lignées issues d'anciens lignages de jardiniers peuvent ainsi se retrouver peu à peu coupées de l'univers des jardins et du reste de leur lignage qui continue à y travailler.
- 69 Au tout premier rang des personnes concernées par les jardins, en dehors du chef d'exploitation lui-même, on trouve le fils du jardinier. Celui-ci a de nombreuses occasions de participer directement à l'exploitation du jardin paternel : il peut devenir jardinier lui-même et reprendre le jardin à la mort de son père. S'il hérite de la propriété d'un jardin, il peut le maintenir dans sa seule fonction agricole ou le transformer en simple lieu de réunion familial ou encore le vendre...
- 70 Les alternatives qui se présentent et qui déterminent la nature des liens de ce fils de jardinier avec l'exploitation paternelle — et partant de là avec le groupe professionnel des jardiniers — semblent dépendre en partie du caractère même de l'activité qu'il pratique en dehors des jardins. Ainsi, dans les lignages sur l'exemple desquels je me suis appuyé

plus haut et pour ne prendre que les principales activités, il semblerait que l'on trouve plus de fonctionnaires, de maçons (Hama) et d'ouvriers du secteur public travaillant dans les parcelles, que de commerçants (exceptés des vendeurs de fruits et légumes), d'artisans traditionnels et de mécanos de la zone de regroupement artisanal. Cette distinction s'expliquerait de plusieurs manières.

- 71 Rappelons tout d'abord que les commerçants et les artisans issus de lignages de jardiniers sont, de façon générale, moins nombreux que les ouvriers et les maçons et qu'ils sont moins bien représentés à Hama qu'à Homs. Ce serait donc en partie une question de représentativité. À cela, il faut ajouter que les membres de lignages de jardiniers devenus commerçants ou artisans traditionnels ont souvent bénéficié d'une intégration plus ancienne à la société citadine, du moins à Homs : le commerce et l'artisanat traditionnel sont en effet les secteurs d'activités auxquels ont pu avoir recours les premiers jardiniers homsiotes pour quitter la zone des jardins. Dans ces lignées, la rupture avec les jardins serait donc plus ancienne qu'ailleurs. On peut également avancer un argument plus économique : le niveau de vie d'un commerçant et d'un artisan est actuellement suffisamment élevé pour lui éviter de chercher dans les jardins l'apport d'un revenu complémentaire. Quant à l'artisanat moderne, son actuel dynamisme semble dispenser l'artisan de toute autre pratique professionnelle, ne lui laissant en tous les cas guère le temps de pratiquer³⁰ l'agriculture : horaires d'atelier et horaires de jardin semblent être tout à fait incompatibles.
- 72 Concernant le commerce, on peut avancer une autre explication révélatrice d'un état d'esprit des jardiniers. À Homs comme à Hama, le rêve déclaré du jardinier est de devenir commerçant. Pour lui, cela signifie avant tout l'acquisition d'une véritable maîtrise de son travail, de son temps ainsi que la pratique d'un métier propre et protégé : rester à l'abri des intempéries dans une boutique bien chauffée tout en gagnant convenablement sa vie. Derrière cette image donnée par les jardiniers lorsqu'on leur demande ce que représente pour eux le commerce, semble transparaître — comme en négatif — tout l'inconfort et l'insécurité qui caractérisent encore le travail du jardinier confronté, aux portes même de la ville, aux rigueurs des intempéries³¹. Pour le jardinier, le maraîchage et le commerce restent deux activités que tout semble opposer. Cette opposition est d'ailleurs très clairement exprimée par un dicton régulièrement entendu dans les jardins : « le commerce c'est l'espoir, la terre c'est du travail » (*al-tiğārah amal, al-'arḍ 'amal*). Tout est dit ici : le commerçant, c'est celui qui, installé au cœur même du souk, contrôle les flux financiers et les marchandises et alimente la ville sans se salir... tout le contraire d'un jardinier qui peine à l'extérieur et ramène la boue des champs jusqu'au cœur de la médina. Le commerçant, c'est aussi celui qui prête de l'argent et qui a ainsi longtemps imposé son contrôle sur le jardinier et le paysan. Le commerçant, c'est l'opposé du jardinier, mais c'est aussi son idéal : pouvoir accéder à son statut est considéré par le jardinier comme la meilleure des promotions sociales. Aussi, en dehors du cas des commerçants de légumes qui peuvent être restés jardiniers en raison de l'aspect complémentaire des deux activités, les jardiniers ou les fils de jardiniers qui sont devenus commerçants semblent avoir rompu avec le travail de la terre, autant en raison de leur aisance économique que d'un rejet de ce qui à leurs yeux a constitué une époque difficile pour leur famille. S'ils effectuent un retour aux jardins, ce sera en tant que simples amateurs (comme nous le verrons plus bas) ou par l'acquisition d'une propriété et sa mise en exploitation par des journaliers : leur rapport à la terre sera alors celle, valorisante, du propriétaire foncier.

- 73 Seuls l'industrie et les métiers du bâtiment semblent donc être compatibles avec l'exercice d'une activité régulière dans les jardins, et c'est à la fois dans la structure même de l'organisation du travail et dans la situation économique de ces travailleurs que cette constatation pourrait trouver une partie au moins de son explication : ceux qui demeurent ou qui reviennent dans les jardins sont ceux qui restent économiquement dépendants de ces jardins.
- 74 Pour de nombreux jardiniers, la fonction publique (administration, éducation) et surtout l'industrie ont représenté à la fois un nouveau mode de vie, la possibilité d'un progrès et d'un développement collectif et individuel, une chance d'accéder à un univers extérieur à l'ancienne société citadine et à ses réseaux traditionnels figés. Ces deux secteurs semblaient offrir un accès immédiat à la modernité, permettant ainsi de rompre avec les rapports traditionnels de subordination et de dépendance. Enfin, le statut de salarié permettait au jardinier d'échapper au caractère aléatoire du revenu agricole, toujours dépendant d'un incident climatique ou d'une chute des prix du marché : pour la première fois, il avait l'assurance d'obtenir chaque mois le même revenu. Pour beaucoup de ceux qui, jardiniers ou fils de jardinier, se sont engagés dans cette voie, il s'est bien effectué une rupture, même partielle, avec l'activité agricole : en période d'expansion économique et industrielle (années 1960-70), un salaire de fonctionnaire³² suffisait alors à faire vivre toute une famille. On retournait au jardin pour donner un coup de main, mais pas pour y travailler dans le but d'obtenir un revenu régulier : être fonctionnaire ou ouvrier rapportait alors davantage que de travailler la terre et était beaucoup moins pénible.
- 75 L'extension du salariat a ainsi pu entraîner un certain individualisme, en tous les cas une redéfinition des rapports entre les liens de parenté et les rôles économiques au sein de la famille, le père / chef d'exploitation perdant le contrôle direct d'une partie du revenu familial. Alors que l'activité commerciale et même artisanale supposait souvent une participation familiale de nature économique et sociale (activation des réseaux, implication financière), le recrutement salarial semble s'être fait sur une base plus individuelle : le fils avait moins besoin de mobiliser les ressources de sa famille pour se faire embaucher dans l'industrie et acquérait, plus rapidement que ne lui aurait permis l'agriculture, son autonomie financière. Il avait ainsi tendance à échapper à une autorité paternelle se réalisant surtout dans un rapport particulier à l'exploitation et à la transmission des savoirs agricoles³³.
- 76 La crise économique des années 1980, la dévaluation brutale de la livre syrienne³⁴ et la forte dépréciation du salaire des fonctionnaires et des ouvriers du secteur public ont perturbé cette évolution. Ne pouvant plus survivre avec un salaire désormais très insuffisant³⁵, les fonctionnaires et les ouvriers sont revenus travailler dans les jardins familiaux. On a donc assisté, dans les années 1980, au retour dans les jardins de toute une population qui s'était formée et avait travaillé ailleurs, dans les administrations, parfois dans l'enseignement et surtout dans l'industrie, mais qui avait malgré tout gardé un rapport avec la « chose » agricole. La « reprofessionnalisation agricole » de cette population s'en est donc trouvée facilitée.
- 77 En revanche, ce retour aux jardins ne semble pas avoir provoqué un abandon du travail salarié. Outre le fait qu'il peut être difficile et délicat de démissionner de la fonction publique en Syrie³⁶ et que les heures de travail de beaucoup de fonctionnaires, regroupées du matin au début de l'après-midi, laissent du temps à l'exercice d'une seconde activité³⁷ pendant l'après-midi, de nombreux avantages restent encore attachés au statut de fonctionnaire : apport d'un revenu fixe permettant de mieux gérer le revenu agricole,

accès à une coopérative d'achats (riz, sucre, farine...), parfois à une voiture de fonction, remboursement des frais médicaux, accès à certain niveau de responsabilité et donc d'autorité, participation à des réseaux socioprofessionnels extra-agricoles pouvant parfois avoir leur utilité dans le cadre du jardin, surtout dans l'administration... et tout cela pour un travail rarement abondant : la pléthore de fonctionnaires et d'ouvriers transforme souvent la vie de nombre de ces derniers en une longue et ennuyeuse attente devant des verres de thé et un bureau vide³⁸.

« Sayf al-Dīn (45 ans) a quitté le jardin (17 *dunum*) de son père à l'âge de 20 ans pour travailler d'abord dans un hammam de Homs, puis comme ouvrier à l'usine de phosphates. Il n'a cependant jamais cessé d'aider son père (75 ans), lui consacrant plusieurs heures par semaine contre un simple approvisionnement en légumes. Mais depuis maintenant dix ans, il travaille au moins quatre heures par jour dans le jardin, sous la direction de son père, tout en restant ouvrier à l'usine. Ainsi, sur un revenu de 9 000 livres mensuelles, 4 000 livres proviennent de l'usine et 5 000 livres du jardin. À cette somme de 5 000 livres, qui est parfois portée à 6 000 et parfois réduite à 3 000 selon les saisons, les prix du souk et la qualité des récoltes, il faut bien sûr ajouter tous les avantages en nature (fruits, légumes, lait, œufs) dont il bénéficie, cette part d'autoconsommation qui constitue un des privilèges du jardinier. Il est cependant prévu que son père lui abandonne peu à peu le jardin. Au ternie de cette transmission, qui devrait s'achever dans cinq ou six ans, son revenu mensuel moyen sera alors porté à plus ou moins 16 000 livres : 4 000 livres provenant donc de l'usine et 12 000 livres de l'exploitation de son jardin. » (S., *zūr al-ḥarāb*, Homs, 19 juillet 1994).

- 78 Il ne faut également pas sous-estimer certains avantages symboliques octroyés par la fonction publique. Le passage du jardin au travail en usine et, plus encore, au travail de bureau a représenté pour beaucoup de jardiniers un changement significatif de statut et une véritable ascension sociale. Dans ces conditions, comment gérer ce retour à une activité agricole professionnelle ? Comment redevenir jardinier sans que cela soit perçu comme une régression sociale ? Les jardiniers qui se trouvent dans ce cas continuent encore à se présenter comme fonctionnaires. Ils mettent en avant ce statut et ne présentent le jardin que comme une activité secondaire, parfois comme un simple passe-temps ou un loisir, alors que c'est cette activité-là qui fournit désormais la plus grande partie de leur revenu : on pourrait presque dire que chez ces jardiniers à mi-temps, il existe une « activité statutaire » (fonction publique) et une « activité alimentaire » (l'agriculture).
- 79 On constate cependant que l'activité agricole est de plus en plus perçue, de la part des citadins interrogés (marchands du souk, commerçants de quartier, artisans), comme une activité qui est devenue socialement enviable. En cette période économiquement difficile et de baisse générale du niveau de vie³⁹, les inconvénients inhérents à l'activité agricole (saleté, pénibilité, instabilité, nature aléatoire des cultures...) semblent s'effacer devant les avantages indéniables : autonomie alimentaire, relative aisance financière, supérieure en tous les cas à celle de la plupart des fonctionnaires. Ce changement de perception est lié tout autant aux conditions économiques actuelles — dont pâtissent en particulier les activités liées au secteur public — qu'aux changements survenus depuis une trentaine d'années dans le monde agricole à la suite des différentes lois et réformes agraires, donnant aux exploitants agricoles un nouveau statut, celui de quasi-propriétaire. Ainsi, exploiter un jardin, même au titre de la simple location, est de plus en plus considéré comme une chance.

- 80 L'agriculture peut également fournir un revenu complémentaire à tous ceux qui pratiquent une activité précaire ou ne pouvant être exercée régulièrement, comme par exemple les métiers du bâtiment, les transports de marchandise, la manutention ou encore la vente à la sauvette. Le cas des jardiniers-maçons est de ce point de vue assez intéressant, comme l'illustre l'exemple suivant :

« Rafiq est un célibataire de 30 ans. Il est le frère cadet d'un jardinier hamiote (34 ans) qui travaille avec son père (75 ans) sur une exploitation du *zūr al-Šarqī*. Rafiq a quitté le jardin à l'âge de 16 ans pour devenir maçon. Il a d'abord été apprenti chez un de leurs voisins, dans le quartier al-Šarqiyyeh, puis, après son service militaire, il est allé travailler quelques années au Liban. Il est enfin rentré à Hama où il y avait de gros chantiers à la suite des événements de 1982. Depuis, il passe d'un chantier à l'autre, sans trop savoir de quoi sera fait le lendemain et sans être certain de pouvoir toujours trouver du travail, mais ça ne l'inquiète pas. Il lui arrive d'attendre plusieurs semaines avant de pouvoir se faire à nouveau engager. Il travaille alors avec son frère qui lui fournit la nourriture et le fait participer aux revenus du jardin. Si un jour Rafiq ne trouve plus rien, il reviendra définitivement dans le jardin. C'est du moins ce qu'il affirme. Leur père se fait vieux et son frère aura toujours besoin d'aide. » (A.H., *zūr al-Šarqī*, Hama, 6 juillet 1993).

- 81 Le jardin apparaît donc ici comme offrant tout à la fois une sécurité économique et une sorte de filet de sécurité sociale. Fournissant une activité intermédiaire entre deux périodes d'un travail parfois mieux payé, mais plus irrégulier, le jardin assure de fait le minimum vital. Il fournit ainsi une marge de manœuvre économique suffisante pour que la précarité ou la mobilité de certains métiers ne constitue pas un handicap et un drame social. On travaille quelque mois à l'extérieur de la zone agricole puis on revient dans le jardin avant de prendre un nouvel engagement ailleurs. Le jardinier professionnel le père ou le frère — semble ainsi assurer la permanence du jardin en tant que « ressource de sécurité » pour d'autres membres de la famille qui eux vont et viennent et ne sont que des jardiniers occasionnels, mais qui peuvent un jour devenir des professionnels par nécessité. Le jardin apparaît donc comme un élément stable dans l'économie familiale rendant possible une certaine stabilité professionnelle⁴⁰.

DU PROFESSIONNEL À L'AMATEUR, LES DEGRÉS D'IMPLICATION DU JARDINIER

- 82 On observe depuis presque vingt ans, à Homs comme à Hama, divers niveaux d'implication du jardinier dans l'activité agricole. Ces niveaux peuvent se déterminer essentiellement à partir d'un certain degré de professionnalisation ou d'amateurisme et par la présence ou l'absence d'une activité secondaire.
- 83 On peut ainsi considérer comme professionnel le jardinier dont l'ensemble ou une partie importante du revenu mensuel provient de l'activité agricole. Mais il est bien sûr difficile et arbitraire de fixer un seuil à partir duquel un revenu agricole peut servir à définir un statut de professionnel : 10 % ? 40 % ? 70 % du revenu global ? Une chose est certaine, c'est que le jardinier professionnel travaille *chaque jour* et pendant plusieurs heures dans son jardin et qu'il vend la majorité de sa production dans les souks de la ville et dans son quartier. Au critère du revenu s'ajoutent donc ceux de la quotidienneté de l'activité et de la commercialisation des produits du jardin.
- 84 Le jardinier amateur peut donc être défini en inversant ces critères : l'essentiel de son revenu se trouve ailleurs et il ne se rend pas tous les jours dans son jardin. L'amateur

limite en effet ses séjours dans la zone agricole à la seule belle saison, c'est-à-dire le printemps et l'été. Il évite d'y venir l'hiver, laissant son jardin en friche pendant toute cette période. Même en été, il peut ne se rendre dans son jardin que quelques heures par semaine, le jeudi soir et le vendredi par exemple. Son emploi du temps est principalement structuré par son autre activité, le jardin ne trouvant place que dans les périodes creuses, les moments de vacance. Quant à la production agricole, si elle est très appréciée, elle n'en reste pas moins secondaire et elle ne fait pas l'objet d'une commercialisation : le jardinier amateur consomme ou distribue à sa famille, aux autres membres de sa lignée, à ses amis tout ce qu'il produit. Il ne vend pas.

- 85 Un autre critère permet de distinguer le jardinier professionnel du jardinier amateur : celui de la surface des exploitations et de leur statut foncier. En effet, les jardiniers amateurs ont des exploitations plus petites que les jardiniers professionnels. On peut dire que tous les jardiniers amateurs ont de petites exploitations, alors que les jardiniers professionnels disposent de petites comme de grandes exploitations. Il est toutefois rare qu'ils ne disposent que de quelques mètres carrés, surface dont en revanche le jardinier amateur peut se satisfaire alors qu'une exploitation de 10 ou 20 *dunum* serait trop grande pour lui. Si le jardinier professionnel peut être propriétaire comme locataire de son jardin, il est par contre très difficile pour un jardinier amateur d'être simple locataire de son jardin. Cela l'obligerait à une présence et un travail continus, puisqu'un locataire ne peut laisser non exploitée une terre sans prendre le risque de voir son propriétaire la récupérer : il lui faudrait travailler son jardin tout au long de l'année, été comme hiver. Il est donc propriétaire de ses parcelles, qu'il les ait achetées ou reçues en héritage. Dans ce dernier cas, les successions et le partage des jardins familiaux ont souvent réduit considérablement ces propriétés individuelles qui, trop étroites pour une activité professionnelle, restent en revanche suffisantes pour une pratique d'amateur.
- 86 Au-delà de ces critères de revenus, de quotidienneté, de commercialisation, de surface et de régime foncier, on peut aussi prendre en compte la manière de se comporter dans un jardin et surtout de l'utiliser. La majeure partie du temps qu'un jardinier professionnel passera dans son jardin sera consacrée au travail agricole, ce qui n'est pas nécessairement le cas de l'amateur qui attachera autant d'importance à la réception des visiteurs qu'au travail dans ses parcelles. Le professionnel tient à disposer de longues séquences ininterrompues de travail, même s'il s'accorde lui aussi des temps de repos et de réception. En revanche, l'amateur est tout à fait disposé à interrompre à tout moment son travail pour accueillir un visiteur inopiné et passer plusieurs heures en sa compagnie : il est *disponible* et le visiteur le sait bien. Pour l'amateur, le jardin est autant un lieu de réception que de production et celle-ci ne semble pas en constituer le but ultime.
- 87 Les techniques employées peuvent être aussi un critère différenciant le professionnel de l'amateur. En effet, celui-ci ne dispose généralement que d'un outillage réduit aux seuls outils légers (bêche, herminette, râteau). On ne trouve donc pas chez l'amateur de motoculteur, de charrue ou de tracteur, essentiellement en raison de l'étroitesse des surfaces, mais aussi en raison de l'important investissement financier que ce matériel représente, investissement qui n'est pas jugé nécessaire. Contrairement au professionnel, l'amateur ne produit généralement pas ses propres semis mais achète ses graines chaque année à un jardinier professionnel ou à un commerçant de la ville, de même qu'il utilise exclusivement des engrais chimiques, ne disposant pas de bétail pouvant lui fournir un engrais naturel. Son travail de la terre n'est pas soutenu mais s'opère sur de courtes périodes séparées par des périodes aussi longues de repos. Il n'investit qu'un minimum de

force dans ce travail et n'hésite pas à le reporter au lendemain s'il se sent fatigué ou si une discussion le retient. De même, il ne sélectionnera que des espèces faciles à cultiver (salades, tomates), ne demandant pas un soin soutenu et de fréquentes récoltes. Il évitera donc le persil, la menthe, la *mluḥiyyeh*. On le voit, son intérêt pour le jardin est ailleurs que dans une production dont ne dépend pas (ou plus) sa survie, mais seulement une certaine forme d'auto-appvisionnement. Il s'agit donc là moins d'un maraîchage que du « jardinage » tel que nous pouvons plus facilement le concevoir en Occident, c'est-à-dire une pratique ludique du travail de la terre.

- 88 Le jardin devient, pour l'amateur, un loisir et non la base d'une activité professionnelle. Il est du coup moins bien intégré aux réseaux socioprofessionnels constitutifs du groupe des jardiniers. Il ne fait pas non plus partie de la coopérative. Son jardinage est pour lui une façon de prolonger une tradition familiale, la présence de son lignage dans les jardins, même (on pourrait dire *surtout*) lorsque celle-ci ne se justifie plus économiquement.
- 89 À l'échelle de la zone agricole, les jardiniers amateurs sont encore minoritaires, mais ils sont plus nombreux à Homs qu'à Hama. Le fait qu'à Hama il n'y a eu de jardiniers propriétaires de leurs jardins que récemment (années 1960) n'est sans doute pas étranger à cette situation : il faudra quelques générations de jardiniers propriétaires pour que l'effet conjoint de la diversification des activités et du fractionnement des propriétés foncières facilite l'apparition de jardiniers amateurs sur des micro-parcelles héritées. À Homs, ces amateurs sont le plus souvent des fils ou des petits-fils de jardinier devenus commerçants ou exerçant une profession libérale (avocats, médecins, ingénieurs-conseils)... ils n'ont hérité que de très petites parcelles de jardins qu'ils conservent néanmoins jalousement. Ils sont généralement issus de ces anciens grands lignages de jardiniers qui ont longtemps dominé la zone des jardins.
- 90 Il faut cependant signaler la présence d'amateurs qui ne sont pas directement issus du milieu des jardiniers : ce peut être de petits commerçants qui jardinent eux-mêmes, comme par le passé, les quelques parcelles qu'ils ont pu acheter. Ils se sont généralement bien intégrés au milieu agricole, entretenant de bonnes relations avec leurs voisins jardiniers dont ils sollicitent les conseils.
- 91 Dans la catégorie des jardiniers professionnels, qui reste de loin la plus importante, on trouve les jardiniers à plein temps, travaillant ainsi toute la journée et six jours sur sept dans leurs jardins, mais aussi les jardiniers qui y travaillent à mi-temps, disposant d'une autre activité. Celle-ci ne leur rapporte cependant plus suffisamment pour que, d'un point de vue financier, ils puissent s'en contenter. Comme nous l'avons vu plus haut, l'agriculture constitue alors une part importante et souvent majoritaire du revenu de ces jardiniers à mi-temps, jardiniers/ouvriers, jardiniers/instituteurs, jardiniers/employés de bureau... qui divisent donc désormais leur journée entre ville et jardins ou entre usine et jardins.
- 92 Ils apportent dans les jardins toute une expérience acquise dans leur autre activité et ont souvent de la gestion d'un jardin une conception différente de celle de leur père, introduisant par exemple l'usage du livre de compte, modernisant certains secteurs de l'exploitation (étables en dur avec sol en ciment, trayeuse électrique, sulfateuse à air comprimé, tuyaux d'irrigation en plastique...), ou encore modifiant le mode d'exploitation du jardin en le transformant en pépinière ou en y introduisant des cultures sous serres ventilées.

- 93 Une partie des associations d'intérêt qui se sont développées depuis quelques années entre jardiniers et citadins a souvent pour initiateurs ces jardiniers à mi-temps qui mettent ainsi en rapport l'univers des jardins avec les réseaux auxquels ils participent dans le cadre de leur autre activité. Nous verrons un peu plus loin que ces associations peuvent concerner l'élevage d'abeilles, l'engraissement de veaux ou encore la participation financière d'un commerçant à la mise en culture d'un champs de maïs contre une part du bénéfice à la vente. Ce type de participations directes de la société citadine à l'activité agricole a sans doute toujours existé, mais les initiatives se sont multipliées depuis une quinzaine d'années, ouvrant plus largement l'éventail des intervenants extérieurs. Si la diversification des activités au sein des lignages de jardiniers, entamée depuis maintenant plus de quarante ans, semble avoir entraîné une plus grande perméabilité de la zone agricole et sa mise en relation avec d'autres milieux sociaux, cette ouverture semble cependant s'être renforcée depuis que nombre d'anciens jardiniers et de fils de jardiniers ont opéré leur retour au jardin au cours des années 1980.

ÉVOLUTION DES MODES DE DIFFÉRENCIATIONS SOCIALES À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE AGRICOLE

- 94 Cette évolution n'a pas été sans conséquences sur le groupe des jardiniers et plus particulièrement sur leurs modes de différenciations sociales qui semblent désormais s'établir sur des critères différents de ceux qui avaient cours lorsque ces jardiniers constituaient encore un groupe relativement homogène, socialement peu mobile et fonctionnant selon un modèle plus traditionnel. Nous avons vu que les jardiniers homsiotes et hamiotés présentaient des modes de fonctionnement très différents. Il n'est peut-être pas inutile d'en rappeler les principales caractéristiques.
- 95 À Homs, nous avons affaire à un groupe organisé autour d'un réseau d'irrigation collectif structuré à partir de l'usage exclusif d'un barrage et d'un grand canal. Plusieurs niveaux de responsabilités et d'autorité contribuaient au bon fonctionnement du système : chef et conseil des jardiniers, grands lignages de jardiniers, simples irrigants. Le chef des jardiniers était à la fois le représentant des jardiniers devant les autorités municipales et le représentant des propriétaires de jardins auprès des jardiniers. Le conseil du chef des jardiniers secondait celui-ci, tout en représentant les intérêts des grands lignages de jardiniers dont ses membres étaient issus. Ces grands lignages, responsables du réseau secondaire d'irrigation, exerçaient une certaine autorité à l'intérieur des secteurs agricoles et constituaient un groupe social intermédiaire entre la masse des jardiniers et leurs propriétaires. Nous avons vu ce qui les différençait des autres lignages de jardiniers : proximité avec le chef des jardiniers et avec les propriétaires, pleine propriété d'une partie ou de la totalité des jardins qu'ils exploitaient, capacité à jouer un rôle à l'extérieur de la zone agricole (quartier), multiplication des sources de revenus, etc... ces grandes lignages étaient donc, si ce n'est beaucoup plus riches, du moins plus aisés que la majorité des jardiniers. Ils disposaient d'une stabilité à une époque où la précarité était la règle dans les jardins et d'une certaine autonomie à l'égard des propriétaires.
- 96 À Hama, la situation se présentait plus simplement. Les jardiniers ne constituaient pas un groupe unifié autour de l'usage d'une même structure d'irrigation, mais au contraire s'éparpillaient en autant de petits groupes d'irrigants qu'il y avait de norias. Il n'existait pas de chef de jardiniers, ni de conseil, pas plus que de grands lignages, aucun jardinier n'étant propriétaire de son jardin : ils étaient tous de simples métayers et locataires

placés directement sous l'autorité et la dépendance de leur propriétaire ou de son représentant. On avait donc affaire à un groupe socialement très homogène, uniformément pauvre et qui ne disposait que de peu de capacités de mobilité dans une société citadine se présentant comme particulièrement conservatrice et fermée.

- 97 Nous avons vu plus haut que ces deux modes d'organisation avaient été profondément bouleversés par les importantes transformations qu'ont connues, au cours des cinquante dernières années, le système d'irrigation, la structure foncière et le statut du jardinier : disparition du chef des jardiniers, création d'une coopérative, lois sur le métayage et sur les loyers, achats de jardins par un nombre croissant d'exploitants, individualisation de l'irrigation... Dans ce contexte, la diversification des activités au sein des lignages de jardiniers a semble-t-il contribué à modifier, non pas l'organisation professionnelle, mais plutôt les modes de différenciation, les rapports sociaux ainsi que les valeurs sur lesquelles semble avoir autrefois reposé cette organisation.
- 98 On constate ainsi qu'à Homs les jardiniers se distinguent désormais beaucoup moins en fonction de la classique opposition propriétaire/locataire ou métayer, opposition qui a pour l'heure⁴¹ perdu de son acuité en raison des lois sur le métayage, que par rapport à ce que deviennent leurs lignages en villes, aux activités qu'ils y pratiquent, à leur place éventuelle dans certains rouages administratifs, à leur adhésion au parti au pouvoir, à leur facilité d'accès aux diverses institutions redistributives et de contrôles (coopératives, banques, administrations agricoles, syndicats...), mais aussi par rapport aux sommes d'argent que ces lignages sont en mesure d'investir dans leurs jardins pour l'achat de matériel agricole, de motopompes, de parcelles ou pour la construction d'un bâtiment... Un jardinier semble ainsi être désormais plus estimé et respecté pour sa capacité à mobiliser et à utiliser des réseaux *extérieurs* aux jardins que pour son aptitude à exercer une autorité au sein même du groupe des jardiniers. Il s'agit finalement pour le jardinier d'être capable de maîtriser, à son niveau et pour son propre compte, une réalité urbaine sans cesse plus complexe et plus étendue. Les grands lignages de jardiniers se sont banalisés et les propriétaires n'ont plus la même capacité d'intervention et de contrôle sur les jardiniers. La diversification des activités et l'accroissement des revenus qui en ont souvent résulté ont ainsi sensiblement modifié les rapports de force à l'intérieur de la zone agricole...
- 99 À Hama, les changements ont fait apparaître des différences là où autrefois existait une réelle homogénéité sociale. On trouve désormais des jardiniers qui sont en mesure non seulement d'investir dans du matériel (motoculteurs, motopompe), mais aussi d'acheter leur exploitation et parfois même une terre agricole extérieure à la ville et des jardiniers qui restent dépourvus de la seule capacité à s'équiper en motopompe et qui subissent parfois directement la domination des premiers. Ainsi, pour prendre l'exemple du *zūr al-Šarqī*, parmi les quelques vingt-cinq lignages de jardiniers qui y travaillent actuellement, neuf ne peuvent se contenter du seul revenu de leur jardin mais ne disposent d'aucune activité à l'extérieur de la zone agricole. Les hommes travaillent donc régulièrement comme journaliers dans les jardins des seize autres lignages, qui sont de fait considérées comme « riches » (*zangīl*), c'est-à-dire qu'ils sont en mesure de payer des journaliers à l'occasion. Il existe donc à l'intérieur de ce secteur — comme de tout autre secteur de la zone agricole — deux groupes sociaux bien distincts. Dans cette différenciation sociale entrent en jeu la taille même des exploitations, le statut des exploitants (simples métayers, locataires ou propriétaires) et, bien sûr, leur capacité à mobiliser des ressources et des capitaux extérieurs à la zone agricole.

- 100 À Homs comme à Hama, on assiste à une plus grande segmentation des relations sociales du jardinier et à une multiplication de ses contacts avec la ville. Tout cela semble aboutir à un certain brouillage de l'identité socioprofessionnelle des jardiniers : nombre d'entre eux sont aussi fonctionnaires, ingénieurs, ouvriers... ils quittent donc chaque jour leur *sharwel* pour le pantalon à pinces, la chemise de couleurs et les chaussures pointues et cirées des fonctionnaires. Ils multiplient ainsi les rôles et les appartenances, gérant des situations qui auraient été considérées comme incompatibles il y a encore une trentaine d'années, comme par exemple passer dans la même journée d'un travail de bureau au labour d'une parcelle.

TERRE ET HONNEUR. LE JARDIN DEVIENT UN PATRIMOINE FAMILIAL

- 101 Mais cette ouverture plus diversifiée de la zone des jardins sur la société citadine, ces déplacements d'activités et ces possibilités nouvelles offertes aux jardiniers et à leurs fils ne sont pas contradictoires avec un sentiment d'attachement de ceux-ci à la terre, sentiment semble-t-il beaucoup plus fort que par le passé.
- 102 À l'origine de cet attachement, on trouve bien sûr le processus d'appropriation légale qui a eu lieu dans les années 1960, le jardinier se trouvant alors directement concerné par la gestion à long terme de son jardin, même si celui-ci ne lui appartient en définitive toujours pas. Cette terre, sur laquelle le jardinier n'a été longtemps que de passage, fait désormais partie d'un quotidien stabilisé. Pour les jardiniers, elle a fini par devenir un bien dont la valeur affective dépasse parfois la simple valeur de production, comme en témoigne le dicton « La terre c'est l'honneur » (*al-ārḍ 'irḍ*) dont l'homophonie des termes en arabe semble renforcer la solennité même de la déclaration.

« Fils de jardinier, né en 1966, Muḥammad a quitté l'école à l'âge de 11 ans pour devenir menuisier. Il a d'abord été apprenti chez un artisan travaillant dans le quartier de sa famille, Ġoret al-Ṣiyah, avant de se faire engager dans un autre atelier situé dans la zone de regroupement artisanal. Lorsque son père, qui louait un jardin d'une dizaine de *dunum* dans le *zūr* al-Na'ūra, est mort, en 1990, Muḥammad, qui était son fils unique, a du quitter cette activité pour reprendre le jardin : « J'étais le seul à pouvoir le faire. C'était impossible de l'abandonner, ça aurait été une honte (*'aīb*). Je ne pouvais pas faire ça. Lorsque je travaillais comme menuisier, je gagnais 4 000 livres par mois. Ici, je gagne 8 à 10 000 livres par mois. Mais dans quelques années, j'aurais pu devenir maître-menuisier et j'aurais alors gagné plus de 30 000 livres par mois, pour un travail bien moins fatigant qu'ici, dans le jardin. Et on ne peut pas être à la fois jardinier et menuisier, cela prend trop de temps. J'ai choisi le jardin. » Muḥammad a donc repris l'exploitation de son père mais en ignorant tout du métier. C'est le frère de son père (60 ans), dont le jardin se trouve dans le prolongement du sien, qui s'est chargé de le former. Pendant deux longues années, le vieil homme l'a suivi pas à pas, lui montrant comment cultiver les légumes, le conseillant sur les techniques à employer, les choix de cultures à faire, l'aidant à labourer, à planter, à récolter... jusqu'à ce que Muḥammad ait finalement acquis son autonomie technique. Et au terme de cet apprentissage durant lequel les deux hommes ont pu s'éprouver et s'apprécier, l'oncle a donné une de ses filles à son neveu et lui a offert un appartement situé à 300 mètres du jardin, achevant ainsi de lier définitivement Muḥammad au jardin. » (R.M./ M.M., *zūr* al-Na'ūra, Homs, 26 juillet 1994).

- 103 On le voit, ces liens très forts existant désormais entre une famille et une terre peuvent donc être à l'origine de certains de ces retours aux jardins dont j'ai parlé plus haut en ne

les considérant alors que sous le seul angle de l'économie et des questions salariales : certains jardiniers peuvent aussi faire le choix, parfois en contradiction avec leur propre intérêt économique, de succéder à leur père et de reprendre le jardin parce qu'il leur semble important que celui-ci reste dans la famille, ne soit pas perdu. Que ce choix soit délibéré ou qu'il soit le résultat d'une pression familiale⁴², cela ne change finalement pas grand-chose... en définitive, n'assiste-t-on pas là à une certaine patrimonialisation des exploitations ?

- 104 De fait, l'exploitation est peu à peu devenue le *jardin de la famille*. Alors qu'autrefois le maintien d'un groupe de jardins en location sous le contrôle d'un même lignage était le résultat d'un effort constant et était avant tout pensé — dans la conscience même de sa précarité — en terme d'espace à *réserver*, de droit d'usage à défendre, de stratégies territoriales et d'accessibilité sélective, aujourd'hui le problème de la sauvegarde du jardin au sein du lignage n'est plus aussi présent. Tout se passe comme s'il y avait eu prise de possession, appropriation de l'espace agricole au profit des jardiniers et cela davantage au niveau de la famille que du lignage. Semble dès lors dominer, non plus la tension que provoquait l'arbitraire du propriétaire, mais une tranquillité que seule peut apporter l'assurance de pouvoir rester. On serait presque tenté de dire : une tranquillité de propriétaire... même si de nombreux jardiniers ne sont pas propriétaires de leurs jardins, ils en ont bien souvent l'attitude.
- 105 Les transmissions de baux qui ont pu être effectuées depuis les années 1950, les aménagements personnalisés, l'histoire du jardin qui tend désormais à se confondre avec celle de la famille qui l'exploite, une connaissance intime des qualités du sol, les longues habitudes de voisinage... tout cela a abouti à une identification du jardin à une seule et même famille : on désigne désormais le jardin par le nom de son exploitant et non plus par celui de son propriétaire réel. Et l'on arrive parfois à faire coïncider cette propriété de fait avec la propriété réelle en achetant le jardin, même s'il n'est pas besoin d'acquérir le jardin pour que celui-ci soit considéré comme faisant d'une certaine manière partie d'un patrimoine familial.

4 – PLACE DES EXPLOITATIONS DANS LES FAMILLES DE JARDINIERS

- 106 Autrefois lieu central dans l'économie familiale et souvent source unique de revenus, que devient le jardin dès lors qu'une majorité d'actifs gagne et passe sa vie hors zone agricole ? Quelles sont désormais la place et la fonction du jardin au sein de la famille ?

EXPLOITATION INDIVIDUELLE ET BÉNÉFICES FAMILIAUX, LE JARDIN EN TANT QUE BIEN À USAGE COLLECTIF

- 107 Les lois sur le métayage et sur les loyers agricoles de 1958 et de 1965 ont fixé les jardiniers sur leurs exploitations. Désormais, ceux-ci ne changent ou ne quittent leur jardin que de leur plein gré, à la suite d'un choix personnel ou d'un arrangement financier avec le propriétaire. Les incertitudes et la précarité qui caractérisaient l'activité agricole il y a encore une trentaine d'années ont disparu.
- 108 L'un des effets les plus directs de cette situation, outre une très sensible amélioration de la situation économique des jardiniers, est une plus grande implication de ces derniers

dans la gestion et l'organisation de leurs exploitations. Nous avons, par exemple, vu quels effets la stabilisation des jardiniers de Hama avait eus sur leurs modes de cultures : en une vingtaine d'années, leurs jardins, autrefois maraîchers, sont devenus en majorité des vergers : il était désormais devenu possible d'investir en comptant sur un long terme indispensable à la mise en production d'arbres fruitiers. Les jardiniers savaient que désormais ils pourraient profiter des arbres qu'ils plantaient et dont le revenu leur échappait autrefois. Autres effets directs ou indirects de cette « fixation » des exploitants : la multiplication des constructions en dur (maisons, bassins, étables...), l'amélioration des techniques, la possibilité de gérer son propre plan de culture indépendamment des souhaits d'un propriétaire, l'expérimentation d'espèces maraîchères et fruitières nouvelles avec ce droit à l'échec que ne leur permettait pas autrefois leur étroite dépendance à l'égard d'un propriétaire exigeant...

- 109 Dans le cadre de la location ou de l'association, la loi n'en demeure pas moins encore une contrainte pour l'exploitant puisqu'il ne peut faire prévaloir ses droits sur son jardin que s'il le cultive lui-même et, surtout, il ne peut transmettre ses droits qu'à la condition que l'un de ses enfants devienne jardinier à son tour. Ainsi, une rupture dans la transmission du « patrimoine » a souvent pour origine une rupture de transmission des savoir-faire, lorsque aucun des fils n'est devenu jardinier ou quand le père décède alors que ses fils sont encore trop jeunes pour lui succéder. Le jardin revient alors au légitime propriétaire du fonds. D'où la nécessité, parfois obsédante pour le jardinier, de préparer au moins l'un de ses fils à lui succéder. Il est cependant rare que l'un d'eux soit désigné d'office et formé dès son plus jeune âge à l'exclusion de tous les autres. Il n'est pas question ici d'un droit d'aînesse, le fait de rester au jardin étant davantage perçu comme un échec que comme un privilège. Le jardin revient le plus souvent à celui des fils qui n'a pas pu ou su faire autre chose : celui qui reste est le plus souvent celui qui a échoué dans ses études ou dans sa tentative de mobilité professionnelle.
- 110 Mais avant que ce choix ne se fasse plus ou moins de lui-même (on ne peut bien sûr exclure une action subtile du père), tous les fils du jardinier auront acquis un certain savoir-faire en aidant à l'occasion leur père jusqu'au moment où, adolescents, se préciseront les compétences des uns et des autres. Ils travaillent durant les vacances d'été, mais prêtent aussi main-forte à leur père durant toute l'année, au moins quelques heures par semaine. Lorsque la sélection a finalement eu lieu, celui qui reste se consacre désormais à l'exploitation. Au fur et à mesure qu'il vieillit, le père abandonne à son successeur un nombre croissant de parcelles, lui laissant entière liberté d'y cultiver ce qu'il souhaite et de garder ce que lui rapportera la vente des produits.

« Abū Maher, âgé de 70 ans, exploite un jardin de 16 *dunum* dans le *zūr al-Ḥarāb*. Son fils cadet, Mohammad, âgé d'une quarantaine d'années, travaille avec lui. Bien que lui-même marié et père de deux enfants, il dépend toutefois de son père pour une grande partie de ses besoins quotidiens puisque les revenus du jardin sont centralisés par Abū Maher, celui-ci se chargeant de la répartition. Un matin de janvier cependant, il m'annonce non sans fierté que son père lui a « donné » deux parcelles de 2,5 *dunum* chacune. Tout ce que ces parcelles produisent lui est désormais acquis. Cela ne le dispense bien sûr pas de travailler sur les 11 *dunum* restant sous le contrôle direct de son père. Lors d'une visite effectuée durant l'été 1994, ce même Mohammad m'annonce que son père lui a confié deux autres parcelles de son exploitation, portant ainsi à 10 *dunum* le total de la surface mise ainsi sous sa seule responsabilité. » (A.M., *zūr al-Ḥarāb*, Homs, 13 janvier 1993).

- 111 Toutefois, le jardin, s'il est exploité par une seule personne après la mort du chef de famille, n'en continue pas moins à « appartenir » au parent survivant et à l'ensemble des

collatéraux directs : autrement dit à la mère et à ses autres enfants. Le fils restant n'est en effet que le dépositaire d'un droit d'exploitation dont il est en quelque sorte responsable devant la famille, mais dont il n'est pas l'unique ayant droit. Sa mère, ainsi que sa fratrie, disposent au moins d'un droit de regard sur l'exploitation qui lui a été confiée : ils peuvent librement accéder au jardin, profiter des fruits et des légumes produits, décider d'y construire une cabane pour l'été... sans que le fils jardinier puisse réellement s'y opposer. Cette situation n'est parfois pas sans susciter des tensions au sein même de la famille.

« Kāmel est locataire d'un jardin de 10 *dunum* dans le *zūr al-ḥarāb* appartenant aux Sibā'i. Il y travaille avec son fils unique et sa femme depuis que son père est mort en 1988. Il est cependant tenu de verser un tiers des produits et des bénéfices du jardin à sa mère et à ses deux frères qui travaillent dans la zone artisanale.

Un jour de juin 1992, je me tiens devant la maison de l'un de ses voisins. Nous sommes en train de discuter de questions d'irrigation lorsque des hurlements attirent notre attention. Nous voyons Kāmel traverser son champ dans une grande agitation. Il crie, gesticule, se retourne et jette des mottes de terre en direction d'une petite femme qui le suit prudemment à distance. Il semble à bout de nerfs. Le fils de mon hôte le rejoint en courant et parvient à le calmer un peu. Il l'invite à se joindre à nous. Kāmel vient s'asseoir. Les larmes aux yeux, il nous explique que sa mère est arrivée dans le jardin à l'improviste et qu'elle les a surpris, lui, sa femme et son fils, en train de manger un plat d'artichauts en sauce. Elle s'est alors mise en colère et lui a crié : « Comment ! Tu manges des artichauts alors que nous n'en avons pas goûté ! » Elle s'est alors mise à l'insulter et Kāmel a réagi de la manière que l'on sait. Il nous dit ne plus supporter cette surveillance permanente que pratique sur lui le reste de sa famille alors qu'il a maintenant presque 40 ans, qu'il est père d'un fils de 15 ans et qu'il est le seul de la famille à travailler dur dans ce jardin. » (A.S., *zūr al-ḥarāb*, Homs, 2 juin 1992).

- 112 Cela ne se passe bien sûr pas aussi mal dans toutes les familles, de même que l'accord liant le jardinier à ses proches parents n'est pas toujours aussi rigoureux et explicite. La plupart du temps, il s'agit d'un accord tacite, souple, mais qui n'en structure pas moins les rapports des membres d'une même famille à leur jardin lorsque le chef de cette famille a disparu et que le jardin en question se retrouve sous la responsabilité de l'un de ses fils.
- 113 Le jardin permet alors d'approvisionner la famille du jardinier en fruits et légumes, de constituer ainsi les indispensables conserves pour l'hiver. Cette part d'autoconsommation peut dépasser la seule famille du jardinier pour englober sa lignée (frères, cousins germains, oncles...) et peut concerner jusqu'à un tiers de la production annuelle dans certaine exploitation. 'Abdū, un exploitant hamiote à la tête d'un jardin de 17 *dunum*, estime que chaque année il prélève, pour la seule consommation familiale (celle de sa mère, de ses frères et de ses belles-sœurs), environ 100 kilos d'aubergines, 100 kilos de tomates, 100 kilos de haricots, 100 kilos de fèves et une cinquantaine de kilos pour chaque espèce de fruits secs (noix, amandes, figues...).
- 114 Soulignons enfin que si une grande exploitation en location peut être divisée entre plusieurs fils à la mort du père, comme j'ai déjà eu l'occasion de le signaler, un seul d'entre eux sera enregistré comme exploitant légal, les autres n'apparaissant nulle part. Il ne peut en effet être question de formaliser cette division au-delà de la pratique quotidienne et du simple accord verbal ayant présidé à ce partage. Le locataire en titre est, dans ce cas-là, le plus âgé des frères travaillant dans le jardin. Il y a alors autant d'exploitations qu'il y a de frères exploitants : chacun se retrouve autonome et maître

chez lui, sans avoir à partager son revenu avec les autres⁴³. Mais la réunification de l'exploitation est toujours possible d'une génération à l'autre.

- 115 Si au sein d'une même famille les parcours professionnels peuvent peu à peu éloigner la majorité de ses membres de la zone agricole, le jardin reste donc pour un temps encore un bien collectif auquel chacun peut avoir accès, selon bien sûr des modalités et des tolérances qui peuvent varier d'une famille à l'autre. Le principe général reste toutefois celui de l'hospitalité permanente à l'égard des proches parents du jardinier et la possibilité donnée à ceux-ci de prélever, quand ils le souhaitent, une quantité de fruits et légumes correspondant à leurs besoins.
- 116 Il existe cependant une contrepartie à ce droit de la famille sur l'exploitation : le jardinier attend en effet de ses proches qu'ils contribuent financièrement aux investissements lourds (achat d'une motopompe, d'un motoculteur, construction d'un bâtiment, acquisition de bétail...) et qu'ils participent, si l'occasion se présente, à l'achat du jardin. Ils constituent ainsi, bien avant la coopérative et la banque agricole, le tout premier fonds de solidarité auquel a recours le jardinier. On peut, dans ce cas, parler de « retour d'investissement » puisque le jardin, en tant qu'espace de production et source de revenus, a parfois contribué à l'acquisition d'un magasin ou au prolongement des études des membres non-jardiniers de la famille. Une petite partie de ce qui est gagné en ville retourne ainsi au jardin familial.

LE JARDIN COMME LIEU DE RÉUNIONS FAMILIALES

- 117 Bien qu'à usage collectif, les jardins ne sont pourtant plus aussi centraux qu'autrefois dans l'économie d'un lignage, celui-ci ayant souvent largement diversifié ses activités professionnelles. Ils restent toutefois des éléments importants de son identité. Ils constituent la base historique, le point de départ de l'expansion du groupe de parenté vers des activités plus urbaines, plus modernes, mais aussi les lieux vers lesquels il est possible de revenir : le départ vers la ville — c'est-à-dire vers le marché urbain du travail — n'est pas toujours à sens unique : nous avons vu qu'il y a parfois des retours choisis ou contraints. Mais le retour n'est réalisable que si les liens avec les jardins et la pratique de cet espace de production ont été maintenus. Tout semble en fait se passer comme si les jardins participaient parfois d'une stratégie consistant à « avancer » vers la ville — ou dans la ville — tout en faisant en sorte de conserver ce qui a été acquis dans les jardins, au cas où...
- 118 Si elle n'est plus aussi économique qu'autrefois, la centralité du jardin se révèle de plus en plus sociale. Mais il s'agit d'une centralité pour ainsi dire saisonnière, puisqu'elle est essentiellement liée à la belle saison, celle qui permet les visites familiales, les regroupements de toute la parenté dans un jardin qui devient alors un des lieux où se retrouvent les membres d'une famille de plus en plus séparée par la diversité de ses activités et la dispersion de ses lieux de résidence en ville.
- 119 Pendant quelques mois, la vie familiale s'organise donc en partie autour du jardin : travail saisonnier des enfants (fils, petits-fils ou neveux du jardinier), visites brèves mais régulières des frères ou des fils plus âgés sortant du travail. Ils se retrouvent alors devant un verre de thé, à la tombée de la nuit. Autant d'occasions de se retrouver, d'aborder des questions d'hommes, mais aussi de prier ensemble avant de rentrer en ville dans la soirée. Débarquement joyeux et bruyant de toute la famille, hommes, femmes et enfants, le vendredi matin, amenant tapis, repas préparé, boissons et postes de radio pour passer le

plus confortablement possible cette journée dans la fraîcheur du jardin. Les femmes s'installent dans la maison ou derrière une haie qui les protège de très improbables visiteurs étrangers⁴⁴, alors que les hommes se réunissent devant la maison, sous un arbre, au bord d'un canal, étendent un tapis et passent leur journée à boire du thé, à manger des fruits et à discuter. Les enfants occupent la totalité du jardin, jouent dans les parcelles, vont et viennent, assurant parfois la liaison entre les deux groupes, aident les femmes à apporter aux hommes les rafraîchissements et les plats de nourriture, transmettent les messages ou encore vont nager dans le grand bassin rempli d'eau glacée aux plus chaudes heures de la journée. On les entend alors crier et rire d'un bout à l'autre du jardin. La fraîcheur humide qui monte du fleuve en fin d'après-midi et envahit rapidement les jardins entraîne cependant le repli de toute la famille vers la ville, ses lumières et... le feuilleton télévisé.

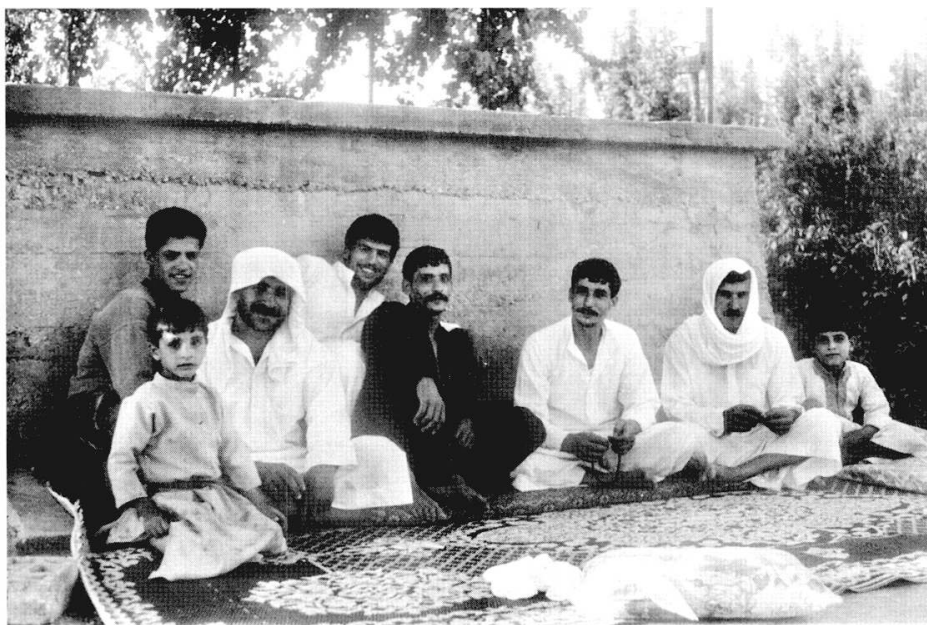


Photo 49 — Jardins de Hama. Quelques représentants d'un grand lignage de jardiniers du *zūr al-Qiblī*. Il s'agit de 5 frères et de quelques-uns de leurs fils.

120 De fait, le jardin constitue parfois le seul endroit où se trouvent reconstitués des rapports d'intimité au sein d'une famille dispersée dans l'espace urbain.

« La famille Š. est propriétaire de 1 hectare dans le nord de la zone agricole homsiote. De nombreuses successions ont réduit la part individuelle des ayants droit actuels, une fratrie de cinq garçons et deux filles, à quelques *dunum*, surface à peine suffisante pour permettre de pratiquer un jardinage à usage strictement familial. Pourtant, dès le printemps, les frères⁴⁵ se retrouvent à partir de cinq ou six heures du soir dans leur parcelle respective, qu'ils cultivent pendant une petite heure avant de se réunir devant la cabane de l'un d'entre eux pour boire un thé, prier, discuter jusqu'à la nuit... et rentrer chacun dans un quartier différent de la ville : "Nous ne vivons pas au même endroit. Moi j'habite à al-Qarabīs [quartier populaire construit dans les années 70 à l'ouest de la route de Hama], ainsi que mon frère Aḥmad. Deux autres vivent dans la vieille ville à Bāb Tadmūr et à Bāb al-Hūd, dans notre ancien quartier. Ibrahīm réside route de Damas. Ces jardins, c'est le seul endroit où nous sommes restés voisins et où l'on peut encore se retrouver ensemble. On vient plus ici pour se voir et pour s'amuser que pour travailler". » (Š., zur al-Na'ūra, Homs, juin 1990).

- 121 Ce témoignage n'est pas sans évoquer le rôle que jouent parfois les cimetières de ces quartiers qui ont subi de profonds bouleversements et dont une partie de la population s'est trouvée dispersée aux quatre coins de la ville. Le cimetière est alors le seul lieu où se retrouvent ces anciens voisins, où les nouvelles circulent encore et où les liens sont plus ou moins maintenus... lieu de mémoire à double titre — mémoire des morts que l'on préserve et mémoire des vivants séparés —, le cimetière est aussi le lieu où s'exprime une sociabilité dépassée⁴⁶ ailleurs. Les jardins n'ont pas encore pareille fonction mais quelque chose d'une sociabilité comme affaiblie par l'extension de la ville et les évolutions de la société citadine semble y survivre et s'y trouver revivifié. Je reviendrai sur tout cela dans mon dernier chapitre.
- 122 Si de nombreuses occasions peuvent susciter une réunion familiale dans les jardins : fêtes religieuses, célébration d'une naissance ou d'un mariage, visite d'un parent venant de l'étranger... d'autres occasions peuvent cependant réunir au-delà du seul cercle familial : petites fêtes de dévotion religieuse (*mawled*) organisées par le jardinier ou l'un de ses amis⁴⁷, fête de retour du grand pèlerinage à la Mecque...
- « Abū Nouar, âgé d'une cinquantaine d'années, exploite en location un jardin dans le *zūr al-Ġdideh*. Son frère et moi sommes allés lui rendre visite vers 7 heures du soir, jeudi dernier. Il venait d'effectuer son second pèlerinage à La Mecque et recevait ses amis et parents dans la petite maison construite au centre de son exploitation. Il nous a accueillis dans son *manzūl*, une grande pièce alors décorée de lampions de toutes les couleurs et d'un grand tissu brodé et accroché au mur représentant la *ka'ba*. Homme grand et sec, il était vêtu d'une djellaba blanche et portait le petit bonnet blanc de *ḥaġġ*. De nombreuses personnes se trouvaient déjà à ses côtés, réparties aux quatre coins de la pièce, assises sur un tapis, affalées sur de larges coussins : des parents, des amis venus de la ville, de simples voisins jardiniers, tous bien habillés et rasés de près. Abū Nouar accueillait chaque nouvel arrivant. Les deux hommes s'embrassaient alors bruyamment et le *ḥaġġ* recevait les félicitations de son hôte. Du café « arabe » était alors servi à la ronde, fond de tasse brûlant et amer. Les visites se sont ainsi succédées trois ou quatre jours durant, le jardin devenant le point de rencontre de toutes les connaissances de la famille de Abū Nouar. » (A.N.Ġ., *zūr al-Ġdideh*, Homs, mardi 23 juin 1992).
- 123 Enfin, certains jardins deviennent des lieux de réunions institués, de véritables *manzūl* dans lesquels les lignages de jardiniers reçoivent durant l'été leurs proches, leurs amis, leurs voisins de quartier et parfois tout un réseau de clients lié à leurs diverses activités professionnelles. Ainsi, dans le nord des jardins de Homs, l'un des anciens grands lignages du secteur a construit, il y a plusieurs décennies, un *manzūl* en bordure de parcelle. C'est une maison basse, en briques de ciments blanchies à la chaux et composée d'une grande cour intérieure et d'une pièce unique. En été, les réunions se tiennent dans la cour où sont alors étendus des tapis. La pièce sert à recevoir durant l'hiver, mais les réunions sont plus rares en cette saison. Sur le mur blanc faisant face à la porte d'entrée de cette unique pièce, cinq portraits photographiques ont été pieusement accrochés sous une image colorée de la Mecque : ceux du fondateur de la lignée et de ses quatre fils (photo 5, p. 90).

5 – PLACE DES JARDINIERS DANS LA VILLE

- 124 En diversifiant leurs activités professionnelles et leur pratique du maraîchage, en s'orientant vers d'autres activités urbaines ou périurbaines, les lignages de jardiniers ont du même coup multiplié les occasions de contacts entre la zone agricole et la société citadine. En fait, tout semble se passer comme si les liens qui ont toujours uni les jardins à

la ville perdaient leur fonction globale (alimenter toute la population citadine) pour peu à peu renforcer une fonction plus réduite et presque particulière (alimenter certains réseaux, certains quartiers). Tout en perdant sa place de principale région d'approvisionnement en fruits et légumes de la ville, la zone agricole semble donc avoir dans le même temps renforcé et densifié sa participation à ce que l'on pourrait appeler une « économie de proximité » fonctionnant dans le cadre étroit de liens familiaux, de réseaux de quartiers, d'approvisionnements personnalisés et de petites associations d'intérêts, ce qui ne l'empêche pas de continuer à occuper une place, certes minoritaire, dans les réseaux de distribution de la grande économie.

NOUVELLES ASSOCIATIONS ET NOUVEAUX RÉSEAUX

- 125 Même si la zone agricole n'a jamais constitué un monde hermétique, fermé à tout contact avec l'extérieur, on constate cependant une multiplication des interactions entre ville et jardins. Ainsi, aux côtés des intervenants « traditionnels » (maquignons ou bouchers venant acheter une bête, ramasseurs de lait, entrepreneurs en maraîchage, petits éleveurs de moutons...) se multiplient de nouvelles formes d'associations entre jardiniers et citadins.
- 126 L'une des associations les plus répandues dans les jardins est celle qui concerne le bétail. Un commerçant, ou même un fonctionnaire, peut sans trop de risque investir un peu d'argent dans l'achat d'une ou de plusieurs vaches qu'il confiera à un jardinier, celui-ci se chargeant de les nourrir dans son jardin. Elles restent propriétés du commerçant mais la production (lait et veaux) est partagée par moitié entre les deux associés. Ce type d'association concernant le bétail peut aussi être réalisé au sein de la famille élargie (avec un frère) ou de la lignée (avec un cousin ou un oncle). J'ai déjà eu l'occasion de présenter une telle association entre deux frères, l'un étant jardinier et l'autre maçon. Elle portait sur une seule bête qui était élevée et engraisée dans le but d'être vendue au moment des fêtes. Les bénéfices (*al-marbah*) qu'ils espéraient dégager de cet achat étaient substantiels : le veau avait été acheté 10 000 LS au marché du Hāder et serait revendu 20 à 25 000 LS quelques mois plus tard. Les deux frères avaient ainsi déjà eu l'occasion d'acheter, d'élever et de revendre jusqu'à six bêtes en même temps.
- 127 Autre production donnant lieu, depuis une quinzaine d'années, à de nombreuses associations entre jardinier et non-jardinier : celle portant sur la production du miel. Le jardinier se contente généralement de participer à l'achat des ruches et de fournir le lieu où elles pourront être disposées et s'engage à cultiver des fleurs à haute valeur mellifère à proximité. L'apiculteur, qui est souvent un agronome, fournit quant à lui tout le reste : les essaims, les ruches et les soins tout au long de l'année. Il se charge de retirer les rayons au début de l'été et à l'automne, de centrifuger le miel et de le vendre. Là aussi, les bénéfices sont divisés par deux. Le prix assez élevé du miel (de 300 à 900 livres le kilo) et l'importante demande locale ont encouragé de nombreux jardiniers, essentiellement à Homs, à s'associer pour en produire. Certains vont même jusqu'à consacrer une parcelle entière aux ruches, cultivant alors en plein champ des fleurs connues pour leurs qualités mellifères.
- 128 Moins fréquentes sont les associations concernant les cultures sous serres (*buyūt blastik*)⁴⁸. Il est vrai que cette technique, très répandue sur le littoral syrien et libanais, n'en est qu'à ses débuts dans les jardins de Homs et de Hama et que, jusqu'à présent, elle ne semble pas avoir donné de très bons résultats. Les jardiniers sont toutefois attirés par les prix très

avantageux des légumes sous serre : alors que le kilo de concombres ne dépasse guère les 3 LS en été il peut atteindre jusqu'à 70 LS hors saison. Ceux qui tentent l'expérience ne peuvent toutefois l'entreprendre seuls : les serres sont très coûteuses et les techniques de cultures protégées sont différentes de celles des cultures de plein air. Aussi s'associent-ils là aussi avec des ingénieurs agronomes⁴⁹.

« 'Abbās (45 ans) est fils de jardinier et employé à la banque agricole à Homs. Son salaire de fonctionnaire ne suffisait plus pour entretenir sa famille (une femme, deux fils et trois filles), il s'est associé dans les années 1980 à son père, locataire d'une trentaine de *dunum* dans le *zūr* al-Bāšā : il travaille de 8 heures à 14 heures à la banque et l'après-midi dans le jardin. Désormais, 70 % de ses revenus proviennent du jardin.

Il multiplie les initiatives pour moderniser et accroître la production du jardin. En 1990, il a installé plusieurs grandes serres en plastique, munies de ventilateurs et destinées à la culture hivernale des tomates et des concombres. Fournissant la terre, l'eau et la main-d'œuvre, il s'est associé à un ingénieur agronome qui a acheté les serres et qui se charge de l'entretien technique. Les huit serres ont coûté 150 000 LS pièce, ce qui représente un investissement de 1,20 million de livres syriennes. 'Abbās recevait un tiers des bénéfices. L'expérience, qui a mobilisé un gardien et une demi-douzaine de journalières turkmènes engagés pour l'occasion, a échoué en raison de la fréquence des coupures d'électricité et du froid exceptionnel de l'hiver 1991 qui a détruit une partie des récoltes malgré la protection des serres. » (A.A., *zūr* al-Bāšā, Homs, juin 1992).

- 129 Toutes les installations n'ont pas cette importance, le jardinier et son associé se contentant souvent d'une serre ou deux. Certains utilisent alors des serres basses (50 cm de hauteur) pour y faire pousser des semis qu'ils revendent ensuite à un bon prix à leurs voisins jardiniers dès le début de la saison d'été, un mois donc avant que les semis de plein air soient arrivés à maturité et puissent être ramassés⁵⁰.
- 130 Les diverses interactions existant entre la zone agricole et le monde extérieur ne se limitent toutefois pas aux seules associations d'intérêts. La pratique de nouvelles activités dans les jardins a mis les jardiniers en relation avec des réseaux très différents de ceux auxquels ils ont pu jusqu'alors participer.
- 131 La culture des fleurs en pleine parcelle fait partie de ces nouvelles activités auxquelles s'adonnent de nombreux jardiniers à Hama. L'espèce qui est actuellement la plus couramment cultivée est le lys blanc, dont les bulbes sont importés de Hollande. Les jardiniers lui consacrent une ou deux parcelles et le revendent à des fleuristes de Hama, mais surtout d'Alep et de Damas qui se rendent eux-mêmes dans les jardins afin d'éviter de coûteux intermédiaires. Ils regroupent leurs achats par secteur de jardins et passent ainsi d'un exploitant à l'autre, achetant selon les cours du marché. En dehors de ces grossistes, certains commissionnaires de fruits et légumes du souk al-Hāl commencent également à s'intéresser aux fleurs. Précisons toutefois que cette horticulture, pour l'heure limitée aux seuls jardins de Hama, n'est qu'une culture complémentaire et non une culture principale, comme cela peut être le cas dans les pépinières.
- 132 J'ai déjà eu l'occasion de parler des pépinières. J'ai constaté qu'il s'agissait souvent d'une solution permettant de pallier l'étroitesse extrême de certaines exploitations. En effet, alors qu'une exploitation de 1 ou 2 *dunum* est beaucoup trop petite pour être viable, transformée en pépinière, elle peut constituer une entreprise rentable. Aussi voit-on, ces dernières années, se développer ce type de petites entreprises dans la zone des jardins.
- 133 Le phénomène est toutefois plus important à Homs qu'à Hama. Dans cette première ville, la majorité des pépinières de la zone agricole se trouve dans le *zūr* al-'Abbār, cet étroit

secteur pénétrant profondément à l'intérieur des quartiers du nord-ouest de la ville, à gauche de la route de Hama. La plus ancienne pépinière de ce secteur a été créée dans les années 1970 par une famille de jardiniers. Elle couvre actuellement une dizaine de *dunum* entourés d'un mur de ciment. L'entreprise, prospère, s'est lancée dans la livraison à domicile, ayant acquis une demi-douzaine de petits camions. Quant à la pépinière la plus récente (1994), elle a été créée par un commerçant de légumes du souk al-Hāl, mais est tenue par un jardinier.

- 134 Depuis 1990, une dizaine de nouvelles pépinières ont ainsi été créées dans le même secteur⁵¹. Ne dépassant guère en moyenne 3 *dunum*, entourées de simples fils de fer barbelés, elles sont souvent le résultat d'une brusque conversion de l'agriculture traditionnelle (fruits et légumes) à la floriculture et à l'arboriculture. On y cultive et vend des fleurs ornementales, mais aussi quelques plants d'arbres.

« Le *ḥaǧǧ* Aḥmad est un vieux jardinier (né en 1923) un peu voûté, portant barbe blanche et *sharwel* noir. Autrefois, il exploitait un jardin de 40 *dunum* appartenant à *bayt* Zahrāwī et situé sur les berges de l'Oronte. Depuis une vingtaine d'années, il loue une exploitation de 5 *dunum* dans le *zūr al-Abbār*, surface à peine suffisante pour les faire vivre, lui et sa femme. Il y a deux ans, l'un de ses fils, fonctionnaire, a ouvert une pépinière à Damas et l'a poussé à en faire autant à Homs. Il a donc créé sa propre pépinière, avec l'aide financière de son second fils médecin. Il paie les services d'un agronome de la direction de l'agriculture et peut gagner jusqu'à 5 000 livres par jour... alors que le jardin lui rapportait à peine 5 000 LS par mois. Il a pour clients des particuliers du proche quartier al-Gūta, des fleuristes de la ville, mais aussi de Damas — que lui envoie son fils — de Hama et de Lattaquié et même des agriculteurs de la région qui parfois lui achètent des plants d'arbres fruitiers. Son propriétaire lui a proposé de reprendre le jardin pour un *farūǧ* de 2 millions et demi de livres mais il a refusé. » (A., *zūr al-Abbār*, Homs, 19 juin 1994).

- 135 À Hama, on trouve une ou deux pépinières dans presque tous les secteurs⁵². Il en existe ainsi dans le *zūr al-Kornich*, route de Salamié, dans les *zūr al-Šarqī* et al-Qiblī. Ici comme à Koms, c'est l'étroitesse de certaines exploitations, résultant souvent d'une succession qui a divisé la propriété initiale, qui pousse les jardiniers à devenir pépiniéristes. Lorsqu'ils en ont eu la possibilité financière, ils ont préféré créer une pépinière plutôt que de tenter de louer ou d'acheter d'autres parcelles afin d'étendre une exploitation maraîchère ou un verger qui leur aurait de toute façon moins rapporté ou de pratiquer une seconde activité.
- 136 Ainsi, avec les cultures complémentaires de fleurs dans les exploitations traditionnelles et les pépinières, les jardiniers ont accédé à d'autres filières, très différentes de celles auxquelles ils participaient traditionnellement. Ces nouvelles filières dépassent le plus souvent le cadre du seul marché local, mettant les jardiniers directement en contact avec celui des autres grandes villes syriennes (Alep, Damas). De plus, ces nouvelles activités mobilisent d'autres types de savoir-faire, d'autres techniques (goutte à goutte, mise en pot...) que les jardiniers se doivent d'acquérir rapidement... interviennent dès lors des spécialistes qui, jusqu'à présent, n'avaient jamais eu de relations étroites avec les jardins urbains : techniciens agronomes, fleuristes...
- 137 Tout cela n'aurait pas été possible sans l'importante marge de manœuvre acquise par les jardiniers depuis les années 1960, marge qui leur permet désormais de gérer et d'adapter comme ils le souhaitent leur exploitation, alors qu'autrefois tout dépendait de la nature de leurs rapports avec les propriétaires. Les jardins semblent ainsi être devenus le centre d'intérêts multiples, impliquant de plus en plus une partie de la société citadine dans une approche diversifiée et non plus exclusivement légumière.

PLACE DES JARDINIERS DANS LES FILIÈRES DE COMMERCIALISATION DES FRUITS ET LÉGUMES

- 138 Cependant, la grande majorité de la production des jardins reste maraîchère et fruitière et trouve un débouché immédiat sur le marché citadin le plus proche, principalement dans les souks de gros et de détail. Ceux-ci se sont agrandis et multipliés depuis une trentaine d'années pour faire face à une demande locale et nationale accrue. Nous avons vu qu'en raison d'une communauté de filières ils ont pu constituer un débouché professionnel pour certains jardiniers et parfois une première étape dans un déplacement vers d'autres activités urbaines. Quelle place y occupent désormais les jardiniers ?

À HOMS

- 139 À Homs, la filière de vente et d'achat des fruits et légumes s'organise à partir d'un marché de gros (souk al-Hāl) extérieur à la ville et de deux marchés de vente au détail situés dans le centre-ville (fig. 47).

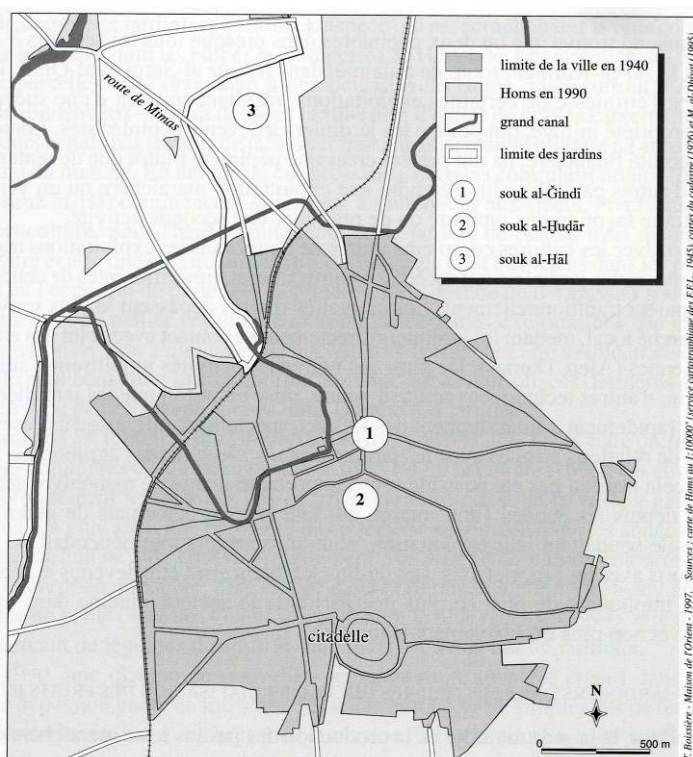


Figure 47 Principaux marchés actuels de fruits et légumes à Homs.

Le souk al-Hāl

Petit historique des marchés de gros

- 140 Jusque dans les années 1940, les deux principaux marchés de fruits et de légumes de la ville étaient le souk al-Ġindī et le souk al-Ḥudār (ou al-Hašīš). Rappelons que le premier était spécialisé dans la vente de gros alors que dans le second ne se pratiquait que la vente au détail. Au début des années 1940, le marché de gros fut transféré dans le souk al-Na'ūra⁵³, une zone commerçante existant déjà dans les années 1930. La plupart des grossistes du

souk al-Ğindī s'y sont installés, laissant leur ancien souk aux seuls détaillants. Le souk al-Ğindī est depuis devenu le second marché de vente au détail du centre-ville, pratiquant toutefois des prix sensiblement plus élevés que ceux du souk al-Ḥuḍār. De fait, alors que celui-ci, considéré comme plus populaire, draine toute une population venant de l'est et du centre ancien, le souk al-Ğindī, faisant un peu figure de « marché de luxe »⁵⁴, est surtout fréquenté par une clientèle habitant les quartiers résidentiels de l'ouest de la ville.

- 141 En tant que marché aux légumes, le souk al-Na'ūra resta en activité une dizaine d'années. Au début des années 1950, le marché de gros fut à nouveau déplacé, s'installant cette fois à proximité du quartier de Ğoret al-Šiyaḥ (route de Hama), quittant ainsi pour la première fois le périmètre immédiat de l'ancienne ville. Le souk al-Na'ūra fut alors laissé aux seuls commerçants spécialisés dans l'équipement, les services et les tissus. Plus grand que les précédents et plus proche de la zone agricole, le nouveau marché de gros, appelé souk al-Hāl ou souk Ğoret al-Šiyaḥ, resta en place jusqu'au printemps 1971, date d'ouverture du souk al-Hāl actuel.

Le marché de gros actuel

- 142 Celui-ci fut construit à l'initiative de la municipalité sur un terrain bordé, à l'est par la partie nord-ouest du quartier de Ğoret al-Šiyaḥ, à l'ouest par la zone des jardins, au sud par la route de Mimas et au nord par la zone de regroupement artisanal. Il est constitué de trois zones correspondant à trois périodes d'installation successives et est devenu le souk al-Hāl le plus important de Syrie centrale, drainant des produits venant de cette région, y compris de Hama, mais aussi de la région côtière (Tartous, Lattaquié...).
- 143 Un premier bâtiment en béton, long rectangle accueillant une cinquantaine de magasins surélevés et prolongés par un quai destiné à faciliter le déchargement des camions, fut construit par la mairie au tout début des années 1970 et destiné à la location⁵⁵. Y ont accédé en priorité les commerçants déjà présents dans le précédent souk. Cependant, face à l'afflux des demandes d'installation émanant de nouveaux commerçants, la mairie autorisa la construction de baraques en bois autour du bâtiment principal. Mais celles-ci se multiplièrent tant que la mairie dut imposer la destruction d'une baraque sur deux, obligeant ainsi leurs occupants à s'associer avec leurs voisins, une grande baraque prenant alors la place de deux petites. En 1985, la mairie a finalement fait détruire la totalité de ces baraques en bois pour les remplacer par des magasins en béton de 8 mètres sur 10. Les occupants des anciennes baraques en bois ont été maintenus en place, mais ont dû payer 600 LS/m², c'est-à-dire 48 000 livres par boutique, ce qui représentait une somme importante à l'époque. A la fin des années 1980, l'arrivée de nouveaux commerçants rendit nécessaire la construction d'une troisième série de magasins en béton. Par ailleurs, les associations se sont multipliées et de nombreux magasins ont été divisés par leurs locataires qui en sous-louent ainsi une partie. Un même magasin peut ainsi avoir été divisé en deux, puis en quatre... certains commerçants ne disposant parfois que d'un minuscule réduit ou seulement d'une table et d'une chaise, leurs produits restant dehors.
- 144 Dans les années 1970, seul le centre du souk, occupé par les commerçants les plus anciens, avait le droit de pratiquer des transactions en gros. Ceux qui se sont installés par la suite ne devaient pratiquer en principe que le demi-gros (*baya' naṣaf al-ğumleh*)⁵⁶. Mais cette

distinction s'est peu à peu estompée. Actuellement, tous les magasins peuvent pratiquer la vente en gros ou en demi-gros, sans distinction de lieu, d'origine ou d'ancienneté.

- 145 Il semble par contre que l'on trouve davantage de marchands (*tuğğār*) que de commissionnaires ou de courtiers (*samāsira*)⁵⁷. Rappelons que le marchand achète la production à l'agriculteur ou au jardinier et en assure lui-même la vente, comptant sur une marge bénéficiaire assez fluctuante (au moins 30 % de plus sur le prix d'achat), alors que le commissionnaire se contente de jouer les intermédiaires entre le producteur et l'acheteur contre un pourcentage fixe (7 % actuellement⁵⁸). Ces deux catégories de commerçants représentent environ 150 individus dans le marché de Homs. Les prix des fruits et légumes sont théoriquement fixés par une circulaire bi-hebdomadaire (le samedi et le mardi) de la direction du ravitaillement et du commerce intérieur (*Mudīriyyet al-tamwīn wa al-tiğāra al-dāḡliyyeh*), mais cela reste en fait une simple indication que les commerçants n'ont pas l'obligation de suivre.
- 146 Aux côtés du marchand et du commissionnaire, travaille le commerçant sans local. Il est désigné sous le terme un peu péjoratif de *sakkī* ou *mutasakkī* (« errant »). Généralement nouvellement arrivé dans le souk, il espère qu'un magasin se libérera ou que l'occasion d'une association se présentera. En attendant, il achète à un marchand ce qu'il revend à un autre marchand ou à un client quelconque. Travaillant le plus souvent sur le trottoir, il verse chaque mois une somme fixe (1 000 LS en 1992) ou un pourcentage (5 %) au locataire du magasin devant lequel il a l'habitude de s'installer. Une certaine forme d'association peut alors se mettre en place, des *sakkī* pouvant travailler « à la part » (*bi-l-ḥiṣāh*), c'est-à-dire contre un tiers des bénéfices, pour le locataire officiel d'une boutique. Certains *sakkī* ont également pu s'installer devant un mur aveugle à l'entrée du souk. Ils y inscrivent alors leur nom à la craie et restent ainsi en dehors du contrôle des magasins, n'ayant de compte à rendre qu'au placier.
- 147 Plus nombreux, il y a enfin ceux qui travaillent pour les marchands, les commissionnaires et les *sakkī* : les débardeurs et les porteurs (*ḥammālīn*) syndiqués, les receveurs (*ḡābī / ḡubā*), les peseurs⁵⁹ et la foule des travailleurs libres qui, passant d'un chargement à l'autre, constituent la main-d'œuvre volante du souk.

Des jardiniers dans le souk

- 148 Le noyau ancien du souk est constitué par une vingtaine de commerçants d'origine citadine, la présence de leur lignage dans ce secteur d'activité remontant parfois au premier marché de gros. Ils occupent le centre du souk al-Hāl et contrôlent le syndicat des commerçants du souk⁶⁰. Leur réseau de clients est ancien et peut s'étendre jusqu'à Alep ou Damas et au-delà, vers le Liban ou la Jordanie. C'est parmi eux que l'on trouve les principaux grossistes. Certains de ces commerçants ne prennent même pas la peine de faire figurer leur nom sur le haut de la porte de leur magasin : tout le monde sait où les trouver.
- 149 Moins d'une vingtaine de commerçants⁶¹ sont d'origine paysanne très récente et se sont installés dans les derniers bâtiments construits. Leur clientèle est essentiellement constituée par des agriculteurs de leur propre village et de sa région immédiate : c'est parce qu'ils avaient l'assurance de pouvoir compter sur cette clientèle locale que ces commerçants sont venus travailler au souk al-Hāl.

- 150 Enfin, entre ces deux catégories, on trouve la grande masse des commerçants d'origine citadine (une centaine), marchands et commissionnaires, qui se sont progressivement installés dans le nouveau souk al-Hāl depuis sa création dans les années 1970.
- 151 Les commerçants qui se sont plus ou moins spécialisés⁶² dans la production des jardins se retrouvent aussi bien dans cette toute dernière catégorie que dans celle des anciens lignages du souk, parmi lesquels se sont longtemps trouvés les seuls commerçants auxquels avaient affaire les jardiniers ; en revanche, aucun commerçant d'origine rurale ne commercialise des produits agricoles provenant des jardins périurbains.
- 152 J'ai dénombré seize commerçants, commissionnaires dans leur grande majorité, travaillant en collaboration avec les jardiniers ; mais il doit exister beaucoup plus de commerçants dont la part des produits de jardins ne constitue qu'une faible partie de leurs transactions quotidiennes et qui ne peuvent donc être comptabilisés.
- 153 Cependant, même pour les « spécialistes », la vente des légumes de la zone des jardins ne constitue plus qu'une partie de leurs activités : en effet, seul un des commerçants interrogés m'a déclaré n'avoir pratiquement affaire qu'à des jardiniers, les autres comptant une trentaine de jardiniers sur quatre-vingts à cent fournisseurs réguliers.
- 154 Quelques commerçants du souk al-Hāl sont issus de lignages de jardiniers, dont la plupart d'anciens grands lignages. Certains sont présents dans ce secteur d'activité depuis longtemps, faisant donc partie des commerçants les plus anciennement installés. Pour d'autres, la conversion est plus récente. Si leur origine agricole les place à priori dans une situation particulière vis-à-vis des jardiniers, cela ne suffit toutefois pas à en faire automatiquement des spécialistes des jardins, du moins lorsque l'on a affaire à des marchands.
- 155 En effet, un jardinier ne s'adresse pas à un marchand parce qu'il est originaire des jardins, mais parce qu'il lui propose d'acheter sa production à un prix plus intéressant que ses voisins. Si la commune origine professionnelle ou/et familiale peut constituer un critère de choix parmi d'autres, son importance reste néanmoins limitée par le contexte d'un marché libre où se sont accrus le nombre des commerçants et la concurrence. Un jardinier ne reste donc généralement pas très longtemps chez un même marchand.
- 156 Les choses se passent en revanche autrement lorsque le jardinier a recours à un commissionnaire : la commission perçue étant partout la même (7 %⁶³), ce qui détermine avant tout le choix d'un jardinier, ce sont les rapports de confiance qu'il peut établir avec un individu. Il est, en effet, impératif pour le jardinier de pouvoir confier sa production ou ses revenus hebdomadaires à un commissionnaire sans craindre que celui-ci détourne de l'argent, manipule les comptes ou vende à perte.

« Bien sûr, un commissionnaire peut faire partie d'une famille de jardiniers. Le mien était jardinier, lui et ses parents, mais il a quitté son jardin pour ce magasin à souk al-Hāl. Il est de bayt Ṭ. Ils ont encore une terre près du village de Hasuwiyyeh. sur l'Oronte. Je suis en très bonne relation avec lui. J'ai eu trois commissionnaires dans ma vie : le premier s'appelait Sayyid, il est mort maintenant. Il habitait le quartier al-Bugtassiyyeh [un quartier proche de celui de A.S.]. Je suis resté avec lui plus de quinze ans. Et puis un jour, en 1958, je lui ai demandé de m'avancer de l'argent et il a refusé. Je l'ai alors quitté. Je suis alors allé chez deux frères. Ils étaient très connus dans le souk et ils habitaient mon quartier. Je suis resté chez eux jusqu'en 1980. Ils sont morts tous les deux. Un de leurs ouvriers a pris leur place, j'ai alors quitté le magasin. Je suis allé chez Yāssīn. Il est honnête : avec lui, inutile de vérifier les comptes. » (A.S., zūr al-Ḥarāb. Homs, mars 1990).

- 157 Le jardinier doit pouvoir compter sur lui lorsqu'il a besoin d'une avance sur récolte⁶⁴. Lorsque cette nécessaire confiance est fermement établie, un jardinier peut rester toute sa vie chez un même commissionnaire qui, grâce à sa réputation, peut se constituer tout un réseau dans les jardins et devenir ainsi un « spécialiste » des produits agricoles urbains. En dehors sans doute des liens de voisinage, les liens de parenté sont ceux qui permettent d'établir le plus rapidement ce type de rapport de confiance. Les commissionnaires originaires des jardins travaillent donc le plus souvent avec leur propre famille, proche ou plus éloignée (au niveau du lignage) et avec les jardiniers qui constituent le cercle des amis ou des clients du lignage. Ainsi, les commissionnaires « spécialistes » de la production des jardins ne sont pas tous d'anciens jardiniers ou issus de familles de jardiniers. En revanche, la plupart des commissionnaires originaires des jardins peuvent être considérés comme spécialisés dans les jardins, même si les jardiniers ne constituent pas leur seule et unique clientèle.
- 158 Il existe, par ailleurs, des jardiniers qui, tout en restant attachés à l'activité agricole, participent à la commercialisation des légumes dans le souk al-Hāl. Il s'agit pour eux soit d'une activité complémentaire, soit d'une participation à une société de commerçants.
- 159 Dans le cas de l'activité complémentaire, le jardinier est toujours un marchand. Il est en effet plus facile d'être à la fois jardinier et marchand que jardinier et commissionnaire. Malgré les risques encourus, le marchand n'a pas besoin de beaucoup de temps, s'il est un peu habile, pour gagner un revenu suffisant. Il peut écouler sa marchandise en quelques heures le matin ou envoyer une partie de son stock sur le marché d'une autre ville. Aidé par sa famille, le jardinier marchand peut ainsi organiser sa journée entre la boutique et son exploitation. Le commissionnaire doit au contraire être présent toute la journée, puisqu'il gère des stocks importants confiés à lui par des producteurs et que, travaillant au pourcentage, il ne peut que rarement se contenter de quelques heures de travail par jour. Il lui faut donc plus de temps que le marchand pour obtenir un revenu équivalent. De son côté, le jardinier marchand a la possibilité de consacrer moins de temps à son activité commerciale que ne le ferait un marchand ordinaire puisqu'il sait pouvoir compter sur le revenu du jardin. Voici le cas de l'un de ces jardiniers marchands.

« Le ḥaǧǧ Marwān (60 ans) a le statut de métayer dans un jardin d'une dizaine de *dunum* dans le *zūr al-Na'ūra*. Il est marié et père de trois fils et de deux filles. Il s'est lancé dans le commerce des fruits et légumes en 1969. Il louait alors un ou deux camions qu'il envoyait une fois par semaine au marché de gros de Damas chargés de fruits et de légumes achetés dans le souk al-Hāl de Homs. Marwān s'informait la veille par téléphone des besoins du marché local auprès de deux correspondants damascènes dont il avait fait connaissance par le biais de l'union des paysans. Grâce à eux, il a ainsi pu jouer sur la différence de prix entre le souk de Homs et celui de la capitale, non sans risques d'ailleurs : il se souvient d'avoir ainsi perdu 6 000 LS sur un seul envoi d'oignons... mais aussi d'avoir gagné 8 000 LS sur de la salade quelques jours plus tard.

En 1980, il a cependant pratiquement cessé cette activité et est parvenu à louer une boutique dans le souk al-Hāl. Pour cela, il s'est mis en société avec un de ses fils. S'il lui arrive d'envoyer encore des oignons ou de l'ail à Damas une ou deux fois l'an, l'essentiel de son activité commerciale se déroule désormais dans le souk. Il s'y est installé en tant que marchand. Un de ses fils, qui était mécanicien dans la zone artisanale, l'aide maintenant à la boutique. La journée de Marwān commence vers 5 heures avec la prière de l'aube. Il se rend ensuite au souk où il reste jusqu'à 11 heures. Il laisse alors la boutique à son fils pour se rendre à son jardin. Il y mange et y t'ait une sieste, puis passe l'après-midi à travailler la terre avec l'aide de ses deux autres fils. Le magasin lui apporte actuellement 80 % de son revenu mensuel, mais il

n'est pas question pour lui d'abandonner le jardin. » (M.M., *zūr al-Na'ūra*, Homs, 1^{er} août 1992).

- 160 Pour d'autres jardiniers, il s'agit surtout d'investir dans la location d'une boutique un capital financier accumulé dans les jardins. Parfois destiné à l'un des fils, il peut aussi se transformer en simple participation à une société de commerçants comme c'est le cas, il est vrai de façon un peu accidentelle, dans l'exemple suivant :

« Abū Adab, exploitant de 30 *dunum*, a loué⁶⁵ en association, en 1980. une boutique au souk al-Hāl pour son fils aîné, lui-même jardinier. Mais ce dernier est mort quelques années après, laissant une femme et un fils encore très jeune. C'est donc Abū Adab qui s'occupe actuellement de sa part. Mais comme la moitié de la boutique était occupée par Radwān, le frère de la femme de son fils. Abū Adab laisse la gestion quotidienne à ce dernier (commissionnaire) qui a été obligé de prendre un associé pour le seconder. La boutique rapporte actuellement 21 000 livres par mois qui sont divisés par 3, le nouvel associé comptant pour une part entière. Une fois soustraits les divers frais du local (électricité, taxes, loyer...). Abū Adab empoche donc 3 500 livres par mois sans pour autant travailler dans la boutique. De plus, il a la possibilité de vendre une grande partie de sa production maraîchère par l'intermédiaire de Radwān sans que celui-ci lui demande le moindre pourcentage. Précisons enfin que le propre frère de Abū Adab a lui-même fait l'acquisition d'une boutique au souk al-Hal ; c'est son fils qui s'en occupe, se chargeant de vendre, entre autres choses, la production de son père. » (A.A., *zūr al-Bāšā*, Homs, juin 1992).

- 161 On voit donc que certains lignages de jardiniers parviennent à plus ou moins contrôler l'ensemble de la chaîne de production et de distribution des produits agricoles, du jardin au magasin, vendant leurs propres produits et évitant ainsi les intermédiaires.
- 162 La majorité des jardiniers n'ont toutefois pas de parents commerçants, et les anciennes relations de dépendance à l'égard du commissionnaire ou du marchand sont parfois encore vivaces, même si elles ont eu tendance à nettement s'estomper depuis une vingtaine d'années en raison de la multiplication des commerçants, permettant de les mettre en concurrence, mais aussi grâce au recours à la solidarité familiale et à la diversification des sources de revenus.
- 163 Les jardiniers vendent cependant eux-mêmes au souk al-Hāl une partie de leur production à des détaillants ou à de simples particuliers. Ils s'installent devant la boutique de leur commerçant à qui ils payent alors un droit (fixe ou pourcentage).
- 164 Il leur faut toute leur science et leur expérience pour tirer un profit maximum de cette vente dans un environnement très concurrentiel et souvent saturé. Qu'un légume envahisse le marché et provoque ainsi une baisse des prix et les conséquences peuvent se révéler dramatiques pour un petit producteur. J'ai souvent vu des jardiniers renoncer à se rendre au marché parce que leurs tomates valaient moins que les cageots qui les contenaient et que le prix qu'ils pourraient en obtenir couvrirait à peine celui de l'essence nécessaire au déplacement... l'expression « il n'y a pas de souk » (« *mā fī sūq* »), utilisée alors pour justifier le refus de vendre, signifie que les prix sont bas et que le marché est finalement inexistant.
- 165 Face à la concurrence des grandes exploitations du littoral ou même des petites exploitations irriguées de la région, le jardinier tente de jouer sur la fraîcheur, la qualité ou la rareté de son produit. Il doit aussi profiter au maximum de sa proximité géographique avec le souk al-Hāl et ne pas hésiter à s'y rendre régulièrement, au moins une fois par jour, pour se tenir au courant des prix et surtout essayer de savoir quels sont les principaux produits attendus pour le lendemain, de manière à pouvoir orienter le

choix de ses récoltes : va-t-il amener du persil ? Des tomates ? Laisser en plants les concombres ? Couper ses artichauts ?

- 166 Enfin, il lui faut être âpre au gain, ne baisser ses prix que contraint et forcé, ne pas négliger les petits profits, refuser de brader, essayer dans la mesure du possible de vendre lui-même ses petites productions plutôt que de les confier au commissionnaire moins motivé. Mais en définitive tous ces efforts seront souvent perçus par le jardinier comme une expérience humiliante, parce que le souk est toujours, d'une certaine manière, un avilissement : « souk al-Hâl, le souk de la bassesse » (« *sūk al-Hâl sūk al-dull* ») entend-t-on dans les jardins.

« Le lundi 25 mai 1992, à 5 heures du matin, Abū Salim gare son pick-up devant le bureau de son commissionnaire et décharge un gros sac d'artichauts. Les bottes de persil restent sur la plate-forme arrière du véhicule. Abū Salim se contente de les mettre un peu en évidence, les disposant en tas sur le devant.

Commence alors une longue attente. Lorsque nous sommes arrivés, le marché était déjà très actif. De nombreux camions déchargeaient leurs légumes ou se contentaient de se garer, les produits étant alors descendus au fur et à mesure des ventes. On distingue clairement les provenances : camions du littoral, de Tartous, camionnettes et triporteurs de la région des jardins. Au milieu de ces véhicules, un carnet à la main, les commissionnaires ou leurs employés ne cessent d'enregistrer les arrivées, la nature des marchandises et leur quantité. Tout autour de nous sont déversées quantités de légumes, oignons, tomates, aubergines, haricots, salade, radis... mais aussi pommes de terre de Qousseir, feuilles de vignes de l'est de Homs apportées en petites quantités à dos d'homme. Le bureau du commissionnaire de Abū Salim, une pièce carrée aux murs nus, meublée d'un bureau et de quelques chaises, occupe un angle du bâtiment principal. En fait, il est loué en association par deux commissionnaires. À côté de nous, des sacs de fèves sont pesés au fur et à mesure de leur acquisition et enregistrés dans la foulée par le commissionnaire qui percevra un pourcentage sur toutes les transactions.

Abū Salim vend lui-même sa production. Trop petite ce jour-là pour intéresser son commissionnaire, il craint que celui-ci ne s'en débarrasse à bas prix. Abū Salim m'explique que pour fixer ses prix de départ, il est important de sentir, de regarder et d'écouter. Il faut percevoir les signes qui, sur le marché, le renseigneront. Ainsi, sans rien demander à personne, par la seule observation et l'écoute de ce qui se passe autour de lui, Abū Salim finit par fixer ses prix.

Les clients, des détaillants du souk de la médina ou des commerçants de quartier, vont et viennent, se renseignent et accumulent dans leur camionnette leurs achats disparates : deux bottes de persil, dix sacs d'aubergines, une caisse de tomates... tous trouvent leur compte dans cet intense remue-ménage, même les petits bédouins plus ou moins clocharisés qui ramassent les fruits et les légumes qui tombent des caisses.

Abū Salim résiste placidement aux propositions d'un client souhaitant acheter son sac d'artichauts 250 livres au lieu des 300 annoncées. L'homme est véhément, s'exprime avec de grands gestes, dramatise, insiste, mais Abū Salim reste intraitable : il sait que ce matin, ce sont les seuls artichauts du souk. L'homme fulmine, supplie, s'emporte, s'en va avec des allures de définitif, revient, supplie à nouveau, semble renoncer, revient encore, fourre d'autorité quelques billets dans la main de Abū Salim qui refuse. L'homme proteste : « Mais ils sont tout petits tes artichauts ! Regarde celui-là... et celui-là ! Minuscules ! » Abū Salim se contente de se taire... et finit par gagner. Il empoche la somme et rit en regardant son client s'éloigner en fulminant avec son sac d'artichauts sur le dos.

Le persil est plus long à partir. Le prix de départ est fixé à 15 LS la botte, mais descendra au fur et à mesure que s'écoule la matinée : 14 livres à 7 heures, 12,5 livres à 9 heures et enfin 10 livres vers 9 heures 30. Les discussions sont fréquentes mais, là aussi, Abū Salim ne cède pas : il semble avoir l'éternité devant lui. bien que

l'attente soit exceptionnellement longue ce matin et que du travail l'attende au jardin. Il m'avoue que d'habitude tout est vendu avant 7 heures. Mais aujourd'hui, il y a beaucoup trop de persil sur le marché.

Un homme salue Abū Salim. C'est un parent qui vient lui demander un service : l'aider à acheter un sac de petits pois et d'aulx. Abū Salim s'absente, confiant son chargement à son parent et revient au bout d'un quart d'heure avec les sacs qu'il a, semble-t-il, obtenu au meilleur prix.

À 9 heures, beaucoup de camions sont déjà partis, l'activité se ralentit. À 9 heures 30, Abū Salim a enfin vendu tout son persil. Il fait les comptes avec son commissionnaire : il a gagné 1 100 livres ce matin. C'est le commissionnaire qui garde l'argent : il le rendra jeudi prochain, en retirant de la somme une commission de 7 %. » (A.S., souk al-Hāl, Homs, 25 mai 1992).

Le souk de détail

- 167 Les détaillants, des épiciers de quartier et les quelques vendeurs ambulants⁶⁶ (*al-mutağ awwilīn*) que compte encore Homs, ainsi que les particuliers souhaitant acheter de grosses quantités de légumes, se rendent le matin très tôt au souk al-Hāl. Les premiers arrivés sont les détaillants du souk al-Ḥudār, pressés d'acheter et de vendre puisque leur souk n'est ouvert que le matin. Viennent ensuite les épiciers qui ont toute la journée pour écouler leurs achats. Les particuliers arrivent généralement en fin de matinée, vers 10 ou 11 heures, au moment où les prix sont les plus bas et où les bonnes affaires sont alors possibles.
- 168 Les petits commerçants peuvent donc garnir leurs étalages de souk al-Ḥudār, dans la vieille ville, dès 7 heures. Ce souk n'a guère changé depuis les années 1930-40. Il s'agit de la même ruelle étroite et de la même petite place encombrée, attirant tous les matins, en dehors du vendredi, une foule considérable de citadins. On ne compte pas moins de cinquante-deux boutiques de fruits et légumes dans la ruelle et une dizaine sur la petite place. Il faut ajouter à cela une dizaine de boucheries et les nombreux petits vendeurs de légumes installés sur la place. Enfin, entre la ruelle principale et la place se sont installés de nombreux épiciers et droguistes. Vers 9 heures du matin, le souk est impraticable autrement qu'à pied. Les commerçants ont disposé leurs étals sur le devant de leur boutique, empiétant largement sur la chaussée. Les agents de police font de régulières descentes, parfois violentes, pour les contraindre à laisser un passage suffisant pour les voitures mais rien n'y fait : les fruits et les légumes débordent toujours des trottoirs, envahissent la voie centrale. Les clients, ici des femmes en majorité, vont et viennent, choisissent, marchandent et repoussent les assauts répétés des enfants qui leur proposent, contre le paiement d'une livre, de larges sacs de plastique.
- 169 Le souk est divisé en deux parties : la rue principale, dans laquelle se trouvent les boutiques des revendeurs, d'où partent quelques ruelles perpendiculaires, et la place, sur laquelle se massent de petits revendeurs. C'est sur cette place que les prix sont les plus bas mais aussi où la qualité des produits est la moins bonne.
- 170 Les commerçants de la rue principale sont tous des revendeurs au détail. Ils achètent à souk al-Hāl et revendent leurs marchandises avec une majoration de 20 à 50 % selon les produits. On ne trouve donc pas de commissionnaire parmi eux. Ils ne sont pas propriétaires de leur boutique, qu'ils louent en moyenne quelques 5 000 livres par an à d'anciens notables (Atāssī, Sibā'ī...) ou à de grands commerçants (Huzandār, 'Abbāra...).
- 171 Jusque dans les années 1950, les jardiniers avaient la possibilité de venir vendre leur petite production et souvent celle de leur propre famille ou même de leur lignage en

s'acquittant d'une taxe journalière payée à la mairie. Ils venaient les dimanche, mardi et jeudi, uniquement le matin et s'installaient à même le trottoir, au nord de la rue principale ou sur la petite place. Mais cette activité leur a été interdite par la municipalité en 1957, l'encombrement étant devenu trop important. Un certain nombre de familles de jardiniers a alors obtenu une boutique en location, rejoignant les quelques anciens jardiniers qui étaient devenus commerçants avant les années 1940. Nous en avons recensé une dizaine dans la rue principale, toutes présentes depuis les années 1960. La plupart réside tout près, dans la vieille ville (Bāb al-Hūd et Dahr al-Muġāra).

- 172 Certaines de ces familles ont abandonné leurs jardins, préférant se consacrer au seul commerce des fruits et légumes, d'autres ont conservé une partie de leurs activités agricoles. Quelques-unes, comme par exemple la famille A., ont à la fois un jardin, une boutique dans le souk al-Hāl et une boutique dans le souk al-Ḥuḍār... couvrant ainsi la presque totalité de la filière agricole, mais cela reste exceptionnel, une séparation assez nette existant entre souk al-Hāl et souk al-Ḥuḍār, autrement dit entre grossistes et détaillants.
- 173 Les commerçants qui sont également des jardiniers (une quinzaine) vendent bien sûr leurs propres productions et complètent leurs étals en se fournissant, comme les autres, au souk al-Hāl. Cette pratique de la vente de ses récoltes semble avoir été systématisée dans certains lignages. Ainsi, tous les membres de *bayt* W. qui disposent d'un jardin ont également une boutique au souk al-Ḥuḍār, les deux activités étant devenues pour eux complémentaires.

À HAMA

- 174 Contrairement à Homs, où s'est opéré un net partage entre le marché de gros et les marchés pratiquant la vente au détail, Hama présente une image plus complexe et plus floue, difficile à appréhender sans prendre en compte tout un contexte urbain. Il semble que nous n'ayons pas affaire à une seule mais à deux filières⁶⁷ de commercialisation des fruits et légumes d'importance inégale et dans lesquelles interviennent, plus directement qu'à Homs, des appartenances à des secteurs de jardins et à des quartiers, mais aussi des formes particulières de stratégies familiales.
- 175 Rappelons que les deux principaux marchés de fruits et de légumes⁶⁸ de Hama ont longtemps été les « deux Ḥāder » : le souk al-Ḥāder al-Kabīr, le plus ancien et le plus important, situé dans le Ḥāder et le souk al-Ḥāder al-Ṣaġīr, créé au début du siècle dans la région du Souk. L'un et l'autre pratiquaient alors indifféremment le gros et le détail et se partageaient les jardins : le grand souk du Ḥāder attirait davantage les jardiniers des *zūr* bāb al-Nahr, al-Damsiyyeh et al-Ṣarqī (rive droite), le petit Ḥāder recevant surtout les productions du *zūr* al-Qiblī (rive gauche).
- 176 La construction d'un souk al-Hāl (fig. 48), dans les années 1960, a modifié cette répartition, celui-ci attirant une grande partie des grossistes et alimentant la plupart des marchés secondaires de Hama. Quant au souk al-Ḥāder al-Kabīr, il est majoritairement un souk de vente au détail et de producteurs, mais compte encore quelques grossistes alimentant une seconde filière de commercialisation des fruits et légumes.

Principaux souks actuels et production des jardins

- 177 C'est en 1968-69 que fut créé l'actuel souk al-Hāl. Il est donc un peu plus ancien que celui de Homs (1971) mais moins important et beaucoup moins actif. Il ne s'y trouve qu'une centaine de commerçants⁶⁹, en grande majorité des commissionnaires et quelques sakkī⁷⁰, ainsi que les bâtiments de la coopérative agricole, un magasin d'engrais chimiques et la boutique de l'Institut d'agronomie. Le souk al-Hāl est situé au sud du quartier de Mašarkah (sud de la ville) à proximité de la gare routière et non loin de la nouvelle gare ferroviaire qui a été construite un peu plus à l'ouest. Contrairement à ce qui a pu se produire à Homs, l'initiative de sa construction ne revient pas à la mairie mais à la direction des *waqf*. Aussi, les bâtiments du souk al-Hāl ont jusqu'à présent le statut de bien *waqf dūri* et leurs loyers sont destinés à l'entretien des mosquées de la ville.

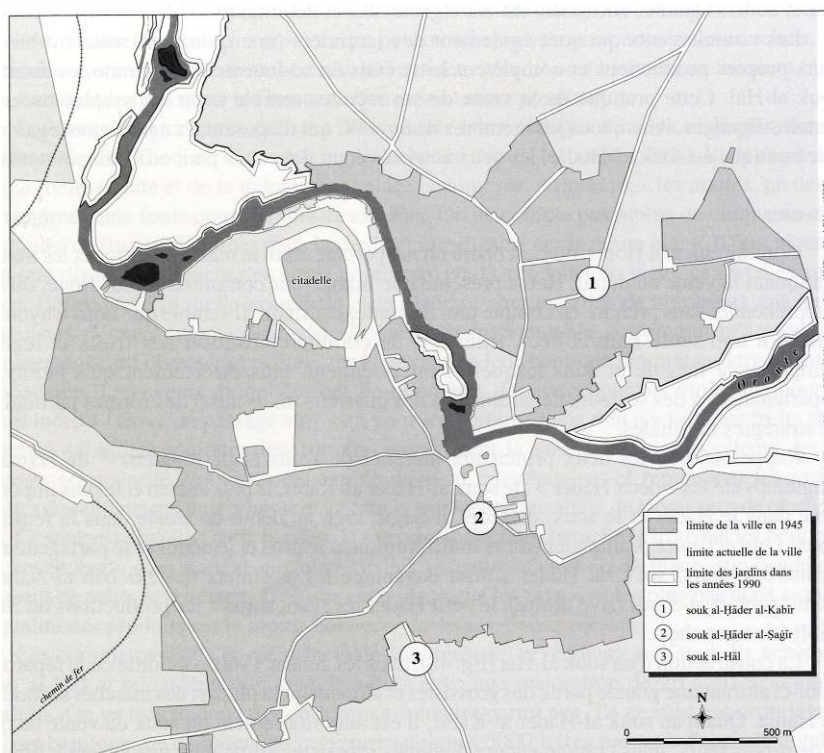


Figure 48 – Principaux marchés actuels de fruits et légumes à Hama.

- 178 On retrouve ici les mêmes spécialisations qu'à Homs (légumes d'hiver/d'été, campagnes, littoral), mais avec une polyvalence plus prononcée du fait de la moindre activité du marché. En tant que principal souk de gros de la ville, le souk al-Hāl reçoit et distribue les productions de la région d'Idlib, des berges rurales de l'Oronte (Méhardé, Skelbié...), des *mašārī* de la région de Hama (Faher, Asilé, Hanjour, Tell Malah, Tremsé, Acharné, Tell Uni, Chayzar, Kafr al-Houd...) et les légumes du Ghab (fèves, haricots, petits pois) ainsi que des agrumes et des légumes du littoral syrien, rendu maintenant plus accessible grâce à la construction, au début des années 1990, d'une route directe à travers la montagne alaouite.
- 179 La production des jardins de la ville représente une part encore importante du marché (20 % du total des échanges du souk), tout au moins pendant les mois de printemps et d'été, période durant laquelle la production des fruits est à son maximum. Le reste de l'année, la faible productivité des jardins en légumes en limite la présence sur le marché.

Seuls les jardiniers des *zūr al-Qiblī*, *al-Na'im* et *Bāb al-Nahr* se rendent systématiquement dans le souk *al-Hāl*. Les jardiniers des autres secteurs se rendent plutôt au souk *al-Ḥāder al-Kabīr*.

- 180 Le marché de fruits et de légumes de la rue du 8 mai est situé à l'est de la région du Souk. Il occupe le début de cette rue rectiligne et à arcades qui est quasiment parallèle au grand souk *al-Ṭawīl*, reconstruit depuis 1982. Les commerçants et les petits producteurs se regroupent surtout dans trois petites places donnant sur la rue. En prenant celle-ci dans la direction du nord, on trouve deux places sur son côté droit et une troisième sur son côté gauche. Il y a là de nombreuses boutiques, mais aussi des commerçants à charrettes ou vendant directement sur le trottoir. Une trentaine de boutiques de fruits et légumes se sont cependant ouvertes dans la rue même, sous les arcades. Autrefois directement alimenté par les seuls producteurs ruraux, ce marché passe maintenant essentiellement par le souk *al-Hāl*. Cependant, de nombreux jardiniers des *zūr al-Qiblī* et *Bāb al-Nahr* viennent régulièrement vendre ici leurs petites productions, ne pouvant plus le faire dans le souk *al-Ḥāder al-Ṣaḡīr* désormais occupé par les seuls revendeurs au détail.
- 181 Le souk *al-Ḥāder al-Ṣaḡīr* occupe toujours une ruelle étroite, sombre et encombrée située derrière la *muḥāfaẓa*. On peut compter vingt-cinq boutiques de fruits et légumes entre lesquelles vient s'interposer une dizaine de boutiques de bouchers. À cela, il faut ajouter de nombreuses charrettes à bras installées aux deux extrémités du souk : elles représentent une concurrence importante pour les boutiques puisque leurs propriétaires - contrairement aux boutiquiers - ne payent pas de charges (eau, électricité, loyer, téléphone) et ne versent à la mairie qu'une taxe modeste (1000 LS/an). Le loyer moyen d'une boutique dépasse en revanche les 13 000 livres par an, auxquelles il faut ajouter 3 à 4 000 livres de taxe annuelle. Boutiquiers comme charretiers se fournissent au souk *al-Hāl* en fruits et légumes qu'ils revendent avec une majoration de 15 à 20 %.
- 182 Quant au souk *al-Ḥāder al-Kabīr*, il a été en partie détruit par les événements de 1982. Ce qui constituait le principal centre de la commercialisation des fruits et des légumes des jardins, le bazar signalé sur la carte du cadastre des années 1930, a été rasé. Ont donc disparu la plateforme sur laquelle les petits producteurs venaient vendre leurs productions et les boutiques des commerçants qui l'entouraient. Un projet de reconstruction financé par la municipalité est en cours de réalisation. En attendant, l'activité commerçante s'est recentrée sur la rue principale et plus particulièrement dans sa partie est. Elle est bordée de longs bâtiments, dont le plus récent a été construit en 1957. Une majorité des boutiques est consacrée aux fruits et légumes, mais on trouve aussi des boucheries, des épiceries, quelques quincailleries et une ou deux pharmacies. Les commerçants de fruits et légumes sont en majorité des détaillants, mais on trouve quelques grossistes qui ont pour principaux fournisseurs les jardiniers des *zūrs al-Damsiyyeh* et *al-Ṣarqī*. Les détaillants s'approvisionnent directement auprès de ces grossistes⁷¹ qui ont l'avantage d'être très proches, ce qui réduit les coûts de transport, mais il leur arrive aussi de se fournir au souk *al-Hāl* où il y a plus de choix, même si les prix de gros entre les deux souks sont les mêmes.
- 183 Sur le devant de ces boutiques, de chaque côté de la rue, se pressent les petits revendeurs et les producteurs, protégés du soleil et des intempéries par des bâches, par quelques abris en ciment ou se tenant à l'air libre. Seules les charrettes paient une redevance. Les autres revendeurs ou producteurs, très mobiles, ne paient rien, comme ces nombreux jardiniers qui viennent vendre une partie de leurs productions et qui sont en majorité du *zūr al-Ṣarqī* et du *zūr al-Damsiyyeh*. Comme autrefois, ils déposent leurs principales

récoltes chez leurs commerçants et se chargent de vendre, à l'écart de ces derniers sur la rue, leurs plus petites productions. Il leur arrive plus rarement de s'adresser à d'anciens commissionnaires du Ḥāder installés depuis plusieurs années dans le souk al-Hāl.

Place des commerçants originaires des jardins et stratégies familiales

- 184 Les premiers commerçants à être venus s'installer dans le souk al-Hāl furent des grossistes qui travaillaient déjà, parfois depuis plusieurs générations, dans les souks al-Ḥāder al-Kabīr et al-Ḥāder al-Ṣaġīr, une quinzaine au total⁷². Au moins cinq d'entre eux appartenaient à des lignages de jardiniers.
- 185 Depuis, d'autres commerçants issus de lignages de jardiniers sont venus s'installer dans le souk al-Hāl, constituant un groupe impliqué dans la commercialisation des produits des jardins et plus particulièrement des fruits d'été : j'ai ainsi pu dénombrer quatorze familles disposant d'une trentaine de boutiques dans le souk, ce qui représente près de 44 % des locaux du souk. Cette forte implantation semble en partie redevable aux relations privilégiées que ces familles continuent à entretenir avec la zone agricole dont elles canalisent une grande partie de la production.
- 186 En effet, ces familles d'origine agricole, qui ont en partie construit leur prospérité sur leurs rapports étroits et privilégiés avec les jardins, s'appuient encore sur leur appartenance à un secteur agricole et au quartier qui leur est traditionnellement associé, mais aussi sur leur présence parfois ancienne dans les autres souks de la ville et finalement sur leur capacité à contrôler la filière des fruits et légumes, de la production à la revente au détail en passant par le commerce de gros.
- 187 L'exemple suivant illustre bien cette tendance, en œuvre depuis parfois plusieurs décennies chez certains, de constituer des liens privilégiés entre jardins, souk de détail et souk de gros :
- « Bayt M. est originaire du zūr al-Qiblī et du quartier al-'Alilīyāt. C'est Abū Aḥmad, le père (1880-1959) du chef de lignage actuel (53 ans), qui s'est lancé, au lendemain de la première guerre mondiale, dans le commerce des fruits et légumes, fuyant la misère des jardins. Il s'est donc installé comme commissionnaire dans le souk al-Ḥāder al-Ṣaġīr, comme d'autres habitants de son quartier. À sa mort, ses fils ont pris sa suite et certains d'entre eux ont été parmi les premiers à s'inscrire sur la liste des locataires de boutiques lorsque fut annoncé par la direction des waqf le projet de construction d'un souk al-Hāl. Ceux qui sont restés dans le souk al-Ḥāder al-Ṣaġīr sont alors devenus des détaillants. D'année en année, ce lignage a renforcé sa présence dans le souk al-Hāl, obtenant finalement la location de treize boutiques (dont deux en association avec un autre lignage du même quartier). La plupart des descendants de Aḥmad travaillent dans la filière de commercialisation des fruits et légumes, que ce soit à Souk al-Hāl ou au souk al-Ḥāder al-Ṣaġīr. Mais une partie du lignage (sept familles) est toujours présente dans les jardins, à zūr al-Na'im⁷³ et à zūr al-Qiblī, exploitant au total une cinquantaine de dunum. Certains ont créé des pépinières mais la majorité produit des fruits et des légumes qu'elle écoule par l'intermédiaire des commerçants du lignage. » (A.M., quartier al-Šrī'ā, Hama, 16 septembre 1993).
- 188 J'aurais aussi bien pu donner l'exemple de cet autre lignage, très présent dans les jardins et dans les petites exploitations de la route de Homs et qui contrôle aussi plusieurs magasins de fruits et légumes dans le souk al-Hāl, le souk al-Ḥāder al-Ṣaġīr et le souk du 8 mai et dont l'un des membres est muḥtār du quartier al-'Alilīyāt. Ou encore de cette famille d'anciens jardiniers de zūr al-Šarqī dont le père avait un magasin à souk al-Hāl et dont les deux fils tenaient une boutique à souk al-Ḥāder al-Kabīr. Tout semble ici se

passer comme s'il s'était opéré une répartition, au sein même de ces lignages ou de ces familles, entre la production, la distribution de gros et celle de détail.

- 189 Bien sûr, tous les jardiniers n'ont pas des parents commerçants dans les souks et certains lignages ne sont présents que dans le commerce de détail ou dans celui de gros. Les commerçants eux-mêmes ne peuvent pas se contenter de la seule production de leurs parents jardiniers. En fait, c'est régionalement que les clients se recrutent et que les réseaux se renforcent et se resserrent, quel que soit, dans ce cas, le marché concerné. En effet, les jardiniers d'un même secteur vont de préférence se rendre chez un commissionnaire qui est originaire de leur secteur et qui a encore des membres de son lignage dans les jardins, plutôt que chez quelqu'un originaire d'un autre *zūr*. Ainsi, lorsque les jardiniers du *zūr al-Šarqī* veulent aller vendre à souk al-Hāl, ils s'adressent directement aux deux commissionnaires originaires de leur *zūr* qui s'y trouvent actuellement.

« Il n'y a que deux *simsār* venant du *zūr* à souk al-Hāl. Il s'agit de Fayṣal et de Ġassan. Le frère de Ġassan a gardé le jardin du père, on est presque voisins. L'autre a pris le magasin. Quelques jardiniers vont au souk al-Hāl tout en restant au Ḥāder. Moi-même, j'y suis allé de 1982 à 1988. Je descendais alors chez Fayṣal. La plupart des jardiniers qui vont au souk al-Hāl vont chez Fayṣal ou chez Ġassan. Mon père, avant souk al-Hāl, allait chez Fayṣal lorsqu'il était encore au Ḥāder. Ġassan l'était aussi, avant. Beaucoup de *simsār* ont quitté le Ḥāder pour le souk al-Hāl dans les années 1969-70. » (A.H., *zūr al-Šarqī*, Hama, 19 octobre 1993).

- 190 Précisons enfin qu'il n'y a pas, à ma connaissance, de jardinier qui soit également commerçant (commissionnaire) au souk al-Hāl : les deux activités semblent être ici incompatibles. Par contre, j'ai rencontré un certain nombre de détaillants, notamment à souk al-Hader al-Šaġīr, qui avaient un jardin et pouvaient s'auto-alimenter en fruits et légumes, tout en se fournissant à l'occasion au souk al-Hāl.

UNE AGRICULTURE DE PROXIMITÉ ESSENTIELLEMENT LIÉE AUX QUARTIERS DE JARDINIERS

- 191 Mais cette vente des petites productions trouve un autre cadre, d'autres réseaux que ceux de la commercialisation institutionnalisée et localisée. À Homs, comme à Hama, les jardiniers alimentent en effet un certain nombre de personnes rattachées à eux par des liens plus personnels que ceux de la grande distribution.
- 192 L'un des réseaux économiques les plus anciens semble être celui constitué par les épiceries de quartier. Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer précédemment, une partie de la production du jardinier, généralement de petites quantités, est déposée chez l'épicier du quartier dans lequel il réside. Mais cette pratique ancienne a pris une place plus importante que par le passé du fait de la multiplication des points de vente dans les quartiers. De plus, certaines circonstances ont contribué à élargir le phénomène. Ainsi, lorsque la municipalité de Homs a interdit la vente directe sur la chaussée du souk al-Ḥuḍār en 1957, un certain nombre de jardiniers ont choisi de proposer leurs petites productions aux épiceries de quartier. De petits souks de légumes, en partie directement alimentés par les jardiniers, se sont ainsi peu à peu développés à certaines portes de la vieille ville de Homs, à Bāb al-Turkmān et à Bāb al-Sbā' notamment et dans certains quartiers de Hama, comme celui de la route d'Alep.

- 193 L'épicier se charge de vendre ces produits de jardin, que ce soient des légumes ou des fruits, contre une commission de 10 %, le jardinier choisissant parfois de récupérer une partie de son revenu en nature (sucre, sel, thé, riz, lentilles...). Mais l'épicier peut également profiter de ce dépôt-vente pour se rembourser d'un prêt accordé à un jardinier et pour fidéliser cette clientèle débitrice, tout en s'assurant d'un approvisionnement régulier en fruits et de légumes frais sans qu'il soit du coup nécessaire de se rendre à souk al-Hāl. Le dépôt-vente chez l'épicier peut représenter jusqu'à 15 à 20 % des ventes d'un jardinier, le reste étant réparti entre les souks et la vente directe dans le quartier.
- 194 Le débouché le plus direct pour les productions du jardinier reste, en effet, le quartier où celui-ci réside avec sa famille et à la vie sociale duquel il participe. C'est dans ce cadre urbain à la fois étroit et ancien qu'il écoule parfois le meilleur de sa production par le biais d'une petite distribution essentiellement activée par les relations de parenté et de voisinage.
- 195 Les nombreuses relations d'inter-connaissance qui se développent habituellement au sein d'un quartier servent en effet de base à de petites distributions qui ne concernent que des produits destinés aux conserves pour l'hiver (tomates, aubergines, ...) ou des légumes plus difficiles à trouver dans les souks (courges, pourpier, menthe...). Les voisins du jardinier, parfois ceux de son ancien quartier lorsqu'il a changé de résidence, peuvent être très demandeurs de ces productions de qualité.
- 196 Ils peuvent alors se rendre directement dans le jardin mais, le plus souvent, c'est le jardinier lui-même qui leur livre les produits demandés, surtout lorsqu'ils résident encore dans le même quartier. Ces fruits ou ces légumes leur sont vendus à un prix majoré de 15 à 20 % par rapport à celui pratiqué sur le marché.
- « Arrive un homme vêtu d'une longue djellaba blanche. Il s'avance avec assurance dans l'allée du jardin, ignorant, en habitué, les aboiements du chien enchaîné. Abū Salim le salue chaleureusement. Le visiteur est un commerçant et une vieille connaissance. Il tient une agence de location et de vente d'appartements dans le centre-ville et habite route de Tripoli. Mais il a longtemps résidé dans le même quartier que Abū Salim lequel connaissait bien son père. Aujourd'hui, il est venu acheter quelques caisses de tomates pour que sa femme puisse en faire du coulis (*débes*). Il les achète 160 livres au lieu des 140 qu'il paierait sur le marché : chaque caisse faisant à peu près 20 kilos, il paie donc le kilo plus de 10 livres au lieu de 7 dans le souk. Mais il s'agit de belles tomates choisies par le jardinier pour leur succulence particulière, leur bonne allure et leur rondeur parfaite. Il les a soigneusement sélectionnées parmi celles qui sont parties au souk al-Hāl ce matin. Le fils de Abū Salim m'explique qu'au total ils vendent ainsi chaque année plus de trois cent caisses de tomates destinées à être transformées en coulis et une dizaine de sacs d'aubergines noires (350 kilos) pour le farci (*mahšé*) à de nombreux voisins de leur quartier. Ceux-ci ne viennent que rarement se fournir directement dans le jardin puisque les deux jardiniers rentrent tous les jours dans le quartier et qu'ils peuvent donc les livrer. Les voisins viennent passer leur commande à la maison et sont servis quelques jours après. » (A.S., *zūr al-'Abbār*, Homs, le 11 juillet 1994).
- 197 On le voit bien dans ce récit, aux critères subjectifs d'inter-connaissance et de sociabilité de quartier viennent s'ajouter, dans le choix d'un fournisseur, les critères objectifs de qualité des produits : ce que recherchent avant tout les clients directs du jardinier, ce sont des produits de qualité destinés à un usage bien particulier, celui de la conserve, de la mise en réserve d'aliments. Ce sont ces conserves (*mūnē*) qui, consommées en famille, parfois échangées ou offertes, seront louées pour leur saveur particulière. Il faut donc que les produits entrant dans leur composition soient de bonne qualité. Ne pouvant se fier au

souk quotidien où l'origine des produits reste flou et où les commerçants sont peu soucieux de calibrer les produits proposés⁷⁴, les gens préfèrent donc avoir recours à un fournisseur dont ils connaissent le jardin, en qui ils ont confiance et qui leur fournira en quelque sorte des légumes sur mesure.

- 198 Ces petits réseaux de distribution fonctionnent donc en parallèle à la grande distribution (marchés de gros et de détail), sans toutefois la concurrencer : les quantités vendues sont en effet beaucoup trop réduites et les exigences de qualité sont plus grandes. En effet, ce que recherchent les consommateurs de ces produits achetés directement au producteur, c'est la qualité et une sorte d'« appellation d'origine socialement contrôlée ». Ils veulent connaître l'origine des produits qu'ils achètent, le nom de l'exploitant, la situation de son jardin, la qualité de l'eau qu'il utilise pour irriguer... il est important de savoir d'où viennent ces légumes ; sont bien sûr exclus de ces réseaux les jardiniers qui ont la réputation d'utiliser « l'eau noire », cette eau sale rejetée par la ville. Tout cela suppose une certaine familiarité avec la zone agricole et les jardiniers, familiarité que peuvent favoriser les relations de quartier mais aussi une pratique citadine de la région des jardins⁷⁵. Ainsi, alors que les marchés offrent une grosse production anonyme et banalisée, la filière parallèle des jardins permet un petit approvisionnement personnalisé et calibré. On rejoint peut-être là les deux systèmes de perception des objets présentés par Florence Weber (1989), à savoir une *esthétique de la contemplation* dans laquelle les objets sont appréciés pour eux-mêmes et sont détachés de leurs producteurs (filière des marchés) et une *esthétique de la production* dans laquelle les objets gardent trace des caractéristiques personnelles de leur auteur / producteur et présentent des qualités écologiques et sociales (filière des jardins). Un rapport direct semble ainsi s'établir entre les choses et les personnes.
- 199 Intégration au quartier, familiarité avec les jardins ... tout semble se passer comme si ces petits réseaux de vente directe correspondaient plus ou moins aux limites de la vieille société citadine. En effet, à travers ces petites distributions semblent se tisser ou s'affirmer un ensemble de liens assez denses entre les jardins et certains quartiers, ceux dans lesquels vivent ou ont vécu des jardiniers.
- 200 Enfin, à cette distribution relativement modeste doit bien sûr s'ajouter celle effectuée au sein même des amis et des familles de jardiniers et à laquelle j'ai plusieurs fois fait allusion. Là, il n'est pas question de vente, mais de don et d'obligation de fourniture. Les quantités offertes sont alors proportionnelles au degré de parenté et de familiarité, la plus grosse part restant bien sûr réservée à la proche famille du jardinier.
- 201 L'accès de la plupart des lignages de jardiniers à de nouveaux champs socioprofessionnels urbains et modernes a contribué, depuis maintenant un demi-siècle, à davantage ouvrir la société des jardins sur l'extérieur, sur la société citadine, et semble avoir quelque peu bousculé l'ordre social des choses. En effet, alors que jusque dans les années 1950 la zone des jardins était le lieu d'exploitation d'un prolétariat spécialisé, on a vu qu'à partir des années 1960 elle est devenue le lieu d'une production complémentaire incluse dans un système d'économie familiale diversifiée et beaucoup plus complexe qu'autrefois. Le jardin devient donc, par le biais de relations personnelles, de réseaux se prolongeant parfois jusque dans les souks de fruits et légumes, une pièce importante de stratégies familiales et professionnelles, un lieu où peuvent naître des projets associatifs entre jardiniers et non-jardiniers, un lieu permettant aussi une agriculture de proximité à l'échelle d'un quartier. C'est donc un espace urbain encore dynamique, mais dépassant les seuls impératifs de la productivité agricole et participant d'un mode particulier de vivre

la ville : alors que les jardins perdent de leur importance à l'échelle de l'économie globale de la ville, ils semblent davantage s'affirmer dans une économie de proximité, fonctionnant au niveau des familles de jardiniers et de leurs réseaux de quartier.

- 202 Mais ce dynamisme social et économique que nous venons de reconnaître aux jardins urbains suffit-il à les préserver du développement de la ville et de ses profondes mutations ? Quelle place leur est réservée dans les plans d'aménagements et plus généralement dans la conception que les décideurs et techniciens ont de la ville ?

NOTES

1. Habiter la ville est encore considéré comme une promotion sociale pour la population des campagnes.
2. L'ancienne identité bédouine est peut-être d'autant plus facile à affirmer pour ces lignages qu'ils sont assurés de leur intégration à la société citadine... rappelons toutefois avec J. Dakhli (1990 : 144) que la « bédouinité fait figure de matrice de l'histoire arabe. Outre les enjeux généalogiques qui font que l'on prétendra être issu de telle ou telle tribu arabe de la péninsule, la société arabe bédouine du VII^e siècle est une référence mythique pour l'ensemble du monde arabe musulman. Les citadins eux-mêmes, malgré leur mépris séculaire pour les nomades et les bédouins en général, décrivent cette histoire comme originelle, quand ils n'y raccrochent pas leurs propres généalogies ».
3. Dans l'association dite *homsieh* « le citadin achète le troupeau et le donne à un bédouin pour une durée d'une année renouvelable (...). Le capital, sous forme de troupeau, est toujours propriété du citadin. Mais la production et les dépenses sont partagées par moitié entre les deux associés et chacun conserve la liberté de commercialiser sa part » (al-Dbiyat, 1995 : 130).
4. Ainsi que le précisait Abdel Nour (1979 : 379) pour les XVI^e-XVIII^e siècles syriens : « Les villes dévorent les hommes que leur fournit la campagne. La population de "vieille souche urbaine" n'est souvent qu'un mythe dans les métropoles, et rares sont les habitants dont l'urbanisation remonte à plus de deux ou trois générations. » Cette remarque est de nos jours plus que jamais d'actualité pour des villes devant l'essentiel de leur récente croissance démographique à l'exode rural. Sur la question des ruraux dans la ville arabe à l'époque ottomane, voir aussi Raymond (1987 : 40-52).
5. D'après Le Boulanger (1922, 139-140), officier français en poste à Homs dans les premières années du Mandat : « Homs est surtout un centre de filature et de tissage. On y tisse la soie, en la mélangeant à du coton ou, encore, en agrémentant les étoffes d'or et d'argent. La moitié de la population : 30 000 ouvriers, exploitant 4 000 métiers, était employée, avant la guerre, à ce travail. Leurs produits étaient exportés en Anatolie, à Smyrne et Constantinople, en Roumélie. Par la suite de la fermeture de ces marchés, le nombre de métiers est maintenant réduit à 1 000. Il faut ajouter que, sous la domination ottomane, par la suite du jeu des droits de douane et de certaines clauses des capitulations, le tissage commençait à se trouver entravé par la concurrence étrangère. »
6. Qui fut dans un premier temps une crise monétaire (1920-1926), la monnaie syrienne étant alors liée à un franc sujet à de fortes fluctuations en raison d'une inflation résultant d'un important déficit budgétaire. Sur ce sujet consulter Himadeh (1935 : 73-93).
7. À la fin des années 1940, on trouvait trente et un grands moulins à Hama et dix à Homs.
8. Au sujet d'Alep, Cornand signale (1994 : 101, n. 28) ainsi que « les vérificateurs de fils de chaîne, les ourdisseurs de fils de coton, les laveurs d'étoffes, les "rabbat" (artisans qui nouent les fils de chaîne des

tissus ikatés) travaillaient dans les jardins en raison de l'étroitesse et de l'obscurité des ateliers des qaysariyya ».

9. Chevallier fait également allusion à ces pratiques dans son ouvrage sur la ville et le travail (1982 : 107. 108). Les liens entre maraîchage et tissage semblent avoir été à tel point étroits que les jardiniers prétendent que la longueur moyenne des parcelles aurait été établie en fonction de celle des fils de tissage. Signalons au passage qu'une association entre jardins et souks existait aussi à Sanaa (Yémen) : les jardins maraîchers ont en effet longtemps été utilisés par les maquignons et les paysans qui souhaitaient essayer les bêtes de trait avant de les acheter.

10. D'après Radwān, c'est la soie artificielle, introduite en Syrie à la fin des années 1920, qui serait à l'origine du déclin de leur atelier et de sa fermeture. On peut aussi faire remarquer que cette fermeture est intervenue à un moment où une forte inflation s'est déclarée, à la fin de la seconde guerre mondiale, faisant suite à une surchauffe de l'économie syrienne et à un gonflement de la masse monétaire, multipliant ainsi le prix des matières premières (Cornand, 1994 : 25). Cornand précise que « durant cette période [1938-1946], aucune grande société de textile n'est créée en Syrie et, à la fin de la guerre, de nombreuses petites usines sont obligées de fermer » (p. 26).

11. Procédant ainsi à un mariage *badileh*, autrement dit « par échange ».

12. Rappelons toutefois qu'une grande partie de la population de Hama est d'origine bédouine ou vient des oasis de la steppe comme celle de Sukhné : sédentarisée à l'époque ottomane, elle réside surtout dans le secteur du Ḥāder.

13. Ici, je m'appuierai sur des enquêtes effectuées auprès de quinze lignages de jardiniers (neuf à Homs, six à Hama) implantés pour la plupart dans la zone agricole depuis au moins la fin du XIX^e siècle, enquêtes au cours desquelles j'ai pu relever les généalogies, les trajectoires familiales ainsi que des itinéraires individuels. Je dispose ainsi d'un ensemble de données me permettant de mettre en lumière l'évolution des principales pratiques professionnelles.

14. Alors que le jardinier qui venait vendre sa petite production sur le pavé du souk ne s'acquittait d'aucune taxe et n'était en fait que toléré, le commerçant de légumes installé devait verser une redevance annuelle au fonctionnaire municipal chargé de marchés.

15. Officiellement supprimé en 1908 par la constitution ottomane (Gaulmier, 1932 : 96).

16. On a bien assisté, au cours de la seconde guerre mondiale, à la création de quelques entreprises, stimulée par l'isolement de la Syrie en cette période difficile, et à la mécanisation des ateliers de textile, mais l'évolution est cependant demeurée limitée. Elle ne semble pas, en tous les cas, avoir eu d'incidence immédiate chez nos jardiniers.

17. La presque totalité des données sur l'industrie et l'artisanat moderne présentées dans ce paragraphe et dans les suivants ont été empruntées à Dbayat (1995 : 131-163).

18. Ainsi, en 1960, Homs comptera vingt-deux établissements textiles (il n'y en avait que deux en 1951) et seize entreprises alimentaires.

19. Nationalisée en 1972 et appelée depuis « Compagnie syrienne de transport du pétrole brut ».

20. Consulter le tableau des principales unités industrielles du secteur public à Homs et à Hama présenté par Dbayat (1995 : 157). On y trouve les dates de mise en chantier et de mise en service, celles des nationalisations ainsi que le nombre d'emplois par entreprise.

21. Une zone artisanale illicite s'est également développée ces dernières années le long de la route de Salamié, à la sortie nord-est de Homs, mais on n'y retrouve aucun jardinier.

22. « À l'avènement du Mouvement de Redressement, le pays connaît une croissance incontrôlée qui s'interrompt brusquement au début des années 1980 quand les pays arabes pétroliers, faisant face à une diminution de leurs propres revenus, corrigent à la baisse l'aide accordée à Damas. La Syrie alors s'endette pour faire face à ses besoins immédiats, la Livre se déprécie et l'inflation fait un bond jusqu'à 38 %. Ce n'est qu'à la fin de l'année 1990 que la Syrie voit enfin s'ouvrir de meilleures perspectives. » (Guingamp. 1996 : 342).

23. Au niveau national, il ne représente actuellement plus que 13 % du PNB et 20 % de la population active.

24. Dbayat souligne que jusque dans les années 1960, « *le secteur Industriel de Hama ne comptait que 700 employe's [contre 3590 à Homs]. Il ne pouvait engendrer qu'un faible dynamisme économique. Ainsi voit-on qu'au début de l'indépendance, seule la bourgeoisie de Homs, encouragée par la conjoncture et favorisée par divers facteurs géographiques, avait d'elle-même trouvé le chemin du développement. Homs était devenue la troisième ville du pays, loin devant sa rivale, Hama* » (al-Dbayat, 1995 : 155).
25. Pour plus de détails concernant ces entreprises, se reporter au tableau des principales unités industrielles du secteur public présenté par Dbayat (1995 : 157).
26. Alors qu'en 1970 ce secteur n'employait encore que 700 ouvriers, on en dénombrait 7 367 en 1989.
27. De fait, la main-d'œuvre rurale est très présente dans les principales industries : en 1989 on trouvait ainsi 33 % de ruraux dans la filature et 40 % dans l'usine de pneus.
28. Rappelons qu'une insurrection des Frères musulmans au printemps 1982 et la très brutale répression militaire qui suivit détruisirent une grande partie de la vieille ville de Hama.
29. Au niveau national, les travailleurs du bâtiment sont passés de 5,5 % de la population active en 1960 à 16 % en 1981 (Longuenesse, 1987 : 11).
30. Basé sur l'apprentissage et l'autorité d'un patron, l'artisanat moderne ne semble guère s'éloigner de la structure du travail caractéristique de l'économie urbaine traditionnelle, marquée par le petit nombre des intervenants techniques, un savoir-faire précis, une relation au client très personnalisée. On y retrouve également le principe du « petit atelier » propre à l'artisanat traditionnel mais aussi aux jardins...
31. Aux fortes chaleurs de l'été syrien peuvent succéder les pluies de novembre et le froid, le gel et parfois la neige de décembre-février.
32. L'ouvrier du secteur industriel public est un fonctionnaire. C'est d'ailleurs le terme de *mūazzaf* (fonctionnaire) et non celui de *'āmil* (ouvrier) qui était employé par mes informateurs. Il fallait donc se faire préciser s'il s'agissait d'un « fonctionnaire de l'administration » ou d'un « fonctionnaire d'usine ».
33. C'est ce qu'observait Longuenesse (1979 : 254) à propos du flux des paysans vers l'industrie : « *Le mouvement d'industrialisation s'accompagne en effet d'une importante transformation des rapports sociaux, déterminés par l'organisation de la production et la forme d'appropriation et de distribution des biens et revenus. Le salariat tend à bouleverser profondément les liens familiaux traditionnels organisés autour du rapport à la terre. Inversement, le déracinement du prolétaire, qui perd toute attache à la terre pour aller travailler à l'usine, transforme son rapport au monde et sa mentalité (...). Les conséquences de l'introduction du salaire dans les familles paysannes les plus pauvres qui vivaient à peine de leur lopin de terre, et pour qui cela représente une source de revenu stable et régulière : il peut en résulter un certain bouleversement des rapports familiaux, en particulier entre père et fils...* »
34. La valeur de la livre syrienne a en effet alors été divisée par trois par rapport au dollar en 1985.
35. Les salaires moyens de la fonction publique ne dépassent guère les 4 000 livres par mois (1995), ce qui suffit à peine pour faire vivre une famille pendant une dizaine de jours. Avant la dévaluation de la livre (1987). 4 000 livres représentaient un salaire correct, l'équivalent de 30 à 40 000 livres actuelles.
36. Ainsi, dans le cas des professeurs du secondaire, la demande, dûment justifiée, doit être acceptée par le ministre de l'Éducation. Démissionner suppose aussi de quitter le syndicat et la coopérative auxquels le fonctionnaire est affilié. Les démissions représentent aussi une perte d'influence pour le régime qui compte sur ses fonctionnaires lorsqu'il s'agit de « mobiliser la rue » (élections, manifestations de soutien).
37. La double activité fut longtemps interdite dans la fonction publique, mais devant la généralisation massive du phénomène à tous les échelons et dans tous les secteurs et en raison de l'incapacité de l'État à fournir à ses fonctionnaires un salaire suffisant, une loi a finalement officialisé cette pratique en janvier 1985 (art. 65 de la loi fondamentale du travail unifié). Le

phénomène de la pluri-activité est de toute façon général en Syrie. Cornand souligne (1994 : 140), que *« l'augmentation rapide du coût de la vie enregistrée depuis le milieu des années quatre-vingts a largement favorisé l'extension de la pluri-activité [...]. Désormais, il n'est plus rare qu'une personne exerce deux, voire trois métiers, en particulier si elle travaille dans le secteur public où les salaires sont en général moins élevés que ceux du secteur privé »*.

38. À La question de savoir si le fait de travailler à la fois à l'usine d'azote de Qattiné et dans son jardin n'était pas trop fatiguant un jardinier répondit : *« A l'usine je me repose du jardin... »*

39. Et que de récents articles de presse ne semblent pas démentir. Voir par exemple celui de G. Paris (1997). Dans son article, il met notamment l'accent sur les limites de la loi n° 10 sur les investissements étrangers, sur la forte montée du chômage et sur la nécessité de trouver un emploi pour les 150 000 jeunes arrivant chaque année sur le marché du travail.

40. Mais il peut arriver qu'en certaines périodes l'agriculture devienne à son tour une activité particulièrement précaire. Lorsque je suis retourné dans les jardins de Homs en juillet 2000, la Syrie connaissait depuis deux ans une sécheresse sans doute plus grave que celle de la fin des années 80. L'état désastreux des jardins témoignait en tous les cas d'une forte pénurie en eau : la nappe phréatique avait baissé, l'Oronte connaissait un fort étiage et le barrage de Qattiné était fermé. La majorité des jardiniers disposant toutefois d'un puits, une production limitée aux légumes les moins demandeurs en eau était encore possible, mais en association avec un revenu complémentaire. Celui-ci pouvait provenir de petites buvettes installées à l'entrée des jardins donnant sur les principales voies d'accès, d'une activité secondaire ou, le plus souvent, de la solidarité familiale. À Hama en revanche, l'accès plus ou moins direct à l'eau de l'Oronte a permis de limiter les dégâts.

41. Les jardiniers sont néanmoins toujours à la merci d'une modification des lois sur les contrats et les loyers agricoles. Bien qu'improbable, une telle modification pourrait restituer certains de leurs droits aux propriétaires et ainsi rétablir les anciennes situations de précarité. Cette menace est, pour l'heure (1995), complètement absente des préoccupations et des discours des jardiniers.

42. Cornand note (1994 : 126), à propos d'une tout autre activité (le textile), que *« le maintien des traditions familiales réduit fortement la liberté des fils dans le choix de leur métier. Bien que les entrepreneurs justifient la permanence de cette tradition par "il a le textile dans le sang" [un peu l'équivalent de "la terre, c'est l'honneur"], travailler dans l'entreprise comme aide-familial, puis comme entrepreneur peut s'avérer contraignant, en particulier pour ceux qui ont fait des études supérieures et lorsque les conditions de travail dans l'entreprise familiale sont loin de l'univers de modernité auquel ils pouvaient aspirer par leur diplôme ou encore lorsque les fils veulent exercer une autre profession »*.

43. Ce qui n'exclut pas que se manifestent une solidarité et diverses formes de coopérations familiales, lors notamment des grands travaux du printemps et de l'été. Ces exploitations familiales retrouvent alors momentanément leur unité, non bien sûr par la mise en commun des ressources, mais par celui du travail et de l'aide.

44. Les personnes étrangères à la famille du jardinier évitent de se rendre dans les jardins le vendredi. Seul l'ethnologue a parfois commis cette maladresse...

45. Concernant les deux sœurs, l'une laisse sa parcelle en friche, l'autre y a fait construire une maison secondaire. Elle et son mari ne s'y rendent cependant que rarement.

46. Lire à ce sujet le texte de N. Khost décrivant un jour de fête dans un cimetière de Damas (1993).

47. L'un de mes « informateurs privilégiés » dans les jardins de Homs m'a un jour annoncé que l'un de ses amis, un commerçant du souk, venait de l'avertir qu'il avait organisé un *mawled* dans son propre jardin pour la semaine suivante ! Mon informateur n'a pu refuser, les invitations ayant déjà été lancées et les musiciens commandés, mais son exaspération était visible.

48. Je n'ai répertorié guère plus d'une dizaine d'exploitations ayant des serres à Homs et à Hama.

49. La raison invoquée pour justifier ce type d'association est davantage le coût élevé du matériel que le manque de compétences techniques, que les jardiniers ne sont jamais prêts à reconnaître.

Leurs relations généralement conflictuelles avec les agronomes du ministère de l'Agriculture en témoignent. Mais, comme le souligne Cornand (1994 : 151), « *un projet d'investissement est le plus souvent lié à l'obligation de s'associer* ».

50. Toutes ces formes d'associations entre ville et jardins, entre citadins et jardiniers, n'ont cependant pas pris l'ampleur du phénomène décrit par Cornand (1994 : 59) pour la ville d'Alep : « *Ce mouvement s'intègre dans une tendance récente et de plus en plus forte à l'occupation en auréoles de l'espace périurbain jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres. La transformation s'effectue soit par la formation de lotissements de résidences secondaires, soit par l'intensification de l'exploitation agricole (enclos, vergers, élevages de volailles) à l'initiative de capitalistes citadins et / ou de villageois en cours de citadinisation et en symbiose étroite avec la ville. Les réalisations peuvent être à la fois des exploitations agricoles et des villas-ateliers, comparables à une autre échelle aux grandes usines-jardins des années 1930-50.* »

51. J'ai pu constater en juillet 2000 que le nombre des pépinières avait considérablement augmenté et que leur présence n'était plus limitée à quelques secteurs des jardins : on en trouve désormais un peu partout, le long des routes de Gdideh, de Mimas, le long de la nouvelle route de Ḥarāb... parmi les noms relevés au dessus des portails, ceux de quelques anciens grands propriétaires de jardins : Atāssī. Šūfī...

52. En juillet 2000, j'ai pu observer la présence d'un nombre important de nouvelles pépinières à la sortie de Hama, en bordure de la route de Salamié, ainsi que sur les collines arides dominant cette route et le zūr al-Šarqī. Produisant des fleurs et des arbres fruitiers, elles utilisent l'eau de l'Oronte grâce à des motopompes ou plus simplement l'eau de la ville, certaines étant directement connectées au réseau urbain.

53. Ainsi appelé en raison de la présence d'une noria qui, puisant l'eau du canal, alimentait plusieurs bâtiments du quartier dont une mosquée.

54. C'est sous cette appellation que ce marché m'a été présenté à mon arrivée à Homs en 1990.

55. Les commerçants ont par la suite souhaité acquérir leurs locaux, mais la mairie a toujours repoussé cette demande, préférant en garder le contrôle et les louer.

56. « *Les demi-grossistes n'entretiennent pas de relations directes avec les producteurs, expéditeurs ou correspondants d'autres régions. Ils se fournissent chez les grossistes, et achètent en général au jour le jour...* » (Bianquis, 1978 : 202).

57. À l'inverse du marché de gros de Damas (Bianquis, 1978 : 202).

58. À l'époque où le marché de gros se trouvait dans le souk al-Ġindī, la commission était fixée à 1 %.

59. On utilise désormais une grande balance pour camion. Celui-ci est pesé deux fois : plein lors de son arrivée puis à vide. On enlève 3 % du poids obtenu pour tous chargements et 5 % pour les pastèques. On compte 2 kilos par caisse auxquels on ajoute 1 % du total. Le pesage est facturé 5 LS pour un pick-up ou un petit camion, 10 LS pour un gros camion et 25 LS pour un semi-remorque (1992).

60. Ce sont en effet parmi leurs membres que sont choisis (par vote de l'assemblée générale) tous les quatre ou cinq ans la direction et le secrétariat de ce syndicat dont le bâtiment se trouve dans le souk. Le syndicat est chargé de représenter les commerçants auprès des autorités municipales, de faire venir des policiers lorsqu'il y a des embouteillages, de décider des travaux à faire dans le souk, d'organiser les manifestations de soutien au régime...

61. Je n'ai recensé que les patronymes (noms inscrits au-dessus des boutiques et noms connus) et non l'ensemble des individus travaillant réellement sous un seul nom.

62. On peut être spécialisé par produits (dattes, pommes, pastèques, carottes, oignons, olives, abricots, oranges de la côte...) ou/et par régions (le littoral, les rives de l'Oronte. le sud de Homs, l'est...), mais de façon générale les commerçants se répartissent selon les saisons (produits d'été, produits d'hiver). Comme le précise Bianquis (1978 : 203). « *un commerçant dit seifi [d'été] sera ainsi grossiste l'été et demi-grossiste l'hiver : l'été, il fournira ses voisins chétoui [d'hiver] et expédiera des*

marchandises à ses correspondants des autres villes syriennes ; l'hiver, son activité sera au contraire ralentie, il ne gardera que sa main-d'œuvre pavée au mois et licenciera tous ses ouvriers supplémentaires, il se servira chez ses voisins pour satisfaire sa clientèle ».

63. Certaines commissions peuvent toutefois atteindre 12 % selon l'importance des dettes contractées par le jardinier, certaines pouvant s'être cumulées sur plusieurs années.

64. Dans ce cas, le pourcentage perçu par le commissionnaire passe automatiquement à 8 %.

65. Les boutiques sont, au même titre que les jardins, les magasins ou les appartements, des lieux régis pas la loi protégeant les locataires (lieux *'aqār*). Pour obtenir la location d'un magasin, il faut donc négocier avec le locataire présent le prix de son départ (*farūḡ*) avant de s'adresser à la mairie. Ce prix est beaucoup plus élevé que la location annuelle, mais il peut être payé en plusieurs fois ou sous forme de rente.

66. La multiplication des boutiques de quartier pratiquant la vente de fruits et légumes a provoqué la quasi-disparition de ce type de commerce.

67. Une filière de commercialisation est constituée par un marché de gros et/ou de demi-gros alimentant un ou plusieurs marchés de détail. Il y a donc plusieurs filières de commercialisation lorsqu'il y a plusieurs marchés de gros.

68. Il existait un troisième marché, le souk Sahat al-Mawqīf. Celui-ci ne recevait cependant aucun produit des jardins hamiotés, se consacrant exclusivement aux productions des campagnes.

69. J'ai recensé 69 boutiques (1994).

70. « Son moindre dynamisme est consécutif à deux facteurs : il n'est pas géographiquement aussi bien placé que son concurrent [le souk al-Hāl de Homs] pour réaliser des échanges avec les autres villes syriennes, notamment celles de la côte, Damas (principal consommateur des produits agricoles) ou le Liban ; ensuite les courtiers de Huma ne sont en majorité que des intermédiaires, tandis que ceux de Homs sont de vrais grossistes qui achètent directement auprès des agriculteurs et assurent eux-mêmes la vente, d'où l'impact régional de Homs dans ce domaine. » (al-Dbiyat, 1995 : 140).

71. Les grossistes travaillent de 5 heures à 8 heures du matin, les détaillants n'ouvrant qu'après 8 heures et l'après-midi.

72. Plus une demi-douzaine venant du souk rural de Sahat al-Mawqīf.

73. Secteur situé à l'est de Hama, de l'autre côté de l'autoroute d'Alep.

74. La roublardise de certains commerçants du souk est bien connue, tout leur art consistant à présenter les plus beaux légumes ou fruits sur le devant de leur étal et à vendre d'autorité un mélange de produits de qualité moyenne et de qualité très médiocre.

75. J'y reviendrai dans le prochain chapitre.

Chapitre II. Les jardins face à la ville, évolution et résistance d'un espace traditionnel de production agricole¹

Il n'est aucune ville qui n'ait fait de la multiplication des jardins, petits ou grands, son obsession première. Et voilà pourquoi, à côté du noir qui est l'aveuglement par excès de lumière et l'une des formes de deuil de ce monde, l'autre couleur absolue de l'Islam est le vert, couleur du Paradis promis.

Salah Stétié, « Une rose dans le cœur », *Le Nouveau Recueil*, n° 45, décembre 97 / février 98, p. 119-120.

Les souvenirs d'un jeune garçon d'Edimbourg ne sont qu'en partie des souvenirs citadins. Je me revois avec plaisir escalader de nombreux murs de jardins, me promener parmi les lilas pleins d'oiseaux gazouillants ou explorer des quartiers obscurs, qui n'étaient ni en ville, ni à la campagne.

Robert Louis Stevenson, *L'appel de la route*, Paris, Payot, 1994, p. 206.

- 1 Relativement préservées jusqu'à présent face aux pressions exercées par la croissance urbaine, les zones de jardins ne sont toutefois pas laissées à l'écart par les politiques qui s'efforcent d'agir localement sur le développement et la transformation des villes. Les différents acteurs intervenant dans ces politiques n'ont pu en effet ignorer la présence de ces vieilles régions agricoles si étroitement liées à l'espace urbain traditionnel. Que leurs intentions aient été de les sauvegarder en l'état ou de davantage les intégrer au développement de la ville, ils ont veillé à qualifier les zones agricoles en fonction du rôle qu'ils entendaient et entendent encore leur faire jouer.
- 2 Dans ce dernier chapitre, je préciserai donc la place qu'occupent les jardins dans les plans d'aménagement et le statut qui leur a été concédé par la législation urbaine. Ma réflexion prendra plus largement en compte à la fois les représentations officielles de la ville et

celles qui relèvent davantage de la culture et des pratiques citadines. Que deviennent les jardins dans les plans de développement urbain ? Qu'est-ce qui est pris en compte par les autorités et les acteurs de ce développement ? Existe-t-il une contradiction entre l'idée que les aménageurs se font de leur ville et de la place que doivent y occuper les jardins et la représentation qu'en ont les citadins ?

1 – JARDINS URBAINS ET ACTIONS PUBLIQUES

- 3 Dans ce paragraphe, je préciserai la place que les jardins occupent dans les politiques urbaines. Je m'interrogerai sur la façon dont les décideurs considèrent ces espaces agricoles, sur le statut qu'ils leur ont donné et sur les diverses solutions envisagées pour leur protection face aux dangers d'une urbanisation plus ou moins contrôlée.

LE STATUT DES JARDINS ET LES LOIS QUI LES PROTÈGENT

- 4 Le souci de protéger les zones de jardins contre une urbanisation directe ou rampante est présent dès les premiers plans directeurs (1940 à Hama, 1946 à Homs). En 1944, l'architecte urbaniste français Michel Écochard souligne la nécessité de préserver les jardins de Hama et propose de rendre inconstructible une bande de 50 mètres située de part et d'autre de l'Oronte. Ce souci de protection des jardins se retrouve dans les plans directeurs élaborés par les urbanistes grecs du cabinet Doxiadis au début des années 1960 (1961 à Hama, 1964 à Homs) même si ces plans, mal adaptés aux besoins réels des deux villes, n'ont finalement été appliqués que très partiellement. À Homs, l'élaboration d'un troisième plan d'aménagement a d'ailleurs été confiée dès 1966 à un expert polonais, J. Kojynski. La projection qu'il a fait du développement de la ville jusqu'en l'an 2000 prend également en compte la sauvegarde de la zone agricole. Plus récemment, la Société générale syrienne d'études et de consultations techniques (SGECT) a été chargée d'élaborer un nouveau plan d'aménagement pour les deux villes (1984 à Hama et 1988 à Homs). Dans ces plans, qui devraient répondre à l'expansion des deux villes jusqu'en 2010, il est bien précisé que les jardins doivent être sauvegardés.
- 5 D'une manière générale, les deux zones agricoles sont incluses administrativement dans le périmètre urbain de Homs et de Hama et désignées comme « région des jardins » (*mintaqah al-basātīn*)². À Homs, il s'agit des jardins compris entre la limite du village de Doueir au nord et les limites du *zūr* al-Bāṣā au sud de la route de Tartous-Tripoli. Les terres du village-quartier de Baba Amr ne sont donc pas incluses dans ce périmètre urbain. À Hama, la région concernée a longtemps été limitée aux seuls jardins du centre-ville, c'est-à-dire ceux que les règlements fiscaux ottomans désignent comme étant situés à l'intérieur des remparts³ et qui, à ce titre, ont toujours été très fortement liés à la ville. Mais dans le nouveau plan directeur, la région des jardins devrait englober l'ensemble des jardins exploités par des hamiotes et situés entre l'autoroute d'Alep à l'est et les limites du village du Dahrié au nord-ouest, triplant ainsi la surface des jardins concernés.
- 6 Les jardins, ainsi inclus dans un périmètre urbain précisément délimité, dépendent des seules réglementations urbaines et non de celles auxquelles sont soumises les autres terres agricoles, notamment la loi n° 60 de 1977 qui permet d'exproprier un propriétaire de sa terre afin de faciliter l'extension urbaine. Les zones agricoles ne peuvent, quant à elles, faire l'objet d'une expropriation qu'en vertu de la loi n° 20 de 1982 et cela dans le seul cas où l'intérêt général (*maṣlaḥah al-'amma*) justifie la construction de routes ou

l'aménagement de parcs publics. En revanche, ces zones restent soumises aux lois communes à toute terre agricole pour ce qui concerne les relations agricoles (*'alaqāt zira'īya*) entre jardiniers et propriétaires de jardins.

- 7 En fait, le souci de donner un cadre législatif à la sauvegarde des jardins s'est manifesté plus tôt. En effet, afin de limiter les constructions en dur qui ont fait leur apparition dans les jardins dès les années 1960 et de réduire ainsi les effets de mitage, le ministère des Affaires des mairies et des villages a pris, dès cette époque, un certain nombre de dispositions législatives⁴.
 - À Homs, il s'agit de la « loi de réglementation des constructions » (*niẓām ḍābiṭah albinā'*) n° 312 du 1^{er} novembre 1969 qui limite la construction d'un bâtiment à seulement 3 % de la superficie de la propriété sans que celui-ci puisse dépasser 150 m². La propriété doit avoir une surface minimale de 5 000 m² (5 *dunum*). La construction doit être d'un seul niveau, de 5 mètres de hauteur au maximum et doit impérativement être liée à une activité agricole. Il est enfin demandé de laisser 10 mètres entre la maison et les limites extérieures du jardin.
 - À Hama, la loi de réglementation des constructions dans les jardins n° 1521 du 8 septembre 1963 précise que les jardins urbains ont le statut particulier de « *waḡībeh* », terme pouvant être traduit par « obligation » et désignant un espace à respecter entre deux constructions ou entre une construction et une rue. On peut voir là le reflet de la situation géographique particulière d'une partie des jardins de Hama, souvent imbriqués dans le tissu urbain. Les jardins sont décrits dans la loi (art. 146) comme des espaces arborés (*mušāḡḡār*) et sont déclarés à ce titre non urbanisables. S'il est interdit de couper les arbres qui s'y trouvent, il est toutefois autorisé de construire dans la limite des 3 % de la surface de la parcelle. Il faut que la construction soit d'un seul niveau et qu'elle ne dépasse pas 80 m², quelle que soit par ailleurs la taille du terrain. Enfin elle doit, comme à Homs, avoir un lien direct avec l'activité agricole. Il ne peut donc en principe être question, à Homs comme à Hama, de construire des résidences secondaires ou principales dans les jardins.
- 8 On peut cependant douter de l'efficacité réelle de ces mesures, puisqu'elles n'ont pas empêché que toutes sortes de constructions se développent dans les jardins depuis une trentaine d'années. On peut facilement distinguer quatre types d'opérations sur lesquelles la législation en vigueur n'a eu que peu d'effets : les opérations d'aménagement dirigées par les autorités municipales, les constructions relevant de l'initiative des jardiniers, celles plus particulièrement spéculatives et qui sont le fait de non-jardiniers et enfin les conséquences d'une urbanisation spontanée.
- 9 L'imprécision même de la notion d'intérêt général et la marge de liberté que laisse son interprétation permettent à l'État d'exproprier à très bas prix et de procéder à des aménagements dans la zone agricole sans qu'aucun recours ne soit possible pour les jardiniers et les propriétaires de jardins. Ainsi, les jardiniers du *zūr* al-'Abbār, expropriés par la construction d'un grand collecteur d'égouts en 1992, ont été dédommagés à hauteur de 18 à 20 000 livres le *dunum* alors que, dans cette partie des jardins, très proche de la ville, le *dunum* vaut actuellement 1 million de livres.
- 10 Certains de ces travaux publics ont un intérêt incontestable et ne peuvent être évités, comme justement ce grand collecteur d'égouts aménagé aussi bien à Homs qu'à Hama au début des années 1990 : il a été creusé en bordure de la zone agricole de ces deux villes afin d'éviter la destruction inutile de maisons. La même préoccupation avait également conditionné, il y a quelques années, le trajet d'un canal souterrain amenant l'eau potable de la région de Qousseir (sud de Homs) jusqu'à Hama, celui-ci traversant donc la zone des jardins.

- 11 En revanche, la construction à Homs d'une quatrième⁵ double voie de plus de 60 mètres de large reliant le Wa'ar à la rive droite de l'Oronte et coupant à travers la partie centrale des jardins (*zūr al-Ḥarāb*) n'était pas vraiment nécessaire de l'avis des techniciens indépendants interrogés sur ce sujet. D'après eux, une route de 30 mètres de large aurait largement suffi aux besoins du trafic automobile et n'aurait pas provoqué une telle rupture dans le paysage agricole. Il suffisait d'élargir et d'aménager la petite route déjà existante. Au lieu de cela, on a privilégié une double voie de prestige dont l'impact sur l'écologie de la zone agricole sera sans doute important, comme cela a déjà été le cas pour les voies construites dans les années 1970 et 1980.
- 12 Leur effet le plus spectaculaire, outre la disparition d'une dizaine d'hectares de terres arables, a été l'émiettement de la zone agricole, sa division en plusieurs tronçons rendant difficile la circulation intérieure ; celle des eaux tout d'abord, puisque de nombreux canaux secondaires ont été obstrués, coupés et parfois non rétablis. Mais aussi la circulation des hommes : la zone agricole ne constitue plus cet espace de continuité qui permettait à un jardinier de se rendre, à pied ou à dos de mulet, du sud au nord de la zone par les petits chemins et les sentiers longeant les canaux d'irrigation. Il lui faut maintenant sortir de la zone pour y pénétrer à nouveau plus loin : les exploitations se trouvant en bordure de la route s'isolent de celle-ci derrière de hauts grillages ou des murs, rendant donc impossible tout passage. Elles se protègent ainsi de l'intrusion intempestive de citadins pour qui la nouvelle voie constitue un lieu de promenade, les jardins un simple décor et qui signalent trop souvent leurs passages par l'abandon de sacs plastiques et de déchets divers⁶.
- 13 Il y a donc bien rupture⁷ dans la continuité d'un lieu, puisque la zone agricole ne constitue plus désormais ce territoire uniforme, homogène et protégé, à l'abri des bruits et de l'agitation de la ville, mais une zone de passage entre deux parties de cette ville, un espace quotidiennement traversé par une population de plus en plus importante et le plus souvent étrangère aux jardins.
- 14 La proximité d'une telle voie de communication a enfin pour effet une forte élévation du prix de la terre agricole. Ainsi, le long la route de Ġdīdeh, le *dunum* est passé en quelques années de 100 000 livres à 2 millions de livres et les constructions hors normes ont eu tendance à se développer derrière les murs et les grillages. Dans le *zūr al-'Abbār*, le seul début des travaux a fait passer le prix du *dunum* de 150 000 livres à 500 000 livres en quelques mois (1994). Les jardiniers estiment qu'il atteindra 1 million de livres lorsque la route sera tout à fait achevée. De ce point de vue, l'État semble donc être le principal responsable de la détérioration de la zone agricole homsiote en créant des points de rupture, en contribuant à la création de frontières internes, de compartiments et de franges urbanisées au cœur même de la zone des jardins.
- 15 Par ailleurs, les lois réduisant la taille et le nombre des constructions dans les jardins ne sont bien sûr pas d'une efficacité absolue et peuvent être détournées. À Homs, la surface minimale d'un jardin pouvant accueillir une construction est, nous l'avons vu, de 5 000 m² (5 *dunum*). Cela peut donc inciter les propriétaires de grands jardins à les diviser et les vendre en lots constructibles de 5 000 m², même s'ils sont encore obligés de tenir compte des jardiniers qui les exploitent. Le partage de la propriété entre propriétaires et jardiniers est cependant toujours de l'ordre du possible et le prix élevé de la terre peut de plus en plus inciter un jardinier à préférer devenir propriétaire de la moitié de son exploitation plutôt que de rester simple locataire de sa totalité.

- 16 Concernant maintenant les constructions, on assiste souvent à un détournement de leur fonction première ou supposée, qui est d'être strictement agricole. Ainsi, à Homs, avec 5 mètres de hauteur maximale, les jardiniers peuvent facilement aménager un duplex habitable sans que cet aménagement soit visible de l'extérieur. J'ai déjà signalé qu'à Hama, après les événements de 1982 qui ont détruit une partie de la vieille ville, nombre de jardiniers ont préféré s'installer dans leurs jardins plutôt que de reconstruire leurs maisons dans les quartiers dévastés par les combats. Ils ont alors transformé leur simple maison de jardin en résidence principale disposant de l'eau et de l'électricité (parfois par raccords clandestins) sans bien sûr tenir compte de la limitation à 80 m². Ce sont ainsi de véritables maisons à deux, parfois trois étages, qui se sont construites en l'espace d'une dizaine d'années dans certains jardins, notamment ceux situés à l'est de Hama (zūr al-Qiblī et al-Šarqī), accueillant désormais les jardiniers et leurs familles tout au long de l'année.
- 17 Un autre phénomène, cette fois particulier à Homs, est celui de la ferme-villa. Certains citadins sont parvenus à récupérer une partie ou la totalité de leur jardin, d'autres ont pu en acheter un. Ils y ont fait construire une villa à laquelle a été concédée l'apparence légale d'une ferme (fig. 49). Une partie du jardin est effectivement réservée aux cultures maraîchères et fruitières, alors qu'une autre partie, généralement le devant de la villa, est aménagée en jardin d'agrément avec fleurs, pelouse et bassins.

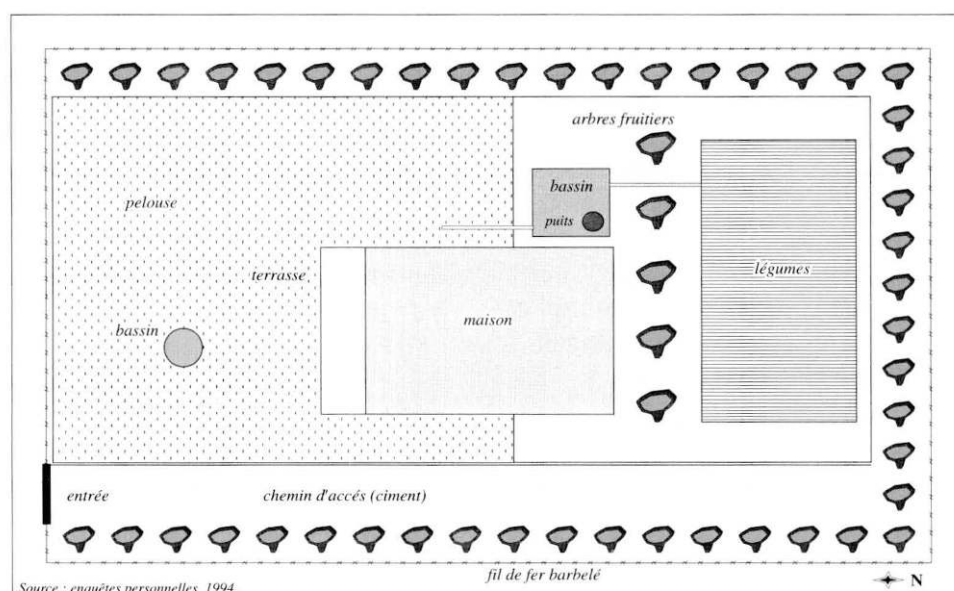


Figure 49 — Jardins de Homs, une ferme-villa.

- 18 Un journalier est chargé d'entretenir l'ensemble, la famille propriétaire n'occupant les lieux que pendant la belle saison. Elle y accueille alors amis et parents, consomme sur place les produits du jardin, mais ne participe que rarement aux travaux agricoles.

« Quant au commerçant rencontré l'autre jour ici, chez moi, un ancien propriétaire de jardin de bayt Sibā'ī, il a acheté le jardin d'en face il y a maintenant six ans, quelques 12 *dunum* au total. Il l'a payé 20 000 LS le *dunum*, alors que maintenant il vaut 400 000 LS/d. Il veut diviser le jardin entre ses deux enfants, chacun y construisant une villa. Les jardiniers ont accepté de prendre l'argent qu'il leur a offert et vont maintenant s'installer dans un jardin qu'ils possèdent, roule de Tripoli. » (A.S., zūr al-Ḥarāb, Homs, 21 juin 1994).

- 19 La ferme-villa introduit cependant dans la zone des jardins une forme nouvelle de rapport à l'environnement social et naturel⁸. On observe en fait plus une absence de rapport, une rupture avec l'environnement immédiat qu'une intégration à la zone agricole. En effet, alors que les exploitations des jardiniers ne sont que rarement encloses, sauf du côté de la route (de l'extérieur), ne connaissent donc que peu de séparations internes, laissant généralement la possibilité d'une circulation codifiée des hommes et des bêtes à l'intérieur de la zone agricole, les fermes-villas sont elles entourées de hautes grilles ou de murs parfois surmontés de débris de verre ou de fils de fer barbelé. Elles semblent donc vouloir non seulement se protéger de la route mais aussi des jardiniers qui les entourent. On peut interpréter cela comme un souci de ne pas être confondu avec le milieu des jardiniers, l'affirmation que les fermes-villas ne sont pas de banales exploitations agricoles et que leurs propriétaires ne sont pas de simples jardiniers. Il y a dans ce retranchement une part d'ostentation (ce qui fait la « villa » c'est son mur), mais aussi un refus de participer aux formes ordinaires de sociabilité courantes dans les jardins (visites de voisins, entretien collectif des canaux, réunions, entraide au moment des travaux, échanges de graines...). La ferme-villa apparaît comme un élément décontextualisé, jardin de loisir isolé au milieu de jardins de production, refusant la spontanéité des rapports de voisinage, transposant finalement dans la zone agricole les rapports qui peuvent caractériser les villas des quartiers résidentiels de l'ouest de Homs.
- 20 Ce phénomène, qui reste pour l'heure encore limité à Homs⁹ et à ma connaissance inexistant dans les jardins de Hama, pourrait pourtant être le signe d'un retour d'intérêt des propriétaires pour les jardins, la production agricole étant alors écartée pour laisser place au loisir, au jardin hédoniste et au retranchement individualiste. Les quelques propriétaires que j'ai interrogés sur cette question ne conçoivent d'ailleurs pas autrement l'avenir de la zone agricole : elle est selon eux destinée à devenir une zone résidentielle réservée à quelques privilégiés.
- « Il faut transformer ces jardins en une zone de construction de maisons de campagne, éliminer les producteurs de légumes, qui sont inutiles, planter des arbres pour le plaisir de ceux qui habiteront les maisons construites en dessous et multiplier les routes d'accès. » (A.Š., propriétaire de jardins, bureau privé, Homs, 2 octobre 1993).
- 21 Par ailleurs, un certain nombre de constructions illicites groupées sont apparues en bordure des zones agricoles homsiotes comme hamiotes, empiétant peu à peu sur les jardins. C'est par exemple le cas dans le *zūr* al-Damsiyyeh qui subit ainsi, à Hama, la croissance du quartier al-Barûdiyyeh vers le sud. À Homs, ce phénomène ne semble pas être directement lié à l'avancée du front urbain. Il s'agit plutôt de jardiniers qui ont peu à peu construit sur leurs exploitations et qui ont fini par constituer de véritables petits hameaux regroupant l'ensemble d'un lignage. Le cas le plus frappant est celui qui se trouve au sud de la route de Mimas : on remarque facilement (1995) ces quatre ou cinq maisons basses construites à une centaine de mètres de la route par un lignage d'anciens jardiniers sur un terrain de 3 *dunum* acheté à un Zahrāwī dans les années 1970. Le jardin ayant désormais complètement disparu sous ces constructions, aucun des membres de ce lignage n'est actuellement jardinier : tous travaillent au souk al-Hāl tout proche ou comme ouvriers dans les usines de Qattiné... d'aucuns voient dans cette situation particulière l'image de la zone des jardins dans quelques décennies si rien n'est fait pour contrer ce type de mutation anarchique, encore très limitée.

- 22 À ces constructions illicites s'ajoute la dégradation croissante dont est victime la bordure de la zone des jardins : la municipalité a en effet beaucoup de difficultés à empêcher que les industriels, artisans et particuliers n'y viennent déverser leurs gravats (plaques de ciment, plâtres, terre de fondations, poutrelles de fer...) et même leurs ordures ménagères. On assiste ainsi, à Homs comme à Hama, à un grignotage de la zone agricole par ces nombreux dépôts illicites¹⁰.
- 23 Toutes ces formes de mitages internes et de grignotages semblent inquiéter les autorités municipales qui réagissent de différentes manières.
- 24 En procédant bien sûr à des destructions de constructions illicites. Mais ces opérations spectaculaires restent relativement rares : en plusieurs années de terrain, je n'en ai repéré que deux à Homs et aucune à Hama. De manière générale, les autorités préfèrent éviter ces destructions qui provoquent la colère et l'incompréhension des jardiniers qui estiment être en droit de construire sur leur exploitation. De plus, il n'est pas toujours aisé de repérer toutes les constructions non autorisées à l'intérieur de plusieurs centaines d'hectares, derrière les haies de jardins, au bout de chemins parfois peu carrossables, au milieu de parcelles isolées au cœur de la zone agricole. Aucun recensement systématique ne semble avoir été mené.
- 25 Une autre façon de réagir au mitage de la zone agricole a été de modifier la législation concernant la construction dans les jardins. Ainsi à Homs, la loi réduit depuis les années 1980 la surface des nouvelles constructions à 100 m² mais autorise la construction d'un niveau, le rez-de-chaussée étant réservé à un usage agricole et l'étage pouvant servir d'habitat : il s'agit là ni plus ni moins que d'une légalisation de la construction de maisons d'habitation dans les jardins. La loi s'adapte ainsi à une réalité qui la dépasse. La municipalité parle aussi de limiter légalement les possibilités de division des grandes exploitations par leurs propriétaires afin d'empêcher la construction de bâtiments sur des parcelles de 5 *dunum*.
- 26 Mais parmi les actions entreprises par les autorités municipales pour préserver les jardins, celle qui est de loin la plus importante et lourde de conséquences consiste à en transformer certaines parties en parcs publics. C'est sur ce point particulier que nous allons maintenant nous arrêter plus longuement.

ESPACES VERTS *VERSUS* JARDINS ?

- 27 Quelques projets de parcs publics ont pu être réalisés ou sont sur le point de l'être à Homs et à Hama.
- 28 Dans cette dernière ville, j'ai déjà eu l'occasion de parler du *bustān* Um al-Ḥassan situé au cœur même de la ville, sur les berges de l'Oronte. Cet ancien jardin de plusieurs *dunum* a été transformé en jardin public dans les années 1950, formant alors avec le moulin al-Ġazaleh, converti plus tard en café et en galerie d'art, le pont du Sérail et la noria al-Ġisriyyeh tournant désormais à vide, le principal aménagement public et touristique du centre-ville.
- 29 Un autre jardin public, de plus petite taille, a été aménagé dans les années 1980 sur la berge gauche de l'Oronte. Il a pris ainsi la place d'un jardin du *zūr* al-Qiblī sur lequel était déjà venue empiéter, dans les années 1950, une route goudronnée permettant de rejoindre la route de Salamié sur l'autre rive. Un certain nombre d'installations ont depuis pris place de part et d'autre de cette route (restaurants, département municipal

des norias, complexe sportif...), prolongeant ainsi vers l'est et sur 13 hectares le centre administratif plus ancien, lui-même construit sur des jardins (*muḥāfaẓa*, centre culturel...).

- 30 Enfin un nouveau projet, évoqué en 1993 par les services techniques de la mairie, devrait permettre d'accroître la surface des parcs publics au centre-ville en récupérant la totalité des jardins encore en activité dans ce secteur. Un second projet devrait permettre d'aménager une partie des berges de l'Oronte en promenade, mais pour l'heure, rien ne semble avoir été vraiment décidé¹¹.
- 31 À Homs, un projet de parc public est en cours de réalisation. D'une plus grande ampleur que ce qui s'est fait pour l'instant à Hama, il n'est cependant pas le premier projet visant directement la zone agricole homsiote.
- 32 Un projet d'aménagement de la rive occidentale de l'Oronte avait en effet vu le jour à la fin des années 1950. Il prévoyait alors de bétonner les rives de Mimas (nord) jusqu'à la route de Tripoli (sud) et de transformer une partie des jardins en un parc public. Face à l'opposition des propriétaires de jardins et surtout des jardiniers, le projet avait finalement été abandonné, en partie du moins.
- 33 En effet, à la fin des années 1980, plusieurs dizaines d'hectares du *zūr al-'Abbār* – ce secteur de jardins qui s'avance assez loin dans la ville – ont été expropriés. La municipalité a demandé aux jardiniers de ce secteur de ne plus cultiver leurs parcelles et a fixé les dédommagements à 100 000 livres le *dunum*, ce qui est peu par rapport au prix actuel qui est de 1 million de livres le *dunum*. Ce n'est cependant qu'en décembre 1994 que le nouveau projet a été confirmé par la municipalité et que les jardiniers concernés ont acquis la certitude qu'ils allaient devoir partir. Il s'agit de transformer en un grand parc public l'ensemble des jardins situés entre les anciens abattoirs (actuel parc d'attractions bordant la route de Hama) et l'Oronte, soit quelques 40 hectares de terres agricoles. Le parc, dont l'élaboration du plan aurait fait l'objet d'un concours auquel auraient participé divers bureaux d'architectes et d'urbanistes, prendra le nom de « Parc du peuple » (« *Ḥadīqat al-ša'b* »). Les travaux entraîneront le départ forcé d'une trentaine de jardiniers et la destruction de nombreuses maisons de jardins, dont le hameau familial illicite dont j'ai parlé un peu plus haut. Le principe retenu pour le parc est bien sûr de changer le type d'exploitation de ce secteur, mais en conservant, dans la mesure du possible, les arbres : des banquettes de fleurs et d'arbustes devraient bientôt remplacer les planches de cultures maraîchères. Il est enfin question d'encourager l'installation de un ou deux restaurants, comme cela a été le cas routes de Ġdīdeh et de Mimas¹².
- 34 À Hama comme à Homs, les autorités municipales justifient ces créations de parcs publics en les présentant comme les seules solutions durables au problème de l'urbanisation rampante des jardins. Souhaitant réagir au phénomène encore limité de la ferme-villa et craignant que les propriétaires ne parviennent un jour ou l'autre à faire lotir leurs parcelles, comme cela a parfois été le cas par le passé¹³, elles préfèrent ainsi prendre les devants et mettre à l'abri les secteurs qu'elles estiment être les plus exposés, en l'occurrence ceux qui sont les plus proches de l'agglomération ou en contact direct avec les quartiers résidentiels¹⁴.
- 35 C'est donc *l'espace vert* et non *l'espace de production agricole* que les autorités privilégient de façon d'ailleurs très explicite ; c'est ce qu'il ressort des entretiens que j'ai eus avec les autorités municipales, techniciens et directeurs de services techniques des deux villes. Ceux-ci ont, dans leur majorité, tendance à considérer les jardins comme des archaïsmes,

tant du point de vue des techniques agricoles pratiquées que de celui de la structure agraire. Pour eux, la grande parcellisation des zones agricoles est incompatible avec une agriculture productive et moderne et constitue surtout un danger puisque ces espaces dépendent d'un grand nombre de propriétaires et de jardiniers difficiles à contrôler. Les jardins n'ayant donc plus à leurs yeux, en tant qu'espaces de production, d'utilité économique réelle, il est préférable de les unifier en les transformant en parc public : l'espace vert importe désormais plus que l'espace agricole.

- 36 Les différents décideurs et techniciens ne tiennent pas compte de la dimension proprement sociologique de ces jardins, de cet ensemble complexe et varié de relations, de réseaux et d'intérêts dont j'ai fait état et qui lient encore jardins, jardiniers et certains secteurs de la société citadine. Ils négligent donc ce qui peut éventuellement constituer la base même d'une résistance des jardins à leur lotissement et à leur disparition annoncés et ne semblent pas réaliser qu'une pression urbaine plus systématique, plus franche ne pourrait venir que de l'État lui-même (construction de nouvelles routes, de nouveaux bâtiments publics, éventuelle modification de la loi sur les relations agricoles qui permettrait aux propriétaires de récupérer leurs jardins et de les faire construire...). J'ai rendu visite à l'un des jardiniers homsiotes dont l'exploitation se trouve sur l'emplacement du futur parc public.

« Abū Maḥmūd est un jardinier d'une soixantaine d'années, père de deux fils, jardiniers comme lui. Il est métayer sur une exploitation de 25 *dunum* appartenant à un Zahrāwī à qui il reverse 37 % de ses récoltes. Malgré l'interdiction faite par la mairie, il continue actuellement à cultiver sa terre, n'ayant de toutes façons pas d'autres ressources. Lors de ma visite, il avait encore un peu d'espoir que le projet ne se réalise pas. Il comptait pour cela sur l'Union des paysans qui n'avait pas encore réagi à l'annonce de la construction d'un parc sur des terres agricoles. Il exprimait sa confiance en elle mais, dans le même temps, ne semblait pas se faire beaucoup d'illusions. Et soudain, évoquant son départ probable et la destruction de son jardin, il s'est mis à pleurer. Il perçoit le projet du parc comme une trahison. » (A.M., *zūr al-'Abbār*, Homs, décembre 1994).

- 37 Les jardiniers restent de fait très attachés à des exploitations qui constituent encore pour certains le seul moyen de subsistance. Il n'est pourtant pas question pour la municipalité de s'appuyer sur cet attachement pour promouvoir une politique de sauvegarde des jardins en tant que terres agricoles : seul l'espace vert présente à ses yeux un intérêt et une garantie suffisante. On peut dès lors se demander ce que va devenir cette majorité de jardins non directement concernés par le projet de parc public : sont-ils considérés comme perdus d'avance par la mairie ? Prévoit-on une extension future du parc ? Aucune réponse n'a été donnée à ces questions, si ce n'est une nouvelle affirmation de la volonté de protéger le plus de jardins possibles.
- 38 Mais, derrière cette préoccupation affichée par les mairies de Homs et de Hama de sauvegarder la zone des jardins, semble transparaître un discours très différent, mettant directement et parfois brutalement en question le rapport même qu'une partie de la société citadine entretient depuis longtemps avec ces jardins, rapport dont je vais maintenant tenter de présenter quelques aspects.

2 – DES CITADINS DANS LES JARDINS : PRATIQUES URBAINES D'UN ESPACE AGRICOLE TRADITIONNEL

- 39 Jusqu'à présent, je n'ai présenté les jardins que du point de vue des exploitants ou des propriétaires. Il est maintenant temps de replacer ces jardins dans un contexte urbain plus global prenant en compte la façon dont les citadins peuvent les intégrer à leurs pratiques quotidiennes. La présentation qui suit me permettra de replacer la notion d'espace vert dans un contexte prenant plus largement en compte les diverses façons de vivre la ville.
- 40 La zone agricole a en effet toujours été présente dans la vie des populations urbaines, à Hama comme à Homs. Du point de vue de leur approvisionnement en fruits et légumes bien sûr, mais aussi parce que les jardins étaient des lieux dans lesquels se rendaient régulièrement les citadins à l'occasion de certaines fêtes ou tout simplement pour se promener.

LES SORTIES DU PRINTEMPS

- 41 Les sorties collectives dans les jardins étaient liées à l'arrivée du printemps, marquant ainsi une rupture avec la période hivernale caractérisée par un repli à l'intérieur de la cité et des habitations. Dans sa petite étude sur les fêtes du printemps à Homs, Gillon souligne (1993 : 67-68) que ces sorties, qui avaient donc lieu dans les jardins proches des villes, étaient très répandues au Moyen-Orient, cette pratique ayant été signalée aussi bien en Syrie centrale qu'à Damas, à Alep et à Tripoli.
- 42 Les femmes sortaient ainsi par petits groupes le mercredi précédant la Pâque orthodoxe ou le dernier mercredi de mars et passaient la journée dans la verdure des jardins dont les propriétaires (ou leurs locataires) ne pouvaient leur en interdire l'accès, ces promenades étant considérées comme sacrées. Gillon met en relation ces sorties printanières féminines avec les autres grandes manifestations de la saison qu'étaient les *mawāsim*, les fêtes du printemps telles qu'elles se sont pratiquées dans la région de Homs et de Hama¹⁵ jusque dans les années 1950-60.
- 43 Elles avaient lieu au cours de sept jeudis successifs répartis sur le mois de mars et d'avril, englobant donc l'équinoxe du printemps. La Pâque chrétienne orthodoxe servait de point de repère pour fixer les dates de ces fêtes musulmanes populaires : le premier jeudi était celui de la semaine durant laquelle commençait le jeûne orthodoxe, le dernier jeudi correspondant au jeudi de la Passion du Christ. Il y avait ainsi le « jeudi de la folle » (*Ḥamīs al-maġnūneh*), le « jeudi des chats » (*Ḥamīs al-qīṭaṭ*), le « jeudi des plantes » (*Ḥamīs al-nabāt*), le « jeudi des morts » (*Ḥamīs al-amwāt*)¹⁶... mais c'était de loin le « jeudi des cheikhs » (*Ḥamīs al-mašāyeḥ*)¹⁷ appelé aussi le « jeudi des œufs » (*Ḥamīs al-bayḍ*), qui attirait le plus grand nombre de personnes venant des villages de la région mais aussi de Beyrouth, de Tripoli, de Damas, de Hama, d'Alep (Sbā'ī et Zahrāwī, 1992 : 225) et qui constituaient une grande partie des relations d'affaire des commerçants homsiotes.
- 44 Le premier rassemblement se faisait le mercredi après-midi devant la mosquée al-Walīd pour prendre le *saṅḡaq*¹⁸ de Ḥālīd ibn al-Walīd, compagnon du Prophète et conquérant de Homs et l'amener jusqu'au šayḥ qui prenait le lendemain la tête de la procession. Ce premier cortège traversait la ville d'ouest en est en empruntant les lieux les plus animés.

Le jeudi matin, un grand cortège se constituait. Il était formé des *nūba* des confréries soufies¹⁹ venant des différents quartiers et organisé selon un ordre négocié : en tête il y avait le *sanḡaq*, puis venaient les porteurs de sabres, d'épées, de haches, de chapelets, les récitants de poèmes, les joueurs de tambours, de cymbales, les chanteurs et enfin les *ṣayḥ* soufis accompagnés de leurs disciples. La procession avançait avec lenteur, s'arrêtant devant chaque personnalité repérée dans la foule des spectateurs. Les mères en profitaient alors pour présenter leurs enfants aux *ṣayḥ* qui les bénissaient. L'un des moments les plus importants de cette procession était lorsque le *ṣayḥ* qui était en tête piétinait à cheval, apparemment sans dommage, des dizaines de disciples étendus sur le dos. La procession sortait ensuite de la ville par le sud, traversant alors les jardins jusqu'au village de Baba Amr où se trouve le tombeau de 'Amr ibn Ma'd ibn Yakrib al-Zubaydi, un autre compagnon du Prophète. Là, on priait et on procédait à des offrandes d'œufs colorés. Divers jeux équestres étaient ensuite organisés dans les jardins. C'était l'occasion pour les jeunes des deux sexes de se rencontrer : cette fête, souvent fustigée à Homs comme à Hama par les autorités religieuses, avait sans doute un effet libérateur. Le cortège se reconstituait en fin d'après-midi, traversait à nouveau les jardins pour regagner la ville qu'il contournait par l'ouest pour se rendre à la mosquée al-Walid. Une nouvelle procession avait lieu le vendredi mais restait limitée à la ville *intra-muros*.

- 45 Bien que je ne dispose pas d'autant de détails sur le déroulement des fêtes du printemps à Hama, je sais que dans cette ville aussi, les jardins ont longtemps constitué le théâtre d'une partie des réjouissances de cette période de fêtes : des réunions, au cours desquelles hommes et femmes dansaient et chantaient, avaient en effet lieu dans les jardins du centre-ville. Les gens dressaient alors des tentes pour accueillir les visiteurs et des chanteuses étaient amenées en barques²⁰. Enfin, il y a encore une trentaine d'années, les chrétiens et les musulmans descendaient nombreux dans les jardins du centre-ville à l'occasion de la fête de *Mariyam* qui avait lieu en avril. Ils y passaient alors une partie de la journée, buvant du thé et mangeant des petits feuilletés salés ou sucrés (*sanbūsak*).
- 46 Les jardins occupaient donc une place particulière dans certaines pratiques religieuses et populaires des populations citadines. À Hama, les jardins étaient les lieux où se déroulaient une partie de ces fêtes citadines alors qu'à Homs, ils faisaient partie de l'itinéraire du jeudi et étaient intégrés à cette affirmation de l'unité de la ville que constituait en définitive la procession²¹. Ils constituaient cet espace à la fois extérieur et associé à la ville vers lequel s'effectuaient des sorties et étaient pleinement constitutifs, à ce titre, d'un espace festif qui englobait tout à la fois la ville et ses faubourgs agricoles. Ainsi, tout se passait comme si les jardins représentaient, pour les citadins, un espace à la fois extérieur à la ville et faisant malgré cela partie de la ville, la prolongeant en quelque sorte, permettant finalement d'en sortir sans vraiment la quitter : les jardins constituaient une nature citadine que les citadins pouvaient parcourir et investir sans risque. À Hama, la présence de jardins au cœur même de la ville renforce cette image de nature citadine puisqu'ils sont à la fois périurbains et intérieurs : les citadins pouvaient donc se rendre dans les jardins sans pratiquement avoir à quitter le périmètre de leurs quartiers.
- 47 Nature intérieure ou proche, les jardins semblent avoir constitué tout à la fois une *frontière*, un *rempart* et un *palier* entre la cité et la campagne plus lointaine. Point limite du territoire urbain, ils formaient une zone protégeant la ville de la vastitude d'un monde réputé non policé²², mais aussi l'espace par lequel ce même monde pouvait parfois accéder à la ville, puisque c'est dans les jardins que résidaient les étrangers attirés par les

fêtes de Hama. On peut y voir là une sorte d'hospitalité précautionneuse, une manière d'accueillir l'étranger sur le territoire urbain tout en le maintenant prudemment à l'extérieur de la ville véritable, un peu comme le souk canalise les étrangers loin des quartiers résidentiels. Au XII^e siècle, des khans avaient également été aménagés dans certains jardins de Hama (comme le *bustān al-Atūn al-Ġarbiyyeh*) situés à l'extérieur des remparts, en aval de la ville. Les voyageurs arrivés de nuit s'y installaient en attendant de pouvoir pénétrer au matin dans Hama (Sabūnī, 1956 : 86).

48 Mais à cette dimension toute horizontale du rapport ville / jardin, on est tenté d'ajouter une dimension verticale, qui semble tenir à la fois d'une disposition géographique de la zone agricole et d'une interprétation plus symbolique de la place qu'elle occupait dans les fêtes du printemps.

49 À Homs comme à Hama, les jardins sont en effet situés à un niveau plus bas que la ville, puisqu'ils occupent les berges du fleuve alors que l'agglomération s'est développée en hauteur, à l'abri des eaux et des fièvres : on *descend* donc dans les jardins et vers l'Oronte et on *remonte* vers la ville. Il est intéressant de mettre en relation cette situation géographique des jardins avec l'interprétation que propose Gillon de la procession du *ḥamīs al-mašāyeh*. Il fait en effet l'hypothèse qu'il existerait une hiérarchie entre le point de départ, la mosquée al-Walid, et le point d'arrivée de la procession, la mosquée de Baba Amr, cette dernière représentant « le lieu le plus bas de la diffusion de l'existence, juste avant la nuit, le "no man's land", le chaos (la ligne que trace la procession révèle toutefois que ce point le plus bas a un lien privilégié avec le point le plus haut), (...) à l'inverse, son point de départ, la ville, représente le lieu même où sont conservées les formes des existants : le rite sacralise éminemment la cité » (1993 : 105-107). Zone limite et incertaine que l'on doit en partie traverser, la zone agricole ferait donc ici figure de zone de partage entre la ville (haut) et la campagne (bas), autrement dit entre une vie sociale et religieuse régulée et le chaos supposé des villages et des steppes. C'est donc du double point de vue géographique et symbolique que s'opérerait la descente dans les jardins, descente néanmoins nécessaire pour pouvoir participer à ces fêtes un peu débridées du printemps que fustigeaient déjà al-Dimašqī et les pouvoirs religieux de son temps. À Homs comme à Hama, les jardins semblent avoir alors constitué cette région située tout au bas de la ville qui permettait d'opérer dans des circonstances bien précises (période de fêtes), par une nécessaire distanciation de la ville, une sorte de mise entre parenthèses de la morale citadine.

LES LIEUX DE PÈLERINAGE DANS LES JARDINS

50 Cette intégration et territorialisation de la zone des jardins par la société citadine – qui s'expriment notamment, nous venons de le voir, dans des pratiques particulières d'appropriation et de hiérarchisation symboliques de l'espace – est semble-t-il renforcée par la présence, au cœur même des jardins, de lieux consacrés à des saints, à des prophètes ou encore à des personnages ayant marqué leur époque et auprès desquels les citadins venaient chercher réconfort ou guérison²³. Ces lieux, sanctuaires ou tombeaux, sont appelés *maqām* (pluriel *maqāmāt*) ou encore *mazār* (pluriel *mazārāt*). D'après Gaulmier (1931), il convenait de distinguer les sanctuaires propres aux campagnes, qui présentaient « le caractère très net de survivances païennes » (cultes des sources, des pierres, du serpent, du vent) et les lieux situés à l'intérieur de la ville et qui présentaient un caractère plus conforme à l'orthodoxie musulmane. Les *maqām* que l'on trouvait dans les jardins faisaient partie de cette catégorie plus particulièrement urbaine.

- 51 À Homs, l'un des *maqām* présents dans les jardins a donné son nom à un secteur appelé al-Qawwas, sur la rive droite de l'Oronte. Le *Šayḥ* al-Qawwas était un *walī*, un saint très respecté. Des lampes étaient autrefois régulièrement allumées devant son *maqām* qui aurait résisté à toutes les tentatives de destruction : il est en effet dit que chaque fois que l'on s'est apprêté à le détruire, diverses maladies se sont abattues sur les profanateurs. Il semble pour cette raison incarner l'esprit de résistance des jardins.
- 52 À Hama, le *maqām* le plus connu dans les jardins était celui consacré à Ḥadir qui a donné son nom au jardin qui l'accueillait au pied de la citadelle et qui a maintenant disparu. Ḥadir, considéré comme vivant et priant dans son *maqām*²⁴, recevait surtout les visites et les offrandes (huiles, pains, piécettes) des jeunes filles et femmes stériles. Ḥadir était également réputé pour son action bénéfique sur les arbres et les légumes et, à ce titre, très respecté par les jardiniers. Mais il existait une dizaine d'autres *maqām* dans les jardins du centre et du nord-ouest (*zūr Bāb al-Nahr*, *wadī al-Ğawz*, *bustān al-Boṣū*). Ainsi, dans le *zūr al-Damsiyyeh*, on trouvait le *maqām* al-'Aṣāfirī, qui était sensé protéger les cultures des effets dévastateurs des oiseaux (*'aṣafir*). Certains de ces *maqām* donnent leur nom à un jardin : *bustān Mūġlī* qui accueille le *maqām* de *Šayḥ Muḥammad Mġelī*, *bustān Hdaymī* qui accueille celui de *Šayḥ Hdaymī*, *bustān Biṣār* pour le *maqām* de *Šayḥ Biṣār*. Parmi les personnages ainsi honorés, on trouve *sit Ruqayyah*, la sœur de *sit Zayneb* et quelques prophètes : *nabī Ayūb* (Job), *nabī Yūnus*.
- 53 C'est donc aussi à une sorte de géographie du sacré que nous avons affaire, une géographie qui semble se superposer à celle, visible et effective, que nous fournit la structure agraire et le système d'irrigation et de production. Il existerait donc dans les jardins une dimension ésotérique au-dessus de la réalité agricole, dimension qui relierait la zone des jardins à la ville et plus particulièrement à la vieille société citadine et à ses confréries soufies par le biais de diverses pratiques religieuses populaires.

L'ÉTÉ DANS LES JARDINS : PROMENADES, RÉUNIONS ET BAINADES

- 54 Après les fêtes du printemps, la zone de jardins devenait, pour les habitants de Homs et de Hama, ce que l'on appelle un *muntazah*, c'est-à-dire un lieu de promenade²⁵ et cela jusqu'aux premiers froids de l'automne. On peut dire qu'elle constituait alors « *un des éléments indispensables à toute agglomération : le lieu où des citadins, d'origine rurale parfois proche, pouvaient un moment échapper à l'étouffement de tissus urbains surpeuplés* » (Terrasse, 1997, 64). Ainsi, certains chemins de la zone agricole servaient, et servent toujours, de lieux de promenades pour les familles (la route de Mimas par exemple) mais aussi de lieux de rendez-vous pour les amoureux qui souhaitent rester un peu à l'écart des regards ; Homs a ainsi son « chemin des amoureux », une petite route ombragée proche de la ville qui traverse le *zūr al-'Abbār* d'est en ouest et débouche sur la route de Mimas. En fin d'après-midi, en été, on y voit des couples déambuler à pas feutrés, silencieux et observant entre eux une distance prudente et pudique.
- 55 Mais nous savons déjà que les jardins eux-mêmes ne s'ouvraient pas à n'importe qui. Si les principales routes de la zone agricole étaient bien sûr accessibles à tout le monde, constituant ainsi autant d'espaces publics, l'accès aux jardins restait conditionné, en dehors de la période des fêtes du printemps, au type de relations que chaque citadin pouvait entretenir avec un propriétaire de jardin ou un jardinier, qu'il s'agisse d'un

parent, d'un ami, d'un voisin de quartier ou encore du jardinier à qui il achetait des légumes. Ainsi, à Hama, de nombreux habitants des quartiers proches de la zone agricole profitaient des relations privilégiées qu'ils pouvaient avoir avec des jardiniers pour venir en famille prendre quotidiennement leurs petits-déjeuners dans leurs jardins. Ils étendaient un tapis au bord du fleuve et partageaient leur repas avec les jardiniers qui les recevaient, goûtant ainsi la fraîcheur de l'aube.

- 56 À Homs, ce type de visites n'était pas aussi quotidien en raison du plus grand éloignement de la zone agricole du centre-ville. Les visites des citadins dans les jardins étaient donc plus espacées et avaient davantage l'aspect de petits événements. Mais certaines réunions des conseils de quartier (*maǧlīs al-ḥay*) pouvaient aussi se tenir en été dans les jardins. J'ai déjà signalé la présence de ces *manzūl* de jardins qui pouvaient accueillir, outre les relations habituelles des propriétaires, ces conseils et qui mettaient ainsi en contact direct et étroit un quartier et un jardin.
- 57 Mais les jardins étant situés entre la ville et les rives de l'Oronte, c'est aussi pour se rendre au bord du fleuve que les gens traversaient la zone agricole. À Homs comme à Hama, le fleuve a toujours été présent dans la vie des citadins, ayant longtemps fourni l'eau potable d'une grande partie des habitants. C'est aussi au bord de l'Oronte que toute une population, il y a encore une trentaine d'années, se retrouvait durant les chaudes heures de l'été.
- 58 À Homs, les familles pouvaient louer un *kašak*²⁶ sur les berges de l'Oronte²⁷. Il s'agissait de petites plates-formes en bois et sur pilotis, surplombant le fleuve et isolées sur trois côtés par « un rideau de roseaux qui laissait agréablement passer le vent tout en protégeant des regards »²⁸. Il y a encore une trentaine d'années, on en trouvait en grand nombre entre le moulin de Ġdideh et le secteur de Dik al-Ġin. Elles étaient généralement construites par les jardiniers eux-mêmes qui les louaient à l'heure, à la journée (2 livres / jour dans les années 1950) et parfois même à l'année, disposant ainsi d'un petit revenu supplémentaire. Les citadins y venaient jouer de la musique, lire, pêcher, se baigner, manger, passer la soirée et la nuit entre amis ou en famille, lorsque la chaleur de l'été rendait l'air de la ville étouffant. C'était des lieux de repos, de liberté relative... de luxure selon certains. On trouvait encore quelques *kašak* il y a dix ans, à Ġisr al-Awāl. Mais ces plates-formes de loisirs ont été remplacées, au moins dans leur principe, par les restaurants et les cafétérias qui se sont construites depuis une vingtaine d'années au bord de l'Oronte et qui disposent parfois d'une terrasse surplombant le fleuve sur des pilotis de béton.
- 59 Les jardins et l'Oronte étaient aussi, il y a une trentaine d'années, le territoire d'aventures de toute une jeunesse citadine. Les eaux du fleuve étaient alors plus claires²⁹ que de nos jours et autorisaient les baignades et les parties de pêche.
- « Mohammad (45 ans), professeur d'histoire à Homs, se souvient qu'enfant il se baignait tout l'été dans l'Oronte au niveau du *zūr al-Ma'addas*. Il avait alors de l'eau jusqu'à la poitrine parce que le niveau était bas en cette saison. Avec une petite bande d'amis, ils entraient dans les jardins à partir du fleuve pour manger des fruits sur les arbres. Ils entretenaient aussi de bonnes relations avec certains jardiniers qui leur permettaient de venir étudier et lire dans leur jardin. » (Association des diplômés, Homs, août 1995).
- 60 Le fleuve traversant Hama, sa fréquentation est bien sûr plus quotidienne qu'à Homs. Certains jeux nautiques ont perduré jusqu'à nos jours alors qu'ils ont disparu à Homs.
- 61 Perçu comme une véritable ligne de démarcation entre le Souk et le Ḥāder par le visiteur étranger, le fleuve est au contraire décrit, par ceux qui passaient et passent encore leurs

étés sur ses berges, comme un lien unissant fortement les deux rives. En effet, loin d'être un obstacle, le fleuve permet aux jeunes des deux rives de trouver un territoire commun, territoire liquide qu'ils investissent à partir des jardins et des norias du haut desquelles ils se précipitent, malgré une eau de plus en plus polluée et de nombreux accidents. Ces sauts sont considérés par les jeunes comme des épreuves permettant de prouver son courage et ses qualités de plongeur. On plonge aussi du pont de fer qui enjambe le fleuve entre les *zūr al-Šarqī* et *al-Qibli*, là où l'eau est profonde. Toute une population de jeunes jardiniers et de jeunes citadins se retrouve à cet endroit l'été.

- 62 Le fleuve, l'eau et les jardins ont ainsi constitué et constituent encore, à Hama du moins, les territoires privilégiés de l'enfance et de l'adolescence. Les souvenirs font ainsi renaître un univers d'ombre et de fraîcheur, de roseaux, de serpents, de tortues et de crabes, de jeux, de chapardages de fruits, d'aventures rêvées et de découvertes, de lectures en plein air, de complicité aussi avec les enfants des jardiniers, complicité nourrie par les baignades et les bagarres communes. De nombreux enfants de la ville faisaient de cette manière, pendant les mois d'été, l'apprentissage d'un territoire et d'un mode de vie « naturel » qui allait marquer leur enfance et lier les jardins et l'Oronte à leur vie d'adultes. Davantage que les rites religieux et les processions, c'est bien ce rapport intime que de nombreux citadins ont pu avoir dès l'enfance avec la zone agricole qui a longtemps contribué à fortement attacher celle-ci à la société citadine.

RETOUR À LA VILLE

- 63 Les jardins étaient désertés lorsqu'arrivaient les premières pluies qui rendaient impraticables les chemins, lourde la terre et noyaient les canaux. Les familles des jardiniers délaissaient les maisons de jardins, devenues froides et humides, pour trouver refuge dans les quartiers de la ville. Le temps de travail dans les parcelles se réduisait alors à quelques heures par jour. Les promenades citadines cessaient et la ville se refermait sur elle-même et, pour quelques mois, semblait presque oublier ses proches jardins. Les jardiniers se rendaient dans la zone agricole, mais rentraient le soir dans leur quartier. Seuls quelques gardiens passaient la nuit dans les jardins, armés de bâtons et de lanternes pour dissuader les petits voleurs de légumes. Pour les citadins, la zone des jardins devenait alors une région un peu hostile, plus perméable, plus ouverte sur la campagne et était du coup davantage assimilée avec cet extérieur inamical. Un jardinier me racontait ainsi qu'à la fin des années 1930, alors âgé d'une vingtaine d'années, il était descendu dans les jardins malgré la neige et l'avis de ses parents. Près de l'Oronte, il fut attaqué par un chacal qui le mordit à la cuisse. Armé d'un bâton, il parvint à éloigner la bête affamée, chacun s'enfuyant finalement de son côté, le chacal vers la campagne, lui vers la ville...
- 64 Ainsi, alors qu'au printemps et durant tout l'été la société citadine semblait intégrer pleinement sa zone agricole à ses pratiques et à ses habitudes quotidiennes, en hiver au contraire elle s'en éloignait. Et c'est peut-être aussi cette distance creusée par l'hiver entre ville et jardins que les sorties du printemps décrites plus haut permettaient de combler : les citadins pouvaient de cette manière s'approprier de nouveau ces espaces délaissés par eux pendant tout un hiver, les rendre à nouveau accessibles, les « recitadiniser » en quelque sorte. Et dans ces variations saisonnières caractérisant les rapports ville / jardins, marqués alternativement par le repli et par l'extension, le jardinier faisait figure à la fois d'élément stable et d'intermédiaire : il était celui qui en

raison de sa position particulière entre ville et jardins pouvait maintenir le lien avec cet extérieur proche que l'hiver rendait moins hospitalier mais qui restait néanmoins nourricier et vital pour l'approvisionnement de la ville.

LA MAUVAISE RÉPUTATION

- 65 J'ai suggéré que le statut des jardins dans la société citadine n'était sans doute pas exempt d'une certaine ambiguïté en raison de leur situation entre ville et campagne. Si leur ancrage à la ville semble finalement ne pas faire de doute – confirmé par les multiples liens fonciers, économiques, sociaux, culturels existant entre ces deux espaces – il n'en reste pas moins que la présence de ces jardins aux portes même de la ville pose parfois problème. En effet, pour certains citadins et, plus encore, pour les autorités, ils sont des espaces plus difficiles à surveiller et à contrôler que la ville, ce qui peut parfois les rendre dangereux pour le pouvoir en place, tout particulièrement en période d'instabilité politique.
- 66 Les jardins constituent des lieux où a pu et peut encore s'exprimer, nous l'avons vu, une certaine forme de liberté sociale, à l'occasion des fêtes du printemps, dans les relations amoureuses, en été dans les *kašak* et dans les jeux aquatiques de la jeunesse urbaine. Éloignés de la ville, protégés des regards par de nombreuses haies d'arbres et d'arbustes, univers d'ombres et de sentiers secrets, les jardins semblent donc offrir aux citadins la possibilité de fuir la discipline sociale qui s'exerce dans les quartiers. Ces pratiques libératoires, toutes relatives, constatées à Homs comme à Hama au moment des fêtes, ne sont sans doute pas pour rien dans la réputation qu'a encore de nos jours la zone agricole d'être le lieu de certaines déviances sexuelles. On m'a ainsi souvent mis en garde, sur le ton de la plaisanterie, contre l'homosexualité supposée des jardiniers, leur goût pour les jeunes garçons, accusations sans doute liées à la présence autrefois à leurs côtés de ces jeunes ruraux ou citadins (*ağır*) qui passaient leurs nuits et leurs jours dans les jardins : on peut imaginer que cette vie commune associant des hommes mûrs et des enfants ou des adolescents en situation de grande dépendance sociale a pu alimenter toutes sortes d'histoires, fondées ou non.
- 67 Quoi qu'il en soit, la zone agricole apparaît comme un endroit échappant en partie au contrôle direct de la société, à la censure sociale, où il peut donc se passer des choses inavouables et clandestines. Rien d'étonnant que, de ce point de vue, on rencontre une hostilité³⁰ de la part de certains citadins plus conservateurs, hommes de religion attachés à une stricte application de la morale sociale et religieuse.
- « Abū Rağūb (80 ans), imam d'une petite mosquée de quartier et brocanteur dans le vieux souk de Homs, est issu d'une famille conservatrice. Ni ses parents, ni lui ne se sont jamais promenés dans les jardins : cette sorte de divertissement leur semblait extrêmement suspecte. « Cela ne se faisait pas. » Il n'aurait donc jamais mis les pieds dans la zone agricole. Pour lui, les jardins doivent être des espaces de production et rien de plus. » (Le souk. Homs, août 1995).
- 68 En réalité, la censure sociale s'exerçait et s'exerce encore avec autant d'acuité dans les jardins qu'en ville, une surveillance étroite du trafic étant assurée par les jardiniers eux-mêmes qui craignent les chapardeurs et veillent à ce que les intrus soient interceptés lorsqu'ils s'aventurent dans les sentiers menant aux exploitations. Le sentiment d'isolement et de tranquillité n'est toujours qu'illusoire dans les jardins. Rien ne s'y passe sans que le vaste réseau d'information et de surveillance mutuelle que constitue de façon informelle le groupe des jardiniers n'en soit averti et parfois intervienne.

- 69 Même les lieux de relative mixité sexuelle, comme le chemin des amoureux ou autrefois le *kašak*, ne permettent pas une très grande liberté de comportement. Pour prendre l'exemple du chemin des amoureux, il est en fait clairement identifié, pour ainsi dire officialisé et en tant que tel strictement délimité. Les couples se trouvent là en liberté surveillée, leur présence y étant socialement acceptée mais bridée. On ne rencontre par contre aucun de ces jeunes couples dans les nombreux autres chemins où leur présence serait considérée comme suspecte. Un jeune couple s'éloignant du chemin (le « droit chemin »...) serait intercepté par les jardiniers et rappelé à l'ordre.

LES JARDINS, LIEUX REFUGES

- 70 Les jardins semblent néanmoins avoir constitué, à diverses époques, un espace échappant à l'autorité de l'État, en tous les cas, à sa surveillance immédiate. Ils ont ainsi représenté une zone refuge pour les citadins ou pour certains groupes souhaitant se cacher ou se protéger.
- 71 C'est ce qui s'est passé à Hama, en mai 1945. Une partie de football aurait dégénéré en manifestation anti-française. La riposte musclée des autorités d'occupation provoqua alors une révolte des Hamiotes qui essuyèrent le bombardement de leur ville pendant deux jours, ce qui fit une cinquantaine de victimes. De nombreux Hamiotes se sont alors réfugiés dans les jardins des *zūr al-Šarqī* et *al-Qiblī*, à l'est de la ville. Approvisionnés par les jardiniers, ils purent ainsi attendre en sécurité la fin des hostilités.
- 72 À Homs, une partie des insurgés de 1926 avait ses bases dans les jardins. Les jardiniers les aidaient activement, creusant des fosses qu'ils couvraient de branchages pour y cacher des armes et les fugitifs, travaillant le jour et aidant les révoltés pendant la nuit. En représailles, l'armée française fit couper les arbres de la zone agricole, comme l'avaient fait les Ottomans quelques décennies plus tôt, imposa un couvre-feu dans les jardins, multiplia les patrouilles sur les ponts et les chemins et interdit aux jardiniers de retourner travailler sur leurs parcelles pendant plus de deux mois³¹.
- 73 Un épisode particulier de la résistance homsiote contre les Français a pris avec le temps l'allure d'un véritable mythe auquel les jardiniers les plus âgés restent attachés. Il s'agit de l'histoire de *Nazīr al-Nšéwatī*, un Homsiote qui s'était révolté contre l'occupation française dans les années 1930.

« On raconte beaucoup d'histoires sur lui, notamment qu'il avait l'habitude de se déplacer clandestinement d'une maison à l'autre caché dans un coffre qu'un homme portait sur son dos. Un jour, lui et seize de ses partisans trouvèrent refuge dans les jardins. Les Français, appuyés par les troupes tcherkesses, ont alors encerclé les jardins et filtrèrent les sorties. Tu vois, ils n'ont pas osé entrer dans les jardins, ils avaient trop peur des guet-apens. Ils ont encerclé les jardins pendant plusieurs semaines. Un jour, *Nazīr* a tenté une sortie avec ses partisans. Ils furent tous capturés, un seul fut tué à ce moment-là. Mais ils furent ensuite condamnés à mort et fusillés un par un, éparpillés dans divers villages de la région. Sauf *Nazīr*, sur qui les balles n'avaient pas d'effet ! Il parvint même à s'enfuir en Turquie où il reconstitua un groupe et reprit la lutte. *Nazīr* était un homme fort, beau et courageux, et surtout très malin. Il est mort dans les années 1970. Demande à *Abū Salīḥ* [un autre jardinier du même secteur], il a je crois une photo de lui avec ses moustaches et son keffieh. » (A.A., *zūr al-Bāšā*, Homs, mars 1990).

- 74 Lieux refuges pour les rebelles à l'autorité, les jardins constituent aussi une région qui permet de s'introduire plus ou moins clandestinement dans la ville, pouvant donc constituer, avec la complicité active de certains jardiniers, le point faible de sa défense.

« Une nuit, dans les années 1960, je dormais là [sa maison se trouve en bordure est des jardins]. Personne ne se trouvait autour de nous. En hiver, les ténèbres, les ténèbres, c'est-à-dire que personne ne sort. Je dormais donc. À la fin de la nuit, il faisait très froid et le chien a commencé à aboyer. J'avais chez moi ma belle-mère et ma femme. Elles m'ont dit : "Comment ! Tu vas sortir !". Je leur ai dit : "J'y vais pour voir ce qui se passe". J'ai pris mon pistolet et j'ai ouvert la porte. Plusieurs hommes étaient devant moi. Ils m'ont demandé refuge, ils se disaient perdus. Je les ai coincés contre le mur avec le chien et le pistolet. Le chien est meilleur que dix hommes, mon Dieu ! il tournait autour d'eux et leur faisait peur. Ils m'ont demandé de les réchauffer. Je les ai fait entrer dans la cuisine. Ils m'ont alors avoué être des contrebandiers en fuite. Ils avaient été contraints d'enterrer leur marchandise dans un jardin, près de chez moi. Je les ai fait manger. Il y avait parmi eux quelqu'un de Dahrié (Hama). Il m'a dit : "Je suis de Hama et eux sont de Mašta-Ḥassan, de Mašta-Hammūd, ils sont les porteurs." Ils sont alors allés rechercher leur marchandise qu'ils ont entreposée chez moi. C'étaient des fusils de chasse et des chaussures d'hiver. Ces contrebandiers, ils empruntent des chemins où nulle voiture ne va et où nul homme ne passe, à travers le Wa'ar. Ils marchent la nuit. Ils sont partis mais sont revenus souvent. Je cachais alors leur marchandise dans mes légumes pour ensuite les introduire en ville. Le Hamiote est même venu avec des fusils et il m'a demandé de l'aider. Il pleuvait fortement. J'en ai pris deux sous ma cape. Il a fallu passer le pont gardé par une patrouille mais nous avons réussi. Mais un jour, une paire de chaussures s'est perdue. Ils ont alors accusé un de mes journaliers. J'ai pris mes journaliers à part et je les ai interrogés. Ils ont nié. J'ai frappé à la lèvre celui que je soupçonnais et j'ai payé de ma poche la paire de chaussures. Le type de Hama a accepté, il a pris le prix des chaussures, ce salaud ! Je ne l'ai plus aidé. » (A.K., Homs, *zūr al-Bāšā*, 11 mai 1990).

- 75 Une nouvelle fois, le jardinier apparaît comme un passeur, celui qui établit le contact entre l'extérieur et l'intérieur de la ville et qui est libre de ses mouvements. Familier des jardins, il constitue le guide et le complice idéal dans cette région pour tous ceux qui y trouvent refuge. Cette complicité semble d'ailleurs être toujours acquise d'avance, tant il paraît évident aux fugitifs, quels qu'ils soient, que le jardinier est lui aussi un peu rebelle et un peu brigand.
- 76 Il semble enfin que ce soit aussi dans les jardins que les Frères musulmans organisaient certaines de leurs réunions politiques dans les années 1970³² ; des combats ont en tous les cas eu lieu dans les jardins de Hama lors de l'insurrection de 1982 : j'ai pu recueillir quelques bribes de récits faisant état d'escarmouches et d'exécutions sommaires de jardiniers armés et de citoyens réfugiés dans les jardins lors des derniers ratissages effectués par l'armée³³.
- 77 On a pu constater que la zone agricole constituait le point de convergence de nombreux intérêts individuels et familiaux et qu'elle représentait aussi un espace où pouvaient se produire différentes pratiques impliquant notamment une économie de proximité liée à des habitudes alimentaires et à des réseaux d'approvisionnement reliant les jardins à certains quartiers de la vieille ville. C'est aussi dans la zone agricole que s'est développé tout un ensemble de pratiques culturelles, religieuses et d'habitudes de loisirs liés à un savoir-vivre que l'on peut qualifier de spécifiquement citadin.
- 78 Les jardins ont en effet longtemps constitué un terroir urbain ouvert aux citoyens qui pouvaient y satisfaire ce besoin de verdure à laquelle aspire tout habitant d'un pays

chaud, sec et désertique. Poumons verts de villes en croissance rapide en bordure de la steppe, les jardins constituaient aussi cette part de merveilleux et de caché, de sociabilité tranquille, de détente et de loisir qui permettait aux citadins de s'évader de leur ville sans vraiment la quitter. Une étroite connivence a donc longtemps relié la société citadine à sa zone de jardins. Cette connivence a pu prendre des formes différentes, être basée sur une sociabilité en réseau, supposant donc l'existence de relations de clientèle, de voisinage ou d'amitié entre citadins et jardiniers ou être basée sur une sociabilité plus « ouverte », moins conditionnée par l'interconnaissance, impliquant donc un accès plus libre (mais parfois monétisé) à certains espaces de nature ouverts au public, à certains lieux de loisir (berges, plages, chemins, cabanons, prairies en friche, bords ombragés de chemins...). Mais qu'advient-il lorsque ces espaces se ferment ou disparaissent et que cette connivence entre jardins et société citadine ne concerne plus qu'une petite minorité de citadins ?

3 – DÉVALORISATION DES JARDINS

- 79 Depuis au moins une vingtaine d'années, un certain nombre de mutations et d'évolutions intervenues dans la composition de la population urbaine mais aussi au niveau des jardins eux-mêmes, semble avoir peu à peu modifié, à divers degrés, les rapports que les citadins peuvent entretenir avec ceux-ci.
- 80 La transformation la plus radicale est d'ordre démographique et concerne en particulier Homs, dont la forte croissance a été en partie alimentée par un important exode rural. Celui-ci n'a réellement débuté en Syrie qu'au début des années 1950, étant essentiellement lié à des périodes de fortes sécheresses et au développement des activités secondaires et tertiaires dans les villes. Il s'est maintenu jusqu'à la fin des années 1970, époque à partir de laquelle il a commencé à perdre de sa vitalité dans les grandes villes comme Homs pour davantage s'orienter vers les villes moyennes comme Salamié, Méhardé, Rastan ou Qousseir³⁴.
- 81 Les villes de Homs et Hama n'ont pas été touchées de la même manière par cet exode rural. Homs constitua, dès les années 1960, la plus attractive de ces deux agglomérations³⁵ en raison notamment du développement précoce de son industrie et des opportunités de travail qui étaient ainsi offertes. La ville a absorbé une grande partie de l'exode rural de Syrie centrale et à partir de la montagne alaouite. Elle a de plus annexé un certain nombre de petites localités suburbaines au début des années 1970 (Baba Amr, Deir Baalbé...), ce qui a accru d'autant sa population, qui est passée de 130 000 habitants au début des années 1950 à plus de 615 000 de nos jours³⁶. Hama est en revanche toujours apparue comme hostile à l'installation massive de ruraux : elle n'a de fait pratiquement pas bénéficié des effets de l'exode rural³⁷. Quant à sa population, elle n'a connu qu'une progression assez modeste, passant de quelques 100 000 habitants dans les années 1950 à 371 220 de nos jours³⁸, l'essentiel de cette progression étant redevable à sa croissance démographique et non à un apport extérieur important.
- 82 Une grande partie de la population homsiote est donc d'origine rurale ou bédouine récente, ce qui me semble avoir eu quelques conséquences directes sur la place que peut encore occuper la zone agricole dans la société citadine. Les néo-citadins semblent en effet être beaucoup moins intéressés³⁹ par les jardins que peuvent l'être les citadins de souche plus ancienne, plus coutumiers de ces espaces périurbains. C'est en tous les cas ce

qu'il ressort des entretiens que j'ai effectués auprès de personnes arrivées récemment à Homs.

« Abū al-Ḥāfēz est un alaouite originaire du village de Abū Dalī (?). Il habite actuellement le quartier de Zuhura, situé à l'est de Homs. Il a une soixantaine d'années et est arrivé à Homs il y a dix ans. Il affirme sa volonté de s'intégrer à la ville mais considère que les jardins, s'ils participent à la beauté de Homs, appartiennent surtout aux citadins, à ceux qui habitent plus à l'ouest. Il ne va jamais là-bas, au bord de l'Oronte. affirmant que les citadins empêchent les "autres" de s'y rendre et de pénétrer dans les jardins. » (Homs. août 1995).

- 83 L'opinion qui semble prédominer parmi les néo-citadins est celui d'une forte identification de la zone agricole à la société citadine « historique » occupant d'après eux l'ouest de la ville. Le regard qu'ils portent alors sur les jardins est en partie conditionné par cette constatation : même s'ils habitent la même ville, les jardins ne leur appartiennent pas, ils n'y ont pas légitimement accès. Restant le plus souvent à l'écart des relations et des réseaux traditionnels (quartiers / jardins) qui relient certains citadins aux jardiniers, ils n'ont généralement aucun contact avec le groupe des jardiniers et n'ont donc pas directement accès aux jardins et à leurs productions
- 84 Nouvellement arrivés en ville, ils n'ont pas eu la possibilité d'intégrer les jardins dans les différentes pratiques acquises et vécues au cours de leur enfance et leur adolescence. Autrement dit, les jardins ne font pas partie de leur *expérience sensible de la vie urbaine* : il leur manque ce vécu partagé, parfois fortement marqué d'affectivité, qui peut constituer un lien fort entre un « vieux citadin », les jardins et l'Oronte. Si les néo-citadins sont parfois amenés à traverser les jardins, ils n'y pénètrent pas. Ils les considèrent de loin, comme des espaces clos dont ils ne possèdent pas les clefs.
- 85 Il semble toutefois qu'une part croissante de la population citadine, quelle que soit son origine et son ancienneté, ait de moins en moins accès aux jardins en raison d'une tendance au repliement de ces espaces sur eux-mêmes et des problèmes que pose depuis une vingtaine d'années la pollution de l'Oronte.
- 86 La multiplication des chemins et des routes goudronnées et l'extension de la ville jusqu'en bordure des jardins ont provoqué, dans certains secteurs, une fermeture des exploitations, leurs jardiniers les protégeant de l'intensification du trafic piéton et automobile (Homs) ou de la proximité de nouveaux quartiers (Hama) en postant des chiens à l'entrée et en dressant des murs ou des grillages.
- 87 À cette attitude défensive des jardiniers, perçue comme hostile, s'ajoute le fait que les lieux de nature directement accessibles aux citadins se sont sensiblement réduits. Ainsi à Homs, les berges de l'Oronte, constituées autrefois d'une bande de terres laissées en friches (*bā'ir* / *būr*) ou de prairies (*marǧ* / *murūǧ*) accessibles à tout le monde, ont été, dans les années 1970-80, accaparées par des jardiniers : ceux qui avaient besoin de terres n'ont pas hésité à labourer ces zones inondables et en principe impropres aux cultures. C'est tout un espace naturel de promenades entre fleuve et jardins qui a alors pratiquement disparu, l'espace agricole se fermant un peu plus sur lui-même. L'accès aux jardins et au fleuve se privatise ainsi progressivement puisqu'il devient de plus en plus difficile d'en profiter sans être l'hôte d'un jardinier. Si la zone agricole continue malgré tout à être fréquentée par de nombreux citadins, seule une minorité d'entre eux entretient des relations privilégiées avec des jardiniers et a ainsi directement accès aux jardins. Pour la majorité, les grandes routes ont remplacé ces lieux de promenades traditionnels que constituaient les berges du fleuve, les prairies et les bordures de jardins.

- 88 Les gens souhaitant passer les chaudes soirées d'été hors de leurs maisons investissent bien sûr d'autres lieux urbains, d'autres espaces de loisirs. À Hama, ils se rendent dans le jardin public de la citadelle, aménagé dans les années 1980, ou dans ceux du centre. De nombreuses familles s'installent aussi sous les eucalyptus plantés le long du canal de Homs, à la sortie sud de Hama. À Homs et à Hama, une foule très nombreuse occupe, dès la tombée du jour, la pelouse des ronds-points extérieurs, attirant dans leur sillage toute une armada de petits vendeurs *de falafel*, de glaces, de maïs, de boissons⁴⁰...
- 89 De nouvelles utilisations de la zone agricole permettent cependant de nuancer un peu ce constat général. Ainsi à Homs, les petites routes sillonnant les jardins ont été goudronnées en 1990 et sont ainsi devenues plus accessibles à une population d'un genre nouveau : les équipes sportives locales et quelques particuliers improvisent là le trajet de leur footing quotidien. Grâce à ses nouvelles infrastructures, la zone agricole semble être devenue pour certains homsiotes une sorte d'extension du grand stade sportif construit à proximité il y a quelques décennies.
- 90 Mais le phénomène qui affecte le plus lourdement les jardins est celui de la pollution. Homs est considérée comme la ville la plus polluée de Syrie en raison de la présence d'usines chimiques autour du lac de Qattiné et à l'ouest de la ville (usines d'engrais, raffinerie de pétrole). Le vent dominant étant celui d'ouest (trouée de Homs), les rejets gazeux de ces usines sont quotidiennement rabattus sur la ville et ses jardins, saturant l'atmosphère certains soirs. La zone agricole n'est donc plus ce « lieu où l'on respire de l'air pur » (*mutanaffās*) tant vanté par les vieux homsiotes (*Dirāsāt ištirākīya*, 1994 : 15).
- 91 Mais la pollution la plus grave pour les jardins reste celle des eaux de l'Oronte provoquée en grande partie par les rejets chimiques des usines d'engrais de Qattiné et de toutes celles qui se trouvent dans la vallée, du sud de Homs jusqu'à Méhardé, en passant bien sûr par Hama. Pour l'heure, aucune action comme la mise en place de stations de traitement des rejets — n'a été décidée pour lutter contre cette pollution des eaux, même si une certaine prise de conscience de ces problèmes semble avoir lieu depuis quelques années chez les autorités et dans l'opinion publique.
- 92 L'impact de cette pollution du fleuve sur la zone agricole est importante, tant en terme de qualité des produits cultivés que d'image de marque. En effet, une grande partie des besoins en eau des jardins est satisfaite par l'Oronte, même si les puits assurent, nous l'avons vu, une part croissante de l'irrigation, du moins à Homs. Nous avons vu l'importance que peut avoir pour de nombreux citadins le marquage des produits maraîchers : connaître les jardiniers à qui ils achètent des légumes, savoir où se trouvent leurs jardins et comment ceux-ci sont irrigués. Les rapports de confiance existant entre jardiniers et consommateurs ne concernent cependant qu'une minorité des ventes et découlent le plus souvent de relations, de réseaux fonctionnant depuis longtemps et se maintenant d'une génération à l'autre malgré les changements de résidences. Il semble parfois que la nécessité de conserver intactes ces vieilles relations prime sur la qualité réelle des produits échangés. Mais si dans le souk al-Hāl la production des jardins urbains paraît être noyée dans la masse des échanges, ceux-ci souffrent aussi de plus en plus de la concurrence des exploitations extérieures (*mašārī*) qui proposent des produits exclusivement irrigués à l'eau claire.
- 93 Mais c'est l'image de la zone agricole qui pâtit le plus de la pollution du fleuve. Comme le disait un Homsiote, « autrefois les gens chantaient l'Oronte, aujourd'hui l'Oronte est mort ». Du coup, nombre de citadins l'ont déserté, préférant éviter les odeurs

nauséabondes qui, en été, se dégagent parfois du fleuve et des canaux d'irrigation. Rares sont les personnes qui, à Homs, se baignent actuellement dans l'Oronte⁴¹. Les jardins partagent désormais, dans l'esprit de beaucoup de citoyens, l'un des principaux inconvénients de la ville, celui d'être polluée.

- 94 Ceux qui, néo-citadins ou citoyens de plus longue date, en ont la possibilité, préfèrent donc passer leurs loisirs en dehors de la ville, recherchant un environnement plus accessible, mieux équipé et plus sain. Le développement des transports collectifs et la forte croissance ces dernières années des achats de voitures individuelles ont de toute façon contribué à modifier les habitudes de loisirs des Syriens, mettant à leur portée de nouveaux espaces, comme par exemple les hautes pentes verdoyantes et fraîches de la montagne alaouite où se sont multipliées les stations touristiques (Dreikich, Kafroun, Qarr al-Abyad, Kassab...), mais aussi le littoral syrien et les plages de Tartous, de Jablé, de Banias, de Lattaquié ou encore de Ras al-Bassit, dans l'extrême nord. Ces sorties peuvent concerner des périodes très courtes, quelques heures ou une journée (loisirs de proximité) comme des séjours de plusieurs semaines (vacances familiales). Tout un tourisme national s'est ainsi développé en Syrie, entraînant une modification des paysages, le développement de nombreuses infrastructures hôtelières, mais aussi transformant le rapport que les citoyens pouvaient avoir à leur ville et à son environnement immédiat⁴². L'exemple qui semble le plus caractéristique est celui de Abū 'Alī, un épicier du quartier de Gūṭā (Homs), qui a vendu la petite parcelle dont il était propriétaire dans la zone des jardins pour acquérir une maisonnette donnant sur une plage de Lattaquié, où il se rend désormais chaque été avec sa famille. On ne se contente plus aussi facilement du proche et le fait de se déplacer, de quitter la ville, compte parfois autant que la nature du lieu où l'on se rend.
- 95 Ainsi, face à ces nouveaux « espaces de sociabilité touristique » (Miossec, 1995 : 265), les jardins, considérés comme trop proches de villes polluées et surpeuplées, se trouvent dévalorisés pour ceux-là même qui autrefois les considéraient comme d'agréables lieux de loisir : « Avant, je me promenais avec mes parents dans les jardins, on y passait plusieurs heures par jour en été – raconte ce vendeur de serviettes de toilette du souk de Homs – maintenant, je prends ma famille et ma voiture et je vais à Kafroun. Que voulez-vous, les temps ont changé. Et les jardins ne sont plus ce qu'ils étaient... »
- 96 Il semblerait donc qu'il y ait, non pas rupture entre la société citadine et la zone agricole, mais plutôt une mise en minorité de ceux qui, au sein même de cette société, profitent encore directement et régulièrement des jardins, la majorité étant désormais constituée par ceux qui n'ont qu'un accès réduit à la zone agricole, qui s'en sont détournés ou qui n'ont jamais été en contact avec elle. Nous venons de voir que cette évolution peut être le résultat, comme à Homs, d'une modification de la composition de la population citadine, d'une limitation du libre accès à certaines parties de la zone des jardins ou encore, comme c'est le cas à la fois à Homs et à Hama, d'une dégradation de l'environnement, mais aussi d'une transformation plus générale des habitudes de loisirs. Les jardins ne concernant directement plus qu'une minorité de citoyens, la nécessité de leur sauvegarde en tant qu'espace agricole pourrait donc être de plus en plus remise en cause par la majorité des urbains.

4 – JARDINS ET ESPACES VERTS PARTICIPENT-ILS D'UNE NOUVELLE CONCEPTION DE L'ESPACE URBAIN ?

- 97 L'attitude des autorités municipales à l'égard des jardins découle en partie de cette évolution du rapport jardins / société citadine, autrement dit du fait qu'une part croissante et désormais majoritaire de citoyens n'a plus vraiment ou n'a jamais eu accès à la zone agricole.
- 98 Mais derrière la place que chaque municipalité entend donner à sa zone agricole au nom d'un certain « intérêt général » se dessine aussi une conception particulière de la ville et de son évolution future. Et, de ce point de vue, Homs et Hama présentent des perspectives sensiblement différentes, la première ville semblant plutôt se construire une identité en phase avec son développement démographique et économique, alors que la seconde ville aurait davantage tendance à chercher, notamment dans l'image que lui renvoient d'elle-même les jardins, la reconstitution d'une identité éclatée ou mise à mal par les événements de 1982.

À HOMS, LES JARDINS PARTICIPENT-ILS D'UNE IMAGE DE LA MODERNITÉ ?

- 99 En transformant une partie de la zone des jardins en parc public, la mairie de Homs s'assigne deux objectifs qui peuvent être perçus comme complémentaires : associer une partie au moins de la zone agricole à sa volonté affirmée de modernisation de la ville et répondre au désir d'un nombre croissant de citoyens souhaitant voir les jardins s'ouvrir plus largement au public.

MODERNISATION DE L'IMAGE DE LA VILLE

- 100 La volonté de modernisation a en effet été clairement exprimée dans une déclaration du maire de la ville : « *Nous avons assez, attendu et notre ville en a assez, de l'arriération urbaine : il est temps que la ville d'Ibn al-Walid (Homs) rattrape la démarche de l'évolution urbaine que les autres villes syriennes ont connue*⁴³ » Ce discours est bien sûr confirmé et relayé par les divers services techniques municipaux que j'ai pu visiter et participe, au niveau de la ville, d'une volonté de renforcer, au détriment de Hama, sa place de capitale de la Syrie centrale.
- 101 On sait cependant que cette volonté de modernisation ne vient qu'à la suite d'une évolution entamée il y a déjà plusieurs décennies et qui a vu Homs, longtemps centrée sur son artisanat traditionnel, son commerce local et ses jardins, devenir une ville dynamique, ouverte à l'industrie, au commerce et à l'artisanat modernes, une ville qui a vu sa population multipliée par dix et sa surface urbaine par quarante en l'espace d'un demi-siècle.
- 102 On peut en fait considérer que le mouvement de modernisation de Homs a débuté dans les années 1920, lorsque la ville est sortie de ses limites traditionnelles, débordant et détruisant une grande partie de ses remparts. Fut alors entreprise et réalisée la construction d'un centre moderne hors médina regroupant la poste, l'hôtel de ville, la

grande horloge, des avenues promenades, des salles de cinéma, quelques hôtels et cafés et des banques.

- 103 La médina, qui avait jusqu'alors constitué la ville à elle seule, perdait ainsi de sa centralité. Dans les décennies suivantes, ce rectangle de 120 ha, regroupant l'habitat le plus ancien, la grande mosquée et le souk traditionnel, n'occupa peu à peu qu'une place minoritaire dans une ville en forte expansion, jusqu'à ne plus représenter actuellement que 2,8 % de la surface urbaine totale (4 200 ha en 1995) et 14,5 % de la population homsiote (al-Dbiyat, 1995 : 184).
- 104 S'inscrivant chronologiquement dans la suite de ce mouvement de transformation de l'espace urbain, la volonté de modernisation affirmée par la mairie semble s'être jusqu'à présent concrétisée dans plusieurs initiatives ou projets restant généralement en rapport avec le plan d'urbanisme proposé par Kojynski (1969)⁴⁴.
- 105 Le refoulement des activités artisanales jugées nuisibles vers la zone artisanale située au nord de la ville est le résultat de cette volonté, ainsi que le projet de création d'une seconde zone artisanale dans le nord-est de Homs pour remplacer celle qui s'est constituée de façon plus ou moins illicite le long de la route de Salamié. Entre aussi dans cette perspective de modernisation la construction d'un grand collecteur d'égouts en 1992, rendu indispensable par la croissance urbaine et démographique.
- 106 La saturation du centre-ville reste cependant l'une des principales préoccupations de la municipalité. Une réflexion sur la place et le rôle de la médina dans la ville, confiée à un bureau d'études syrien, devrait permettre la réalisation de projets de restaurations, de rénovations et d'aménagement de la vieille ville⁴⁵. Cette réflexion devrait prendre en compte à la fois le souhait de la municipalité de rendre la vieille ville plus accessible à la circulation automobile et le problème des rénovations spontanées qui détruisent peu à peu tout un patrimoine architectural et touristique, de plus en plus d'immeubles en béton remplaçant les anciennes demeures *intra-muros*⁴⁶. Se pose aussi le problème des maisons qui tombent en ruines à la suite de leur abandon ou de leur cessation à des néo-citadins peu concernés par leur entretien. Il s'agit donc d'inclure la médina dans une vision prenant à la fois en compte le développement du centre-ville et la préservation d'un paysage urbain traditionnel susceptible d'attirer des touristes⁴⁷. Toujours dans le but de remédier à la saturation du centre-ville, la municipalité favorise également le développement de nouvelles zones commerçantes en périphérie urbaine, à Zahra, Akramah, Deir Baalbé et Baba Amr.
- 107 Le centre-ville fait déjà l'objet d'un certain nombre de travaux, comme par exemple le remodelage du boulevard Quwatli, dont la partie nord était encore en chantier en 1995. Le plus gros chantier actuel reste cependant la construction d'un grand centre commercial au centre-ville, à la place d'une partie de la médina (quartier al-Arba'in) et du vieux souk de Bāb al-Hūd. détruite à cet effet au début des années 1980. Les travaux, entamés en 1989, devraient doter Homs d'un grand marché moderne qui deviendra le concurrent le plus direct du souk traditionnel tout proche.
- 108 On peut signaler d'autres projets ou travaux de modernisation, comme l'extension probable de la gare routière située route de Hama et actuellement saturée ou encore divers aménagements de voirie : goudronnage des rues et ruelles des quartiers est, installation d'un mobilier urbain comme des réverbères et des abris bus dans l'ouest de la ville, transformation du réseau téléphonique et électrique...

- 109 La création d'un parc public sur quelques 40 hectares de jardins, création en partie prévue sur le plan d'aménagement de 1966, participerait de cet effort de modernisation et de remodelage du paysage urbain. Le parc public est en effet un des attributs d'une modernité urbaine prenant surtout pour modèle l'urbanisme occidental⁴⁸ : une ville sans espaces verts publics est en effet pour ce dernier difficilement imaginable, tant semble nécessaire à tout projet de ville la présence de ces espaces qui rendent plus tolérable la vie urbaine et qui permettent un plus juste équilibre entre l'enfermement auquel aboutit le bâti et l'ouverture sur une certaine nature que permet un parc, nature bien entendu urbanisée, modelée à l'image du projet urbain⁴⁹.
- 110 Aux yeux de la municipalité, la ville se doit donc de posséder, en plus d'un centre administratif efficient⁵⁰, d'un centre commercial moderne, de quartiers résidentiels bien ordonnés, d'un espace vert⁵¹. L'espace agricole ne peut être qu'exclu de ce projet : il a en effet le défaut d'être un espace fermé et de posséder en quelque sorte sa propre justification, une logique interne de production qui semble par trop éloignée de celle de l'urbanisme moderne. Le plan d'un jardin ne découle pas en effet d'une logique de la promenade, de la détente et du loisir – même si il ne l'exclut pas – mais de celle du travail, de la production agricole et de son optimisation.
- 111 Et ne retrouve-t-on pas, dans ce rejet du rural et d'une certaine forme de nature agricole, une conception existant depuis longtemps en Occident⁵² ? Et le jardin ne ferait-il pas finalement partie de cette « arriération urbaine » que dénonçait le maire de Homs (au même titre que la médina) ? Pour les techniciens municipaux, le jardin est en tous les cas incompatible avec ce que doit être un « espace vert » : avant tout un lieu accessible à tous.
- 112 En dehors de ces considérations, le futur « parc du peuple⁵³ » apparaît aussi comme un moyen de corriger l'image d'une ville industrielle surpeuplée, étouffante et polluée en préservant et en ouvrant des espaces verts à sa population, mais aussi de sauvegarder ce qui fait la valeur foncière des quartiers de l'ouest homsiote, c'est-à-dire leur proximité avec la zone agricole. Les terrains urbains les plus chers ont en effet toujours été ceux qui, dans l'ouest de Homs, sont situés entre le quartier al-Gūṭa au nord et celui de Inṣā'at au sud de la route de Tripoli.
- 113 D'importants efforts d'aménagement et d'embellissement ont été effectués dans ces quartiers dessinés selon un plan en damier et innervés par de grandes avenues, pourvues en arbres, en pelouses et régulées par de larges ronds-points. C'est là que résident les familles les plus aisées : celles de grands commerçants, d'industriels, d'avocats et de médecins, du consul de Belgique, de cadres supérieurs, de hauts responsables des administrations, de l'armée et du Parti⁵⁴. Ces résidents n'entretiennent pratiquement aucun rapport direct avec la zone agricole, mais sont attachés à ce que celle-ci leur apporte par sa seule présence, autant en termes de valeur foncière que de qualité de vie. Ce qui importe donc le plus pour eux, c'est que cette zone soit sauvegardée en tant qu'espace vert, rejoignant donc le point de vue de la mairie.
- 114 On peut enfin voir dans ce projet de parc public la volonté de rattacher davantage à la ville la nouvelle région urbaine se développant actuellement sur la plateau du Wa'ar. Celle-ci couvre actuellement quelques 200 ha et devrait bientôt regrouper plus de 10 000 logements. Le parc public constituera comme une avancée de la rive est vers cette rive ouest, comme le font déjà les quatre larges avenues traversant la zone agricole⁵⁵. La ville semble ainsi peu à peu se recentrer sur son flanc ouest, au détriment peut-être des

quartiers est, quartiers pauvres, ruraux, asphyxiés par la poussière, mal équipés et en grande partie constitués d'habitations illicites.

- 115 De façon plus générale, on peut se demander si les jardins ne sont pas sur le point de passer de la catégorie « ghouta » à celle de « jardins urbains » ou « jardins intérieurs », rejoignant ainsi un peu le modèle des jardins de Hama... la ville finissant par se développer *autour* de sa zone agricole et non plus à côté, entamant ainsi un processus qui, à terme, posera plus fortement encore la question de la place, de la nature et de la survie des jardins.

CITADINS VERSUS NÉO-CITADINS ?

- 116 Avec ses ruelles étroites et tortueuses, ses impasses, ses maisons centrées sur leur cour intérieure, la médina a longtemps constitué le réceptacle unique d'une société citadine essentiellement basée sur la densité des relations sociales et l'interconnaissance. Comme le souligne Naciri pour le Maroc (1985 : 57), *« l'habitant de la ville [avait] le pouvoir de se représenter la totalité de l'espace urbain, de connaître les repères qui permettaient d'en identifier les recoins les plus cachés. C'était aussi la possibilité de reconnaître des gens rencontrés, de les situer socialement, de savoir à quelles familles, corps de métier ou factions ils appartenaient (...) et quel était le degré de prestige et de considération dont ils jouissaient parmi leurs pairs et l'ensemble de la population. Localisé dans l'espace, tout individu était étroitement pris dans des réseaux de relations, déterminant une série de comportements et d'attitudes qui en faisait le produit spécifique de la culture différenciée d'une ville »*. L'extension urbaine associée à la croissance démographique de Homs a profondément modifié cette configuration sociale et culturelle.
- 117 Nous sommes en effet passés en quelques décennies d'une société caractérisée par la familiarité ou l'interconnaissance à une société marquée par des relations sociales plus anonymes et éphémères⁵⁶, même si les relations primaires existent toujours entre résidents d'un même quartier ou à l'intérieur des groupes confessionnels ou professionnels. Mais les groupes socioprofessionnels se sont multipliés et diversifiés, se sont agrandis et les relations plus ou moins étroites qui autrefois pouvaient exister entre eux se sont distendues jusqu'à parfois disparaître : la distance sociale et géographique existant entre les quartiers du nord-est de Homs et les quartiers ouest rendent ainsi plus aléatoires les contacts entre leurs habitants⁵⁷. Un habitant du quartier de Deir Attiyé peut très bien tout ignorer de ce qui se passe sur le Wa'ar ou dans le secteur de al-Qarabīs, au nord du zūr al-'Abbār.
- 118 En développant son emprise, la ville a également confirmé et développé la ségrégation spatiale, basée essentiellement sur le prix de la terre⁵⁸. M. al-Dbiyat (1995 : 187-188) a bien décrit ce phénomène qui éclaire tout le développement socio-spatial de Homs depuis près d'un demi-siècle : *« Plus on s'éloigne du centre et plus le prix des terrains baisse. Mais à la variabilité de l'éloignement se rajoute l'appréciation de la fertilité du sol : les terrains situés à l'ouest de la médina ont toujours valu plus cher que ceux de l'est, parce que suffisamment proches du fleuve pour bénéficier de l'irrigation. Il existe également une différence de prix entre les terres au nord de la ville et celles au sud. La spéculation a subtilement joué de ces variables, ce qui a entraîné la diversité des types d'habitat urbains nouvellement construits. »* Et Dbiyat (1995 :

188-191) distingue plusieurs types d'habitats correspondant à ces différents secteurs fonciers.

- Un habitat populaire ancien constitué par la médina et les quartiers qui ont été édifiés entre 1918 et 1946 (Ḥaldiyyeh, Ḥamīdiyyeh, Ğoret al-Šīyah, Karm al-Ğandalī...) et dont certains représentent le cœur commercial de Homs. Les maisons de ces quartiers de l'époque mandataire sont construites les unes contre les autres, sont pourvues d'un rez-de-chaussée commercial et cachent derrière leurs façades de ciment et de pierres un ensemble de bâtiments en terre qui peut rappeler ceux de la médina, à cette différence près qu'ils respectent ici un plan en damier.
- Un habitat populaire récent qui s'est surtout développé dans le sud, l'est et le nord-est de Homs, dans les villages-quartiers de Baba Amr et de Deir Baalbé et enfin, dans la nouvelle zone d'habitation du Wa'ar, où les terrains sont encore bon marché. Ce sont des maisons construites en béton et sur un seul niveau.
- Un habitat individuel et collectif de qualité (villas et petits immeubles) occupe l'ouest de la ville, bordant ainsi les jardins et le grand canal d'irrigation. J'en ai déjà parlé plus haut.
- Un habitat collectif situé à la périphérie de la ville, en fait essentiellement regroupé au sud, route de Damas et sur le plateau du Wa'ar, d'où il domine les jardins. Certains de ces immeubles, qui ont été construits dans le cadre d'opérations spéculatives, sont encore inhabités.
- Enfin un important habitat illicite occupe, à l'est, au nord-est et au sud-ouest de la ville, une surface totale estimée actuellement par la mairie à quelques 2 000 hectares.

- 119 Les ruraux qui sont arrivés à partir des années 1960 se retrouvent dans la majorité de ces secteurs urbains. Alors que les citoyens de vieille souche – dont font partie la plupart des jardiniers – résident plutôt dans l'habitat populaire ancien (quartiers de l'époque mandataire), les néo-citadins d'origine rurale sont davantage présents dans l'habitat populaire récent, dans l'habitat collectif et, pour les derniers arrivés, dans l'habitat illicite. Ils ont tendance à s'y regrouper selon leur origine régionale, tribale ou religieuse, occupant ainsi l'Est et le Nord-est de la ville.
- 120 Trois secteurs semblent toutefois être devenus plus ou moins communs aux citoyens et aux néo-citadins : la médina, que des ruraux ont progressivement investie au fur et à mesure que certaines familles de citoyens aisés s'installaient dans des quartiers plus modernes ; ils ont donc rejoint les citoyens les plus modestes qui n'ont souvent pas d'autre choix que de rester dans leurs maisons anciennes. Les quartiers résidentiels de l'ouest, occupés par une population aisée de toutes origines. Les nouveaux grands ensembles du plateau du Wa'ar, construits à l'origine pour les fonctionnaires travaillant dans le complexe industriel, longtemps négligés mais de plus en plus demandés par les Homsites en raison de prix encore abordables mais aussi parce que la pollution de l'air dont souffre le centre-ville épargne le plateau.
- 121 Globalement, on voit que les citoyens issus de la vieille société citadine n'occupent plus la majorité de la surface urbaine, celle-ci étant désormais tenue par les néo-citadins.
- 122 Malgré le caractère traditionnellement ouvert de la ville, il existe un réel antagonisme entre les citoyens de vieille souche, contrôlant encore certains espaces et secteurs de l'économie urbaine et ces néo-citadins, anciens paysans de la région, bédouins sédentarisés ou alaouites des marges de l'ouest qui s'approprient peu à peu la ville en la transformant.

- 123 Leur présence massive dans les nouveaux quartiers et leur implication directe dans le développement de l'habitat illicite permettent ainsi aux citoyens de désigner, non sans un certain mépris, ces nouveaux espaces urbains comme autant de villages dans la ville, autrement dit comme des espaces n'appartenant pas vraiment à la cité ; mais aussi des espaces que l'on perçoit comme fonctionnant selon des types de solidarités plus particuliers aux ruraux et aux tribus et dans lesquels les liens familiaux, claniques ou villageois sont encore très fortement mobilisés⁵⁹.
- 124 L'antagonisme entre citoyens et néo-citoyens est également perceptible dans les opérations d'aménagement concernant la médina et les jardins.
- 125 Ainsi, la destruction d'une partie de la médina et de son souk et la construction d'un marché moderne⁶⁰ sont perçues par de nombreux commerçants du vieux souk comme une offensive contre leur position. Dbiyat constate (1995 : 193) que des tensions et des conflits opposent actuellement « *les anciens occupants de locaux détruits, qui veulent y revenir, et ceux qui considèrent que les locaux du nouveau souk doivent être vendus aux enchères* » et offerts aux plus offrants, quelle que soit leur origine et leur antériorité dans le souk, cette dernière position étant soutenue par la mairie. La rénovation du centre-ville devrait donc à terme entraîner un certain renouvellement de la population des souks, celle-ci étant contrainte de s'ouvrir davantage aux néo-citoyens.
- 126 Les opérations visant directement le cœur traditionnel de la ville (sa médina et son souk) semblent devoir entraîner un affaiblissement des réseaux socio-économiques traditionnels existant et un renforcement de la présence des néo-citoyens. Tout semble se passer comme si on ouvrait la vieille ville de manière à mieux l'intégrer au reste moderne de l'agglomération mais aussi à la rendre encore plus perméable à une population désormais majoritairement néo-citadine. Le projet d'ouverture d'une partie des jardins à un large public semble venir compléter cette ouverture forcée de la médina.
- 127 La zone agricole reste en effet largement fermée aux néo-citoyens en raison d'un à priori de ces derniers et d'un mode d'accès aux jardins qui reste largement discriminant.
- 128 Les néo-citoyens considèrent en effet que la zone des jardins appartient aux « vieux citoyens » et que ceux-ci en gardent l'accès et l'usage. Cette opinion, à laquelle ont fait écho les entretiens que j'ai pu avoir avec la population de l'est de Homs, constitue pour le moins un obstacle psychologique à l'accès de cette même population à la zone agricole de l'ouest citoyen.
- 129 Nous avons également vu que les jardins étaient étroitement rattachés à la société citadine « traditionnelle » par des liens de nature économique, sociale et culturelle. Ainsi, les rapports que de nombreux citoyens entretiennent encore avec les jardins restent essentiellement caractérisés par la pratique d'une sociabilité en réseau et d'une interconnaissance qui se maintiennent, parfois au-delà des changements de résidence, entre un groupe professionnel, les jardiniers, et une partie de la société citadine, et cela à l'exclusion des néo-citoyens.
- 130 Dans ce contexte, la création d'un grand parc public permettra à une partie importante de la population citadine et néo-citadine d'avoir un accès sans condition aux jardins : lieux privés, se transformant en espace public, et supposant ainsi des finalités et des formes de sociabilité, d'accessibilité, d'aménagements et d'ouverture très différentes du jardin traditionnel. En fait, tout semble se passer comme si, dans une ville où désormais la grande majorité des habitants vient de l'extérieur, des montagnes, des campagnes et des villes moyennes, le savoir-vivre si particulier aux jardins urbains et à une certaine société

citadine devait, dans l'esprit des aménageurs, laisser la place à une conception plus normalisée de ce que doit être une ville moderne avec ses larges avenues, ses hôtels de luxe, son centre commercial et ses espaces verts.

131 Et on peut finalement se demander si tout cela ne révèle pas l'existence de deux modèles urbains relativement antagonistes :

- Celui d'une société citadine traditionnelle et qui participe d'un savoir-vivre lié notamment aux souks, à la médina et aux jardins, les uns et les autres considérés comme lieux de production et de sociabilité citadines. Souks et jardins sont alors intégrés à un mode de vie citadin qu'ils contribuent dans le même temps à développer, à pérenniser et à caractériser.
- Celui de la municipalité, mais aussi d'une partie importante et croissante de la population, qui n'a pas accès, en raison de ses origines rurales, aux réseaux traditionnels des souks et des jardins, qui ne se sent donc pas directement concernée par le maintien en l'état de la médina et par la conservation des jardins comme lieux de production, mais qui au contraire souhaite l'ouverture de ces lieux de sociabilité citadine à un plus large public⁶¹.

132 Mais ne peut-on pas déceler de la part des néo-citadins, au-delà de la seule question de leur accès à des lieux éminemment citadins, le rejet d'un mode de vie trop lié à un ordre ancien – celui des grands lignages de notables et des marchands du souk – et à la domination de la ville sur la campagne et sur la steppe, l'un et l'autre étant symbolisés par la médina, ses rues étroites et difficiles à la circulation, ses souks qui sont le siège de monopoles anciens, de réseaux exclusifs ; rejet aussi par les néo-citadins de ce qui dans l'image même des jardins peut leur paraître trop lié à la conception ancienne d'une ville hautaine et autonome et représenter, dans le même temps, un certain archaïsme urbain⁶² contredisant la conception qu'ils se font d'une ville moderne ?

133 Car la modernité semble bien être au cœur même de leur intégration à la ville. Ne peut-on en effet concevoir que la modernisation de la ville – qui semble ainsi s'affirmer par le refus d'une certaine forme d'urbanisme et d'économie traditionnels – pourrait être la meilleure façon pour les ruraux d'accéder à la ville et de se l'approprier définitivement, d'accéder à un statut de citadin en quelque sorte taillé sur mesure ? Ici, modernité pourrait rimer avec destruction et reconstruction d'une société urbaine libérée de ses référents anciens, référents dont la médina, les souks traditionnels et les jardins pourraient constituer les derniers reliquats, les dernières poches de résistance. Les jardins, en tant que reflet tardif d'une société citadine sur le point de disparaître, ne peuvent dans ce cas que déranger.

HAMA, CONSTRUCTION D'UN DÉCOR OU RECHERCHE D'UNE IDENTITÉ ?

134 Hama a encore la réputation d'être une ville puritaine et fermée sur elle-même. La généralisation du port du voile parmi les Hamiotes, la faible proportion de ruraux dans sa population actuelle et l'important retard démographique qui semble en avoir résulté... sont quelques-uns des signes pouvant trahir ce puritanisme et ce repliement de la ville sur elle-même.

MODERNITÉ ET RÉACTION

135 Comme nous l'avons vu plus haut, venant d'une certaine manière à contre-courant de ce conservatisme indigène, une volonté de modernisation et d'ouverture s'était pourtant

manifestée parmi les autorités dès la fin de l'époque mandataire. Cette volonté avait notamment permis l'aménagement d'un centre administratif en lieu et place de jardins, une quinzaine d'hectares au total, situés sur la rive gauche de l'Oronte et en bordure desquels se trouvait déjà le Sérail. L'ensemble avait été conçu sur le modèle occidental d'un centre-ville moderne : avenue droite et large pourvue d'une grande horloge (symbole d'un « temps moderne ») et bordée par les différents bâtiments administratifs et publics (la poste, le centre culturel, la *muḥāfaza*...), sièges de l'autorité. L'aménagement d'un parc public sur l'autre rive de l'Oronte est venu compléter, par la suite, cette installation.

- 136 Prenant la place du jardin Oum al-Ḥassan et, plus tard, d'un second jardin situé dans le prolongement du premier (*bustān al-Zanbaqī*), ce parc forme actuellement, avec le vieux pont du Sérail, le moulin al-Gazaleh, converti depuis en café et en galerie d'art et la grande noria al-Ḡisriyyeh dont l'aqueduc a été restauré dans les années 1980, le principal aménagement public et touristique du centre-ville. Un nouveau pont (Ḡisr al-'Ubaysī), construit dans les années 1950, facilita le passage d'une rive à l'autre, réunissant ainsi centre administratif et parc public en une même entité qui constituait finalement le noyau central dont Hama avait été jusqu'alors dépourvue. Cet aménagement se trouvait de fait à l'intersection des deux grands segments constituant la ville, le Souk citadin et le Ḥāder rural et bédouin : avec un pied sur chacune des deux rives, l'ensemble centre administratif / parc public a de fait constitué le tout premier grand espace public de la ville. Enfin, la percée, dans les années 1960, d'un axe qui permit de relier plus rapidement la route de Homs au sud à celle d'Alep au nord en traversant la ville et en empruntant le pont Ḡisr al-'Ubaysī contribua à mieux intégrer Hama aux échanges régionaux et nationaux.
- 137 Nous savons cependant que la ville ne connut pas d'important développement économique et démographique, étant longtemps restée à l'écart du développement urbain qui a marqué les autres grandes villes syriennes durant la même période. Elle a même eu tendance à stagner si on la compare à sa dynamique rivale homsiote qui attira une partie de l'exode rural de Syrie centrale et concentra une bonne part du potentiel industriel de cette région. En dehors des aménagements décrits plus haut et d'un développement périphérique relativement modeste⁶³, le paysage urbain hamiote, celui en tous les cas du centre-ville, n'a guère changé jusqu'au début des années 1980, le plan d'aménagement de 1960 n'étant d'ailleurs appliqué qu'en partie. Hama restait donc, en apparence, cette calme et ennuyeuse petite cité de la province arabe aux ruelles tortueuses bordées de maisons de pierres, de mosquées, de palais endormis et de jardins ombragés.
- 138 Elle a pourtant été le théâtre de nombreux mouvements sociaux, politiques et confessionnels dès 1965⁶⁴ et tout au long des années 1970. Les manifestations devinrent même quasiment quotidiennes à partir de 1976, Hama acquérant alors le statut de ville de l'opposition islamiste face au pouvoir ba'athiste. En février 1982, les Frères musulmans prennent finalement le contrôle de la ville qui est alors assiégée par l'armée et les forces spéciales. Les bombardements et les affrontements qui suivirent provoquèrent la mort de milliers de civils et la destruction de quelques 7 000 logements, 70 mosquées et 4 églises (Métral, 1989 : 325). Une grande partie du centre-ville ancien fut ainsi détruite (15 à 20 % des logements d'après F. Métral) ou sérieusement endommagée, dont la grande mosquée dans le quartier de Mdina (Souk), les souks al-Tawīl (Souk) et al-Ḥāder al-Kabīr (Ḥāder), une partie du quartier de al-'Aliliyāt (Souk), certains quartiers du Ḥāder comme

Ḥamīdiyyeh, al-Bašūra et surtout al-Kilāniyyeh, symbole de la vieille oligarchie foncière : certains analystes, comme M. Seurat et É. Rouleau, virent alors, dans cette volonté acharnée de destruction, une revanche des campagnes sur cet ancien bastion de la grande propriété et cela sur fond de rivalités confessionnelles (alaouites contre sunnites).

JARDINS ET MÉMOIRE CITADINE

- 139 Ces événements ont bien sûr durablement marqué la ville, provoquant un profond traumatisme dont on ressent encore les effets une quinzaine d'années après. Ce sont en effet non seulement des pans entiers de la ville ancienne qui ont ainsi disparu en quelques jours, mais aussi les nombreuses habitudes de vie qui étaient associées à ces lieux : trajets quotidiens, histoires de vie reliées à telle demeure, ruelle ou monument, lieux auxquels étaient associés des souvenirs particuliers ou collectifs, attachement sentimental à un paysage, à l'harmonie d'un ensemble urbain... mais aussi, à un environnement citadin dans lequel se déroulait le jeu sans cesse renouvelé de l'entre soi, de relations sociales marquées à la fois par une identité commune (essentiellement sunnite) et par l'appartenance à un même monde, celui de la respectabilité et de l'honorabilité, celui de la cité opposées aux campagnes, celui enfin de l'orthodoxie religieuse et de la bienséance citadine opposée à l'hétérodoxie extérieure et aux comportements ruraux jugés trop grossiers... ce monde policé, codifié selon des valeurs traditionnelles et puritaines dont les grands lignages de notables ont longtemps été les gardiens jaloux, déjà malmené par les changements intervenus depuis les années 1960 (réforme agraire, nationalisation, développement rural...), a été considérablement affaibli par la disparition des quartiers qui lui servaient en quelque sorte d'écrin. Cela ne s'est pas produit à la suite d'un processus plus ou moins long de mutation, de transformation, d'évolution socioculturelle, de déplacement et de remplacement comme cela a été le cas pour la médina de Homs, mais quasiment du jour au lendemain : tout un quotidien ancien a été ainsi brusquement bouleversé, perdant une partie de ses repères. D'un point de vue urbanistique, ce qui peut mettre généralement une ou deux générations à se produire, même si l'application des plans d'aménagement peut parfois en accélérer le processus, s'est ici produit en seulement quelques semaines de bombardements. Pour tout observateur un peu attentif, le paysage urbain en est encore marqué : minarets décapités, façades de maisons griffées par les impacts de balles et d'obus et terrains vagues donnant à la ville un air de chantier continu.
- 140 Les citadins d'un certain âge, ceux qui ont actuellement plus de 40 ans, parlent d'une ville qui n'existe plus vraiment et continuent à se repérer par rapport à des lieux qui ont disparu, à des maisons et à des monuments qui n'existent plus que dans leurs souvenirs et leurs évocations... c'est presque à une « géographie fantôme » que nous avons affaire là. Et une part de cette ville fantôme ne semble survivre que par le biais de certaines représentations, comme par exemple ces tableaux, réalisés après les événements de 1982 d'après photos par des peintres amateurs, que j'ai eu l'occasion de voir suspendus dans le salon de particuliers (vues du palais et du quartier des Kilānī...) ou encore ces petites photos en noir et blanc exposées dans la vitrine de certains photographes, qui les reproduisent et les vendent. Elles représentent le plus souvent des monuments ou des quartiers désormais disparus. Tableaux et photographies, supports d'une mémoire et d'une nostalgie collectives, semblent ainsi constituer autant de pièces dispersées de l'immense puzzle d'une ville presque effacée⁶⁵.

- 141 Dans ce contexte, les jardins urbains font objectivement partie des éléments urbains qui ont le mieux survécu au bouleversement de 1982 et dans lesquels l'ancienne société citadine, celle que caractérisait une forte interconnaissance, semble se retrouver intacte. Un citadin ou un jardinier se promène dans les chemins de la zone agricole un peu comme s'il se déplaçait dans les ruelles d'un quartier désormais disparu : les voisins dans les jardins ne le sont souvent plus dans la ville. Leurs quartiers ont été rasés ou peu à peu désertés par leur population d'origine, les mobilités socioprofessionnelles entraînant bien souvent un changement de lieu de résidence. L'ancienne adéquation zone agricole / quartier de jardiniers tend ainsi à s'estomper : les jardiniers de Bāb al-Nahr sont désormais dispersés entre les jardins aménagés pour certains en résidences principales, le quartier qui s'est développé le long de l'ancienne route d'Alep et ceux plus anciens de Mdina et de Dabbāga sur la rive droite.
- 142 Et c'est bien l'entre soi citadin, autrement dit une certaine absence de mixité, qui caractérise des jardins de plus en plus fermés, enclos, se protégeant ainsi derrière leurs hauts murs de béton des intrusions intempestives, n'étant accessibles qu'aux seuls familiers, à certains habitants du quartier adjacent, aux parents et aux proches du jardiniers, aux citadins appartenant aux réseaux agricoles d'approvisionnement, participant à cette économie de proximité que j'ai évoquée plus haut. Il est ainsi très significatif que le secteur de jardins (*zūr al-Boṣū*), bordant le camp palestinien situé à l'est de la ville, oppose un long et haut mur continu au quartier qui a finalement été construit par les réfugiés, leur interdisant ainsi l'accès aux chemins intérieurs, alors qu'un autre secteur également en contact direct avec des habitations, le *zūr al-Damsiyyeh*, reste jusqu'à présent ouvert aux habitants des quartiers anciens de Barūdiyyeh et de Ṣarqiyyeh... si les jardins y sont entourés de murs ou de haies, les chemins de terre continuent à être accessibles à tous, du moins à ceux qui connaissent. Tout semble se passer comme si, la ville ne pouvant plus se protéger aussi efficacement que par le passé de l'intrusion de ceux qui n'appartiennent pas à la vieille société citadine (néo-citadins, ruraux, réfugiés), certains secteurs de jardins se sanctuarisaient, assurant eux-mêmes leur propre inviolabilité.

LA CONSTRUCTION D'UNE IMAGE URBAINE

- 143 Refuge d'une certaine mémoire urbaine, les jardins semblent aussi constituer les lieux d'une identité citadine reconstruite. Que les événements de 1982 aient eu pour principale conséquence la fin tragique d'une opposition politico-religieuse (celle des Frères musulmans) et d'une certaine forme de rapport au pouvoir central, cela ne fait pas de doute. La violence de la répression semble avoir écarté en Syrie, pour un temps du moins, toute velléité d'opposition au régime. On peut également penser que la société citadine en est ressortie fragilisée et sensiblement transformée. Mais il semblerait aussi que ces événements aient constitué un nouveau départ pour la ville, contribuant quelque peu à la relance d'une économie désormais soutenue par un État soucieux de réparer les dégâts et de rattraper le retard accumulé. Sous la surveillance de la *muḥāfaẓa* et de la municipalité, de nombreux chantiers ont été ainsi inaugurés au cours de la décennie 80. Ils étaient destinés à moderniser la ville et à en faire une capitale régionale capable de rivaliser avec Homs : industrialisation accélérée, rapide restauration des bâtiments officiels, exécution du plan de 1960 concernant les axes de circulation, le déplacement de la voie de chemin de fer, le tracé de nouvelles avenues, de boulevards périphériques permettant de désengorger le centre-ville, la construction de nouveaux quartiers résidentiels au sud-est

et à l'ouest de l'agglomération et d'une nouvelle zone artisanale et industrielle réservée au secteur privé (Métral, 1989 : 327-328)...

- 144 Du point de vue des autorités municipales et régionales, les jardins du centre ville ont leur place dans cet effort de reconstruction des fragments du tissu urbain. En effet, les projets d'aménagement de certains jardins agricoles en jardins publics et des berges du fleuve en lieux de promenades peuvent contribuer à recentrer l'effort de reconstruction et d'embellissement du vieux centre sur le thème d'un patrimoine urbain à la fois végétal et culturel. Le jardin, qu'il soit agricole ou public, mais toujours associé aux norias, est devenu l'un des éléments d'une image reconstituée de la ville ancienne, mais d'une *image* seulement, puisque les norias tournent désormais à vide devant des jardins ayant, pour certains, complètement perdu leur fonction agricole première : c'est donc avant tout un décor que l'on cherche à constituer là.
- 145 Les jardins agricoles encore présents au centre-ville sont aussi impliqués dans cette opération de reconstitution d'une certaine image urbaine. Ils paraissent y être maintenus et entretenus par la volonté des autorités municipales davantage comme éléments indispensables d'un paysage pittoresque que comme terres agricoles nécessaires à l'économie urbaine. C'est le cas du jardin al-Aṭwé, situé au pied du palais 'Azem, irrigué par trois norias mais dont l'une n'existe que depuis quelques années, ayant été rajoutée au couple anciennement existant à l'initiative du directeur du musée 'Azem. Le jardin, le palais 'Azem et la mosquée al-Nūrī forment ainsi un fragment parfaitement conservé de la ville ancienne⁶⁶. On a aussi autorisé l'aménagement d'un petit jardin sur une île pourtant inondable située devant le pont de Bāb al-Nahr et en friche il y a encore quelques années... l'ensemble (pont, moulin et jardin) constituant ainsi l'une des vues les plus typiques des berges de la vieille ville⁶⁷. L'intérêt de quelques jardiniers et celui de la municipalité semblent donc se rejoindre de ce point de vue. Ces aménagements, ces réserves patrimoniales, sont bien sûr autant de références à une certaine image traditionnelle de Hama, constituant presque un stéréotype (norias, fleuve, jardins...) ou même un résumé de la ville : Hama semble ainsi contenir toute entière dans ces quelques éléments à la fois neutres, caractéristiques et rassurants (F. Métral, 1989 : 335). L'adoption de ces éléments permet de simplifier la ville, de la rendre plus lisible. Ce n'est donc pas un hasard si ces mêmes éléments apparaissent peints à l'arrière des autobus, mais aussi en logos sur les plaquettes publicitaires des hôtels, sur des panneaux au bord des routes... Hama semble avoir été ainsi peu à peu réduite à cette seule image de ville des norias et des jardins alors que s'estompe l'image d'une ville féodale, arrogante, rebelle et violente. Hama est désormais devenue une ville touristique, conversion que la construction en 1990 d'un grand hôtel de luxe sur les ruines même du vieux quartier Kiliniyyeh symbolise avec force, c'est-à-dire une ville conquise par le pouvoir, que l'on souhaite désormais pacifiée et ouverte au monde, à l'étranger. La reconstruction de la grande mosquée en 1995, gravement endommagée lors des bombardements, semble être le signe qu'une page est enfin tournée, que ce symbole de la résistance islamique peut sans danger être redressé... mais des bruits courent déjà, sans doute infondés, qu'elle ne sera pas ouverte en tant que mosquée mais en tant que musée...
- 146 Les zones agricoles urbaines et périurbaines constituent encore des espaces de production agricoles très actifs, riches de tout un potentiel économique, social et culturel, mais pour combien de temps encore ? L'avancée des fronts urbains, le phénomène de mitage interne, une certaine spéculation foncière plus ou moins larvée, le développement de grandes voies de circulation à travers les jardins, la pollution... semblent constituer

autant de menaces sur ces zones, et cela malgré une législation protectrice. Leur destin ne se retrouve-t-il pas finalement réduit à ces deux alternatives : devenir des zones résidentielles ou être transformées en parcs publics ? Il est clair que toute une dimension sociale et culturelle, pour ne pas parler de la dimension économique, n'est pas prise en compte par les décideurs lorsqu'ils considèrent que les zones de jardins ne sont pas en mesure de résister à leur disparition. Pourtant, outre le très fort attachement de la plupart des jardiniers à leurs exploitations, il est aussi de nombreux liens qui unissent société citadine et zone agricole, liens qui avaient ou ont encore pour ciment certaines pratiques culturelles, religieuses et ludiques. La prise en compte de ces liens permettrait de mesurer à quel point les jardins sont partie intégrante de la société citadine traditionnelle, de ses habitudes anciennes, de ses réseaux de sociabilité... de ce que l'on pourrait appeler son « espace utile », malgré toute l'ambiguïté résultant de leur situation en marge de la ville, d'espace frontière entre ville et campagne.

- 147 Nous avons toutefois vu que ces liens, aussi forts soient-ils, se délitent, en raison notamment de changements dans les habitudes de loisirs, mais aussi d'une dégradation de l'environnement agricole. À Homs, ces liens sont d'autant plus fragilisés qu'une part désormais majoritaire de la population n'a jamais entretenu, en raison de son origine rurale récente, un rapport familial avec la zone agricole. Se sentant exclue d'un mode d'accès aux jardins dont elle ne possède pas les clefs, cette majorité ne peut qu'approuver l'ouverture des jardins au plus grand nombre, sous la forme plus conventionnelle du parc public. En tant qu'espace vert, les jardins semblent devoir aussi jouer un rôle dans le destin que chaque municipalité ambitionne pour sa ville : modernisation de l'image de Homs, déjà assurée de sa position de capitale régionale, reconstruction d'une identité meurtrie à Hama, tentant de restaurer sa position de centre régional dans le cadre d'une région dominée par Homs... les jardins ne peuvent être laissés à l'écart de ces mouvements urbains parce qu'ils contribuent à donner une identité à leur ville.

CONCLUSION DE LA QUATRIÈME PARTIE

- 148 Nous avons pu constater que les jardiniers étaient, dans leur grande majorité, d'origine citadine. Mais si les jardins homsiotes ont effectivement représenté pendant longtemps un espace de survie pour certains citadins confrontés à de graves problèmes économiques, ils ont aussi constitué, dans une moindre mesure, un sas pour des ruraux souhaitant travailler en ville. À Hama, en revanche, les jardiniers semblent avoir constitué une population relativement fermée et stable. Ce degré variable de perméabilité du groupe professionnel selon les villes peut trouver une explication dans le caractère rural, ou plus strictement citadin, de l'une et l'autre de ces villes, dans la facilité d'accès des jardiniers à des réseaux plus ou moins étendus en fonction de la situation géographique et du caractère social de leurs quartiers et, enfin, dans la situation sociale de ces jardiniers, dans leur capacité ou non à représenter une alternative socialement acceptable pour d'autres citadins.
- 149 Mais lorsque la zone agricole n'a plus eu la capacité d'absorber sa propre croissance démographique, un nombre grandissant de jardiniers ou de fils de jardiniers s'est naturellement orienté vers d'autres activités. À Homs, les premiers à avoir quitté les jardins dans les années 1920-30 ont pu travailler dans l'artisanat et le petit commerce. Les générations qui ont suivi ont profité de la croissance industrielle du secteur public, avant de massivement s'orienter vers un secteur privé grandissant et plus particulièrement

vers l'artisanat moderne. À Hama en revanche, le déplacement des activités des jardins vers d'autres secteurs s'est fait plus tardivement, la société citadine ne présentant pas alors la même capacité d'ouverture que celle de Homs. Les premiers jardiniers à avoir pu quitter en nombre les jardins ne l'ont fait que dans les années 1950-60 et se sont alors dirigés vers l'industrie du secteur public. Par la suite, le secteur du bâtiment, puis de l'artisanat moderne, ont à leur tour attiré un nombre croissant de fils de jardiniers hamiotes.

- 150 J'ai souligné que cette ouverture à d'autres champs professionnels a eu des effets directs sur la façon dont a évolué le métier de jardinier, avec notamment l'apparition de jardiniers amateurs et l'introduction de la pluri-activité. Le retour en nombre de fonctionnaires et d'ouvriers de l'industrie vers les jardins dans les années 1980 a, de fait, entraîné une complémentarité entre revenus salariés et revenus agricoles. Le jardin acquiert dès lors une dimension aussi sociale qu'économique, facilitant souvent la pratique d'activités précaires alternant avec le travail agricole et devenant le filet de sécurité de familles confrontées aux fluctuations d'un marché de l'emploi de plus en plus incertain.
- 151 Ces ouvertures économiques sur la société citadine et la société globale ont également affecté les modes de différenciations sociales au sein même du groupe professionnel des jardiniers. Un jardinier se positionne désormais davantage par rapport à ses propres réseaux familiaux ou professionnels extra-agricoles que par sa seule situation au sein de son groupe professionnel. C'est leur capacité à faire bénéficier leur jardin des ressources offertes par ces nouveaux réseaux qui compte désormais et permet à certains jardiniers de se distinguer des autres.
- 152 Parallèlement, on a constaté qu'un processus d'appropriation du jardin avait eu lieu : quel que soit son statut (loué ou exploité en association), le jardin est en effet intégré au patrimoine familial, s'identifiant ainsi fortement à la famille du jardinier. Il devient un bien collectif, la source d'une autoconsommation familiale, mais aussi une petite entreprise vers laquelle peuvent se produire des retours d'investissement. Il est aussi, de plus en plus, le lieu où se retrouvent les membres de familles par ailleurs séparés par les contraintes de la vie urbaine et, de façon plus générale, un lieu de sociabilité « festive » ou ordinaire. Le jardin devient donc un lieu où s'exerce une sociabilité en réseaux, un lieu où parents, amis, clients se réunissent comme ils le feraient dans un *manzûl*.
- 153 Ayant perdu sa place de principale zone d'approvisionnement de la ville, la zone des jardins semble cependant avoir renforcé sa participation à une économie familiale et de quartier, à une économie de proximité. Avec la multiplication des réseaux d'intérêts entre jardiniers et citadins, le jardin est devenu le lieu de diverses opportunités économiques auxquelles certains segments de la société citadine participent activement. Mais les jardins alimentent aussi une agriculture de proximité (épiceries de quartier, vente à particuliers) à travers laquelle semblent se maintenir et même se renforcer les liens anciens existant entre la zone agricole et certains quartiers, le plus souvent ceux auxquels appartiennent ou ont appartenu les jardiniers et qui se rattachent à la société citadine traditionnelle.
- 154 Mais à côté de cette agriculture de proximité, les jardiniers restent encore présents dans les réseaux de la grande distribution. Ainsi, beaucoup de jardiniers associent leur travail agricole à une activité commerciale dans les souks, qu'ils soient de gros ou de détail. Mais alors qu'à Homs la distinction entre ces deux types de distribution est majoritairement respectée au sein des familles de jardiniers-commerçants, à Hama de

nombreuses familles parviennent à contrôler l'ensemble de la filière de distribution, du jardin au souk de détail en passant par celui de gros. Cette répartition des différents secteurs de la distribution au sein d'un même lignage semble toutefois respecter un partage géographique ou territorial concernant l'ensemble des souks de la ville de Hama, puisque ceux-ci sont fréquentés, utilisés, investis par les jardiniers et les commerçants en fonction de leur secteur agricole et de leur quartier d'origine, la division principale respectant, de fait, le partage géographique de la ville entre le Souk et le Ḥāder.

- 155 Malgré un certain dynamisme économique, les jardins semblent toutefois menacés par une urbanisation plus ou moins franche. La nécessité de les protéger a entraîné la mise en place, de la part des autorités, de dispositions légales plus ou moins efficaces. Une des solutions retenues consiste à transformer les secteurs de jardins les plus menacés en parcs publics, la dimension « espace vert » prenant alors le pas sur la fonction agricole, jugée désormais très secondaire. Cette mesure ne semble cependant pas prendre en compte la capacité de résistance de ces secteurs à leur propre disparition, capacité qui s'appuie essentiellement sur le profond attachement des jardiniers à leurs exploitations et sur l'existence de nombreux liens socioculturels et historiques qui ont longtemps rattaché la zone agricole à la société citadine, même si la fréquentation des jardins et leur accès tendent désormais à se réduire.
- 156 En effet, une part croissante, et désormais majoritaire, de la population citadine n'a plus, ou n'a jamais eu, accès à ces jardins qui sont de plus en plus considérés comme des espaces privés inaccessibles et caractéristiques d'une citadinité désormais dépassée. Dans un tel contexte, les avantages d'un parc public ouvert au plus grand nombre semblent de plus en plus s'imposer. Mais, alors qu'à Homs le projet de parc public s'inscrit également dans une volonté de modernisation de la ville, à Hama, les jardins – de loisirs comme de productions agricoles – semblent se trouver associés à l'effort de reconstruction du centre-ville, constituant l'un des éléments symboles d'une ville que l'on souhaite désormais plus ouverte et touristique.

NOTES

1. Les données de ce chapitre relatives aux politiques urbaines, à l'attitude des décideurs et des citoyens vis-à-vis de la zone de jardins ont été en partie recueillies au cours d'entretiens réalisés en 1994-95 à Homs et à Hama en collaboration avec Mohamed al-Dbiyat. Ces entretiens ont été effectués auprès des divers services techniques des mairies de Homs et de Hama, d'architectes de bureaux d'étude privés et auprès de simples citoyens (commerçants, artisans, ingénieurs...) abordés au hasard des rencontres dans des zones bien déterminées : quartiers résidentiels de l'ouest de Homs, centre-ville de Homs et de Hama, banlieue est de Homs, quartiers du sud-est de Hama...

2. De ce point de vue, les Syriens ont suivi les agents du Mandat français qui distinguaient déjà nettement les jardins des autres terres agricoles en parlant de « quartier des jardins », rattachant ainsi directement la zone agricole à la ville.

3. Sur ce sujet, consulter Mantran et Sauvaget, 1951 : 82.

4. Renseignements obtenus auprès des directions des services techniques (*mudīriyyat al-Ḥadamāt al-fanniyya*) des mairies de Homs et de Hama en décembre 1994.

5. Rappelons que les trois premières sont : au sud, la route de Tripoli-Tartous, au centre, la route de Ġdīdeh et au nord, celle de Mimas (ou Dik ai-Ġin) qui permet de rejoindre celle de Massiaf. Toutes ces routes sont plus ou moins orientées est-ouest, reliant ainsi les quartiers du Wa'ar à la ville. D'après les jardiniers, une cinquième route serait en projet : elle relierait la nouvelle route du Ḥarāb à la route de Tripoli, ce qui constituerait donc pour la première fois une coupure nord-sud dans la zone des jardins.

6. La nouvelle large route traversant la zone des jardins attire de fait une population importante qui vient y passer les soirées d'été, entraînant à sa suite le cortège habituel des petits vendeurs ambulants. Les jardiniers riverains, confrontés parfois à l'intrusion de ces badauds sur leurs exploitations, ont rapidement dressé des murs et des barrières de protection. Ils ne peuvent toutefois rien faire contre les sacs plastiques et autres déchets qui jonchent désormais les abords immédiats de leurs jardins (juillet 2000).

7. On retrouve ce type de rupture partout où le réseau routier n'est pas mis en relation avec le paysage ou le terroir, comme le souligne bien, à une toute autre échelle, Fortier-Kriegel au sujet des autoroutes en France : « *La grande infrastructure surgit, déchirant ce qui était autrefois une entité géographique et symbolique en deux espaces dissociés. Par là, les contours extérieurs du site perdent leur cohérence. L'autoroute, qui n'est ni une limite ni une frontière mais une rupture, brise la continuité progressive des échelles territoriales, régionales et locales.* » (1997 : 93).

8. Un peu semblable, toute proportion gardée, à celle introduite par ces « palais de campagne » décrits par Troin (1995 : 231) : « *Bien au-delà de la dernière couronne urbaine, on voit naître dans une lointaine périphérie rurale, tant au Maghreb qu'au Moyen-Orient, des implantations de villas luxueuses fréquemment associées à une exploitation agricole à haut rendement : vergers soignés, cultures sous serres, établissements agricoles. Isolées par la distance qui les sépare de l'agglomération autant que par les murs qui les dissimulent, ces enclaves de luxe au cœur de campagnes à l'agriculture souvent extensive sont particulièrement repérables. Ce sont de véritables "entreprises-palais" (...). Ce réinvestissement agricole est en même temps un mouvement d'isolement résidentiel et social ; ces implantations traduisent une volonté de marquage d'un espace à l'abri des turbulences urbaines.* » D'après al-Dbiyat, on retrouve ce type d'installation en grand nombre sur des terres agricoles du nord de Homs et du sud de Hama : « *Il apparaît un mitage des terres agricoles par la construction de résidences secondaires ou de "maisons-fermes" appartenant à des citoyens nantis. Ce phénomène n'a pas été exactement mesuré, mais il est très important au sud de Hama (zone de Zahrat al-Mada'en) où l'on trouve environ 600 "maisons-fermes" d'une superficie moyenne de 3 000 m², ce qui équivaut, au total, à un vrai village de 180 ha. À Homs, le même phénomène affecte le nord de la ville. Jusqu'à 15 km en plaine, les "maisons-fermes" ont modifié le paysage. Le processus a tendance à se ralentir depuis la fin du "boom" économique enregistré par les commerçants des deux villes entre 1975 et 1985. Des listes de "maisons-fermes" à vendre circulent dans tous les milieux.* » (al-Dbiyat, 1995 : 200-201).

9. Ma visite dans les jardins en juillet 2000 m'a toutefois permis de constater que ce phénomène avait, en cinq ans, pris une réelle ampleur. J'ai ainsi pu noter la présence de nombreuses nouvelles fermes villas, disséminées dans la zone des jardins, mais aussi l'existence de quelques luxueuses demeures ; construites sur des jardins le long de la route de Tripoli, ces dernières sont entourées de hauts murs et disposent d'un système de surveillance vidéo. D'après les jardiniers interrogés, elles appartiendraient à des responsables politiques régionaux.

10. Ce phénomène n'a fait que s'aggraver depuis, comme j'ai pu le constater en juillet 2000 : les principales voies d'accès sont jonchées d'ordures de toutes sortes, donnant à la zone agricole une impression de saleté et d'abandon beaucoup plus marquée que cinq ans auparavant.

11. Un début d'aménagement des berges de l'Oronte a toutefois commencé en 1995 sur la rive droite, avec la construction d'une route le long du fleuve. Ces travaux, destinés notamment à rendre plus accessible la petite mosquée Abū al-Fidā', ont entraîné la destruction d'une des

dernières rues encore intactes du quartier de Bāb al-Ğisr. Il m'a enfin été signalé en juillet 2000 qu'un projet de voies sur les deux berges de l'Oronte était actuellement à l'étude.

12. Et comme c'est le cas d'un tout autre parc public construit sur des jardins de la Ghouta de Damas, le parc al-Tiṣrīn, où l'on retrouve le dessin des terrasses de cultures et nombre d'arbres fruitiers et où a été ouvert un grand restaurant d'État.

13. À Homs, les jardins de Bayadah, au sud du zūr al-'Abbār, ont ainsi été vendus à une coopérative de construction au début des années 1960 : de même que les jardins du zūr al-Ḥāder à Hama à la même époque. Des dérogations à l'interdiction de construire sur des terres agricoles avaient alors été obtenues grâce à certains appuis parlementaires...

14. D'après Chaline (1989 : 124), cette vision semble être partagée par bien d'autres municipalités du monde arabe : *« Quels que soient les efforts, l'agriculture se maintient mal autour des agglomérations et les villes arabes n'échapperont pas à la conversion des espaces agricoles restants en espaces à vocation récréative. Déjà des projets de ceinture verte sont agités au Caire, à Damas, à Tunis. Il convient donc bien de dépasser la notion de rivalité ville/campagne, avec la réalisation d'espaces ouverts à vocation intermédiaire, espaces de compensation pour les conditions de vie et de logement, souvent très peu satisfaisantes, qui prévalent au cœur des agglomérations. »*

15. Sur les fêtes à Hama, voir notamment Aṣfār, 1969 : 69-71. Certaines de ces fêtes se retrouvaient également au Liban et en Palestine.

16. Pour une description et une tentative d'explication de ces fêtes, je renvoie à l'ouvrage de Gillon (1993). La description que je donne plus loin du « jeudi des cheikhs » est tirée de cette étude (29-61). On trouvera aussi une description plus succincte de ces fêtes à Homs dans Sbā'ī et Zahrāwī (1992 : 201-233).

17. Cette fête possède plusieurs récits d'origine : elle aurait été inventée par Salah al-Dīn à Jérusalem pour faire pendant aux fêtes chrétiennes et juives. On raconte aussi l'histoire d'un ṣayḥ soufi qui força les portes de Homs qu'un sultan ottoman avait fait fermer (Gillon, 1993 : 32). Signalons qu'elle a disparu à Homs dans les années 1950, lorsque le pouvoir a voulu imposer des scouts dans la procession...

18. Large bannière rectangulaire couverte de versets du Coran et portée par cinq hommes.

19. Sur les confréries soufies présentes à Homs, voir Sbā'ī et Zahrāwī (1992 : 243-323).

20. Voir Aṣfār (1969 : 69) et Gillon (1993 : 66), se référant l'un et l'autre au ṣayḥ Rabwa al-Dimaṣqī, auteur du *Kitāb nuḥbat al-dahr fī 'aḡā'ib al-barr wa al-baḥr*. Gillon (1993 : 49) en signale une traduction effectuée par F. de Mehren sous le titre de *Manuel de la cosmographie du Moyen-Âge*, Copenhague, 1874. Il m'a été affirmé que ces réunions, plus édulcorées qu'à l'époque de Dimaṣqī, ont eu lieu à Hama jusque dans les années 1950. Pour une description plus détaillée de la fête, lire Aṣfār, 1969 : 70.

21. *« On relèvera que la fête principale, le ḥamīs al-maṣāyeḥ, est pratiquement placée sous le patronage du plus célèbre saint de la ville, le fameux Ḥālīd b. al-Walīd, ce qui implique que ce sont les forces fondatrices de la ville elles-mêmes qui sont remises en action. Pour la conscience populaire, Sīdī Ḥālīd est le conquérant de Ḥomṣ, le fondateur pour la ville de l'ère musulmane. Quand son sangaq sort de sa mosquée, n'est-ce pas un héros-fondateur qui intervient "à nouveau " pour que soit l'année nouvelle ? En outre, on a montré que les itinéraires parcourus par les porteurs du sangaq de Sīdī Ḥālīd cherchent à impliquer la totalité de la ville ancienne, qui est traversée dans toute sa longueur, au prix d'un allongement du chemin. Le mawṣim "unifie" aussi la ville en rassemblant des cheikhs auxquels s'identifient volontiers les différents quartiers. Mais le fait capital, c'est que la procession du ḥamīs al-maṣāyeḥ ne prend tout son sens que si elle est de la ville vers la campagne... »* (Gillon, 1993 : 105).

22. Cette conception des jardins comme premiers remparts de la ville se retrouvait à Alep au XVIII^e siècle, lorsque les jardiniers étaient « appelés à assurer eux-mêmes la défense des jardins qui entourent la ville » (Thieck, 1992 : 122), assurant du même coup sa sécurité.

23. D'après Gaulmier (1931 : 139-40), ce genre de lieu « est visité en toute saison et chaque jour de la semaine, sans distinction. Tout au plus, peut-on noter que les visites sont plus nombreuses le vendredi et à

la veille des fêtes musulmanes. Les grâces demandées ordinairement sont la guérison de la fièvre, le retour d'un absent, la fécondité d'une femme ».

24. D'après Geoffroy (1993 : 174), « le personnage de Khadir (ou Khidr) a des antécédents dans les mythes et les religions sémitiques ; il est ainsi fréquemment identifié à Élie. Mais l'islam lui reconnaît un statut, une fonction spécifique, qui donneront lieu à de longs débats doctrinaux : prophète selon certains, saint selon d'autres, il est pour les soufis le détenteur d'une science ésotérique qui fait de lui le guide des initiés. Invisible aux regards des profanes, Dieu prolonge sa vie jusqu'à la fin des temps. Sa présence à Damas s'inscrit dans une continuité remarquable : le lieu de prière (musalla) qui lui est attribué au maqam al-Arba'in est sans doute préislamique, tandis qu'une plaque précise l'endroit, au sud-est de la mosquée des Omayyades, où il aurait été souvent vu en prière. De nos jours encore, de nombreux musulmans viennent y prier afin de rechercher sa baraka ; mais sa réelle fonction initiatique continue, un cheikh soufi comme Makki Kettani étant connu à Damas pour avoir rencontré Khadir plusieurs fois ».

25. Comme c'était et c'est parfois encore le cas dans les villes syriennes disposant d'une zone agricole. Cornand signale ainsi (1994 : 57) qu'à Alep, la zone de jardins située le long de la route qui mène au village de 'Ain al-Tell était dans les années 1930 un lieu de promenade pour les Alépins. Mais on retrouve cette habitude ailleurs qu'au Moyen-Orient. Ainsi, M. Belfquih (1978 : 27) signale-t-il qu'à Fez et à Rabat (Maroc), « les citadins des vieux temps, cloîtrés dans les médinas derrière de hautes murailles, ont toujours affectionné la vie champêtre. A. Sefrioui nous dépeint dans ses romans, avec une certaine nostalgie, ces sorties du vendredi qui déversaient les Fassis par familles entières dans les jardins environnants. Il n'y a pas si longtemps, les Rbatis se levaient de bonne heure chaque vendredi et partaient allégrement vers les jardins du Chellah pour une journée consacrée à la détente, aux repas copieux et à la musique du malhoune. Les Slaouis en faisaient tout autant dans leur jnane [vergers] où la Nzaha [pique-nique] pouvait se prolonger des jours entiers, voire une semaine ».

26. Kuşk / akšāk en arabe classique, qui signifie kiosque, pavillon, cabine. Depaule (1985 : 290), tout en signalant la description qu'en fait Dozy (« kiosque qui avance hors du mur de la maison à trois côtés à jour avec des fenêtres et un sofa comme balcon couvert et fermé »), précise qu'en turc kushk désignait un pavillon (kiosque) dans un jardin.

27. À ma connaissance, il n'existait pas de kašak à Hama.

28. Selon un témoignage recueilli à l'Association homsiote des diplômés (Homs, août 1995).

29. Une extraordinaire limpidité glacée – celle d'un torrent de montagne – caractérise encore les eaux de l'Oronte dans sa partie libanaise (Békaa), ce qui n'est malheureusement plus le cas à partir du lac de Qattiné.

30. Cette réticence morale et religieuse à l'égard des jardins, parfois proche de la condamnation, n'est d'ailleurs pas chose nouvelle et concerne aussi bien Homs que Hama ou Alep. Thieck (175) relève ainsi que dans cette dernière ville « les demandes du qādī se multiplient, en 1176/1762 en particulier (...) pour interdire la sortie des femmes dans les jardins hors de la ville où elles se mêlent aux étrangers ».

31. On pense bien sûr à la place qu'a occupée à la même époque la Ghouta de Damas dans la stratégie des insurgés qui, l'ayant conquise, menèrent à partir d'elle leurs opérations contre la ville tenue par les Français. La réplique de ces derniers fut d'isoler la Ghouta en dressant un réseau de fil de fer barbelé de 12 kilomètres de long et, à partir de là, de repartir à la conquête de la zone agricole (Bokova, 1993 : 82-85).

32. Mais, en cette période troublée, se réunir à plusieurs dans un jardin à une heure tardive était devenu dangereux, qu'on appartienne ou non aux Frères musulmans. En 1981, un propriétaire et son fils, membres de l'un des grands lignages de notables de la ville, recevaient un groupe d'amis dans leur jardin du zūr al-ḥarāb. Dans la soirée, un commando de l'armée a encerclé la propriété et a tué tous les occupants de la petite maison. Il n'y eut aucun survivant. Depuis, le jardin a été mis sous séquestre et laissé à l'abandon.

33. Il s'agit là de questions douloureuses qui surgissent parfois au détour d'une conversation, d'un propos anodin, d'une réflexion, mais c'est surtout indirectement, grâce à un voisin ou à un

parent éloigné que j'étais mis au courant de ce qu'avait pu vivre tel jardinier, telle famille. Comme je le signalais dans mon introduction, c'est souvent lors de la reconstitution des généalogies familiales que l'ampleur des pertes occasionnées par les combats de 1982 apparaissait pleinement.

34. Mais la croissance de ces petites et moyennes villes a bien sûr commencé bien avant 1980.

35. Homs regroupait alors 30,9 % de la masse des migrants de Syrie centrale, contre 6,8 % pour Hama (al-Dbiyat, 1995 : 89).

36. Chiffre fourni par le recensement de 1994.

37. Ce faible exode rural, associé à un taux de fécondité inférieur de 1 % au taux national (de 3,34 % pour la période 1970-1981), a fortement pesé sur le développement démographique et économique de Hama (al-Dbiyat, 1995 : 83).

38. Chiffre fourni par le recensement de 1994.

39. J'ai ainsi eu plusieurs fois la surprise d'interroger des habitants des quartiers est et sud de Homs qui ignoraient que leur ville possédât une zone de jardins !

40. On retrouve cette utilisation particulière de certains lieux publics en été à Damas : des milliers de citoyens se rassemblent ainsi jusque tard dans la nuit le long de la route menant au mont Qassioun et occupent les ronds-points proches du Monument aux morts et ceux qui surplombent la place des Omeyyades. B. Florin (1997 : 86) signale qu'au Caire, « *les espaces verts résiduels et les terre-pleins herbeux des grandes avenues ou des ronds-points sont (...) autant de lieux de repos, d'espaces de jeux et de rencontre entre voisins* ».

41. Les seules baignades que j'ai pu observer sont celles de quelques chevaux que leurs propriétaires poussaient dans le bief du moulin de Ḥarāb.

42. Sur le tourisme côtier en Syrie, lire le travail de Slizewicz (1992). L'auteur y souligne l'importance du tourisme intérieur.

43. Déclaration publiée par le quotidien *Tiṣrīn* le 11/07/91. Citée et traduite par Dbiyat (1995 : 192).

44. Dans l'attente du dernier plan d'aménagement dont la conception, confiée à un bureau syrien, doit tenir compte d'une ville qui devrait compter pas moins de 1 million d'habitants vers 2010.

45. Pour un état des lieux de la question de la place et du rôle des médinas dans les villes arabes et plus particulièrement dans celles du Maghreb, lire notamment l'article de P. Signoles (1995 : 6-16).

46. Certains bâtiments ont pu être sauvés grâce à l'intervention de l'État. Ainsi la demeure familiale des Zahrāwī à Bāb Tadmur a été transformée en musée par le ministère de la Culture afin de la mettre définitivement à l'abri des promoteurs. D'autres bâtiments tout aussi vénérables n'ont pas eu cette chance, les destructions nocturnes mettant souvent les autorités, plus ou moins complices, devant le fait accompli.

47. Ce souci de préservation n'a cependant pas empêché les autorités de laisser détruire en 1989 un vieux khan ottoman, malgré une réelle réprobation populaire, pour permettre la construction d'un grand immeuble commercial et de bureaux en face de la *muḥāfaẓa*.

48. Il convient toutefois de relativiser cette remarque, le jardin public n'étant pas absent de la ville arabe traditionnelle : il existait au Caire des jardins entretenus par de grandes familles princières et néanmoins ouverts au public. Et ce sont ces jardins princières qui, les premiers, ont disparu du fait de l'urbanisation. Lire à ce sujet l'article de J.-L. Arnaud (1991) présentant la façon dont certains quartiers du Caire ont été, au XIX^e siècle, bâtis sur des jardins princières et comment la présence de ces jardins a finalement facilité le développement de la ville.

49. On retrouve ce modèle de modernité occidentale, où le jardin public occupe une place centrale, dans la description que fait Ziadé (1996 : 41) des changements intervenus à Tripoli durant le mandat français : « *Toutes ces choses que l'on pouvait observer encore à la fin des années cinquante avaient fait leur apparition sous le mandat, à cette époque où étaient apparues les habitudes*

méditerranéennes. Les rues furent pavées de grosses pierres de granit noir pour faciliter le passage des voitures, encore rares. On inaugura le jardin public, planté de fleurs d'ornement qui ne dégagent aucun parfum et que l'on avait importées de l'étranger. Au milieu, il y avait un bassin avec une fontaine que nous ne nous lassions pas, enfants, de contempler. C'était un jardin géométrique, avec des parterres symétriques composés de plantes sans odeur et non pas de rosiers, d'œillets et de jasmins, toutes ces fleurs qui poussaient au hasard entre les vieilles maisons. L'ensemble était entouré d'une haie d'arbres inconnus, des buis qui avaient un feuillage très vert et ne donnaient pas de fruits ! Sur la grande rue s'installèrent les hôtels, les cafés, les photographes et les restaurants arméniens. Les promeneurs y déambulaient durant l'après-midi. À l'heure où fermait la vieille ville et où les souks étaient abandonnés, ce quartier d'aspect méditerranéen était encore plein de vie... »

50. Deux grandes tours sont venues s'ajouter aux bâtiments datant du Mandat. Elles accueillent la mairie et divers services (cadastre, Société syrienne du sucre, service de la planification urbaine, état civil...).

51. Qui viendra donc s'ajouter à deux ou trois jardins beaucoup plus petits aménagés depuis longtemps au début de la route de Damas et de Tripoli.

52. Ainsi que le souligne Luginühl (1997 : 132) : « La ville est (...) considérée comme antinaturelle et la tendance qui s'est manifestée dans la pensée scientifique et technique depuis l'essor de l'urbanisme et des analyses urbaines va effectivement vers une séparation de la ville et de la nature et du paysage. Les tentatives de recréer de la nature en ville se sont concrétisées par les plantations et les parcs et jardins, mais ni l'eau, ni les sols, ni la matière physique n'ont été pensés comme ressources naturelles propres à la ville. »

53. Encore à l'état de projet en juillet 2000... mais les expropriés, en raison de l'incertitude dans laquelle ils se trouvent, renoncent désormais à investir dans leurs exploitations. Ainsi, celles qui ne disposent pas de puits présentent, en cette période de sécheresse, le paysage désolé de parcelles desséchées entourées d'arbres morts.

54. C'est dans ce secteur que se trouve la villa du *muḥāfez*, en fait véritable palais fortifié construit en partie sur des jardins et en bordure du grand canal. A également été aménagé depuis la fin des années 1970, le long du canal d'irrigation, un quartier réservé et hautement protégé destiné aux principaux responsables politiques et de la sécurité. C'est aussi dans cet ouest homsiote que s'installent les étrangers, coopérants et techniciens.

55. Depuis 1995, la bordure orientale de la zone agricole, au pied du plateau du Wa'ar, a connu un important effort d'aménagement de la part de la municipalité : celle-ci a en effet créé, sur une bande d'une dizaine de mètres de large et de quelques kilomètres de long, un espace vert disposant de bancs, d'allées bétonnées, de lampadaires, de pelouses et de parterres de fleurs. Cette « bande verte » semble signaler une volonté d'ouvrir de nouveaux espaces publics pour les populations du plateau mais aussi de marquer les limites de la zone des jardins de manière à la protéger des constructions illicites qui ont tendance à se développer sur cette bordure orientale (juillet 2000).

56. L. Wirth (1979 : 266-267) soulignait ainsi que l'accroissement du nombre d'habitants d'une communauté « implique (...) un changement des relations sociales », celles-ci étant marquées en milieu urbain par leur caractère anonyme, superficiel, éphémère et segmentaire.

57. Comme le constate Naciri (1985 : 53), « la prolifération urbaine s'oppose à la conscience urbaine qui faisait partie de l'éthique de la cité ».

58. Mais d'autres critères permettant d'expliquer la ségrégation spatiale et sociale pourraient bien sûr être utilement évoqués : « La densité, les loyers, l'accessibilité, la salubrité, le prestige, les considérations esthétiques, l'absence de nuisances telles que le bruit, la fumée, la saleté, déterminent l'attrait de diverses zones de la ville comme lieux d'implantation pour diverses tranches de la population » (L. Wirth, 1979 : 271).

59. Solidarité désignée généralement par le concept khaldounien de *ʿaṣabiyya*, « esprit de corps » ou « esprit de groupe ».

60. Achevé, mais encore très peu occupé en juillet 2000.

61. Cet antagonisme est observable dans la façon dont est investie la nouvelle grande route de Ḥarāb. Nouvel espace public et haut lieu de promenade estivale, cette route semble attirer une population plutôt d'origine rurale, venant des quartiers populaires du sud de la ville ainsi que du Wa'ar. Les jardiniers riverains fustigent le manque de savoir-vivre de cette foule dont certains éléments n'hésitent pas à descendre dans les jardins, à regarder par dessus les haies... « On dirait qu'ils n'ont jamais vu de jardins... » (A.S., zūr al-Ḥarāb. juillet 2000).

62. On peut également ici rappeler ce qu'écrivent Blake et Lawless (1980 : 261) au sujet de l'influence des ruraux sur les changements intervenus dans les villes du Moyen-Orient : « *Is the future a city of workers integrated into the modern urban economy or a city of peasants who exist on the fringes of the modern economy yet excluded from participation in it ? We still know very little about these marginalised classes – the characteristics of squatter settlement and their likely responses to problems such as food shortages. (...) Meanwhile, some observers have noted a growing "ruralisation" of towns as new immigrants from the countryside have difficulty in assimilating into the urban economy and society. Even where the majority are integrated into modern urban economy, it should not be assumed that the attitudes and values which they acquire will be those of traditional urban dwellers, and certainly not those of Western urban society.* »

63. Comme le souligne F. Métral (1989 : 327), la population de Hama « au cours des vingt-cinq dernières années (...), n'a crû que de 2,83 % par an en moyenne alors que pendant la même période le taux de croissance nationale est de 3,4 % par an. La ville qui comptait 98 000 habitants en 1960, pour une population syrienne de 4,5 millions d'habitants, n'a au recensement de 1981 que 176 000 habitants pour une population de 10,4 millions. Pendant la même période, la ville voisine de Homs passe de 137 000 à 347 000 habitants ».

64. Avec la révolte des « Phalanges de Muhammad » de Marwān Hadīd (Seurat, 1989 : 57).

65. Dans un article récent sur la ville et la mémoire, S. Mazzella (1997) rappelle que « M. Halbwachs énonce l'idée que le fondement de la mémoire collective se trouve dans sa projection dans des espaces concrets, que les pierres sont indissociables des formes de mémorisation et des représentations qui agissent sur la ville ». Mais comment survit la mémoire lorsque les pierres sur lesquelles elle se projetait ont disparu ?

66. En juillet 2000, j'ai pu constater que cette mise en scène d'un paysage urbain « typique » avait été enrichie par l'installation d'une rampe lumineuse disposée sur un petit muret entre le jardin et le fleuve. Sur la berge opposée, un petit jardin public a été aménagé, avec pelouse, bancs, lampadaires et buvette...

67. Ici, c'est une grande cafétéria familiale appelée « L'île verte » (« al-Ġazīra al-Ḥaḍrā' ») qui a été aménagée sur une plate-forme prenant assise à la fois sur une partie du vieux pont et sur une petite île encore inoccupée il y a cinq ans. La cafétéria fait donc désormais face au jardin et à la noria al-Qāq (juillet 2000)...

Conclusion générale

- 1 Mon étude a porté sur l'évolution sociale du groupe professionnel des jardiniers citadins de la vallée de l'Oronte. Il s'agissait de rendre compte des processus de transformation et d'adaptation qu'a pu connaître ce groupe à la suite des changements socio-économiques et politiques qui se sont produits à Homs et à Hama, et plus généralement en Syrie, au cours des cinquante dernières années. Dans cette perspective historique, mon analyse a plus particulièrement porté sur le mode d'organisation socioprofessionnelle des jardiniers ainsi que sur la place, le statut et le mode d'intégration de ces jardiniers au sein de la société citadine. J'ai ainsi été amené à m'interroger sur l'identité socioculturelle des jardiniers mais aussi sur le caractère spécifique de la zone agricole en tant qu'espace intermédiaire entre ville et campagne.

LES GRANDES LIGNES DE L'ANALYSE

- 2 J'ai débuté mon étude par une présentation des jardins dans les années 1930-40, époque à laquelle les jardiniers étaient encore très dépendants de leurs propriétaires, même si une certaine solidarité lignagère leur permettait souvent d'en limiter les effets. La zone agricole constituait alors un espace stratégique pour la société citadine, assurant une partie de son approvisionnement quotidien et de son autonomie alimentaire vis-à-vis de campagnes, économiquement dominées, mais pouvant parfois se révéler hostiles¹. Les jardins appartenaient à des citadins qui, dans leur majorité, ne les exploitaient pas eux-mêmes et l'organisation de leur production était contrôlée par quelques familles de notables, propriétaires d'une grande partie de ces terres (Homs et Hama) et des moyens d'irrigation (Hama).
- 3 À Homs, ces notables s'appuyaient sur une organisation relativement centralisée et hiérarchisée, s'occupant de la régulation des rapports socioprofessionnels et de la gestion d'un grand canal municipal et de son réseau secondaire. Un certain partage des responsabilités permettait toutefois au groupe des jardiniers, en tant qu'entité professionnelle reconnue par la société citadine et les pouvoirs municipaux, de disposer d'une relative autonomie, tant en ce qui concernait la conduite des affaires des seuls jardiniers que la gestion du réseau secondaire d'irrigation.

- 4 À Hama, les notables exerçaient leur autorité de façon plus directe, les jardiniers se répartissant en autant de petits groupes d'irrigants qu'il existait alors de norias. Ne disposant d'aucune structure sociale intermédiaire et coercitive, ils n'existaient pas en tant que groupe professionnel structuré, organisé et reconnu comme tel par la société citadine et les autorités municipales.
- 5 Leur mode de vie à Homs, comme à Hama, leur allure plutôt paysanne et le fait qu'ils étaient peu considérés en raison de leur fonction secondaire d'éboueurs de la ville, posaient la question de l'intégration des jardiniers à la société citadine de l'époque. Nous avons cependant constaté qu'ils contribuaient activement à l'économie urbaine en tant que producteurs et même vendeurs et que, malgré leur mobilité saisonnière, ils participaient également à la vie citadine, résidant une partie de l'année dans certains quartiers de la ville. Leur appartenance à ces quartiers pouvait s'appuyer sur un vieil ancrage familial, sur certaines formes collectives de socialisation (passage par l'école coranique, fréquentation de *manzūl*), sur le rôle économique qu'ils jouaient quotidiennement en assurant l'approvisionnement de réseaux de quartier (épicerie, ventes directes aux particuliers) et enfin sur les alliances matrimoniales que chaque famille de jardiniers était amenée à contracter avec d'autres familles de citadins, en majorité des petits commerçants et des artisans.
- 6 La situation géographique et sociale de leurs quartiers différait cependant d'une ville à l'autre : majoritairement centraux et socialement hétérogènes à Homs, ils étaient plutôt périphériques, proches des jardins et socialement homogènes à Hama. Apparemment mieux intégrés à la société citadine globale, les jardiniers homsiotes étaient donc quotidiennement en contact avec des groupes sociaux différents, certaines grandes familles de jardiniers appartenant aux réseaux de clientèle sur lesquels s'appuyaient les notables et à partir desquels ils contrôlaient la ville et la zone agricole. À Hama, par contre, l'horizon social et matrimonial des jardiniers semble avoir été plus limité : ils résidaient majoritairement dans des faubourgs populaires et pauvres qui étaient géographiquement et économiquement étroitement associés à certains secteurs agricoles, l'ensemble jardins / quartier semblant constituer une sorte de *continuum* territorial.
- 7 J'ai alors fait l'hypothèse que la place qu'occupaient ainsi les jardiniers dans leur société citadine pouvait apporter quelques indications sur la façon dont la ville concevait son rapport à la campagne, puisque les jardiniers posaient la question du travail de la terre comme activité urbaine et du rapport de la ville à un proche espace de production agricole. Homs apparaît, de ce point de vue, comme ayant eu un caractère plutôt rural et ouvert, intégrant ses jardiniers au cœur de sa médina, alors que Hama semble avoir été une ville plus citadine et fermée sur elle-même, maintenant prudemment en périphérie ces jardiniers au statut incertain, pratiquant à leur égard une certaine ségrégation géographique et sociale, ce qui n'en faisait pas pour autant des ruraux, mais les maintenait dans un statut « limite » : on peut supposer que le jardinier était finalement considéré comme pleinement citadin dans une ville à caractère plutôt rural (Homs) et comme porteur d'une ruralité potentielle dans une ville au caractère citadin plus affirmé (Hama). Quant à la zone des jardins, elle pourrait aussi contribuer à cette caractérisation des villes, révélant finalement deux types de société urbaine (société ouverte / société fermée) : alors qu'à Homs, elle constituait une zone intermédiaire facilitant l'entrée de ruraux dans la ville, à Hama elle faisait figure de domaine réservé de la société citadine, n'ayant que peu de relations avec la campagne. À partir de là, j'ai dégagé deux types de zones agricoles urbaines : la "ghouta" homsiote ouverte sur l'extérieur et les "jardins

urbains" hamiotes coupés de l'environnement rural et domaine réservé de la société citadine.

- 8 On assiste cependant, depuis les années 1950, à la marginalisation économique de ces jardins, ceux-ci n'étant plus en mesure de répondre seuls aux besoins grandissants d'une population urbaine en croissance continue et subissant la concurrence de nouveaux espaces ruraux de productions maraîchères et fruitières : se pose désormais la question de leur place et de leur fonction dans un espace urbain en pleine mutation, mais aussi celle de leur étonnante résistance en tant que zone traditionnelle de production agricole que tout semblait condamner (techniques et savoir-faire « archaïques », étroitesse des parcelles, proximité du front urbain, spéculation foncière...). Cette résistance pourrait être en partie le fait des transformations qui, parallèlement au mouvement de marginalisation, ont marqué à la fois le foncier, les rapports de production et les modes d'organisation socioprofessionnels, contribuant ainsi à bouleverser les rapports de force, de dépendance et d'autorité qui avaient jusqu'alors dominé dans les jardins, plaçant finalement le jardinier au cœur même du processus de production, d'exploitation et parfois même de distribution, faisant de lui le principal acteur et bénéficiaire de la zone agricole.
- 9 Ainsi, du point de vue de la structure foncière, si les anciens propriétaires se maintiennent bien, on a par contre assisté avec le temps à l'émiettement de leurs propriétés à tel point que la part de ces dernières dans l'économie familiale est devenue tout à fait négligeable de nos jours, disqualifiant les jardins comme sources intéressantes de revenus. Parallèlement, les propriétés de jardiniers ont très sensiblement augmenté, ceux-ci constituant désormais l'un des principaux groupes de propriétaires de jardins à Homs et surtout à Hama.
- 10 Mais les transformations survenues depuis une quarantaine d'années dans les jardins ont surtout concerné les rapports d'exploitation et les modes d'organisation socioprofessionnelle. La principale évolution a concerné le statut même du jardinier, celui-ci ayant pu bénéficier, dès les années 1950-60, de lois lui étant favorables et qui rendent désormais difficile son expulsion et figent les loyers agricoles : le jardinier a ainsi acquis la maîtrise de son exploitation. L'affaiblissement du pouvoir des propriétaires qui en a résulté s'est accompagné de la disparition des structures traditionnelles d'autorité là où elles existaient, de la création plus ou moins autochtone de coopératives et de l'implication de certains jardiniers dans le mouvement paysan des années 1960. Les jardiniers homsiotes se sont pourtant détournés de leur coopérative à partir des années 1970 pour davantage s'appuyer sur des formes de solidarité de type associatif et familial, reproduisant ainsi dans les jardins un phénomène également observé chez les paysans syriens des nouvelles zones irriguées (Métral, 1980 : 304). Ils ne semblent désormais plus constituer un groupe professionnel aussi structuré qu'autrefois, aucune centralité ou pôle d'autorité ne s'imposant désormais clairement. Concernant les jardins de Hama, enfin, la création d'une coopérative ne semble pas avoir eu d'effet structurant sur un groupe professionnel qui reste de nos jours toujours aussi éclaté et acéphale.
- 11 Parallèlement à ces transformations, le système d'irrigation subissait d'importantes mutations. Celles-ci résultaient d'un nouveau contexte régional (grand canal à Homs, barrage à Rastan) qui mettait fin à l'autonomie hydraulique des jardins (Homs) et bouleversait certains équilibres locaux (Homs, Hama). À Homs, on a ainsi assisté à une minoration des jardins au sein d'un vaste système d'irrigation régional, provoquant, à terme, une individualisation des pratiques hydro-agricoles des jardiniers. En adoptant

massivement la solution du puits artésien et de la motopompe à la fin des années 1980, ceux-ci ont en effet acquis leur indépendance hydraulique par rapport à un système régional étatisé qu'ils utilisent désormais de façon alternée. Une gestion désormais individuelle du temps a pris la place de la gestion administrative qui était elle-même venue se substituer à la gestion communautaire traditionnelle. L'introduction généralisée de la motopompe à Hama, dans les années 1950-60, loin d'être seulement une réponse à une forte contrainte technique, est aussi devenue un choix social, économique et même parfois stratégique, provoquant une individualisation accrue des jardiniers et l'éclatement des anciennes petites communautés hydrauliques.

- 12 Les jardins sont cependant les lieux où se pratique une agriculture intensive exclusivement branchée sur la demande urbaine, une polyculture en phase avec ce grand « marché de proximité » que représente le marché urbain. Les liens étroits qui unissent ainsi jardins et ville m'ont amené à formuler une hypothèse : l'activité maraîchère serait historiquement et culturellement liée à la ville et pourrait participer du registre des compétences citadines. La variété des cultures et des techniques agricoles semble, en effet, avoir été en Syrie surtout le fait des villes, en raison notamment de la sécurité matérielle que celles-ci offraient, de la présence importante de capitaux et du fait qu'elles ont pu constituer le point d'arrivée d'innovations techniques et culturelles dont ont directement profité les jardins. Cette hypothèse mériterait cependant d'être davantage étayée, une étude plus approfondie du rapport de l'activité maraîchère avec le fait urbain en Syrie restant à faire.
- 13 Mais la zone des jardins n'est pas seulement un espace de production : c'est aussi un espace de vie et de pratiques sociales qui s'organise comme tout espace privé. Le jardin est un espace dont l'approche appelle le respect de certaines règles, de certains codes et dont la fréquentation nécessite un savoir-vivre assez proche finalement de celui que l'on peut trouver dans la gestion des rapports de voisinage en milieu urbain. En été du moins, le jardin apparaît comme un prolongement de la vie de quartier, constituant selon les cas un sanctuaire de la vie familiale ou un lieu de convivialité masculine, où l'étranger comme l'ami devient un hôte.
- 14 Les jardiniers ont vu leurs familles considérablement diversifier leurs appartenances professionnelles. Ne pouvant rester dans les jardins faute de place, un nombre croissant de jardiniers et de fils de jardiniers vont investir d'autres secteurs d'activités, chaque génération saisissant alors les opportunités qui lui sont offertes, selon les villes, en terme d'emplois citadins et industriels. De ce point de vue, le marché du travail homsiote est apparu plus dynamique, moins figé, plus ouvert que celui de Hama, puisque les jardiniers homsiotes ont pu rapidement accéder à des activités plus particulièrement citadines (commerce et artisanat) avant de se tourner vers l'industrie et l'artisanat moderne, alors que ceux de Hama ont attendu le développement d'un secteur industriel public dans les années 1950-60 puis, plus tard, celui du bâtiment pour pouvoir enfin quitter en plus grand nombre leurs jardins.
- 15 Ce déplacement des activités hors de la zone des jardins a entraîné une transformation de l'activité agricole, avec l'apparition de jardiniers amateurs et surtout l'extension, à partir des années 1980, d'un phénomène de double ou même de pluri-activité. Cette mise en contact du monde des jardins avec d'autres sphères professionnelles a contribué à modifier les modes de différenciation sociale au sein même de la zone agricole, les jardiniers s'appuyant de plus en plus sur des ressources et des réseaux extérieurs à leur groupe professionnel d'origine. Il en a résulté une modification des traditionnels rapports

de force au sein du groupe et une plus grande hétérogénéité sociale parmi les jardiniers, leurs familles et eux-mêmes multipliant les appartenances socioprofessionnelles.

- 16 Quant au jardin, désormais considéré comme un bien à usage collectif par de nombreuses familles de jardiniers, il a été intégré, à partir des années 1960, à une économie familiale plus diversifiée qu'autrefois et au sein de laquelle il finit par représenter à la fois un refuge, un filet de sécurité sociale permettant par ailleurs la pratique d'activités plus précaires, mais aussi un lieu de sociabilité où se retrouvent les membres de la famille du jardinier et où peuvent se réunir des groupes d'amis et de voisins de quartier. C'est également un lieu où se réalisent de nombreuses associations économiques entre jardiniers et non-jardiniers et où est produite une agriculture de proximité à l'échelle d'un ou plusieurs quartiers. Ainsi, alors que les jardins perdent progressivement de leur importance à l'échelle de l'économie urbaine globale, ils semblent davantage s'intégrer à une économie de proximité, celle des familles de jardiniers et de certains réseaux de quartiers.
- 17 Cette réduction progressive des bénéficiaires directs de l'espace agricole n'a cependant pas empêché nombre de familles de jardiniers de participer aux grands réseaux urbains de commercialisation des fruits et légumes, associant alors, au niveau d'un même individu ou au sein d'une même famille ou d'un même lignage, le travail agricole à une activité commerçante parfois plus rémunératrice. Respectant davantage à Homs la distinction entre vente de gros et vente de détail, nombre de ces familles sont en revanche parvenues à être présentes à Hama dans l'ensemble de la filière de distribution, du jardin au souk de détail, mais selon une répartition par zones essentiellement déterminée par l'origine régionale, le marché paraissant en quelque sorte prolonger le *continuum* quartier de jardiniers / secteur agricole et plus généralement, la traditionnelle division de la ville entre les quartiers du Souk et ceux du Hāder.
- 18 Malgré sa résistance et un réel potentiel économique, la zone agricole est considérée par les différents acteurs municipaux comme un espace résiduel, menacé par l'urbanisation et qu'il est nécessaire de protéger. Outre la mise en place de dispositions légales plus ou moins efficaces qui ont cependant eu pour conséquence d'officialiser la situation de territoire urbain de la zone des jardins, les autorités ont choisi de transformer certaines parties de cette zone en parc public, la dimension « espace vert » prenant ainsi le pas sur la fonction agricole. J'ai souligné que cette mesure ne prenait pas en compte la capacité de résistance de la zone des jardins, capacité s'appuyant essentiellement sur l'attachement des jardiniers à leurs exploitations et sur l'existence de nombreux liens socioculturels et historiques qui ont, de tous temps, relié la zone agricole à la société citadine, même si l'accès aux jardins et leur fréquentation tendent désormais à se limiter à une minorité de citoyens.
- 19 En effet, une part croissante, et désormais majoritaire, de la population urbaine ne participant pas directement aux réseaux socio-économiques traditionnels a tendance à considérer les jardins comme des espaces privés inaccessibles et associés à l'ancienne société citadine. Elle ne peut donc que réagir positivement à la création de parcs ou de jardins publics ouverts au plus grand nombre. Mais alors qu'à Homs le projet de parc public s'inscrit également dans une volonté affirmée de modernisation de la ville, à Hama les jardins – publics comme agricoles – se trouvent associés à l'effort de reconstruction du centre-ville détruit en 1982, constituant l'un des éléments symboles d'une ville que l'on souhaite désormais pacifiée et plus ouverte sur l'extérieur.

- 20 Dans ce contexte, l'importance des zones agricoles en tant que territoire urbain résiderait sans doute autant dans leur fonction agricole et socio-économique que dans une fonction plus symbolique les intégrant, parmi d'autres éléments et sous différentes formes, au mode de représentation de la ville et à la (re)construction de son image, si tant est que toute ville passe par « *une pensée plus ou moins consciente, une image plus ou moins diffuse d'elle-même²* ».

LES JARDINS, ÉLÉMENTS D'UNE RÉSISTANCE CITADINE ?

- 21 Partie des interrogations et des incertitudes qu'ont pu soulever la qualification des jardiniers et des jardins par rapport à la ville et à la société citadine, ma démarche semble donc déboucher sur une analyse plus large de la ville arabe orientale et de sa société. Nous l'avons vu tout au long de ce travail, la zone agricole est davantage qu'un espace de production : elle s'est longtemps située dans la continuité de la médina, constituant comme celle-ci un lieu propice à « l'entre soi » citadin, lieu qui reflétait aussi, dans l'organisation de la production et dans la structure foncière, certains des principes de l'ordre citadin et où agissaient des réseaux socio-économiques particuliers à la ville. Mais c'est aussi un peu du caractère des villes concernées, de leur modèle de société et de leur évolution qui nous a été révélé par l'étude de la place que chacune d'elles a pu accorder à ses jardins et finalement de la manière dont elles gèrent un territoire agricole et tentent ou non de le préserver.
- 22 Au moins jusque dans les années 1940-50, les jardins, en raison de la place importante qu'ils occupaient dans l'espace, la société et l'économie urbaines, ont constitué un des éléments majeurs du fait urbain en Syrie centrale. La société citadine et la zone des jardins ont en effet longtemps constitué un système urbain fonctionnant selon un principe d'interdépendance : les jardins offraient à la ville l'assurance d'un approvisionnement quotidien et l'accès immédiat à une « nature urbaine » sécurisée, s'inscrivant parfois dans le prolongement de certains quartiers. La ville représentait quant à elle le débouché immédiat, naturel et exclusif des jardins, l'unique source de capitaux nécessaires à leur exploitation, le cadre socioculturel propice au développement de l'agriculture irriguée et enfin cet havre de droit et de sécurité sans lequel, pendant longtemps, un périmètre irrigué ne pouvait que difficilement se développer et se maintenir en l'état face aux dangers venant de la steppe, du monde nomade.
- 23 Jusque dans les années 1940-50, on trouvait donc à Homs et à Hama ce que je propose d'appeler un « système agricole urbain », appellation que je préfère à celle déjà existante d'« agro-ville ». Présente sous les termes de « agro-city » (Hourani, 1970) ou de « agrotown » (Blake et Lawless, 1980, Block et Driessen, 1984) dans certaines études d'expression anglo-saxonne, et notamment dans la géographie anglaise contemporaine (Liauzu, 1986 : 27), l'agro-ville fait en effet référence à un type de ville dont la population est directement et majoritairement impliquée dans un travail agricole, comme par exemple les petites villes de la vallée du Nil, ce qui ne semble pas avoir été le cas pour nos villes syriennes, du moins au XX^e siècle. Les principales activités de la population de Homs et de Hama ont en effet été commerciales et artisanales. Les jardins ont certes constitué une importante source d'appoint et d'autonomie, mais leur exploitation n'a jamais

directement concerné, pour la période qui nous intéresse, qu'une minorité, d'ailleurs sans cesse plus restreinte, de cette population.

- 24 Quoi qu'il en soit, ce système agricole urbain a fonctionné à une époque où les petites capitales régionales, en l'absence d'un État fort et centralisateur, se trouvaient dans une situation de relative autonomie. Il ne fait donc pas de doute que les jardins aient longtemps constitué un des éléments participant de cette autonomie urbaine, de nature à la fois politique³ et économique, face aux circuits nationaux.
- 25 Nous avons vu qu'à partir de la fin des années 1950, et surtout des années 1960, des changements importants sont survenus en Syrie, modifiant en profondeur cette situation. Un État fort s'est en effet mis durablement en place et un ensemble de réformes législatives et fiscales, sociales, économiques et politiques ont largement contribué à donner un visage nouveau au pays. Le système agricole urbain s'est affaibli durant cette période, les jardins se trouvant progressivement marginalisés dans l'économie urbaine.
- 26 Cette marginalisation est bien sûr le résultat d'un important changement d'échelle démographique et d'une forte progression des besoins urbains, mais elle signale aussi une transformation de la société citadine et des rapports de la ville avec sa région et le pays tout entier, transformation correspondant à une plus large ouverture des villes à la société globale et à une centralisation systématique du pays au bénéfice de Damas. La marginalisation des zones de jardins est donc contemporaine de la baisse de l'autonomie de ces « villes intermédiaires », comme les qualifiait Michel Seurat (1986)⁴ et par conséquent de la montée en puissance du centralisme étatique en Syrie.
- 27 La zone de jardins, en tant qu'élément important de l'autonomie urbaine, semble ainsi avoir été peu à peu mise à l'écart et récupérée et neutralisée par les autorités. Les villes de Syrie centrale ne constituent plus ces entités autonomes plus ou moins ouvertes à leur arrière-pays – à la fois hostile, nourricier et dominé – mais ont été étroitement intégrées à la trame foisonnante des réseaux régionaux⁵, nationaux et internationaux dont elles dépendent désormais (Bianquis, David, 1997). Un hiatus semble donc s'être formé entre la ville et sa zone agricole, un déséquilibre entre les besoins réels d'une ville en pleine expansion et le faible potentiel d'utilité économique de son espace agricole. L'ancien modèle urbain basé sur l'équilibre des besoins et des espaces producteurs, qui veillait justement à préserver ces derniers, alors vitaux pour la société citadine, semble bien dépassé et avec lui le système agricole urbain.
- 28 Et pourtant, les jardins sont encore là, presque intacts et actifs, entretenus, cultivés, productifs, marquant toujours de leur verdoisement un paysage urbain changeant et profondément bouleversé, ce qui est loin d'être le cas dans les autres villes du monde arabe ayant bénéficié d'une zone agricole.
- 29 Comme le signale Chaline (1989 : 119-124), le mouvement de destruction des espaces agricoles proches des villes est en effet général, ceux-ci devenant désormais des espaces conflictuels et surtout des espaces à conquérir. Leur destruction, due essentiellement à une urbanisation anarchique et dispendieuse, au développement de l'habitat illicite et spéculatif – et donc à l'explosion démographique des villes arabes – mais aussi aux politiques des États concernant l'industrie et les grands équipements, touche aussi bien les jardins du Koueik à Alep (dont il ne reste que quelques hectares) et la ghouta de Damas (disparition de 200 ha par an) que la périphérie agricole du Caire (disparition de 590 ha par an) ou celle de Sanaa. Les zones agricoles périurbaines d'Algérie sont également touchées (disparition de 100 000 ha en 15 ans) et plus particulièrement les régions

d'Alger, de Skikda et d'Annaba. Les environs de Tunis ne sont pas plus épargnés (disparition de 517 ha / an), de même qu'au Maroc les zones de vergers proches de Fez et de Salé ou encore les terres maraîchères de Sidi Moussa et de Tabriquet⁶.

- 30 Ne pourrait-on dès lors voir dans le maintien presque anachronique de ces jardins homsiotes et hamiotes, en association avec ce que j'ai déjà évoqué sur leur vitalité économique et sociale, une forme de résistance de la société ou à tout le moins d'une partie de la société de ces villes intermédiaires ? Résistance d'un vieux substrat citadin à la place presque exclusive qu'ont désormais acquise les campagnes dans l'alimentation des villes ; volonté de conserver une liberté de choix dans l'accès à certains produits agricoles ; volonté de préserver l'existence d'un mode d'approvisionnement fonctionnant en réseaux, sur une forte identification entre produits et producteurs et pas seulement sur le principe plus anonyme du marché. Mais aussi, sur un plan plus symbolique, résistance à une modernité imposée par l'État et aux suites d'une ouverture forcée à Hama, résistance d'une identité noyée par l'arrivée massive de ruraux à Homs, résistance, dans les deux villes, à la destruction plus ou moins programmée, plus ou moins avancée du tissu urbain traditionnel.
- 31 S'il ne faut bien sûr pas surestimer l'importance des jardins dans un mouvement citadin qui, à un tout autre niveau, a su exprimer pendant plusieurs décennies son particularisme et son anti-étatisme par des formes d'opposition beaucoup plus radicales (manifestations des années 1960-70, mouvements des Frères musulmans, lutte armée), on peut toutefois s'interroger sur ce que ces espaces agricoles peuvent effectivement représenter en terme d'identité urbaine, d'espace historique, de lieu spécifique de la mémoire citadine, de réceptacle d'un savoir-vivre particulier, d'une culture citadine...
- 32 La façon dont était socialement géré l'espace agricole urbain, ou, si l'on veut, la manière dont les cadres référentiels propres à cet espace ont été construits à l'intérieur de la société citadine nous ramène en effet à la ville.
- 33 Les jardins constituaient avant tout un espace de production, mais représentaient aussi ce que l'on pourrait appeler un « espace social » ou encore un « espace sensible », c'est-à-dire un espace qui était à la fois donné et construit, observé et parcouru, imaginé et vécu et à partir duquel pouvait se constituer une *expérience*, renvoyant à des savoir-faire, à des pratiques sociales, à des formes d'accès et d'usage propres à la société citadine et, finalement, à une culture citadine. Les jardins participaient pleinement de la perception qu'un citadin pouvait avoir de son environnement urbain : l'espace urbain homsiote et hamiote me semble ainsi avoir longtemps été constitué à la fois par la médina et par la zone agricole, l'une et l'autre représentant alors ce que l'on peut appeler la « ville complète », selon une expression d'André Raymond.
- 34 On a cependant assisté à un éclatement de cette ville – que cet éclatement soit la conséquence d'une destruction brutale comme à Hama ou d'un processus plus lent comme à Homs – et, de fait, à une multiplication des territoires urbains⁷. On est passé, en quelques décennies, d'une ville arabe traditionnelle à forte dominante sunnite et à minorité chrétienne, à une ville où l'élément néo-citadin, notamment alaouite, est devenu très présent si ce n'est majoritaire. La ville accueille ces apports extérieurs en s'agrandissant et se dotant de nouveaux quartiers et de nouvelles zones commerciales. La médina, lorsqu'elle a survécu aux violences politiques ou à la pression foncière, n'est plus qu'un quartier parmi d'autres et le vieux souk a perdu une grande partie de sa centralité économique devant le développement de nouveaux quartiers commerciaux.

- 35 Concernant la zone agricole, autre élément de l'espace urbain traditionnel, on est passé d'une situation où toute la ville était dans ses jardins et où les jardins venaient à la ville, à une situation où la zone agricole n'est plus investie que par une partie de la société citadine, semble-t-il la plus ancienne, la plus « traditionnelle », essentiellement constituée de musulmans sunnites : tout se passe comme si la zone des jardins n'était plus LE territoire de la majorité de la société citadine, mais seulement de l'une de ses fractions.
- 36 Si l'on considère que « *plus la dilution sociale et le rythme des changements sociaux s'accroissent, plus les individus éprouvent le besoin de se raccrocher à des appartenances* » (A. Morel, 1987 : 158), la zone de jardins pourrait désormais constituer un des espaces de référence et d'appartenance identitaire de cette fraction de la société citadine. Elle paraît en effet fonctionner comme un élément stable d'identification à une certaine culture citadine, comme un lieu si ce n'est de *reconnaissance*, du moins de *connaissance*, un lieu où s'applique encore le principe de l'entre soi, de l'interconnaissance, de la non-mixité, de la *ville-village* qui caractérisait l'ancienne société citadine. Tout semble se passer comme s'il s'agissait désormais de préserver, pour une partie de plus en plus minoritaire et dispersée de la population citadine, le rapport symbolique et affectif qui peut encore la lier à un espace, la relation existant entre un territoire, des pratiques, des réseaux, une mémoire urbaine et des savoir-faire, alors même que l'environnement urbain se développe et se transforme de façon radicale.
- 37 Préserver cet accès privilégié à la zone agricole, c'est peut-être, pour la population concernée, une façon de négocier ses rapports avec une ville transformée ou en partie détruite, une façon de garder et d'affirmer sa place dans un espace urbain qui échappe de plus en plus aux éléments citadins les plus anciens et peut-être, finalement, de résister à cette dépossession, à l'emprise de l'État, ou encore à la « colonisation » alaouite dont Michel Seurat constatait la vitalité dans les années 80 et qui visait à briser la résistance des villes et leur vieille cohésion sociale⁸. Ne peut-on dès lors avancer que la zone des jardins est peut-être, avec les souks, un des derniers territoires de l'urbain où trouve encore à se fonder un enracinement historique et la légitimité d'une tradition citadine essentiellement sunnite ?
- 38 Ne pourrait-on enfin pousser la logique de la résistance citadine jusqu'au bout en imaginant que de la ville ancienne il ne restera bientôt que ses jardins, petite médina de verdure perdue au milieu des immeubles de la nouvelle ville, ombre persistante d'une cité disparue ? À moins bien sûr que les jardins ne soient, comme cela semble se produire, récupérés, dénaturés et investis d'un nouveau rôle correspondant davantage aux transformations urbaines actuelles. L'espace agricole pourrait alors être tenu, afin d'échapper à sa disparition pure et simple, de répondre aux exigences nouvelles de villes de plus en plus peuplées et être ainsi appelé à évoluer, à se transformer pour satisfaire à des besoins qui s'expriment désormais moins en termes de production agricole, d'autonomie alimentaire et de savoir-vivre citadins qu'en termes de qualité de vie et d'environnement urbain.

NOTES

1. Des révoltes paysannes ont de fait eu lieu, en Syrie centrale, jusque dans les années 1950.
2. Bergeron et Roncayolo, 1974.
3. On pense notamment aux différentes oligarchies qui, à partir de leurs villes, ont tenu, mais aussi divisé, la Syrie en autant de territoires jusque dans les années 1960.
4. Seurat appelle « villes intermédiaires » ces villes moyennes qui, n'ayant pas directement subi, comme les capitales (Damas, Beyrouth), les assauts de la modernité, sont longtemps restées des villes « pour soi », avec une structure communautaire très stable et un très fort anti-étatisme. Il donne ainsi l'exemple de Tripoli et d'Alep, mais on peut aussi inclure Homs et surtout Hama dans cette catégorie.
5. Avec ses petites villes (Salamié, Rastan, Qousseir...) en pleine expansion et ses campagnes enrichies par les politiques agraires.
6. Pour une approche à la fois plurielle et générale de la question de l'urbanisation et de l'agriculture périurbaine en Méditerranée, lire Ben Ali, Di Giulio, Lasram, Lavergne (1996). On peut également signaler une publication du Programme de Développement des Nations-Unies portant sur l'agriculture urbaine dans le monde (1996).
7. L'étude de ces territoires permettrait de reconstituer une image de la ville à partir des pratiques citadines et finalement d'appréhender une culture citadine complexifiée : qu'est-ce qu'un Homsiot et un Hamiot actuellement ? Quel lien existe-t-il entre un habitant des quartiers de l'est de Homs, en limite de la steppe et ceux de la zone résidentielle de l'ouest, en bordure des jardins ? Qu'est qu'être citadin dans une ville éclatée, fragmentée, divisée entre classes sociales, groupes ethniques et confessionnels ? Quels usages les néo-citadins font de leur ville ? Comment se l'approprient-ils et la transforment-ils ? Comment la perçoivent-ils ? Comment passe-t-on d'une culture ancienne, marquée par une forte cohésion sociale et confessionnelle, à ce que l'on peut considérer comme de nouvelles formes de cultures citadines, une nouvelle citadinité ? Et celle-ci ne pourrait-elle pas résulter de l'acquisition de certaines compétences et d'une expérience de la ville dont la zone agricole et le souk ancien seraient écartés ?
8. « *La colonisation confessionnelle reste un excellent moyen pour le pouvoir de briser la résistance de la ville, comme à Homs par exemple, et à Hama, où l'on parle déjà de projets d'un urbanisme orienté sur les quartiers en ruine* » (Seurat, 1989).

Annexe 1. Plantes cultivées dans les jardins

- 1 Je donne ici une liste exhaustive des plantes cultivées dans les jardins et classées par familles, de même que les procédés autochtones de cultures particuliers à chaque plante, dans la mesure, bien sûr, où j'ai pu les observer. Je ne traite pas de la question des arbres.

APIACÉES :

Carum carvi (*cumin des prés, carvi*) [karāwiya]

- 2 Semé dans le carré à semis de 2 x 25 m en janvier, il est repiqué en mars sur des planches (4m x longueur du champ) constituées de cinq sillons. Les plants sont placés dans des poquets par groupes de six à huit, avec 30 cm d'écart entre les poquets. On le ramasse en juin. C'est une plante ancienne dans les jardins de Homs, mais qui tend à disparaître. Elle est surtout cultivée sur les berges de l'Oronte, leur terre semblant lui mieux convenir et la proximité du fleuve permettant de satisfaire plus facilement son grand besoin en eau.

Coriandrum sativum (*coriandre*) [kuzbara]

- 3 Aucun renseignement concernant la mise en culture de cette plante.

Petroselinum sativum var. radicosum (*persil*) [ba'dūnis]

- 4 Les graines sont semées à la volée sur planches (2 m x longueur de la parcelle) et irriguées tous les huit jours. Les premières feuilles apparaissent au bout de vingt jours. La récolte à la faucille (*atfé*) commence le troisième mois et se renouvelle une fois par mois pendant six mois. Le persil peut être planté en automne ou au printemps. En raison de son cycle rapide (environ une récolte par mois), il constitue l'une des plus importantes cultures de printemps et d'été à Homs.

ASTÉRACÉES :

Cynara scolymus (*artichaut*) [ardī šawkī]

- 5 Je n'ai pu observer la mise en culture des artichauts. C'est une plante pérenne peu connue à Hama, alors qu'elle est très répandue à Homs. Elle est plantée tous les 50 cm sur la bordure des parcelles et est irriguée en même temps que les cultures intérieures. La récolte des artichauts se fait en juin, pendant un mois. Le jardinier fait une tournée quotidienne durant laquelle il choisit les plus gros capitules charnus, qu'il sépare de leur tige d'un coup de couteau. Ils sont vendus à la pièce.

Lactuca sativa var. *capitata* (*laitue pommée*) [?] et *Lactuca sativa* var. *longifolia* (*romaine*) [ħass, ħass ifranǧī]

- 6 Ces deux espèces de salades sont cultivées de la même manière et aux mêmes périodes, bien que la romaine soit, semble-t-il, plus prolifique. On prépare le carré de semis en septembre. Les graines sont densément semées, arrosées une première fois puis tous les deux jours. Les premières pousses sortent en quarante-huit heures. Il convient alors de désherber. En un mois et demi, les plants atteignent 15 cm de haut. Ils sont alors repiqués dans le creux des sillons (unités de 1 mètre) avec le doigt, tous les 25 cm, puis recouverts d'un peu de terre. La pluie les arrosant, le jardinier se contente de travailler de temps à autre la terre avec sa houe et de déposer un peu d'engrais chimique au pied des salades. Elles sont récoltées en novembre, avant les grands froids. Romaines et laitues sont plus cultivées à Homs qu'à Hama.

BRASSICACÉES :

Beta vulgaris var. *crassa* (*betterave potagère*) [šawandar aħmar]

- 7 Elle est semée à la volée dans le carré de semis, le *maštal* (1,80 x 25 m), arrosée et fumée dès le mois d'août. Les pousses à peine sorties (sixième jour), le jardinier travaille la terre à la houe (*fās*) par grattages superficiels. Lorsque la betterave atteint 15 cm, elle est repiquée sur planches tous les 20 cm. La récolte se fait en novembre.

Brassica oleracea var. *botrytis* (*chou-fleur*) [zahra]

- 8 Le chou-fleur se cultive de la même manière que le chou, mais il est moins répandu que celui-ci sans doute parce qu'un peu plus exigeant, en eau et en fumier notamment. Afin de garder blanche sa rosette charnue, le jardinier rabat dessus les feuilles qui l'entourent et les maintient ainsi avec une lourde pierre. Il dégage la rosette sur place et récupère les feuilles pour son bétail.

Brassica oleracea var. *capitata* (*chou cabus*) [malfūf]

- 9 Les jardiniers distinguent deux variétés de choux : un gros, dit *balādī* (local), et un plus petit, dit *īḡnābī* (étranger). Les semis sont préparés en mai et les plants repiqués (70 cm

d'écart) en juillet, avec un doigt, alignés à mi-pente des sillons (*aṭlām*, 2,50 x 20 m) préalablement irrigués. Ils sont arrosés et fumés deux à trois jours après, puis selon les besoins. Un sarclage fréquent à la petite houe (*fās*) est également nécessaire. Les récoltes débutent en décembre et se poursuivent jusqu'en février. La rosette est dégagée sur place, avec le tranchant dorsal d'une serpette à deux lames (*qaṭaf um rīša*) au moment de la récolte, le jardinier récupérant les feuilles éliminées comme fourrage. C'est l'une des principales cultures d'hiver à Homs, mais elle est aussi pratiquée à Hama.

Brassica rapa var. rapa (navet) [left]

- 10 Les navets sont semés à la volée sur planches (2 m x longueur de la parcelle) en septembre, arrosés et fumés au même moment. Au terme du premier mois, les plants sont éclaircis de manière à laisser 15 cm d'écart entre chacun. La première récolte se fait, à la main, trois mois plus tard, mais il est possible de laisser les navets en terre encore un mois, si le prix du marché est mauvais. Une partie des feuilles est gardée pour le bétail.

Raphanus sativus var. sativus (radis) [fiḡel]

- 11 Semé à la volée sur planches (2 m x longueur de la parcelle) en octobre ou en novembre, sans travail à la houe, il reçoit tout de suite un premier arrosage avec fumier, puis un tous les vingt jours s'il tarde à pleuvoir. La variété courte peut être récoltée quarante-cinq jours après les semis. Pour la variété longue, il faut attendre trois mois. Les radis sont alors extraits de terre à l'aide d'une barre de fer (*mūmbaz*) d'un mètre de long, dont le jardinier se sert comme d'un levier.

CHÉNOPODIACÉES :

Beta vulgaris var. vulgaris (cicla) (blette) [sileq]

- 12 Même procédé que pour la betterave potagère.

Spinacia oleracea (épinard) [sabāniḥ]

- 13 L'épinard est une culture d'hiver. Il est semé à la volée sur des planches (2 x 25 m) en novembre, enterré à la houe et arrosé une première fois, puis de nouveau cinq jours après. Les premières feuilles apparaissent en huit jours. La première récolte est possible après une cinquantaine de jours. À partir de là, le jardinier peut obtenir une récolte tous les mois et demi jusqu'en avril-mai.

CUCURBITACÉES :

Cucumis sativus (concombre) [ḥyār]

- 14 Les graines sont semées sur des unités (3 x 10 m) de cinq sillons, puis arrosées. Un travail à la houe intervient quelques jours plus tard pour désherber, lors de l'apparition des premières pousses. À 15 cm, les plants sont repiqués tous les 40 cm, puis légèrement recouverts de terre et fumés. On irrigue tous les cinq jours. Les fruits sont récoltés à

partir de juin jusqu'en août. Moins cultivés que les tomates, sans doute parce que plus exigeants.

Cucurbita pepo (courgette) [kūsa]

- 15 La courgette peut être plantée dès mars, jusqu'en juin, sur planches comme sur sillon. Les graines sont semées dans des poquets pratiqués tous les 60 à 70 cm en alignement. Les premières feuilles apparaissent en quatre jours. Le jardinier désherbe alors à la houe, puis recouvre légèrement de terre la base des plants. Il les arrose tous les cinq jours. La récolte commence quarante-cinq jours après les semis, la durée totale entre semis et la fin des récoltes étant de deux mois et demi.

Lagenaria siceraria (vulgaris) (gourde) [qar'a]

- 16 Je n'ai pas pu observer de mise en culture de la gourde. En revanche, j'en ai trouvé poussant sur treillis aux abords de quelques maisons de jardins à Hama et en bordure de parcelles sous forme rampante à Homs (zūr al-Ḥarāb). Elle est cultivée en petites quantités, à usages strictement domestiques (farcie) et comme plante ornementale susceptible de procurer rapidement de l'ombre (treilles).

FABACÉES :

Faba vulgaris var. major (fève) [fūl]

- 17 Les graines sont semées en automne derrière l'araire, dans les sillons à peine tracés. La parcelle est ensuite aplanie au rouleau et les planches aménagées à la *mishāyeh*. Les premières feuilles apparaissent au bout de deux semaines. La terre autour des plants est alors travaillée à la houe. La floraison se fait deux mois après les semis, et les premiers fruits apparaissent un mois après la floraison. Ils sont récoltés au printemps ou au début de l'été. C'est une culture largement répandue à Homs, moins courante à Hama.

Medicago sativa (luzerne) [faṣṣa]

- 18 Plante vivace, constituant un précieux apport en fourrage. Une parcelle lui est consacrée en permanence dans la plupart des jardins homsiotes et dans les quelques jardins hamiotes ayant encore du bétail. Elle est semée à la volée sur planches et le jardinier coupe à la faucille (*aṭfē*) la quantité nécessaire aux besoins du jour. Elle est semée tous les cinq ans.

Phaseolus vulgaris var. communis (haricot) [fāṣūliyē]

- 19 Les haricots demandent une bonne préparation de la terre. Celle-ci est labourée en mai, puis irriguée, asséchée pendant trois ou quatre jours et fumée. Les graines sont semées « derrière l'araire », c'est-à-dire au moment où celui-ci ouvre le sol. Le jardinier aplanit la parcelle avec le rouleau (*daf*) puis aménage les planches (2 m x longueur du champ). Lorsque les plants ont atteint une vingtaine de centimètres, il les éclaircit de manière à respecter un écart d'à peu près 20 x 10 cm. Il les arrose selon le besoin et le temps. Les

cosses peuvent être récoltées progressivement à partir de juillet jusqu'à la fin août. Les haricots sont cultivés sans support à Homs et avec rames à Hama. Dans les deux cas, c'est une culture minoritaire essentiellement destinée à l'autoconsommation, n'occupant donc guère plus d'une planche ou deux.

Pisum sativum var. vulgare (*petits pois*) [bāzīlā]

- 20 Les petits pois sont semés à la volée sur simple sillon au mois de septembre. La parcelle est ensuite aplanie avec un rouleau (*daf*). Puis sont constituées les planches. Les premières feuilles apparaissent en deux semaines. À ce moment-là, le jardinier travaille ses planches à la houe, sarclant et désherbant. La floraison se fait en novembre et les premières gousses sont visibles un mois après. Les petits pois sont cultivés sans support à Homs, avec rames à Hama.

LAMIACÉES

Mentha (*menthe*) [na'na']

- 21 Plante vivace pouvant être obtenue par semis ou achetée à l'état de racines. Celles-ci sont déposées en mars-avril dans de petits sillons (*aṭlām rafi'a*) de 20 cm de large pratiqués à l'araire, puis irrigués. Les récoltes débutent deux mois après, une fois par mois et pendant cinq mois au total. Pas de récolte l'hiver. Les plants sont productifs pendant environ quatre ans.

(*Verveine officinale*) [mélissé]

- 22 Cultivée en pleine parcelle à Hama, par bouquets isolés à Homs. Consommée en tisane, elle est très appréciée pour ses qualités médicinales.

LILIACÉES :

Allium cepa (*oignon commun*) [baṣal]

- 23 La première année (en février), le jardinier plante sur planches de petits bulbes (*nasbī*) avec un écart de 10 cm. La pluie suffit alors à l'irrigation. Après quinze jours apparaît une hampe florale (*zambūt*) qui fournit les graines (*badrūn*) pour l'année suivante.
- 24 Celles-ci sont semées au printemps sur planches et arrosées. Les pousses sont alors appelées *qizeh* et aboutissent, en août, au gros oignon (*baṣal*) ou au petit bulbe (*nasbī*). Les gros oignons sont vendus ainsi qu'une partie des petits bulbes, le reste étant gardé pour l'année suivante. Le jardinier prévoit généralement de cultiver en même temps le *nasbī* et le *badrūn* de manière à en être toujours pourvu.

Allium porrum (*poireau*) [kurāt]

- 25 Le poireau est semé sur planches à semis (*maṣtal* de 2 x 25 m) au printemps (avril) ou à l'automne (septembre), enterré à la houe, fumé et irrigué. Les premières feuilles sortent

en six jours. Le repiquage a lieu trois mois plus tard, à 7 x 7 cm d'écart sur planches. La récolte commence cinq mois plus tard, mais peut être retardée plus de deux mois si le marché se révèle défavorable.

Allium sativum (*ail*) [tūm]

- 26 Les planches (2,50 m x longueur de la parcelle) sont préparées en novembre et les gousses (*'asnān*) plantées dans des poquets distants de 10 cm. Elles sont irriguées en douceur. À l'apparition des premières pousses, une vingtaine de jours plus tard, le jardinier travaille la terre autour avec sa houe. L'irrigation se fait désormais par la pluie, le jardinier se contentant de déposer de temps en temps un peu d'engrais sur la planche. L'ail est récolté en juin, après le passage de l'araire, les plants étant sans cela très difficiles à récolter.

MALVACÉES :

Hibiscus esculentus (*ocra, gombo*) [bāmiya]

- 27 Même procédé que pour le poivron et l'aubergine, avec lesquels il partage souvent les mêmes planches. Toutefois, lorsqu'il est seul, on ne l'arrose qu'une fois tous les vingt jours. Les plants sont séparés de 20 cm et on peut obtenir une récolte tous les deux jours, et cela de mai à septembre. L'ocra n'est toutefois pas une grande culture à Homs et à Hama.

POACÉES :

Zea mays (*maïs*) [dūra]

- 28 Même procédé que pour la culture du haricot, avec toutefois un écart entre les plants de maïs, lors de leur éclaircissement, est de 40 cm.

PORTULACACÉES :

Portulaca oleracea (*pourpier*) [baqlé]

- 29 Les graines sont semées à la volée sur planches (2 m x longueur de la parcelle) au mois de mai, enterrées à la houe et irriguées tous les huit jours. Les premières feuilles apparaissent le cinquième jour. La première récolte, à la faucille (*atfé*), se fait au bout d'un mois. En tout, le jardinier peut espérer deux récoltes en deux mois de végétation. Le pourpier est davantage cultivé à Hama qu'à Homs.

SOLANACÉES :

Capsicum annum (*poivron*) [fulful]

- 30 Semées sur des planches à semis (2 à 3 x 20 à 30 m selon la disponibilité en eau) en mars, les graines sont enterrées à la houe puis arrosées. Un premier désherbage intervient une

dizaine de jours après. Lorsque les plants ont atteint 15 cm, on les repique tous les 50 cm. Puis on les « assoiffe » pendant une vingtaine de jours de manière à ce que les racines, à la recherche de l'humidité, progressent en profondeur. Au terme de ces trois semaines, on arrose et fume les plants qui peuvent pousser de 50 cm en quelques jours. Nous sommes alors en juin. On récolte les fruits verts comme rouges de juillet à septembre

Lycopersicon esculentum (tomate) [banadūra]

- 31 Les graines sont semées en mars sur sillons (3 x 20 m) et arrosées. À l'apparition des premières pousses, on désherbe à la houe. Lorsque celles-ci atteignent 15 cm environ, le jardinier les repique en ligne à l'aide de la houe tous les 40 cm, les enterre en partie, effectue un dépôt d'engrais devant chaque plant et enfin irrigue. Par la suite, il arrosera au besoin, en fait plus ou moins tous les cinq jours. Les tomates sont récoltées petit à petit à partir de juin jusqu'en août. Elles sont moins cultivées à Hama en raison du manque d'ensoleillement sur la plupart des parcelles. C'est par contre l'une des principales cultures d'été à Homs.

Solanum melongena (aubergine) [bādinġān]

- 32 Même procédé que pour les poivrons. Le plant d'aubergine peut toutefois atteindre un mètre de haut et les récoltes se prolonger jusqu'en novembre, en fait jusqu'au premier gel qui élimine alors les derniers plants.

TILIACÉES :

Corchorus olitorius (corette potagère, mauve des juifs, mélochie) [mlūhīyé]

- 33 La corette est semée à la volée en juin sur planches et irriguée sans autre travail. Cinq jours après, on irrigue une seconde fois. Les premières feuilles apparaissent en quarante-huit heures. On désherbe alors, puis on éclaircit de manière à laisser 2 cm d'écart entre les plants. Les planches sont à nouveau irriguées, puis on les laisse une vingtaine de jours sans eau. Elles sont alors inondées avec un fort apport d'engrais puis irriguées tous les quatre jours. La récolte a lieu en août : les plants ne sont pas coupés mais arrachés à la main. Toutefois, en raison de la relative rapidité du renouvellement de la corette (quarante-cinq jours), le jardinier peut organiser une rotation sur deux ou trois parcelles, plantées à quelques semaines d'intervalle, de manière à prolonger la récolte. À Hama, le manque de place oblige le jardinier à négliger l'impératif des écarts entre plants et à pratiquer trois et parfois quatre semis successifs sur une même parcelle, obtenant ainsi trois ou quatre étages de plants de corette de tailles différentes en même temps, ce qui lui permet plusieurs récoltes dans l'été. Comme je l'ai déjà signalé, la corette est très importante à Hama, supportant le manque d'ensoleillement et fait également partie des grandes cultures d'été à Homs.

Annexe 2. Récit de vie d'un fils de jardinier hamiole

- 1 Entretien effectué en français et en arabe le lundi 12 juillet 1993 à Hama. Mon hôte est fils de jardinier et ancien professeur d'arabe. Il se souvient de son enfance dans les jardins de l'ouest de la ville et de la façon dont il a échappé à la condition de jardinier.
- 2 « Je suis né en janvier 1929. Ma mère n'a jamais su me dire quel jour précisément, mais elle se souvenait qu'il faisait très froid, très sombre. Je suis né dans la maison que nous avions à Bāb al-Ğisr. C'était la maison du grand-père de mon père. Nous vivions tous dans une seule pièce. Une autre pièce était occupée par la famille du frère de mon père. Jusqu'à maintenant, il y a mes cousins qui y habitent. Nous avons quitté cette maison en 1952, année de la fin de mes études à l'université, pour une autre du même quartier, une maison avec trois à quatre pièces cette fois. Nous y sommes restés dix ans, puis nous avons construit ici [une grande maison entourée d'un jardin et située dans le quartier de Šrī'ā]. C'était en 1966.
- 3 Les deux frères de mon père étaient jardiniers. Tous les deux. L'un est resté dans son jardin de Bāb al-Nahr jusqu'à sa mort. Maintenant il y a ses enfants qui y travaillent. L'autre frère a quitté le jardin. Il est devenu ouvrier agricole dans le coton pendant deux ans, puis il a travaillé dans une pépinière, puis comme vendeur je ne sais où, puis enfin comme imam. Mon père a lui aussi travaillé comme métayer (*murabba'a*) en Jéziré et dans le Ghab. Il gardait le quart de la récolte de coton et donnait les trois-quarts au propriétaire des terres. Celui-ci fournissait les semences, les machines et l'eau... mon père apportait seulement le travail, la force de ses bras.
- 4 Je ne me souviens de rien avant l'âge de 4 ans. Je sais qu'enfant j'ai eu la malaria et la dysenterie. J'étais avec ma sœur aînée et mon petit frère. Il avait 2 ans, moi 4 ans et ma sœur 6 ans. Nous étions dans le jardin de Ĥudura dont nous avons vu l'un de ses propriétaires sur le pont de Bāb al-Nahr l'autre jour, tu sais, le vieil homme avec la djellaba toute blanche. Nous y avons passé dix-huit ans en trois fois. Pas dix-huit ans de suite. On allait, on revenait, on allait, on revenait. Le propriétaire était de la famille Murād Āġa. Elle avait des origines turques je crois. Elle avait des propriétés sur l'Oronte, des norias, des jardins, des *zūr* vers Rastan. Il y a jusqu'à maintenant un *zūr* appelé Murādiya, c'est-à-dire, le *zūr* de Murād.

- 5 Je me souviens d'avoir été dans ce jardin, avec ma famille, sans connaître autre chose, l'extérieur, le monde des hommes, la ville. Je ne connaissais que le monde des animaux. Je courais dans les sentiers comme un lapin ! Je ne connaissais pas mes grands-parents, qui étaient malades et très vieux. Ils avaient un autre jardin, plus loin. Seuls venaient les frères de mon père. Ils étaient jeunes, célibataires, forts, ils étaient avec mon père. Leurs jardins étaient voisins du nôtre. On avait des relations d'entraide : dans les travaux des jardins, comme pour planter les poireaux ou les laitues, il fallait des bras, même si mon père a employé beaucoup d'*ağır*. Il en changeait tous les ans, parfois tous les deux ans. Il y avait toujours un *ağır* dans le jardin, pour amener les ordures de la ville. La plupart sont morts maintenant. Nous vivions avec eux tous les jours de l'année [...].
- 6 Le pain était fait tous les jours dans le jardin. Chaque jour, pour le soir, on cuisait des légumes, parfois avec un peu de viande. Des aubergines, des courgettes, des ocras (*bāmiya*). Tout venait bien entendu du jardin. Le jardinier n'achetait jamais de légumes. On cuisait tout ça dans une grande marmite. Il n'y avait pas de riz à l'époque, ou seulement pour les jours de fête. Et peu de viande, du mouton. Les restes étaient servis le lendemain matin et à midi. On faisait aussi des fritures de légumes, de courgettes, d'aubergines. Parfois, on mangeait seulement des noix accompagnées de figues sèches ou de dattes ou encore de *şingliš* [fromage rond fermenté !]. Ou encore seulement des légumes frais : salades, oignons, tomates, raisins verts (*husrum*), piments, persil, avec du sel. Tout cela constituait les aliments d'été.
- 7 En hiver, nous avions du blé concassé (*burğul*), mais aussi des légumes séchés pendant l'été (*ğudra yābīse*), des courgettes, des aubergines, des petits pois, des ocras... que nous jetions dans de l'eau bouillante et que nous mangions accompagnés d'huile d'olive et de viande. Il y avait aussi du fromage, des dattes, des noix, des figues sèches, des raisins secs, des amandes, du *şingliš* et de la salade. On pouvait aussi trouver du raisiné (*dēbes 'inab*), fabriqué dans les villages et acheté au marché, du coulis de tomates (*dēbes banadūra*), fabriqué par ma mère, ainsi que du sirop de grenades (*dēbes rummān*). Il y avait enfin la farine. Toutes ces provisions (*mūné*), étaient constituées pendant l'été par ma mère. C'était notre survie en hiver qui en dépendait. Mon père pouvait être tranquille lorsqu'il savait que les *mūné* étaient rentrées.
- 8 En hiver, les activités dans le jardin étaient rares. On continuait à vendre du lait dans le quartier ou à l'extérieur. Et puis il y avait des légumes d'hiver, plantés à l'automne et qui duraient jusqu'au printemps. Les fèves, radis, navets, poireaux, laitues, choux, choux-fleurs... cela demandait peu de travail. Mais mon père allait tous les jours au jardin, pour surveiller, ramener à manger aux bêtes et travailler un peu la terre.
- 9 Mon père n'avait jamais beaucoup d'argent. Quelques pièces dans une bourse et c'était tout. On dépensait peu grâce aux *mūné*. Et on attendait le printemps et les premiers fruits. Ce qu'il gagnait en vendant ses produits, il le dépensait. Il devait payer le propriétaire, l'*ağır*, les journaliers, les semences, le fourrage et les dépenses de la famille. De plus mon père avait des dettes à l'égard de son commissionnaire du souk al-Ḥāder al-Kabīr. Il a toujours eu des dettes. Il était obligé d'emprunter lorsque les récoltes étaient pauvres. Le commissionnaire se remboursait sur la vente de la production : 5 % de commission et 5 % de remboursement.
- 10 Le propriétaire venait tous les mois ou une fois tous les trois mois et demandait à mon père ce qu'il pouvait donner. Mais le 15 septembre de chaque année, tout devait être payé. En 1939, année de la chute de la livre, les propriétaires ont exigé le paiement du

loyer en or ! Mon père, comme la plupart des jardiniers, ne pouvait pas payer en or ! Il a donc vendu sa vache, son âne et tout ce qui était à lui dans le jardin. Et encore, il lui restait encore beaucoup de dettes. Il a alors quitté deux ans le jardin et est devenu simple journalier. De 1939 à 1941. Il gagnait une demi-livre par jour. On a alors mangé de la farine d'orge, de maïs et sorgho. Il travaillait dans le *zūr* al-Safeh, après Bāb al-Nahr, puis il a fini par louer le jardin de Boşū à Samīr 'Aẓem, qui est mort en 1973 [...].

- 11 À 6 ans, mon père m'a conduit à l'école. J'avais une paire de sabots en bois, une blouse et un sac où se trouvait une ardoise et c'était tout. L'école était la petite mosquée de Bāb al-Nahr, la mosquée al-'Izī, à côté du pont. Elle existe encore. Elle était tenue par une société islamique présidée par le mufti. Le directeur de l'école était mon cousin maternel, Šayḥ Šālāh al-Karm. Ce qui fait que je n'ai pas eu à payer l'école. On étudiait toute l'année le Coran, la langue arabe et l'arithmétique. Pendant quatre ans. Moi, je n'y suis resté que trois ans. J'étais très bon élève, j'ai sauté une classe. Mon professeur a demandé à mon père de me permettre de continuer. Mon père disait que savoir lire, écrire et compter suffisait largement. Mais mon professeur a insisté. J'ai fini par aller à Dār al-'Ilm, qui se trouvait au palais 'Aẓem. C'était une école pour les enfants de la bonne société de Hama, des enfants de riches. J'y ai passé mon certificat. Nous étions, mon cousin et moi, avec des fils d'эфendis qui étaient tous bien habillés, avec de l'argent. Alors que nous, nous étions si pauvres. Je me souviens avoir une fois perdu l'argent de mes livres de classe. Deux francs. Mon père m'a frappé pour ça.
- 12 Puis, mon père ne pouvait plus financer mes études dans cette école. On m'a alors placé chez Šayḥ Maḥmūd Sakfeh, qui avait une petite école dans le quartier Muhammadiyeh (Ḥāder). J'y suis entré avec mes cousins jusqu'en classe de neuvième. Puis, ce fut le lycée de Hama. Et ensuite, en tant que boursier, je suis allé à l'université de Damas. Mon premier frère n'a pas fait d'études. Les autres n'ont pas dépassé le baccalauréat. En 1948, j'ai été en mesure de rembourser toutes les dettes de mon père. J'ai ensuite fait mon service militaire de 1954 à 1957. J'y ai obtenu le grade de lieutenant. Jusqu'à l'Université, j'ai continué à vivre l'été dans le jardin et l'hiver dans la pièce de notre maison de quartier.
- 13 Avec moi à l'école, il y avait mon cousin qui est devenu colonel. Aḥmad qui a fait ensuite l'école des instituteurs. Le frère de ma femme qui a fait aussi carrière dans l'armée. Na'im, qui est devenu avocat. Amīn, actuel chef local du Parti. Ces deux derniers étaient plus jeunes que moi. C'était une autre génération. En fait, nous n'étions que trois à l'époque. On se moquait de nous. Il fallait que chacun fasse comme son père. À l'époque, les fils de jardiniers n'allaient qu'à l'école coranique. Ils y passaient quatre ans et regagnaient les jardins pour y passer leur vie. Ils n'allaient pas plus loin. C'est à la génération suivante qu'ils ont commencé à quitter les jardins, à chercher d'autres professions.
- 14 J'ai été le premier fils de jardinier à obtenir le bac dans le *zūr* de Bāb al-Nahr. Avant moi, il y avait eu un fils de jardinier du *zūr* al-Qiblī. C'était à l'époque des Français. Le premier du quartier Bāb Ġisr à avoir eu son bac, en 1945, a été un fils de meunier, qui est ensuite devenu avocat. Le second, c'est moi, en 1947. Mais tous les jardiniers de Bāb al-Nahr savaient lire et écrire, en raison de la proximité de l'école coranique. Ce qui n'était pas le cas de ceux de *zūr* al-Šarqī...
- 15 Je suis devenu professeur d'arabe et j'ai enseigné au lycée de 1952 à 1962. Puis, j'ai été professeur pendant quatre ans en Arabie Saoudite, à Riyad. Et enfin, une année encore à Hama. En tout dix-sept ans. En 1967, je suis devenu directeur de la direction de

l'éducation, puis, en 1968, inspecteur de la langue arabe sur quatre *muḥafazats*. De 1968 à 1980, j'étais directeur du centre culturel syrien de Hama. Maintenant, je suis inspecteur régional de la langue arabe et pas loin de la retraite.

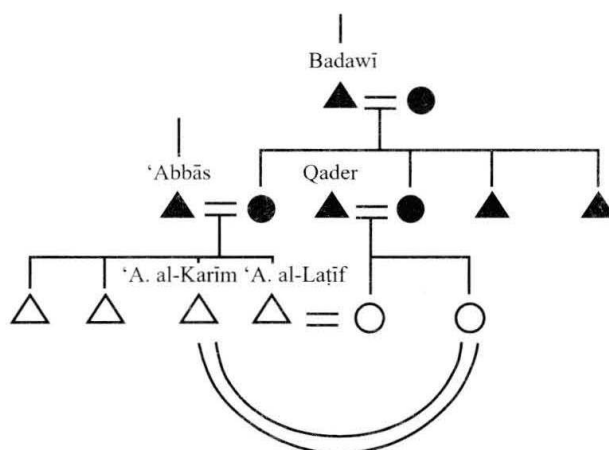
- 16 Mon père était fier de moi car je le vengeais des propriétaires qui se sont toujours moqués de nous parce que nous faisions des études longues. Lorsque élève, je rencontrais Samir 'Aẓem, il m'interpellait de loin "Hé, toi !" et jamais par mon prénom. Et il riait, se moquait de moi, de mes études : "Un jardinier n'a pas besoin de faire des études !" À l'époque nous étions au jardin al-Boṣū. Je l'ai revu en 1967, alors que j'étais à la tête de la milice populaire de notre quartier. J'avais plusieurs dizaines d'hommes armés sous mes ordres. C'était l'époque des nationalisations d'entreprises et de la Réforme agraire. Je l'ai rencontré dans la rue. Il n'en croyait pas ses yeux. Je lui ai dit : "Si tu veux, il y a une place pour toi". Il est parti très vite en disant que j'étais trop bon pour lui. Il a eu peur. Plus tard, lorsque j'ai obtenu un poste important dans l'administration, sa famille m'a supplié de donner du travail pour l'une de ses filles.

- 17 Mon père était locataire de *bayt* Murād Ağa. En 1954, ils lui ont dit : "Désormais, on ne prend pas d'argent, on prend la moitié de la récolte." Mon père a accepté. Cette année-là, ils ont gagné le double de la location. L'année suivante, en 1955, mon père a refusé. Ça ne lui suffisait pas. Mais ils refusèrent de revenir à la location. De plus, ils divisèrent le jardin *ḥuḍura* en plusieurs lots. Le jardin faisait 30 d., mon père en louait 14. Ils voulaient le vendre ainsi comme terrain à bâtir. C'est un crime de transformer des jardins en quartier ! Mais ils étaient soutenus par le Pouvoir. Ils ont obtenu les autorisations nécessaires et ils ont commencé à vendre. Ils ont menacé mon père : si tu ne quittes pas le jardin, on fait venir les soldats, ils te jetteront dans le fleuve, toi et ta famille. Ils s'appuyaient sur Akram Hawrānī alors membre du Parlement et ministre. Mon père m'a consulté. Je lui ai conseillé de quitter le jardin. Ils exigeaient 2 000 LS en plus de la moitié de la récolte ! Mon père a quitté le jardin et celui-ci a été loti. Mon oncle aussi a quitté son jardin et plusieurs autres jardiniers avec lui. Ils sont allés travailler comme *muraba'in* en Jéziré (1957) et dans le Ghab (1958-59). Quand nous avons quitté le jardin de Samir 'Aẓem, c'est cet oncle qui s'était enrichi grâce au coton qu'il a acheté. Il avait eu de la chance avec le coton, en 1954, l'année de la chance. Il avait planté des terres louées en Jéziré et dans le Ghab et gardé le quart : une fortune. Mon père, lui, n'a pas eu cette chance. Il a commencé à planter du coton à Tartous en 1956, mais les sauterelles ont détruit la récolte. Puis en Jéziré, mais là, ce sont les vers qui s'y sont mis. Il n'a pas fait fortune !

- 18 Mon père est né en 1906 à Bāb al-Nahr, au même endroit que mon grand-père. Il a travaillé dans treize jardins, dont une fois à *zūr* al-'Aṣīq, à Rastān, en 1925. Il en a profité pour marier l'une de ses sœurs avec un homme de là-bas. Tous ses autres jardins étaient à Bāb al-Nahr. Et il nous envoyait à l'école. Il a fait le grand pèlerinage à La Mecque en 1963 avec moi et ma mère. Il est mort en 1965. »

Annexe 3. Constitution d'une exploitation à Homs

- 1 'Abd al-Laṭīf, né en 1925, est jardinier à Homs. Il exploite avec son fils aîné et l'aide de deux de ses petits-fils un jardin de quelques 35 *dunum* (3,5 hectares) situé dans le *zūr al-ġdīdeh*, secteur central de la zone agricole. Cette grande exploitation, constituée de plusieurs parcelles ayant différents statuts, est en partie le produit d'une histoire familiale dont je voudrais présenter ici brièvement les principaux aspects.



sources : enquêtes personnelles, 1992.

Figure 50 – Alliances matrimoniales entre la lignée de 'Abbās et celle de Badawī.

- 2 Le père de 'Abd al-Laṭīf, 'Abbās, était à l'origine un tisserand. Il est devenu jardinier dans les années 1920 à la suite de son mariage avec la fille d'un jardinier de son quartier, Badawī. Lorsque ce dernier est mort en 1933, il a laissé à ses quatre enfants une propriété de 19,2 *dunum*. La femme de 'Abbās a alors hérité de 3,2 *dunum* (parcelle n° 1431), le reste du jardin étant partagé entre sa sœur (3,2 *dunum*) et ses deux frères (6,4 *dunum* chacun).
- 3 C'est avec les filles de cette sœur, leurs cousines maternelles donc, que deux des fils de 'Abbās, 'Abd al-Laṭīf et 'Abd al-Karīm (né en 1934), se sont mariés en 1945 et en 1951. Ces deux filles héritèrent à leur tour de 6 *dunum* de terre (parcelles n° 1402-1403-1428) à la mort de leur père (Qader), qui avait été lui aussi jardinier. Leur mère décédant quelques

années plus tard, elles reçurent les 3,2 *dunum* (parcelle n° 1412) hérités de Badawī. Ainsi, deux des fils de ‘Abbās ont-ils reçu, par l'intermédiaire de leurs femmes, un total de 9,2 *dunum* (parcelles n° 1402-1403-1412-1428) : ‘Abd al-Laṭīf reçut de sa femme la parcelle n° 1403 et ‘Abd al-Karīm celle portant le n° 1402. ‘Abd al-Laṭīf et ‘Abd al-Karīm construisirent leurs maisons respectives sur la parcelle n° 1412. Quant à la parcelle n° 1428, elle est jusqu'à présent exploitée en commun par les deux frères.

- 4 À la mort de ‘Abbās en 1971 et de sa femme en 1976, ‘Abd al-Laṭīf et ‘Abd al-Karīm auraient dû partager les 3,2 *dunum* (parcelle n° 1431) ayant appartenu à leur mère avec leurs deux autres frères non-jardiniers. Mais la surface étant trop petite pour être ainsi morcelée, elle fut rachetée par ‘Abd al-Laṭīf pour la somme de 10 000 livres.
- 5 Par ailleurs, en vertu de la loi sur les relations agricoles, ‘Abd al-Laṭīf succéda à son père dans la location d'une partie (3 *dunum* sur 20) de la parcelle n° 1430. Cette location s'ajoutait à celles de plusieurs autres parcelles : la parcelle n° 1432 (3 *dunum*), qui aurait appartenu au frère de son grand-père maternel qui l'aurait vendue à la famille Durūbī. ‘Abd al-Laṭīf en est devenu locataire en 1947 et y a construit deux étables ; la parcelle n° 1435 (10 *dunum*) louée elle aussi à la famille de sa mère ; la parcelle 1436 (12 *dunum*) louée à la famille Walīd.



Sources : enquête personnelle et carte du cadastre (1926)

Figure 51 — Exploitation de ‘Abd al-Laṭīf (Homs).

- 6 Nous avons donc ici affaire à une exploitation constituée de parcelles d'origines et de statuts fonciers différents, assemblées momentanément en un seul tenant dont ‘Abd al-Laṭīf est le maître effectif : c'est lui qui décide des travaux à effectuer, de la rotation des cultures et qui distribue les revenus à sa famille étendue :
 - Des terres héritées par les femmes, représentant un total de 7,2 *dunum*, dont 2 *dunum* restent cependant dans l'indivision. Ces terres provenaient du côté maternel : d'une part de Badawī, père de la mère et de la tante de ‘Abd al-Laṭīf et d'autre part du père (Qader) de sa femme.
 - Des parcelles louées à divers propriétaires et représentant au total 28 *dunum*.

Bibliographie

J'ai utilisé la transcription habituelle pour les noms d'auteurs arabes ayant écrit en arabe. Pour les noms d'auteurs arabes qui ont écrit leurs textes en français, j'ai repris l'orthographe présentée en couverture de leurs ouvrages.

OUVRAGES ET ARTICLES D'INTERET GENERAL

AUG, M.

1979 *Symbole, fonction, histoire. Les interrogations de l'anthropologie*, Paris, Hachette.

BARAKAT, S.

1993 *Le criquet de fer*, Arles, Actes Sud.

BEKKAR, R.

1997 « Statut social des femmes, accès à l'espace et à la parole publique », in *Espaces publics, paroles publiques au Maghreb et au Machrek*, Paris, L'Harmattan / Maison de l'Orient méditerranéen, p. 83-110.

BOKOVA, L.

1993 « L'insurrection syrienne contre le Mandat », in *Damas, miroir brisé d'un Orient arabe*, Autrement, p. 80-86.

BRUNSCHEVIG, R.

1980 « Métiers vils en Islam », *Studia Islamica*, XVI, p. 41-60.

BUCK, J. de

1965 « Les nationalisations en Syrie », *Correspondance d'Orient*, Études 7, p. 61-67.

CHATELUS, M.

1980 « La croissance économique : mutation des structures et dynamisme du déséquilibre », in *La Syrie d'aujourd'hui*, Paris, CERMOC-CNRS, p. 225-272.

DAGHESTANI, K.

1931 *Étude sociologique sur la famille musulmane contemporaine en Syrie*, Paris, Librairie Leroux, 241 p.

DAKHLIA, J.

1990 *L'oubli de la cité, la mémoire collective à l'épreuve du lignage dans le Jérid tunisien*, Paris, La Découverte, 326 p.

D'HONT, O.

1994 *Vie quotidienne des 'Agédāt, techniques et occupation de l'espace sur le Moyen-Euphrate*, Damas, IFEAD, 263 p.

DOUGLAS, M.

1992 *De la souillure, études sur la notion de pollution et de tabou*, Paris, La Découverte.

EVANS-PRITCHARD, E.E.

1994 *Les Nuer. Description des modes de vie et des institutions politiques d'un peuple nilote*, Paris, Gallimard, 315 p.

FEGHALI, M.

1938 *Proverbes et dictons syro-libanais*, Paris, Institut d'ethnologie, 850 p.

GERBER, H.

1987 *The Social Origins of the Modern Middle East*, Lynne Rienner Publishers (Boulder, Colorado), Mansell Publishing Limited (London, England), 222 p.

GRESH, A.

1997 « La Syrie refuse toute capitulation », *Manière de voir* n° 34, Le Monde diplomatique, p. 44-46.

GUINGAMP, P.

1996 *Hafez. al-Assad et le parti Baath en Syrie*, Paris, L'Harmattan, 401 p.

IBN KHALDOUN

1997 *Discours sur l'histoire universelle (al-Muqaddima)*, Paris, Sindbad (coll. Thesaurus), 1132 p.

LEROI-GOURHAN

1973 *Évolution et techniques. Milieu et techniques*, Paris, Albin Michel, 475 p.

MANTRAN, R. et SAUVAGET, J.

1951 *Règlements fiscaux ottomans, les provinces syriennes*, Paris, Adrien Maisonneuve, 139 p.

MIOSSEC, J.-M.

1995 « Tourisme et loisirs au Maghreb et au Moyen-Orient : l'explosion d'un besoin », in *Maghreb Moyen-Orient mutations*, Paris, SEDES, p. 251-290.

MOREL, A.

1987 « Nouveaux terrains, nouveaux problèmes », in *Ethnologies en miroir, la France et les pays de langue allemande*, I. Chiva et U. Jeggle, Paris, Maison des sciences de l'homme, p. 151-171.

PARIS, G.

1997 « La Syrie hésite toujours à engager l'ouverture dont son économie a besoin », *Le Monde*, 27 décembre.

PICARD, É.

1980 « La Syrie de 1946 à 1979 », in *La Syrie d'aujourd'hui*, Paris, CERMOC-CNRS, p. 143-184.

RAPHAEL, F.

1980 « Le travail de la mémoire et les limites de l'histoire orale », *Les Annales*, janvier-février, p. 127-145.

SEURAT, M.

1989 *L'État de barbarie*, Paris, Le Seuil, 333 p.

SLIZEWICZ, Th. de

1992 *Tourismes sur la côte syrienne*, Université Paul-Valéry, Espaces et sociétés en transition, 198 p.

JARDINS ET AGRICULTURE

ABBAS, A.

1984 *Évolution du mouvement coopératif agricole en Syrie*, mémoire de DEA, université de Montpellier 1, 66 p.

ABOUHAMAD, G.

1969 « L'agriculture dans l'économie syrienne », *Syrie et Monde arabe*, n° 176, p. 47-65.

ARNAUD, J.-L.

1991 « Des jardins à la ville, Le Caire au XIX^e siècle », in *Égypte - Monde arabe*, n° 8, p. 87-105.

BAER, G.

1982 *Fellah and townsman in the Middle East, studies in social history*, Londres, Franck Cass, 338 p.

BALANCHE, F.

1992 *L'aménagement de la plaine côtière syrienne*, rapport de DEA, Tours, URBAMA, 97 p.

BELFQUIH, M.

1978 « L'espace périurbain d'une capitale : la région au sud-ouest de Rabat », in *Urbanisation, réseaux urbains, régionalisation au Maghreb*, fascicule 2, Centre interuniversitaire d'études méditerranéennes, Poitiers.

BEN ALI, D., DI GIULIO, A., LASRAM, M., LAVERGNE, M.

1996 *Urbanisation et agriculture en Méditerranée : conflits et complémentarités*, Paris, L'Harmattan, 584 p.

BIANQUIS, A.-M.

1978 « Le marché de gros des fruits et légumes à Damas », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 53, n° 3, p. 195-209.

1989 *La réforme agraire dans la Ghouta de Damas*, Damas, IFEAD, 151 p.

BOISSIÈRE, T.

1995a « Les jardins urbains », in *Sanaa, architecture domestique et société*, P. Bonnenfant, Paris, CNRS éditions, p. 45-52.

1995b « Les *ḥawākīr* de Qousseir, jardins potagers et cultures maraîchères dans un village de Syrie centrale », *Bulletin d'études orientales*, tome XLVII, Damas, IFEAD, p. 69-80.

BLOCK, A. et DRIESSEN, H.

1984 « Mediterranean Agro-Towns as a Form of Cultural Dominance with Special Reference to Sicily and Andalusia », *Ethnologia Europea / Journal of European Ethnology*, 14 (2), p. 111-124.

CANDOLLE, A. de

1984 *Origine des plantes cultivées*, Marseille, Lafitte Reprints, 378 p.

CHAOUI, J.

1928 *Le régime foncier en Syrie*, Aix-en-Provence, 259 p.

DALATI, A.A.

1939 *The Ghouta of Damascus, 1938-1939*, American University of Beirut, 71 p.

DAOUK, B.J.

1968 *Growth in agricultural output of Syrie and Lebanon : 1926-1954*, thèse de doctorat, Wisconsin, University of Wisconsin, 301 p.

DRAIN, M.

1993 « La terre, capital physique, capital symbolique », in *Espaces et familles dans l'Europe du Sud à l'âge moderne*, Woolf S. (ed.), Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, p. 21-51.

DU MESNIL DU BUISSON

1982 « Instruments agricoles de Syrie », *L'Ethnographie*, n° 19-20, p. 107-115.

FAUCHER, D.

1959 « Les jardins familiaux et la technique agricole », *Annales économie-sociétés-civilisations*, avril-juin, p. 297-307.

FLORIN, B.

1997 « Savoir faire son jardin au Caire. Des espaces verts dans deux cités de logement social », in *Annales de la recherche urbaine*, Natures en villes, n° 74, p. 85-93.

FORTIER-KRIEGL, A.

1997 « Les bottes de sept lieues. Les voies de circulation : une histoire et un projet », in *Le jardin planétaire*, Eveno C. et Clément G. (éd), Châteauvallon, éd. de l'Aube / TNDI, p. 89-99.

GAULMIER, J.

1933a « Notes sur la propriété foncière dans la Syrie centrale », *Bulletin mensuel du Comité de l'Asie française*, n° 309, p. 130-137.

HAMIDÉ, A.R.

1959 *La région d'Alep, étude de géographie rurale*, Paris, université de Paris.

HAMMOU, A.

1988 *Mutations de l'espace péri-urbain casablancais, le cas des communes d'Ain Harrouda et Tit Melili*, Tours, thèse de doctorat de 3^e cycle, 2 tomes, 1988.

HANNA, A.

1985 *Agricultural problem in Syria from the early 19th century to 1945*, Tokyo, Institute of Developing Economies, 105 p.

HANNOYER, J.

1980 « Le monde rural avant les réformes », in *La Syrie d'aujourd'hui*, Paris, CERMOC-CNRS, p. 273-295.

HINNEBUSCH, R.A.

1979 *Party and Peasant in Syria*, Le Caire, American University in Cairo, Cairo Papers in Social Science, 116 p.

KANAFATI-ZAHAR, A.

1994 *Muné, la conservation alimentaire traditionnelle au Liban*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 264 p.

KHDER, B.

1984 *La question agraire dans le monde arabe : le cas de la Syrie*, université de Louvain, CIACO, 631 p.

LATRON, A.

1936 *La vie rurale en Syrie et au Liban, étude d'économie sociale*, Beyrouth, 273 p.

LE DANTEC, J.-P.

1996 *Jardins et paysages, textes critiques de l'antiquité à nos jours*, Paris, Larousse, 635 p.

LEWIS, B.

1979 « Ottoman land tenure and taxation in Syria », *Studia Islamica*, n° 50, p. 109-124.

LONGUENESSE, É.

1979 « Monde paysan et industrialisation en Syrie », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 54, n° 3, p. 249-255.

LUGINGÜHL, Y.

1997 « La nostalgie des campagnes, mondialisation et paysage », in *Le jardin planétaire*, Eveno C. et Clément G. (éd.), Châteauvallon, éd. de l'Aube / TNDI, p. 125-138.

MÉTRAL, F.

1980 « Le monde rural syrien à l'ère des réformes », in *La Syrie d'Aujourd'hui*, CERMOC-CNRS, p. 297-326.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

1993 *Annual Agricultural Statistical Abstract*, Damas.

MOUNAYER, N.

1929 *Le régime de la terre en Syrie, études historiques, juridiques et économiques*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 253 p.

MUTIN, G.

1995 « Campagnes en crise », in *Maghreb Moyen-Orient mutations*, Paris, SEDES, p. 133-178.

NAAMAN, A.

1951 *Le pays de Homs, Syrie centrale, Étude de régime agraire et d'économie rurale*, Paris, Sorbonne, 548 p.

PAVIE, C.

1924 *État d'Alep. Renseignements agricoles*, 224 p.

TERRASSE, M.

1997 « L'archéologie du paradis. Jardins "barbares", jardins au passé, images de rencontres de civilisations », in *Le jardin planétaire*, Eveno C. et Clément G. (éd.), Châteauvallon, éd. de l'Aube / TNDI, p 61-71.

THOUMIN, R.

1936 *Géographie humaine de la Syrie centrale*, Tours, 361 p.

TRONICKOVA, E.

1986 *Plantes potagères*, Paris, Gründ, 224 p.

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME

1996 *Urban Agriculture. Foods, Jobs and Sustainable Cities*, New York, UNDP, 302 p.

WEBER, F.

1989 *Le travail à-côté*, Paris, EHESS / INRA.

WEULERSSE, J.

1946 *Paysans de Syrie et du Proche-Orient*, Paris, Gallimard, 329 p.

YĀSĪN, M.

1984 *Agricultural development and agrarian reform in Syria*, Tokyo, Institut of Developing Economies, 53 p.

EAU ET IRRIGATION

BEDOUCHA, G.

1987 *L'eau, l'amie du puissant, une communauté oasienne du Sud Tunisien*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, 427 p.

DELPECH, A., GIRARD, F., ROBINE, G., ROUMI, M.

1997 *Les norias de l'Oronte, analyse technologique d'un élément du patrimoine syrien*, Damas, IFEAD, 241 p.

KERBE, J.

1979 *Climat, hydrologie et aménagement hydro-agricole de Syrie*, thèse d'État, université de Bordeaux III.

KILĀNĪ, Q.

1969 « Nawā 'Ir Ḥamāh » (« Les norias de Homs »), *al-'Umrān*, n° 29-30, p. 88-97.

MÉTRAL, F. et J.

1979 « Maîtrise de l'eau et société dans la plaine du Ghab (Syrie) », *Revue de géographie de Lyon*, t. 54, n° 3, p. 305-325.

1990 « Irrigation sur l'Oronte à la veille de la motorisation », in *Techniques et pratiques hydroagricoles traditionnelles en domaines irrigués : approche pluridisciplinaire des modes de culture avant la motorisation en Syrie*, actes du colloque de Damas, 27 juin - 1^{er} juillet 1987, Paris, Librairie orientaliste, p. 395-418.

MÉTRAL, J. et SANLAVILLE, P.

1979 « L'eau, la terre et les hommes dans les campagnes syriennes », *Revue de Géographie de Lyon*, t. 54, n° 3, p. 229-237.

MOUSSIL, N.

1951 *Le problème de l'eau en Syrie*, Lyon, 295 p.

TRESSE, R.

1929 « L'irrigation dans la Ghouta de Damas », *Revue des études islamiques*.

WEULERSSE, J.

1940 *L'Oronte, étude d'un fleuve*, Tours, Arrault, 88 p.

ZAQZOUQ, A.R.

1990 « Les norias : ancien moyen d'irrigation dans la région de Hama », in *Techniques et pratiques hydro-agricoles traditionnelles en domaines irrigués : approche pluridisciplinaire des modes de culture avant la motorisation en Syrie*, actes du colloque de Damas, 27 juin - 1^{er} juillet 1987, Paris, Librairie orientaliste, p. 337-366.

VILLE ET SOCIÉTÉ CITADINE

ABDEL NOUR, A.

1982a *Introduction à l'histoire urbaine de la Syrie ottomane entre le XVI^e-XVIII^e siècle*, Université libanaise, Beyrouth, 422 p., travail tiré de sa thèse d'État : *Habitats et fonctions urbaines en Syrie (XVI^e-XVIII^e siècle)*, université de la Sorbonne, Paris, 1979, 606 p.

1982b « Habitat et structures sociales à Alep aux XVII^e et XVIII^e siècles », in *La ville arabe dans l'Islam, histoire et mutations*, Bouhdiba A. et Chevallier D. (éd.), Tunis, CERES, p. 69-102.

AŞFAR, A.R.

1969 « Muğtama' Ḥamāh » (« La société de Hama »), *al-'Umrān*, n° 29-30, p. 63-71.

BERGERON, L. et RONCAYOLO, M.

- 1974 « De la ville pré-industrielle à la ville industrielle, essai sur l'historiographie française », *Quaderni Storici*.
- BIANQUIS, A.-M. et DAVID, J.-C.
- 1996 « Réseaux et territoires urbains en Syrie », *L'information géographique* n° 3, p. 89-102.
- BLAKE, G. et LAWLESS, R.
- 1980 *The changing Middle Eastern City*, Londres, Croom Helm, 273 p.
- BOLENS
- 1981 *Agronomes andalous du Moyen-Âge*, Genève, Paris, Droz, 306 p.
- CHALINE, C.
- 1989 *Les villes du monde arabe*, Paris, Masson, 191 p.
- CHEVALLIER, D.
- 1982 *Villes et travail en Syrie, du XIX^e au XX^e siècle*, Paris, Maisonneuve et Larose, 165 p.
- CORNAND, J.
- 1991 *L'entrepreneur et l'État en Syrie, le secteur privé du textile à Alep*, Paris, L'Harmattan / Maison de l'Orient, 263 p.
- DAVID, J.-C. et BAKER, F.
- 1997 « Le bureau entre audience publique et fonction technique, à Alep », in *Espaces publics, paroles publiques au Maghreb et au Machrek*, Paris, L'Harmattan / Maison de L'Orient méditerranéen, p. 51-67.
- DAVID, J.-C.
- 1993 « La cuisine, manger à Damas », in *Damas, miroir brisé d'un Orient arabe*, Autrement, p. 226-239.
- DBIYAT, M. (AL-)
- 1989 *Homs et Hama en Syrie centrale : bipôle ou doublet urbain ?* Tours, URBAMA / université de Tours, 1992, 419 p.
- 1995 *Homs et Hama en Syrie centrale, concurrence urbaine et développement régional*, Damas, IFEAD, 370 p.
- DEPAULE, J.-C. et ARNAUD, J.-L.
- 1985 *À travers le mur*, Paris, éditions du Centre Georges Pompidou, 314 p.
- DIRĀSĀT IŠTIRĀKĪYA (Études sociales).
- 1994 'Addad Ḥāṣ Ḥimṣ (Numéro spécial Homs), Damas.
- ÉCOCHARD, M.
- Notes manuscrites sur Homs et Hama, documents d'archives, Damas, IFEAD.
- GAULMIER, J.
- 1931 « Pélerinages populaires à Hama », *Bulletin d'études orientales*, tome I, p. 137-152.
- 1932 « Notes sur le mouvement syndicaliste à Hama », *Revue des études islamiques*, Paris, Librairie P. Geuthner. p. 95-125.
- 1933b « Note sur un épisode poétique de la rivalité séculaire entre Homs et Hama », *Bulletin d'études orientales*, tome II, p. 83-90.
- GEOFFROY, É.
- 1993 « L'empreinte de sainteté », in *Damas, miroir brisé d'un Orient arabe*, Autrement, p. 166-174.
- GILLON, J.-Y.

- 1993 *Les anciennes fêtes de printemps à Homs*, Damas, IFEAD, 129 p.
- HANNERZ, U.
- 1983 *Explorer la ville, éléments d'anthropologie urbaine*, Paris, Éditions de Minuit, 419 p.
- HOMSI, D.
- 1977 *Organisation urbaine de Homs, essai d'analyse d'une ville du Proche-Orient*, mémoire de maîtrise, université de Nantes, 141 p.
- HOURLANI, A.
- 1970 « The islamic city », in *The Islamic City*, Hourani A. et Stern S., Oxford.
- ḤŪRĪ M. et AS'AD 'A.
- 1984 *Tārīḥ Ḥimṣ (Histoire de Homs)*, tome 2.
- ISSAWI, C.
- 1969 « Economic change and urbanization in the Middle East », in *Middle Eastern Cities*, Lapidus (ed.), Los Angeles, University of California.
- KHOSTE, N.
- 1993 « Jour de fête au cimetière », in *Damas, miroir brisé d'un Orient arabe*, Autrement, p. 196-206.
- LE BOULANGER
- 1922 « Homs », *Asie française* (documents économiques, politiques et scientifiques), Paris, p. 135-144.
- LIAUZU, C.
- 1986 « Sociétés urbaines et mouvements sociaux. État des recherches en langue anglaise sur le Middle East », in *Maghreb-Machrek*, n° 111, p. 24-56.
- LONGUENESSE, É.
- 1980 « L'industrialisation et sa signification sociale », in *La Syrie d'aujourd'hui*, Paris, CERMOC-CNRS, p. 327-358.
- 1986 « Identités de quartier dans la ville arabe classique », in *Anthropologie et sociologie de l'espace urbain*, (groupe de recherche Villes et citadins des tiers-mondes, programme, document provisoire), GLYSI - département d'ORSTOM - IRMAC, université Lyon 2.
- 1989 « Commentaires sur Alep et Hama », in *État, ville et mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen-Orient*, Paris, L'Harmattan, p. 340-344.
- 1994 « La classe ouvrière industrielle : caractéristiques d'ensemble », in *Travail, travailleurs et espace urbain en Syrie*, Cahiers de recherche n° 3, IRMAC-GREMO, Maison de l'Orient méditerranéen, p. 11-23.
- MAZZELLA, S.
- 1997 « La ville-mémoire. Quelques usages de *La Mémoire collective* de Maurice Halbwachs », in *Enquête* n° 4, Marseille, éditions Parenthèses, p. 177-189.
- MERMIER, F.
- 1988 *Les souks de Sanaa et la société citadine (République arabe du Yémen)*, thèse de doctorat, Paris, 574 p.
- 1997 *Le Cheikh de la nuit, Sanaa : organisation des souks et société citadine*, Arles, Sindbad -Actes Sud, 256 p.
- MÉTRAL, F.

1989 « Tabous et symboles autour de la reconstruction de Hama : pédagogie pour une nouvelle culture urbaine » in *État, ville et mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen-Orient*, Paris, L'Harmattan, p. 325-340.

MUFTĪ, 'A.

1969 « Tārīḥ Ḥamāh » (« Histoire de Hama »), *al-'Umrān*, n° 29-30, p. 117-134.

NACIRI, M.

1985 « Regards sur l'évolution de la citadinité au Maroc », in *Citadins, villes, urbanisation dans le Monde arabe aujourd'hui*, Tours, URBAMA, p. 37-59.

QĀSIMĪ, Z.

1960 *Qāmūs al-Sinā'āt al-Šāmīyyé* (Dictionnaire des métiers damascènes), 2 tomes, Paris, La Haye.

RAFEQ, A.-K.

1989 « City and countryside in ottoman Syria », in *Urbanism in Islam*, vol. 3, p. 97-144.

RAYMOND, A.

1985 *Grandes villes arabes à l'époque ottomane*, Paris, Sindbad, 389 p.

1987 « Les rapports villes-campagnes dans les pays arabes à l'époque ottomane (xvi^e-xviii^e siècles) », in *Terroirs et sociétés au Maghreb et au Moyen-Orient*, Cannon B. (éd.), Lyon, p. 19-58.

1989 « Espaces publics et espaces privés dans les villes arabes traditionnelles », *Monde Arabe, Maghreb - Machrek*, n° 123, janvier-février-mars, p. 194-201.

RODED, R.

1984 *Tradition and change in Syria during the last decades of Ottoman rule : the urban elite of Damascus, Aleppo, Homs, Hama, 1876-1918*, Denver, University of Denver.

1986 « Social patterns among the urban elite of Syria during the late ottoman period (1876-1918) », in *Palestine in the late ottoman period : political, social and economic transformations*, éd. David Kushner, Jérusalem / Leiden, Ben-Zvi / Brill, p. 146-171.

ŠĀBŪNĪ A.

1956 *Tārīḥ Ḥamāh* (*Histoire de Hama*), Hama, imprimerie al-Ahliyah, 193 p.

SEURAT, M.

1986 « La ville arabe orientale », *Esprit* n° 111, p. 9-14.

SIBĀ'Ī, M.O. et ZAHRAWĪ, N.S.

1992 *Ḥimṣ, dirāsa waṭā'iḳīyya* (*Homs, études d'archives*), tome 1, Damas, 333 p.

SIGNOLES, P.

1995 « La place des médinas dans le fonctionnement de l'espace urbain », in *Madina*, n° 1, p. 6-16.

THIECK, J.-P.

1992 « Décentralisation ottomane et affirmation urbaine à Alep à la fin du xviii^e siècle », in *Passion d'Orient*, Paris, Karthala, p. 113-176.

TROIN, J.-F.

1995 « Urbanisation et villes », in *Maghreb Moyen-Orient mutations*, Paris, SEDES, p. 215-250.

VAN DUSEN, M.M.

1975 « Downfall of a traditional elite », in *Political Elites and Political Development in the Middle East*, Tachau F. (ed.), Cambridge, Schenkman Publishing co, p. 115-155.

WIRTH, L.

1979 « Le phénomène urbain comme mode de vie », in *L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, Grafmeyer Y. et Joseph I., Paris, Aubier, p. 255-281.

ZIADÉ, K.

1996 *Vendredi, dimanche*, Paris, Actes Sud-Sindbad, 95 p.

DOCUMENTS

- 1954 : *Curage des canaux d'irrigation de Homs et Hama*, Direction de l'irrigation du bassin de l'Oronte, Homs.
- 1958 : *Registre des lois et des décrets*, Damas.
- 1967 : *Registre des lois et des décrets*, Damas.
- 1968 : Office arabe de presse et de documentation.
- 1993 : *Annuaire de la Chambre de commerce et d'artisanat*, Homs.
- 1993 : *Annual Agricultural Statistical Abstract*, ministère de l'Agriculture, Damas.
- 1993 : *Cahier du relevé des tours d'eau, section des jardins de Homs*, Direction de l'irrigation du bassin de l'Oronte, Homs.
- 1994 : *Résultats généraux du recensement de la population et des habitations*, muḥāfaẓa de Homs.
- 1994 : *Résultats généraux du recensement de la population et des habitations*, muḥāfaẓa de Hama.

Liste des figures, des tableaux et des photos

LISTE DES FIGURES

- 1 Figure 1 – Carte générale de la Syrie, p. 19.
- 2 Figure 2 – Homs et ses environs dans les années 1930-40, p. 42.
- 3 Figure 3 – Les secteurs (zūr-s) de la zone des jardins de Homs, p. 44.
- 4 Figure 4 – Hama et ses environs dans les années 1930-40, p. 45.
- 5 Figure 5 – Secteurs (zūr-s) de la zone des jardins de Hama, p. 47.
- 6 Figure 6 – Propriétés agricoles et quartiers de résidence des notables homsiotes dans les années 1930-40, p. 53.
- 7 Figure 7 – Propriétés agricoles et quartiers de résidence des notables hamiotes dans les années 1930-40, p. 55.
- 8 Figure 8 – Propriétés agricoles des citadins aisés homsiotes dans les années 1930-40, p. 60.
- 9 Figure 9 – Propriétés agricoles des citadins aisés hamiotes dans les années 1930-40, p. 61.
- 10 Figure 10 – Propriétés agricoles des "gens du souk" (Homs) dans les années 1930-40, p. 63.
- 11 Figure 11 – Propriétés agricoles de jardiniers homsiotes dans les années 1930-40, p. 66.
- 12 Figure 12 – Les jardins waqf rattachés à des mosquées homsiotes dans les années 1930-40, p. 68.
- 13 Figure 13 – Les jardins waqf rattachés à des bâtiments religieux hamiotes dans les années 1930-40, p. 69.
- 14 Figure 14 – Propriétés agricoles et quartier de résidence des lignages Za'arūr, Muḥbanī et 'Abd al-Bāqī dans les années 1930-40, p. 86.
- 15 Figure 15 – Rive gauche : les trois canaux en prise directe sur l'Oronte, p. 97.
- 16 Figure 16 – Les norias de l'Oronte, p. 105.
- 17 Figure 17 – Localisation des principaux souks de fruits et légumes de Homs dans les années 1930-40, p. 120.

- 18 Figure 18 – Localisation des principaux souks de fruits et légumes à Hama dans les années 1930-40, p. 122.
- 19 Figure 19 – Le souk al-Ḥāder al-Kabīr (Hama) dans les années 1930-40, p. 123.
- 20 Figure 20 – La vieille ville de Homs, p. 129.
- 21 Figure 21 – Quartier de Bāb al-Hūd (Homs), p. 131.
- 22 Figure 22 – Principaux quartiers de jardiniers à Homs dans les années 1930-40, p. 133.
- 23 Figure 23 – La vieille ville de Hama, p. 136.
- 24 Figure 24 – Principaux quartiers de jardiniers à Hama dans les années 1930-40, p. 138.
- 25 Figure 25 – Secteur de Bāb al-Masdūd (Homs), p. 141.
- 26 Figure 26 – Quartier de Bāb al-Ġisr (Hama) dans les années 1930-40, p. 151.
- 27 Figure 27 – État de la zone agricole homsiote au début des années 90, p. 172.
- 28 Figure 28 – État de la zone agricole hamiotte au début des années 90, p. 173.
- 29 Figure 29 – Propriétés agricoles des notables homsiotes dans les années 1990 (rive droite), p. 187.
- 30 Figure 30 – Propriétés agricoles des citadins aisés homsiotes dans les années 1990 (rive droite), p. 191.
- 31 Figure 31 – Propriétés agricoles des « gens du souk » à Homs dans les années 1990 (rive droite), p. 193.
- 32 Figure 32 – Propriétés agricoles de jardiniers à Homs dans les années 1990 (rive droite), p. 196.
- 33 Figure 33 – Les jardins *waqf* rattachés à des mosquées homsiotes dans les années 1990, p. 197.
- 34 Figure 34 – Propriétés agricoles des nouveaux propriétaires à Homs (rive droite), p. 199.
- 35 Figure 35 – Nouveau système régional d'irrigation, p. 237.
- 36 Figure 36 – Le grand canal de Homs et les prises desservant les jardins dans les années 1990, p. 237.
- 37 Figure 37 – Schéma traditionnel d'interdépendance des unités d'irrigation dans un réseau unique alimenté par une noria jusqu'au début des années 1960, puis par motopompe collective jusqu'au début des années 1970, p. 253.
- 38 Figure 38 – Schéma actuel, p. 253.
- 39 Figure 39a – Succession des cultures par parcelle de juin (VI) 1992 à octobre (X) 1993, p. 274.
- 40 Figure 39b – Détails des rotations de cultures dans la parcelle n° 7, p. 274.
- 41 Figure 40 Exploitation de Abū Sa'adū (Homs), p. 301.
- 42 Figure 41 Bassin à légumes (*ḡurn*), p. 303.
- 43 Figure 42 – Exploitation de As'ad (Hama), p. 309.
- 44 Figure 43 – *Sīra* type à Hama, p. 317.
- 45 Figure 44 – Exemple d'une maison de jardin (A.S., *zūr al-Ḥarāb*, Homs) : disposition générale, p. 318.

- 46 Figure 45 – Exemple d'une maison de jardin (A.S., *zūr al-Ḥarāb*, Homs) : disposition étage, p. 319.
- 47 Figure 46 – Exemple d'une maison de jardin (A.S., *zūr al-Ḥarāb*, Homs) : disposition rez-de-chaussée, p. 319.
- 48 Figure 47 – Principaux marchés actuels de fruits et légumes à Homs, p. 366.
- 49 Figure 48 – Principaux marchés actuels de fruits et légumes à Hama, p. 376.
- 50 Figure 49 – Jardins de Homs, une ferme-villa, p. 388.
- 51 Figure 50 – Alliances matrimoniales entre la lignée de 'Abbās et celle de Badawī, p. 449.
- 52 Figure 51 – Exploitation de 'Abd al-Latīf (Homs), p. 450.

LISTE DES TABLEAUX

- 53 Tableau 1 – Jardins de Homs : distribution de la propriété dans les années 1930-40 en fonction des surfaces, p. 50.
- 54 Tableau 2 – Jardins de Homs : les jardins dépendant de mosquées dans les années 1930-40, p. 50.
- 55 Tableau 3 Structure de la propriété foncière de Syrie centrale au début du xx^e siècle, p. 52.
- 56 Tableau 4 – Jardins de Homs : propriétés des grands lignages de notables dans les années 1930-40, p. 52.
- 57 Tableau 5 – Jardins de Homs : propriétés (*waqf* et *mulk*) des lignages de notables dans les années 1930-40, p. 54.
- 58 Tableau 6 – Jardins de Homs : propriétés des principaux lignages de citadins aisés dans les années 1930-40, p. 59.
- 59 Tableau 7 – Jardins de Homs : structure des propriétés des « gens du souk » dans les années 1930-40, p. 62.
- 60 Tableau 8 – Jardins de Homs : structure des propriétés des lignages de jardiniers dans les années 1930-40, p. 65.
- 61 Tableau 9 – Jardins de Homs : *waqf* rattachés aux mosquées dans les années 1930-40, p. 67.
- 62 Tableau 10 Tour d'eau de la noria al-Daḥšé, p. 107.
- 63 Tableau 11 – Tableau récapitulatif du tour d'eau de la noria al-Daḥšé, p. 108.
- 64 Tableau 12– Répartition des terres irriguées dans les *muḥāfaẓa* de Homs et de Hama en 1993, p. 178.
- 65 Tableau 13 – Jardins de Homs : distribution de la propriété dans les années 1930-40 et dans les années 1990 en fonction des surfaces, p. 180.
- 66 Tableau 14 – Jardins de Homs : les jardins de la rive droite dépendant de mosquées dans les années 1930-40, p. 181.
- 67 Tableau 15 – Jardins de Homs : surfaces moyennes de la propriété familiale (moyennes propriétés), p. 181.
- 68 Tableau 16 – Jardins de Homs : surfaces moyennes de la propriété familiale (petites propriétés), p. 182.
- 69 Tableau 17 – Structure de la propriété foncière en Syrie centrale en 1945, p. 184.

- 70 Tableau 18 – Structure de la propriété foncière en Syrie centrale en 1955, p. 184.
- 71 Tableau 19 – Jardins de Homs : propriétés (rive droite) par lignages de notables dans les années 1930-40 et dans les années 1990, p. 186.
- 72 Tableau 20 – Jardins de Homs : surface des propriétés agricoles par lignages de notables secondaires et de grands commerçants (rive droite), p. 190.
- 73 Tableau 21 – Jardins de Homs : surfaces (ha) des propriétés agricoles par lignages de jardiniers dans les années 1930-40 et dans les années 1990 (rive droite), p. 194.
- 74 Tableau 22 – Jardins de Homs : les nouveaux propriétaires et leurs jardins en 1994, p. 199.
- 75 Tableau 23 – Jardins de Homs : surfaces, temps et débits par prises du grand canal depuis 1991, p. 240.
- 76 Tableau 24 – Prix moyen de l'installation d'une motopompe, p. 245.
- 77 Tableau 25 – Demandes de forage de puits dans les jardins de Homs, p. 245.
- 78 Tableau 26 – Ancien groupe d'irrigants de la noria al-'Arnasiyyeh (terres hautes), p. 251.
- 79 Tableau 27 – Ancien groupe d'irrigants de la noria al-Ġediyyeh (terres basses), p. 252.
- 80 Tableau 28 – Évaluation du revenu mensuel d'un jardinier homsiote (année 1993), p. 304.
- 81 Tableau 29 – Estimations du revenu mensuel de As'ad et de son père (année 1993), p. 311.

LISTE DES PHOTOS

- 82 Photo 1 – Jardins de Homs. Vue du *zūr* al-Ḥarāb en été, p. 43.
- 83 Photo 2 – Jardins de Hama. Vue du *zūr* Bāb al-Nahr et de Hama, p. 46.
- 84 Photo 3 – Jardins de Hama. Fils de jardinier, p. 71.
- 85 Photo 4 – Ville de Hama. Le palais 'Aẓem vu du jardin al-Atweh, p. 78.
- 86 Photo 5 – Jardins de Homs. Portraits photographiques d'un chef de grand lignage de jardiniers et de ses fils surplombés par une représentation de La Mecque et par les calligraphies « Allah » et « Muḥammad », p. 90.
- 87 Photo 6 – Jardins de Hama. Déversoir d'un aqueduc de noria, p. 106.
- 88 Photo 7 – Ville de Homs. Une rue de Ġoret al-Šiyaḥ, p. 135.
- 89 Photo 8 – Ville de Homs. Une ruelle de Bāb al-Masdūd, p. 140.
- 90 Photo 9 – Médina de Homs. Maison de notables du quartier de Bāb al-Turkmān, p. 142.
- 91 Photo 10 – Ville de Homs. Cours d'une maison de notable dans la vieille ville, p. 143.
- 92 Photo 11 – Médina de Homs. Le petit souk de Bāb al-Turkmān, p. 146.
- 93 Photo 12 – Ville de Hama. Vue de Bāb al-Ġisr, p. 150.
- 94 Photo 13 – Jardins de Hama. Moulin sur l'Oronte en aval de la ville, p. 152.
- 95 Photo 14 – Jardins de Homs. Vue du *zūr* al-'Abbār, p. 171.
- 96 Photo 15 – Jardins de Hama. Vue de *zūr* Bāb al-Nahr. En avant-plan, les restes de l'aqueduc des norias al-Dawālik et al-Ḥuḍura, p. 175.
- 97 Photo 16 – Jardins de Homs. Prises en ciment alimentant des canaux secondaires, p. 239.
- 98 Photo 17 – Jardins de Hama. Motopompes collectives, p. 248.
- 99 Photo 18 – Jardins de Hama. Motopompe individuelle sur l'Oronte, p. 251.

- 100 Photo 19 – Jardins de Homs. Labour à l'araire précédant l'aménagement de planches, p. 266.
- 101 Photo 20 – Jardins de Homs. Araire (*miḥras*), avec timon en bois et soc, mancheron et cheville en acier, tiré par deux mules, p. 266.
- 102 Photo 21 – Jardins de Homs. Disposition de planches (*ṭawilāt* ou *maskaneh*) destinées à recevoir des aubergines, p. 267.
- 103 Photo 22 – Jardins de Homs au printemps. Deux hommes maniant la *mishāyeh*, p. 268.
- 104 Photo 23 – Jardins de Homs. La *mishāyeh* avec sa large lame et la corde qui permet de la tirer, p. 268.
- 105 Photo 24 – Jardins de Hama. Sillons aménagés (*ṭlām* / *aṭlām*), ici destinés à recevoir des tomates, p. 269.
- 106 Photo 25 – Jardins de Homs. Détail de l'araire, p. 270.
- 107 Photo 26 – Jardins de Homs. Afin de marquer profondément certains sillons, le jardinier demande parfois à un jeune garçon de se tenir accroupi sur le soc alors qu'il conduit l'araire, p. 270.
- 108 Photo 27 – Jardins de Hama. Vue d'un jardin du *zūr al-Ṣarqī* en été, p. 271.
- 109 Photo 28 – Jardins de Hama. Homme maniant un motoculteur, p. 272.
- 110 Photo 29 – Grande houe (*maḡrafeh*) et petite houe à double lame (*fās*), p. 276.
- 111 Photo 30 – Jardins de Hama. Repiquage de plants d'aubergine, p. 277.
- 112 Photo 31 – Jardins de Homs. Opération d'irrigation d'une parcelle, p. 279.
- 113 Photo 32 – Jardins de Homs. Opération d'irrigation d'une parcelle, p. 280.
- 114 Photo 33 – Jardins de Hama. Vieil homme occupé à désherber une planche de menthe, p. 283.
- 115 Photo 34 – Levier (*mumbāz*) avec pointe en fer et manche en bois permettant d'extraire du sol certaines plantes, comme les gros radis, p. 285.
- 116 Photo 35 – Faucilles de diverses tailles, p. 286.
- 117 Photo 36 – Jardins de Homs en hiver. Un jardinier et une journalière nettoient des radis dans le bassin, p. 287.
- 118 Photo 37 – Jardins de Hama. Échelle en bois à trois pieds (*sibayeh*), de 2 mètres de haut, p. 289.
- 119 Photo 38 – Jardins de Homs. Étables au printemps, p. 291.
- 120 Photo 39 – Jardins de Homs. Route de Ḥarāb (avant les travaux), p. 292.
- 121 Photo 40 – Jardins de Homs. Ruche traditionnelle en terre cuite, fermée par de simples couvercles en fer, p. 293.
- 122 Photo 41 – Jardins de Homs. Ruches, p. 293.
- 123 Photo 42 – Jardins de Hama. Cultures étagées : *mluḥḥiyyeh*, maïs et arbres fruitiers, p. 295.
- 124 Photo 43 – Jardins de Homs. Deux journalières en train de récolter du persil, p. 305.
- 125 Photo 44 – Jardins de Homs. Jardinier nettoyant ses bottes de persil dans un bassin, p. 307.
- 126 Photo 45 – Jardins de Homs. Petit-fils de jardinier nettoyant des bottes de persil dans un bassin, p. 307.
- 127 Photo 46 – Jardins de Homs. Chemin d'accès à un groupe d'exploitations, p. 313.

- 128 Photo 47 – Jardins de Homs. Maison de jardin. Salades à l'avant plan, p. 320.
- 129 Photo 48 – Jardins de Homs. Maison de jardin en hiver, p. 320.
- 130 Photo 49 – Jardins de Hama. Quelques représentants d'un grand lignage de jardiniers du *zūr al-Qiblī*, p. 360.

Index

A

agriculture / maraîchage de proximité 18, 155, 380, 382, 425, 431
 apiculture 264, 288, 292, 362
 arbitrage, conciliation (*ṣulḥ*) 102, 103, 111, 112, 226, 22
 artisanat 27, 28, 30, 130, 153, 157, 185, 189, 329, 330-332, 335, 337-339, 341, 343, 345, 410, 424, 430, 432
 artisanat moderne 88, 214, 328, 338-341, 343-345, 410, 411, 424, 430
 association économique (entre jardiniers et citoyens) 25, 153, 311, 325, 352, 362-364, 367, 431
 autoconsommation 64, 154, 348, 358, 424, 440
 autonomie alimentaire 33, 39, 44, 47, 161, 294, 349, 427, 432, 436

B

bédouin 75, 87, 98, 124, 129, 137, 138, 153, 158, 162, 216, 225, 292, 308, 315, 328-330, 332, 335, 341, 373, 406, 416, 419
 bien de mainmorte (*waqf*) 18, 48, 50, 51, 54, 56, 58, 59, 61, 63, 67-69, 85, 110, 111, 119, 124, 132, 144, 152, 157, 181, 183, 185, 192, 196-199, 201, 205, 207, 376, 379

C

chef de canal (*ṣayḥ al-nahr*) 99
 chef de lignage 83-85, 99, 100, 102, 103, 148, 361, 379
 chef de quartier (*muḥtār, ṣayḥ al-hara*) 24, 27, 93, 130, 132, 156, 159, 331, 379
 chef des jardiniers (*ṣayḥ al-basātneh*) 31, 57, 81, 83, 84, 88, 98-100, 103, 104, 110, 113, 144, 195, 219, 220, 228, 229, 238, 241, 247, 257, 302, 352, 353
 chômage 75, 332, 348

citadinité, culture citadine 162, 296, 297, 325, 404, 417, 425, 430, 434, 435
 commerce de proximité 146, 154, 155, 157, 305, 337, 425, 428
 commercialisation des fruits et légumes 26, 29, 113, 121, 122, 127, 327, 341, 345, 365, 366, 371, 374, 375, 377-379, 431
 conciliation (groupe) 23, 28, 84, 93, 102, 103, 154, 156, 203, 219, 224-227, 233, 244, 302
 conflit 25, 52, 84, 86, 89, 91, 93, 97, 101-103, 109, 110, 217, 219, 220, 224, 227, 242, 246, 254, 329, 416
 conseil de quartier (*mağlis al-hay, al-hara*) 28, 91, 144, 154, 399
 conseil du chef des jardiniers (*mağlis šayḥ al-basātneh*) 83-85. 87-90, 99, 100, 102, 103, 144, 142, 148, 219, 220, 229, 241, 302, 329, 352, 353
 construction illicite 170, 390, 392, 411, 413, 415, 416, 433
 contrat agricole 20, 66, 70, 76-80, 93, 111, 188, 203, 208-210, 212-214, 220, 224, 225, 233, 256
 coopérative 22, 23, 32, 57, 206, 216, 217, 219-223, 225-229, 231-234, 240, 242-244, 246, 254, 257, 282, 283, 291, 302, 307, 347, 348, 351, 353, 359, 376, 392, 429
 corporation de métier 109, 116, 121, 124, 160, 249
 corporation des nobles (*niqābat al-ašrāf*) 51
 corps de métier 160, 338, 414
 crise
 de l'agriculture 205
 de l'artisanat 329, 333, 338
 de l'industrie 337, 340
 économique 177, 332-334, 347
 croissance urbaine 24, 32, 33, 41, 47, 87, 169, 176, 265, 337, 383, 386, 392, 411, 425

D

déplacement d'activité 343, 365, 424, 430
 droits acquis sur l'eau (*ḥuqūq muktasaba*) 96, 103, 104, 113, 238-241, 247

E

économie familiale 33, 58, 79, 92, 169, 190, 201, 257, 296, 349, 356, 382, 424, 429, 430
 économie urbaine 18, 33, 39, 47, 49, 134, 169, 176. 198, 200, 214, 256, 257, 325, 329, 337, 339, 341, 345, 416, 422, 427, 431-433
 entraide, solidarité 23, 25, 66, 74, 76, 81, 89, 100, 101, 127, 144, 154, 203, 230, 231, 234, 331, 349. 358, 359, 372. 389, 416, 427. 429. 446
 espace public 29, 174, 313, 399, 405, 410, 413, 417, 419
 espace vert 391, 393, 394, 409, 412, 413, 417, 423. 425, 431
 exode rural 47, 170, 205, 330, 405, 406, 419

F

ferme-villa 388, 389, 392

G

garde-canaux (*muftahġin*) 239

gardien de jardins (*hāras*) 81, 363, 401

gardien des eaux (*šāwī*) 81, 98-100, 239, 247

ghouta 19, 76, 98, 99, 101-103, 163, 246, 392, 403, 413, 428, 433

grand lignage de jardiniers 23, 83, 84, 88, 89, 91, 92, 99, 100, 102, 103, 142, 144, 157, 195, 212, 219-222, 229, 238, 241-243, 246, 247, 257, 325, 329, 351-354, 361, 370

H

habitat/quartier illicite 171, 216, 340, 390, 413, 415

honneur 28, 354, 355

I

industrialisation 32, 47, 75, 170, 174, 184, 185, 205, 214, 331, 332, 339, 341, 344, 346, 347, 421, 424

innovation technique 58, 62, 93, 294, 296, 297, 321, 430

irrigants (groupe d') 74, 96, 98-101, 103, 104, 108, 109, 111, 113, 161, 229, 238, 241-244, 246, 247, 249, 250-252, 255, 257, 352, 353, 427

J

jardinier amateur 346, 350, 351, 424, 430

journalier 31, 44, 57, 64, 70, 71, 75, 76, 80, 81, 88, 98, 99, 126, 149, 154, 201, 208, 212-215, 219, 230, 243, 273, 277, 283, 285, 304, 305, 308, 315, 316, 328, 336, 346, 354, 363, 388, 404, 446

L

lieu de promenade (*muntazaha*) 387, 391, 394, 398, 401, 407, 412, 417, 422

loi sur les relations agricoles 208-212, 214, 217, 357, 385, 393, 450

loisir 58, 277, 340, 348, 351, 389, 390, 400, 404, 405, 407-409, 412, 423

M

main-d'œuvre familiale 70-72, 214, 215, 273, 283, 357

marché de fruits et légumes 23, 26, 28, 29, 35, 47, 57, 73, 76, 115, 117, 119-127, 130, 137, 138, 148, 155, 157, 176, 179, 227, 228, 232, 263, 285, 286, 289, 294, 295, 297, 304, 305, 308, 310, 311, 325, 333, 337, 338, 342, 350, 361, 364-375, 377-382, 412, 435

médina/mdina 13, 96, 128-130, 132, 135, 137, 140, 142-146, 148, 149, 151, 152, 154, 155, 159, 161, 162, 226, 346, 373, 398, 410, 411, 413-420, 428, 432, 434-436

mitage urbain 385, 390, 391, 423

mobilité

saisonnière 127, 128, 349, 427

socioprofessionnelle 230, 336, 341, 353, 357, 421

modernisation urbaine 410, 411, 418, 423, 425, 431, 434

motopompe 58, 101, 104, 177-179, 190, 205, 206, 210, 219, 230, 232, 233, 240, 244, 245, 246-249, 250-257, 279, 300, 310, 311, 354, 359, 365, 429

N

nationalisation 167, 185, 206, 207, 338, 339, 420, 448

néo-citadin 35, 198, 200, 406, 408, 411, 414-417, 421, 435, 435

néo-jardinier 327, 331, 333, 334

noria (*na'ūra*) 25, 47, 92, 93, 95, 97, 104-112, 151, 152, 174, 175, 177, 178, 192, 211, 235, 248, 249, 251-254, 257, 288, 309-311, 353, 366, 391, 418, 422, 427, 445

notables 27, 28, 39, 49-52, 54-61, 69, 70, 78, 80, 83, 89, 91, 110, 113, 119, 129, 130, 134, 135, 137, 141-145, 160, 161, 167, 169, 182-186, 188, 190, 192, 194-196, 198, 199, 201, 204, 207, 219, 221, 231, 242, 247, 288, 325, 331, 332, 336, 374, 404, 417, 420, 427, 428

P

parc public 391-393, 410, 411, 413, 417-419, 423, 425, 431

pêche (dans l'Oronte) 155, 400

pépinière 278, 352, 364, 365, 379, 445

pièce de réception (*manzūl, madafa*) 58, 86-90, 116, 141, 143, 154, 308, 361, 399, 424, 428

pluri-activité 92, 264, 340, 344, 347, 365, 424, 430

pollution 118, 162, 244, 281, 282, 406-409, 413, 415

polyculture intensive 52, 294, 297, 430

précarité 70, 79-82, 119, 152, 167, 208, 241, 349, 353, 355, 356

Q

quartier de jardiniers 26, 27, 34, 39, 82, 90-92, 113, 115, 127, 128, 131, 132, 134, 135, 137, 139, 140, 144, 151, 154, 156, 158-161, 336, 343, 380, 421, 431

R

réforme agraire 52, 56, 167, 177, 183, 184, 204, 206-

208, 217, 221-233, 420, 448

régime foncier 20, 36, 39, 48, 64, 70, 264, 350

réserve alimentaire, conserves (*mūnē*) 64, 127, 176, 273, 358, 380, 381, 446

S

ségrégation 130, 131, 137, 140, 335, 414, 428

sociabilité 23, 29, 33, 90, 100, 101, 103, 261, 361, 381, 389, 405, 409, 417, 423, 424, 430

société citadine 18, 22, 23, 26-28, 32-36, 39, 41, 48, 49, 64, 69, 74, 83, 103, 108, 110, 113, 115, 117-119, 130, 145, 148, 154, 158-163, 180, 183, 200, 213, 219, 223, 228, 229, 238, 241, 242, 257, 325, 327-330, 334-336, 341, 343, 345, 346, 352-354, 361, 362, 365, 382, 393, 397, 398, 401, 406, 409, 414, 416-418, 421, 423-428, 431-435

structure agraire 20, 24, 36, 41, 70, 180, 211, 264, 393, 398

syndicat agricole 210, 217, 222, 223, 231, 232, 353

T

tour d'eau (*'addān*) 96, 101, 102, 107-109, 142, 246, 250, 251

tourisme 174, 248, 391, 408, 409, 411, 419, 422, 425

V

valet de jardin (*ağır*) 44, 72-74, 76, 99, 102, 118, 154, 214, 215, 328, 333, 402, 446